

ASSEMBLEE DE MARTINIQUE

PROCÈS-VERBAL

SEANCE DES 16, 17 et 21 mai 2019

SOMMAIRE

ORDRE DU JOUR	Erreur ! Signet non défini.
PRESENCES	9
LES DEBATS	13
SÉANCE DU VENDREDI 17 MAI 2019	Erreur ! Signet non défini.164
SÉANCE DU MARDI 21 MAI 2019	271
INDEX DES POINTS A L'ORDRE DU JOUR	3566

ORDRE DU JOUR

L'an deux mille dix-neuf et les 16, 17 et 21 mai à 9 heures 30, l'Assemblée de Martinique, régulièrement convoquée, s'est réunie en son hôtel – rue Gaston Defferre à Fort-de-France, sous la présidence de Monsieur Claude LISE - Président de l'Assemblée, afin de débattre de l'ordre du jour suivant :

1/ APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 19 ET 20 DECEMBRE 2018, ET 14 ET 15 FEVRIER 2019

AFFAIRES PRESENTEES PAR LA CONSEILLERE EXECUTIVE MADAME SYLVIA SAITHSOOTHANE

- 2/ CRÉATION D'UN SERVICE DE RESTAURATION ET D'HÉBERGEMENT AU COLLÈGE LOUIS DELGRES DE SAINT-PIERRE
- 3/ MISE EN PLACE DE L'OPERATION « ACCES AUX RESSOURCES CULTURELLES DE LA CTM PAR DES COLLEGIENS ET DES ELEVES DE SECONDE »

AFFAIRES PRESENTEES PAR LA CONSEILLERE EXECUTIVE MADAME AURELIE NELLA

- 4/ ANNULATION D'UNE CRÉANCE NÉE DE PRÊTS ÉTUDIANTS
- 5/ PRÉSENTATION DU COMPTE-RENDU DE L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL EXÉCUTIF EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX POUR LA PÉRIODE DU 28 FEVRIER 2019 AU 31 MARS 2019

AFFAIRES PRESENTEES PAR LA CONSEILLERE EXECUTIVE MADAME MARIE-HELENE LEOTIN

- 6/ DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA PRÉSENTATION DU PROJET « NUMÉRIQUE AUX MUSÉES » SUR LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FEDER)
- 7/ DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA PRÉSENTATION DU PROJET DE MISE EN PLACE DE LA MUSÉOGRAPHIE ET DE LA SCÉNOGRAPHIE DU MUSÉE DU PÈRE PINCHON SUR LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FEDER)
- 8/ DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA PRÉSENTATION DU PROJET DE RÉNOVATION ET DE MISE EN VALEUR DU CENTRE CULTUREL « GRADIS » À BASSE-POINTE SUR LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FEDER)
- 9/ DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA PRÉSENTATION DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT, DE SÉCURISATION ET DE VALORISATION DU DOMAINE DE « FOND SAINT-JACQUES » SUR LE FONDS EUROPÉEN DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FEDER)
- 10/ CRÉATION DU MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN (M.A.C)

- 11/ TROPIQUES ATRIUM CONTRIBUTION DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE POUR L'EXERCICE 2019
- 12/ PROPOSITIONS RELATIVES AU PRIX DE VENTE DE LA REVUE : LES CAHIERS DU PATRIMOINE MARCHE NUMÉRO 2019

AFFAIRES PRESENTEES PAR LE CONSEILLER EXECUTIF MONSIEUR MIGUEL LAVENTURE

- 13/ GARANTIE DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE A LA SOCIÉTÉ D'HLM OZANAM A HAUTEUR DE 40 % D'UN PRÊT D'UN MONTANT TOTAL DE 1 326 740,00 € DESTINÉ À LA CONSTRUCTION DE 9 LOGEMENTS PLS SITUÉS SUR LE BOULEVARD DU GÉNÉRAL DE GAULLE A FORT DE FRANCE
- 14/ GARANTIE COMPLÉMENTAIRE DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE A LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE LA MARTINIQUE A HAUTEUR DE 100 % D'UN PRÊT DE HAUT DE BILAN BONIFIÉ D'UN MONTANT TOTAL DE 1 220 252,00 € DESTINÉ AUX TRAVAUX DE CONFORTEMENT PARASISMIQUE DU PARC ANCIEN DE LOGEMENTS SOCIAUX
- 15/ MISE EN OEUVRE DES CONVENTIONS DE PORTAGE FONCIER APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRET (AMI) REPRISE DES SITES HOTELIERS « LE MAROUBA » ET « HOTEL CLUB DES TROIS-ILETS »
- 16/ SARL TI-FONDS DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 « PLANTATION DE VITROPLANTS (21,32 HA RAMENÉS A 12,46 HA) AVEC DRAINAGE DES PARCELLES ET AMÉNAGEMENT DE L'ACCES AUX PARCELLES (2017-2018) RMAR040116DA0970326 »
- 17/ SAS NOUVELLE CITE DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 « PLANTATION DE BANANES (28,66 HA RAMENES A 24,35 HA), MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES ET DES EQUIPEMENTS AGRICOLES DE LA SAS NOUVELLE CITE EN 2016 ET 2017 RMAR040119DA0970011 »
- 18/ THE CUBE SARL DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 AIDE A L'INVESTISSEMENT CRÉATION D'UN POINT DE VENTE DE RESTAURATION BÉNÉFICIANT D'UNE STRUCTURE ARCHITECTURALE INNOVANTE (CUBE DE VERRE) SUR LA PLAGE DE SCHOELCHER RMAR190219GA3340002
- 19/ SAS CAFÉIÈRE DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 « PLANTATION DE BANANES (20,78) HA), MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES ET DES ÉQUIPEMENTS AGRICOLES DE LA SAS CAFÉIÈRE EN 2016 ET 2017 RMAR040116DA0970210 »
- 20/ S.A EXPLOITATION AGRICOLE DE LA MONTAGNE PELÉE DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 « CONSTRUCTION D'UN HANGAR AGRICOLE (2016-2017) RMAR040116DA0970325 »

- 21/ SAS DISTILLERIES AGRICOLES DE SAINTE-LUCE DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020- « REPLANTATION DE 48 HA DE CANNES A SUCRE, TRAVAUX DE DÉROCHAGES, D'AMÉLIORATIONS FONCIÈRES ET DE DÉSENCLAVEMENT PARCELLAIRE & RÉALISATION D'UN HANGAR PROGRAMME D'EXPLOITATION DASL 2016 RMAR040116DA0970259 »
- 22/ SAS HABITATION PECOUL DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 : INSTALLATION D'UN CENTRE PHOTOVOLTAÏQUE SUR L'HABITATION PECOUL
- 23/ SCEA MASSY BE DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 MODERNISATION ET AMÉLIORATION D'UNE UNITÉ D'ÉLEVAGE
- 24/ ASA PLANTEURS BASSE-POINTE MACOUBA DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 : OPTIMISATION RESSOURCE EN EAU ET RÉHABILITATION RÉSEAU SECTEUR FALAISE ET POCQUET
- 25/ ASA PLANTEURS BASSE-POINTE MACOUBA DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 OPTIMISATION RESSOURCE EN EAU SUR LE BASSINS SECTEUR DE LA RIVIÈRE-ROCHE ET DE LA RIVIÈRE MACOUBA
- 26/ COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQIE DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER INFRASTRUCTURES TRÈS HAUT DEBIT : INFRASTRUCTURES TRÈS HAUT DÉBIT
- 27/ CAP NORD MARTINIQUE DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER « TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU DOMAINE MARTINIQUAIS DE L'EXPÉRIMENTATION (DOME) DE GRANDE-SAVANE MQ0003004
- 28/ SAS RC SPORT CENTER DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER CRÉATION D'UN CENTRE DE LOISIRS ET D'UN RESTAURANT
- 29/ GRAND PORT MARITIME DE MARTINIQUE DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DUPROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE POUR LE PROJET D'EXTENSION DU GRAND PORT MARITIME
- 30/ COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE MARTINIQUE (CACEM) DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 « CONSTRUCTION D'UNE PÉPINIÈRE AGRO TRANSFORMATION MQ0020306 «

- 31/ COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ESPACE SUD MARTINIQUE (CAESM) DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 « EXTENSION DES RÉSEAUX D'EAUX USÉES AU BOURG DE RIVIÈRE-PILOTE TRANCHE 2 MQ0003503
- 32/ COMMUNE DES TROIS ILETS DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020- « SIGNALÉTIQUE TOURISTIQUE DE LA VILLE DES TROIS-ILETS -MQ0010655 »
- 33/ COMMUNE DE TRINITÉ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 « CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE PARASISMIQUE DE BEAUSÉJOUR DANS LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DU PLAN SÉISME ANTILLES MQ0018489 »
- 34/ COMMUNE DE SCHOELCHER DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 « DIGUE DE PROTECTION EN MER DE FOND LAHAYE MQ0017976 »
- 35/ ASSOCIATION SOLIDARITÉS LAMENTINOISES DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 ACI NONMDOUBOUT LA TERRE AU SERVICE DES HOMMES : LES MARAICHERS SOLIDAIRES DE PROXIMITÉ 2 MDFSE 201803899"
- 36/ SHB SAS DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 « TRANSFORMATION DES CO-PRODUITS DE LA FILIÈRE BANANE EN INGRÉDIENTS COSMÉTIQUES ET NUTRITIONNELS : DÉVELOPPEMENT INGRÉDIENT/ PRODUITS FINIS, ESSAI PILOTE ET DIMENSIONNEMENT D'UN SITE- MQ0017637 »

AFFAIRES PRESENTEES PAR LE CONSEILLER EXECUTIF MONSIEUR DANIEL MARIE-SAINTE

- 37/ PLAN D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES (PIC) PACTE TERRITORIAL D'INVESTISSEMENT DANS COMPÉTENCES 2019-2022
- 38/ PARTENARIAT AVEC LES ÉCOLES DE LA 2EME CHANCE (E2C) CENTRE ET SUD DE MARTINIQUE POUR LA RÉALISATION DE LEURS PROGRAMMES D'ACTIVITÉS EN 2019 (L'ÉCOLE DE LA 2EME CHANCE CENTRE MARTINIQUE (E2C CENTRE ASSOCIATION POUR LA FORMATION, LE DÉVELOPPEMENT ET L'INSERTION DES JEUNES- ÉCOLE DE LA 2E CHANCE SUD (AFDIJ-E2C SUD)
- 39/ PROPOSITION D'UNE DOTATION A ACCORDER À POLE EMPLOI POUR LE DÉVELOPPEMENT PARTAGÉ ET RENFORCÉ DE LA FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI AU TITRE DE L'EXERCICE 2019
- 40/ PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ AU FINANCEMENT DU RSMAM AU TITRE DES ACTIONS DE FORMATIONS ET DE L'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2019

- 41/ PROPOSITION DE SUBVENTION À ACCORDER À L'ÉCOLE DE FORMATION PROESSIONNELLE MARITIME ET AQUACOLE (EFPMA) POUR L'EXERCICE 2019
- 42/ RETRAIT DÉLIBÉRATIONS EX-CONSEIL GÉNÉRAL N°S CP/1375-04 DU 16 DECEMBRE 2004 ET CP/1044-15 DU 19 NOVEMBRE 2015 RELATIVES A L'IMMEUBLE ANCIEN PALAIS DE JUSTICE RÉSILIATION CONVENTION DU 11 FÉVRIER 2005
- 43/ PASSATION D'UNE CONVENTION TRANSACTIONNELLE ENTRE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE ET LE GROUPEMENT ANTILLES PROTECTION SARL/ANTILLES TÉLÉSURVEILLANCE SARL/ ANTILLES INTERVENTION SARL
- 44/ PASSATION D'UNE CONVENTION TRANSACTIONNELLE ENTRE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE ET L'ENTREPRISE AQUADOM INGÉNIÉRIE
- 45/ COMPTE-RENDU DE L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL EXECUTIF EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS ET D'ACCORDS-CADRES

AFFAIRES PRESENTEES PAR LE CONSEILLER EXECUTIF MONSIEUR FRANCIS CAROLE

- 46/ MODALITÉS D'ATTRIBUTION AUX ASSISTANTS FAMILIAUX DE MAJORATIONS DE RÉMUNÉRATION POUR SUJÉTIONS EXCEPTIONNELLES
- 47/ MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE DE LA MODERNISATION DU DISPOSITIF D'ACCUEIL FAMILIAL POUR PERSONNES AGÉES OU ADULTES HANDICAPÉS
- 48/ DEMANDE DE SUBVENION D'INVESTISSEMENT PRÉSENTÉE PAR LE CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE MARTINIQUE POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE DES RÉSIDENTS DE L'EHPAD DU CENTRE EMMA VENTURA
- 49/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR LE CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE MARTINIQUE POUR LA RÉALISATION DE L'ÉTUDE « EXPOSITION AUX PESTICIDES ET EXPRESSION CLINIQUE DU PARKINSON AUX ANTILLES FRANÇAISES PAROX »
- 50/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION MARTINIQUAISE POUR LA PROMOTION DE LA RECHERCHE EN ONCOLOGIE ET MÉDECINE NUCLÉAIRE (AMPROM) POUR L'ORGANISATION DE LA 2ÈME ÉDITION DU COLLOQUE CARIBÉEN SUR LE CANCER DE LA THYROÏDE EN MARS 2019
- 51/ DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION MARTINIQUAISE POUR LA RECHERCHE ÉPIDÉMIOLOGIQUE EN CANCEROLOGIE (AMREC) POUR LE FONCTIONNEMENT DU REGISTRE DES CANCERS EXERCICE 2019
- 52/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION DES CENTRES MEDICO-PSYCHO-PEDAGOGIQUES (ACMPP) POUR L'ORGANISATION DU 18ÈME CONGRES INTERNATIONAL AIFREF EN MAI 2019
- 53/ DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION « OZANAM ALZHEIMER » EN VUE DE L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'HÉBERGEMENT DES RÉSIDENTS L'EHPAD « TERRE VILLAGE GEORGES VATON »

- 54/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION FÉDÉRATION MARTINIQUAISE DE FOYERS RURAUX (FMFR) POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS, AU TITRE DE L'EXERCICE 2018
- 55/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR LA VILLE DU GROS-MORNE POUR LA PREMIÈRE ÉDITION DES ASSISES DE LA VIE ASSOCIATIVE DE LA MARTINIQUE EN MARS 2019
- 56/ DEMANDE DE LEVÉE DE DÉCHEANCE QUADRIENNALE POUR LE DOSSIER D'AIDE A LA CONSTRUCTION DURABLE DE MME LFB
- 57/ ADHÉSION AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE

AFFAIRES PRESENTEES PAR LE CONSEILLER EXECUTIF MONSIEUR LOUIS BOUTRIN

- 58/ VILLE DE FONDS-ST-DENIS : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'ÉGLISE
- 59/ DEMANDE DE MODIFICATION DE L'ARTICLE 1 DE LA DÉLIBÉRATION N°16-478-1 DU 16 DÉCEMBRE 2016/ PORTANT MANDAT AU PRÉSIDENT DU CONSEIL EXECUTIF POUR LUI PERMETTRE DE LEVER EN CONSEIL EXECUTIF, LA DÉCHÉANCE AFFECTANT LES OPÉRATIONS DE L'EX AIDE REGIONALE AUX POLITIQUES D'ÉQUIPEMENT LOCAL (ARPEL), DE L'AIDE DU CONSEIL RÉGIONAL AUX COMMUNES (ACRC) ET OPÉRATIONS D'INTÉRET RÉGIONAL (OIR)
- 60/ CRÉATION DU PROGRAMME TERRITORIAL DE PRÉSERVATION ET DE VALORISATION DE LA BIODIVERSITÉ MARTINIQUAISE SIGNATURE D'UNE CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT ENTRE LA CTM, L'ETAT ET L'AFB
- 61/ CRÉATION D'UN OBSERVATOIRE TERRITORIAL DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE DE MARTINIQUE (OTTEE)
- 62/ MISE EN OEUVRE DU VOLET 2 DE LA PROCÉDURE DE MISE EN VALEUR DES TERRES INCULTES OU MANIFESTEMENT SOUS-EXPLOITÉES DANS LES COMMUNES DU PRÊCHEUR, DU MORNE-ROUGE ET DE RIVIÈRE-SALÉE APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT
- 63/ DEMANDE DE CLASSEMENT DU SITE DE DÉBARQUEMENT DE TROIS RIVIÈRES EN APIT COMMUNE DE SAINTE-LUCE
- 64/ PARTICIPATION FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'ACTIONS 2019 DU COMITÉ RÉGIONAL DES PÊCHES MARITIMES ET DES ÉLEVAGES MARINS DE LA MARTINIQUE
- 65/ ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'USMSA AU TITRE DE L'EXERCICE 2019
- 66/ LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE / PROGRAMME D'ACTIONS 2018-2019
- 67/ DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION WNS RACING A TITRE DE CONTRIBUTION A L'ORGANISATION DE LA 4ÈME ÉDITION DU MARTINIQUE RALLYE TOUR (2019)

68/ DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION CARAIBE SURF PROJECT A TITRE DE CONTRIBUTION A L'ORGANISATION DE LA MARTINIQUE SURF PRO 2019

69/ DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION JET ATTITU'D POUR L'ORGANISATION DE LA 10ÈME ÉDITION DE LA MARTINIK CUP (2019)

POINTS SUPPLÉMENTAIRES PROPOSES SELON LA PROCÉDURE D'URGENCE

70/ SPL MARTINIQUE AMÉNAGEMENT ÉQUIPEMENT : INTÉGRATION AU CAPITAL SOCIAL DE NOUVEAUX ACTIONNAIRES / MODIFICATION DE LA DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CTM AU SEIN DE LA SPL.

71/ CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2019 ENTRE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE ET L'ÉTAT RELATIVE A LA MOBILISATION D'AIDES AUX POSTES EN FAVEUR DE L'INSERTION DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA DANS LE SECTEUR NON-MARCHAND.

MOTION

72/ MOTION DES ELUS DE L'ASSEMBLEE DE MARTINIQUE RELATIVE À LA CONSULTATION POUR L'ADOPTION D'UN DRAPEAU ET D'UN HYMNE MARTINIQUAIS

PRESENCES

Le jeudi 16 mai

> LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

ETAIENT PRESENTS: Le Président de l'Assemblée de Martinique Monsieur Claude LISE Mesdames, Messieurs Lucien ADENET, Richard BARTHELERY, Christiane BAURAS, Claude BELLUNE, Belfort BIROTA, Michelle BONNAIRE, Joachim BOUQUETY, Michel BRANCHI, Francine CARIUS, Félix CATHERINE, Clément CHARPENTIER-TITY, Manuella CLEM-BERTHOLO, Georges CLEON, Gilbert COUTURIER, Jenny DULYS-PETIT, Jean-Claude DUVERGER, Christiane EMMANUEL, Charles JOSEPH-ANGELIQUE, Nadia LIMIER, Fred LORDINOT, Denis LOUIS-REGIS, Raphaël MARTINE, Yan MONPLAISIR, Michelle MONROSE, Diane MONTROSE, Karine MOUSSEAU, Marius NARCISSOT, Jean-Philippe NILOR, Justin PAMPHILE, Josiane PINVILLE, Maryse PLANTIN, Lucien RANGON, Nadine RENARD, Daniel ROBIN, Sandrine SAINT-AIME, Patricia TELLE, Marie-Frantz TINOT, Marie-France TOUL, Sandra VALENTIN, David ZOBDA.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR: Mesdames, Messieurs, Kora BERNABE (procuration à Claude BELLUNE), Marie-Thérèse CASIMIRIUS (procuration à Jean-Claude DUVERGER), Catherine CONCONNE (procuration à David ZOBDA), Johnny HAJJAR (procuration à Michelle MONROSE), Eugène LARCHER (procuration à Claude LISE), Lucie LEBRAVE (procuration à Marie-France TINOT), Marie-Line LESDEMA (procuration à Georges CLEON), Charles-André MENCE (procuration à Fred LORDINOT), Stéphanie NORCA (procuration à Christiane BAURAS), Louise TELLE (procuration à Jean-Philippe NILOR).

> LES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

<u>ASSISTAIENT À LA SEANCE</u>: Mesdames, Messieurs, Louis BOUTRIN, Francis CAROLE, Miguel LAVENTURE, Marie-Hélène LEOTIN, Daniel MARIE-SAINTE, Aurélie NELLA, Marinette TORPILLE.

Le vendredi 17 mai

> LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

ETAIENT PRESENTS: Le Président de l'Assemblée de Martinique Monsieur Claude LISE Mesdames, Messieurs Lucien ADENET, Richard BARTHELERY, Christiane BAURAS, Claude BELLUNE, Michelle BONNAIRE, Joachim BOUQUETY, Michel BRANCHI, Francine CARIUS, Félix CATHERINE, Clément CHARPENTIER-TITY, Manuella CLEM-BERTHOLO, Georges CLEON, Gilbert COUTURIER, Jenny DULYS-PETIT, Jean-Claude DUVERGER, Christiane EMMANUEL, Charles JOSEPH-ANGELIQUE, Nadia LIMIER, Fred LORDINOT, Denis LOUIS-REGIS, Raphaël MARTINE, Yan MONPLAISIR, Michelle MONROSE, Diane MONTROSE, Karine MOUSSEAU, Marius NARCISSOT, Jean-Philippe NILOR, Stéphanie NORCA, Josiane PINVILLE, Maryse PLANTIN, Lucien RANGON, Nadine RENARD, Sandrine SAINT-AIME, Patricia TELLE, Marie-France TOUL, Sandra VALENTIN, David ZOBDA.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR: Mesdames, Messieurs, Kora BERNABE (procuration à Claude BELLUNE), Belfort BIROTA (procuration à Denis LOUIS-REGIS), Marie-Thérèse CASIMIRIUS (procuration à Jean-Claude DUVERGER), Catherine CONCONNE (procuration à David ZOBDA), Johnny HAJJAR (procuration à Michelle MONROSE), Eugène LARCHER (procuration à Claude LISE), Lucie LEBRAVE (procuration à Patricia TELLE), Marie-Line LESDEMA (procuration à Georges CLEON), Charles-André MENCE (procuration à Fred LORDINOT), Justin PAMPHILE, Daniel ROBIN (procuration à Félix CATHERINE), Louise TELLE (procuration à Jean-Philippe NILOR), Marie-Frantz TINOT (procuration à Sandra VALENTIN).

> LES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

<u>ASSISTAIENT À LA SEANCE</u>: Mesdames, Messieurs, Francis CAROLE, Miguel LAVENTURE, Marie-Hélène LEOTIN, Daniel MARIE-SAINTE, Aurélie NELLA, Marinette TORPILLE.

Le mardi 21 mai

> LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

ETAIENT PRESENTS: Le Président de l'Assemblée de Martinique Monsieur Claude LISE, Mesdames, Messieurs Lucien ADENET, Richard BARTHELERY, Christiane BAURAS, Michelle BONNAIRE, Michel BRANCHI, Francine CARIUS, Félix CATHERINE, Clément CHARPENTIER-TITY, Manuella CLEM-BERTHOLO, Georges CLEON, Jean-Claude DUVERGER, Johnny HAJJAR, Charles JOSEPH-ANGELIQUE, Nadia LIMIER, Fred LORDINOT, Denis LOUIS-REGIS, Michelle MONROSE, Karine MOUSSEAU, Marius NARCISSOT, Jean-Philippe NILOR, Stéphanie NORCA, Josiane PINVILLE, Maryse PLANTIN, Patricia TELLE, Marie-France TOUL.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR: Mesdames, Messieurs, Claude BELLUNE, Kora BERNABE (procuration à Claude BELLUNE), Belfort BIROTA (procuration à Denis LOUIS-REGIS), Joachim BOUQUETY, Marie-Thérèse CASIMIRIUS (procuration à Jean-Claude DUVERGER), Catherine CONCONNE (procuration à Michelle MONROSE), Gilbert COUTURIER, Jenny DULYS-PETIT (procuration à Fred LORDINOT), Christiane EMMANUEL (procuration à Manuella CLEM-BERTHOLO), Eugène LARCHER (procuration à Claude LISE), Lucie LEBRAVE (procuration à Patricia TELLE), Marie-Line LESDEMA, Raphaël MARTINE (procuration à Richard BARTHELERY), Charles-André MENCE, Yan MONPLAISIR (procuration à Stéphanie NORCA), Diane MONTROSE (procuration à Karine MOUSSEAU), Justin PAMPHILE, Lucien RANGON (procuration à Marius NARCISSOT), Nadine RENARD (procuration à Charles JOSEPH-ANGELIQUE), Daniel ROBIN (procuration à Félix CATHERINE), Sandrine SAINT-AIME (procuration à Maryse PLANTIN), Louise TELLE (procuration à Jean-Philippe NILOR), Marie-Frantz TINOT, Sandra VALENTIN (procuration à Johnny HAJJAR), David ZOBDA.

> LES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

<u>ASSISTAIENT À LA SEANCE</u>: Le Président du Conseil Exécutif Monsieur Alfred MARIE-JEANNE et Mesdames, Messieurs, Louis BOUTRIN, Miguel LAVENTURE, Marie-Hélène LEOTIN, Daniel MARIE-SAINTE, Aurélie NELLA, Sylvia SAITHSOOTHANE

LES DEBATS

ASSEMBLEE PLENIERE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE SÉANCE DU 16 MAI 2019

Salle Camille DARSIERES

(Début de la séance à 10h35)

M. le Président Claude LISE

Chers collègues, nous allons commencer. Je vous rappelle que nous allons commencer avec une heure de retard, l'heure de convocation était à 9h30.

M. CHRISTOPHE PRIAM PROCÈDE À L'APPEL.

M. Christophe PRIAM

Président, vous avez le quorum requis.

M. le Président Claude LISE

Nous avons le quorum, je déclare la séance ouverte. Mes chers collègues, nous devons désigner un ou une secrétaire de séance, alors qui se propose ? Collègue CLEON ? Donc, collègue CLEON, il n'y a pas d'Opposition ? C'est adopté à l'unanimité, collègue CLEON est secrétaire de séance. Avant de passer à la présentation de l'ordre du jour je veux vous annoncer que nous avons le plaisir d'accueillir une classe de terminale du lycée acajou 2. Ce sont 18 élèves d'une classe des sciences sociales et politiques accompagnés de leur professeur Monsieur AYASSAMY qui est le professeur de sciences économiques et sociales et de sciences sociales et politiques. Là ce sont les élèves de sciences sociales et politiques donc particulièrement intéressés par les problèmes institutionnels et le fonctionnement de nos Collectivités alors je pense que nous aurons à cœur de leur donner une très bonne image du fonctionnement démocratique de l'Assemblée, surtout que c'est la seule Assemblée qui existe actuellement depuis 2016. Je vais demander à l'une des élèves de cette classe de nous dire quelques mots. On va lui demander de venir nous dire quelques mots.

Élève de terminale

Bonjour à vous Monsieur le Président de l'Exécutif, bonjour Messieurs et... Je me reprends, excusez-moi. Bonjour Monsieur le Président de l'Assemblée, bonjour à vous tous et à vous toutes Conseillers et bonjour à vous également personnel de la CTM. Mes remerciements avant tout se portent spécialement envers Madame BAURAS, Madame SAÏTHSOOTHANE, Madame DUHAMEL ainsi que Madame FANON. Je tiens à vous remercier vous tous de nous avoir permis d'être ici en ce jour. Merci de nous permettre d'assister au fonctionnement de cette plénière, de nous permettre de mettre en application ce que nous avons eu l'occasion de voir au cours de cette année scolaire mais aussi également de faire de nous des citoyens de demain. Nous voulons vous remercier pour l'engagement et le dévouement que vous portez envers notre île et envers les enjeux qu'elle peut présenter en étant élus et en étant présents ici aujourd'hui afin de prendre les bonnes décisions pour nous, citoyens de demain. Nous sommes confiants en ce que cette expérience unique peut nous apporter et nous sommes aussi conscients de la chance que nous avons d'être ici en ce jour. Nous ne pourrions finir de vous remercier, mais soyez conscients de la sincérité des remerciements

que nous vous apportons au nom de la classe de sciences politiques du lycée Acajou 2. Nous vous remercions.

(APPLAUDISSEMENTS)

M. le Président Claude LISE

Collègues, je crois qu'il était important de donner la parole à l'une de ces jeunes et vous voyez que la relève est assurée. Je vais maintenant vous préciser ce que vous savez, que notre réunion a été convoquée sur deux jours et que nous avons 69 points qui figurent à l'ordre du jour. En tous cas, à l'ordre du jour qui a été mis à votre disposition. Toutefois, je vous propose de bien vouloir accepter d'une part un retrait et d'autre part l'introduction de deux questions supplémentaires. En ce qui concerne le retrait, il s'agit du rapport numéro 15 portant mise en œuvre des conventions de portages fonciers, appels à manifestation d'intérêt, reprise des sites hôteliers, le Marouba et Hôtel Club des Trois-Ilets. Cette question numéro 15, nous est proposée par l'Exécutif qui l'avait mise à l'ordre du jour, de la retirer de l'ordre du jour. Par ailleurs, deux questions sont arrivées en ordre du jour complémentaire avec le respect des délais requis, bien sûr. Ces deux questions concernent d'une part, une question qui va avoir le numéro 70 qui concerne la SPL Martinique Aménagement Équipement. Il s'agit de l'intégration au capital social, de nouveaux partenaires, de la modification de la désignation des représentants de la CTM au sein de cette SPL. Après la décision du conseil d'administration de la SPL, la CTM est invitée à faire connaître très rapidement sa décision concernant les deux points mentionnés dans le titre du rapport. C'est cela, la raison de l'urgence. L'autre question qui va prendre le numéro 71 concerne une convention annuelle d'objectifs et de moyens 2019 entre la Collectivité Territoriale de Martinique et l'État, d'une convention qui est relative à la mobilisation d'aides au poste en faveur de l'insertion des bénéficiaires du RSA, cela dans le secteur non marchand. L'urgence s'explique ici par la nécessité de permettre aux partenaires de la CTM de procéder rapidement au recrutement de bénéficiaires du RSA en contrats aidés. Comme l'exige la loi, après cette information, l'Assemblée est bien sûr invitée à reconnaitre l'urgence et ainsi accepter la prise en compte dans l'ordre du jour des deux points supplémentaires exposés. Donc, il y a d'abord, accepter le retrait de la question numéro 15 et l'introduction des deux questions que je viens d'évoquer. Sur ce point, demande de prise de parole par le collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT

Merci Monsieur le Président. Bonjour à vous tous mes chers collègues, Monsieur le Président de l'Assemblée, Mesdames et Messieurs. Bonjour à cette délégation de jeunes Martiniquais accompagnés de leur professeur, enseignant qui va assister à nos débats. J'espère que vous allez tirer profit de cette séance, que vous êtes l'avenir de ce pays. Vous êtes l'avenir de ce pays et que, comme moi-même et d'autres ici présents, qui avons été sur les bancs des instituts d'études politiques de France et d'ailleurs de notre pays, que vous pourrez poursuivre une carrière à la fois conforme à vos projets professionnels mais aussi dans le secteur politique. C'est fondamental pour notre pays et je vous encourage à bien réussir d'abord votre année en obtenant le baccalauréat et à poursuivre de belles études en Martinique ou dans le monde. Cette introduction, Monsieur le Président, je la fais à propos d'un point sur l'ordre du jour mais je voudrais ici dire aussi à l'Assemblée, collègues, la raison

pour laquelle j'ai affiché un symbole qui est le symbole de l'identité Martiniquaise, le drapeau rouge, vert, noir. J'ai entendu dire qu'il y aura tout à l'heure proposée par une collègue, nous avons vu en réunion de groupe, une motion. On verra ce qu'elle nous propose, en tous cas, élu, Vice-président de l'Assemblée de Martinique, je tiens à dire comme beaucoup de concitoyens, je rejette la procédure qui a abouti à ce que l'on a vu, c'est-à-dire à l'adoption d'un fanion sur lequel il y a un lambi. Je ne dénigre pas l'œuvre du Martiniquais, mais j'aimerais qu'il y ait plus de transparence sur cette procédure. L'Assemblée de Martinique a été totalement absente de cette procédure. Et, donc pour résumer, je propose qu'il y ait un vrai référendum organisé en Martinique sur le choix de notre drapeau et dans ce référendum, les lycéens qui ont 16 ans pourront Participer et faire un choix. Je veux le dire très clairement pour qu'il n'y ait pas de méprise, nous sommes citoyens de la République Française et ce drapeau Français, nous ne devons pas le renier, il est aussi fondamental pour vous, de même que l'Union Européenne. Mais nous avons notre identité et notre identité nous devons l'affirmer avec une Histoire donc s'il vous plaît, je souhaite que la Majorité de l'Assemblée arrête de diviser le peuple Martiniquais, arrête de diviser le peuple Martiniquais et que le rassemblement se fasse autour de ce qui est aujourd'hui, le drapeau martiniquais, le drapeau rouge, vert, noir. Monsieur le Président, je vois que la Majorité décide de retirer le point et je voudrais remercier le collègue MONPLAISIR qui a organisé lundi dernier une rencontre et qui a invité le collègue Conseiller exécutif LAVENTURE à venir s'exprimer, s'expliquer, il n'est pas venu. Je regrette aussi l'absence du Président de la commission des Finances, collègue BRANCHI, parce que le dossier a été enlevé de l'ordre du jour mais pour quel motif ? Pour quel motif il a été enlevé ? Le choix de l'ordre du jour, c'est une prérogative du bureau de l'Assemblée et du Président de l'Assemblée. Lorsque nous avons fait la réunion des Vice-présidents, il n'était pas question de retirer ce dossier, Monsieur le Président. Et je répète ma revendication, au moment où le bureau de l'Assemblée se réunit, les Vice-présidents doivent disposer de la totalité des dossiers qui seront soumis au vote de l'Assemblée. Je le répète, c'est la loi de 2011, pourquoi elle n'est pas appliquée ? C'est le pouvoir de l'Assemblée, c'est nous qui allons décider de l'ordre du jour qui sera débattu aujourd'hui. Alors, qu'est-ce qui explique le retrait de cette décision ? Le collègue MONPLAISIR, par cette réunion nous a permis d'avoir des informations importantes notamment sur le fait que le choix qui a été porté dans le fond du dossier, je ne vais pas rentrer sur le fond du dossier, a été fait par une commission dans laquelle il n'y a pas d'élus de l'Assemblée. Il n'y a pas d'élus de l'Assemblée, il s'agit là de sommes importantes, d'un bien qui appartient à l'Assemblée, qui vaut 2 700 000 €, d'un autre hôtel qui vaut aussi 2 M€. Alors, la question que je pose c'est : « Combien cela a déjà coûté à la Collectivité, le fait qu'il n'y ait pas de décision ? ». D'après les informations que j'ai pu obtenir, cela représente autour de 2 M€, 2 M€ dépensés en pure perte en trois ans, c'est le coût d'entretien des deux bâtiments. Arrêtons le gaspillage ! On a besoin de deniers publics pour faire des investissements. Brusquement on découvre l'urgence de présenter un dossier et brusquement on découvre la même urgence de le retirer de l'ordre du jour. Ce n'est pas cohérent. Et, je souhaiterais qu'à l'avenir, il y ait plus d'informations qui soient données, d'abord au bureau de l'Assemblée. Monsieur le Président, j'insiste, sur le contenu des dossiers mais aussi ..., mais aussi..., mais aussi..., à l'ensemble des collègues sur la transparence. Je dis bien, sur la transparence des procédures qui sont mises en œuvre dans la Collectivité. Je vous remercie.

M. le Président Claude LISE

Si j'ai bien compris, tu appuies le retrait. Par conséquent, l'intervention c'était pour appuyer le retrait ?

M. Fred LORDINOT

Non Président. Mon intervention c'est pour dire qu'il faut qu'il y ait de la transparence dans les débats.

M. le Président Claude LISE

J'ai bien retenu cela.

M. Fred LORDINOT

Cela veut dire que si je dis cela, cela signifie qu'il y a une opacité, il n'y a pas de transparence. Pourquoi cela a été enlevé ? Si c'était clair, on l'aurait conservé. Moi, je dis, prenons une décision mais en ayant tous les éléments qui vont nous permettre d'apprécier la situation. La Majorité c'est la Majorité, c'est elle qui décide du retrait ou du maintien. Je dis, il faut plus de transparence et moins d'opacité.

M. le Président Claude LISE

Le collègue ADENET sur le même sujet.

M. Lucien ADENET

Merci Président. Président, quand tu as débuté la séance, tu as dit qu'on devrait montrer à nos jeunes qui sont là que nous travaillons en parfaite sérénité, en parfaite harmonie. Je traduis un petit peu ta pensée même si ce ne sont pas les expressions que tu as utilisées. Je crois qu'il faut que les jeunes qui nous observent aujourd'hui comprennent bien que nous sommes des adultes responsables, nous leur donnons l'exemple. Sur le premier point, je ne vais pas polémiquer, le premier point évoqué par notre collègue. Je ne vais pas faire de polémique stérile donc je préfère ne rien dire. Sur le deuxième point, Je voudrais dire tout simplement que c'est le Président du Conseil Exécutif qui a proposé un ordre du jour, qui t'a proposé un ordre du jour pour cette Assemblée. Il est parfaitement autorisé à te demander le retrait d'un point de l'ordre du jour s'il juge qu'il y a un certain nombre d'informations supplémentaires à apporter pour permettre aux élus de débattre de manière très sérieuse sur un dossier. C'est ce que je voulais dire, donc il a parfaitement le droit de retirer un dossier de l'ordre du jour. J'en ai terminé.

M. le Président Claude LISE

Je suis d'accord qu'il a le droit de demander le retrait puisqu'il a également parfaitement le droit de demander l'inscription mais c'est vrai aussi que c'est le bureau qui arrête l'ordre du jour. C'est la loi, c'est le bureau qui arrête l'ordre du jour, après l'Assemblée est souveraine, c'est-à-dire que le bureau arrête, l'Assemblée peut décider de changer l'ordre du jour. Je veux insister là-dessus. La preuve c'est que je suis obligé de consulter l'Assemblée pour lui demander si elle est d'accord pour les ajouts, pour les retraits. Et même si les gens veulent changer l'ordre de passage, etc. etc. J'espère que l'Assemblée a bien conscience du fait que

c'est elle qui décide, in fine. Mais, c'est vrai qu'il y a un problème de procédure. Je ne peux pas... Vous comprenez en tant que Président de l'Assemblée donc, celui qui a le devoir de réunir le bureau avant les plénières, dans les délais prescrits. Il est clair que pour que nous puissions prendre des décisions au bureau, il faut que nous ayons tous les éléments donc le collègue lorsqu'il demande qu'on ait davantage d'éléments au moment, au moment de la tenue du bureau, il a raison. Maintenant, ce sont des questions un peu d'organisation qui font que malheureusement nous tenons des bureaux, je suis obligé de le dire, au cours desquels nous sommes bien en peine pour vraiment prendre une décision puisque nous n'avons pas toujours tous les éléments. Donc, il faut qu'on arrive à un moment donné, cela fait quand même trois ans que nous fonctionnons, il faut qu'on arrive à faire en sorte que le bureau puisse fonctionner tel que c'est prévu par les textes. Après on pense ce qu'on veut des textes, il faut au moins les respecter. Maintenant, ceci étant dit effectivement, le Président peut demander le retrait, le bureau aussi peut demander le retrait et l'Assemblée décide. Donc en l'occurrence, j'ai le sentiment qu'il n'y a pas de problème puisque, en tous cas, je vous consulte. Est-ce qu'il y a des collègues qui veulent intervenir contre le retrait ? Personne n'intervient contre le retrait ? Donc, je suis obligé de mettre aux voix pour que l'on soit bien sûr que l'Assemblée se prononce. Y a-t-il des collègues qui sont contre le retrait ? Pas d'abstention.

VOTE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Donc le point 15 est retiré de l'ordre du jour. Concernant les deux points que j'ai évoqué qui sont introduits en procédure d'urgence, je ne les reprends pas, vous les avez. Ils vous ont été remis dans les délais. Y a-t-il des observations ? Des demandes de non prises en compte de ces deux points ? S'il n'y en a pas, je sollicite votre vote. Oui, collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

Ce que je voudrais simplement dire sur les points qui sont rajoutés. On a à se prononcer donc je veux dire un mot mais juste avant je veux dire, ce n'est pas parce que les jeunes sont là que l'on va les exploiter. Dans les débats qui sont ici, il y a des accords et des désaccords. Il nous arrive de ne pas être d'accord entre nous comme des parents ne peuvent pas être d'accord entre eux, comme des enfants ne peuvent pas être d'accord, comme les jeunes. Le fait de dire qu'il y a des gens, il faut... Non, on ne va pas les tromper. Il y a des fois où nous ne sommes pas d'accord, c'est pourquoi il y a un vote. Et, la loi demande que l'on soit interrogé lorsqu'on ajoute un point ou on l'enlève. Et, si nous ne sommes d'accord, on ne l'ajoute pas et on ne l'enlève pas puisque c'est une demande. Dès qu'il y une demande, il y a un vote donc je vais dire qu'on a le droit de s'exprimer, d'être d'accord ou ne pas être d'accord. Mais nous ne sommes pas en désaccord là, nous acceptons qu'il y ait les deux points. Je voulais quand même clarifier sur ce point-là. Ne pas sossé biskui chanpann an tchim san valé'y.

M. le Président Claude LISE

Très bien. Formellement, j'interroge l'Assemblée. Y a-t-il des contres ? Absentions ? Donc, adopté à l'unanimité.

VOTE

CONTRE ? (0)

ABSTENTIONS ? (0)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Les deux points sont ajoutés à l'ordre du jour et par conséquent, nous allons pouvoir examiner l'ordre du jour. Je voudrais quand même vous indiquer que concernant l'ordre des questions, notre collègue SAÏTHSOOTHANE absente, excusée a proposé que les rapports numéros deux et trois qu'elle devait présenter, le soit par sa collègue, Conseillère exécutive, Marinette TORPILLE. Ensuite le Conseiller exécutif Francis CAROLE a souhaité, du fait d'impératif de représentation, présenter ses rapports après l'intervention de son collègue Miguel LAVENTURE et troisièmement, le rapport numéro 30 qui est porté au nom de notre collègue Miguel LAVENTURE relatif à la demande d'aide européenne formulée par la CACEM pour la construction d'une pépinière agro-transformation, sera exposé par notre collègue BOUTRIN et non par le collègue LAVENTURE. Là, il faut tenir compte du statut de Conseiller communautaire du collègue, donc il ne peut pas de ce fait présenter lui-même le rapport. Y a-t-il des observations sur ces points ? S'il n'y en a pas, donc je vais vous dire comment nous allons examiner par conséquent les affaires à l'ordre du jour. Alors, nous allons bien sûr commencer comme toujours par l'approbation du procès-verbal. En l'occurrence, de deux procès-verbaux, les réunions des 19 et 20 décembre 2018 et la réunion des 14 et 15 février 2019. Nous allons examiner ces procès-verbaux le même jour parce qu'il y avait du retard pour certains de ces PV. Ensuite, notre collègue Conseillère exécutive Marinette TORPILLE va nous présenter les rapports 2, 3 et 70. Ensuite, notre collègue Aurélie NELLA va nous présenter les rapports 4 à 7 puis Marie-Hélène LEOTIN va nous présenter les rapports 6 à 12. Francis CAROLE nous présentera ensuite les rapports 46 à 57, plus le rapport 71 que nous avons accepté d'introduire en urgence. Ensuite, le collègue Miguel LAVENTURE présentera les rapports 13 à 36, sauf le 15 qui a été enlevé et j'ai dit que le 30 sera présenté donc par le collègue BOUTRIN. Ensuite, le Conseiller exécutif Daniel MARIE-SAINTE présentera les rapports 37 à 45 et enfin, le collègue Conseiller exécutif Louis BOUTRIN terminera la réunion par la présentation des rapports 58 à 69. Y a-t-il des observations sur le déroulé de notre réunion? Non? Collègue TINOT.

Mme Marie-Frantz TINOT

Le procès-verbal.

M. le Président Claude LISE

C'était?

Mme Marie-Frantz TINOT

C'est juste sur le procès-verbal. Ce n'est pas cela. Je me suis trompée, excusez-moi.

M. le Président Claude LISE

Justement c'est maintenant que je vais annoncer que nous allons passer à l'examen des procès-verbaux. Nous avons le procès-verbal de la séance des 19 et du 20 décembre 2018 et ensuite la séance du 14 et 15 février 2019. Oui, collègue DUVERGER, un point d'ordre ?

M. Jean-Claude DUVERGER

Que nous fassions un point d'ordre. Je demande au Vice-président d'intervenir.

M. Fred LORDINOT

Président, c'est un point d'ordre. Le premier sur le contenu du procès- verbal. On a déjà eu l'occasion d'en débattre ici. Toi-même tu avais soulevé la question. Je voudrais appuyer aussi la remarque faite par le Président de l'Assemblée sur la nécessité d'une meilleure rédaction des procès-verbaux. Il y a des améliorations qui ont été portées mais c'est encore possible de les améliorer, notamment en mettant une table des matières qui va permettre de retrouver plus facilement les interventions mais surtout un procès-verbal qui retrace bien la chronologie de la séance. Donc, sur ces aspects-là, je le répète, il faut porter des améliorations. Il faut porter des améliorations sur le contenu du texte. Bien souvent les textes ne sont pas compréhensibles, donc il y a une nécessité de relecture. Je sais que nous nous adressons à une société privée, ce sont des salariés qui font leur travail correctement. Là, peut-être faut-il aussi négocier avec cette société pour voir comment on peut obtenir des textes plus lisibles pour les personnes, les étudiants, les citoyens qui veulent consulter les procès-verbaux, puisque ce sont des procès-verbaux qui retracent l'ensemble des propos qui ont été tenus dans l'Assemblée. Là, je m'abstiendrai parce que sur mes propres interventions, il y a des choses qui ne sont pas correctes, je ne peux pas toutes les citer. Mais je souhaiterais que là, on fasse véritablement un travail, je dirai, plus approfondit. Sur la chronologie aussi, ce n'est pas exactement ce qui s'est passé dans la séance. Là aussi, il faudrait qu'il y ait les services de l'Assemblée. Monsieur le Président, vous le savez, je milite pour que l'Assemblée ait des moyens humains en personnel et moyens financiers pour pouvoir contrôler et améliorer ce travail parce que si l'Assemblée n'a pas les moyens, eh bien, que l'Exécutif le fasse mais qu'il ne nous donne pas... A chaque fois, je ne vais pas passer mon temps dans l'Assemblée à venir dire : " Non, à telle ligne, à telle page, il faut rectifier ". Là, il faut que l'Assemblée ait les moyens parce que c'est la prérogative de l'Assemblée, de publier des procès-verbaux qui retracent bien les propos tenus dans l'Assemblée. Hélas, je ne peux pas, je ne sais pas, chaque collègue aura sa liberté de vote, en tous cas, je m'abstiendrai concernant ces procès-verbaux. Le deuxième aspect concerne un élément qui a touché les Martiniquais toute cette semaine, c'est qu'il y a eu un blocage et moi-même après des réunions, j'ai vu que la ruelle qui passe derrière nos bureaux à l'Assemblée, à l'avenue des Caraïbes était bloquée, bloquée par les pompiers. J'apprends avec bonheur, comme les Martiniquais qu'il y aurait une solution qui aurait été trouvée. Mais Monsieur le Président, nous voulons formuler ici une proposition, c'est qu'il y ait un véritable débat sur le service Territorial d'Incendie et de Secours dans cette Assemblée. Ce que je veux formuler. Est-ce qu'on peut consacrer une plénière ou une partie de la plénière pour discuter de ces questions de la sécurité des Martiniquaises et des Martiniquais. Parce que le Président est là, j'ai eu l'occasion d'échanger avec lui et il y a un véritable malaise chez les pompiers de Martinique qui sont chargés de nous protéger et de venir à notre secours. D'abord, on ne comprend pas pourquoi cela s'appelle toujours service départemental, c'est un service territorial, il n'y a plus de Département, cela devrait changer de nom. Pourquoi aujourd'hui, il y a ces polémiques incessantes sur le financement ? Pourquoi on ne paie pas les pompiers à la fin du mois ? Puisque le fait qui a déclenché la grève, c'est le fait que les pompiers n'aient pas reçu leurs salaires à temps donc il y a un souci. Et, troisième élément, pourquoi stigmatiser à chaque fois, une partie de nos compatriotes ? Et, je pense notamment aux Maires. Donc, il nous faut pouvoir discuter sereinement du financement du service territorial et notamment de l'idée que nous sommes un certain nombre à formuler, c'est que le service soit financé par la Collectivité Territoriale de Martinique. Que donc... Mais oui, mais oui. Est-ce que je peux terminer ?

M. le Président Claude LISE

Laissez le collègue conclure.

M. Fred LORDINOT

Est-ce que je peux terminer ? Est-ce que je peux terminer ? C'est...

M. le Président Claude LISE

Laissez le collègue conclure.

M. Fred LORDINOT

Président, est-ce qu'on peut... Tout à l'heure, j'ai entendu dire qu'il fallait donner l'exemple compte tenu de la présence des jeunes. Donnons l'exemple, il ne faut pas m'interrompre. Donnons l'exemple.

M. le Président Claude LISE

Conclus.

M. Fred LORDINOT

Président, je vais conclure mais je m'exprime là comme, à la fois, membre de la Minorité et comme Vice-président de cette Assemblée, donc laissez-moi terminer. Aujourd'hui, le financement de l'État, certes, est de cinq millions d'euros, certainement insuffisant mais revendiquons très clairement une recette fiscale qui va nous permettre de financer... Allons demander très clairement la recette, et moi je pense qu'elle existe, qui va nous permettre de financer. Ensuite, reconnaissons que le système actuel est bancal. Les communes n'ont pas les moyens de financer ce service et c'est tellement vrai... Président, est-ce que je peux m'exprimer ? C'est tellement vrai que, entre 2010 et 2015, l'Assemblée du Conseil Régional avait décidé de financer la moitié de la contribution des communes au service d'incendie. Vous avez pris la décision d'annuler cette subvention, c'est votre droit mais ne voilà-t-il pas que les problèmes perdurent. Nous avions fait cela à l'époque, c'est pour aller progressivement vers une prise en charge totale du service d'incendie. Voilà, pourquoi nous l'avions fait à l'époque. On a commencé par prendre la moitié des huit millions d'euros, c'était quatre millions d'euros et ensuite on cherchait quatre millions d'euros pour le financer. Mais, je le répète, ce que je souhaite c'est qu'il y ait Monsieur le Président, un débat qui soit organisé sur le Service territorial d'Incendie. Merci.

M. le Président Claude LISE

Je pense que c'est à mettre à l'ordre du jour du bureau et après, le bureau va faire une proposition de réunion plénière sur ce thème. Les réunions thématiques sont possibles. C'est vrai que cela fait plusieurs fois que les élus, d'un bord ou d'un autre, réclament des

réunions thématiques mais c'est vrai aussi que ce n'est pas facile à organiser compte tenu de la dispersion des collègues. C'est vrai, dans une multitude de réunions, c'est très difficile. Je vois même lorsque j'essaie de faire des réunions de commissions réunies pour recevoir des acteurs économiques ou sociaux qui demandent à rencontrer des responsables de commissions, on a un problème de ce côté-là. Vous voyez bien comment c'est difficile de commencer une plénière à l'heure. On va dégager, on va trouver un moyen mais si nous faisons une plénière thématique sur un sujet aussi important, il faut que ce soit une plénière avec un quorum. Il ne s'agit pas de faire une réunion comme cela mais moi, je suis tout à fait pour. Je suppose que beaucoup d'entre vous, vous êtes d'accord à priori donc il faut trouver un moment où il y ait un maximum d'élus disponibles. Et donc, je suggère collègue LORDINOT que tu veux mettre cela à l'ordre du jour de notre prochaine réunion de bureau. Ceci étant dit, nous allons donc passer, s'il n'y a pas d'observation... Il n'y en a pas ? Oui, oui...

Mme Sandrine SAINT-AIME

Président, merci. Je pense qu'on était à l'approbation des procès-verbaux. J'ai une remarque sur le procès-verbal des 19 et 20 décembre 2018. Sur mon intervention page 223 ligne 9. Je disais : « Il faut donner une réponse pénale urgente », pas gratuite. C'est « urgente, en comparution immédiate ». Sur une autre de mes interventions, page 225, ligne 9, je disais : « C'est l'unique but de ce projet de réforme pour la justice, un domaine aussi important » et page 226, ligne 5, je disais : « Il peut ne pas en avoir aussi en fonction de s'il gagne ou s'il perd son procès ». Voilà, ce sont mes remarques sur ce procès-verbal.

M. le Président Claude LISE

Oui, collègue TINOT.

Mme Marie-Frantz TINOT

Merci Président. Bonjour à tous, chers collègues. Je veux aussi saluer les élèves ainsi que ceux qui les accompagnent. Ce n'est pas grand-chose. C'est une confusion au niveau des prénoms. Lorsque Marie-France TOUL intervient, on met Marie-Frantz et lorsque moi j'interviens, on met Marie-France. C'est Marie-France TOUL et Marie-Frantz TINOT. Ça peut... C'est Marie-Frantz, avec un T, Z parce que cela peut changer un peu les interventions. On peut croire que lorsque Marie-France intervient, que c'est moi qui intervient. Voilà, c'est juste cela. Merci beaucoup.

M. le Président Claude LISE

Merci. Collègue BARTHELERY.

M. Richard BARTHELERY

Bonjour Président, bonjour chers collègues. Bonjour également à cette classe qui est venue assister à notre Assemblée ce matin. Bonjour aux administratifs aussi que l'on oublie très souvent. A la page 106, j'aimerais que l'on corrige le nom de Richard BARTHELERY et non Richard BARTELRY. Richard BAR-THE-LE-RY à la page 106. Merci.

M. le Président Claude LISE

Merci. Il y a-t-il d'autres remarques ? Il n'y en a pas ? Sur les deux ? On est bien d'accord ? que je recueille les interventions sur les deux documents. Oui, collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

Oui, merci Président. Par rapport aux procès-verbaux, lorsque l'on voit qu'il y a des erreurs, moi j'ai envie de vous dire, au Président, à toi et au Secrétaire, mais, il y a des erreurs, vous nous envoyez un procès-verbal, vérifiez et puis lors de la réunion du groupe on nous dit, mais, si le Président n'a personne pour corriger, pour l'aider, je revendique ici qu'il y ait ce personnel là à ta disposition pour pouvoir faire le travail qui est nécessaire. Ce n'est pas possible qu'il y ait cela. Donc on ne peut pas critiquer, ni au secrétaire ni au Président, s'il n'y a pas du monde, on ne peut pas critiquer non plus les services qui le font, mais il y a toujours des erreurs au niveau d'un procès-verbal, on demande que cela soit corrigé. Chaque fois qu'on arrive ici il y a des interventions : ce n'est pas cela... J'aurais été moi-même responsable de relever ce que l'on dit pour un procès-verbal, j'aurais commis des erreurs. Mais il faut donner à l'Assemblée et au Président, y compris le Secrétaire les moyens de travailler et les moyens de donner un procès-verbal vérifié et corrigé. C'est ce que je voulais dire.

M. le Président Claude LISE

Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Sinon je mets aux voix sur les deux procèsverbaux. Nous les adoptons en même temps avec bien entendu tout ce que nous avons noté à corriger.

1/ APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES 19 ET 20 DECEMBRE 2018, 14 ET 15 FEVRIER 2019

VOTE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ MOINS UNE ABSTENTION.

Nous pouvons passer aux questions présentées par notre collègue Marinette TORPILLE Conseillère exécutive qui est déjà là. Elle va nous présenter une question sur la création d'un service de restauration et d'hébergement au collège Louis DELGRES de Saint-Pierre.

2/ CRÉATION D'UN SERVICE DE RESTAURATION ET D'HÉBERGEMENT AU COLLÈGE LOUIS DELGRES DE SAINT-PIERRE

Mme Marinette TORPILLE

Merci Président. Bonjour à tous et à toutes, chers collègues bonjour. Il s'agit ici d'examiner et de décider de la mise en place d'un service de restauration au collège Louis DELGRES à Saint-Pierre. Selon les articles L213.2 et 214.6 du Code de l'Éducation..., dans cet article était confiée aux Départements et aux Régions aujourd'hui en l'occurrence la CTM, la compétence

de construire, de constructions, d'équipements, le fonctionnement des Établissements Publics Locaux d'Enseignement, ainsi que la restauration. Donc c'est de la compétence de la CTM. Le collège Louis DELGRES à Saint-Pierre ne possède pas de service de restauration et d'hébergement intramuros. Les collégiens désireux de bénéficier d'un repas durant la pause prandiale c'est-à-dire à midi ou la pause méridienne, c'est toujours à midi, doivent se rapprocher de la caisse des écoles de la ville de Saint-Pierre et cette situation préexistait à la décentralisation et provenait du fait que les communes assuraient par ce biais une prestation sociale aux enfants de leurs administrés scolarisés dans le collège concerné. La restauration des collégiens était ainsi gérée par la ville à travers sa caisse des écoles jusqu'à ce jour. Le Département tout d'abord puis la Collectivité Territoriale de Martinique verse une participation financière en contrepartie qui représente les frais structurels liés à la restauration. Il y a une prise en charge d'une partie des frais du personnel dédiée à cette restauration et une prise en charge des amortissements c'est-à-dire bâtiments équipements du restaurant municipale dédiée à la restauration de nos collégiens. Dans une démarche d'homogénéisation de structure de restauration et d'harmonisation des tarifs de la restauration des collèges, il est proposé de doter le collège d'un Service de Restauration d'Hébergement, ce que l'on appelle un SRH. La création de ce service permettrait la mise en œuvre de la restauration des élèves par l'établissement. Ce dernier, c'est-à-dire le collège, organiserait sa restauration et assurerait la gestion administrative de la restauration conformément naturellement à la règlementation en vigueur. De ce fait, la Collectivité en charge de fournir au collège les moyens d'assurer cette restauration passerait convention avec la ville de Saint-Pierre et le collège afin de bénéficier de la mise à disposition du restaurant municipal et du personnel municipal qui est dédié à la restauration de nos collégiens. Cette modalité est prévue dans notre délibération 16.42.1 cette délibération prévoit la participation financière de la CTM pour l'organisation et le fonctionnement de la restauration scolaire et la signature d'une convention. Réunie en séance du 25 avril 2019, le Conseil Exécutif a émis un avis favorable à l'examen de ce dossier en Assemblée. Ainsi il vous est proposé d'autoriser la création d'un SRH au collège Louis DELGRES à Saint-Pierre et d'autoriser le Président de l'Exécutif de la Collectivité de Martinique à prendre et à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision. Avant de vous laisser en délibérer, je veux quand même vous apporter une précision. Il s'agit vraiment d'une régularisation parce qu'aujourd'hui nos élèves qui mangent dans le restaurant communal à Saint-Pierre sont considérés comme externes. Donc nous allons régulariser cette situation puisque nous voulons organiser la restauration c'est-à-dire que les inscriptions soient faites par les services dédiés du collège, que le paiement aussi soit fait au niveau du service du collège. Donc la création de ce SRH participe à un projet d'organisation globale qui permet de donner à l'établissement l'autonomie de gestion de ces élèves. Aujourd'hui vous avez 70 élèves sur les 220 qui mangent à la cantine, enfin qui sont à la restauration scolaire. Cela nous permet aussi de faciliter l'harmonisation des tarifs à 2,20 €, je vous rappelle, pour tous nos collégiens, de progresser vers la mutualisation des unités de production. Aujourd'hui on est en train de discuter avec le Lycée de Bellefontaine pour savoir s'il n'y a pas possibilité de fournir à terme les repas. Nous allons conventionner avec la ville de Saint-Pierre pour pouvoir utiliser le bâtiment de restauration, pour utiliser le personnel de restauration, mais on peut décider de notre fournisseur de repas. Donc nous sommes en train de voir avec le Lycée de Bellefontaine. Cela nous permet aussi de cadrer la responsabilité du chef d'établissement sur la pause méridienne. La dernière chose que je voulais souligner, cela va peut-être nous permettre d'améliorer la qualité des repas et faire

que, au lieu qu'on n'ait que 70 élèves sur 220 qui déjeunent, qu'il puisse y avoir plus d'élèves, parce que cela permettrait aux élèves de rester sur place dans de bonnes conditions plutôt qu'ils fassent un trajet chez eux et revenir pour l'après-midi ; c'est de la fatigue supplémentaire et tout, meilleure qualité de repas, ce qui fait qu'ils sont plus intéressés à rester à la pause méridienne dans le collège. Voici ces précisions que je voulais vous porter, chers collègues, et je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

M. le Président Claude LISE

Avis de la commission Éducation Jeunesse.

M. Clément CHARPENTIER-TITY

Bonjour Président. Bonjour à tous les collègues. Bonjour également à la classe qui est venue observer nos travaux et bonjour aux auditeurs et téléspectateurs. Les éléments qui ont été fournis par la Conseillère exécutive, c'est-à-dire concernant l'autonomie, l'harmonisation, facilité des tarifs, la possibilité pour l'administration et la direction de l'établissement d'organiser la période périscolaire, tous ces éléments vont dans le sens d'un avis naturellement très favorable de la commission Éducation.

M. le Président Claude LISE

Merci. Avis de la commission des Finances.

M. Michel BRANCHI

La commission des Finances a émis un avis favorable en observant que la création de ce service de restauration ne génèrera aucun surcoût pour la CTM.

M. le Président Claude LISE

Qui demande la parole ? Collègue MARTINE.

M. Raphaël MARTINE

Bien sûr je veux saluer cette démarche qui, à mon avis, va dans le bon sens puisqu'elle tend vers une plus grande harmonisation notamment au niveau des tarifs car je crois que nous avons constaté depuis fort longtemps une grande disparité selon des établissements et à mon avis ce qui est très préjudiciable pour les parents issus de la frange de la population la plus démunie. Je crois qu'il est, à mon avis, très favorable que nous allions vers cette harmonisation que nous appelons de nos vœux depuis belle lurette. J'appuie des deux mains cette proposition.

M. le Président Claude LISE

Merci. Collègue LIMIER.

Mme Nadia LIMIER

Bonjour à tous. La collègue TORPILLE a un peu brossé le sujet, je ne vais pas revenir sur les propos de mes deux collègues tout simplement pour appuyer cette démarche notamment puisque je suis de la région, j'ai fréquenté cet établissement, aujourd'hui mes enfants l'ont fréquenté et le fréquentent toujours. C'est vrai que pour qu'il soit un peu plus autonome, je salue cette démarche et étant membre du Conseil d'Administration du collège je demande est-ce que je dois sortir lors du vote. Je crois que nous devrions sortir ? Non ? Pas forcément. D'accord.

M. le Président Claude LISE

Collègue COUTURIER.

M. Gilbert COUTURIER

Bonjour à tous, bonjour à toutes, je salue aussi la classe présente avec ses encadrants, ses professeurs. Permettez que je puisse rester moi-même avec les efforts naturels que je m'exprime dans cette langue maternelle qui est la langue martiniquaise. Mwen ka kwé ke an fwa pou toute dé ke lé nou ka tann ke nonb dé ti-manmaye ki adan lisé-a épi nonb ki ka manjé adan kolèj la épi nonb ki ka manjé lakantinn sa pou fé nou konprann ki adan an ripa ki ékilibré, sé pè ki ka manjé korekteman é sitou si yo ka pati la kaye-yo é lé paran pa la. Si yo ka alé adan an ti-boutik achté sa pa rasyonel. Fok nou kontinué kabéché asou lidé ke nou ek ich-nou manjé korekteman sitou lé ou sav ou asou ban lékol é fok ou ni sa ki posib pou ke bouden-an bien plenn, mé servo-a osi trankil pou pé kontinué laswuit jounen-an pou pé aprann. E sé pou sa mwen ka di ke anko an woulo bravo ba initiativ tala é sé adan sans tala pou nou kontinué asou tout lékol ki ni asou Matinik é mwen ka kwé ke sé plis foss, lé bagay-la bon fok di y bon. Mèsi an chaye.

M. le Président Claude LISE

Merci. Nous pourrons passer au vote. Non. Collègue RENARD.

Mme Nadine RENARD

Merci Président. Bonjour Président, bonjour chers collègues, bonjour à tous, bonjour à la classe qui nous fait le plaisir d'être avec nous aujourd'hui. Juste une petite remarque sur le projet pour souligner l'intérêt que cela représente et également cela serait l'occasion pour la Collectivité de pouvoir accompagner la mise en place de ce service en favorisant et nous l'avons aussi évoqué par ailleurs et je sais que la collègue SAÏTHSOOTHANE est sensible également à ce sujet l'introduction de produits locaux, de produits de notre terroir au niveau de la restauration des établissements scolaires et en l'occurrence, je pense qu'il y a moyen de pouvoir mener un projet en ce sens dans le cadre de la mise en place de ce service de restauration. Je soutiens ce projet et espère une concrétisation d'un projet autour de l'alimentation durable pour de la restauration collective. Merci.

M. le Président Claude LISE

Nous passons au vote. Quels sont ceux qui...

Mme Marinette TORPILLE

Président, Président, je suis là....

M. le Président Claude LISE

Pardon, tu veux ajouter...

Mme Marinette TORPILLE

Président, je veux rajouter juste une chose avant le vote c'est que je suis la porte-parole du projet pour Sylvia SAÏTHSOOTHANE, je pense qu'elle reverra la séquence. Il faut saluer le travail (ce n'est pas mon travail) qu'elle fait qui est un travail vraiment..., assez, je dirai, de concertation, et où on essaie de trouver, comme je vous ai dit, une mutualisation avec le Lycée de Bellefontaine. Il y a vraiment un gros travail de coordination et de concertation qui est fait par Sylvia SAÏTHSOOTHANE que je voulais saluer puisque je suis son porte-parole.

M. le Président Claude LISE

J'aurais pensé que j'aurais accéléré, mais mes chers collègues, vous avez vu le nombre de questions que nous avons, donc si nous passons autant de temps sur chaque question, il y aura des problèmes après pour le quorum. Je veux mettre chacun devant ses responsabilités car je souhaite qu'il y ait le quorum jusqu'au bout et quelle que soit l'heure ce soir et demain soir. Donc il faut peut-être éviter les redondances, etc. Moyennant quoi, quels sont ceux qui sont contre, pour, abstentions ?

VOTE

CONTRE ? (0)

ABSTENTIONS ? (0)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Nous passons à la question n°3

3/ MISE EN PLACE DE L'OPÉRATION « ACCÈS AUX RESSOURCES CULTURELLES DE LA CTM PAR DES COLLEGIENS ET DES ELEVES DE SECONDE »

Mme Marinette TORPILLE

Merci Président. Il s'agit de la mise en place de l'opération visant à faciliter l'accès aux élèves de collège et de seconde de lycée au site culturel de la Collectivité Territoriale de Martinique. L'accès aux ressources culturelles de la CTM serait un prolongement d'un projet initié par le Département en 2005 et qui concernait dans un premier temps les collèges excentrés du chef-lieu. En effet, il avait été constaté que les collégiens ne connaissaient ni ne fréquentaient les centres culturels. Cette opération a été ensuite élargie à tous les collèges de Martinique. Ce dispositif intitulé « Sorties culturelles à Fort-de-France » puis renommé « Accès aux ressources départementales » a ainsi permis par la prise en charge des frais de transport à plus de 5 000 collégiens ainsi qu'aux élèves du SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) et ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) Cela a permis à tous ces élèves et ces collégiens de se familiariser avec les lieux de conservation et de mémoire à savoir les Archives Départementales, la Bibliothèque Schœlcher, le Musée

d'Archéologie Précolombienne, le Musée de la Pagerie, le Domaine de Fonds Saint-Jacques, le CDST, l'Atrium. Cette visite était commentée par le personnel de la médiation scolaire de chaque site retenu avec, aux besoins, l'organisation d'ateliers et/ou de projections cinématographiques. Elles sont devenues pour les collégiens et leurs éducateurs des rendezvous institutionnalisés qui leur donnent l'opportunité d'investir des espaces dédiés à la culture et à l'Histoire de la Martinique. Ce dispositif a suscité l'engouement de la communauté scolaire qui voyait le moyen de garantir une égalité d'accès à la culture des collégiens. C'est la raison pour laquelle il est proposé de poursuivre cette opération qui pourrait être étendue à l'ensemble des sites culturels de la CTM. En plus de ce que j'ai déjà cité, nous rajoutons le Musée du Père Pinchon, le Musée de la Canne, le Musée d'Histoire et d'Ethnographie, l'Habitation Gradis, l'Écomusée, la Maison des Volcans. Un catalogue à destination des chefs d'établissement présentant les différents sites culturels de la CTM est en cours d'élaboration par le service de communication. Le Conseil Exécutif réuni en séance du 31 janvier 2019 a émis un avis favorable à l'examen de ce dossier par l'Assemblée de Martinique aux fins de décision. Il vous est proposé d'autoriser le lancement de cette opération en permettant l'accès des collégiens et des élèves de seconde de lycée aux différents sites culturels de la Collectivité, de donner mandat au Président du Conseil Exécutif de Martinique pour prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la décision qui sera prise. Il convient de noter que les prises en charge des frais de transport sont prévues dans la dotation de fonctionnement allouée aux EPLE au titre de l'année 2019. Je vous demande, chers collègues, de bien vouloir en délibérer. Juste une précision avant, nous avons poursuivi une opération, donc vous voyez que, nous pouvons des fois être dans une continuité, ce que l'on va étendre et améliorer.

M. le Président Claude LISE

Avis de la commission Culture.

Mme Christiane EMMANUEL

Bonjour à tous, bonjour Président, bonjour chers collègues, bienvenue aux classes de seconde qui participent, de seconde, pardon, je suis vraiment désolée tout le monde parle en même temps, la classe de terminale, bienvenue chez vous dans cet hémicycle. La commission Culture bien entendu donne un avis favorable concernant cette ouverture, cette continuité de projet et surtout que nos jeunes puissent découvrir les musées, les espaces patrimoniaux de notre pays. Tout ceci consiste à une nourriture supplémentaire, à part les écoles et les lycées, culturelle et intellectuelle. Mais je voudrais juste dire aussi qu'il serait souhaitable que l'on puisse ouvrir ces différentes visites aux 1ères et aux terminales. Merci Président.

M. le Président Claude LISE

Avis de la commission Éducation.

M. Clément CHARPENTIER-TITY

Avis très favorable.

M. le Président Claude LISE

Y a-t 'il des demandes d'intervention? Collègue LORDINIOT.

M. Fred LORDINOT

Merci Président. Comme à vous tous chers collègues, la collègue SAÏSOOTHANE me manque, mais la collègue a très bien présenté ses dossiers, mais elle ne pourra pas répondre à mes interrogations, mais mes interrogations seront notées au procès-verbal et elle les transmettra à notre collègue SAÏTHSOOTHANE. Ma première remarque c'est pour remercier Monsieur le Président de l'Assemblée, le Président Claude LISE d'avoir organisé une rencontre, il y a quelques jours avec Monsieur le Recteur Pascal JAN. Monsieur le Président, vous savez, je souhaite que ces rencontres soient régulières avec les chefs de l'administration qui représentent l'État ici en Martinique et après Monsieur le préfet Franck ROBINE qui est venu s'exprimer ici à la tribune de l'Assemblée, Monsieur JAN aurait pu le faire. Et j'espère qu'il aura l'occasion de le faire, qu'il va s'adresser directement à la représentation martiniquaise. Parce qu'il y avait peu d'élus présents, hélas, mais nous avons rencontré (c'est une opinion) un homme déterminé qui connaît bien les dossiers de la Martinique et qui est porteur (c'est une opinion) de véritables projets éducatifs pour les Martiniquais. Ma remarquer, collègues, concerne l'accès aux salles de classes. C'est bien d'accéder aux sites culturels mais il faut pouvoir accéder aux salles de classe. Et je l'avais dit à la collègue SAÏTHSOOTHANE, c'est la question du lycée et du collège de Sainte-Marie. Pouvez-vous nous donner la garantie que la rentrée de septembre se fera à la cité scolaire de Charpentier à la fois pour le lycée et pour le collège ? Il faut rassurer la communauté éducative, les enseignants, les élèves, le personnel, les parents d'élèves. Alors pouvez-vous nous donner le calendrier et le rétro planning qui va nous assurer qu'une rentrée sereine va se dérouler en septembre dans cet établissement ? La collègue a organisé à ma demande une rencontre avec la communauté éducative, je veux la remercier par ton biais et je lui répète mes mêmes interrogations : la première concerne, j'espère que la Conseillère exécutive pourra nous répondre, les conditions de circulation au droit de la construction. Pendant le week-end j'ai encore discuté avec des agriculteurs qui sont en face du terrain, là où on construit ce collège et ce lycée, ils ont des hangars à banane, je peux les cite : c'est Monsieur KORA, Monsieur DRANE, Monsieur RANSAY qui sont des agriculteurs qui cultivent la banane sur des moyennes exploitations qui ont leurs hangars et qui transportent des produits. Il y aura donc une circulation à la fois de tracteurs d'engins agricoles fréquente et il faut organiser tout cela au droit sur la route nationale 1. Il y aura une forte circulation aussi d'engins agricoles qui vont transporter de la canne à sucre pour aller à l'usine Saint-James. Donc, peut-on donner à tous les élus qui le souhaitent le plan d'aménagement de la voirie à Charpentier face au lycée ? Parce qu'il y aura des bus qui vont circuler et des enfants, des jeunes, des collégiens, des lycéens et on sait que quelques-uns sont turbulents. Il faudra qu'il y ait un plan sécurisé pour tous les usagers de la route. Ma deuxième question concerne le transport scolaire : peut-on dire comment sera organisé le transport scolaire pour les enfants du bourg de Sainte-Marie, les élèves, collégiens et lycéens puisque ceux qui habitent le bourg est la Cité, aujourd'hui Etoile, allaient à pied au lycée et au collège; Maintenant il faudra prendre le bus. Cette compétence, elle est une compétence de Martinique transport. Est-ce que, simplement pour rassurer la communauté, c'est pour que les choses soient apaisées pour qu''on n'ait pas de blocage, de discussion inutile. Est-ce qu'on peut nous dire quelles sont les dispositions qui sont prises pour que ce transport soit assuré dans des conditions convenables à la rentrée de septembre. Mon troisième point concerne les bâtiments eux-mêmes. Monsieur le Recteur Pascal JAN nous a dit l'urgence qu'il y avait à quitter ces bâtiments. Monsieur le Président vous êtes témoins c'est l'un des sujets que nous avons évoqués lors de cette réunion. Il y a urgence de sortir de ses bâtiments : moi j'ajouterai il y a urgence à les démolir sitôt le déplacement opéré. Avez-vous aujourd'hui pris des dispositions pour demander un permis de démolir ? Quand pensez-vous commencer la démolition ? Parce qu'on risque d'avoir le même phénomène que nous avions à Sainte-Marie à l'ancienne gendarmerie. C'était le Président LISE qui était Président du Conseil Général à l'époque et moi dans son Opposition mais nous avions trouvé une formule d'entente, Monsieur le Président, puisqu'il me semble que c'est le Conseil Général qui avait diligenté les travaux pour détruire cette friche pour qu'il n'y ait pas des squatters et des dealers. Voilà je le dis très simplement : il est temps de prendre en compte ces questions de sécurité. Il y a un vrai problème concernant le trafic de stupéfiants et autres trafics aux droits de nos établissements scolaires. Et en ce qui me concerne, je suis favorable à la plus grande fermeté et les événements qui ont eu lieu ces jours-ci là, vous avez vu ces cambriolages et tout ce qui crée de l'émoi dans notre pays, la sécurité est le premier des droits des Martiniquais. Donc il faut qu'il y ait des dispositions qui soient prises parce que je ne vais pas entrer dans les détails, ce que je souhaite et ainsi que beaucoup de membres de la communauté éducative, c'est que ces bâtiments soient détruits dans les meilleurs délais sitôt la libération des locaux. Pour ce qui est, merci je sais que la collègue ne pourra pas me porter de réponses, la collègue SAÏTHSOOTHANE est très au fait de ce dossier, elle le suit attentivement, elle pourra si elle le souhaite m'adresser une réponse par écrit ainsi qu'aux collègues qui le souhaitent. Sur la question des accès aux sites culturels, naturellement je suis favorable. Il y a toujours, très chers collègues, cette question du coût du transport. Je t'ai entendu dire que c'est compris dans la dotation de fonctionnement qui est versée, mais tu le sais comme moi-même beaucoup de chefs d'établissement ont besoin d'un accompagnement pour les déplacements des élèves ; parce que ça va se poser à Sainte-Marie aussi comme ailleurs pour notamment les déplacements vers les lieux sportifs et l'occupation ; certaines communes demandent à juste titre, à mon avis, de payer l'accès à leurs équipements parce qu'il faut les rentabiliser. Mais là peut-être faut-il voir avec les transporteurs et qu'il y ait peut-être (c'est une suggestion une proposition) un tarif y soit établi pour chaque établissement et que la Collectivité y prenne sa part. Merci.

M. le Président Claude LISE

Y a-t-il d'autres demandes ? S'il n'y en a pas, je passe la parole à la collègue qui rapporte...

Mme Marinette TORPILLE

Je voudrais dire juste sur le tarif, c'est effectivement déjà inclus dans le fonctionnement. Maintenant s'il y a un véritable problème pour certains établissements, je pense qu'ils verront avec Sylvia SAÏTHSOOTHANE puisque c'est vrai qu'elle fait des visites régulières et elle trouvera de toutes les façons une solution qui fera consensus. Concernant la construction et notamment les voies d'accès de circulation c'est du ressort du collègue Daniel MARIE-SAINTE, à moins qu'il me démente, mais je dirais que les opérations au niveau des établissements scolaires sont bien organisées ; tout ce qui concerne toute l'infrastructure, la construction, l'aménagement, c'est le collègue Daniel MARIE-SAINTE et pour le reste, l'usage, l'entente avec la communauté scolaire c'est Sylvia SAÏTHSOOTHANE. Pour le transport scolaire effectivement c'est Louis BOUTRIN. Je ne sais pas si ces personnes

voudraient bien, si Daniel MARIE-SAINTE voudrait bien apporter des précisions s'il voudra apporter des précisions, ou à ce moment-là voir avec son collègue pour apporter des précisions.

M. le Président Claude LISE

Collègue ADENET.

M. Lucien ADENET

Merci Président. J'étais sorti quand le collègue a posé sa question concernant le transport des élèves du bourg vers les établissements scolaires. Mais ce que je voudrais dire et là je m'adresse à toutes les personnes qui nous écoutent et qui nous regardent, Martinique Transport a en charge l'organisation du transport en Martinique et comme nous parlons de transport scolaire en charge de l'organisation du transport scolaire parmi tous les types de transport qui existent. Et nous nous sommes réunis mardi, Martinique Transport a eu un conseil d'administration et même pour les établissements privés, nous avons la charge d'organiser le transport pour ces élèves qui relèvent des établissements privés. On appelle cela tout simplement les services scolaires par des organisateurs de second rang. Vous voyez bien qu'on n'oublie personne dans cette affaire. Tous les élèves seront transportés et il n'y aura personne, aucun élève ne restera sur le bord de la route. C'est notre compétence, c'est une compétence importante de transport scolaire pour nos enfants. Toutes les dispositions sont prises pour pallier des défaillances s'il y en a. Merci. C'est ce que je voulais dire.

(APPLAUDISSEMENTS DES ÉLÈVES)

M. le Président Claude LISE

Merci. Je suggère que les renseignements soient fournis par écrit au collègue. Puisque je n'ai pas de demande d'intervention et par conséquent tu conclus et nous passons au vote.

Mme Marinette TORPILLE

Déjà que vous acceptiez cet élargissement des visites de sites culturels par nos collégiens et nos lycéens. J'ai entendu la demande de la collègue qui voudrait que ce soit étendu aux lycéens de première et de terminale. Et je pense qu'au niveau des transports comme j'ai dit le prix du transport qui est déjà prévu dans la dotation de fonctionnement s'il y a pour des établissements à renégocier, la collègue Sylvia SAÏTHSOOTHANE va se charger des négociations. Président, je pense que la proposition est très claire et elle est profitable à l'ensemble de la communauté scolaire.

M. le Président Claude LISE

Nous passons au vote

VOTE

CONTRE ? (0)

ABSTENTIONS ? (0)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Nous passons à la question 70 qui concerne la SPL Martinique Aménagement Équipement ; il s'agit de l'intégration au capital social de nouveaux partenaires puis également de la modification de la désignation des représentants de la CTM au sein de cette SPL.

70/ SPL MARTINIQUE AMENAGEMENT EQUIPEMENT : INTEGRATION AU CAPITAL SOCIAL DE NOUVEAUX ACTIONNAIRES/MODIFICATION DESIGNATION REPRESANTANTS DE LA CTM AU SEIN DE LA SPL

Mme Marinette TORPILLE

Merci Président. Il s'agit d'examiner et de décider de la cession d'actions du capital de la SPL Martinique Aménagement Équipement de la Collectivité au profit de 11 communes de Martinique et de la désignation des représentants de la CTM au sein des organes de la SPL MAE. La Collectivité Territoriale de Martinique et Cap Nord ont voulu, par la création de la Société Publique Locale Martinique Aménagement Équipement, doter le territoire d'un outil de dynamisation en matière d'aménagement et d'équipement et permettre pleinement aux collectivités qui y adhèrent de bénéficier de l'exception de in-house établie par la loi du 28 mai 2010. Cette intégration est la traduction de la volonté forte de la CTM d'accompagner les Collectivités à travers l'aide aux communes, mais aussi dans la cohérence du Schéma Territorial de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation qui met un accent particulier sur le rééquilibrage nécessaire des territoires et plus singulièrement celui du nord. Cette volonté s'est vue décliner notamment par la mise en place de la convention de territoire Nord-Caraïbe avec la création d'une antenne de la CTM à Saint-Pierre qui doit permettre d'accélérer le processus de décision, mais cette accélération serait vaine si les communes et les Collectivités elles-mêmes en particulier dans le nord, ont des difficultés à mettre en œuvre leur projet. Fort est de constater que les communes ont des projets, on une volonté mais la raréfaction des dotations ne leur permet plus d'avoir aujourd'hui des services techniques ou urbanistiques étoffés. La CTM, à travers la SPL Martinique Aménagement Équipement permet une mutualisation des ressources et compétences tant sur le plan juridique, technique et d'ingénierie financière au profit des communes en particulier les plus petites d'entre elles. Il convient de noter que selon la loi Raoul du 28 mai 2010, la SPL MAE ne peut intervenir que pour ses actionnaires dans la limite de leurs compétences et sur leur champ territorial. C'est ainsi que 11 communes sollicitent leur entrée au capital social de la SPL Martinique aménagement équipement condition sine quanone pour lui confier leurs projets. Ces 11 communes, il s'agit de la commune d'Ajoupa Bouillon, Case Pilote, Diamant, Fonds Saint Denis, Grand-Rivière, Gros-Morne, Morne Rouge, Morne Vert, Saint-Pierre, Robert, Vauclin. L'entrée au capital de la SPL MAE de ces communes ne peut se faire que par cession d'actions de la CTM au profit de celles-ci. En effet la CTM n'ayant pas libéré entièrement sa part de capital social, cette opération de cession est tout à fait possible et notamment facilitée. Une grille du nombre d'actions à acquérir a été établie par la SPL MAE en fonction de la taille des communes par rapport à leur nombre d'habitants. Les communes de 5 000 habitants 10 actions, de 5 001 à 20 000 habitants 50 actions, de plus de 20 000 habitants 100 actions. Le prix nominal de l'action est de 100 €. L'opération ne bouleverse pas l'équilibre du budget capital social ni la position de la CTM au sein du conseil d'administration de la SPL MAE; en effet, situation avant cession : la CTM avait 28 500 actions soient 95 % du capital et six représentants au conseil d'administration. Cap Nord, deuxième actionnaire, avait 1 500 actions soit 5 % du capital et 2 représentants au conseil d'administration. La situation qui sera après cession, si vous le validez, la CTM: 28 140 actions et six représentants au conseil d'administration soit 93,8% du capital; Cap Nord: toujours 1 500 actions, 2 représentants soit 5 % du capital et l'ensemble des autres communes aura 360 actions, 1 représentant au conseil d'administration, cela représente 1,2 % du capital. Vous êtes invités à vous prononcer sur les cessions de 360 actions détenues par la CTM au profit des communes avec la répartition suivante : Ajoupa Bouillon10 actions, Case Pilote10 actions, Diamant 50 actions, Fonds Saint Denis/Grand-Rivière 10 actions chacune, Gros-Morne/ Morne Rouge 50 actions chacune, Morne Vert/ Saint-Pierre 10 actions chacune et, Robert 100 actions, Vauclin 50 actions. Ça, c'est la première partie de ce que l'on vous propose pour cette question, la deuxième partie c'est que l'Assemblée de Martinique a désigné le 19 janvier 2016 ces cinq représentants au sein de la SPL. Maintenant le 18 janvier 2019, SPL MAE a adopté un nouveau règlement intérieur modifiant le nombre de représentants de la CTM. La CTM dispose dorénavant de six représentants, comme je vous l'ai dit, au sein du conseil d'administration ; la CTM disposant également en tant qu'actionnaire d'un représentant à l'Assemblée générale des actionnaires. Vous êtes donc invité à vous prononcer sur la désignation d'un représentant supplémentaire de la CTM au sein du conseil d'administration de SPL MAE c'est-à-dire qu'on avait le poste, mais on n'avait encore désigné personne et la désignation du représentant de la CTM au sein de l'Assemblée générale des actionnaires. Avant de vous laisser en délibérer, je souhaite souligner le travail exceptionnel qui a été fait par la Présidente de la SPL, Diane MONTROSE. Elle a vraiment pris son bâton de pèlerin, elle a eu des réunions avec chaque équipe municipale de chaque Mairie de la Martinique. Si aujourd'hui nous avons ces 11 communes qui veulent entrer au sein de cette SPL, elle a vraiment fait le job c'est-à-dire qu'elle est allée leur expliquer le bien-fondé de la SPL, pourquoi elles ont intérêt d'entrer dans cette SPL puisque celle-ci leur permettra de faire des travaux sans obligatoirement être en concurrence c'est-à-dire de profiter du fait qu'on ait en in house et comme ça sans concurrence possible la SPL peut faire les travaux concernant ses actionnaires sur le territoire naturellement de la commune actionnaire. Après avoir véritablement défendu mais surtout exposé l'avantage qu'il y avait, 11 communes demanderaient à rentrer dans le dispositif et il me semble qu'il y en a d'autres qui attendent d'entrer dans le dispositif. Je souhaitais souligner ce travail exceptionnel qu'avait fait la Présidente de la SPL MAE.

(APPLAUDISSEMENTS)

M. le Président Claude LISE

Merci. Vous avez la parole. Qui demande à intervenir ? Il n'y a pas de demande ? Collègue COUTURIER.

M. Gilbert COUTURIER

Mwen, mwen lé di zot tou kon rapoté-a té ka di-a ke pwézidante-an i konprann bien ke pou moun Matinik, ke lé responsab pé adéré a an dizpozitif bien souvan fok alé jwen yo épi prann lang épi yo. E mwen pé kan menm di ke kolektivité-a éti mwen ni an chaj-la Kominn Gwo Mon sété épi an chaye plézi ke lé administratif é éli pwézan nou pran tan nou bien ouvè twou zoyè-nou pou tann sa i té ka di nou, konprann, pozé'y tou lé kestion paske nou sav ki mannyè ke lé diféran kolektivité, mwen ka palé lé kominn, nou ka pasé di moman ki twé

difisil o nivo mwayen finansié mé pami sé mwayen finansié i ni dé mwayen teknik é mwayen enjénéri é mwayen imen. E sé pou sa ke moman an nou ka béché nou konprann ke i té ni efektivman lentéré pou vil Gwo Mon pozisioné ko'y pa rapo a diféran pwojè ke nou ni é sengulièman pèmet a se ke vil tala vini anko pli aktwaktiv ke i ja é pa lésé lé kominn sa ki a koté Trinité, Robert, Saint-Joseph enfen nou ni sèt kominn ki ka antouré-nou montwé yo ke nou asou menm lansé épi yo. Sé pou sa ke nou osi nou kay prann an désizion adan konsey minisipal an délibérasion adan konsey minisipal ki ka vini pou efektivman nou rand sa ofisiel. Mwen lé di an gwo bwavo é si i ni dot ki kay antwé mwen lé di pwézidant-la kom bèf douvan bwé dlo pwop, pémèt a se ki ja kay adéré zafè yo koumansé douvan. Mèsi an chay.

M. le Président Claude LISE

Y a-t-il d'autres demandes ? Collègue MONTROSE.

Mme Diane MONTROSE

Merci Monsieur le Président. Je voudrais vraiment profiter de l'occasion qui m'est donnée de remercier véritablement chaque Maire, tous les Conseillers municipaux qui nous ont accordé ces rendez-vous, cette écoute car depuis le mois de mars, c'est vrai comme l'a dit d'accord la collègue TORPILLE, que nous avons fait le choix de prendre notre bâton de pèlerin et d'aller à la rencontre de chaque commune. Nous assumons ce choix, c'est un choix où nous avons d'abord été au-devant des communes qui ont un faible nombre d'habitants parce que nous connaissons les difficultés ; nous savons aujourd'hui que les baisses de dotation ne permettent pas à chaque commune d'avoir un service technique étoffé. Par contre nous savons que, dans chaque commune, il y a des équipements, des aménagements qui ont besoin d'être entretenus, maintenus. Et puis je n'ai rencontré aucun Maire de Martinique qui n'avait pas de projet et qui ne souhaitait pas développer sa commune. Aujourd'hui plus que jamais, dans une période de baisse de dotation, nous devons faire ensemble, construire ensemble, travailler ensemble, mutualiser. Chaque commune ne peut pas avoir son ingénieur fluide, chaque commune ne peut pas avoir aujourd'hui un ingénieur spécialisé dans une branche. Par contre et c'est ce que l'ensemble des Maires de Martinique ont compris, pour ceux que nous avons rencontrés, dans une structure donnée, nous pouvons avoir un ingénieur qui travaille à la fois sur le projet de Grand Rivière, sur le projet de Gros Morne, sur le projet du Vauclin et du Diamant et je crois... et celui du Robert (oui collègue BIROTA) c'est dans cet esprit que nous allons travailler en tout cas, mutualiser les compétences financières, techniques, juridiques parce que les situations sont différentes en fonction des communes. Nous avons rencontré des communes qui avaient des projets financés mais qui ne pouvaient pas les lancer parce qu'elles n'avaient pas les ressources en interne pour le faire. Puis nous avons rencontré d'autres communes qui, elles, ont un besoin de recherche et d'ingénierie dans le financement. Voilà, je voudrais remercier aussi nos deux actionnaires qui nous ont donné cette possibilité : je veux parler de Cap Nord et de la Collectivité Territoriale de Martinique et je veux parler du formidable esprit d'ouverture de faire ensemble et de construire ensemble cette volonté de mutualiser que nous avons rencontré partout. Il s'agit de la première vague de 11 communes. Notre tour des communes se poursuit. Nous avons déjà 7 autres communes qui attendent mais comme dit mon collègue COUTURIER, nous allons déjà d'abord commencer avec cette première vague et ensuite l'étendre en espérant que le maximum des communes de Martinique nous rejoigne et que nous ayons un outil fort de dynamisation en matière d'aménagement et d'équipement. En tout cas merci pour leur confiance et on prend bien la mesure des responsabilités qui nous incombent et des résultats qui sont attendus. Nous relevons le défi avec cette équipe qui allie à la fois l'expérience avec beaucoup de jeunes qui ne sont pas Partis, qui sont restés au pays, qui sont très fortement diplômés pour certains, qui ont acquis de l'expérience ailleurs, dans d'autres structures et qui ramènent leur expérience ; et avec ce savoureux mélange de l'expérience à côté, avec des personnes qui aujourd'hui ont 30, 20 années d'expériences dans le domaine. Voilà nous relevons le pari de la mutualisation au service du bien commun et du bien public. Merci Président.

(APPLAUDISSEMENTS)

M. le Président Claude LISE

Y a-t-il d'autres demandes ? Collègue BONNAIRE ensuite cela va être le collègue Charles JOSEPH-ANGELIQUE. Collègue BONNAIRE.

Mme Michelle BONNAIRE

Merci Président. Bonjour chers collègues et ainsi qu'à tous les jeunes du collège et les encadrants. Je veux simplement effectivement saluer cette grande initiative qui est un grand projet pour la Martinique. Féliciter bien sûr la Présidente Diane MONTROSE et bien sûr toute l'équipe autour d'elle qui a œuvré pour que ce projet aboutisse. Et je voudrais surtout lui dire qu'en qualité de Présidente de l'Agence d'urbanisme et de l'aménagement de la Martinique, j'espère pouvoir en tout cas œuvrer à ses côtés notamment en termes d'ingénierie puisque nous disposons des ressources. Et je mettrai en tout cas à la disposition de la SPL tous les moyens nécessaires bien évidemment si elle le permet et l'organisation le permet. En tout cas bravo pour ce projet et j'espère que les communes seront véritablement rentrées dans cette mouvance parce que, effectivement on a besoin de mutualiser nos efforts. On a besoin en tout cas de travailler ensemble pour justement éviter de perdre du temps. Merci encore, merci à la CTM pour ce projet pour la Martinique.

M. le Président Claude LISE

Collègue Charles JOSEPH-ANGELIQUE.

M. Charles JOSEPH ANGELIQUE

Merci Président. Je salue les élèves de la classe terminale, bon travail. Je me félicite de cette création de la SPL précisément parce que j'ai été à l'initiative de la première SPL de Martinique, la SPL Martinique Énergies Nouvelles sur laquelle nous avons eu pas mal d'actionnaires dont le SICSM, la CAESM, l'Espace Sud, Cap Nord et le SMTVD. C'est une SPL qui se tenait en termes d'énergie et je dirais qu'après l'épopée que nous avons eue sur les SEM, la SEM c'est un outil qui facilite les travaux et qui permet d'avancer très rapidement avec toutes les Collectivités C'est très bien que les Maires puissent se doter de cet outil. C'est une initiative que je salue. Je remercie aussi la Présidente d'avoir œuvré dans ce sens puisque nous avons échangé là-dessus pas mal de temps, nous avons vu les EPL de façon à pouvoir avancer sur ce dossier. Je me félicite là-dessus et je félicite à nouveau la Présidente pour cette initiative qui a été mené à bien. Merci beaucoup.

M. le Président Claude LISE

Merci. Y a-t-il d'autres demandes ? Sinon je te demande de conclure.

Mme Marinette TORPILLE

Déjà sur le principe de céder une partie des actions pour faire entrer ces 11 communes. Tout le monde a souligné le bien-fondé de cette session et aussi voir que, aujourd'hui, on est peut-être capable de pouvoir comprendre une certaine mutualisation pour le bien commun. La Présidente reçoit en direct toutes les félicitations et je ne peux que me féliciter aussi que les collègues puissent adhérer à cette opération.

M. le Président Claude LISE

Nous allons passer au vote, il faut que la collègue MONTROSE et le collègue BOUQUETY sortent le temps du vote... Ah oui le collègue BIROTA c'est au titre de Cap Nord...Collègue COUTURIER également. Les autres sont absents. Collègues, nous passons au vote.

VOTE

CONTRE? (0)

ABSTENTIONS ? (0)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Nous avons à désigner des représentants. Tu veux intervenir avant ou après ?

M. Yan MONPLAISIR

Après Président, mais avant que la collègue Conseillère exécutive ne s'en aille.

M. le Président Claude LISE

D'accord. En accord avec le Président du Conseil Exécutif, je vous propose pour représenter la Collectivité Territoriale au sein du conseil d'administration de la SPL notre collègue Michel BRANCHI et pour représenter la Collectivité Territoriale au sein de l'Assemblée générale des actionnaires, notre collègue Marius NARCISSOT. C'est en accord avec le Président du Conseil Exécutif. Y a-t-il des observations là-dessus ? Est-ce que nous pouvons également voter ?

VOTE

CONTRE?(0)

ABSTENTIONS ? (0)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme Marinette TORPILLE

Président, je veux quand même préciser que je fais Partie du conseil d'administration, mais comme je ne vote pas, c'est pour cela que je suis là puisque les gens peuvent se dire pourquoi elle est restée alors qu'elle fait partie du conseil d'administration de la SPL. Mais je ne vote pas, je suis Conseillère exécutive. Je préfère le dire.

M. le Président Claude LISE

Le collègue Yan MONPLAISIR a demandé la parole.

M. Yan MONPLAISIR

Merci. Je souhaiterais profiter de la présence de la Conseillère derrière ce pupitre pour l'interpeller sur un sujet qui est extérieur aux questions qui devaient être abordées par elle lors de la plénière du 16 et du 17. Je crois devoir le faire ici en présence des Conseillers afin que le sujet qui m'amène à l'interpeller fasse l'objet de sa part d'une réponse claire. Madame la Conseillère, le fonds Jérémie est un instrument financier indispensable pour accompagner les petites et moyennes entreprises qui ont de plus en plus de difficultés à avoir accès au crédit bancaire en particulier lorsqu'il s'agit de projet novateur ou de projet porté par des jeunes disposant de peu de capitaux. Les institutions telles que la Caisse des Dépôts ou BPI ne sont pas non plus formatées pour répondre à la problématique de ces entrepreneurs. Ces petites ou moyennes entreprises sont l'essentiel de notre tissu économique et constitue l'élément le plus dynamique en matière de création d'emplois. Tous nos efforts devraient être concentrés sur la réussite et le déploiement de ce projet qui vient combler un vide. Ce projet Jérémie répond parfaitement à la problématique que je viens d'exposer. Depuis que nous avons commencé à en parler et que je ne cesse de relancer sur l'urgence qu'il y a à le mettre en œuvre, de nombreuses régions, la Réunion par exemple, ont déjà mis en place ce dispositif qui avait déjà été initié dans l'Hexagone. J'ai beaucoup de mal, c'est la raison pour laquelle je pose la question ici publiquement, au stade où nous en sommes et malgré mes nombreuses demandes à comprendre quels sont les points de blocage et pourquoi le délai que vous nous aviez annoncé, Madame la Conseillère, pour la mise en place qui devait être janvier 2019 n'a pas été respecté. Et je souhaiterais sur ce point avoir des éclaircissements : pouvez-vous me dire où vous en êtes et ceux qui s'opposent à l'aboutissement de ce projet ?

Mme Marinette TORPILLE

Effectivement je dirais que le planning est un peu exposé. Ce n'était pas prévu pour janvier 2019 mais le planning qui nous avait été remis par l'AMO, le fonds était opérationnel entre avril et mai 2019. Ce retard, je le regrette et pour moi il est effectivement insupportable personnellement puisque j'étais chargée avec mon collègue Miguel LAVENTURE de procéder à la mise en place de ce fonds et je le regrette aussi pour les entreprises martiniquaises : étant donné que j'ai la compétence aides aux entreprises il faut comprendre que je suis véritablement dérangée par ce retard. Alors effectivement les raisons, il y en a déjà une, l'élément constitutif du fonds est de taille c'est le fonds européen puisque le fonds est constitué pour sa plus grande partie (du fonds européen. Nous avons, au niveau de la DGA attractivité, déposé un dossier au fonds européen au mois de novembre et j'ai rappelé dans un mail, à mon collègue, qu'il fallait une instruction en priorité de ce dossier, qu'il fallait aussi que ce dossier aille vite, que nous avons besoin de ce fonds et surtout qu'il était important qu'on puisse jouer sur les délais c'est-à-dire j'étais même très optimiste, j'espérais arriver à constituer ce fonds avant mai 2019. Jusqu'à ce jour vous pouvez le constater, la demande instruite des fonds européens n'a pas été en Conseil Exécutif, ni présenté devant vous ni validé devant vous. Donc je n'ai toujours pas la part des fonds européens de ce fonds validé et présenté en plénière. Ce n'est pas faute d'avoir relancé, d'avoir rappelé, d'avoir demandé des entretiens j'en suis là. C'est regrettable mais c'est un constat. Alors je dirais effectivement que mon collègue avait manifesté des réticences devant vous à la plénière que nous avons eue à valider le fonds ; ces réticences ont continué. C'est tout ce que je peux dire pour ne pas aller plus loin et effectivement aujourd'hui le Président du Conseil Exécutif est quand même très inquiet, il est inquiet parce qu'il s'attendait à ce que ce fonds soit opérationnel. Ce que je peux dire aujourd'hui, c'est que j'ai toujours la même détermination et la même volonté à faire pression pour que ce soit mis en place. Il nous faut ce fonds pour l'aide aux entreprises. L'une de mes compétences c'est l'aide aux entreprises et on en a besoin, tout le monde l'attend, il faut que nous ayons ce fonds et je suis toujours arc-bouté sur les éléments du dossier pour qu'on arrive à la mise en place de ce fonds avant fin septembre 2019. C'est possible, il faut qu'on s'y mette assez rapidement mais c'est possible de le faire. Aujourd'hui ce retard est regrettable, mais on peut encore le gérer et faire en sorte que nous arrivions à mettre le fonds Jérémie en place pour notre région, pour l'entreprise martiniquaise notamment les petites et moyennes entreprises martiniquaises qui l'attendent. Voici ce que je peux dire.

M. Yan MONPLAISIR

Est-ce que je peux simplement, Monsieur le Président si vous n'y autorisez, faire une remarque à ce stade. Votre réponse Madame la Conseillère, je l'entends, mais elle ne peut pas me satisfaire. Si j'ai bien compris on ne peut pas avancer sur cette affaire de fonds Jérémie parce que le dossier que vous avez présenté à l'instruction pour la demande et la mise à disposition de fonds européens n'a pas abouti. Je rappelle que ce projet est porté par notre Collectivité, par l'Exécutif et que donc il m'apparaît important de souligner le fait que votre collègue qui s'occupe des fonds européens n'a pas abouti dans sa mission. Avez-vous l'assurance qu'il fera instruire ce dossier dans les délais et avez-vous l'assurance que nous aboutirons à la mise en place de ce fonds? Les entreprises ne rigolent pas avec le temps, on ne plaisante pas avec le temps. Il y a des entreprises qui aujourd'hui sont dans l'attente, votre réponse je l'entends, vous l'avez fait avec beaucoup de diplomatie aux attentes. Vous êtes en train de me dire que votre collègue qui s'occupe des fonds européens n'a pas répondu à l'attente, à l'urgence que nous avons soulignée ici. Je crois que, depuis trois plénières, j'interpelle à chaque plénière sur ce sujet. Le Président de l'Exécutif lui-même demande que ce soit traité en urgence et vous êtes en train de me dire que votre collègue de l'Exécutif chargé des fonds européens n'a pas fait la diligence nécessaire. C'est bien ce que j'ai entendu Madame?

M. Jean-Claude DUVERGER

Président ce n'est pas un sujet à l'ordre du jour mais cela nous interpelle sur le fait que les décisions de l'Assemblée ne sont pas prises en charge puisque l'Assemblée a voté. C'est ce que l'on peut retenir sur cela. Alors que j'avais envie de dire : débwouyé zot, bèf béké an kann béké. Mais que j'ai bien réfléchi, non, sé zoti ki an zépina. Sa pli délika. Cela veut dire que dans la réalité quelqu'un ne peut pas nous freiner. Tu parles de Jérémie, j'entends géreur dans cela. C'est un géreur qui met son véto. Non, ce n'est pas juste ; cela pose le problème du principe même et du respect de l'Assemblée, du respect des décisions que nous prenons. Nous ne sommes pas des clowns ici, nous prenons des décisions, nous votons,... il y a un désaccord tant pis, il y a un accord...mais nous avons été d'accord ici. S'il y avait un désaccord, ce n'est pas là, ce n'est pas dans l'Assemblée. Le désaccord était ailleurs. Maintenant nous apprenons que cela n'a pas été fait. Président nous allons renouveler notre demande pour demander que l'on respecte...La dernière fois je t'ai entendu dire : « Merci beaucoup je serai vigilant sur la délibération pour respecter ce qui a été voté ici. » Alors je ne sais pas s'il te faut plus que cela, s'il te faut des pompiers autour de toi si difé ka limé, mais dans la réalité il faut que l'on arrive à respecter cette Assemblée qui prend des décisions. On

dit qu'on parle beaucoup, mais on parle beaucoup, on intervient, on donne des positions, mais ce n'est pas respecté par une personne. Mais Madame la Conseillère je suis plus près de toi que MONPLAISIR parce que je vais te dire « tu » moi je te dis quand tu dis que le collègue n'a pas, moi j'ai pensé que c'était David ZOBDA. De qui s'agit-il ? Parce que tu ne nous dis pas de qui s'agit-il.

Mme Marinette TORPILLE

Le collègue qui s'occupe des fonds européens.

M. le Président Claude LISE

Chers collègues, je pense que pour mettre tout le monde à l'aise, je vais écrire en tant que Président de l'Assemblée en votre nom pour demander les raisons pour lesquelles une décision de l'Assemblée n'a pas été, jusqu'à ce jour, appliquée. Donc je verrai ce que l'Exécutif répondra et je vous communiquerai cela même hors plénière. J'adresserai la réponse à tous les collègues. Je pense que nous n'allons pas faire le procès de quelqu'un qui n'est pas présent là en ce moment. Je propose... Collègue tu veux intervenir ? Je te donne la parole mais je propose qu'on ne s'éternise pas sur la question puisque je vais écrire. Je te donne la parole.

M. Fred LORDINOT

C'est bien la preuve que le débat est nécessaire, mais comme diraient les jeunes j'hallucine. Les propos qui ont été tenus par notre collègue Président de la commission du Développement économique et touristique, premier Vice-président de l'Assemblée de Martinique qui s'adresse à une collègue Conseillère exécutive chargée du Développement économique (je ne me trompe pas) nous dit, si j'ai bien compris, qu'un collègue membre du Conseil Exécutif bloquerait une proposition des deux collègues, tous les deux issus de votre Majorité. J'avoue que je ne comprends pas bien surtout que vous avez notre soutien total et que, dans cette Assemblée, nous avions posé la question du fonds à l'époque très cher collègue tu t'en souviens, vous aviez créé un fonds riquiqui de 1 millions d'euros quand nous, nous proposions un fonds d'un minimum, en tout cas c'était ma proposition à l'époque, de 20 millions d'euros en mobilisant les fonds européens. Et on arrive en 2019 un an avant la fin de clôture du Programme Opérationnel 2014-2020 et une décision aussi stratégique n'est pas prise aux bénéfices des entreprises martiniquaises parce qu'il faut le dire. Et vous savez comment les entreprises sont pressurisées par le secteur bancaire en Martinique et je sais de quoi je parle dans des conditions Particulièrement difficiles que nous connaissons. La question aujourd'hui: faut-il que les membres de l'Opposition viennent à votre secours? La question oui : faut-il intégrer des membres de l'Opposition au Conseil Exécutif afin que cette question soit tranchée ? Parce qu'aujourd'hui entre les propos du collègue MONPLAISIR et mes propos il n'y a pas de place pour une feuille de papier à cigarettes ou un poil de moustique. Je ne sais pas. On est en phase totalement. Et je souhaiterais, Monsieur le Président, ce n'est pas simplement une lettre qui soit adressée mais que le Président du Conseil Exécutif vienne s'expliquer devant nous et que si c'est lui...attendez... qui dispose du pouvoir de trancher, c'est même possible avant la fin de cette séance, qu'il vienne et nous dise voilà le choix qu'en tant que Président du Conseil Exécutif après avoir consulté les différents mêmes membres du Conseil Exécutif, je propose au vote de l'Assemblée. Nous pouvons régler cette question aujourd'hui même.

M. le Président Claude LISE

Collègues, j'ai dit que je vais écrire, maintenant si au cours de la séance, le Président du Conseil Exécutif est présent ou si averti de ce cela il donne délégation à un Conseiller exécutif pour répondre, c'est prévu par le texte également qui régit notre fonctionnement, le Président du Conseil Exécutif doit répondre aux questions posées par les élus de l'Assemblée. Soit ce sera fait par écrit, soit encore une fois s'il est présent à un moment donné ou s'il donne délégation à tel ou tel Conseiller exécutif qui nous annonce qu'il peut répondre, je donnerais bien entendu la parole au Président ou à celui qu'il aura désigné pour répondre à la question. C'est tout ce que je peux vous dire sur le plan de ce qui concerne les procédures. Collègue Karine MOUSSEAU.

Mme Karine MOUSSEAU

Président, comme le Conseiller exécutif en charge des fonds européens est arrivé je propose qu'il puisse répondre. Puisqu'il a été interpellé, je pense qu'il devrait pouvoir nous répondre ou nous donner une réponse aujourd'hui sur l'avancée de ce fonds par rapport à ce que dit la collègue TORPILLE.

M. le Président Claude LISE

Je ne sais pas s'il a entendu la question puisqu'il est arrivé, je ne sais pas s'il est arrivé pendant que le problème était posé, parce qu'il faudrait qu'il sache de quoi nous parlons.

Mme Karine MOUSSEAU

On peut lui répéter la question.

M. le Président Claude LISE

Tu demandes la parole ?

M. Daniel ROBIN

Je l'avais demandé Président, mais je pense que le Conseiller exécutif est enfin arrivé l'importance c'est qu'il puisse nous répondre.

M. le Président Claude LISE

Je suis d'accord pour lui donner la parole, mais je disais qu'il faudrait..., sauf s'il a entendu de quoi il est question. Il faut au moins qu'il soit au courant de la question qui a été posée, parce qu'il me semble qu'il est arrivé en fin de discussion.

Mme Karine MOUSSEAU

On peut lui répéter la question, Président.

Attendez. Collègue LAVENTURE, comme une question a été posée qui concerne ton domaine de compétence, je vais demander à la collègue TORPILLE qui présentait la question qui a amené à évoquer ce qui te concerne, de dire de manière claire le problème qui est posé et je te donnerai la parole évidement pour répondre. Collègue TORPILLE.

Mme Marinette TORPILLE

Je répète ce que j'ai dit parce qu'il y a eu... c'est le jeu de Fred LORDINOT qui a enfoncé un peu plus ce que je dis, je dis que c'est déjà assez important le retard qui est accusé, mais là à dire...c'est un retard, quand on dit que ce n'est pas une fin de non-recevoir donc c'est un retard. C'est pareil pour mon collègue MONPLAISIR, c'est un retard, je dis aujourd'hui qu'il est urgent de s'en inquiéter et que le Président du Conseil Exécutif s'en inquiète. L'une des conséquences de ce retard c'était l'un des éléments constitutifs du fonds Jérémie, il se trouve constitué par des fonds européens. La demande de dossier de fonds européens a été déposé au mois de novembre, début novembre, avec un mail que moi-même j'ai fait, puisqu'on m'a posé la question et on me met pratiquement en cause et je dis que dans ce mail, j'ai bien fait savoir que le dossier était bien arrivé à la DFE, que ce dossier était urgent et qu'il fallait qu'il soit réglé en priorité pour que l'on puisse être sûr d'arriver à mettre en place ce fonds qui était prévu, selon le planning, en avril/mai 2019. Force est de constater que nous ne sommes pas à ce stade, puisque comme je vous ai dit, le dossier instruit n'a pas été présenté au Conseil Exécutif et ne vous a pas été présenté jusqu'à ce jour à être validé en Assemblée plénière. Donc l'élément essentiel constitutif du fonds n'est pas prêt et ce n'est pas faute et je le dis d'avoir relancé et encore relancé sur cette affaire. Et quand le collègue MONPLAISIR me prend à partie en me demandant de m'expliquer dessus, ce que je vais dire c'est que je sais que moi j'ai fait un maximum et j'ai mis toute ma détermination, toute ma volonté, toute ma pugnacité pour faire aboutir ce fonds essentiel pour nos entreprises martiniquaises. Je suis en charge de l'aide aux entreprises, il faut que nous trouvions d'autres leviers financiers pour pouvoir aider nos entreprises et vraiment faire en sorte qu'elles trouvent ce qu'elles ne trouvent pas auprès des banques, qu'elles puissent trouver ailleurs, et c'était pour tout cela que j'étais arque boutée sur ce dossier. Nous constatons ce retard qui est insupportable, qui est regrettable et que ce retard, je dis déjà sur la partie des fonds européens, les fonds européens ne sont pas encore mobilisés. Et c'est pour cela que je dis et je le répète, que le Président du Conseil Exécutif s'en est inquiété, que ce n'est pas pour autant que je suis toujours autant déterminée et volontaire pour que ce fonds soit mis en place avant fin septembre. 2019, On peut le faire si tous on s'y met et tous on y met de la bonne volonté. Voici ce que j'ai dit et que j'ai répété.

M. le Président Claude LISE

Est-ce que le collègue Conseiller exécutif Miguel LAVENTURE souhaite s'exprimer ?

M. Miguel LAVENTURE

Monsieur le Président, merci. Je considère que le Président de l'Assemblée m'invite à m'exprimer par son interpellation. Je n'avais pas exprimé le souhait mais je ne vais pas non plus refuser son invitation. Donc je réponds à une invitation. J'étais effectivement en train de régler quelques sujets relatifs à la plénière puisque nous avons (chacun l'aura remarqué) un

nombre significatif de rapports dont j'ai la responsabilité de la présentation au nom du Président du Conseil Exécutif pour la plénière qui est en cours. Parmi ces rapports, il en figure de nombreux qui concernent la question des fonds européens. Je souhaite d'ores et déjà dire que comme je l'avais annoncé à la dernière plénière j'ai prévu de faire, en réponse aux attentes des collègues, un point sur la situation de la programmation d'une part et de la consommation d'autre part des fonds européens. Et c'était, je dirais, sur une précision que je voulais suffisamment avancer, que je m'entretenais avec quelques collaborateurs. Je dis tout ça pour que chacun comprenne que ma réponse sera en deux éléments, ma réponse en écho à ce que je viens d'entendre puisque je ne peux pas être à la fois en train de finaliser un dossier et entendre tout ce qui est dit par ici par celui-ci ou par celui-là. Donc en écho à ce que je viens d'entendre je voudrais donner deux éléments : le premier c'est que j'espère que la communication que je vais faire sur les fonds européens contribuera à une meilleure connaissance des procédures qui me paraissent être désormais bien maîtrisées par chacun, mais je veux tout de suite rappeler que des fonds européens ne sont pas attribués comme ça par le Conseiller exécutif en charge des fonds européens mais que tout ceci s'organise dans le cadre d'un dispositif extrêmement normé, mais que j'aurai plaisir à rappeler le moment venu. Par conséquent il est absurde de déclarer et de prétendre que tel fonds européens n'aurait pas été rendu disponible pour telle opération. Je vais donner pour que le propos soit bien compris toutes les informations de détail quand je ferai ma présentation. Le deuxième élément que je veux apporter c'est que la question de l'aide aux entreprises est un sujet qui, je pense, réuni tout le monde ici et je ne voudrais pas que telle ou telle présentation pourrait donner à croire qu'il y aurait quelques champions en la matière et d'autres moins diligents. Je ne veux pas imaginer que qui que ce soit puisse organiser ici une sorte de hit-parade sélectif de ceux qui soutiennent les entreprises. Et en ce qui me concerne je n'ai rien à exprimer de plus que l'évocation pour ceux qui ont de la mémoire de ce qui a pu être mon engagement en la matière en tant qu'élu en tant que non élu. Et à ce titre je vais là aussi dans le propos que j'aurais à faire, quand l'ordre du jour l'appellera, le rappel d'un certain nombre de chronologies pour que cessent les interrogations qui ne sont pas bien inspirées ou les allusions qui peuvent être délibérément mal orientées. Monsieur le Président, je souhaite m'en tenir à cela parce que j'ai compris que ce n'était pas le point de l'ordre du jour sur lequel on discute, mais je répète, j'ai tenu à répondre à ce que j'ai enregistré comme étant votre invitation à prendre la parole et je redis que j'aurais tout le loisir dans les cadres que j'ai indiqués d'apporter toutes les précisions nécessaires parce que ce sera là, ce sera la circonstance, la forme et le moment.

M. Yan MONPLAISIR

Sur la forme sous la forme, Monsieur le Président, simplement un point sur la forme. Cette manière de s'adresser et de répondre à l'Assemblée en disant je répondrai quand je voudrais, est inadmissible. Cela veut dire que l'Assemblée c'est une chambre d'enregistrement que l'on interpelle quand on veut et que cette Assemblée, et on le voit bien ce débat est essentiel, n'a pour certains aucune existence, aucun intérêt, aucun moyen, aucune autorité, aucune finalité et je voudrais dire des choses après sur le fond. Mais je n'ai pas attendu la réponse et chère Madame, je souhaiterais que vous nous donniez, de manière plus claire, votre sentiment. Parce qu'il semble que cela n'a pas été entendu, vous m'avez laissez comprendre et j'ai traduit votre pensée, mais si je l'ai mal traduit merci de me corriger qu'il y a un retard dans l'examen, dans l'élaboration, la mise en place de ce projet

parce que votre collègue qui s'occupe des fonds européens n'a pas répondu aux urgences des nécessités et des besoins.

M. le Président Claude LISE

Juste avant que tu ne répondes, le collègue ROBIN, depuis un moment, demande la parole, je la lui donne bien sûr.

M. Daniel ROBIN

Merci Président. J'avais juste souhaité que le Conseiller intervienne, je n'avais pas souhaité passer mon tour. Moi, je suis consterné, je suis vraiment consterné par la scène à laquelle nous sommes aujourd'hui invitée et ce, pour plusieurs raisons. D'abord la matière qu'il nous est aujourd'hui de traiter puisqu'il s'agit d'aide aux entreprises. Sur un sujet sur lequel nous nous sommes unanimement prononcés avec, il est vrai à l'époque, quelques variations sur l'intensité de la dotation du fonds mais cependant tout le monde était unanime pour considérer que ce dispositif était un dispositif pertinent et dont l'urgence de mise en œuvre relevait d'une évidence. Je rappelle également parce que c'est intimement lié à cette question, qu'il y a de façon permanente un besoin de transparence de la part de ceux qui sollicitent des aides pour savoir où en est l'instruction de tel ou tel dossier. Comment ne pas être frappé par le manque de respect pour chacun des membres de cette Assemblée quand nous avons, tout à la fois, un membre de l'Assemblée, Président de commission, qui légitimement interpelle à l'occasion d'un débat un membre de l'Exécutif qui est au rapport, qui exprime à son tour les limites de ce qu'elle peut accomplir dans le cadre du fonctionnement de l'Exécutif et que nous avons l'homme qui tombe à pic, qui intervient et qui nous permet (c'est ce que je croyais) d'obtenir une réponse. Alors sur le fonctionnement, parce que c'est ce sur quoi je voulais intervenir depuis tout à l'heure je crois qu'il est temps que ceux qui nous écoutent comprennent la difficulté dans laquelle nous sommes d'exercer notre mandat de Conseiller territorial quand nous nous heurtons au mépris, je dis bien au mépris par la non-réponse d'un membre de l'Exécutif que nous interpellons là. C'est insupportable. Deuxièmement comment me faire comprendre qu'un Exécutif qui se réunit toutes les semaines, ne trouve pas l'opportunité de régler une question aussi importante pour l'avenir de la Martinique et de nos entreprises ? J'aurais aimé avoir une explication sur la réalité des débats, des échanges, des travaux de ce Conseil Exécutif parce que si une question comme celle-ci n'est pas une question essentielle : de quoi parlons-nous. Ce que je voudrais pour termine parce que là aussi je ne crois pas que l'agacement puisse être ne serait-ce qu'un soupçon d'un début d'exécution ou de réponse. Alors on n'est pas là pour traiter l'humeur des uns et des autres, on n'est pas là pour essayer de comprendre parce que je me mets à la place de quelqu'un qui est en dehors de cet hémicycle et qui essaie de comprendre ce qui se passe, il ne peut pas comprendre comment, entre une commission qui sollicite une réponse d'un Exécutif qui est doublement représenté à travers les deux interventions que nous avons eues, ne trouve pas l'opportunité d'apporter une réponse claire. Et je me mets encore une fois à la place de ceux qui ont des dossiers déposés depuis des semaines et des mois et qui sont dans l'incapacité d'avoir des réponses. C'est pour ça que nous disons et ce n'est pas quelque chose qui impacte telle ou telle personne il s'agit du système même du fonctionnement de cette Collectivité parce qu'aujourd'hui le constat que nous pouvons faire est de façon amère, c'est que cette Collectivité ne fonctionne pas dans le sens de l'intérêt général parce que c'est ce que nous devons tous poursuivre, je le rappelle.

Collègue COUTURIER.

M. Gilbert COUTURIER

Mwen ka kwé ke i ni an déba ki enpotan dé kestion ki pozé pa kont ant nou pliziè fwa nou mandé ki niméro adan od di jou-a. kolèg MONPLAISIR pozé an kestion i di i ka atann an séten nom di répons é Pwézidan ou di ou té kay enterpelé pou sav poutji sé répons-la imé si piske nou n_i dé jèn élèv ki la et nou ka montré yo koumannyé politik ka fonksionné, si pwen-a ki la-a épi dé moun ki ka gadé-nou épi nou nou ka échanjé-a sé à la swuit di an kestion, kestionan pran é poté répons adan kad-la, mé resté adan la swuit pwen 70 éti nou té yé-a é ki nou té pou nonmen dé riprézantan pou alé siéjé, sof éré de ma part.

M. le Président Claude LISE

Collègue CARIUS.

Mme Francine CARIUS

Je voudrais juste intervenir parce que j'ai écouté avec attention l'intervention du Conseiller exécutif. Il me semble que j'ai compris qu'il n'y a pas un refus de sa part d'apporter une réponse, mais qu'il a simplement dit qu'il apporterait la réponse au moment où il traiterait ses dossiers concernant les fonds européens. Il me semble que c'est pour cette plénière. Il me semble que c'est ce que j'ai compris. Donc attendons qu'il présente ses dossiers et j'espère qu'au moment où il présentera ses dossiers, il apportera la réponse attendue. Je ne vois pas l'objet du débat là dans la question 70 qui ne traite pas de ce point.

M. le Président Claude LISE

Collègue MONTROSE.

Mme Diane MONTTROSE

Président, j'entends que le délai des entreprises ne souffre pas du délai administratif. Première règle, pour que ceux qui nous entendent comprennent, nous parlons d'un fonds à destination de petites et moyennes entreprises, à destination des porteurs de projets, à destination de tous ces jeunes qui viennent aujourd'hui prendre leur vie en mains en entreprenant, mais qui ne sont pas forcément nés avec des moyens et qui ont besoin d'aide, qui ont besoin qu'il y ait une structure qui puisse prendre une part d'investissement dans leur captal pour les aider à monter leur projet. C'est de cela que nous parlons, nous parlons d'un projet ambitieux dont nous avons longuement discuté ici, qui vise à faire en sorte que l'on considère qu'entreprendre véritablement, c'est prendre sa vie en mains. Et cela suppose que nous levions les freins, cela suppose que nous-mêmes nous soyons conscients de l'acte que nous posons. Et donc si aujourd'hui nous sommes conscients de l'importance de l'acte que nous avons posée ici en votant à l'unanimité l'acte, un dispositif, je crois qu'il doit appeler des réponses précises. Il ne peut pas être simplement intégré dans un compte-rendu global et général fait de communications faites tous les trimestres, tous les semestres ou chaque année. Moi j'entends, mais je dis simplement que c'est un acte fondateur important ; les entreprises attendent parce que les banques ne jouent pas le jeu et c'est important que

nous soutenions nos jeunes et que nous soutenions les porteurs de projet. Je souhaite véritablement que cette réponse, Président, à travers les écrits, etc., soit donnée.

M. le Président Claude LISE

Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT

Merci Monsieur le Président. Je demande cette intervention au titre de ma fonction de Viceprésident de l'Assemblée pour rappeler à tous les collègues les règles de fonctionnement de notre Assemblée. On est dans le sujet, SPL Aménagement de Martinique, nouveaux actionnaires. Et je veux croire qu'il s'agit de faire des travaux ou des projets pour donner du travail à des entreprises martiniquaises. Je veux croire que c'est cela, que nous sommes d'accord sur cela, que l'objectif c'est de faire qu'il y ait le maximum de chantiers et de travaux et que cela soit le maximum d'entreprises martiniquaises et des ouvriers martiniquais qui le fassent. Mais aujourd'hui les entreprises martiniquaises ont des difficultés notamment pour le financement de leurs activités parce qu'elles ont des capitaux propres qui sont faibles. Istorikman nou pa né épi dé fanmyl sof séte, pami nou mwen bien kontan ba yo, épi pou moun ki ni lajan, ki ni kapito é sé antrepriz-la sou kapitalisé. Donk fon tala ka permèt jisteman édé sé antrepriz-la pou yo ni kapito pou yo sa ni plis maj dé manèv douvan sé bank-la. E pou yo rivé épi dé chif ki ka permèt yo jisteman trapé dé zapel dof. Mwen pa ka konprann koumanyè zot ka di ke sa pa andidan déba-a, mé nou an didan plen kè di sijè. Mé lé mwen paka konprann anko plis kolèg sé ke ni an kolèg ki chajé dé zafè ékonomik o konsey egzékitif, ki ka di'w ke pou'y sé an pwiorité sé ta di i ka réponn o bizwen dé antrepriz. E ni an koleg ki ka di mwen kay réponn nou lé mwen kay désidé mé sé pa sa. Dabo fok li i palé pa Pwézidan di Asanblé ki mandé pwen tala a ki moman nou ka fé'y. E nou ja di sa icya, nou ka mandé zot dokiman-an. Lé zot ka fé kominkasyon, vréyé dokiman, sé an klik. Il sifi ou fé an klik zot télécajé la é tout moun-la ni'y a dan an sigond. E poutji zot palé ban ou kominikasyon-an avan pou nou sa ni an déba de fon. Poutji fok atann. Koleg ka di lé mwen kay paré, lé mwen kay fé sa, mwen kay ba zot chif-la sous-entendu zot pé palé pandan 150 000 tan sé lé mwen kay désidé zot kay ni chif-la. Non, sé pa kon sa sa ka fonksioné pwosédi-a ka di sa. Pwosédi-la ka di ke si ou lé fé an kominikasyon entervansion, fok ou enfomé Pwézidan-an é nou pé menm wé sa biro, ke pwézidan lasanblé ka di silon lé réglman di asanblé-a ou solisité, entervienn ou ka réponn, mé ou pa konsidéré nou sé dé zéwo douvan an chif. Sa nou ka mandé'w sé dé chif ban ou sé chif-la. Nou ka mandé. Sa nou ka mandé'w sé dé dat. E kon Koleg ROBIN di ni an lo antrepriz ki ka atann fon-an. Di nou a ki moman ou ka mété'w, pa an espès dawogans kon sa vizavi di nou é koleg-la di sa di mépwi di sé moun-la ki adan asanblé-a ou ka désidé, sé lé mwen anvi, mwen ka ba zot chif-la. E mwen ka di si ou pa ni'y si ou pa sa fé'y mwen ka di ke sé Pwezidan di konsey Egzékitif ki pou vini ba nou'y épi i kay twanché. Adan kominikasion-lan, sa mwen ka atann sé ke ou ka di nou ki tan i ka démaré. Piske sé ou ki ni désizion-an di nou ki tan i ka démaré.

M. le Président Claude LISE

Collègue Karine MOUSSEAU.

Mme Karine MOUSSEAU

Pour rejoindre le collègue LORDINOT, l'histoire est très simple. Madame TORPILLE a fait un travail remarquable, elle est à l'initiative de la mise en place de ce fonds Jérémie. C'est elle qui est à l'initiative, très bien, elle a travaillé là-dessus pendant des mois. Aujourd'hui elle nous explique que le blocage vient du fait qu'elle n'a pas les fonds nécessaires pour créer le fonds Jérémie. Je demande simplement au Conseiller exécutif en charge des fonds européens de nous dire d'où vient ce blocage et quand seront débloqués les fonds. La question est simple. Donc nous reposons la question au Conseiller exécutif : d'où vient le blocage et quand seront débloqués les fonds ? Et je remercie encore Madame TORPILLE pour son travail remarquable sur ce point.

(APPLAUDISSEMENTS)

Mme Karine MOUSSEAU

Toutes les entreprises et toutes les petites entreprises en Particulier qui constituent le nannan de notre tissu économique sont en attente de financement.

M. le Président Claude LISE

Est-ce que le Conseiller exécutif Miguel LAVENTURE est prêt à répondre au moins à ces deux questions précises qui viennent d'être posées ?

M. Miguel LAVENTURE

Président m'invite à nouveau à m'exprimer et par conséquent conformément à l'esprit du fonctionnement de notre institution et également au principe habituel que j'ai dans une pratique d'Assemblée, je veux simplement évoquer le fait que je ne suis pas en train de découvrir les règles aujourd'hui et que ceux qui donnent des leçons sont peut-être dans des calendriers différents. Puisque le Président m'invite à m'exprimer, je vais dire de manière choisie, quelques éléments. Je maintiens que nous ferons une présentation parce qu'elle a été annoncée à la dernière plénière et par conséquent cela serait une faute de ne pas le faire. Elle a été donc prévue, elle a été annoncée, elle sera faite. Mais de manière très factuelle, sur le sujet qui est posé, je répète ce que j'ai dit à l'instant, il n'existe pas de Conseiller exécutif qui attribue des fonds européens. Cela n'existe pas. Il y a des procédures et si elle n'a pas abouti c'est parce que la façon dont la procédure doit se dérouler n'a pas permis qu'elle aboutisse. Par conséquent, il y a une réalité qui tient au dossier lui-même. Deuxièmement, j'ai dit à l'instant et à un collègue qui a repris le propos que la question des aides aux entreprises est un souci partagé. Il y en a qui le partage de manière récente, mais c'est un souci partagé. La question de l'initiative de la mise en place des fonds d'investissements pour prendre des participations dans le capital d'entreprise, a été créé par des Martiniquais, jeunes ou moins jeunes, partis, qui reviennent, qui sont restés là, qui reviennent, bref, quel qu'il soit, la question de cette initiative... Excusez-moi, je dois rappeler que je l'ai porté, je dois rappeler qu'elle a fait un vote ici unanime le 12 octobre 2017. Je n'ai pas recherché le dossier ne sachant pas que nous aurons à débattre, je suis dans ma mémoire qui je crois, est précise dans la matière. Cette décision avait pour objet, comme les collègues qui sont intervenus l'appelle de leurs vœux de permettre à toutes celles et tous ceux qui veulent prendre des initiatives et qui veulent entreprendre de disposer d'une ressource qui soit mise à leurs dispositions. Et ensuite il y a eu tout un processus qui a été mis en œuvre avec la recherche des partenaires nécessaires, technique et financier, avec la définition des modes opératoires juridiques et organisationnels avec l'identification des opportunités bref. Je ne peux pas laisser oublier que cette Assemblée, que cette institution, que la CTM a collectivement, solidairement, unanimement, décidé en la matière. Par conséquent, Monsieur le Président, je considère qu'il y a là une présentation qui n'est pas satisfaisante. Je ne vais pas la qualifier, je suis pour l'apaisement en toute matière, mais je suis pour la vérité. Et je répète, premièrement, il n'existe pas de Conseiller exécutif qui attribue les fonds européens. Cela n'existe pas. Il y a des procédures, il y a des mécaniques, il y a des dispositifs, il y a des méthodes, il y a des itinéraires, et il y a des décisions qui se prennent par des instances. Deuxièmement le dossier dont nous parlons a sa vie et il a par conséquent eu ses propres rendez-vous de difficultés, de problèmes. Ceux qui appellent de leurs vœux, je veux imaginer de manière sincère l'aboutissement..., je les invite à jouer collectif, je les invite à jouer l'implication solidaire à ne pas faire des sous-entendus, d'accusation ou de mise en cause, je les invite à s'approprier les procédures, à les respecter, à donner l'exemple de la rectitude, à être dans la conformité. Par conséquent, à ce momentlà, cela signifiera que les dossiers vont avoir les itinéraires et les aboutissements. Je souhaite que nous restions à la perspective d'apaisement que j'ai indiquée. Je répète, Monsieur le Président, que les dossiers sont faits pour être examinés et trouver l'issue positive que nous leur destinons.

M. le Président Claude LISE

Collègue je vais te donner la parole, collègue Yan MONPLAISIR, le collègue LAVENTURE a dit qu'il voulait l'apaisement et la vérité. Je souhaiterais qu'on ait la vérité dans l'apaisement moyennant en quoi je vous donne la parole en espérant que tout le monde va éviter tout débordement parce que j'ai l'impression que nous aurons du mal à savoir où est ce dossier, parce qu'il me semble que ce dossier a sa vie propre, c'est ce que j'ai compris un peu, il chemine quelque part dans une sorte d'autonomie, il a été lancé et il chemine. Donc collègue MONPLAISIR.

M. Lucien ADENET

Il faut éviter de mettre de l'huile sur le feu.

M. Yan MONPLAISIR

Monsieur le Président, je ne souhaite pas mettre de l'huile sur le feu, pas plus que je n'ai besoin qu'on appelle à une forme quelconque de solidarité avec un ton qui n'invite pas à cela, que l'on appelle à un ton qui n'invite pas à l'apaisement, ni de faire de grandes phrases. Moi je suis très terre à terre. Ce dossier est un dossier important. Je n'ai d'ailleurs pas compris si finalement le Conseiller exécutif chargé des fonds européens est vraiment chargé des fonds européens puisqu'il nous dit qu'il n'est finalement pas tellement chargé de cela. Je note par ailleurs qu'on ne répond pas aux questions que nous posons. Apparemment, aujourd'hui il y aurait un problème d'instruction de dossier. Si j'entends les sous-entendus les procédures n'auraient pas été respectées par la personne qui dépose le dossier qui n'est autre que la Conseillère exécutive ou les services qu'elle dirige, Marinette TORPILLE et donc notre collègue par élégance ne voudrait pas mettre en cause la responsabilité de sa collègue chargée du Développement économique qui finalement serait la responsable de cette

situation. Si j'entends les sous-entendus. Puisque les dossiers n'auraient pas été déposés avec la forme. Et il y a un autre sous-entendu qui est plus déplaisant, c'est qu'il y aurait des gens qui inviteraient à faire à avoir des pratiques qui sortiraient de la légalité, je ne vois pas à qui on fait allusion. Cela ne peut pas être les membres de l'Assemblée puisque nous n'avons pas la maitrise en la matière. Alors, s'il y a des gens qui invitent et cela ne peut être que Marinette TORPILLE, à ne pas respecter des procédures, je ne peux pas effectivement soutenir une telle position. Mais cependant, mais ce qui va là est très important, alors on a un problème et je m'en préoccupe et j'ai noté qu'il y a des collègues qui ont souligné le fait que je suis responsable de la commission du Développement économique, c'est effectivement dans le cadre de ma responsabilité, mais il arrive à un moment où je ne peux plus assumer mes responsabilités et je suis interpellé en permanence et mon inefficacité finalement est soulignée, mon inefficacité à obtenir des résultats. Mais comme ce n'est pas moi qui commande des résultats, je suis obligé d'interpellé ceux qui ont reçu d'ailleurs instructions de cette Assemblée pour mettre en œuvre. Comment se fait-il que nous ayons voté à l'unanimité et que l'on ne puisse pas mettre en œuvre ? Je rappelle également qu'il ne faut pas entretenir les confusions, les paternités, cela n'a pas d'importance qui va porter ce fonds. Je souhaite que cela soit Marinette TORPILLE qui soit à l'initiative, qui s'est battue, qui nous rencontre, qui nous informe, mais peu importe le père, la victoire a toujours trop de pères. Je dirais simplement pour information et Marinette TORPILLE peut en attester, que je l'ai saisie avant peut-être qu'elle ne s'occupait de ce dossier, de la nécessité de mettre en place ce fonds Jérémie. Alors voilà on a déjà deux papas et une maman. Alors arrêtons avec les paternités et ne mélangeons pas les choses. Le Conseiller exécutif fait référence au fait que nous ayons voté la mise en place d'un fonds dont a déjà parlé le collègue LORDINOT, qui n'a rien à voir avec le fonds Jérémie. Lors de la mise en place de ce fonds que nous avons voté à l'unanimité, l'un n'excluant pas l'autre. Il s'agit d'un fonds d'1 M€ et que là nous parlons d'un fonds Jérémie de 35 millions d'euros. On n'est pas du tout sur les mêmes mesures. Je rappelle que pour mettre en place les dispositifs prévus par l'Europe, il faut un outil et un instrument et que l'instrument et l'outil dépendent de la responsabilité de la Conseillère exécutive chargée du développement puisqu'elle est Présidente d'Initiative Martinique qui fera la mise en œuvre de ce fonds Jérémie. Donc on ne parle pas du tout des mêmes choses. Je constate simplement ou bien que le Conseiller exécutif a une mauvaise connaissance de ses dossiers, ou il confond les deux fonds, ou qu'il veut volontairement introduire dans notre esprit une confusion. Nous parlons bien de la mise en place du fonds Jérémie. Ce fonds Jérémie suppose que l'on lève 75 % des ressources qui proviennent des fonds européens. L'Europe a prévu ce dispositif. On n'a pas inventé ce fonds Jérémie, c'est l'Europe qui l'a prévu pour inciter les régions à pallier au manque de financement dont souffrent les entreprises du fait de la politique mise en œuvre par les banques. Donc on est bien dans le sujet. Nous souhaitons mettre en place ce fonds, la Conseillère prend les dispositions et très logiquement elle présente une demande aux services qui dépendent malgré tout d'un Conseiller exécutif. Ce n'est pas Daniel MARIE-SAINTE, si c'était les routes, je l'aurais interpellé. Si c'était la culture j'aurais interpellé Marie-Hélène LEOTIN. Ce sont les fonds européens, il y a bien quelqu'un qui s'en occupe, il y a bien quelqu'un qui peut nous répondre. Donc on saisit les fonds européens et on demande aux fonds européens d'instruire les dossiers. Nous demandons pourquoi le dossier n'avance pas, nous demandons quand avancera-t-il ? Nous soulignons le fait que le Président de l'Exécutif, suite au vote à l'unanimité de l'Assemblée a demandé que cela soit examiné en priorité et on nous répond, quand nous demandons quand, un certain temps, on nous répond, on nous dit l'avis, alors l'avis n'est pas seulement un long fleuve tranquille, il arrive quelquefois qu'il faille un peu bousculer un long fleuve tranquille pour faire en sorte des exigences de nécessité. Voilà la réalité. C'est ce que je voudrais. Alors j'ai compris maintenant nous avons abouti parce que l'essentiel c'était que les Conseillers soient tous informés, l'essentiel c'était que l'opinion publique soit saisie et l'essentiel c'est que celui qui est responsable aujourd'hui du blocage, parce que je rappelle que quand nous avons voté ce fonds Jérémie il y avait déjà une Opposition entre les deux Conseillers exécutifs et il y avait donc une position divergente. Et aujourd'hui, la traduction, je l'espère que ce n'est pas cela la raison de tout cela, pourrait bien être la situation dans laquelle nous nous trouvons. Donc je demande que cela soit instruit comme tout le monde et Président, tu as raison, tu vas saisir le Président de l'Exécutif, c'est très bien, que l'on sache quand est-ce et que sous la pression de la vérité qui s'est faite jour le dossier soit instruit dans des délais normaux, parce que même, je pourrais demander des délais urgents mais puisque l'urgence semble avoir un sens pour moi, mais pas le même sens pour d'autres, ... le dossier soit instruit suivant les procédures prévues, mais que cela soit instruit et qu'on nous dise comment cela avance. Voilà ce que je demande. Madame la Conseillère, je vous demande de me répondre, par contre de manière très précise : Est-ce que c'est de votre fait, parce que j'ai compris cela, du fait de vos services qu'il y ait ce retard dans l'examen de la demande de fonds européens nécessaires à la mise en place de ce fonds Jérémie ?

Mme Marinette TORPILLE

Je vais apporter quelques explications et j'espère qu'on va pouvoir conclure sur le dossier. Comme le collègue a parlé de la SAS qui avait été acceptée et validée par vous en octobre 2017. Juste un problème c'est que cette SAS d'investissement de 1,5 millions pour qu'elle soit montée il faut qu'elle trouve 30 % d'un fonds privé pour la mettre en place. Quand moi je présente le fonds Jérémie en juin 2018, la SAS qui avait été acceptée depuis octobre 2017 n'avait pas encore trouvé ses 30 % de fonds privés. Le fonds Jérémie c'est une autre technique et je vous l'ai présenté et vous l'avez accepté ; on pouvait faire les deux et ce sont les deux, la SAS d'investissement et le fonds Jérémie qui a été validé, validé ensuite par le Président du Conseil Exécutif dans un scénario commun où nous pouvons aussi bien trouver par les fonds Jérémie dans le même système qu'on pouvait trouver les 30 % qui manquaient à la SAS et continuer le programme avec le fonds Jérémie. Et si toutefois il y avait un programme, soit la SAS, soit les fonds Jérémie qui était plus avancé que d'autres on peut approvisionner les fonds entre eux. Donc c'est un système qui est plus malléable, qui est plus pratique et qui s'adapte à la demande qui est faite. Je ne rentrerais pas plus dans les détails que ça mais pour dire que les deux systèmes peuvent très bien cohabiter dans un même ensemble et tout cela est géré par une société de gestion que nous contrôlons. Ensuite, sur la demande, elle a été déposée selon les règles, le service a déposé la demande comme toute demande qui est déposée. Maintenant, si moi je dis qu'il faut la traiter en priorité, s'il manque des éléments, s'il faut la compléter, qu'on me le fasse savoir et que je puisse à ce moment-là faire très rapidement puisque si je demande une priorité c'est bien parce qu'il faut qu'on aille vite dessus. Donc, je n'ai pas de réponse et il me semble que c'est en ce début de mois ou fin de mois dernier qu'il y a des éléments complémentaires qui ont été demandés et j'avais demandés un traitement en priorité. Alors je pense que quand il y a des difficultés sur un dossier, la moindre des choses c'est d'informer le demandeur ou le porteur de projet qu'il y a des difficultés et s'il est informé qu'il va prendre toutes les diligences, et j'étais prête à prendre toutes les diligences qu'il fallait pour qu'on puisse avancer sur ce

dossier de fonds européen. Effectivement depuis, des réticences se traduisent et aujourd'hui nous arrivons sur un dossier qui n'est pas bouclé et qui aurait dû être bouclé en mai 2019. Moi ce que je pense et ce que je vous ai dit, il n'est pas trop tard et donc j'espère que comme ils ont demandé des éléments complémentaires, qu'enfin cette demande soit étudiée, qu'elle sera instruite, quelle sera proposée dans les règles puisque je n'ai jamais demandé d'aller au-delà du règlement, je n'ai jamais demandé de faire des choses qui ne soient pas conformes à la loi. Tout ce que je demande c'est qu'on fasse vite et rapidement, cela n'a jamais été faire hors la loi. Alors cette demande, j'espère qu'elle sera très rapidement traitée, que le reste de la procédure sera très rapidement validé pour que nous, en septembre 2019, puissions vous proposer la validation de ce fonds qui est prévu à peu près à plus de 30 millions d'euros. Voici ce que je voulais dire.

M. le Président Claude LISE

Je remercie la Conseillère exécutive... Un point d'ordre ?

M. Fred LORDINOT

Oui un point d'ordre sans polémiquer parce qu'il faut qu'on se rappelle les événements précis. Tout ce que je vais dire là est factuel. Le rapport avait été présenté le 20 juin 2018 par la collègue. Voilà chacun de vous peut le consulter à partir de sa tablette sur le site, c'est possible, il y a un effort qui a été fait bravo et aujourd'hui on a les archives en ligne il faut continuer à améliorer cela. Je le dis monsieur le Président malgré l'absence de moyens. Il faut nous mettre toutes les archives toutes, en ligne, c'est possible. On a mis une partie. Vous pouvez le faire comme moi-même. Que dit le rapport : mise en œuvre d'un fond de fonds ; les étapes sont présentées dans le tableau ci-dessus et on nous donne le tableau et ensuite les délais de mise en œuvre de la maîtrise du projet. S'agissant de la mise en œuvre du fonds Jérémie les étapes suivantes seront nécessaires. Donc je ne lis pas tout, lancement des activités des instruments financiers : 180 jours, soit six mois à compter de la décision de la CTM de sélectionner un gestionnaire de fonds Jérémie. Ça c'était en 2018, nou presk en juin 2019, mai é tout moun-lan ka di léjitiman an koleg, ou adan an Majorité, mwen pa adan an didan Majorité-a ba mwen an pal pou nou pé sa mété an plas an fon ke asanblé-a voté a linanimité. E sa mwen ka konstaté jodia sé ke kolèg ka di alé fé an gran won. Donk sa mwen ka mandé kon kolèg-la ban ou délé-a, sé ta di ke vous avez donné un document qui est très bon, c'est donné en jour, pas en mois. Ce que l'on souhaite légitimement c'est que la décision votée par l'Assemblée soit mise en œuvre.

M. le Président Claude LISE

Collègues, je pense qu'il nous faut conclure là-dessus. J'ai très bien compris la demande de l'Assemblée. Je crois que tout le monde a bien compris la demande. Moi, vous savez je respecte strictement ('j'aimerais que tout le monde en fasse autant) les prérogatives de l'Exécutif. Cela veut dire que ce n'est pas nous qui avons à arbitrer les différends entre Conseillers exécutifs, s'il y en a. S'il y a un problème qui se pose, une querelle de compétences, une querelle de procédures, ce n'est pas ici que cela doit se régler. Par conséquent, moi j'écrirais au Président du Conseil Exécutif pour clairement indiquer la demande de l'Assemblée et je pense qu'il répondra par un canal ou un autre et je vous communiquerai la réponse. Je pense qu'il nous faut arrêter sur ce point, nous ne pourrons

pas aller plus loin pour l'instant, à moins que dans le cours de la plénière, nous vienne de l'Exécutif, je dis l'Exécutif en pensant au Conseil Exécutif, son Président et l'ensemble du Conseil Exécutif tel ou tel élément nouveau. Auguel cas, moi à tout moment je suis prêt à donner la parole à l'Exécutif pour qu'il nous apporte des éléments nouveaux. Sinon, je ne ferai que vous répercuter, le moment venu, lorsque j'aurais les informations, ce qui m'aura été fourni pour cette affaire qui est évidemment tout le monde a compris une affaire extrêmement importante pour les moyennes et petites entreprises dont nous connaissons la situation à la Martinique. Ceci étant posé, je remercie la Conseillère exécutive qui a terminé les différentes questions qu'elle avait en charge. Je demande à la collègue Conseillère exécutive Aurélie NELLA ...Excusez-moi, vous voyez on est Parti dans tellement de considérations annexes que j'ai perdu de vue qu'on n'avait pas formellement procédé au vote. Oui, oui, nous avions voté, si, si nous avions voté bien sûr, vous me faites perdre le fil. Nous avions voté dans un premier temps sur la première question qui était bien entendu la Partie essentielle sur la SPL, l'intégration au capital social, ensuite je vous ai même soumis les deux collègues désignés Michel BRANCHI et le collègue NARCISSOT. Et je vous ai précisé que c'était en accord d'ailleurs avec le Président du Conseil Exécutif. Nous nous sommes mis d'accord sur ces deux désignations. Cela a été voté.

(Brouhaha)

Vous voyez tout le monde a perdu le fil et il faut nous retrouver le fil là maintenant. Et c'est avec la Conseillère exécutive Aurélie NELLA qui va nous présenter une question beaucoup plus consensuelle, je pense. Il s'agit d'une annulation de créance née de prêts étudiants.

4/ ANNULATION D'UNE CRÉANCE NÉE DE PRÊTS ÉTUDIANTS

Mme Aurélie NELLA

Merci Président. Bonjour chers collègues. C'est vrai que le débat a été intéressant et je pense que cela peut être l'occasion aussi de faire l'inventaire des dossiers qui auraient pu être votés par la plénière et non encore appliqués. Concernant le dossier l'annulation de créance née de prêts étudiants, il s'agit de demander aux collègue de l'Assemblée de se prononcer sur l'octroi d'une remise gracieuse au bénéfice de Madame H, puisque le dossier est anonyme, qui a bénéficié d'un prêt étudiant de 2007 à 2011 et qui sollicite une remise gracieuse compte tenu du fait qu'elle ne soit pas en activité professionnelle et dans l'incapacité de rembourser ses prêts pour lesquels la Collectivité avait entamé des démarches de remboursement. Elle est désormais intégrée dans une vie religieuse bien remplie. Je vous prie chers collègues de bien vouloir en délibérer.

M. le Président Claude LISE

Avis de la commission Éducation.

M. CHARPENTIER-TITY

Nous avons évidemment examiné cette question et notre avis est favorable.

Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI

La commission des Finances se range à l'avis de la commission Éducation

M. le Président Claude LISE

Collègues, est-ce qu'il y a des interventions là-dessus ? Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT

C'est un cas assez particulier. Vous savez que c'est une jeune dame qui a fait des études et qui a décidé, après ses études, de répondre à l'appel du Seigneur elle va intégrer, d'après le dossier, un noviciat. Elle demande à la Collectivité de lui financer en quelque part ses études pour répondre à l'appel de Dieu. Ce que je souhaite en votre nom à tous c'est que les prières qu'elle formulera seront exaucées et que nous-mêmes nous pourrons en bénéficier. Donc je voterai avec vous effectivement cette remise gracieuse.

M. Jean-Claude DUVERGER

Qu'il soit fait selon votre parole.

M. le Président Claude LISE

Collègues, j'ai presque envie de dire « amen ». Je pense que c'est unanime.

VOTE

CONTRE ? (0)

ABSTENTIONS ? (0)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Je vois même que Michel nous invite à une position œcuménique. C'est adopté dans l'œcuménisme parfait à l'unanimité. Nous passons à la question suivante, il s'agit de la question n°5. Présentation du compte rendu de l'exercice donné au Conseil Exécutif en matière de contentieux pour la période du 28 février au 31 mars 2019. C'est un dossier régulier et récurrent.

5/ PRESENTATION DU COMPTE-RENDU DE L'EXERCICE DE LA DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF EN MATIERE DECONTENTIEUX POUR LA PERIODE DU 28 FEVRIER AU 31 MARS 2019

Mme Aurélie NELLA

Il s'agit du compte-rendu de la délégation en matière de contentieux puisqu'en vertu de l'article L7224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il nous est fait obligation de faire le compte-rendu à l'Assemblée de l'ensemble du contentieux dans lequel la Collectivité fait partie. Je vous prie chers collègues de bien vouloir en délibérer, étant entendu que vous

avez dans le rapport, le tableau récapitulatifs de tous les contentieux classés par thématique qu'il s'agisse des contentieux de marchés publics, de ressources humaines, de fraudes ou RSA, etc.

M. le Président Claude LISE

Vous savez qu'il n'y a pas de vote, c'est une information, mais il y a un débat, si on veut débattre évidemment c'est tout à fait possible. Y a-t-il des questions ? Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT

Il y a une longue liste de contentieux et cette liste s'allonge au fil des mois. Elle oppose des particuliers, mais aussi des sociétés à la CTM. Et je vois qu'il y a un nombre non négligeable de contentieux qui sont actuellement diligentés par des salariés, des membres du personnel dont certains ont obtenu gain de cause. Mais concernant les entreprises il y a des dossiers qui concernent une requête d'une entreprise qui rentre dans le secteur touristique Société des Villages Vacances et qui réclame son dû à la CTM. Est-ce que la collègue peut nous faire le point sur le dossier?

Mme Aurélie NELLA

Monsieur LORDINOT merci pour votre intervention. Effectivement ce dossier est relaté dans le récapitulatif, mais comme le précisait les services une audience aura lieu la semaine prochaine concernant ce dossier. Nous aurons le résultat, je l'espère, une fois que l'affaire sera clause, la semaine prochaine, nous pourrons alors indiquer ce qu'il en est.

M. Fred LORDINOT

Collègue pardonne-moi, Monsieur le Président, je n'ai pas très bien compris ta réponse. Estce que tu peux me donner la position de la Collectivité de Martinique dans ce contentieux ?

Mme Aurélie NELLA

Je dis que c'est une affaire en cours pour laquelle la Collectivité est appelée en audience la semaine prochaine, donc il y a aura un jugement suite à cette audience.et vous en serez informés. Est-ce que tu peux préciser peut-être...

M. Fred LORDINOT

Je te demande très précisément et je pense que tu as fait comme moi-même des études de droit, dans une instance pendante qui oppose notre Collectivité à une société, je te demande, représentée par un avocat, quelle est la position défendue dans cette audience par la Collectivité de Martinique ? Je te pose la question pour la dernière fois. Ou tu nous donnes une réponse claire ou tu formules la réponse que je serai libre d'interpréter ; ton argument considérant qui dit que c'est une instance pendante et tu ne peux pas me donner les raisons ne tient pas la route juridiquement. Donc juridiquement je te pose la question : quelle est la position de la Collectivité Territoriale de Martinique dans ce contentieux.

Il ne s'agit pas de jugement, il ne s'agit pas de préjuger du jugement. Il s'agit de savoir ce qui se passe, pourquoi y a-t-il ce contentieux et quelle est la position de la Collectivité si je comprends bien la question.

Mme Aurélie NELLA

Ce que Monsieur LORDINOT omet de dire effectivement c'est qu'il s'agit d'une affaire un peu particulière, un peu sensible, puisqu'elle oppose la Collectivité à une société pour laquelle certains élus ont des intérêts. C'est bien cela ? Ce que je pourrais indiquer c'est qu'il y a en cause le versement d'une subvention, que le tribunal se prononcera la semaine prochaine et qu'à partir de là, les conclusions seront transmises aux élus de l'Assemblée.

M. Yan MONPLAISIR

Président, si cela concerne un des élus, il faut être très clair. Je rejoins le point de vue du collègue LORDINOT, s'il y a un/des élu (s) concerné (s) il faut être très clair. Et si l'Assemblée souhaite débattre, ce que je peux comprendre hors de la présence de cet ou ces élu (s) il faut leur demander de sortir. Mais il ne faut pas... nous sommes on doit être très transparent et cela pourrait me concerner. C'est pour cela que je le dis très clairement parce que j'ai un contentieux avec la Collectivité en ma qualité de PDG d'une société. Si c'est cela dont il s'agit j'invite la collègue Conseillère exécutive à être très transparente là-dessus et si vous souhaitez débattre de ce sujet et que je sorte, je sortirais, moi, mais rien ne m'empêchera de donner mon point de vue parce que ce n'est pas parce que on est dans une Assemblée que l'on ne peut pas, si on l'est... supposez que vous soyez employé de la Collectivité supposez que vous soyez, je ne sais pas, que vous ayez un titre quelconque et que vous mettez en cause la Collectivité, ce n'est pas parce que vous mettez en cause ni le Président de l'Assemblée ni le Président de l'Exécutif, etc. Vous avez en face de vous une institution qui peut-être vous a envoyé une feuille d'impôt que vous ne comprenez pas, ou je ne sais pas, cela doit être transparent. Je le dis très clairement pour que tout le monde entende aujourd'hui, j'ai mis la Collectivité en ma qualité de PDG d'une entreprise devant le tribunal, parce qu'il y a une somme qui m'est due en tant que subvention à l'investissement. Il y a une décision du tribunal qui a été rendue condamnant la Collectivité. La décision ne veut pas être ou ne veut pas être exécutée, nous avons saisi le juge à l'exécution des décisions de justice pour que cette décision soit mise en œuvre. Je ne sais pas si c'était de cela dont il s'agit. Man ka mété toute moun à l'aise parce que je vais vous dire quelque chose, vous m'entendez ici quelques fois parler avec un tempérament, cela me coute des fois très chère, cela me coute même souvent très cher de diverses manières. Mais il y a une manière que cela me coute très, très cher c'est que je fais en sorte de payer le prix de ma liberté d'expression, donc je n'ai pas d'état d'âme.

M. le Président Claude LISE

Collègue LORDINOT, est-ce que tu as satisfaction?

M. Fred LORDINOT

J'ai une satisfaction déjà de voir... je dois dire ma force de conviction du collègue qui vient de s'exprimer. Chacun connait nos positions, nos désaccords politiques, chacun les connait ici.

Et c'est cela la démocratie. Et c'est pourquoi je m'honore d'être un citoyen de la république française. Je le dis parce qu'il y a un tribunal qui a donné une décision et ce n'est pas parce que c'est Monsieur Untel ou pas Monsieur Untel, il y a un tribunal qui a donné une décision et il y a une entreprise qui est en jeu. Si l'entreprise a gagné le procès, il faut lui donner son argent. Ma position est claire, que la personne soit de droite, de gauche ou du centre et indépendantiste, je ne sais, Si on accepte qu'il y ait chez nous une justice et des représentants, qu'on ne dise pas un jour c'est la justice coloniale et le lendemain on lui dit oui c'est la justice de la république. Si l'entreprise est là, je prends le parti de l'entreprise, si l'entreprise a gagné le procès pourquoi on ne lui verse pas son argent. C'est cela ma question et je remercie aussi le collègue, il faut sortir de l'opacité, collègue, toi jeune collègue juriste comme moi-même, ta position, ce n'est pas la position d'une juriste ni d'une élue pour me dire... Heureusement le Président LISE t'a quelque part recadrée. Nous devons informer l'opinion publique martiniquaise et l'Assemblée dans le cadre des lois qui sont en vigueur dans cette république. Là maintenant, je te demande quelle est la position et je te le répète quelle est la position de la Collectivité Territoriale de Martinique qui sera représentée à ce procès. Est-ce qu'elle veut oui ou non payer la somme qui est due à cette entreprise?

M. le Président Claude LISE

En attendant que la Conseillère exécutive réponde, puisque peut-être qu'il vaut mieux qu'elle réponde à plusieurs questions, la collègue SAINT-AIME a demandé la parole.

Mme Sandrine SAINT-AIME

Oui, je demande la parole parce que je suis vraiment très surprise de la question. On ne peut pas nous dire, dans chaque affaire, la position de la CTM... (Problème de micro. Intervention inaudible) Quel est l'état de la procédure ? Qu'on demande la position de la Collectivité, c'est exagéré, la CTM. Nous n'avons pas à interférer dans une demande en cours, quand le jugement sera rendu, on en aura connaissance sauf si la personne qui pose la question a un intérêt à connaitre... Pour une affaire, on veut savoir la position, nous ne sommes pas devant la juridiction ici. Il ne faut pas exagérer. (Problème de micro. Intervention inaudible).

(APPLAUDISSEMENTS)

M. le Président Claude LISE

Non, cela ne peut pas se résoudre par des applaudissements. Je suis désolé. Je ne suis pas convaincu pour ce que tu viens de dire parce que je peux signaler que c'est l'Assemblée qui donne délégation à l'Exécutif pour ester en justice. Je ne peux pas comprendre, pour ma part, qu'on ne puisse pas demander à un moment donné quelle est la position de l'Exécutif qui nous représente parce que c'est nous qu'il représente. On ne demande pas comment, quel type de défense il prend, on n'entre pas dans le détail de l'argumentaire qu'il va utiliser et on ne demande pas déjà de préjuger du résultat. J'ai le droit de savoir quelle est la position de la Collectivité à laquelle j'appartiens dans un procès. Sinon cela veut dire que l'Exécutif peut décider de faire n'importe quoi au nom de l'Assemblée ? L'Exécutif représente l'Assemblée je te signale. Non, non j'ai l'impression que petit à petit, il y a une sorte de déviation qui est prise et que tout le monde rentre dans cette déviation. Moi, je ne demande rien, je ne suis pas en train de dire qu'il faut sans arrêt chercher à savoir, on y passerait des mois, mais si un collègue de l'Assemblée, à un moment donné, demande

quelle est la position, est-ce que notre position est pour ou contre, quelle est la position... je ne vois pas qu'il y ait un abus dans la demande. Maintenant s'il s'agit d'une affaire qui par certains côtés méritent un secret, et on nous dit pour telle ou telle raison, on ne peut pas faire état de tel ou tel élément. Peut-être qu'il peut y avoir des éléments qui... Vous savez bien que de temps en temps on peut même réclamer qu'une affaire se déroule à huis-clos, s'il y a des affaires concernant des mineurs, etc. Quand même je ne pense pas qu'on puisse dire que d'une manière générale, l'Assemblée ne puisse pas demander un élément sur quelle est la position qui est prise en son nom dans une affaire. Ce n'est pas rentrer dans le détail de l'affaire. Cela étant, collègue, moi, je vous ai donné un point de vue de responsable politique qui... non, je ne prétends pas ici donner de leçon de droit, je ne suis pas Président du Conseil d'État, peut-être qu'il y a des conseillers d'État ici, ça c'est le problème de chacun si chacun veut se transformer en super juge. Je pense qu'il y a là un débat possible que nous n'allons pas engager là maintenant. Si vous estimez qu'il n'est pas opportun aujourd'hui d'aller plus loin dans ce qui a é évoqué, on arrête, mais on ne va pas renter dans un débat juridique. Je pense qu'il vaut mieux que nous allions consulter, moi je propose qu'on consulte un cabinet spécialisé ou qu'on consulte les spécialistes qu'il faut consulter, mais personnellement je tenais à dire que ce n'est pas ma conception de la démocratie tout simplement. Collègue.

M. Lucien ADENET

Tu as donné ta position personnelle, je peux également donner la mienne.

M. le Président Claude LISE

C'est pour cela que je t'ai donné la parole

M. Lucien ADENET

Ah bon parce que je croyais que tu me la refusais.

M. le Président Claude LISE

Tu me fais un procès d'intention?

M. Lucien ADENET

Président, je ne suis pas juriste mais j'ai fait du droit aussi. Laisse-moi t'expliquer, si la CTM va devant un tribunal c'est qu'elle pense qu'elle a des intérêts à défendre, donc elle espère tout simplement avoir un résultat positif. A mon avis, c'est ça.

M. le Président Claude LISE

La CTM, c'est qui?

M. Lucien ADENET

La CTM c'est la Collectivité. Pourquoi me dis-tu c'est qui?

Tu me dis si la CTM. C'est qui la CTM?

M. Lucien ADENET

Mais non, la CTM. Nous avons donné la possibilité au Président du Conseil Exécutif d'ester en justice. C'est nous au niveau de l'Assemblée qui avons donné cette compétence à l'Assemblée, le Président du Conseil Exécutif exerce cette compétence, quand il traduit quelqu'un devant la justice, quand elle va devant un tribunal. A mon avis c'est clair comme l'eau de roche.

M. le Président Claude LISE

Collègue, on ne remet pas en cause, en tout cas dans ce que j'ai dit, moi, je ne mets pas en cause le fait qu'il prenne par exemple l'initiative de poursuivre. Je ne mets çà en cause puisque nous lui avons donné délégation. C'est lui qui apprécie, il peut décider de poursuivre ou de ne pas poursuivre dans telle ou telle circonstance. Mais est-ce que cela nous enlève la possibilité de lui demander quelle est ta position dans cette affaire. Tu poursuis, pourquoi? Ce n'est pas pour contrôler lui dire on ne va pas voter, non on ne poursuit pas mais on peut poser une question sur quoi on poursuit. On poursuit pourquoi. C'est un élément d'information s'il n'y a pas d'éléments secrets. C'est tout. En l'occurrence, il y a un collègue qui intervient en disant, j'ai le sentiment que je peux être mis en cause dans cette affaire. Et moi je comprends parfaitement la position du collègue Yan MONPLAISIR qui préfère une clarification que lui-même souhaite apporter plutôt qu'en faisant le blackout là-dessus, on laisse des rumeurs se répandre, on laisse des malentendus s'installer, moi je me mets à sa place et j'avoue que j'aurais fait comme lui dans une telle circonstance. Je ne vois pas de problème s'il souhaite intervenir et je ne vois pas de problème si une personne pose une question pour savoir, mais pourquoi on poursuit. Si cela ne va pas plus loin. Maintenant si vous pensez que ce n'est pas possible je pensais qu'en toute démocratie, car la démocratie c'est la clarté sur tout ce qui se passe, donc s'il y a une raison ou si vous me démontrez par un texte qu'on ne doit même pas poser une question sur pourquoi la Collectivité poursuit au nom de l'Assemblée, car la CTM c'est l'Assemblée, la CTM c'est l'ensemble des élus de l'Assemblée, c'est ça l'Assemblée et elle a un Exécutif qui est un organe qui fait un certain nombre de choses en son nom et nous lui déléguons de temps en temps un certain nombre de compétences en lui disant de faire ce qu'on ne va pas gérer au jour le jour, il gère, mais on peut poser des questions. C'est, ça la question. Maintenant c'est un débat, on ne va pas s'éterniser là-dessus, mais je pense que c'est quelque chose qu'il nous faut chercher à clarifier ou il y a vraiment un élément de droit moi je ne suis pas juriste, moi je ne vais pas entrer dans un débat juridique, j'ai donné un sentiment en tant qu'élu, j'ai été parlementaire. Je ne comprends pas la réponse qui nous est donnée, je ne prétends pas avoir raison, je ne comprends pas et c'est à la fois l'élu et le citoyen qui ne comprend pas. Maintenant je pense qu'il ne faut pas s'éterniser là-dessus

M. Lucien ADENET

Il ne faut pas s'éterniser, mais je ne prétends pas avoir tort non plus. La réponse...

Je n'ai pas dit que tu as tort...

M. Lucien ADENET

Écoute-moi, j'ai un tableau devant moi, première colonne l'intitulé du dossier, deuxième colonne objet de la requête, mais le pourquoi de la requête est là-dedans ?

M. le Président Claude LISE

Et alors?

M. Lucien ADENET

La procédure qui est mise en place, l'état du dossier...

M. le Président Claude LISE

Donc tu es en train de me dire qu'il n'y avait pas à débattre alors ?

M. Lucien ADENET

La somme déclarée, décision du tribunal...

M. le Président Claude LISE

Mais tu as l'objet là.

M. Lucien ADENET

Oui l'objet est là, l'objet est dans le tableau.

M. le Président Claude LISE

Mais la question qu'il a posée, ce n'est pas ça ? L'objet ? Alors vous étiez en train de me démontrer qu'on ne pouvait pas faire ça et maintenant tu me dis que c'est là-dedans. Mais c'est la question qu'il a posée, il a demandé l'objet.

M. Lucien ADENET

La réponse à ta question est dans le tableau.

M. le Président Claude LISE

La réponse qu'il fallait lui faire c'est que ce qu'il demandait était dans le tableau au lieu de me dire qu'on ne pouvait pas poser la question. Enfin quand même il faut être logique. Tu m'expliques dans un premier temps qu'on n'a pas le droit et j'entends même la collègue qui est quand même juriste qui me dit que c'est abusif, et maintenant tu m'expliques que ce n'était pas la peine de poser la question parce que la réponse est dans le tableau. Moi je ne suis pas allé regarder le détail de ce tableau. Tu comprends ? Si le collègue a posé la question c'est peut-être qu'il n'a pas lu ou peut-être qu'il voulait clarifier l'intitulé, quelque chose

comme ça. Nous n'allons pas continuer à débattre. Vous voyez, on débat inutilement parce que on ne s'écoute pas. Collègue SAINT-AIME.

Mme Sandrine SAINT-AIME

Le collègue peut interroger sur les affaires en cours, c'est dans le tableau. Ce qu'il a demandé, ce n'est pas çà. Il a demandé quelle est la position de la CTM ? Cela veut dire qu'aujourd'hui alors qu'il y a une délégation et que c'est un compte-rendu des affaires qui se passent on va vouloir dire demain matin, dire et bien dans telle procédure ou untel poursuit la Collectivité, nous souhaitons que le Président du Conseil Exécutif qui a délégation, comme la Collectivité c'est nous, s'oppose ou accepte, acquiesce ou se désiste, s'il a introduit une action ou qu'il ne poursuit pas parce que, soit il est en train de poursuivre ou soit en train de se défendre, la Collectivité Territoriale de Martinique par rapport à une position. C'est la position c'est l'argument qu'il a demandé, cela n'est pas l'état d'une affaire qui est en cours. La position ce sera lors de l'audience devant le tribunal que les positions des uns et des autres... D'ailleurs il peut aller à l'audience, c'est public, il y va il écoute, etc. On ne va pas dans chaque dossier. C'est ce que je voulais dire. D'ailleurs je suis surprise qu'il interroge par rapport à un dossier spécifiquement. On ne va pas non plus dire au collègue MONPLAISIR qui a posé une question, ah oui il a poursuivi la Collectivité, on veut savoir si la Collectivité dit banco je te donne l'argent que tu demandes ou si la Collectivité va dire non, je ne vais pas te donner l'argent que tu demandes. On ne peut pas rentrer dans la position des parties dans une affaire. On peut savoir si l'affaire est en cours, on peut savoir que c'est tant qui est demandé. On peut avoir l'objet. On peut savoir c'est 150 000 que untel demande on peut savoir que cela va venir dans telle audience. Cela va être jugé à quel moment. Mais là, on a une question sur la position de la Collectivité. C'est différent. Là on pourra alors dans n'importe quel dossier maintenant dont on aura connaissance, on va dire ah oui, il y a un dossier, je veux connaître les moyens qui ont été soutenus dans le mémoire de la Collectivité Territoriale de Martinique soit en interne, soit par l'avocat, etc. c'est ce que je voulais dire. On a le droit de savoir s'il y a une affaire, on a le droit de savoir s'il y a une demande ou que la Collectivité poursuit. On a le droit de savoir quand est-ce que cela viendra , mais si on entre maintenant dans chaque affaire à savoir quelle sera la position de la Collectivité Territoriale de Martinique par rapport au nombre d'affaires, par rapport aux secrets qu'il peut y avoir, je suis désolée, il y a de agents qui poursuivent la Collectivité est ce que ces agents demain matin veulent qu'aujourd'hui je dis aujourd'hui tel agent a poursuivi la Collectivité Territoriale de Martinique, je veux savoir que répond la Collectivité Territoriale de Martinique. On ne peut pas non plus entrer comme cela (inaudible). On a le droit d'être informé des pourvois en cassation, etc. Mais l'argumentation, si dans chaque affaire on la demande. Maintenant si on veut faire du voyeurisme dans chaque affaire, on fera une plénière entière.

M. le Président Claude LISE

Collègues, j'ai l'impression qu'on ne s'écoute pas, qu'on ne s'entend pas et qu'on pousse à l'extrême les positions prises par l'un ou l'autre. En ce qui me concerne en tout cas, à aucun moment ma position n'a été d'entrer dans des détails ni de lever des secrets. J'ai même pris la peine de dire, moi qui connais, qui ai eu à gérer ces problèmes pendant des années, tout ce qui concerne l'aide à l'enfance etc. Je sais très bien qu'il y a des éléments secrets et à aucun moment je n'ai interprété les choses de manière aussi extensive. Mais il me semblait

qu'on pouvait poser au moins des questions sur l'objet. Maintenant il y a deux demandes. Collègue DUVERGER d'abord, puis on va arrêter ensuite avec Fred LORDINOT. Vas y.

M. Jean-Claude DUVERGER

Je ne suis pas juriste, j'entends et je voudrais toujours apprendre. Quand on me parle de la Collectivité, je suis de la Collectivité. Et si jamais la Collectivité a un procès, imaginons que ce soit un truc beaucoup plus important Je peux savoir si nous allons plaider coupable ou non coupable. Je n'ai pas demandé quels sont les détails je peux savoir notre position est-ce que nous serons d'accord ou est-ce que nous ne serons pas d'accord. Quelle est notre position ? En fait la position est une position d'une autre personne, quelle est notre position ? Et dans certaines circonstances, cela peut même aider l'Exécutif ou aider notre défense en sachant que derrière c'est une mission de la Collectivité de défendre dans tel sens. Cela ne me gêne pas. Pourquoi on ne peut pas savoir dans quel sens, quelle est notre position, ce que nous allons faire sans rentrer dans les détails. C'est ce que je voulais dire et je ne comprends pas très bien le débat qui dit qu'est-ce que nous allons défendre, quelle est notre position et ce n'est pas rentrer dans les détails, dire de nous donner le procès-verbal, le compte-rendu de l'avocat et tout cela. C'est dire voilà ce que nous allons faire et si c'est fait nous allons payer dans tel ou tel sens. Voilà.

M. le Président Claude LISE

Collègue LORDINOT et on termine.

M. Fred LORDINOT

Monsieur le Président je voudrais faire cette mise au point, compte tenu du nombre d'allusions qui ont été faites sur ma personne par une collègue qui s'est exprimée précédemment. Il faut se respecter. Président, lorsque je viens aux séances plénières généralement j'ai lu tous les dossiers. Tu as dit que peut-être que tout à l'heure il y a eu une formule peut être malheureuse, j'ai lu tous les dossiers. Je les prends sur une feuille papier et je les annote. Cela veut dire que je viens ici je viens débattre sérieusement de questions publiques. La loi a imposé qu'il y ait un compte-rendu des contentieux, cela n'existait pas. Donc le législateur, il y a un ancien député, sénateur qui est Président de notre Assemblée et a voté (problème de micro) ...la profession d'avocat. Donc qui applique les codes qui sont en vigueur dans la République Française. Comme moi je dis aux jeunes aussi vous aurez toute votre vie soit en tant que juge, en tant qu'avocat assistant, à appliquer les règles de la République Française qui sont codifiées. Donc il y a une règle aujourd'hui qui veut qu'on ait la présentation des contentieux. Et Monsieur le Président, merci d'avoir rappelé que le Président du Conseil Exécutif n'agit que sur la délégation de l'Assemblée. Donc il doit nous rendre compte. C'est ce que dit la loi. Et je vois dans liste des contentieux, le dossier 90, mais qu'est-ce que je lis dans la première colonne ? Société Martiniquaise des Villages Vacances SA contre la Collectivité Territoriale de Martinique, première colonne deuxième colonne, demande d'annulation d'une décision implicite de rejet d'une demande de versement de la somme de 747 925 € présentée le 04 avril 2018. Il y a 740 000 € en jeu. Il y a une société qui a obtenu un jugement et la Collectivité décide de rejeter la demande par son silence. La société introduit un recours et dit, vous me devez selon le tribunal 747 000 €, quand est-ce que vous allez me donner une somme que le tribunal vous donne injonction de me payer. En

quoi je suis aujourd'hui là contre la loi et la collègue peut jeter la suspicion pour dire est-ce que j'ai des actions dans la société. Non collègue je n'ai pas d'action dans cette société, mais je te dis qu'il faut respecter le collègue que je suis parce que je ne te dis pas ça non plus, ni sur ta qualité d'avocate. Je me fie à des données qui sont fournies, et la procédure, elle est indiquée dans les colonnes. On fait du droit, de la procédure, il y a 747 000 € en jeu, due à une entreprise. Peu importe qui est dans cette entreprise ce n'est pas mon souci. La question c'est pourquoi il y a cette position du Conseil Exécutif. Je demande c'est mon droit et c'est mon droit en vertu des codes de la République Française. Maintenant si cela te dérange, tu me dis, d'accord, on ne va pas te répondre comme tout à l'heure un Conseiller exécutif a dit, je ne vais pas répondre. Mais je suis dans mon droit d'élu de Vice-président de cette Assemblée. Et maintenant je vous le dis chacun se fera une opinion pour clore ce débat. Aujourd'hui si vous ne voulez pas dire, attendons le jugement mais ce que je dis c'est que la représentation les Conseillers territoriaux ont le droit de savoir pourquoi on este en justice. Mais si demain matin il y a quelqu'un qui commet une infraction au détriment de la Collectivité, dans ces conditions la Collectivité peut décider de ne pas poursuivre non plus. Tout est ouvert et si on reste dans cette position tout sera permis. De grâce, ne me faites pas de procès d'intention, appliquons simplement les lois qui sont en vigueur dans notre pays la Martinique.

M. le Président Claude LISE

Collègue COUTURIER. Excuse-moi, il y avait la collègue BAURAS avant toi. Collègue BAURAS.

Mme Christiane BAURAS

Merci Président. Président, bien entendu le débat je l'entends, je l'écoute, mais alors je me fais aussi une opinion et si je suis à me demander par exemple la question du collègue LORDINOT. Il demande précisément qu'elle est la position de la CTM, c'est-à-dire de cette Assemblée, de nous-mêmes comme tu l'as précisé. Je pense qu'on est étonné et il y a un débat parce que la question n'est jamais venue, mais est-ce à imaginer qu'on ne devrait pas la poser. C'est bien ce qui nous pose problème aujourd'hui. Et plus nous parlons plus je vois la pertinence de la poser pour la bonne et simple raison positive dans le sens où nous aurions peut-être à renforcer les rangs derrière notre Exécutif si véritablement il y a un problème beaucoup plus difficile. Donc je ne pense pas qu'on peut me dicter des textes de loi, mais aujourd'hui nous voyons quand même que la Constitution française mérite effectivement qu'on la révise. Donc est-ce à dire que nous devons repréciser les choses, revoir les choses, mais je suis de l'avis du Président de l'Assemblée, il a bien expliqué. Il faudrait de manière tout à fait pertinente et légitime que nous sachions exactement quelle est la position de la CTM, quelle est la position de cette Assemblée que nous sommes, toutes les fois que nous sommes invités à aller à un procès. Merci.

M. le Président Claude LISE

Collègue COUTURIER.

M. Gilbert COUTURIER

Mwen an ka wè ke lè a ka kouri mé an menm tan ke la nou ke nou ni adan an pwen od di jou-la éti mwen tala ka di nou ka fé an kontrandi dé diféran kontansié ki ni. Donk yo ka di

nou kontansié-a Answuit nou pozé dé kestion pou sav ki sa ki menné, tout sa. Mé ni pozision lakolektivité, mwen ka pansé sé an bagay ki grav, paske lé ou ka mandé pozision sa vé di ke ou pé acheminé a an vot, alo nou pa ka voté. Donk sé la pozision nou ka fé kontrandi tout moun ka tann i pé ni dé kestion pou mandé ki sa ki mennen chak pésonn ki pozé bagay-yo an am et konsians épi sa ka rété la. Mé mwen pa ka wé o fet lé nou ka mandé pozision sa vé di ke mwen osi mwen pé pozisioné ko mwen é adan pozision-an di nou pad ako pwézidan, kontinué piske si nou ka mandé pozision. Donk mwen, mwen ka kwé ke sa enpotan kontinué ou pa kontinué. E bien sa mwen lé di sé ke i ni an kontrandi nou pran akt, nou pran konésans, nou éséyé sav plis enfomasion pou sav poutji nou la épi nou ka kontanté ko nou piske pa ni vot déyè sa.

M. le Président Claude LISE

Donc collègue toute question qu'on pose signifie qu'il va y avoir un vote. Par conséquent.... Attends, tu viens de m'expliquer que le fait de poser une question, c'était une question, présuppose que cela va entrainer un vote. Si c'est ça ce n'est pas la peine, tu comprends de venir nous présenter quoi que ce soit. Parce que normalement j'ai bien expliqué qu'il n'y avait pas de vote, j'ai commencé par le rappeler, mais cela ne veut pas dire ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de vote qu'il n'y a pas de débat. Chaque fois qu'on donne un compterendu, c'est pareil pour les marchés publics, il faut que vous compreniez cela, cela n'empêche pas un débat de l'Assemblée. Je vais te dire en plus, quand tu donnes une délégation à l'Exécutif, à tout moment l'Assemblée peut retirer la délégation si tu veux savoir. Non, non, il ne faut pas penser simplement que chacun de nous pense ce qu'il veut, etc. Il y a quand même des éléments fondamentaux et je peux te dire qu'il y a une volonté du législateur ces dernières années de faire en sorte que les citoyens puissent avoir accès à toutes les informations qui les concernent précisément pour lutter contre l'opacité. Par conséquent si on a fait en sorte que tout citoyen peut demander un certain nombre de documents. Cela a fait l'objet d'un texte qui a été voté, à plus forte raison les élus d'une Assemblée. C'est quand même extraordinaire que ce soit les membres d'une Assemblée qui essaient de réduire eux-mêmes leurs prérogatives jusqu'à estimer qu'ils ne peuvent même plus poser de questions dans le cours d'un débat après qu'on leur dise, on ne peut pas répondre pour telle ou telle raison à votre question. D'accord, mais on ne peut pas empêcher un collègue de poser une question sous prétexte que c'est abusif. Comment une question peut être abusive à ce niveau-là. Ce n'est pas possible, moi je suis atterré parce que j'ai l'impression qu'on a tellement perdu le sens de la démocratie qu'aujourd'hui on a l'impression que l'Assemblée elle-même souhaiterait réduire ses propres prérogatives. Après on est étonné quand un Conseiller exécutif vous dit on ne donnera pas suite à un amendement qui a été voté parce qu'il n'y a pas de crédit, terminé, circulez, il n'y a rien à voir ou non, on ne va pas vous donner tel ou tel renseignement, etc. Tout se tient. Si vous estimez que l'Assemblée est là simplement pour dire amen, on peut aller beaucoup plus vite. Moi, je pense que l'Assemblée doit débattre et qu'à partir du moment où on se respecte c'est ça qui est important où chacun présente ses arguments correctement, encore une fois, si une question ne peut pas avoir de réponse, on répond qu'on ne peut pas répondre. Voilà, mais on ne peut pas considérer que la question est abusive. Ce n'est pas possible. Moi je pense qu'il faut clore ce débat et je ne sais pas si...

M. Gilbert COUTURIER

Président, tu m'excuses, je suis affecté parce que je n'ai jamais dit dans cette Assemblée que les Conseillers territoriaux ne peuvent pas poser des questions concernant ce qui a été dit. Si tu dis ça, si tu as compris comme çà, ce n'est pas cela que j'ai dit.

M. le Président Claude LISE

Tu as dit que cela signifie qu'on va voter...

M. Gilbert COUTURIER

Quand on demande la position, lorsqu'on demande une position cela veut dire qu'on prend une orientation.

M. le Président Claude LISE

Mais pourquoi? Je peux poser une question

M. Gilbert COUTURIER

Tu as posé quelle question?

M. le Président Claude LISE

Quelle est la position, est-ce que l'on est pour ou contre quelque chose. Si je dis cela, cela ne veut pas dire que je vais demander un vote là-dessus.

M. Gilbert COUTURIER

Mais lorsque tu dis qu'on est pour ou contre on est en train de prendre une position, on est en train de...

M. le Président Claude LISE

Mais non je ne demande pas à l'Assemblée est ce qu'elle est pour ou contre, je demande dans une affaire quelle est la position qui est défendue dans cette Assemblée. Cela n'a rien à voir avec poser la question, est-ce que l'on est pour ou contre.

M. Gilbert COUTURIER

La question était quelle était la position de l'Assemblée.

M. le Président Claude LISE

Mais non.

M. Gilbert COUTURIER

S'il y a une position de l'Assemblée, cela veut dire qu'on va à un vote. Mwen pa lé ke lé mwen rédi an branch i ka pété grenn-mwen.

Mais ce n'est pas ça qui étant posée.

M. Gilbert COUTURIER

Mwen pa lé ke mwen pran an bagay ke mwen pa konprann. Nou ni dwa pozé tout kalté kestion ki ni.

M. le Président Claude LISE

Mais oui.

M. Gilbert COUTURIER

Mé si yo mandé mwen pran pozision, adan pozision-mwen mwen kay di...

M. le Président Claude LISE

Il n'a pas demandé à l'Assemblée de prendre une position de l'Assemblée...

M. Gilbert COUTURIER

Il demande la position de l'Assemblée...

M. le Président Claude LISE

Il a demandé quelle était la position non pas de l'Assemblée, mais de l'Exécutif qui doit ester en justice en notre nom.

M. Gilbert COUTURIER

Ce n'est pas ce qui a été dit, Président, position de l'Assemblée...

M. le Président Claude LISE

Tu avais demandé la position de l'Assemblée ? Si j'avais entendu cela, collègue COUTURIER, si j'avais entendu qu'il avait demandé notre position sur une affaire j'aurais fait immédiatement une intervention pour lui dire que ce n'est pas possible. C'est pour cela que j'ai dit qu'on ne s'écoute pas, et quand on ne s'écoute pas on ne peut pas se comprendre, quand on ne se comprend pas, on part sur des malentendus, on perd du temps et on débat inutilement à ce moment-là. Moi, je pense que vu l'heure, la capacité d'écoute va diminuer de plus en plus parce que l'hypoglycémie va faire son œuvre en plus. Par conséquent, il vaut mieux que nous arrêtions là sur cette partie du débat. Collègue Yan MONPLAISIR, comme tu avais souhaité, parce que j'avais compris à un moment donné que tu voulais parler ?

M. Yan MONPLAISIR

Non, je n'ai rien à dire

Tu n'as rien à dire ? Tu as dit ce que tu avais à dire Je remercie la collègue... Si tu veux intervenir vas-y.

Mme Aurélie NELLA

Merci Président. Effectivement il me semble important de recadrer le débat et de préciser un certain nombre au préalable. Tout d'abord je veux rappeler que, en tant que Conseillère exécutive, je suis très respectueuse de la séparation des pouvoirs entre l'Exécutif et l'Assemblée. Et je crois que nous pouvons aussi collaborer et c'est la raison pour laquelle je m'efforce lorsque j'ai des projets à proposer, en tant que Conseillère exécutive en charge de l'enseignement supérieur, de solliciter le concours de la Commission pour enrichir le débat en amont de la plénière. Je pense que sur ce point il faut que les choses soient claires. Respectueuse des droits de l'Assemblée, oui je le suis, d'autant plus que nous avons une obligation faite par la loi donc par le Code Général des Collectivités Territoriales qui impose de faire le compte-rendu de la délégation en matière de contentieux. Simplement, je crois qu'il faut aussi indiquer très clairement que la transparence, elle est de mise. Et à l'endroit des collègues et le collègue ADENET l'a rappelé, il y a un tableau avec un certain nombre d'informations que nous avons souhaités le plus précis possible puisque les différentes affaires contentieuses sont réparties selon le type de contentieux. Il s'agit des marchés publics de la gestion et de la protection des mineurs, des carrières du personnel, des fraudes pour l'octroi de subvention ou l'octroi de prestations sociales ou l'octroi de subvention comme c'est le cas pour le dossier cité. D'autre part pour la vie des dossiers vous avez un certain nombre d'information dans le tableau avec très clairement l'objet du contentieux. Ça je crois que les choses sont claires, s'il y a un conseil ou pas sollicité par la Collectivité, quel est l'état de la procédure, quel est l'état du dossier, les sommes qui sont en jeu et les décisions des tribunaux concernés. Je crois que sur ce point, j'ai voulu la plus grande transparence et je ne peux pas être accusé de vouloir faire de la rétention d'information. Concernant le dossier plus particulièrement, je crois que ce qu'il faut indiquer pour qu'il n'y ait pas de confusion en l'occurrence ce n'est pas la Collectivité qui a esté en justice c'est la Collectivité qui est mise en cause par une société qui a intenté une action en justice pour que le solde d'une subvention lui soit versée. Versement qui a été suspendu dès 2013...

M. Yan MONPLAISIR

Je vais demander la parole et je ne vais pas vous laisser dire ça...

Mme Aurélie NELLA

Le solde de la subvention n'a pas été versé depuis 2013. Un courrier a été adressé en 2018 pour solliciter le versement de cette subvention. En tout cas s'il y a une erreur de ma part, les services vont préciser en tout cas ce sont les informations dont je dispose, un courrier a été adressé à la Collectivité pour le versement du solde de cette subvention en aout 2018. La Collectivité n'ayant pas fait droit à cette demande, une requête a été déposée par une société. Quelle est la position de la Collectivité. J'ai envie de dire que si la Collectivité avait versé le solde, il n'y aurait pas eu d'action en justice donc cela voudrait dire que si aujourd'hui il y a contentieux c'est parce que la Collectivité, l'ordonnateur, le Président du Conseil Exécutif a considéré qu'il ne lui appartenait pas de verser le solde de la subvention

s'il avait considéré qu'il fallait verser le solde il n'y aurait pas eu de contentieux. Donc j'ai envie de répondre quelle est la position de la Collectivité, je crois qu'elle découle tout simplement de l'action qui est intentée aujourd'hui par la Société...

M. Yan MONPLAISIR

Président, ce n'est pas exact. Alors effectivement si c'est ça..., si vous me permettez, Président, qui a conduit, je vais relater les faits.

(Brouhaha)

M. Yan MONPLAISIR

Président, je ne peux pas accepter que des informations erronées pour ne pas dire autre chose soient données dans cette Assemblée en ma présence. Président, je vais relater les faits

(Brouhaha)

M.

C'est ce que l'on voulait éviter, le procès aujourd'hui est ouvert

M. le Président Claude LISE

S'il vous plaît, s'il vous plait. Attendez. Même si je comprends que l'hypoglycémie fait son effet, non mais quand même ce n'est pas la peine d'être dans un brouhaha, le collègue... Vous savez sur une affaire qui est quand même délicate je comprends, on a un collègue qui sait qu'il y a eu des rumeurs, je pense qu'il ne faut pas jouer avec cela. C'est pour cela que je tiens à ce qu'il puisse s'exprimer pour qu'on n'aille pas entendre après toute espèce de choses. Nous connaissons un peu... mais oui, chacun doit comprendre, tu as quand même une situation qui est délicate. Je donne la parole au collègue Yan MONPLAISIR sur cette affaire.

M. Yan MONPLAISIR

Merci Président de me donner la parole et je pense qu'il faut, et je suis là assez ébahi. Heureusement que je suis dans cette Assemblée pour entendre ce que j'entends parce que si je n'étais pas dans l'Assemblée pour entendre ce que j'entends, je n'en croirais pas mes oreilles. Je dois d'abord dire que ce dossier n'étant pas directement dans les... et il s'agit d'une information, il a échappé à ma sagacité, en d'autres termes ce n'est pas un dossier que j'ai lu ou examiné. Je l'ai un peu découvert ce matin, mais à la faveur des échanges, j'ai compris que c'est un dossier sur lequel j'avais quelques connaissances. Il ne faut pas présenter les choses comme çà. Il y a une subvention qui a été accordée par l'Union Européenne. Je répète, ce dossier, parce que je l'ai déjà présenté ici mais je vais le réexpliquer parce qu'il faut qu'on soit très, très clair. Et Président merci de me donner l'occasion de le faire parce qu'il ne faut pas qu'il y ait d'ambigüité dans l'esprit des gens. L'union européenne a accordé une subvention pour la rénovation de la société Village Vacances Club Med, les accords ont été donnés en 2003, la construction a eu lieu 2004-2005, et les derniers remboursements sont arrivés en 2008, on parle d'une très vieille affaire. La

commission de l'Union Européenne au moment de la commission de contrôle a considéré alors qu'il y avait eu des rencontres avec la Commission, les gens qui s'occupent des fonds européens à Bruxelles, deux rencontres, alors que l'affaire était menée, vous imaginez bien c'était un gros dossier Président, par le Ministère des Outre-Mer et le Préfet, je rappelle que le service instructeur de l'époque c'était la Préfecture, et le préfet avait instruit le dossier, l'État a payé l'intégralité des subventions relevant de l'Union Européenne ont été versées, une partie des subventions dues par la Région puisque c'était un cofinancement Région, Europe, État, la part relevant de la Région n'a pas été intégralement versée et a fait l'objet d'une discussion puis d'une procédure en justice. La Région faisait état d'un contentieux qu'il y avait entre l'État et l'Union Européenne sur l'attribution de ces fonds en disant vous n'avez pas veillé au respect intégral des procédures, les appels d'offres auraient dû avoir été lancés au niveau européen compte tenu de l'importance du projet. Je rappelle que tout cela se fait sous le contrôle et sous la tutelle de l'État. Et donc il y a eu un échange entre l'État et l'Union Européenne ; l'union Européenne a exigé le remboursement, l'État s'est défendu, il y a eu un procès entre l'Union Européenne et l'État, l'État a perdu ce procès et l'État très légitimement imaginait de pouvoir mettre en cause notre responsabilité. Nous avons saisi un avocat qui a dit à l'État, nous allons vous attaquez, puisque vous êtes, vous, en responsabilité. Puisque vous êtes le service instructeur. Il vous appartenait de bien indiquer les procédures, de bien indiquer et contrôler les procédures, or vous l'avez fait puisque vous avez payé l'intégralité des fonds. Évidemment les services de l'État étaient embarrassés de cette affaire et finalement l'État a renoncé à exiger quoi que ce soit. Nous avons demandé puisque la Région s'était appuyée sur ce contentieux dont je signale que quand je suis venu ici voir la Directrice Générale des Services de l'époque, Madame MOUTAMALLE, elle m'avait répondu en présence de nos conseils qu'il ne versait pas le reliquat parce qu'il avait une procédure pendante avec l'Union Européenne. Je lui ai d'abord signifié que la procédure était entre l'État et l'Europe et que nous n'étions pas directement concernés et je lui ai ensuite indiqué que je m'étonnais qu'elle faisait référence à cela parce que comme j'étais en relation avec le Préfet de l'époque qui m'avait dit, Monsieur MONPLAISIR, il n'y avait pas de raison qu'il ne nous verse pas le reliquat de la subvention, je lui ai dit et je lui avais expliqué pourquoi la Région prétendait ne pas verser ce reliquat et il m'avait dit alors que la raison en était, je lui ai dit Monsieur le Préfet ils m'ont dit qu'ils ne me versent pas le reliquat parce qu'il y a un différend entre l'État et l'Europe et le Préfet m'a dit, ils ne peuvent pas évoquer ce motif parce qu'ils n'ont pas de notification et, je lui ai dit, à Madame MOUTAMALLE qui m'a dit que ce n'est pas possible. Elle a fait appel à son service juridique, je ne sais pas si ce sont encore les mêmes mais je les prends à témoin, qui sont venus tout penauds en disant non, on a entendu dire ça. Elle leur a dit devant moi, vous n'avez pas à faire état de choses que vous avez entendues dire, vous devez avoir des documents. Je ne suis pas un juriste, mais je peux comprendre ces choses. Tout ceci est passé pour vous dire qu'on n'est toujours pas payé. J'ai donc saisi la justice en 2013 ou en 2014. La décision de justice est tombée en 2016. La décision de justice dit quoi ? D'ailleurs je l'ai dit à qui veut l'entendre, elle dit que la Région n'avait pas à subordonner sa décision de verser ou pas une subvention à une autre instance que ce soit l'État et l'Europe et qu'elle se devait de nous verser cette subvention. J'ai donc écrit ici, ce n'est pas de 2013, la décision de justice date de 2016, 2016 il ne faut pas embrouiller les gens très gentiment puisque vous comprenez bien mon embarras, depuis j'étais devenu Vice-président de l'Assemblée pour dire écoutez, parce que derrière moi j'ai un actionnaire qui est minoritaire qui a 10% qui est le Club Med qui me dit, mais où est notre argent et moi aussi je suis responsable d'une entreprise vous ne pouvez pas me dire que

vous venez machin, il y a 321 personnes qui travaillent là plus les emplois annexes, les gardiennage, le jardinage, etc. il y a plus de 400 personnes qui travaillent sur ce site et on ne me verse pas le reliquat de subvention. Ce n'est pas sérieux c'est un manque de parole, quand vous vous engagez, vous devez tenir votre parole. Évidemment tout le monde est un peu embarrassé. Je leur dis écoutez, voilà la décision de justice. J'écris ici je ne reçois pas de réponses. Dites à vos services, bien cela et si ce n'est pas cela que vos services viennent dire que je mens. On n'écrit, personne ne répond, service juridique, je ne sais pas on a des services juridiques ici, personne ne répond, finalement on met en demeure, personne ne répond, je finis par dire à mon avocat, mais écrivez-leur en notre nom ils vont voir que c'est un avocat puis ils vont bouger. Et ensuite, nous en sommes arrivés à la nécessité de dire nous allons engager une action en justice non pas pour obtenir que vous appliquiez une décision de justice appliquer la décision prise par les juges. Pa ni bagay a pé pwè. Jij la di ba'w mwen lajan'an mwen, zot pa ka ba mwen lajan mwen. Je le dis en créole pou tout moun pé konprann. Comme la Collectivité ne s'exécute pas là ce qui est pendant là c'est que nous avons saisi le juge à l'exécution pour demander au juge que la décision de justice soit appliquée c'est tout. Donc il n'y a pas anguille sous roche, etc. a dit il faut payer. Mais par contre je suis surpris qu'il y ait une telle erreur dans la présentation de ce dossier, parce que Madame la Conseillère j'ai bien entendu que vous avez dit que cette affaire remontait à 2013 et que depuis 2013 la Collectivité... ce n'est pas ce que vous avez dit.

Mme Aurélie NELLA

Continuez, je vais vous répondre.

M. Yan MONPLAISIR

Je me suis trompé, si mon propos est sans objet j'ai cru vous avoir entendu dire que cette affaire remonte à 2013, à la Région et donc la Collectivité refuse de verser la subvention. Ce n'est pas le même motif. La Région avait pris un motif que la justice a considéré comme un motif fallacieux, la justice a tranché en 2016 et ce que nous demandons maintenant ce n'est pas sur le fond de savoir est ce que la somme est due ou pas, c'est que la justice a dit il faut payer, mais je ne peux pas aller prendre un couteau et mettre sous la gorge à fortiori du Président, mais du payeur ou du financier. A an moman donné zot pa lé péyé, zot ni an dézizion de jistis zot pa ka apliké'y. A un moment donné, dans le cadre de mes responsabilités, je vous demande d'exécuter la décision de justice. Sé sa mwen ka mandé. Pa ni wond de wond dan sa.

M. le Président Claude LISE

Collègue NARCISSOT.

M. Marius NARCISSOT

Président, tout simplement je remercie le collègue MONPLAISIR pour ses précisions et l'historique qu'il nous a apporté me permet, je ne sais pas mais je pense que les autres collègues sont comme moi et je serai très bref pour dire je comprends maintenant la situation, mais je ne comprends pas celui qui a posé la question puisque à l'époque c'est lui qui était aux commandes, c'est lui qui était en charge de la situation. Donc c'est lui qui est l'auteur de la chose. Aujourd'hui que cette question vienne ici à la table il a la réponse à la

question qu'il a posée. Que l'on ne vienne pas non plus trahir justement l'honnêteté intellectuelle des membres de cette Collectivité. Voilà ce que je voulais dire. Merci collègue MONPLAISIR de nous avoir éclairés là-dessus.

M. le Président Claude LISE

Je pense que le débat n'était peut-être pas inutile. Il y a un certain nombre de choses que les uns et les autres ont pu apprendre à mon avis. Moi J'ai appris un certain nombre de choses en tant que responsable c'est quand même important que je sache qu'on ait là devant un problème de demande d'exécution. Ce n'est pas du tout ce que je pensais au départ et ce n'est pas secret, il n'y a rien de secret dans ça.

M. Jean-Claude DUVERGER

Juste un petit mot.

M. le Président Claude LISE

Collègue DUVERGER

M. Jean-Claude DUVERGER

Je voulais juste dire un petit mot après ce qu'a dit le collègue NARCISSOT quand nous sommes sortis d'ici quand la Région était là, la position c'était qu'on ne paie pas. C'était ça la position. La position était claire. Aujourd'hui on nous demande une position claire, on nous cherche, il y a eu un jugement en 2016, parce que notre position c'était de ne pas payer. C'est clair, on avait une position qui partait d'ici et tout le monde savait notre position. Mais il y a eu un jugement en 2016 et le collègue demande que le jugement soit appliqué. On veut revenir à la naissance de ma maman, non.

M. le Président Claude LISE

Conclus là-dessus.

Mme Aurélie NELLA

Parce que je ne crois pas qu'on soit en contradiction et je n'ai fait aucune allusion et je n'ai fait que retracer des faits. Et s'il faut aller plus précisément dans le détail, je dirai que la société a reçu le 1er février 2013, un courrier du Conseil Régional de l'époque indiquant que le solde de la subvention ne pouvait être versé. En effet entre temps, il y a eu une procédure puisque le 17 novembre 2019 j'ai les éléments sous les yeux, la cour administrative d'appel s'est prononcée. Je n'ai pas évoqué cette Partie, mais je n'ai pas fait d'allusion Particulière. Donc je maintiens qu'il y a eu un courrier en 2013 qui indiquerait que le Conseil Régional ne verserait pas le solde de la subvention. J'ai ensuite indiqué que la société a adressé un courrier à la Collectivité Territoriale de Martinique en 2018, cette société. N'ayant pas eu de réponse favorable au versement de ce solde, cette société a intenté une action en justice pour demander le versement de ce solde. Voilà ce que j'ai indiqué. Et j'ai précisé par ailleurs que si la Collectivité avait versé ce solde de subvention il n'y aurait pas eu de contentieux, il n'y aurait pas eu lieu de poser la question puisque l'existence de ce contentieux induit la position de la Collectivité qui a été de ne pas répondre favorablement à la demande de solde

de subvention. Donc les choses sont très claires. Et je précise par ailleurs que je ne suis pas en charge du versement des soldes de subvention. Parce qu'à t'entendre on aurait pu croire que j'ai à interférer dans ce dossier, ce qui n'est absolument pas le cas, je ne fais que rendre compte d'une délégation du Président en matière de contentieux je ne suis pas en charge du versement des soldes de subvention ni de quoi que ce soit d'autres. Il y a un ordonnateur pour cela, il y a un Président du Conseil Exécutif donc je crois que c'est à lui d'apporter la réponse et le contentieux induit quelques part sa réponse. C'est ce que je peux exprimer de manière très claire pour qu'il n'y ait aucune ambigüité.

M. le Président Claude LISE

Je crois collègue que les choses sont claires. Tout le monde a compris maintenant ce qui se passe. Je crois que l'on peut arrêter là-dessus. Collègue MARIE-SAINTE.

M. Daniel MARIE-SAINTE

J'ai écouté avec beaucoup d'attention puisqu'on a rappelé des faits qui se passaient sous la mandature précédente, je pense que ma conscience me dit qu'il faut que je porte mon témoignage. Puisque lorsque cette question, et je rappelle à ceux qui Participaient au Conseil Régional, est venue à la plénière de la Région puisqu'elle est venue devant la plénière de la Région, en tant que porte-parole du groupe de l'Opposition de l'époque qui s'appelait Patriote Martiniquais et Sympathisants, j'ai fait une longue intervention écrite dont j'ai encore le texte où j'expliquais et je vais redire là, que la subvention qui avait été votée pour la SMVV (Société Martinique Village Vacances) était conditionnée par la réalisation d'un certain nombre de travaux. C'est vrai qu'à cette l'époque, ce n'était pas la Région qui gérait les fonds européens, mais elle avait à donner le complément, on l'appelait la part de l'État Membre puisque c'était des fonds régionaux. Le Président de la Région de l'époque avait informé l'Assemblée qu'il stoppait le versement des acomptes parce qu'il y aurait eu des conditions que l'Europe exigeait qui n'étaient pas remplies à savoir que chaque fois qu'on fait des travaux, il faut faire un appel d'offres et l'information qui avait été portée à notre connaissance à l'époque, c'est que l'entreprise concernée avait bénéficié d'un appel d'offres fait par le groupe auquel il était rattaché et que les entreprises avaient été désignées comme cela. Mais cette condition n'était pas indiquée dans la convention de financement qu'il y ait la Région à l'organisme. C'était simplement que les travaux soient exécutés. Nous avions des informations en tout cas, j'avais pu constater que les travaux avaient été exécutés. La preuve c'est que l'hôtel avait réouvert. J'avais défendu l'idée que dès lors que les travaux avaient été exécutés, qu'il fallait verser les sommes des subventions. Voilà la position que j'avais défendue. Évidemment nous étions minoritaires. La Majorité de l'époque avait soutenu la position prise par le Président du Conseil Régional de l'époque qui était le non-versement. Et c'est ce qui a provoqué, si j'ai bien compris, le recours de l'entreprise et ce recours a dû aller jusqu'en appel puisque c'est la Cour d'Appel Administrative de Bordeaux qui finalement a donné le dernier jugement contre lequel il n'y a pas eu d'autres recours. Donc cela devenait une dette exigible. Ceci nous permet d'ailleurs de dire que cette dette n'avait pas été inscrite dans le compte administratif, le fameux compte administratif que d'aucun répétant, répétant qu'il était excédentaire, quand vous additionnez toutes les dettes qu'on découvre sur le tapis (celle-là en fait partie puisqu'on est en 2016) vous allez voir en réalité, le compte était loin des comptes excédentaires. Maintenant c'est vrai, je parle en conscience, à titre personnel, cette somme à mon avis aurait dû être versée. J'ai découvert en lisant le compte-rendu qu'on avait pris du retard de paiement, mais comme le tribunal a dit que la dette doit être payée, elle fait partie des sommes qui restent à payer. Je considère qu'il y a là un retard de paiement. Je voulais porter mon témoignage, tel que je l'ai vécu, avant 2015.

M. le Président Claude LISE

Je remercie le collègue Exécutif. Dommage que tu n'aies pas fait ton intervention beaucoup plus tôt parce que cela aurait économisé beaucoup de temps, cela aurait épargné bien des malentendus, il y aurait eu un peu de discussion et d'analyse juridique à toutes sortes de niveau en moins. Ce que tu viens de dire là répond exactement à la question qui a été posée. Merci collègue. Franchement... enfin je préfère ne pas dire ce que je pense à l'issue de tout ce temps perdu. Je te laisse conclure... Excuse-moi, collègue NILOR.

M. Jean-Philippe NILOR

Président, je ne veux pas intervenir comme un cheveu sur la soupe, mais au-delà de la complexité des procédures, des démarches, des décisions de l'Europe, des Cours d'Appels, il y a une logique simple de bon sens à un certain nombre de choses. Il y a eu un jugement en 2016 exigeant que la Collectivité s'acquitte de cette dette, en 2016. J'oublie tout ce qui s'est passé avant, ke yo té ni to, ke yo té ni rézon, mais depuis 2016, je ne peux pas croire qu'il s'agit d'un retard de paiement. C'est que de fait, il y a une position de la Collectivité qui consiste à refuser de payer, à tel point qu'il y a eu un recours de l'entreprise pour exiger le paiement et pourtant ce sont des gens qui se rencontrent tout le temps. On ne va pas me faire croire qu'il y en a un qui est en Afghanistan et l'autre en Irak. Donc s'il y a accord de principe pour le paiement, cela ne justifie pas un recours de l'entreprise pour se faire payer. Donc de fait, il y a quelque part une solidarité de la position de l'Exécutif de la CTM et de l'Exécutif précédent piske yo piès pa lé vésè'y. Et je veux savoir quelle est la raison de cette décision, de cette position. On peut critiquer, on peut dire que c'était pour de mauvaises raisons que l'Exécutif précédent ne voulait pas verser, mais l'Exécutif actuel depuis 2016, ce n'est pas l'ancien qui continue de ne pas vouloir verser le solde. Donc les deux Exécutifs, pour une fois, sont d'accord et c'est le tribunal qui va trancher. C'est tout ce que je voulais dire. J'en ai terminé.

M. le Président Claude LISE

Je n'ai rien à dire. Je préfère laisser la Conseillère exécutive, au point où on en est, je laisse les anges passer. J'espère que tu vas trouver une conclusion nous permettant de lever la séance et d'aller déjeuner et digérer tout cela, pas seulement le repas, mais tout ce que l'on a entendu là.

Mme Aurélie NELLA

Moi, je pense qu'il y a une position à clarifier, mais en tout cas si je me base sur les éléments qui m'ont été transmis et qui sont extraits de l'arrêt de 2016, il est écrit noir sur blanc : « Eu égard au motif d'annulation retenu par la Cour, le présent arrêt n'implique pas nécessairement que la Collectivité Territoriale de Martinique prenne une mesure d'exécution dans un sens déterminé. Par la suite, les conclusions présentées par la SMVV a fait d'injonction tendant au versement du solde de la subvention ne peuvent être accueillies.

» Voilà en état ce que dit précisément l'arrêt de 2016. Il importe aujourd'hui effectivement qu'il y ait une position claire de la Collectivité, moi, je l'ai déduite du fait que le Vice-président de l'Assemblée qui a affaire au titre de cette société ait introduit un recours contre la Collectivité pour obtenir le versement de ce solde. Il ne m'appartient pas de me prononcer sur les motifs, sur le fait que la société soit dans son droit ou pas d'intenter cette action, mais elle existe et il y a un courrier de demande de versement de subvention qui est restée sans réponse. Voilà ce que je peux dire pour décrire les faits.

M. le Président Claude LISE

Je pense qu'on ne peut pas aller plus loin et comme il n'y avait pas à voter, simplement on a entendu un certain nombre d'éclaircissements, il y a des éclaircissements qui ont peut-être entraîné encore plus d'opacités, mais cela arrive. Je pense qu'il ne faut pas aller plus loin, maintenant il faut attendre la décision de justice. On vous en rendra compte bien entendu. Mes chers collègues, compte tenu de l'heure, je suspens plus exactement la séance et je vous propose que nous reprenions à 16h45. La séance est suspendue.

SUSPENSION À 14H45

Reprise à 17H04

M. le Président Yan MONPLAISIR

Nous allons reprendre, le Président m'a demandé de le remplacer pendant quelques instants parce qu'il reçoit une délégation de l'Assemblée Nationale sur les problèmes liés à la situation des hôpitaux. Madame la Conseillère, vous avez souhaité au lieu de commencer par le dossier numéro 6, qu'on commence par le dossier numéro 12, si cela ne pose pas de problème et cela ne devrait pas en poser. Nous allons donc commencer tout de suite par ce dossier qui concerne ? Nous n'avons pas encore le quorum. Il nous manque 5 collègues. Maintenant, il manque 2, 2 élus et on est bon. On y est presque. Très bien. Le collègue m'a dit de le remplacer suite à la réception d'une délégation des hôpitaux. On commence par ce dossier n°12

Mme Marie-Hélène LEOTIN

C'est une proposition relative...

M. le Président Yan MONPLAISIR

Il y a un problème de micro là. On a un problème de micro. Qui est-ce qui peut regarder cela ? Une seconde Madame. Allez-y Madame LEOTIN.

12/ PROPOSITIONS RELATIVES AU PRIX DE VENTE DE LA REVUE : LES CAHIERS DU PATREIMOINE MARCHE NUMERO 2019

Mme Marie-Hélène LEOTIN

Le rapport numéro 12, c'est une proposition relative au prix de vente de la revue "Les cahiers du patrimoine". Le dernier numéro vient de sortir et nous aurons l'occasion de vous le remettre tout de suite, enfin, cet après-midi. Le prix de vente de cette revue "Les cahiers du patrimoine" entre maintenant dans un cadre, le cadre d'un marché couvrant la période 2019-2021. C'est un marché portant sur la conception graphique, la réalisation et l'impression de la revue "Les cahiers du patrimoine" et c'est un marché qui lie désormais la CTM au prestataire qui est OPEN MEDIA. Le marché porte sur la réalisation de sept revues pour la période indiquée 2019-2021. Le premier numéro de ce nouveau marché, j'en parlais, sera présenté dans le cadre de la nuit des musées qui aura lieu Samedi prochain, ce samedilà, après-demain, 18 mai sur le site du musée du Père Pinchon. En effet ce site rejoint parfaitement le thème de ce premier numéro qui est "Plantes et Jardins de Martinique". La proposition faite, je passe directement à la fin pour le prix de vente, la proposition qui est faite est de 26 € pour un cahier simple et si nous avons l'occasion de faire des cahiers doubles, la proposition est de 28 €. Mais, vous avez sur la page suivante, un tableau qui présente l'ensemble des propositions donc nous demandons à l'Assemblée de délibérer làdessus.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Merci Madame LEOTIN. On a été saisies pour avis la commission de la Culture, d'identité et du patrimoine et la commission Finances, Programmation budgétaire et Fiscalité. Est-ce que nous pouvons avoir l'avis de la commission de la Culture identité et du patrimoine.

Mme Christiane EMMANUELLE

Oui, merci Président. Avis favorable.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Monsieur BRANCHI n'est pas là, quelqu'un peut-il?... Sinon... Allez-y Monsieur BARTHELERY.

M. Richard BARTHERLERY

Avis favorable, Président.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Très bien. Nous ouvrons le débat. Est-ce qu'il y a des personnes qui souhaitent intervenir sur ce problème de la proposition relative au prix de vente de la revue « Les cahiers du patrimoine » ? Il n'y a pas de demande de prise parole ? Nous passons au vote ? Vous avez tous reçu les documents ? Oui, Monsieur PAMPHILE. Allez-y.

M. Justin PAMPHILE

Juste une précision. A quoi correspond la majoration? Parce que je constate que...

Mme Marie-Hélène LEOTIN

Entre coût unitaire et prix de vente, c'est ça la majoration?

M. Justin PAMPHILE

J'ai des majorations de 20 jusqu'à 50 %. Par exemple, on a un coût unitaire qui est pour 700 exemplaires à 21,31 € et avec une majoration de 50 %, on passe à 32 €.

Mme Marie-Hélène LEOTIN

C'est 50 % de 21,31.

M. Justin PAMPHILE

Oui, c'est cela. Et c'est quoi?

Mme Marie-Hélène LEOTIN

C'est ce qui tombe dans les caisses de la CTM. *

M. Justin PAMPHILE

La majoration?

M. le Président Yan MONPLAISIR

Non, je pense que ce que demande Monsieur PAMPHILE c'est, qu'est-ce qui a servi de base à cette réévaluation. C'est cela, non ?

Mme Marie-Hélène LEOTIN

On a fait des propositions et vous allez remarquer que le tableau donne des propositions, c'est-à-dire que nous pouvons prendre une marge de 20, une marge de 25, de 30, de 35 de jusqu'à 50 %. C'est notre marge qui nous permet... Là, en fait, la proposition que je vous fais mais vous pouvez décider autrement, c'est la marge la plus faible, 20 % et le cahier reviendra à 26 €. J'ai oublié de préciser cela.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Merci de cette précision Madame LEOTIN. Il y a d'autres questions ? D'autres interventions ? Sinon nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

VOTE

CONTRE ? **(0)**

ABSTENTIONS ? (0)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Très bien, nous passons au dossier numéro 6 maintenant. Dossier numéro 6, demande d'autorisation pour la présentation du projet numérique au musée sur le Fonds Européen de Développement Régional, FEDER. Allez-y, Madame.

6/ DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA PRESENTATION DU PROJET « NUMERIQUE AUX MUSEES » SUR LE FEDER

Mme Marie-Hélène LEOTIN

Le projet numérique au musée consiste à la dématérialisation de la gestion des collections et de la billetterie et la mise en place du portail des musées. Afin de mener à bien ce projet, il est proposé à la CTM d'émarger sur les dispositifs de financement européen, dans le cas présente il s'agit de la mesure 2-1-2 du FEDER. C'est une sous-mesure qui s'appelle " augmenter l'offre des services numériques publics". Le projet est composé de trois volets : le portail numérique des musées, la gestion des collections sur une plateforme numérique et la billetterie numérique. L'objectif principal est d'uniformiser le fonctionnement de tous les établissements, musées de la CTM, en matière de gestion des collections et de la billetterie. Je rappelle que la Collectivité compte neuf sites dont six musées, deux domaines et un centre scientifique. Le principal enjeu est d'équiper les musées, les domaines et sites culturels de la CTM en outil numérique pour entrer dans la modernité et fluidifier la communication aussi bien en interne qu'en externe. La programmation de cette opération permettra d'effectuer rapidement les remontées de dépenses et ainsi d'optimiser l'utilisation des fonds européens. Il est à noter qu'elle fait aussi l'objet d'un cofinancement État. Le plan de financement vous donne FEDER, 64 000 €, l'État, 60 000 €, la CTM, 36 000 € pour un coût total sur ce projet numérique au musée de 160 000 €. Lors de sa séance du 11 avril, le Conseil Exécutif a émis un avis favorable et pour le dossier et pour la transmission devant l'Assemblée. Vous êtes invites à vous prononcer sur l'approbation du plan de financement relatif au projet numérique au musée sur la base d'un coût total de 160 000 € et de vous prononcer sur le mandat à donner au Président du Conseil Exécutif. Merci.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Merci Madame. Avis de la commission des Affaires européennes et Coopérations.

M. Richard BARTHELERY

La commission n'a pas examiné ce dossier.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Commission de la Culture Identité et Patrimoine.

Mme Christiane EMMANUEL

Oui, Président. L'avis de la commission est un avis favorable. Juste pour conclure que, la possibilité de promouvoir l'accès à un plus large public et de surcroît à la jeunesse martiniquaise est soulignée pour motiver cet avis.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Très bien. Est-ce qu'on peut avoir l'avis de la commission du BTP, de l'équipement et des réseaux numériques.

M. Georges CLEON

Oui, Président. La commission a donc émis un avis favorable et s'est interrogée sur la possibilité dans un deuxième temps de mettre tout, de synchroniser tous les musées de Martinique afin que l'accès soit facilité pour les touristes et les visiteurs.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Très bien. Merci. Souhaitez-vous avoir une réponse de la Conseillère exécutive sur cette suggestion ? Si elle veut nous éclairer avant d'engager le débat.

Mme Marie-Hélène LEOTIN

Comme nous sommes à la CTM, nous ne pouvons mettre en numérique que les musées de la CTM. Il y en a neuf.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Merci Madame.

Mme Marie-Hélène LEOTIN

Les autres musées, c'est aux autres propriétaires d'en faire autant. Pour le moment.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas de demandes d'intervention ? Nous passons au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

VOTE

CONTRE ? (0)

ABSTENTIONS ? (0)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Nous passons au point suivant, au point 7 : Demande d'autorisation pour la présentation du projet de mise en place de la muséographie et de la scénographie du musée Père Pinchon sur les Fonds Européens de Développement Régional, FEDER. Madame LEOTIN.

7/ DEMANDE DAUTORISATION POUR LA PRESENTATION DU PROJET DE MISE EN PLACE DE LA MUSEOGRAPHIE ET DE LA SCENOGRAPHIE DU MUSEE PÈRE PINCHON SUR LE FEDER

Mme Marie-Hélène LEOTIN

Il y a toute une série de dossiers. Enfin, une série. Tous les dossiers qui viennent là, concernent l'appel aux fonds européens. Là, c'est dans le cadre de la muséographie, scénographie, du musée du Père Pinchon. Il est proposé, là aussi, d'émarger sur les financements européens. C'est le FEDER sous mesure 9-2 : Amélioration de l'inclusion sociale par une offre d'équipements socio-culturels adaptés. La réalisation du projet du musée du Père Pinchon comprenait deux tranches. La première tranche, elle est réalisée,

c'est fait. C'était la construction du bâtiment des archives et du musée du Père Pinchon. Elle émargeait sur le programme opérationnel 2007-2013. Nous sommes aujourd'hui, à la deuxième tranche qui a commencé. C'est l'aménagement, la muséographie, la scénographie du musée du Père Pinchon qui est en cours sur le programme opérationnel 2014-2020. Je rappelle que la création de ce musée a pour objectif de mettre à la disposition du public un outil culturel à visée pédagogique pour une meilleure connaissance des milieux naturels martiniquais. Il est à signaler que les collections du Père Pinchon sont actuellement les plus complètes de toutes les Petites Antilles. En ce qui concerne le plan de financement, le nouveau plan de financement intégrant les fonds européens vous donne, FEDER, 924 000 €, l'État, 780 000 €, la CTM, 396 000 € pour un coût total de 2 100 000 M€. Le Conseil Exécutif a émis un avis favorable pour transmettre ce dossier devant l'Assemblée et vous êtes invites à vous prononcer sur l'approbation du plan de financement et sur le mandat à donner au Président du Conseil Exécutif.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Merci Madame LEOTIN. Monsieur BRANCHI peut nous donner l'avis de la commission des Finances Programmation budgétaire et Fiscalité.

M. Michel BRANCHI

L'avis de la commission des Finances est un avis favorable puisqu'il s'agit de la deuxième tranche pour la réalisation de l'aménagement du musée du Père Pinchon et c'est l'application d'orientations que nous avons adoptées pour notre budget, c'est de mieux mobiliser les fonds européens de façon à diminuer la participation, l'effort de la Collectivité puisque l'Union Européenne est sollicitée pour 924 000 €. Voilà.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Merci Monsieur BRANCHI. Est-ce que nous pouvons recueillir l'avis de la commission de la Culture Identité et Patrimoine. Madame EMMANUEL.

Mme Christiane EMMANUEL

Merci Président. La commission donne un avis favorable et encourage vivement à ce que tous ces travaux se terminent le plus vite possible, afin d'offrir vraiment un musée en bonne et due forme et surtout mettre les collections en valeur comme il se doit.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Avis de la commission des Affaires européennes et de la Coopération.

M. Richard BARTHELERY

En l'absence d'administratif, la commission n'a pu se réunir.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Très bien. Nous ouvrons la discussion. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas de demandes d'intervention. Nous allons donc passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

VOTE
CONTRE ? (0)
ABSTENTIONS ? (0)
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Nous passons au point suivant, au point 8. Demande d'autorisation pour la présentation du projet de rénovation de de mise en valeur du centre culturel « GRADIS » à Basse-Pointe sur le Fonds Européen de Développement Régional, FEDER.

8/ DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA PRESENTATION DU PROJET DE RENOVATION ET DE MISE EN VALEUR DU CENTRE CULTUREL « GRADIS » A BASSE-POINTE SUR LE FEDER

Mme Marie-Hélène LEOTIN

Là, toujours un appel aux fonds européens. Là, il s'agit de la mesure 9-2 du FEDER. C'est toujours la même mesure. Je me suis trompée ? Non. C'est la même mesure, amélioration de l'inclusion sociale par une offre d'équipements socio-culturels adaptés. Cette opération fait aussi l'objet de cofinancement État. Je rappelle que ce centre culturel, pour le moment que nous appelons "GRADIS" parce qu'il est sur l'Habitation "GRADIS" à Basse-Pointe. Il a commencé ses activités, des activités culturelles, principalement en direction du public scolaire du nord atlantique. Je dis bien "GRADIS" entre guillemets pour le moment parce que nous avons l'intention de lui donner un nouveau nom, de le baptiser, centre culturel Antoine TANGAMEN dit "zwazo". Vous supposez mais enfin, on va le répéter. Pourquoi ? Parce que nous ne souhaitons pas que le nom de la famille GRADIS, qui est une famille de négociants et d'armateurs bordelaise, qui a bâti sa fortune sur le Traffic négrier au 18ème siècle, nous ne souhaitons pas que le centre culturel porte le nom de GRADIS, même si on ne peut pas changer l'Histoire. Il est situé sur l'Habitation "GRADIS". Le contexte de cette demande de fonds européens, l'appel aux fonds européens, il s'agit là, de la deuxième tranche pour la rénovation de ce centre culturel. La première tranche a été réalisée en 2015 pour un montant de 539 150 €. Cette première tranche concernait uniquement des travaux de rénovation. Quel est l'objectif de la demande aujourd'hui ? C'est de la mettre à la disposition, c'était déjà l'objectif, de la population martiniquaise, un équipement culturel performant, attrayant et modern. Les travaux seront réalisés par le service projet à maîtrise d'œuvre interne de la direction des bâtiments de la CTM. Il s'agit de travaux d'entretien et de maintenance, de travaux de démolition, de travaux de réhabilitation et extension, réfection des murs en moellon, et captation des eaux de rivières. Le lancement des travaux est prévu pour cette année 2019. La deuxième tranche en évaluation de travaux, est évaluée à 871 500 € et ces travaux concernent uniquement le bâti. En ce qui concerne le plan de financement, je tiens à dire avant que la première tranche qui a été réalisée en 2015 n'a pas fait appel aux fonds européens. Nous présentons dans le plan de financement, nous présentons un chiffre global qui introduit à la fois, le coût de la première tranche et le coût de la deuxième tranche. En arrondissant, le coût total revient à 1 500 000 M€ répartit comme suit, FEDER, 660 00 €, l'État, 420 000 €, la CTM : 420 000 € et cela vous donne le coût total 1 500 000 M€. Là aussi, vous êtes invités à délibérer sur l'approbation du plan de financement et sur le mandat à donner au Président du Conseil Exécutif.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Merci Madame LEOTIN. Est-ce qu'on peut recueillir l'avis des commissions. Commission de la Culture d'Identité et du Patrimoine.

Mme Christiane EMMANUEL

Oui, merci Président. La commission donne un avis favorable et tient à dire que l'urgence des travaux est avérée. La nécessité d'avoir un espace de travail sur le Nord-Atlantique est un besoin afin de permettre aux artistes de développer leur art dans un espace dédié ainsi que l'accueil du public. Merci.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Merci Madame EMMANUEL. Monsieur BARTHELERY, l'avis de la commission des Affaires européennes et Coopérations.

M. Richard BARTHELERY

Pour les mêmes raisons, la commission n'a pas pu se réunir, manque d'administratifs.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Très bien. Monsieur le Président de la commission des Finances, Programmation budgétaire et Fiscalité.

M. Michel BRANCHI

La commission, elle a d'autant pu se réunir, commission conjointe d'ailleurs avec la commission de Développement économique et elle a donné un avis favorable en relevant que pour les mêmes raisons indiquées précédemment, que ce plan de financement a ramené la participation de la CTM à 28 %, c'est-à-dire à 420 000 €.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Très bien. Merci. Commission du BTP, de l'Équipement et des Réseaux numériques.

M. Georges CLEON

La commission n'a pas examiné ce point-là, faute d'administratif.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Très bien. Est-ce qu'on peut savoir s'il y a des demandes d'intervention maintenant, dans la salle ? Monsieur MARTINE, allez-y.

M. Raphael MARTINE

Juste une demande de précision. Qu'est-ce qui explique la captation des eaux de rivière ?

M. le Président Yan MONPLAISIR

Madame LEOTIN.

Mme Marie-Hélène LEOTIN

Bonne question. Captation des eaux de rivière pour 10 000 €. Enfin, aujourd'hui, si vous allez sur l'Habitation "GRADIS", il y a un canal qui coule, il y a une chute, cela fait partie de l'agrément du jardin, si on veut. Dans la présentation du centre culturel avec ces jardins, il y a y compris cette captation et aujourd'hui il faut restaurer et sécuriser un basin qui permet cette captation des eaux et qui permet donc la chute d'eau à l'entrée, un peu sur la droite. Il y a un basin, disons, à restaurer pour cette captation des eaux de rivière.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Très bien. Merci Madame LEOTIN. Autre question? Oui. Monsieur DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

Pas tellement une question mais une vigilance puisque de temps en temps on peut déborder et tout cela. Nous sommes appelés à voter sur l'amélioration du site, des travaux à faire mais il ne faut pas que le procès-verbal pense que nous intervenons sur le changement de nom. Même si cela a été dit, ce n'est pas sur cela. Cela veut dire qu'un lieu reste un lieu géographiquement avec son identité, c'est l'habitation qui s'appelle « GRADIS » et aujourd'hui, il s'agit d'intervenir pour améliorer l'espace culturel à Basse-Pointe sur l'Habitation « GRADIS ».

M. le Président Yan MONPLAISIR

Très bien. Vous soulignez cela mais il n'y avait pas d'ambiguïté puisque la demande est très claire et la délégation qui sera donnée est également très claire mais Madame LEOTIN a évoqué ce problème qui fera sans doute l'objet d'une autre discussion, d'autres propositions également. Merci Monsieur DUVERGER. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Nous passons au vote. Qui s'abstient ? Personne. Qui est contre ? Personne.

VOTE

CONTRE ? (0)

ABSTENTIONS ? (0)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Nous passons au dossier suivant, le dossier 9 et je vois qu'on est en plein dans la prise en compte du patrimoine puisqu'il s'agit de la demande d'autorisation pour la présentation des travaux d'aménagement et de sécurisation et valorisation du domaine de Fonds Saint-Jacques sur le fonds européen de développement FEDER.

9/ DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA PRESENTATION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT, DE SECURISATION ET DE VALORISTION DU DOMAINE DE FOND SAINT-JACQUES SUR LE FEDER

Mme Marie-Hélène LEOTIN

Enfin, juste revenir deux seconds en arrière. J'ai bien dit qu'il n'est pas question de changer le nom de l'Habitation "GRADIS", cela ne nous appartient pas, elle existe avec la banane, etc. J'ai dit que nous allons baptiser le centre culturel, simplement. C'est ce que j'ai dit. Le dossier 9, on est toujours dans des appels aux fonds européens. C'est une autre habitation, toujours sur le Nord-Atlantique qui est en cours de travaux, les travaux ont commencé. Normalement les travaux devraient être finis à la fin de cette année 2019 et là aussi, nous faisons appel aux fonds européens pour diminuer la part de la CTM. C'est toujours de l'ingénierie financière. C'est l'aménagement, la sécurisation et la valorisation du site culturel de Fonds Saint-Jacques. C'est la sous-mesure 6-3-2 du FEDER qui s'appelle « Valorisation du patrimoine culturel ». Le domaine de Fonds Saint-Jacques est un centre culturel unique de la région, tant du point de vue architectural que du point de vue historique. A ce titre, il est inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis mai 1980. C'est à la fois un opérateur scientifique, culturel et historique mais il a aussi des missions de soutien à la création artistique et des missions de médiation. Nous voulons toujours faire de ce site un pilier patrimonial et touristique dans le Nord Atlantique. L'objectif de cette demande qui est aussi cofinancée par l'État, en ce qui concerne les travaux, je rappelle qu'ils sont entamés, il s'agit de restaurer et valoriser le monument historique, mettre en conformité les espaces de réception, rationaliser la capacité d'accueil du site avec la création de trois studios qui servent de résidences d'artistes et de lieux de répétitions et disposer d'infrastructures rénovées en matière d'accessibilité, de création et de diffusion culturelle. Il y a une première phase de travaux qui a été réalisée entre 2008 et 2009. Nous sommes dans la phase 2 aujourd'hui. Cette phase 2 a un coût total de 1 400 000 M€. Le nouveau plan de financement se présente ainsi : le FEDER, 665 000 € ; l'État, 700 000 € ; la CTM, 35 000 € pour un coût total de 1 400 000 M€. Là aussi, vous êtes invités à vous prononcer sur le plan de financement et le mandat à donner au Président du Conseil Exécutif.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Merci Madame LEOTIN. Avis de la commission du BTP, Équipements et Réseaux numériques.

M. Georges CLEON

Avis favorable.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Merci. Avis de la commission de la Culture Identité et Patrimoine, Madame EMMANUELLE.

Mme Christiane EMMANAUEL

Avis favorable, Président.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Merci Madame EMMANUELLE. Avis de la commission des Affaires européennes et de la Coopération.

M. Richard BARTHELERY

Faute d'administratif, la commission n'a pu se réunir.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Très bien. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas de demandes d'intervention, nous passons au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ?

VOTE
CONTRE ? (0)
ABSTENTIONS ? (0)
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Nous passons au point suivant. S'il vous plaît, Madame LEOTIN, création du musée d'art contemporain, M.A.C.

10/ CREATION DU MUSEE D'ART CONTEMPORAIN (M.A.C.)

Mme Marie-Hélène LEOTIN

Nous avons là, changé, non pas de domaine, nous sommes toujours fans le patrimoine, dans les musées et nous disons en introduction que la culture est un axe fort de développement et de promotion de notre territoire. La culture s'inscrit dans une visée d'émulation culturelle qui doit permettre à la Martinique de s'ouvrir au monde et d'être à l'avant-garde des courants et pratiques artistiques. Dès lors, la création du Musée d'Art Contemporain de Martinique, est une commande qui nous semble significative et de bon sens. L'art contemporain ne désigne pas uniquement une période, il qualifie une forme de création qui explore de nouveaux modes de représentations et les artistes redéfinissent une esthétique qui fait le lien entre l'héritage culturel et le présent. Progressivement l'ère caribéenne se dote de structures qui accompagnent et diffusent la création contemporaine. Dans ce contexte, l'implantation d'un musée d'art contemporain est une opportunité pour la Martinique de s'inscrire sur la scène internationale et de participer activement au développement de l'esthétique caribéenne contemporaine émergente. Ce musée sera installé dans les locaux de l'ancien palais de justice au centre-ville de Fort-de-France. Ce site datant des années 1900, est inscrit au titre des monuments historiques et présente un état de vétusté avérée. Il bénéficiera d'une réhabilitation qui contribuera à sauvegarder ce patrimoine architectural. Ce projet est donc structurant. Considérant d'une part l'urgence à valoriser le FRAC, le Fonds Régional d'Art Contemporain, riche de plus de 600 œuvres. Le FRAC a des œuvres acquises depuis plusieurs dizaines d'années, d'artistes majeurs de la Caraïbe comme Hervé TELEMAC ou Wifredo LAM, d'artistes contemporains comme Jean-Pierre PINCEMAIN ou Georges ROUSSE et une grande partie, même la majeure partie de ce fonds est constitué d'œuvres d'artistes Martiniquais comme entre autres Ernest BRELEUR,

Louis LAOUCHER ou Serge HELENON. D'autre part, nous pensons qu'il est indispensable d'offrir un espace d'expression à nos artistes, notamment ceux issus du Campus Caribéen des Arts, en révélant donc le travail de nos étudiants dans ce domaine, le domaine des arts plastiques ; en révélant tout cela, en montrant tout cela au public. Plus largement, il s'agit d'ériger la Martinique au rang de terre d'artistes et de culture par les Martiniquais euxmêmes tout d'abord mais aussi par les caribéens et plus largement au niveau international, en intégrant des réseaux tels que l'ICOM, le Conseil International des Musées. L'implantation de ce musée au centre-ville de Fort-de-France Participera aussi à la redynamisation et au développement d'activités marchandes et commerciales autour de ce site. Le budget prévisionnel est estimé, je dis bien, estimé à 23 M€ avec en année 1, 1 M€ en investissement ; en année 2, 1 500 000 M toujours en investissement, en année 3 et 4, c'est le gros-œuvre et le second-œuvre, 15 M€ plus 3 M en investissement ; en année 5 ce sera la préfiguration du musée, 2 500 000 en fonctionnement, ce qui donne un coût total estimé à 23 M€. Cette estimation sera adaptée au résultat des diagnostics et études préalables obligatoires avant de pouvoir commencer les travaux sur un bâtiment, je rappelle qui inscrit monument historique, aux monuments historiques. La maîtrise d'ouvrage sera assurée par les services internes de la Collectivité, une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, AMO, sera désignée par voie de consultation. Le maître d'œuvre sera désigné dans le cadre d'un concours. Dès à présent, il y a un comité de pilotage regroupant des élus de la CTM et des personnalités qualifiées. Ce comité de pilotage est installé. Il y a aussi un groupe de projets scientifiques issus du comité de pilotage qui est régulièrement convoqué. Je voudrais insister sur quelque chose. Je voudrais insister sur le fait que la création d'un musée d'art contemporain est un projet qui s'impose à nous maintenant. On ne peut plus renvoyer sans cesse ce projet, c'est une décision qui est nécessaire aujourd'hui. Ce projet a été évoqué, il n'est pas récent. Il a été évoqué lors de toute les mandatures du Conseil Régional, des années 2000 et 2010. Je dis bien, toutes les mandatures quelle que soit la Majorité en place. Et chaque fois que ce projet a été évoqué, c'était dans les murs de l'ancien palais de justice de Fort-de-France. Donc, aujourd'hui nous travaillons à rendre les choses possibles dans un processus qui est entamé de longue date. Lors de sa séance du 11 avril, le Conseil Exécutif a émis un avis favorable pour présenter ce dossier devant l'Assemblée et vous êtes invités à vous prononcer sur la création du musée d'art contemporain de Martinique dans les locaux de l'ancien palais de justice, sur l'adoption d'une enveloppe pour la réalisation de cette opération estimée à 23M€ et sur le mandat à donner au Président du Conseil Exécutif pour rechercher les financements et tout ce qui est nécessaire, toutes les dispositions pour la mise en œuvre de ce projet. Je vous remercie.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Merci Madame LEOTIN. Nous allons recueillir l'avis des commissions. Commission Culture Identité et Patrimoine.

Mme Christiane EMMANUEL

Avis favorable, Président. L'idée d'un musée d'art contemporain en Martinique, cela fait quelques décennies que ce musée est attendu par l'ensemble des artistes ; des performeurs et des artistes peintres et des plasticiens de la Martinique. Donc, maintenant, après le temps des études, enfin, tout le processus de la construction de cet espace, je pense qu'il est temps

qu'on mette en place un musée. Comme je disais, qu'il y a une grande attente pour les artistes Martiniquais.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Merci Madame EMMANUELLE. Avis de la commission Développement économique et Tourisme.

M. Michel BRANCHI

La commission n'a pas pu véritablement discuter de ce dossier parce qu'il n'y a pas eu de personne capable de nous le présenter donc elle se range à l'avis des commissions spécialisées, notamment la commission Culture.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Merci Monsieur BRANCHI. Avis de la commission BTP, équipements et réseaux numériques.

M. Georges CLEON

La commission a émis un avis favorable.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Merci. La discussion est ouverte. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Allez-y Madame TINOT.

Mme Marie-Frantz TINOT

Merci Président. Madame la Conseillère exécutive, après avoir écouté votre rapport, je suis triste, embêtée, agacée quant aux choix du vote que je devrai faire tout à l'heure. Pourquoi? C'est vrai qu'un musée d'art contemporain est un lieu d'expression de tous les arts. Cela participe également au rayonnement culturel de l'île, j'en suis convaincue et c'est aussi valoriser le travail de nombreux artistes, peintres que nous avons en Martinique et qui rendent un travail de qualité. Et ils sont très nombreux, d'ailleurs, je leur rends hommage. Quelquefois on est surpris de voir ce que ces personnes font au niveau de l'art pictural. Cependant, je vais vous poser une question, une question très simple. C'est vrai que, je le dis, je suis embêtée, je suis triste, c'est vrai parce que, ce projet-là c'est un projet qui est noble, c'est un beau projet mais qui va être installé là où il y a une vie. En ce moment c'est l'espace Camille DARSIÈRE qui est là, avec des activités. On a parlé de ce que rapportera l'art contemporain, la richesse sur le plan culture mais il y a en ce moment, en ces lieux même une richesse culturelle. Il y a une pratique de la danse et d'autres choses qui se font. Je peux même dire qu'il y un musée d'art contemporain, puisqu'il y a souvent des expositions et je me dis, enlever tout ce qui existe aujourd'hui pour les mettre où ? C'est une question qui mérite d'être... Vous dîtes que c'est un projet qui est de longue date, qui revient chaque année. A chaque mandature, il est évoqué mais je me dis quand même que ce n'est pas un lieu qui est moribond, quand on regarde il n'est pas moribond. Ce n'est pas non plus un lieu où il n'y a pas de vie puisque comme je l'ai dit, nombreux sont les Martiniquais qui vont dans ces lieux. J'ai même voulu faire du chant, je n'ai pas trouvé de place. Cela veut dire qu'il y a une activité. Alors moi, je me dis pourquoi il n'y a pas un autre lieu? Pourquoi on veut tout centrer ? Il y a déjà une activité, cherchez un autre lieu pour pouvoir implanter. Parce que moi, je suis aussi d'accord qu'il y ait un musée d'art contemporain, moi je ne suis pas contre, c'est un très beau projet, puisque comme je l'ai dit, nous avons beaucoup d'artistes qui font un travail considérable. Il faut trouver un espace pour ces personnes. Moi, je suis pour qu'on trouve un espace pour ces personnes mais comme disait ma grand-mère « Nou ka dézabiyé sen Piè pou nou abiyé sen Pol ». C'est exactement ce qu'on est en train de faire parce qu'on dit tout le temps que la culture joue un rôle considérable, etc. etc. mais qu'est-ce qu'on va faire de ces personnes qui s'adonnent à des activités en ces lieux-là en ce moment ? C'est ce qui m'intéresse. Dîtes-moi pourquoi, vous avez aujourd'hui puisque sachant... C'est vrai que le lieu serait neutre, il n'y aurait rien eu, j'aurais compris. Il y aurait eu quelques activités, une fois comme cela, une fois par mois, mais le lieu est occupé en permanence. Quand un lieu est occupé en permanence, il y a une activité, il y a une vie, pourquoi aujourd'hui, sauf si vous avez une proposition qui soit bien meilleure mais cela m'étonne. Qu'est-ce qui vous anime? Quelle volonté aujourd'hui de vouloir chasser ce qui existe au profit d'un projet que je trouve qui est intéressant mais on pouvait réfléchir quant à la destination, quant au lieu. Merci beaucoup.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Madame LEOTIN je propose que vous répondiez à plusieurs questions en même temps. Monsieur CHARPENTIER-TITY, allez-y.

M. Clément CHARPENTIER-TITY

Merci Président. Naturellement, je me satisfais de la création de ce musée d'art contemporain. Ce petit pays par sa superficie que l'on appelle la Martinique a donné naissance à de grands penseurs. Parmi eux, on peut citer Aimé CESAIRE, Frantz FANON, Édouard GLISSANT, des hommes mondialement connus ; à de grands écrivains, parmi ceux que je viens de citer, il y en a également qui sont de grands écrivains ; à de grands musiciens, à de grands, dans toutes les formes d'art. Et, en décembre 2018 à l'occasion du vote du budget 2019, j'avais mis en relief la pertinence du projet du musée des arts contemporains qui mettra sur un pied d'estale les artistes peintres Martiniquais, les différentes démarches qui ont sous-tendus la peinture Martiniquaise, la naissance de la peinture Martiniquaise et la richesse de cet art en Martinique qui est parfois très méconnu. C'est-à-dire que tout ce qui n'est pas enseigné n'est pas connu de l'ensemble de notre population. Ce musée d'art contemporain permettra la vulgarisation de tout ce travail qui a été fait, je peux dire, depuis près d'un siècle dans notre pays. Et, j'applaudis, bien entendu à deux mains cette initiative et j'espère, enfin malheureusement des... ce que je viens d'entendre peut nous écarter de cela. Mais au-delà de cette intervention, j'espère un consensus sur cette question qui étendra le rayonnement de notre pays, le rayonnement de la Martinique.

M. le Président Yan MONPLAISIR

La parole est à Madame SAINT-AIME.

Mme Sandrine SAINT AIMEE

Merci Président. En fait, pour ce dossier, ce qui me gêne un p'tit peu c'est que j'ai le sentiment qu'il faudrait peut-être décomposer le vote en deux. Parce que d'une part il y a la

création du musée d'art contemporain, ce à quoi j'adhère complètement et puis il y a l'implantation du musée d'art contemporain. Et, c'est vrai que moi, j'ai exercé dans ce lieu. Je suis une p'tit peu nostalgique en quelque part et quel que soit le projet parce que la vie d'hommes et de femmes s'est décidé là, dans ce lieu qui a une charge symbolique par rapport à cela et c'est vrai que si le vote était décomposé, moi, je voterais pour la création du musée d'art contemporain et je m'abstiendrais sur l'implantation mais par rapport à des idées qui me sont propres. Voilà, c'est ce que je voulais dire.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Merci Madame. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention? Allez-y Madame MONROSE.

Madame Manuella MONROSE

Personne ne peut être contre la création d'un musée d'art contemporain, personne. La Martinique, le collègue l'a dit, regorge de talents dans plusieurs domaines et le musée d'art contemporain serait effectivement une vitrine culturelle. Cela permettrait aussi de travailler avec les établissements scolaires, il y aurait possibilité de travailler dans l'éducatif. Pourquoi pas d'envisager des stratégies touristiques et puis bien évidemment dans le domaine du rayonnement dans la Caraïbe et dans le monde, c'est indéniable que ce musée apporterait beaucoup à la Martinique. Maintenant, les symboles sont importants et l'Espace Camille DARSIERES est un symbole. C'est une espace de réflexion, un espace d'échanges, un espace de culture où effectivement il y a des cours qui y ont lieu mais où il y a également, Madame TINOT l'a dit, des expositions, des manifestations qui y ont lieu régulièrement. Ce n'est pas un endroit mort, c'est un endroit qui vit, c'est un endroit où il y a des usagers, c'est un endroit où il y a des habitants, des foyalais, des non foyalais et à partir de là, il y a des choses que nous, nous ne pouvons pas comprendre. Pourquoi l'Espace Camille DARSIERES ? Je sais, le dossier a une histoire, je sais qu'il y a eu des acquisitions ratées mais je pense, et vous nous apporterez peut-être la réponse, qu'il y a dans le patrimoine de la CTM, des lieux qui permettent d'envisager la construction, la création, en tout cas du musée d'art contemporain ailleurs que dans les locaux de l'Espace Camille DARSIERES. Je fais une petite parenthèse pour dire que depuis quelques mois, cela fait quelques mois que nous demandons l'état du patrimoine de la CTM et que nous n'avons pas encore obtenu cet état. Bref! Tout cela pour dire que le musée d'art contemporain, on est évidemment pour, maintenant le lieu ne nous paraît pas étant le meilleur et surtout, il apparaît comme clivant. En plus, il y a un aspect très pragmatique, pendant les travaux d'études et de réhabilitation, où iront les stagiaires du SERMAC ? Les stagiaires et aussi les enseignants du SERMAC ? Où se dérouleront les cours ? Il y a un bâtiment qui est en réhabilitation mais où se dérouleront les cours ? Est-ce que cela veut dire que pendant ce temps d'études et de travaux qui durera des mois, est-ce que cela veut dire que les activités, les cours du SERMAC ne pourront pas avoir lieu? Est-ce que cela veut dire que les expositions qui y avaient lieu, les manifestations également qui y avaient lieu ne pourront pas avoir lieu ? Voilà, donc autant de questionnements qui font que nous trouvons que si le principe d'un musée d'art contemporain est intéressant, le lieu n'est absolument pas celui qu'il faudrait étant donné que la CTM doit avoir d'autres lieux dans le patrimoine, et puis, ce qui nous gêne aussi profondément, c'est que derrière les motifs culturels positifs, etc. on sent poindre des motifs un peu moins clairs et pour tout dire carrément politique puisque comme je vous l'ai dit, il y a des symboles et que les symboles sont importants. Je ne comprends pas en quoi la destruction de l'Espace, du nom, du symbole de Camille DARSIERES va permettre à la CTM d'installer le musée d'art contemporain dans de meilleures conditions. Donc, un musée d'art contemporain pour la Martinique, oui ; de la complémentarité dans la stratégie culturelle entre la ville de Fort-de-France et la CTM, très bien, pourquoi pas ? ; maintenant si derrière il y a des motifs politiques, si derrière c'est juste pour ne plus avoir d'Espace Camille DARSIERES, nous, nous disons non, pas d'instrumentalisation de la culture qui en plus est un domaine qui généralement entraîne l'adhésion sans qu'il y ait de consensus bête mais qui crée généralement de l'adhésion et là, la culture, on a l'impression qu'elle est instrumentalisée et elle devient clivante. Cela nous gêne profondément. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas en l'état actuel du dossier, avec effectivement la création du musée et son implantation, voter ce dossier.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Merci Madame MONROSE. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Monsieur LORDINOT, allez-y.

M. Fred LORDINOT

Merci collègue et Président MONPLAISIR. Permets-moi de ramasser mon drapeau français.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Il y a toute une symbolique, là.

M. Fred LORDINOT

Permettez-moi de tout remettre en place. Bien rappeler le rôle des musées dans la république française dans l'un des pays qui comptent le plus de musées au monde. Je crois qu'il y a près de 11 000 musées et la France est la première destination touristique du monde et a bien des choses à nous apprendre sur la gestion et l'accueil des touristes. J'avoue que, l'intervention de la collègue SAINT-AIME m'incite à parler parce que j'avais décidé de vous regarder voter, j'allais voter contre et pourquoi pas susciter le débat ? Que me disent les Martiniquais que je rencontre : « I lè pou zot arété épi sa. Ladjè-a ant le MIM épi le PPM ». Mwen menm pa PPM anko dépi 2017 donk mwen trè alèz pou di sa é mwen pa janmen MIM donk mwen trè alèz pou di sa. Paskè finalman nou pé pozé ko nou la kestion « Poutchi sé la zot lé mété muzé-a ? », alow ke bon, i ni an aktivité la, le SERMAC ke mwen ka pansé ke pèsonn pa ka kontesté Matinik, ki ka fowmé dé milié de Matinikè. An enstitusion ki kon le louvre. Mwen ka komparé le SERMAC o louvre. Yo ka dipliké'y an arabie saoudite, dan dot péyi, sé ta di kè sé an bagay ke nou pé poté osi ba la monde antié. Eh ben, zot ka désidé ke zot ka détwui'y. Poutchi ? Et an menm tan, lé moun-lan ki ka fè sa-a, yo kandida pou vini mè fodfwans. Sé ta diw ke zot ka poté an atak anlè an enstitution kulturel Matinik ki ka dépasé tout lé kilvaj politik... Non mwen pa kandida o zéleksion municipal, ou pé pa menm di kè mwen ka fè kampann élektoral, mé mwen pé èt kandida pakè ou sav jistan mars pa rivé, mé mwen pé mété ko mwen anlè an lis épi fè kampann, mé mwen ka diw mwen pa, ni konséyé minispal fodfwans, mwen sé an élu vis-pwésidan de lasanblé de Martinik et mwen ka ba an opinion a leur ki lé, é ké ni an vot, chak moun an ké voté an fonksyon di konsiann yo. Mé kèstion sé, poutchi sé la zot lé fè'y ? Paskè mwen ka mandé zot dépu pliziè mwa ban mwen lis tout imèb, tout batiman ke la CTM ni Fodfwans épi Matinik, zot pa lé ban

mwen lis la. Poutchi? Paske mwen sav ke la CTM ni an lo imeub, an lo téren ki ta'y é ke muzé ta-a sa posib di fè'y an lot koté paske finalman mwen oblijé pozé ko mwen la kestion piske zot mété an dosié dis, kréyasion dé muzé mé zot ba nou an dosié niméro kanranndé « modification des délibérations du Conseil Général » ki té ka akordé muzé-a, èspas-la la vil de Fort-de-France. Dapwé men sé lenverse pou fè piske zot ka mété an délibérasion ki ka di : muzé-a nou lé fè'y mé èkzakteman la ki ni lèspas Camille DARSIERES é apwé zot ka ba nou an délibérasion pou voté pou di nou an nou anilé an délibérasion ki ka mété lèspas Camille DARSIERES a la dispozision la vil Fodfwans. La ni an premié enkoérans. Et mwen chèché, ou sav sé ta diw, sé pétèt an reproch, bon maten-an zot té ka palé, mwen ka chèché, mwen ka dokumanté ko mwen. Zot mété dé délibérasion mé zot pa ba nou kopi délibarasion-an, sé la mwen ka twouvé sa pa two bon. Zot té dwèt ba nou kopi sé délibrasion-an donk mwen ay chèché yo. Ki sa mwen ka li ? Mwen ka wè ke lèspas aktuelman Camille DARSIERES sé té ta léta. Sé pa bien le konsèy général, sé té bien léta. Sé sa ki matché adan délibérasion sinié par monsieur Claude CAYOL, pris sous l'autorité de Président LISE, délibération : « Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, vu la délibération du Conseil Général numéro CG-11a du 1er avril 2004 donnant délégation de compétences à la commission permanente. Vu l'arrêté interministériel du 30 juin 1948, du 30 juin 1948 portant dévolution des biens de l'ancienne colonie ». Donk pa di mwen sé pa ta zot. Sé an batiman léta mété gatuitman a la disposision du konsèy général. Non, non, non mwen sav trè bien sa mwen ka diw paske lépok, le Président du Conseil Général c'est le Préfet et léta pé pa ba an kominn an batiman donk i antwé dan la patwimwan konsèy jénéral par la volonté de l'état colonial é a leur ki lé zot ka di mwen ke zot ka fè tout an bagay épi la vil Fodfwans « Viré ban ou batiman nou ». Mé non, mé non. Non, fok nou twouvé an formul ki ka fè ke tout moun an pé mennen dé pwojè ki té ta léta. Donk, sa ka fè mwen di zot ke zot ni an bagay ka mennen épi an minisipalité ki sé la minisipalité Fodfwans. Et mwen ka mandé zot an nou éséyé soti andidan kankan tala paske i ni doy koté mwen ka répété ke zot pé fè, é mwen dakô pou fè an muzé a vintwa million deuro san oubliyé lé zartist, paske lé zartist Martinikè ka pwan fè. Mintnan zot désidé sa. Sé an muzé zot lé fè apwésan a vintawa million deuro, kont tenu de la kréyasion artistik Matinik? Mé mwen ka di, pétèt ke fo nou bien gadé lé priyorité. Ou ni an chute de la production culturelle Martiniquaise. Mé misié Boutrin té ka di sa la télé lot jou-a si lé kréyateur. Ou ni dé zartist ki ka pwan fè, ki ka pléré tout la jounen, a juste rézon, ki ka kriyé é la zot ka di mwen ke zot ka fiksé kom proyorité, vinntwa million deuro la, sé la lèspas Camille DARSIERES. Es ke zot lé dédarsiérizé la politik Matinitk ? Sé sa mwen ka pozé ko mwen. Es ke pa ni dèyè sa an konba idéolojik kip a an vré déba kilturel donk sa... E kolèg bien pozé kestion-an, i di si sé pou apwouvé krayasion an mizé, i dako mé par kont si sé pou tiré an aktivité kilturel ki ja la san di eksakteman ki sa zot ka pwopozé pou aktivit kilturel-a sa ka mété'y malalèz é sa ka mété ti brin Martinikè malalèz. Donk trè cher kolèg, mwen ka mandé ke zot riwè délibérasion tala, ke zot twouvé an konpwomi épi la vil de Fort-de-France, ki sé la kapital de Martinique. Pa ni moun ki enmen Martinique pasé dot, ni Fodfwans mé nou pé twouvé an konpwomi pou fè ke le SERMAC ka kontinué viv, ke la kréyasion artistik ke kontinué Martinik san ke zot désidé ke sé la abosoluman zot lé mété muzé-a, pake sa suspè donk mwen ka mandé ke zot riwè désision-an é ke zot chèché an lot koté pou mété muzé-a.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Merci Monsieur LORDINOT. Monsieur DUVERGER, vous avez la parole.

M. Jean-Claude DUVERGER

Merci Monsieur le Président. Dans tout ce qui a été dit, il y a des éléments que je retiens qui sont satisfaisants. La manière dont on parle de la culture, de la richesse, de la nécessité culturelle, de tout ce qu'on devait faire sur la culture et de tout ce que la culture permet. Cela me renvoie quand même au moment où on a créé l'OMDAC, l'Office Municipal d'Actions Culturelles qui est devenu le SERMAC et à ce moment précis, on critiquait la ville de Fort-de-France de foutre de l'argent par la fenêtre pour payer des artistes pour intervenir. Aujourd'hui, tout ce qu'on dit sur la culture va bien dans le sens qu'on avait raison à cette époque donc je suis très content de cette intervention. Et s'il y a 100 artistes Martiniquais, 90 sont passés au SERMAC, 90 sont passés au SERMAC. Tous ceux qui sont conteurs, Ti Emile, tous les gens, le Pitt donc que personne ne vienne nous dire à un moment précis. Madame la Conseillère exécutive, au moment de présenter ce dossier, elle dit toute la valeur de la culture mais c'est valable depuis la présentation du cahier du patrimoine, de GRADIS, tout cela c'est de la culture. Pourquoi c'est à un moment précis qu'on va valoriser la nécessité de la culture. Je voulais faire ce point-là. L'autre point, c'est que je ne trouve pas le dossier, on parle du dossier pour qu'on ne me dise pas d'avoir attaqué qui que ce soit, je ne le trouve pas honnête. On nous demande de voter sur une proposition de musée de 23M€ sur un espace qui ne nous appartient pas au moment où nous parlons. Le dossier est tchou pou tèt. La décision que cet espace soit à la CTM se trouve à 42 donc au 10, on nous dit : « Voilà un musée important » et je suis sûr que si nous sommes 61, 51 ici, on est tous d'accord pour avoir un musée. Je voudrais rectifier quelque chose. C'est vrai qu'on a toujours parlé de ce musée, ce n'est pas vrai qu'on a toujours parlé du palais de justice. N'allons pas faire comme si le palais de justice n'existe pas depuis qu'on a commencé à parler des musées. Non. On a parlé de ce musée contemporain et contrairement à ce qui se dit aujourd'hui et qui se fait, on cherchait le meilleur lieu possible. C'est ainsi que la Collectivité, le Conseil Général à l'époque, avait pensé au pavillon Bougenot. Des travaux ont commencé sur le pavillon Bougenot, pas sur le palais de justice. Et alors, il y avait une autre urgence qui fait que le pavillon Bougenot a été orienté vers autre chose mais pas toujours au palais de justice, c'est le pavillon Bougenot. Ce que je veux dire c'est, d'abord si je lis, que l'on veuille changer GRADIS, j'ai dit qu'on va revenir dessus mais en même temps, l'Espace Camille DARSIERES, et le collègue LORDINOT a raison, s'il n'y avait que l'Exécutif, je ne serais pas intervenu mais c'est qu'il y a des membres de l'Assemblée aussi qui peuvent ne pas être d'accord donc je tente. Mais l'Espace Camille DARSIERES, d'abord est nommé parce que c'est un espace culturel mais d'autre part aussi parce qu'il s'agissait d'un avocat qui a été bâtonnier trois fois dans l'Espace. Et ce bâtonnier, trois fois, n'a pas fait sa richesse sur les bateaux de négrier comme GRADIS. Son nom ne doit pas gêner. Au contraire, il a dû défendre ceux qui... gratuitement, ceux qui avaient quelques difficultés à l'époque. Et le bâtiment a été mis à la disposition du Conseil Général par l'État, au même titre que les bâtiments de la préfecture. Prenons-les. Prenons les bâtiments de la préfecture. On peut les prendre alors, foutons le Préfet dehors, quoi ! Mais ne me laissez pas entendre que le gouvernement ou bien les colonialistes ont été quatre fois plus gentils que nous en donnant alors que nous voulons vendre et reprendre. Il y a à mon sens quelque chose que l'on ne comprend pas. Et puis, on va nous laisser, on va tenter de nous faire dire qu'on a discuté sur un musée d'art contemporain. Non, pas du tout. Cela a toujours été pensé et c'est vrai que nous avons souvent demandé de nous donner la richesse du patrimoine martiniquais. Imaginons que la sécurité sociale soit libre, imaginons. Imaginons que l'ancien bâtiment d'EDF soit libre, imaginons qu'il y ait cet espace qui se trouve déjà à proximité d'un lieu où il y a un musée, cela me semble important. Mais dans la réalité, au moment où on nous demande de voter 23M, on nous demande de voter sur un espace qui ne nous apPartient pas, qui n'est pas à notre disposition, qui est mis à la disposition d'une Collectivité et de l'État par signature, par délibération donc le dossier, à mon sens, i lé pwan nou adan an trap, i tchou pou tèt. Sa veut dire ke yonn té pou vini avan lot épi si i té pasé, ok nou kay fè sa. Et même quand on nous dit que c'est classé, si c'est classé, cela veut dire qu'il y aura une relation avec l'architecte des bâtiments de France et on verra. Mais on peut chercher ensemble un lieu, saui si yo di mwen pa ni dot lieu. Alors j'ai entendu dire que c'est vétusté avérée, belle phrase. Mais qu'est-ce que l'État ne nous a pas donné comme vétusté, y compris les lycées, les collèges, les écoles, et puis nous avons travaillé pour améliorer. Et dans la réalité, si on était animé par un bon esprit, on pourrait même penser qu'il faudrait peut-être aider cette ville à améliorer le million un et le million deux sur les fonds européens, si on n'a pas de pierres. C'est comme si à la limite, je suis Président de la Collectivité demain et je fais une cabane de pêcheurs avec le musée de l'Anse Figuier, je ne serais pas juste. Donc, dans la réalité, je souhaite qu'on cherche ensemble un lieu pour faire un musée d'art contemporain si c'est vrai. A telle enseigne, que lorsque nous avons vu que c'était important, et je le dis et les artistes le savent. J'étais Président de la commission Culture, on a eu des discussions avec eux puisqu'ils travaillaient avec nous sur Bougenot, c'est le moment où on a ouvert tous les espaces Chanteclerc, tous les espaces, le hall du Conseil Général, la Véranda en haut, tous les espaces pour l'exposition des œuvres d'art pour accueillir les artistes, etc. C'est pourquoi, nous sommes riches parce que tous les artistes qui exposaient et qui bénéficiaient d'un espace nous laissait une œuvre. Certes, il y a des œuvres, certes on peut trouver des endroits où mettre mais choisir avant-hier de mettre cela au musée, un musée à l'Espace DARSIERES, c'est vouloir éliminer quelqu'un. Comme c'est une habitude chez certains, je répète, Camille DARSIERES, c'est un avocat qui a défendu, nous, sans être dans un Parti mais ce n'est pas celui qui s'est enrichi sur le trafic des bateaux négriers. J'ai fini.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Merci Monsieur DUVERGER. A ce stade de la discussion, je pense qu'il y a un certain nombre de questions qui sont posées qui relèvent, Madame LEOTIN, vous permettrez de demander peut-être des précisions à Monsieur MARIE-SAINTE, notamment concernant les éléments liés au patrimoine.

M. Daniel MARIE-SAINTE

Merci Monsieur le Président. J'écoute avec beaucoup d'attention, de sang-froid et effectivement j'ai quelques informations à communiquer à l'Assemblée puisque nous avons examiné cette question. D'abord, je confirme ce qu'a dit ma collègue Marie-Hélène LEOTIN sur les mandatures successives qui remontent depuis 1992 jusqu'à 2015, fin de la Région. La question de la création d'un musée d'art contemporain à traverser tous les courants politiques et avait jusqu'à aujourd'hui fait l'unanimité. Très tôt, le Conseil Régional a constitué ce que nous appelions le FRAC, le Fonds Régional d'Art Contemporain. C'était une manière d'aider les artistes qui produisaient des œuvres en en faisant l'acquisition. Malheureusement, ces œuvres d'art, une fois acquises étaient stockées dans des locaux, d'ailleurs elles sont encore stockées dans des locaux, parfois pas toujours dans de bonnes conditions de conservation donc il y a des efforts qu'il faut faire. Mais une œuvre d'art est

faite pour être vue et si nous prenons les fonds publics pour acheter les œuvres d'art, nous avons le devoir de restituer l'art au public, dans des lieux où le public peut venir en profiter. Lorsque ces œuvres d'art sont stockées dans une réserve personne ne les voit donc de temps en temps dans les rares lieux dont nous disposons, nous pouvons faire des expositions temporaires et le public peut venir. C'est vrai qu'il y a des initiatives privées, des mécènes qui le font mais nous, en tant qu'autorité publique, nous estimons que nous avons un devoir vis-à-vis du public, vis-à-vis de ses œuvres d'art. Et puis également mettre des espaces où les artistes pourraient venir élaborer leurs œuvres sous les yeux du public, a toujours été une idée qui a toujours fait l'unanimité. Maintenant ces fonds existent, ce fonds d'œuvres d'art existe, il faut trouver un lieu où l'exposer. Nous avons retrouvé dans les archives un certain nombre de lieux qui avaient été posés. Mais la question et c'est le premier témoignage que je vais porter, de mettre l'arbre au cœur de la ville pour que ce soit un pôle d'activité pour la ville, en plein centre-ville, c'est une idée que nous avons trouvé dans les archives et qui avait déjà fait l'objet d'un accord de la municipalité de Fort-de-France. J'ai, là, un courrier signé du Maire de Fort-de-France, de son premier adjoint, répondant au Président du Conseil Régional, ce courrier date du début de l'année 2015. Ce n'est pas encore la CTM. Que dit ce courrier ? « Par courrier ci-dessus référencé, vous avez exprimé le souhait que soit installé dans l'ex-palais de justice, le musée régional d'art contemporain ». Je dis cela pour ceux qui disent que derrière cette proposition que nous refaisons actuellement, il y a des idées politiques. On parle même de combat entre deux Partis politiques. Le Président du Conseil Régional de l'époque était d'un Parti politique. Le Maire de Fort-de-France de l'époque est toujours du même Parti politique, celui qui est encore là. Donc en faisant une proposition à l'autre pour mettre le musée régional d'art contemporain à l'ex-palais de justice. Quelle est la réponse que fait le Maire ? « Cette proposition reçoit mon entier agrément. Cette proposition reçoit mon entier agrément. En effet, un tel équipement s'intégrerait parfaitement dans le centre d'art de littérature afrocaraïbéenne dédié à Aimé CESAIRE, prévu dans ces lieux. Il contribuerait par ailleurs à la mise en valeur de cet élément de notre patrimoine architectural et viendrait en surplus renforcer l'attractivité du centre-ville de la capitale en diversifiant l'offre des produits touristiques dans la conjoncture où la croisière connaît un regain de croissance » et il poursuit : « Toutefois, dans le contexte budgétaire difficile que connaît la ville, il importe pour qu'un tel projet aboutisse dans les délais acceptables que la Région, la Région puisse intervenir en qualité de maître d'ouvrage ». Pour ceux qui nous écoutent, ils ne savent pas c'est quoi les maîtres d'ouvrage. Le maître d'ouvrage est celui qui agit comme étant le propriétaire, le donneur d'ordre aux entreprises qui vont devoir faire les travaux, celui qui va devoir les payer donc celui à qui appartient l'ouvrage. Voilà la proposition qui est faite à la Région de l'époque. Et on continue : « le transfert de propriété au profit de la ville n'étant pas encore réalisé, même si les démarches sont largement entamées... » et le Maire poursuit : « Je dois au préalable obtenir du Conseil Général encore propriétaire... », je m'arrête là et j'ouvre une parenthèse. Il me semble qu'il y a un certain nombre de biens sur le territoire appartenaient à l'État et que l'État l'avait donné au Département, c'est ce qu'on appelle la dévolution. Et lorsque, il y a eu la décentralisation, il y a eu une série de transfert de patrimoine et nous avons vérifié, celui-là fait partie du patrimoine transféré. Le terme juridique c'est dévolu. Cela veut dire qu'il est entré dans le patrimoine du Conseil Général puisque le Conseil Général est devenu celui qui gère le Département. Et puis, la loi du 27 février 2011 a fait que tout ce que gérait le Département, tout ce qui était la propriété du Département, comme tout ce qui était la propriété de la Région ont été transférés ipso

facto, c'est-à-dire de par le fait même de la loi dans le patrimoine de la CTM. Donc, il n'est pas exact de dire qu'on ne connaît pas encore le propriétaire, il est bien identifié. Allez vérifier au cadastre et vous verrez qu'il est bien identifié. Voilà, donc je poursuis ce que disait le Maire : « Le Conseil Général encore propriétaire...", nous sommes en 2015, donc le Conseil Général était déjà propriétaire dit cette lettre. Maintenant le Maire proposait qu'une fois qu'il obtiendrait mais il n'avait pas obtenu, le transfert de la propriété vers la ville, vous savez ce qu'il envisageait de faire ? De, ensuite, le donner à la Région pour que la Région puisse entreprendre les travaux en qualité de maître d'ouvrage et il poursuivait en terminant : « A réception de votre demande, un courrier a été adressé à la Présidente du Conseil Général et je ne manquerai pas de vous tenir informé de la suite qui lui sera réservée ». Que s'est-il passé? Le Conseil Général est arrivé au terme de sa vie, il n'y a pas eu de transfert de propriété en direction de la ville. La CTM prenant le relais a d'abord constaté que la convention de mise à disposition qui était une convention de loyer, si vous voulez un bail, était échu, était à terme. N'ayant aucune hostilité vis-à-vis de la municipalité quoi qu'on en dise, a renouvelé la convention de mise à disposition. Mais, dès lors que la CTM a commencé à mettre en place en programme, mais le Musée d'Art Contemporain était dans le programme sur lequel les électeurs ont élu l'équipe majoritaire qui est là, il a fallu bien chercher le lieu où on mettrait ce musée. Et, reprenons l'argument reconnu par le Maire, luimême, que, un musée au cœur de la ville va augmenter l'attractivité, nous reconnaissons Fort-de-France comme la capitale de la Martinique puisque nous souhaitons, je fais partie de ceux qui souhaitent un jour que nous ayons une capitale au sens propre du terme, au sens politique du terme. Donc il est bon qu'il y ait des points d'attractivité pour que nos visiteurs puissent facilement accéder à ce point d'attractivité quand ils ne viennent que pour 24 heures, arrivant au débarcadère, au terminal croisière ils peuvent rapidement aller là, comme ils vont visiter les autres musées. Mais il n'y a pas actuellement de points où on voit les œuvres de nos artistes contemporains. Donc quand, lorsque le Président du Conseil Exécutif, on a discuté au Conseil Exécutif, il y a eu unanimité. Et alors pourquoi je prends la parole aussi ? Parce que j'ai vu qu'il y a des collègues, alors qu'on discute d'un point précis qui est le point 10, veulent déjà anticiper le débat sur le point 42 et comme je suis rapporteur du point 42, et que vous voulez déjà en débattre, je peux quand même déjà un p'tit peu lever le voile sur le point 42. Le point 42 c'est quoi ? C'est que à partir du moment où sera actée la décision de faire un musée et que sera acté qu'il faut le mettre dans le cœur de la ville, il va falloir bien permettre à la ville, en lui donnant le délai, de pouvoir restituer le bien qu'elle occupe par un bail de location. Très tôt, le Président du Conseil Exécutif a fait savoir au Maire de Fort-de-France que la CTM était porteur de projet, il lui a fait savoir cela et donc en conséquence, la CTM ne pourrai pas lui répondre positivement quant à la vente du bien pour la ville. Le Maire le sait depuis plusieurs années puisqu'il y a eu plusieurs lettres successives, si vous voulez je peux vous les lire les unes après les autres pour répéter cela ça, c'est la première chose. Comme il y a une convention, cette convention était l'exécution d'une délibération, cette délibération avait été prise par la plénière du Conseil Général, parallélisme des formes le Président du Conseil Exécutif demande à l'Assemblée s'il peut prendre une autre délibération qui va rapporter la précédente, disons pour l'annuler et la remplacer, une délibération par laquelle on mettra fin à la convention de mise à disposition, ça c'est la première chose. Je voudrais dire parce que vous avez parlé beaucoup du SERMAC, c'est une maison que je connais bien. Lorsqu'on l'a créé, on avait créé l'OMDAC, je travaillais dans cette Collectivité comme salarié, je n'étais pas élu. Mais on m'avait passé les consignes pour faire beaucoup de travaux pour accueillir ce nouveau

service. Ce nouveau service a été créé au parc qu'on appelait floral à l'époque qui a évolué et on a même construit à côté des locaux où on faisait des cours des entraînements pour les artistes etc. On faisait des écoles d'art, il y avait des stagiaires, on avait construit un lieu qui n'existait pas au moment de la création qui est ce qui s'appelle maintenant Le Grand Carbet qui est un espace où les stagiaires peuvent ensuite venir montrer leurs réalisations dans les anciens locaux de l'hôpital militaire. Ces locaux se sont dégradés. Un programme de réhabilitation de ces locaux a été entamé et pendant cette réhabilitation, il fallait recaser un certain nombre d'activités du SERMAC dans d'autres lieux. Ces activités ont été recasées dans l'ancien palais de justice mais il avait été dit qu'une fois que la réhabilitation allait se terminer, que ces activités allaient revenir à leur lieu d'origine. Tout à chacun peut constater en allant au parc, à l'ancien parc floral, de voir que ces travaux ont été stoppés. Et même, des arbres sont en train de pousser à l'intérieur de ce chantier resté à l'arrêt. Et, pas par manque de financement puisque pour réhabiliter tous les bâtiments du parc floral, la ville avait reçu des fonds européens et des fonds régionaux dans le PO 2007-2013 et nous avons constaté que la ville a été incapable de consommer ces crédits parce que en 2015 lorsqu'on devait constater toutes les remontées de dépenses pour tous les projets qui avaient été financés dans un PO, on a dû constater que ce chantier était inachevé et que beaucoup de financement que la ville espérait, elle ne pouvait pas les avoir. Je parle à Partir de dossiers précis que j'ai là, puisque dans le PO 2007-2013, pour un projet de 10 357 000 €, la ville devait recevoir 4,2 millions du FEDER, 2,6 millions de l'État, 1,8 millions de la Région et le reste à charge c'est 1,5 million. La ville n'a pas pu recevoir cela parce qu'au 31 décembre 2015 ce chantier n'était réalisé qu'à 60 %. Donc, si la remise à niveau du parc floral, des bâtiments de l'ex-parc floral se fait, le lieu où est né le SERMAC pourra être réoccupé par le SERMAC, ceci pour répondre à l'intervention pour savoir où est-ce que les gens iront, mais ils iront là où ils étaient avant. Deuxièmement, dès lors que le Président du Conseil Exécutif nous a fait savoir qu'il envisageait de mettre le musée d'art contemporain dans des locaux qui sont le patrimoine de la CTM, l'ordre m'a été donné ou la directive en ma qualité de responsable des infrastructures de faire faire une étude sur le bâtiment. Nos collaborateurs sont allés visiter le bâtiment. Le rapport que nous avons eu sur l'état du bâtiment montrait qu'il était dans un état déplorable, c'est-à-dire que depuis 2004, la date de mise à disposition et il n'y a pas eu d'entretien du bâti, il s'est dégradé. C'est un bâtiment très ancien qui a été construit avant 1945. Il n'a pas subi d'entretien, j'ai les rapports techniques que j'ai d'ailleurs présenté au Conseil Exécutif, ne serait-ce que pour réhabiliter le bâtiment pour le remettre en l'état où il était à l'origine sans autres aménagements 5 millions, c'était estimé à 5 millions. Le diagnostic qui a été fait, vous savez les techniciens qui font le diagnostic, ils caractérisent par des couleurs, il y a beaucoup de rouge. Le rouge c'est l'état de dégradation le plus avancé. Ce bâtiment est soupçonné avoir du plomb puisqu'il avait été fait avant 45 et même de l'amiante. Pour nous assurer de cela, j'informe l'Assemblée que nous avons fait une consultation et nous avons retenu un cabinet pour faire une recherche d'amiante, c'est le cabinet CEDEC et nous avons courtoisement informé le Maire de Fort-de-France par un courrier que je lis là. Ce courrier n'est pas vieux, il date du 17 avril 2019, Musée d'art contemporain Centre Camille DARSIERES. « Monsieur le Maire, par la présente j'ai l'honneur de vous informer que je dois lancer au plus tôt une mission de repérage d'amiante avant travaux ayant à hâter dans le bâtiment abritant l'ancien palais de justice à Fort-de-France. De ce fait je sollicite que vous puissiez m'apporter les contributions utiles en vue de la réalisation de ces investigations. Ces dernières seront réalisées par l'entreprise CEDEC, titulaire de l'accord-cadre correspondant. Après avoir finalisé et notifié la procédure de notification de l'accord-cadre mentionné, l'entreprise devrait démarrer les travaux au mois d'avril ou au début de mai, puisque nous attendons la réponse du Maire, puisque c'est lui qui a les clés actuellement, il faut qu'il ouvre les portes pour que notre expert puisse faire la recherche. Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire ». Alors c'est vrai qu'en 2005, au moment de la mise à disposition, la loi n'obligeait pas à faire un diagnostic amiante avant de mettre à disposition donc cela n'a pas été fait à l'époque mais vous avez qu'actuellement il y a une loi qui impose au propriétaire de faire des diagnostics amiante. D'abord un diagnostic technique amiante, DTA puis ensuite si on doit faire des modifications sur le bâtiment, une recherche d'amiante avant travaux. Je peux vous dire, je ne sais pas s'il y en a ou pas mais les statistiques nous ont montré que tous nos bâtiments qui étaient construits avant 1995, lorsque nous avons fait des recherches amiante avant travaux, nous avons trouvé de l'amiante. Dans tous nos bâtiments construits avant 1995, à 100 % nous avons trouvé de l'amiante soit dans la peinture soit dans l'enduit, parfois même dans la colle qui collait le revêtement de sol. Il y a de la merde partout et il faut à ce moment-là désamianter partout et on ne peut pas le faire dans un bâtiment occupé. C'est pourquoi j'ai recommandé donc au Président et qui est tombé d'accord puisque cette lettre a été transmise au Maire qu'il fallait commencer par la recherche d'amiante parce que ce bâtiment a actuellement une vulnérabilité sismique. En cas de séisme majeur cela peut s'écouler sur les occupants. Il y a des fuites en toiture, il y a des tâches d'humidité sur les murs parce qu'ils ne sont pas entretenus, il y a des travaux à faire et nos techniciens nous disent ces travaux il faut les faire si on veut conserver ce patrimoine. Mais on ne pourra pas le faire en présence humaine en bâtiment occupé, c'est-à-dire que même si nous n'avions pas le projet de musée, il aurait fallu si on veut conserver ce bâtiment demander aux occupants de libérer les lieux pour que nous puissions réhabiliter le bâtiment. Je voulais faire prendre en compte ce dossier, cette partie puisque c'est la partie sur laquelle j'ai travaillé en parallèle avec notre collègue LEOTIN qui travaillait sur le projet artistique. Voilà Président, je vous remercie de m'avoir permis de donner ces éléments au moins à l'Assemblée pour qu'elle puisse juger en toute connaissance de cause. Merci bien.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Merci Monsieur le Conseiller, c'était effectivement très intéressant que nous ayons ces éléments factuels. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ou est-ce que je passe la parole à Madame la Conseillère ? Mme LEOTIN, allez-y.

Mme Marie-Hélène LEOTIN

Je vais répondre évidemment en commençant par répéter ce qui a déjà été dit mais répondre globalement à un ensemble de questions. Pour le moment, on ne parle pas de donner un nom à ce musée donc le débat Camille DARSIERES, pas Camille DARSIERES, n'a pas de sens ce soir. Il se peut très bien qu'il y ait une salle de ce musée, même une grande salle qu'on peut très bien appeler "Salle Camille DARSIERES" donc ce débat-là pour le moment n'a pas de sens. Alors la question est posée, « Pourquoi au centre-ville ? Pourquoi dans le bâtiment de l'ancien palais de justice ? » Le collègue Fred LORDINOT l'a bien dit, ce bâtiment est entré dans le patrimoine du Conseil Général et donc aujourd'hui de la CTM. Ce bâtiment fait bien partie du patrimoine de la CTM, aujourd'hui. Pourquoi dans ce bâtiment ? Je vais lire simplement une lettre et ce n'est pas moi qui parle. La personne qui parle c'est l'ancien Président du Conseil Régional, Serge LETCHIMY et je n'ai pas peur de prononcer le

nom. Je prononce le nom pour que les auditeurs et les téléspectateurs qui nous entendent comprennent bien. Et cette lettre justement, c'est lui qui donne la réponse, c'est Serge LETCHIMY qui donne la réponse. Pourquoi dans l'ancien palais de justice ? Et cette lettre, en fait, c'est la demande que Serge LETCHIMY adresse au Maire de Fort-de-France et ce que Daniel Marie salut c'est la réponse du Maire de Fort-de-France Didier Laguerre à Serge LETCHIMY. Je lis cette lettre qui est datée du 15 janvier 2015. Le Président du Conseil Régional à Monsieur le Maire de la ville de Fort-de-France : « Monsieur le Maire. Au plan de développement régional culturel adopté en décembre 2010 figure la réalisation d'un musée d'art contemporain. Le lieu idéal pour accueillir ce musée... ». Ce n'est pas moi qui parle c'est Serge LETCHIMY. « Le lieu idéal pour accueillir ce musée me paraît être l'ex-palais de justice de Fort-de-France. En effet, outre sa centralité et le caractère architectural prestigieux du bâtiment » Vous avez la réponse, pourquoi l'ancien palais de justice. « Outre la centralité et le caractère architectural prestigieux du bâtiment, ce projet figurerait comme un élément essentiel du Centre des arts et littérature afro-caribéenne dédié à Aimé CÉSAIRE ». La voilà votre réponse. Donc il n'y a pas de cancan politique qu'on cherche à untel ou untel. Cela n'existe pas, ce n'est pas vrai. Dans le domaine de la culture nous sommes au-dessus de ces choses-là, nous sommes au-dessus des cancans politiques. Au contraire, nous sommes en droite ligne de ce qu'a écrit Serge LETCHIMY et il y a eu ensuite la réponse de Didier LAGUERRE. Nous sommes en droite ligne, vous avez la réponse, pourquoi Fort-de-France ? Pourquoi l'ex-palais de justice ? La centralité, l'attractivité du centre-ville, la redynamisation du centre-ville et le caractère architectural prestigieux de ce bâtiment inscrit monument historique. Donc je crois qu'il n'y a pas à aller encore plus loin dans ce débat. C'est Serge LETCHIMY qui a apporté la réponse, pourquoi le palais de justice. Alors, vous dîtes que les ateliers du SERMAC, c'est vrai Daniel MARIE-SAINTE a déjà en grande partie répondu, le lieu dédié aux ateliers du SERMAC, il me semble que c'est bien l'ex caserne Gallieni devenu l'exparc floral, devenu aujourd'hui le parc culturel Aimé Césaire. C'est celui-là qui est dédié aux ateliers du SERMAC qui est d'ailleurs un lieu plus vaste, un lieu de verdure, un lieu approprié où il n'y a pas les problèmes d'embouteillage, les problèmes de stationnement, où est-ce qu'on va garer la voiture pour faire descendre les enfants qui vont dans les ateliers du SERMAC, il n'y a pas le bruit donc le lieu le plus approprié qui est d'ailleurs le lieu dédié, je l'ai dit c'est le parc culturel Aimé Césaire. En plus, le bâtiment lui-même, l'ancien palais de justice, Daniel MARIE-SAINTE, lui-même l'a dit, il est en état de forte dégradation donc il a besoin de travaux effectivement, sur ce bâtiment. Je dois dire simplement qu'il y a bien une convention de mise à disposition de ce qu'on appelle maintenant l'espace Camille DARSIERES, c'est-à-dire l'ancien palais de justice. Il y a eu une convention de mise à disposition entre le Conseil Général et la ville de Fort-de-France mais ce n'est pas écrit que l'on doit renouveler éternellement cette convention. La mise à disposition, cela fait 15 ans qu'elle existe et il était dit que c'était le temps de réparer le parc floral à l'époque, le temps de réparer. Il n'y a pas de mise à disposition à renouveler pendant 15 ans, 20 ans, 25 ans et puis encore pendant combien de temps? Alors que nous disons que la création de ce musée, c'est quelque chose qui s'impose maintenant. Dîtes-moi, on va réparer Notre Dame en 5 ans, cela fait 15 ans que la ville de Fort-de-France doit réparer ce parc floral et ce n'est toujours pas fait ? Et on va attendre ? Mais non. Il faut bien un moment prendre les dispositions pour faire avancer les choses sur le plan culturel comme sur d'autres, plein d'autres plans, les choses avancent. Il faut pouvoir rendre les choses possibles et je considère qu'en matière de cohésion sociale, pas seulement en matière identitaire, identité Martinique, en matière de cohésion pour notre société, je considère que la construction d'un musée c'est aussi important que la construction d'un hôpital où la construction d'un lycée. Donc voilà les réponses que je voulais apporter. Je répète que, et les histoires de nom Camille DARSIERES et la réponse pourquoi le palais de justice, et l'état de dégradation et l'importance de ce musée, c'est vous-mêmes qui avez apporté la réponse. Merci Président.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Merci. Monsieur LORDINOT, une fois n'est pas coutume. Vous avez souhaité avoir la parole, je souhaiterais qu'on essaie d'avancer dans ce débat, c'est la raison pour laquelle, bien évidemment, je vous demande d'être bref, première chose et ensuite, je vous demande d'essayer de nous aider à co-construire. Je crois que ce débat était nécessaire. Il y avait des interrogations mais on est dans un débat politique, on a des mouvements politiques, des appartenances politiques qui sont différentes et évidemment, les éléments, même de suspicion ne sont pas pour surprendre qui que ce soit. Cela étant, je crois qu'on a eu un débat clair, il y a eu des échanges que je considère comme constructifs sur les motivations. Est-ce qu'il n'avait pas des sous-entendus, etc. ? Est-ce qu'on peut essayer de construire quelque chose qui nous conduisent à avoir sinon une forme d'unanimité mais une forme d'apaisement sur ce sujet qui est effectivement un sujet sur lequel nous devons co-construire.

M. Fred LORDINOT

Merci monsieur le Président. C'est exactement l'intention dans laquelle je me situe comme ce matin tout au long des débats. Apaisement et solutions consensuelles. Je crois que ce matin l'Assemblée a été informée sur de très nombreux dossiers, je dois dire grâce à votre serviteur, grâce aux questions posées par votre serviteur, questions qui ont permis d'éclairer l'opinion martiniquaise et l'Assemblée. C'est pour juste réitérer ma demande, Monsieur le Président Monplaisir Yan, que soit communiqué à l'Assemblée l'inventaire de l'ensemble des biens ainsi que les travaux qui y sont menés. Quels sont les biens qui sont aujourd'hui propriété de la Collectivité de Martinique ? Quel est leur statut et quel est leur état ? C'est une demande me semble-t-il, légitime puisqu'il me parle de l'état d'un bien en question. Mais, ce matin je vois qu'on a évacué une question pour deux biens, propriétés de la Collectivité, l'hôtel Marouba et l'hôtel Club des Trois-îlets qui coûtent en entretien 700 000 €. Si, collègue, les biens sont propriétés de la CTM qui a fait une session à un établissement public et qui dans les 5 ans et la date arrive là, doit procéder à leur rétrocession s'il n'y a pas de vente. Mais les frais d'entretien des bâtiments sont à la charge de la CTM. Je lis les documents collègue, je les lis attentivement et je te dis que cela fait trois ans et que cela coûte 2 100 000 € à la Collectivité d'après ce que je sais. Si ce n'est pas le chiffre, donne-moi le bon chiffre. Donc je ne comprends pas votre précipitation aujourd'hui à me dire : « Je veux absolument faire un musée, là, au palais de justice et ne pas trouver une solution à l'amiable, d'apaisement avec la ville de Fort-de-France pour réhabiliter les bâtiments du parc Aimé Césaire » parce que les crédits européens me semble-t-il, on peut encore les utiliser, on peut aussi faire des opérations contractualisées avec la ville de Fort-de-France. Donc, dire d'un côté on ne peut rien faire de ce point de vue-là mais il y a une urgence, je vous demande de dégager les lieux parce que je veux faire mon musée, je dis que cette précipitation, elle est suspecte si elle n'est pas accompagnée de solutions alternatives. Et ça, c'est un point de vue que j'aimais et que je veux dire à l'opinion martiniquaise, aujourd'hui il faut sortir de ce cancan entre le MIM et le PPM.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Merci Monsieur LORDINOT. Je pense que votre appel sera entendu et qu'une demande dans ce sens sera présenté par la ville qui nous permettra à la fois de satisfaire à cette nécessité d'héberger le SERMAC et en même temps de résoudre la préoccupation de l'Exécutif et de l'Assemblée, à l'issue du vote, je l'espère de voir ce musée construit dans cet immeuble. Monsieur COUTURIER.

M. Gilbert COUTUTIER

Alò intervansion mwen ka alé adan sans ou nou tout élu, nou la pou nou débat, nou té rivé près o moman pou nou té voté, vwasi i ni an intervansion ki ka fèt. Mwen pa ni expérians ke zot ni manmaille la ki la-a, sa ka fè dépi nanninannan é tout moun ka aplé ke populasion-an ka mandé nou rankontwé nou, di ni an konporteman élu responsab. Mé mwen ka twouvé sa pa responsab lè adan an kan, dé kestion dé zéléman, dé zinfomasion ba. Lè ansuit dé zinformasion a partir de dokuman ba, pou vè rivini la vérité épi ansuit nou ka wè o moman nou kay voté, i nin pawol ki ka ripwan. Mwen ni lenprésion ke nou chak-la ka vini isi-a dan la démarch dè yonn ba lot lisson. Sa pa bon piès. Sa pa bon piès, piès, ba moun ka kouté nou é ban ou osi élu ki la paske nou isi-a pou nou défann lentérè martinikè mé nou osi aplé ba dot mision, nou ni bagay pou nou fè. Olié ka o fèt ta-a di o fèt sé té mwen, yo lé ba dé koulè, mwen ka twouvé sa inadmisib. Si mwen ka vini isi-a adan kankan antre Parti politik, mwen pa bien plasé é sé sa ke mwen té lé kan menm raplé. Mwen ka twouvé sa iresponsab ke chak fwa ke nou pé risivrè dé lisson, é lè wè la vérité fèté bien tou suit fok fè mannyè pou éséyé mété an kabwouya pou maré pié nou.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Merci. Monsieur COUTURIER, merci. Nous allons...

M. Gilbert COUTUTIER

Nou lèd, nou pa mové, mwen pa lé kan menm yo respekté nou anlè sa.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Merci Monsieur le Conseiller. Nous allons passer au vote. Alors, on va demander... C'est une explication de vote ? Allez-y Monsieur le Conseiller.

M. Jean-Claude DUVERGER

Au contraire je ne dirais pas de ne pas intervenir en même temps que j'interviens. Lorsqu'on intervient, on ne peut pas dire il ne faut pas intervenir. Collègue, tu interviens en disant de ne pas intervenir. Je voudrais dire, on m'a invité à parler de dossier. La prochaine fois Ne me fait pas cela. Dans la réponse qu'on me donne, on me dit que ce n'est pas la peine de discuter puisque Letchimy était déjà d'accord. Qu'il vote, fè'y voté. Puisqu'on me dit comme ça c'est fini, donc voilà la réponse. Je lis une lettre écrite. Fè'y voté paske yo ka aplé mwen anlè an bagay-la pou nou voté. J'ai tout entendu. J'ai entendu que c'est 2004, mwen tann sé 2015, mwen tenn ka sé ta-a ki té pou intervienn, mwen tann ke sé an batiman ki ké mandé ke sé an architèk dé batiman de France intervienn anlè'y, mwen tann osi ke nou ké kontwolé si i ni amiant, é si nou kontwolé ke i ni amiant fok pa ni pèsonn paske nou ékri le disèt avwil,

jodi disèt mé, an bagay tou pré kon sa, ni an mwa. Mé mwen tann osi, pou nou fè sa la nou lé fè'y la, zafè ko tou sa nou ni pou fè pou tiré amiant. Ou sav, amiant, sé pa ninpot moun ka tiré sa. Fow tiré'y, fo pa ni pèsonn, fo ni an koté pou jété'y mé nou ka prévwa an milion la. Lanné ta-a nou ka prévwa an milion envestisman, lanné prochenn an milion investisman et tout cela. Je voudrais dit un truc, peu importe ce que l'on peut dire, mwen pa trè fo an jéogwafi, mé ès ou wè ansien la sékirité sosial ou bien lansin l'edf, ou sav yo ka konsidéré sa kom le centre-ville. Donc dan la réyalité mwen ka kontinié di, an bagay pwésipité kon sa, douvan, dèyè, nou ké voté kont. Pa kont an mizé, kont le fè ke adan pwojè-a yo za ka di nou koté yo ké mété'y. C'est tout.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Merci Monsieur DUVERGER. Nous allons donc procéder au vote. Qui s'abstient ? Il y a deux abstentions. C'est bien cela ? Y a-t-il des procurations ? Avez-vous des procurations ? Non. Qui vote contre ? Vous comptez. Quatorze. Dans les quatorze, vous avez compté les procurations ? 14 voix contre. Qui vote pour ? Le reste évidemment. Vingt-six.

VOTE
CONTRE ? (14)
ABSTENTIONS ? (2)

AVEZ-VOUS DES PROCURATIONS?

Pour ? (26)

Adopté à la Majorité

Très bien, je vous remercie. Madame la Conseillère, on passe au point suivant. On passe au point 11. C'est votre dernier dossier?

11/ TROPIC ATRIUM CONTRIBUTION DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE POUR L'EXERCICE 2018

Mme Marie-Hélène LEOTIN

Il s'agit de la contribution de la Collectivité Territoriale de Martinique à Tropiques Atrium pour l'exercice 2019. J'insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une subvention que nous versons à Tropiques Atrium mais bien d'une contribution que nous apportons au budget de Tropiques Atrium. En effet, le contrat d'objectifs et de moyens 2018-2020 entre l'État, Tropiques atrium et la CTM, j'ai besoin de déterminer le montant annuel à attribuer à Tropiques atrium après le vote du budget de la Collectivité. Il est proposé d'attribuer à l'EPCC, la somme de 3 M€ pour la mise en œuvre de son projet culturel 2019. Il faut rappeler qu'un premier acompte de 750 000 € a été attribué par arrêté délibéré du 17 janvier 2019. Il est donc proposé de verser pour le reste 1 900 000 € sitôt que la délibération d'aujourd'hui sera prise rendue exécutoire et au 1er octobre 2019, verser le solde, 350 000 €. Le Conseil Exécutif, le 28 mars 2019 s'est prononcé favorablement sur ce dossier pour la présentation devant l'Assemblée de Martinique. Vous êtes donc invités à vous prononcer sur l'attribution d'une subvention globale. J'ai dit subvention parce que c'est marqué mais c'est d'une

contribution de 3 M€ à l'EPCC et le mandat à donner au Président pour rendre cette délibération exécutoire.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Merci Madame LEOTIN. Est-ce qu'on peut recueillir l'avis de la commission Culture, Identité, du Patrimoine.

Mme Christiane EMMANUEL

Avis favorable, Président.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Avis de la commission des Finances, Programmation budgétaire.

M. BARTHELERY

C'est le même montant pour 2016, 2017 et 2018, sauf complément. C'est tout ce que j'ai comme information, Président.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Et c'est un avis favorable. Très bien, on peut ouvrir la discussion. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Allez-y.

Mme Michelle MONROSE

C'est une question en fait. Et c'est pour savoir s'il est possible pour la CTM d'envisager de payer ¼ ou 1/3 de la contribution annuelle en début d'année ? Histoire de faciliter le fonctionnement, d'honorer les flux. Voilà.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Merci. Y a-t-il d'autres questions ? Madame la Conseillère, vous avez...

M. Daniel MARIE-SAINTE

Président.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Oui, les membres partiront au moment du vote.

Mme Marie-Hélène LEOTIN

Lorsque l'année démarre, il est vrai que la CTM a voté son budget en décembre 2018 pour l'année 2019. Le budget a été voté en décembre mais il arrive parfois que certaines Collectivités n'ont pas encore voté. Je pense à une en Particulier, sur le territoire ici. En début d'année nous avons versé 750 000, c'est marqué dans le dossier. Nous avons versé un premier acompte de 750 000 en début d'année donc là nous sommes en train de délibérer,

on va verser le solde, j'ai donné tout de suite et puis ensuite le reste 350 000 € au 1er octobre 2019, c'est cela donc ta question "Est-ce que l'on peut verser tout? Mais non. Est-ce que l'on peut verser au début de l'année, en janvier? Mais le budget est voté mais nous n'avons pas encore les sommes de l'année et nous n'avons pas seulement Tropiques Atrium mais nous avons une vingtaine de satellites à qui nous devons verser également une subvention donc ce n'est pas possible dès le mois de janvier de verser une Majorité de subvention. Ce n'est pas possible parce que nous n'avons pas encore l'argent pour le faire dès le début de l'année pour l'ensemble.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Oui, Madame MONROSE.

Mme Michelle MONROSE

Je ne parle pas effectivement de cette année puisque le budget a été voté en décembre. Je parle simplement du principe pour les années à venir, est-ce que c'est possible d'envisager cela ? Histoire que ce soit plus simple pour le fonctionnement mais là effectivement, pour maintenant, le délai est un peu court mais je parle d'un principe pour les années à venir.

Mme Marie-Hélène LEOTIN

Ce n'est pas possible pour les années à venir parce que les recettes ne sont pas encore entrées dès le début de l'année. Les recettes de l'année ne sont pas encore dans le budget de la CTM pour qu'on puisse débourser en versant. Non. En janvier, on n'a pas encore nos recettes. La dotation de l'État, elle arrive quand ? Les impôts entrent petit à petit mais c'est en cours d'années, toutes les subventions, elles se versent par tranche au fur et à mesure que les caisses de la CTM se remplissent. Et, nous avons aussi d'autres dépenses, ce ne sont pas seulement les subventions ou les contributions aux satellites, il y a aussi à commencer, le personnel à payer. Personnel de la CTM, 4 200 personnes.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Monsieur le Conseiller, vous avez peut-être une précision ?

M. Daniel MARIE-SAINTE

Oui c'est une communication que je voulais porter, des informations à l'Assemblée. Évidemment, là, il est question du budget de fonctionnement. C'est que nous avons à la demande de la Présidente de l'EPCC eu une réunion de travail avec ces cadres. Elle nous a dit qu'elle ne pouvait pas Participer parce qu'à la date que nous avions fixée, elle n'était pas sur notre territoire. C'est que, l'EPCC Atrium est logé dans des locaux qui appartiennent à la CTM. Nous avons bien étudié la répartition de ce qui incombait au propriétaire et de ce qui incombait au locataire. Lorsque nous avons fait l'état des lieux, nous avons constaté qu'il y avait des dégradations sur les infrastructures qui méritaient d'être réparées. Cela n'apparaît dans ce rapport, sur ce dossier parce que ce n'est pas de cela dont il s'agit. Je voulais à la fois rassurer la Présidente puisque je n'ai pas encore eu l'occasion de lui faire un retour. Je pense qu'elle a des rapports de ces directeurs avec qui nous avons fait la séance de travail. Une Partie qui va être directement financée par la CTM et qui n'apparaît pas dans la convention,

c'est toute la partie pour la remise à niveau des infrastructures. C'est non seulement le bâti mais une série d'autres installations fixes et on a attiré notre attention, je suis allé voir, sur les dégradations du mobilier, des fauteuils. Évidemment, nous recevons actuellement les spectateurs dans des conditions un peu dégradées parce que les fauteuils ont un certain âge. Nous sommes en train de faire des études pour voit comment nous allons remettre à niveau toutes ces infrastructures culturelles. Donc, je voulais donner cette information, nous travaillons là-dessus. Voilà.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Merci Monsieur le Conseiller. Est-ce qu'il y a d'autres... ? Monsieur DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

Pas grand-chose. Simplement pour dire que la collègue est intervenue pour demander ce qui relevait du possible. C'est tellement simple de lui dire oui ou non, pas possible, faire même une faute en disant qu'à Partir du premier janvier nous n'avons pas un sou. Ce qui n'est pas juste, quand on dit cela, ce n'est pas vrai. On peut participer financièrement, cela n'attend pas. Mais prendre exemple qu'il y a des Collectivités qui n'ont pas encore voté en ayant dit dix minutes avant qu'on n'est pas dans les cancans, cela me gêne quoi ! Elle demande, est-ce que l'on peut ? C'est possible ou pas possible. Ce n'est pas un truc d'un intérêt politique Particulier, sinon de temps en temps on a besoin et ceux qui sont responsables du tourisme par exemple, qu'à un moment, on a besoin d'une avance pour pouvoir fonctionner, pour pouvoir passer des contrats, pour pouvoir travailler parce que ce n'est pas fermé à cette époque-là. Donc c'était simplement répondre. C'est ce que je veux dire mais ce n'est pas un dossier contre lequel on va voter. C'était simplement demander est-ce que cela relevait du possible.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Merci DUVERGER. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention, sinon Madame LEOTIN, vous concluez.

Mme Marie-Hélène LEOTIN

Non, je n'ai rien à ajouter.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Vous n'avez rien à ajouter. Très bien. On va passer au vote. Je vais demander de sortir à Madame CLEM-BERTTHOLO, Madame EMMANUELLE, Madame LEOTIN vous ne votez pas, vous pouvez rester. Madame MONTROSE, Madame MOUSSAU, Madame MONROSE et Madame TINOT de sortir le temps du vote.

M. DUVERGER intervient hors micro

M. le Président Yan MONPLAISIR

Non, non. C'est uniquement dans un souci de légalité parce qu'on sait très bien que tout cela ne prête pas à grande conséquence. Je vous remercie de votre compréhension. Nous passons au vote. Qui s'abstient ?

(M. DUVERGER INTERVIENT HORS MICRO)

Non, non, restez mon cher Monsieur DUVERGER. Qui s'abstient? Qui vote contre?

VOTE

CONTRE ? (0)

Abstentions ? (0)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Je crois que le Président LISE doit être dans les couloirs, je le souhaite en tous cas parce que je crois que...

Mme Marie-Hélène LEOTIN

Président.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Oui merci beaucoup Madame LEOTIN pour tout.

Mme Marie-Hélène LEOTIN

Je rappelle le rendez-vous samedi 18 mai au musée du Père PINCHON le soir pour la présentation du dernier numéro du Cahier du Patrimoine qui s'appelle « Plantes et Jardins de Martinique ». Vous avez un exemplaire.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Et qui est tout à fait d'opportunité puisqu'on parle maintenant des Floralies des Trois-îlets et du prix que la Martinique a reçu à Nantes. Monsieur le Président, merci.

M. Jean-Claude DUVERGER

Mais Président, tu ne m'as pas dit si on peut voter sans quorum.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Tu as soulevé une question qui pose un autre problème juridique que j'ai voulu éviter en demandant de sortir. Alors, fais comme si tu n'étais pas là.

M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE

Président, tu n'as pas refait entrer les personnes de l'Atrium.

M. le Président Claude LISE

Mes chers collègues, nous allons continuer mais avec la Conseiller exécutif Miguel LAVENTURE qui arrive. Le collègue CAROLE a une obligation donc il m'a demandé de permuter, donc c'est le collègue LAVENTURE qui nous rejoint. Voilà. Il a une série de questions à nous présenter. La première c'est la garantie de la Collectivité Territoriale de Martinique à la société HLM-OZANAM. Mais, je lui propose s'il est d'accord de grouper les garanties.

13/ GARANTIE DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE A LA SOCIÉTÉ D'HLM OZANAM A HAUTEUR DE 40 % D'UN PRÊT D'UN MONTANT TOTAL DE 1 326 740,00 € DESTINÉ À LA CONSTRUCTION DE 9 LOGEMENTS PLS SITUÉS SUR LE BOULEVARD DU GÉNÉRAL DE GAULLE A FORT DE FRANCE

14/ GARANTIE COMPLÉMENTAIRE DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE A LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE LA MARTINIQUE A HAUTEUR DE 100 % D'UN PRÊT DE HAUT DE BILAN BONIFIÉ D'UN MONTANT TOTAL DE 1 220 252,00 € DESTINÉ AUX TRAVAUX DE CONFORTEMENT PARASISMIQUE DU PARC ANCIEN DE LOGEMENTS SOCIAUX

M. Miguel LAVENTURE

Monsieur le Président, mes chers collègues bonjour. Nous avons effectivement deux demandes de garanties qui sont proposées.

M. le Président Claude LISE

Donc, c'est 13 et 14?

M. Miguel LAVENTURE

Oui Président. L'une qui concerne la construction de neuf logements en PLS situé sur le boulevard du Général de Gaulles à Fort-de-France pour la réalisation d'un prêt d'un montant total de 1 326 140 € que la société qui construit, c'est-à-dire la société HLM-OZANAM demande de garantir à hauteur de 40 % et une deuxième demande qui concerne la garantie d'un prêt de haut de bilan modifié d'un montant de 1 220 252 € proposée par la Société Immobilière de la Martinique pour travaux de confortement parasismique du parc ancien de logements sociaux. C'est une garantie, cette fois à 100 % en raison de la nature de la destination de l'utilisation de cette somme. Voilà donc, Monsieur le Président, les deux opérations. Je précisé évidemment que les capacités financières de la Collectivité lui permettent de garantir ces opérations sans aucune difficulté.

M. le Président Claude LISE

Avis de la commission Logement.

Mme Christiane BAURAS

C'est un avis favorable Président.

M. le Président Claude LISE

La commission des Finances.

M. Richard BARTHELERY

Avis favorable.

M. le Président Claude LISE

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Sinon, nous passons au vote tout de suite. Il n'y a pas d'Opposition ? Pas d'abstention ? Donc, adopté à l'unanimité.

VOTE

CONTRE ? (0)

ABSTENTIONS ? (0)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Je vous remercie. Nous passons à la question numéro 15.

M. Miguel LAVENTURE

Seize.

M. le Président Claude LISE

Pardon 16. C'est une demande d'attribution d'aides européennes. Là aussi, est-ce que tu peux grouper les aides ?

- 16/ SARL TI-FONDS DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 « PLANTATION DE VITROPLANTS (21,32 HA RAMENÉS A 12,46 HA) AVEC DRAINAGE DES PARCELLES ET AMÉNAGEMENT DE L'ACCES AUX PARCELLES (2017- 2018) RMAR040116DA0970326 »
- 17/ SAS NOUVELLE CITE DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 « PLANTATION DE BANANES (28,66 HA RAMENES A 24,35 HA), MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES ET DES EQUIPEMENTS AGRICOLES DE LA SAS NOUVELLE CITE EN 2016 ET 2017 RMAR040119DA0970011 »
- 18/ THE CUBE SARL DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 AIDE A L'INVESTISSEMENT CRÉATION D'UN POINT DE VENTE DE RESTAURATION BÉNÉFICIANT D'UNE STRUCTURE ARCHITECTURALE INNOVANTE (CUBE DE VERRE) SUR LA PLAGE DE SCHOELCHER RMAR190219GA3340002

- 19/ SAS CAFÉIÈRE DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 « PLANTATION DE BANANES (20,78) HA), MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES ET DES ÉQUIPEMENTS AGRICOLES DE LA SAS CAFÉIÈRE EN 2016 ET 2017 RMAR040116DA0970210 »
- 20/ S.A. EXPLOITATION AGRICOLE DE LA MONTAGNE PELÉE DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 « CONSTRUCTION D'UN HANGAR AGRICOLE (2016-2017) RMAR040116DA0970325 »
- 21/ SAS DISTILLERIES AGRICOLES DE SAINTE-LUCE DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020- « REPLANTATION DE 48 HA DE CANNES A SUCRE, TRAVAUX DE DÉROCHAGES, D'AMÉLIORATIONS FONCIÈRES ET DE DÉSENCLAVEMENT PARCELLAIRE & RÉALISATION D'UN HANGAR PROGRAMME D'EXPLOITATION DASL 2016 RMAR040116DA0970259 »
- 22/ SAS HABITATION PECOUL DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 : INSTALLATION D'UN CENTRE PHOTOVOLTAÏQUE SUR L'HABITATION PECOUL
- 23/ SCEA MASSY BE DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 MODERNISATION ET AMELIORATION D'UNE UNITE D'ELEVAGE
- 24/ ASA PLANTEURS BASSE-POINTE MACOUBA DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 : OPTIMISATION RESSOURCE EN EAU ET RÉHABILITATION RÉSEAU SECTEUR FALAISE ET POCQUET
- 25/ ASA PLANTEURS BASSE-POINTE MACOUBA DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 OPTIMISATION RESSOURCE EN EAU SUR LE BASSINS SECTEUR DE LA RIVIÈRE-ROCHE ET DE LA RIVIÈRE MACOUBA

M. Miguel LAVENTURE

Nous avons effectivement une série qu'on peut exposer d'une manière regroupée qui concerne les opérations sur le FEADER. Donc, la première concerne la plantation de vitroplant avec drainage de parcelles et aménagement d'accès aux parcelles proposée par la SARL « TI FONDS » pour une surface de 21,32 hectares et qui concerne un montant total éligible de 131 796,10 €. Le FEADER est sollicité pour 65 217,05 €, la CTM intervenant en contrepartie pour 11 508,90 €. La deuxième demande est présentée par la SAS Nouvelle Cité. Je dis bien qu'il s'agit toujours de FEADER. Il s'agit cette fois-ci de plantations de bananes sur une surface de 28,66 hectares à l'origine finalement de 24,35 hectares donc avec modernisation des structures et des équipements agricoles. Le coût total éligible est de 792 298,88 €. Le FEADER est sollicité pour 470 428,59 €, la CTM intervenant en contrepartie

pour 83 016,81 €. Le dossier suivant concerne une opération au titre du dispositif Leader avec la création d'un point de vente de restauration sur le territoire de la commune de Schoelcher. C'est une aide à l'investissement, c'est l'une des premières opérations Leader que nous examinons et je veux souligner l'intérêt de ce rapport, l'objectif étant évidemment de créer non seulement de l'activité mais une dynamisation dans un univers rural. Cette opération a un coût éligible de 189 226,89 €. Le FEADER est sollicité pour 104 547,84 € et la CTM en contrepartie pour 18 449,62 €. Le dossier suivant concerne la SAS Caféière. C'est pour la plantation de bananes et la modernisation d'équipements. Il s'agit de fixer les montants définitifs concernant cette opération dont le coût total éligible est de 888 681,45 €. Le FEADER est sollicité pour 492 253,41 €, la CTM intervenant en contrepartie pour 86 868,25 €. Toujours au titre du FEADER, la SA Exploitation Agricole de la Montagne Pelée présente une opération de construction d'un hangar agricole pour un coût total de 176 246,82 €. Le FEADER étant prévu à hauteur de 112 357,35 €, la CTM intervenant pour 19 827,77 € en contrepartie. Nous avons encore au titre du FEADER, la SAS Habitation Pécoul pour l'installation d'un centre photovoltaïque sur cette habitation avec un coût total éligible de 154 938,20 €. Le FEADER est appelé pour 89 357,65 €, la CTM sollicitée en contrepartie pour 15 769 €. Voilà Monsieur le Président pour les opérations FEADER. Il reste encore celles concernant cette fois-ci l'annulation et le remplacement d'une délibération. Ce n'est pas, je dirais, de la première programmation comme toutes celles que nous venons de voir qui concerne cette fois-ci, la SCEA Massibé pour modernisation et amélioration d'unités d'élevage, c'est le numéro 23. Donc, en fait, la modification, elle intervient sur le fait que, ayant pu mobiliser des crédits d'État pour la réalisation de cette opération, ils viennent en substitution des crédits qui avaient été prévus au titre de la CTM, s'agissant des contreparties. Par conséquent, la dotation FEADER ne change pas, elle est de 457 532,52 €, la contrepartie qui est désormais État au lieu de CTM, reste pour le même montant c'est-àdire 80 741,04 €. Le coût total éligible de l'opération étant inchangé, 744 635,62 €. Alors, j'attire l'attention sur deux opérations que nous allons présenter parce qu'elles sont de natures assez différentes de celles que nous venons de voir puisqu'il était essentiellement question d'investissements productifs agricoles et là nous allons évoquer des infrastructures essentielles bien entendu à l'agriculture. Il s'agit d'opérations d'irrigations collectives. Ces deux opérations sont réalisées en fait, par la même structure. Il s'agit d'une Association Syndicale Autorisée, ASA qui s'appelle « Planteurs Basse-Pointe-Macouba » donc sur deux sites différents. D'abord rapport numéro 24, il s'agit de l'optimisation d'une ressource en eau et la réhabilitation d'un réseau dans le secteur de Falaise et Pocquet. Le coût total du projet est de 2 725 430,49 €. Le FEADER est sollicité pour 2 316 615,91 €, la CTM intervenant en contrePartie pour 408 814,58 €. Et deuxième projet, le rapport 25, toujours le même porteur de projet donc l'Association Syndicale Autorisée « Planteurs Basse-Pointe-Macouba » mais cette fois-ci sur un autre site y a celui de la rivière Roche de la rivière Macumba avec cette fois un coût total de projet de 1 175 326 €. Le FEADER est appelé pour 999 027,10 € et la CTM pour 176 298,90 €. Voilà donc Monsieur le Président, mes chers collègues la présentation concernant l'ensemble des dossiers au titre du FEADER.

M. le Président Claude LISE

Sur tous ces dossiers, je demande l'avis de la commission Développement agricole.

M. Lucien ADENET

Merci Président. Ce sont des avis favorables mais je dois dire concernant le dossier 18, nous l'avons examiné. Le dossier c'est « The Cube SARL », c'est sur la commune de Schoelcher. On avoue que le projet consiste à la création d'un glacier. C'est une structure innovante. Ce que nous préconisons c'est que simplement, comme c'est un projet qui est financé dans le cadre du dispositif Leader, c'est-à-dire tout ce qui concerne l'économie rurale, les élus ont souligné l'importance que des produits issus de la production agricole et agro-transformation du pays puisse être mis en avant et soient privilégiés dans cet espace de restauration-vente. C'est la préconisation, c'est l'observation que nous faisons donc mais pour tous les autres c'est ok.

M. le Président Claude LISE

Avis de la commission Affaires européennes.

M. Richard BARTHEELRY

La commission des Affaires européennes, faute d'administratif, ne s'est pas réunie.

M. le Président Claude LISE

Commission des Finances.

Mme Diane MONTROSE

Pour l'ensemble des dossiers qui ont été présentés, ce sont des avis favorables.

M. le Président Claude LISE

Avis de la commission BTP pour certains dossiers.

M. Lucien RANGON

Oui Président. Au scintillement des étoiles, nous donnons un avis favorable.

M. le Président Claude LISE

Bien. Qui demande la parole ? Oui collègue CATHERINE.

M. Felix CATHERINE

Oui Président. Simplement sur les deux dossiers 18 et 28, pour FEDER, l'autre FEADER donc on observe qu'il s'agit des dispositifs qui rentrent dans la politique de développement de la ville, également dans l'axe économique, singulièrement, le littoral et par conséquent, à ce titre-là, ce sont des projets qui ont été sélectionnés et avec l'avis du bureau municipal, nous avons entendu les préconisations qui sont faites par la commission Agricole. En tous cas, tout simplement pour vous dire que nous observons qu'il y a là, une volonté d'un certain nombre de porteurs de projets pour répondre un p'tit peu à la dynamique lancée par la Ville dans le cadre du développement de la politique et à ce titre-là, nous sommes très favorables.

M. le Président Claude LISE

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Sinon nous allons passer au vote. Je suppose que le collègue CATHERINE doit se retirer en tant qu'adjoint au Maire de Schoelcher. Quels sont ceux qui sont contre ? Abstentions ? Adopté à l'unanimité.

VOTE

CONTRE?(0)

ABSTENTIONS ? (0)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Je vous remercie donc le collègue peut entrer et nous allons passer à la suite, à savoir le dossier numéro 26.

26/ CTM - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PO FEDER - INFRASTRUCTURE TRES HAUT DEBIT

M. Miguel LAVENTURE

Alors, le dossier numéro 26 a une valeur évidemment Particulière parce que nous avons tous, je dirai, collectivement manifesté notre engagement pour que la Martinique rentre dans cette nouvelle ère du numérique généralisé et le dossier numéro 26, il concerne la réalisation du projet infrastructure de très haut débit Martinique. Je rappelle que ce projet a déjà fait l'objet d'un certain nombre d'évocations, de traitements ici, notamment quand la décision a été prise de le réaliser mais aussi de recourir au financement européen pour sa réalisation. C'est un projet extrêmement ambitieux, important et nous avons là, une étape majeure puisque l'idée c'est de pouvoir faire en sorte que nous puissions réaliser la phase des quatre premières années de cette opération très haut débit pour le bloc que cela constitue et qui a fait l'objet, on s'en souvient, des décisions qui ont été prises notamment pour la mise en œuvre en termes de marchés. Et donc, le projet qui vous est présenté est un projet d'un coût total de 108 351 829 €. Le plan de financement de cette opération mérite d'être indiqué de manière intégrale. Le FEDER est sollicité, 34 500 000 €, l'État met en œuvre une dotation de 50 550 000 € et le maître d'ouvrage, c'est-à-dire la CTM intervient pour 23 301 829 €. C'est une opération qui a été ainsi laborieusement élaborée et mise en œuvre, je dirai, dont la réalisation et le lancement ont été organisés avec diligence. Normalement une présentation pourra être faite. Si le Conseiller exécutif, Daniel MARIE-SAINTE veut bien, je l'interroge du regard parce que non seulement j'ai la responsabilité de présenter la démarche de financement mais en termes de démarche opérationnelle faire en sorte que l'argent se transforme en dispositif d'infrastructures, c'est évidemment plus la responsabilité de Daniel MARIE-SAINTE.

M. Daniel MARIE-SAINTE

Vous verrez les images et je vous fais le son. C'est simplement une communication puisque beaucoup de collègues se demande à quel point on en est, il faudrait que l'on puisse voir. La Collectivité met en place un réseau de très haut débit. Pardon ? Attendez, ne démarrez pas encore le film, on ne voit pas encore bien, vous avez démarré trop tôt. Je fais le commentaire et après vous allez démarrer le film. Je disais que, puisque plusieurs collègues nous demandent à quel point nous nous trouvons, je vais faire à la fois un petit commentaire

et puis vous verrez les images. Je disais que la Collectivité met en place un réseau de très haut débit de fibre optique jusqu'au foyer donc nous avons traduit le terme FTTH en français c'est la fibre jusqu'au foyer sur l'ensemble du territoire de Martinique Et cela doit s'étaler. La Partie conception est quasiment achevée et nous sommes entrés en 2019 dans la Partie réalisation. Donc entre 2019 et 2022, alors évidemment je rappelle que c'est en dehors des zones d'investissements privés que sont reconstitués le territoire de Fort-de-France et celui de Schælcher et puis des zones que nous avons déjà par le passé câblé. La première vague de travaux, le déploiement de la fibre optique est prévu donc en 2019, écoutez bien, sur les communes de Case-Pilote, du Lorrain, du Marigot, du Lamentin, des Trois-îlets, de Sainte-Luce. Les travaux sont actuellement en cours sur la commune de Case-Pilote et vous le verrez dans le petit film d'animation. Le réseau est construit à Partir de la mise en place d'un nœud de raccordement optique qu'on appelle les NRO. Vous verrez que c'est situé sur les hauteurs de Bellefontaine et qui est un point de concentration dans lequel sont installés des équipements actifs et à Partir de ce nœud de réseau optique, ce NRO, la fibre optique s'étend jusqu'au point de mutualisation permettant de desservir les quartiers d'environs 300 logements. Chaque point de mutualisation peut aller jusqu'à 300 logements pour ensuite rejoindre les points de branchement optique se trouvent à proximité immédiate de chaque habitation. Évidemment, le raccordement final de chaque habitation se fera à l'intérieur du logement. Il va se faire à la demande des résidents, des usagers. Donc ça, c'est déjà sur le Nord. Les travaux également parallèlement se mettent dans le Sud. Ils sont également en cours sur le territoire de la commune des Trois-îlets et le nœud de raccordement optique est sur le Trois-îlets et le raccordement de fibre optique, la mutualisation dessert l'ensemble des points. Si on veut passer le film d'animation si cela passe bien vous allez pouvoir voir sur une animation ce que je viens de vous expliquer.

M. Miguel LAVENTURE

Moi je propose aux collègues MARIE-SAINTE de donner à nouveau....

M. Daniel MARIE-SAINTE

Je vais reprendre en plus clair. Là on se dirige vers le nord caraïbe et vous allez voir sur les hauteurs de Bellefontaine apparaître le NRO, le Nœud de Réseau Optique. Et puis vous allez voir tout le cheminement de tout le réseau câblé qui suit les routes, aussi bien les routes nationales que les routes communales et nous nous adressons à chacun des Maires pour qu'ils nous donnent les permissions de voirie. Là, vous voyez c'est Case-Pilote et on remonte sur toutes les hauteurs. Évidemment nous n'allons pas sur Schoelcher puisque la ville de Schoelcher a passé une convention avec Orange donc il y aura une interconnexion avec évidemment avec ces réseaux. Voilà le déploiement de Case-Pilote. Vous reconnaissez le stade de Case-Pilote et vous voyez les points de mutualisation qui permettent de desservir tous ces groupes de logements que vous voyez là, dans la vallée de Maniba, je crois que c'est comme cela que cela s'appelle. Voilà comment c'est en train de se déployer sur le Nord. Nous allons descendre au sud caraïbe et vous verrez que le même déploiement se fait sur le Sud Caraïbe. Evidemment il fallait commencer par un point, nous avons commencé par les Trois-îlets. Nous avons reçu un bon accueil de la municipalité pour laquelle nos techniciens sont allés exposer un peu le travail que nous faisons. Peut-être qu'on ne voit pas très bien, sur l'écran de l'ordinateur c'est mieux. En tout cas c'était pour vous montrer un peu comment nous déployons la géographie du réseau. Alors, étant entendu je vous rappelle que ce réseau sera commercialisé dans le cadre d'une DSP passée avec la société SFR. Il y aura une société dédiée qui s'appelle Martinique Très Haut Débit et qui va commercialiser non pas aux usagers mais va le commercialiser aux fournisseurs d'accès. Tous ceux qui nous écoutent et qui souhaitent être raccordés au réseau de haut débit doivent rester en contact avec leur fournisseur d'accès et leur fournisseur d'accès pourra leur dire à quel moment leur zone de résidence deviendra éligible au Très Haut Débit et à ce moment ils pourront souscrire à un abonnement de très haut débit. Vous allez passer du haut débit au Très Haut Débit puisque notre délégataire n'aura pas de contact directement avec chacun des usagers.

M. Miguel LAVENTURE

Voilà donc Monsieur le Président, mes chers collègues, d'une manière peut-être pas suffisamment visible par l'ensemble des collègues parce que si j'ai bien compris il faut trouver le bon compromis entre la projection qu'on fait pour nous permettre de voir et en même temps pour ceux qui font les captations d'images, ils sont diffusés puisque nous sommes évidemment l'objet d'une captation en instantané, en live comme on dit mais aussi pour rediffusion. Mais il faut évidemment un minimum d'éclairage qui ne permet pas de voir aussi bien qu'on l'aurait souhaité. Voilà. Je continue Monsieur le Président sur les différents rapports ?

M. le Président Claude LISE

Il faut que l'on vote là-dessus?

M. Miguel LAVENTURE

Mais peut-être oui. Je pense que symboliquement, oui.

M. le Président Claude LISE

Puisque c'est un dossier quand même très important donc je demande l'avis de la commission BTP, Équipements et Réseaux numériques.

M. Georges CLEON

La commission émet un avis favorable et se satisfait du rythme résolu qu'a pris ce chantier qui est rondement mené.

M. le Président Claude LISE

Avis de la commission Affaires européennes.

M. Richard BARTHELERY

Pour les mêmes raisons, la commission n'a pu se réunir. Pas d'administratif.

M. le Président Claude LISE

Avis de la commission des Finances.

Mme Diane MONTROSE

Avis conjoint, commission des Finances et Développement économique et Tourisme. C'est un avis favorable. Voilà, saluer l'avancée du chantier de cette opération importante et emblématique.

M. le Président Claude LISE

Y a-t-il des demandes d'intervention? Oui, collègue PAMPHILE.

M. Justin PAMPHILE

J'ai entendu les explications qui ont été données par le Conseiller exécutif Daniel MARIE-SAINTE mais je voudrais qu'il aille peut-être un peu plus loin parce qu'il a présenté deux sites de déploiement, Case-Pilote et Trois-îlets. Nous avons été approchés à un moment donné par une... Alors est-ce que c'était la CTM où est-ce que c'est un opérateur ? Notamment pour identifier sur le territoire de la ville du Lorrain, comme il l'a dit, a été retenue avec le Marigot, notamment pour le déploiement de la fibre. La Ville a Participé, nous avons contribué à la rencontre avec des propriétaires privés, à l'installation je ne sais pas comment, NRO ? J'ai bien compris que c'est comme cela que cela s'appelle, sur certaines portions du territoire et en Particulier dans des quartiers. J'ai bien vu ce qu'il a montré pour le territoire de Case-Pilote et depuis quelques temps effectivement, je ne vois plus rien se passer. J'ai vu les travaux de l'installation des chambres pour faire en sorte que l'on puisse venir poser les armoires, on les appelle comme cela mais je pense qu'il y a un autre nom, et puis depuis je ne vois pas les avancées. Est-ce qu'il peut me dire à quel stade nous en sommes aujourd'hui, en Particulier pour le déploiement sur le territoire de la ville du Lorrain ?

M. Daniel MARIE-SAINTE

Vous vous rappelez que c'est un marché conception-réalisation. Cela c'est le marché de déploiement de la fibre. Mais je veux simplement faire un petit retour en arrière vous vous rappelez que lorsque j'avais présenté, nous avions présenté trois opérations. Une première que nous appelions la montée en débit pour les zones qui étaient encore dans l'obscurité, si je peux dire. Nous avions sélectionné un certain nombre de fibres où nous avions encore des quartiers qui étaient encore un peu dans le noir. Cela, c'était une première opération qui complétait le réseau de haut débit que nous avions fait, on n'était pas encore dans le très haut débit. Ensuite, nous avions une deuxième opération que nous avons appelé les sites prioritaires donc on a sélectionné un certain nombre de sites prioritaires, évidemment c'est un nouveau bâtiment scolaire, lycées et collèges, c'étaient les hôpitaux c'étaient les centres de recherche, les centres de formation où nous avons déjà déployé la fibre optique. C'est pourquoi, on a vu sur tout leur territoire, partout où il y avait des sites prioritaires et puis également les ZAE, très important, les Zones d'Activités Économiques. On a vu le déploiement, un certain nombre de déploiement de la fibre. Et puis, il y a le troisième dossier, c'est celui dont nous parlons aujourd'hui, qui est le plus gros. On l'a découpé, de mémoire il me semble en huit zones. J'ai présenté deux zones dont le Lorrain fait Partie d'ailleurs de la zone Nord. Pendant la phase de conception, c'est là que nous avons rendu visite c'est-à-dire nos collaborateurs et les entreprises à l'ensemble des Maires pour leur exposer les choses. Il fallait d'abord faire la conception. Ensuite, la pose des fameux NRO, ce sont les fameuses armoires que vous allez voir de plus en plus sur le bord des routes qui ressemblent à une vraie armoire, qui fait presque deux mètres de haut et parfois ils sont doubles. Il y a à la fois des Nœuds de Réseaux Optiques, les NRO et il y a dans les quartiers les points de mutualisation, si j'ai bien retenu ma leçon, qu'à Partir de là on va raccorder. C'est en train de se développer, de se dérouler. Je ne cesse de demander à nos services, à nos collaborateurs de me donner un planning. J'ai eu un planning, un peu fastidieux, peut-être de vous l'exposer là, mais sachez qu'on va à un rythme. C'est vrai, il y a eu quelques retards pris lors des études. Il y a parfois des retards qui sont dus au fait que certaines communes prennent du temps pour nous donner la permission de voirie. Ils ne sont pas tous organisés pour pouvoir développer cela rapidement mais grosso modo, j'ai dénombré à peu près deux mois de retard sur le planning contractuel, sinon on avance au bon rythme. Mais je ne suis pas en mesure sauf si... J'ai une collaboratrice là, sauf si elle est en mesure de donner un timing précis au mois. Monsieur le Président si vous l'autorisez, Madame LE GRAND CODOBION pourra peut-être préciser plus techniquement mon intervention. Elle est derrière vous.

M. Le Président Claude LISE

Très bien.

Mme Christelle LE GRAND CONTOBION

Bonsoir à tous. Donc effectivement les travaux ont démarré sur cinq zones au niveau de Case-pilote et des Trois-îlets, ils vont se poursuivre au Lorrain d'ici deux semaines donc vous verrez les travaux commencer et ensuite sur Sainte-Luce et sur le Lamentin. L'objectif pour ces premières zones de travaux c'est que tout soit terminé d'ici la fin de l'année et également commercialisation d'ici décembre 2019.

M. Le Président Claude LISE

On peut passer... Non, collègue Charles JOSEPH-ANGELLIQUE.

M. Daniel MARIE-SAINTE

Je ne sais pas si nous avons répondu à la question.

M. Charles JOSEPH ANGELIQUE

Il y a des zones qui vont passer du haut débit au très haut débit mais il y a certaines zones qui ne sont même pas encore en haut débit. Alors qu'en est-il ?

M. Miguel LAVENTURE

Daniel.

M. Charles JOSEPH ANGELIQUE

Par exemple le Diamant. Je parle du Diamant.

M. Daniel MARIE-SAINTE

Je rappelle aux collègues que j'ai recommandé à tous les consommateurs où les usagers d'être en contact avec leur fournisseur d'accès et c'est le fournisseur d'accès qui lui dira précisément la date où son lieu de résidence devient éligible. Parce que, il faut que vous sachiez, nous sommes en avance sur beaucoup de régions mais il y a sur notre territoire plusieurs réseaux. Vous avez les réseaux que nous avons construit, le premier nous l'avons appelé réseau LIAN. Le Deuxième que nous sommes en train de construire, nous l'avons appelé le réseau Martinique très haut débit, THD mais il faut savoir que Orange développe des réseaux, Martinique TV câble qui a été repris par le même groupe qui gère Canal+ a aussi des réseaux donc il y a un certain nombre de réseau qui sont commercialisés par tous les fournisseurs d'accès. Donc votre fournisseur d'accès à des techniques pour voir si c'est éligible. Vous allez chez celui-là ce n'est pas éligible, vous allez chez un autre... Nous sommes dans la règle de la mise en concurrence suivant que vous... Je ne veux faire de publicité pour personne, suivant que vous alliez chez A ou chez B, vous avez des offres un peu différentes. Et puis, il y en a même qui commercialisent l'internet, actuellement parler de réseau hertzien, le réseau 4G puisqu'on est à la 4e génération. Il y a tout un mix sur notre territoire puisque nous sommes dans un champ concurrentiel. Tous ceux qui nous écoute, je vous conseille d'être en contact avec votre fournisseur d'accès. Mettez-les en concurrence si celui que vous avez actuellement ne vous donne pas de bons résultats, vous allez chez le concurrent, en tout cas je connais des personnes, des amis qui ont mis en concurrence et qui ont pu être satisfaits. Parce que n'oubliez pas que nous ne sommes plus sous le régime du monopole de France Télécom appelé maintenant Orange. Voilà ce que je peux dire. N'oubliez pas surtout, il faut le dire aux citoyens, la CTM n'est pas un commerçant vendant des accès puisque c'est la question que beaucoup de citoyens me posent "Quand est-ce que chez moi sera éligible ?". Je suis incapable de dire. Ce que nous pourrons dire c'est quand notre réseau arrivera de ce côté mais il y en a d'autres. Voilà ce que je voulais dire je ne sais pas si Madame veut ajouter. Est-ce que vous avez... ? Le collègue parle des hauteurs du Diamant, est-ce que vous avez une information précise sur le Diamant?

Mme Christelle LE GRAND CONTOBION

Effectivement au niveau du réseau Haut Débit, il reste 200 sites à priori, 200 foyers qui ne sont toujours pas éligibles au haut débit donc qui sont disséminés un peu partout en Martinique et c'est Martinique Numérique notre délégataire qui a la charge d'amener le haut débit à ces foyers. En ce qui concerne le Diamant, comme l'indiquait Monsieur MARIE-SAINTE, il y a des opérations de montée en débit qui précèdent l'amené de la fibre dans les foyers. Et au Diamant, il y a effectivement une armoire de montée en débit qui sera installée pour amener le haut débit dans les zones mal couvertes.

M. le Président Claude LISE

Il n'y a pas d'autres questions? Donc nous pouvons passer au vote. Tu n'as rien à ajouter?

M. Miguel LAVENTURE

Je suis content que l'on puisse prendre le temps sur un équipement tout à fait déterminant, stratégique et surtout qui va faire la Martinique entrer plus résolument dans cette ère nouvelle du numérique.

Très bien. Quels sont ceux qui sont contre? Abstentions? Donc, adopté à l'unanimité.

VOTE CONTRE ? (0) ABSTENTIONS ? (0) ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Nous allons passer à la question numéro 27. Il s'agit de Cap Nord.

27/ CAP NORD MARTINIQUE – DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PO FEDER – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU DOMAINE MARTINIQUAIS DE L'EXPERIMENTATION DE GRANDE SAVANE

M. Miguel LAVENTURE

Monsieur le Prédisent, mes chers collègues. Merci beaucoup Madame LE GRAND CONTOBION. C'est une demande d'intervention qui est présentée par Cap Nord pour des travaux d'aménagement dans un secteur qui s'appelle Grande Savane au Prêcheur dont la dénomination en terme, je dirais, de site à équiper, c'est Domaine Martiniquais de l'Expérimentation. Pour l'acronyme DOME. Cette opération qui est donc portée par la communauté d'agglomération du Nord est d'un coup total de 3 234 260,36 €, fait appel au FEDER pour 1 718 542,09 € et à la CTM pour 350 073,39 €. Le maître d'ouvrage c'est-à-dire Cap Nord, je rappelle, intervenant pour 1 113 869,87 €. Cette opération est originale Parce qu'elle comporte toute une série d'aspects. Il y a une finalité de connaissance, de partage de savoir, des expériences à vivre mais aussi d'aménagement du territoire puisque cet équipement a pour finalité notamment d'assurer une dynamisation de ce secteur de la Martinique. Voilà Monsieur le Président.

M. le Président Claude LISE

Avis des commissions. Quelle commission a été saisie ? Aucune ?

Mme Diane MONTROSE

La commission Finance et Développement économique et Tourisme. C'est un avis favorable. C'est un projet à vocation écotouristique avec un versant sportif, avec la multiplication de sites pour les randonnées, avec un volet scientifique et culturel donc c'est un avis favorable.

M. le Président Claude LISE

Commission BTP.

M. Lucien RANGON

Avis favorable.

Affaires européennes, quand même?

M. Richard BARTHELERY

Pour les mêmes raisons, on ne s'est pas réunis, Président.

M. le Président Claude LISE

Bien. Qui doit sortir ? Il y a des collègues qui doivent sortir juste avant le vote. Il s'agit de la collègue Christiane EMMANUEL, de Diane MONTROSE. On s'est trompé. C'est collègue BIROTA, il n'est pas là ; collègue COUTTUIER ; BOUQUETY ; CASIMIRIUS. Ils ne sont pas là. Conseil communautaire donc collègue DULYS, BELLUNE et collègue TELLE Patricia. Qui est contre ? Abstentions ? Donc, adopté à l'unanimité.

VOTE
CONTRE ? (0)
ABSTENTIONS ? (0)
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
On peut leur dire de revenir. Nous passons à la question 28. Sport center.

28/ SAS RC SPORT CENTER - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PO FEDER – CREATION D'UN CENTRE DE LOISIR ET D'UN RESTAURANT

M. Miguel LAVENTURE

La question 28 concerne là aussi une opération assez originale mais autant la précédente, celle que nous venons de voir est une opération à maîtrise d'ouvrage publique et singulièrement portée par une communauté d'agglomération, autant celle-là est une opération à maîtrise d'ouvrage privée puisqu'il s'agit d'une entreprise qui dans le domaine du sport, du loisir et du bien-être propose un concept sous l'intitulé RC Sport Center. RC, ce n'est pas Racing Club mais ce sont les initiales du promoteur et la dénomination en termes de désignation, création d'un centre de loisirs et d'un restaurant. L'opération consiste à pouvoir offrir un équipement qui permet en termes de loisirs mais aussi en termes de pratiques sportives qui n'est pas seulement une activité d'occupation mais une activité de véritablement épanouissement personnel donc de pouvoir réaliser ce vers quoi on se sent porté sans nécessairement appartenir à des contextes qui s'organisent en termes associatif classique ou avec l'acquisition d'une licence Particulière et qui par conséquent à ce titre-là peut présenter en plus de ce que je viens de dire l'avantage d'être un moyen de renforcement du lien social. Cette opération va donc s'organiser avec une pluridisciplinarité sportive et prévoit de se réaliser sur le territoire de la commune de Schœlcher. C'est une opération dont le montant total s'élève à 2 516 504 €. Le FEDER est sollicité pour 1 113 621,75 €; la CTM pour 247 471,50 € en contrePartie; le porteur de projet, intervenant pour 1 113 621,75 €. Voilà Monsieur le Président, mes chers collègues, un projet dont je souligne encore l'originalité.

Avis de la commission Affaires européennes, donc, toujours la même réponse, je suppose ? Politique des Sports ?

Mme Diane MONTROSE

C'est un avis favorable qu'a donné la commission des Sports. C'est un projet multiplex sur une surface de 1000 mètres carrés qui va effectivement voir le jour à Schœlcher plus Particulièrement à Case-navire. Il est intéressant par trois aspects, par son caractère, je dirais, d'accessibilité et d'intégration sociale puisque les activités sont mises à disposition de toute la population sans nécessairement être licencié, ou faire partie d'un club sportif affilié donc c'est l'idée du sport pour tous que la Collectivité Territoriale de Martinique a inscrit aujourd'hui dans ses orientations. Nous avons noté que les horaires étaient en tout cas plus un motif pour ceux qui voulaient pratiquer de ne plus pratiquer puisque c'est un site qui est dédié à être ouvert sept jours sur sept et de 9h à 23h. Nous avons relevé le partenariat avec des établissements scolaires qui de manière gratuite le matin pourra effectivement pratiquer et faire pratiquer du sport. Nous avons relevé les pratiques qui sont elles-mêmes innovantes puisqu'on parle de futsal et on parle de paddle. Le paddle c'est le support du tennis et le futsal le support du foot donc c'est une nouvelle façon de concevoir le sport, accessibilité, sa flexibilité qui constitue effectivement un outil d'intégration au sein de la ville de Schœlcher. La CTM avait d'ailleurs réaffirmé son engagement auprès du mouvement sportif lors des assises de juillet en encourageant les pratiques sportives non compétitive et ce projet cadre avec les orientations qui avaient été données. C'est aussi une façon de combler et nous avions parlé dans le STI2D de réaménager, de rééquilibrer l'offre en matière d'équipements et c'est une façon de rééquilibrer puisqu'on peut noter que la plupart des parcs de loisirs sont situés essentiellement pour l'instant dans le Sud, aux Trois-îlets, en Particulier au Vauclin et là nous aurons une offre qui est et rééquilibrée puisque c'est à la fois aussi un centre de loisirs qui sera à proposer sur la commune de Schœlcher. En tous cas pour toutes ces raisons et pour le fait que ces porteurs privés encouragent une population urbaine à pratiquer du sport plus régulièrement, au plus près des territoires, au plus près des habitants du Nord Caraïbe et de sortir de l'isolement sportif quotidien et d'inciter le sport en famille avec une pluridisciplinarité. Eh bien, ce sont toutes ces raisons qui ont conduit la commission des Sports à donner un avis favorable et à souhaiter le succès de ces porteurs de projet privés.

M. le Président Claude LISE

Commission des Finances et Développement économique.

M. Richard BARTHELERY

La commission s'est réunie de manière conjointe et a donné un avis favorable.

M. le Président Claude LISE

Commission BT, Équipements, Réseaux numériques.

M. Lucien RANGON

Oui, Président. Pour cette création, la commission a donné un avis favorable.

M. le Président Claude LISE

Merci. Qui demande la parole ? Collègue CATHERINE.

M. Felix CATHERINE

Simplement Président, on a bien entendu les commissions. C'est un projet, on a entendu également le collègue Conseiller exécutif qui a affiché l'originalité du projet, d'autre part les nombres de pratiques absolument innovantes et cela s'inscrit, on l'a vu tout à l'heure comme le projet précédent dans la politique de développement de la ville qui encourage, qui va à l'incitation en quelque sorte du sport. Et nous observons en tous cas, que c'est un projet qui, on vient de le dire au niveau de la commission des sports, qui cadre bien avec des orientations en quelque sorte de la CTM et à ce titre-là, donc au niveau de la ville, nous sommes tout à fait favorables.

M. Miguel LAVENTURE

Je pense que les choses sont tellement convergentes et intéressantes.

M. le Président Claude LISE

Nous passons au vote. Contre? Abstentions? Adopté à l'unanimité.

VOTE

CONTRE ? (0)

ABSTENTIONS ? (0)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Nous passons donc au 29. Il s'agit du Grand Port Maritime de Martinique qui demande une attribution d'aide européenne.

29/ GRAND PORT MARITIME DE MARTINIQUE - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PO FEDER – FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE POUR LE PROJET D'EXTENSION DU GRAND PORT MARITIME

M. Miguel LAVENTURE

C'est un projet que nous connaissons déjà puisque nous avons déjà eu l'occasion d'en faire la programmation au titre des fonds européens dans une étape précédente. A ce moment-là les montants qui avaient été prévus, qui étaient supposés, étaient pour un total de 42M. Depuis, le projet a été évidemment précisé puisqu'il y a eu les consultations qui ont été faites, les études techniques qui ont été précisées, il y a eu également quelques éléments je dirais d'imprévus ils se sont manifestés et auquel il a fallu prêter la meilleure attention. Et donc au total, après consultation pour recevoir les offres en vue des attributions des marchés, après négociation avec les soumissionnaires, le montant passe de 42 M à 50 M en

ajoutant je dis bien les imprévus, ils se sont révélés déjà. Ce qui amène par conséquent à réviser le plan de financement et je rappelle que pour les 42 M, il était prévu un financement FEDER de 13 M et contribution de la CPAM de 10 M, le promoteur c'est-à-dire le Grand Port Maritime de la Martinique apportant 19 M donc au total 42 et bien la nouvelle programmation financière qui est proposée conduit à une augmentation de l'intervention financière du FEDER passant donc de 13 M à 16 M donc plus 3 M; la CTM maintient sa contribution à hauteur de 10 M, l'État qui n'avait pas pris part au premier plan de financement intervient cette fois à hauteur de 3 M et le promoteur, le porteur de projet donc le Grand Port Maritime fait évoluer sa contribution de 19 M à 21 M sur 2 M de plus. Le total fait donc bien 50 M. L'objectif et évidemment de pouvoir enfin rentrer dans une mise en œuvre technique rapide parce que tout le monde fait des pronostics et des hypothèses sur le développement notamment de ce que l'on appelle les navires post Panama. Récemment une actualité locale nous a donné à connaître l'augmentation des volumes de navire puisque on a inauguré, baptisé ici le navire portant le nom de Fort-de-France qui est un navire de la CMA-CGM. Et par conséquent, l'objectif est d'arriver à un démarrage de chantier et surtout un aboutissement du chantier de manière aussi diligente que possible pour que la Martinique dans l'endroit où elle est située saisisse bien l'opportunité de ce positionnement géographique mais surtout des aptitudes à capter des trafics grâce aux équipements qui peuvent être ; offerts. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons cet élément complémentaire de programmation pour cette opération d'extension du port de Fort-de-France.

M. le Président Claude LISE

Avis des commissions Développement économique et Finances.

M. Richard BARTHELERY

La commission n'a pas étudié ce dossier, Président.

M. le Président Claude LISE

Aucune des deux commissions?

M. Richard BARTHELERY

On ne l'a pas reçu Président.

M. le Président Claude LISE

Non, attends. Tu parles de la commission Affaires européennes ?

M. Richard BARTHELERY

Non, non.

M. le Président Claude LISE

Tu parles de?

M. Richard BARTHELERY

On ne l'avait pas. On n'avait pas le rapport.

M. le Président Claude LISE

Ah bon! d'accord.

Mme Diane MONTROSE

Nous l'avons reçu par la suite.

M. le Président Claude LISE

D'accord. Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, nous passons au vote tout de suite. Contre ? Abstentions ? Adopté à l'unanimité.

VOTE

CONTRE?(0)

ABSTENTIONS ? (0)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Nous passons au 30. Il s'agit de la communauté d'agglomération du centre de la Martinique, la CACEM. C'est une demande d'attribution d'aide européenne et cofinancement lié dans le cadre du programme opérationnel du FEDER-FSE, 2014-2020. C'est le collègue BOUTRIN qui va présenter cette question.

M. Miguel LAVENTURE

J'allais vous l'appeler, le collègue BOUTRIN. S'il veut intervenir tout de suite c'est bien, comme cela on embraye après.

30/ COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE MARTINIQUE (CACEM) –
DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE
CADRE DU PO FEDER-FSE 2014-2020 -CONSTRUCTION D'UNE PEPINIERE D'AGRO
TRANSFORMATION –MQ0020306

M. Louis BOUTRIN

Comme cela vous arrange. Il n'y a pas de souci.

M. Miguel LAVENTURE

On y va. Tu préfères que je finisse ma série peut-être ? Non. Viens.

M. le Président Claude LISE

Mais oui. Viens, viens.

M. Louis BOUTRIN

Bonsoir. Merci chers collègues de votre attention à cette heure. J'ai l'honneur de vous présenter le dossier qui concerne le programme de la Communauté d'agglomération du centre de la Martinique, la CACEM, pour la construction d'une pépinière d'agrotransformation. C'est un projet structurant, c'est un projet qui a un coût relativement élevé avec un coût total éligible qui s'élève à pratiquement 5000000 €, 4 997 000 € plus précisément. Cette demande représente à la fois un financement FEDER au chapitre 905 du budget de la CTM pour un montant de 2 500 027,167 € une autre part strictement CTM qui sera imputé au chapitre 906 du budget de la CTM pour un montant de 718 489 €. Ce dossier a suivi le parcours, le circuit habituel, a reçu un avis favorable de la commission instance technique paritaire le 15 avril dernier ainsi que le 25 avril dernier. il a été examiné par le Conseil Exécutif qui a donné un avis favorable pour qu'il soit présenté chez vous. Voilà les éléments que je souhaiterais apporter. Vous avez la fiche technique en annexe et vous voyez également le circuit de ce dossier. Pour information, le dossier a été présenté la première fois à la CTM, le 21 juin 2018. Il a été complété parce qu'il n'était pas complet, récemment, le 9 avril 2019, l'instruction avait déjà commencé, malgré tout depuis le 31 janvier 2019. Nous avons fait diligence pour que ce dossier qui est présenté par la CACEM puisse passer en plénière et avoir ce financement FEDER.

M. le Président Claude LISE

Avis de la commission Développement agricole.

M. Lucien ADENET

Avis favorable de la commission Agriculture.

M. le Président Claude LISE

Affaires européennes et Coopération. C'est toujours la même réponse ?

M. Richard BARTHELERY

Pour les mêmes raisons, Président.

M. le Président Claude LISE

Et Finances.

M. Richard BARTHELERY

Avis favorable.

M. le Président Claude LISE

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention? Il n'y en a pas donc nous passons au vote.

M. Louis BOUTRIN

Une précision Président.

Oui, collègue MARTINE.

M. Raphaël MARTINE

Juste pour savoir où cette construction devrait se trouver?

M.Louis BOUTRIN

C'est la précision que je voulais apporter juste avant le passage au vote. Sur la commune de Saint-Joseph au quartier Choco-choisy, dans la zone d'activités économique de Choco-choisy.

M. le Président Claude LISE

Voilà, nous passons au vote. Contre? Abstentions? Adopté à l'unanimité.

VOTE

CONTRE ? (0)

ABSTENTIONS ? (0)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Je te remercie collègue BOUTRIN. Nous passons à la question 31. Il s'agit de la communauté d'agglomération de l'Espace Sud cette fois qui demande là aussi, l'attribution d'aide européenne et cofinancement lié dans le cadre du même programme.

31/ COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ESPACE SUD (CAESM) - DEMANDE
D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU
PO FEDER-FSE 2014-2020 - EXTENSION DES RESEAUX D'EAUX USEES AU BOURG DE
RIVIERE PILOTE – TRANCHE 2 – MQ0003503

M. Miguel LAVENTURE

Exactement. Merci au collègue BOUTRIN. C'est la troisième opération de communauté d'agglomération que nous voyons puisque nous avons vu tout à l'heure Cap Nord, la CACEM qui a nécessité l'intervention du collègue BOUTRIN pour des raisons, du fait que je siège moimême à la CACEM et puis l'Espace Sud maintenant. C'est une opération que tous ceux qui habitent dans ce secteur du Sud connaissent bien puisqu'il s'agit de pouvoir réaliser l'extension des réseaux d'eaux usées dans le secteur de Rivière-Pilote avec une relation, bien entendu avec les autres communes concernées. C'est une opération dont le montant total est de 3 247 676,64 €. Le FEDER est sollicité pour 975 000 €. Il y a d'autres financement qui interviennent, en particulier des financements de l'État et après le maître d'ouvrage il y a donc la communauté de l'Espace Sud qui finance à hauteur de 497 676,64 € et cette opération me permettra d'avoir je dirais, une avancée significative sur la problématique de l'assainissement dans le secteur.

M. le Président Claude LISE

Avis de la commission Développement durable.

M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE

Avis favorable.

M. le Président Claude LISE

Avis de la commission des Finances.

M. Richard BARTHELERY

La commission des Finances et Affaires économiques rappellent que les travaux ont déjà été réalisés et donne un avis favorable.

M. le Président Claude LISE

BTP. Il n'est pas là ? Y a-t-il des demandes d'interventions ? Sinon, nous passons au vote. Contre ? Abstentions ? Adopté à l'unanimité.

VOTE

CONTRE ? (0)

ABSTENTIONS ? (0)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Nous passons donc à trois questions qui concernent des communes, des demandes de financement européen de communes. Je propose que le collègue nous présente les trois d'affilé.

32/

- 32/ COMMUNE DES TROIS ILETS DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020- « SIGNALÉTIQUE TOURISTIQUE DE LA VILLE DES TROIS-ILETS -MQ0010655 »
- 33/ COMMUNE DE TRINITÉ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 « CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE PARASISMIQUE DE BEAUSÉJOUR DANS LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DU PLAN SÉISME ANTILLES MQ0018489 »
- 34/ COMMUNE DE SCHOELCHER DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 « DIGUE DE PROTECTION EN MER DE FOND LAHAYE MQ0017976 »COMMUNE DE SCHOELCHER

M. Miguel LAVENTURE

Président, chers collègues, effectivement trois interventions qui sont sollicitées et proposer pour des communes en matière de programmation FEDER. Il s'agit donc, si on va du sud vers le nord, la commune des Trois-îlets sur une démarche de signalétique touristique. Ça comprend l'intérêt commune compte tenu de son orientation économique de cette opération, signalétique touristique qui fait intervenir l'ensemble des acteurs concernés. La

signalétique est prévue pour un coût total de 1 248 874 €. Le FEDER est sollicité pour 674 391,96 €, la CTM pour 137 375,04 €, le porteur de projet, je répète la commune des Troisîlets apportant 437 107 €. Le deuxième projet concerne la ville de Trinité. Il s'agit cette fois de confortement parasismique d'établissement scolaire, très complètement l'école de Beauséjour mais c'est une présentation qui ne rend pas suffisamment compte du fait que c'est dans une perspective de consolidation en terme parasismique, je dirais, plus large que cela. L'opération et d'un coup total de 4 067 470,95 €. Le FEDER est sollicité pour 1 450 808,59 €, la CTM intervient en contrepartie pour 382 346,08 € et l'État au titre notamment de ces fonds que nous connaissons bien, qui interviennent dans le parasismique et d'une manière générale des risques majeurs, qui est le Fonds Barnier, mais pas que, pour 2 194 316,28 €, le porteur de projet apportant le solde, c'est-à-dire 40 000 €. Voilà donc pour la deuxième opération, Trinité. La troisième concerne la commune de Schælcher. C'est une opération originale et je dirais à développement parce qu'en fait il s'agit pour nous de financer un élément d'infrastructure proposé par la commune de Schœlcher, s'agissant de la digue de protection en mer de Fonds Lahaye donc c'est la commune qui est maître d'ouvrage. Mais en perspective de cette opération, il y a la réalisation d'un équipement de pêche de port destiné à la pêche et par conséquent cette opération doit être perçue comme étant l'élément de quelque chose de beaucoup plus important qui va être réalisé sur la commune de Schælcher, très exactement à Fonds Lahaye. Autant le volet qui est ici est à maîtrise d'ouvrage communale, autant je parle sur le contrôle de Daniel MARIE-SAINTE et de Louis BOUTRIN, l'opération port de pêche va se faire sous maîtrise d'ouvrage CTM. Et par conséquent on voit bien l'articulation entre les deux opérations à maîtrise d'ouvrage différentes. Pour ce qui nous intéresse ce soir, c'est-à-dire la digue de protection en mer de Fonds Lahaye, il s'agit d'une opération dont le coût est de 2 264 551 €. Le FEADER est sollicité pour 778 097 €, l'État intervient à un double titre pour, d'une part 140 000 € et d'autre part 1 120 000 €, la CACEM intervient pour 113 227 € et la commune de Schoelcher finance le solde c'est-à-dire 113 227 €. Voilà Monsieur le Président, mes chers collègues, les trois opérations concernant trois communes, concernant trois types d'infrastructures différentes du Sud, Rivière-Pilote ; du Centre Atlantique, Trinité et du Nord.

M. le Président Claude LISE

Avis de la commission Développement économique et Tourisme.

Diane MONTROSE

C'est un avis favorable.

M. le Président Claude LISE

Avis de la commission Développement durable.

M. Joseph ANGELIQUE

Avis favorable.

M. le Président Claude LISE

Avis de la commission Politique de la Mer pour ce qui concerne Schoelcher.

M. Raphaël MARTINE

Président, la commission réunie le lundi 13 mai a donné un avis favorable et ce d'autant plus que ce projet vient mettre en sécurité tous les riverains vivant sur le littoral du quartier de Fonds Lahaye et devant aussi protéger le projet que nous envisageons à travers l'APIT qui sera mis en place très prochainement dans ce quartier.

M. le Président Claude LISE

Très bien. Commission BTP.

M. Georges CLEON

L'avis est favorable pour ces trois dossiers et pour le dossier 34, l'avis de protection de Fonds Lahaye, la commission se félicite du fait qu'il y ait une bonne imbrication entre le projet de viaduc et ce projet-là puisque les piles prévues pour le viaduc ne sont pas sur la plage. Donc les deux projets s'imbriquent.

M. le Président Claude LISE

Commission des Finances.

M. Richard BARTHELERY

Avis favorable pour les trois rapports, Président.

M. le Président Claude LISE

Très bien. Y a-t-il des questions ? Collègue BARTHELERY.

M. Richard BARTHELERY

Je voulais intervenir Président sur le rapport numéro 33. Pour votre information, je rappelle que toutes les écoles de Trinité présentent des problèmes vis-à-vis des risques sismiques et doivent être confortées ou reconstruits. Là il s'agit précisément d'une école de transit avec modulaires et la reconstruction de l'école Auguste RÉJON. C'est une grosse construction qui va se faire bien sûr avec les Fonds Barnier. Ce n'est pas toujours une très bonne chose de parler des Fonds Barnier puisqu'il s'agit des risques sismiques. Ce sont des fonds qui sont utilisés très souvent dans le cadre de problèmes sismiques et toutes les écoles de Trinité, les huit écoles sont des problèmes qui présentent des problèmes à risques sismiques. Dans le rapport que l'on a inscrit 1 508 élèves, dans la synthèse du dossier en réalité la ville de Trinité a huit écoles et 1187 élèves donc il y a une erreur là. Ce n'est pas 1 508 élèves, c'est 1 187 élèves quand on sait qu'il y a véritablement depuis quelques années de véritables problèmes démographiques dans ce pays. Ce sont des fonds d'état et des fonds européens qui seront utilisés pour la reconstruction de ces modulaires et de l'école Auguste RÉJON. Et, comme vous le voyez bien, c'est un dispositif qui est national et où toutes les écoles normalement de Martinique qui ne sont pas aux normes parasismiques devraient être reconstruites et pour pouvoir utiliser les Fonds Barnier. Je tenais à dire cela parce que cela me semble essentiel d'autant plus que pour Trinité, la ville de Trinité n'aura que 40 000 € sur plus de 4 M €. La Participation du maître d'œuvre, c'est-à-dire de la ville qui est le donneur d'ordre sera de 40 000 € quand je sais que la ville de Trinité par ailleurs, moi je crois que cette école devrait être une priorité à Trinité. Donc je soutiens totalement ce projet-là, je le soutiens d'autant plus que s'il arrive quelque chose de grave actuellement dans le cadre des risques sismiques, dans le cadre d'un tremblement de terre pou tout moun pé bien konprann sa mwen ka di-a, les 238 élèves qui sont scolarisés là seront en danger. Je crois qu'il fallait réellement avoir cette priorité-là et on devrait pouvoir le faire depuis très longtemps puisque les fonds Barnier, les fonds de prévention de risques naturels majeurs existent depuis quelques temps. Je n'ai jamais compris pourquoi ce n'est que maintenant que la ville de Trinité présente un dossier comme celui-là pour la reconstruction de cette école qui est extrêmement fissurée. Si i ni an tranbleman de tè, sé tchanmaille nou-an an danjé, l'école Auguste RÉJON à Beauséjour. Je tenais à le dire, c'est très bien Président je remercie en tout cas le Conseiller exécutif qui a présenté cela vraiment il est temps que l'on puisse déjà parler de la reconstruction de cette école-là. Merci.

M. le Président Claude LISE

Collègue Patricia TELLE.

Patricia TELLE

Merci. Merci Monsieur le Président. On voit bien que la campagne électorale a commencé. En fait, cher collègue puisque tu sièges au conseil municipal depuis quelques années déjà, tu sais bien que c'est un dossier qui est sans cesse revenu à l'ordre du jour. Sans cesse, nous avons eu des difficultés pour le permis de construire. Tu sais que cela n'a pas été facile. Sans cesse, nous avons dû revenir sur les plans de financement et aujourd'hui, je suis moi aussi très heureuse. Je partage ta joie parce que nous allons enfin voir aboutir ce dossier.

M. Richard BARTHELERY

Quarante mille euros sur les 2 M €

Mme Patricia TELLE

Mais oui, mais oui. Et donc il est heureux que nous puissions bénéficier sur une zone vulnérable de ces Fonds Barnier. Et puis j'aimerais dire aussi que les fonds européens dont on a tant besoin qu'ils soient consommés, mais là c'est du FEDER. Et donc, c'est une opération de plus où on pourra mobiliser les fonds européens. Et j'ai envie de dire qu'avec toi, toute la population trinitéenne est heureuse et sera heureuse de voir aboutir ce projet. Et donc, c'est bien une reconstruction d'école, et donc une opération tiroir. Quand l'école Auguste RÉJON sera construite, c'est l'école la plus importante en taille, en nombre, en population scolaire, les autres écoles; en réalité, il y en a une qui est aux normes parasismiques, collègue, puisque l'école élémentaire Pierre CYRILLE a été construite il y a une quinzaine d'années, et a été construite avec toutes les normes. Donc sur les huit, il y en a une qui est bien en forme, et donc pour toutes les autres ou pour des opérations de confortement ou pour de la reconstruction, nous occuperons cette école qui aura été construite. Donc nous sommes tous heureux à la Trinité que ce projet aboutisse enfin, et nous sommes heureux que la CTM, de par sa Participation et de par la mobilisation de fonds européens nous permettent d'y arriver. Merci beaucoup.

M. Richard BARTHELERY

Président si tu permets, c'est 329 élèves qu'il y a dans cette école-là, donc une école très importante. Effectivement je remercie la Collectivité d'avoir mis ce dispositif en place pour la reconstruction puisque depuis des années ce n'était pas possible. Merci.

M. le Président Claude LISE

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT

Président, certains collègues de la Majorité m'ont fait remarquer que je n'avais pas mis mon drapeau européen à côté du drapeau bleu blanc rouge. Écoutez, quand j'entends certains collègues de la Majorité, je me dis effectivement que j'aurais dû l'emmener, tellement je vois qu'on porte au septième ciel les fonds de l'Union Européenne, et on dit à la Collectivité merci d'avoir utilisé les fonds européens. Donc, s'il fallait faire la preuve de l'utilité de ces fonds, je pense que le collègue de la Majorité nous a donné largement cette preuve. Et donc, le 25 mai, j'espère qu'il va appeler les Martiniquais à se prononcer, puisqu'il y a les élections européennes, comme moi, qui ai choisi de soutenir la liste de Madame Nathalie LOISEAU avec l'autre martiniquais Max ORVILLE. Mais le collègue BRANCHI m'a remis tout à l'heure sa brochure puisqu'il est candidat, regardez-le, à côté du candidat du Parti Communiste. Le voilà, je montre ça à tout le monde, puisqu'à la télé. Je ne vais pas voter pour BRANCHI, mais j'espère que de nombreux collègues de la Majorité à laquelle appartient Michel BRANCHI vont voter pour lui et ne vont pas se défiler.

M. Gilbert COUTURIER

Moi le premier, je voterai BRANCHI. La campagne n'est pas commencée.

(RIRES DANS L'HÉMICYCLE)

(DISCUSSIONS HORS MICRO)

M. le Président Claude LISE

Bien collègues ne nous égarons pas. Nous ne sommes pas dans un meeting électoral. Revenons au sujet. Alors, il y a le collègue CATHERINE qui lui veut parler du sujet.

M. Félix CATHERINE

Bien Président, mais enfin, il s'agit toujours de l'Europe en quelque sorte. En tout cas, ce que je veux dire c'est que s'agissant du dossier, du rapport 34, qui évoque la demande sollicitée par la ville de Schœlcher, nous observons que la proposition du plan de financement correspond bien aux demandes de subvention de la ville, donc validé au conseil municipal du 26 février 2019 par cet aménagement, donc je l'avais rappelé chers amis. Alors je voulais quand même attirer l'attention parce que la demande correspond bien à la digue. Comme tu as dit tout à l'heure, il faut faire une distinction entre la digue et l'APIT. Donc l'enrochement de protection contre les aléas de submersion lié au déferlement éventuel des houles qui peuvent intervenir. En fait ce que nous voulons dire c'est que, Fonds Lahaye, aujourd'hui est dans l'incertitude en permanence. Donc il faut gérer cette affaire-là. Étant entendu que, je le

répète, la digue n'est pas l'APIT, puisqu'on sait que L'APIT est constituée de quatre superstructures dont la digue qui est donc, tu l'as dit tout à l'heure, en préalable. Et par conséquent la digue, le quai, les ouvrages liés à la pêche, ainsi que les ouvrages de franchissement et de voirie. Alors donc la digue est un, comment dire, un ouvrage pour protéger l'environnement. Et j'insiste parce que c'est un vrai préalable à la réalisation de cette opération. Alors, notons que la ville a pu intervenir pour amoindrir les contributions des partenaires. C'est ainsi que la contribution donc de la CTM disparaît, puisqu'on a sollicité les fonds d'État, et donc cela a permis de diminuer la part de tous avec effectivement la suppression de la contribution de la CTM. Alors nous sommes quand même dans cette dynamique. J'ai rappelé les étapes, ce qui constitue la...comment dire l'APIT, enfin nos amis du Conseil Exécutif, BOUTRIN et MARIE-SAINTE sont là. Donc, la question qui se pose après parce que nous sommes déjà dans l'après, c'est comment nous faisons pour avancer ? Simplement dire bientôt le quai, parce que c'est cela qui est important pour la suite. Alors, j'ai envie de dire quand même qu'il y a un travail qui est en cours entre la ville et donc les techniciens de la CTM pour faire avancer ce dossier. Alors je voudrais aussi dire à l'Assemblée que ce travail se fait de manière conséquente et en grande concertation et les choses avancent positivement. Donc voilà un peu ce que je voulais vous dire, puisqu'ils travaillent en temps masqué, et nous sommes dans une démarche d'avancée. En tout cas ce que nous voudrions c'est que très vite on puisse, après donc la digue, enclencher sur le quai. Merci Président.

M. le Président Claude LISE

Très bien. Donc nous allons passer au vote, en demandant bien sûr aux élus municipaux concernés de se retirer.

M. Jean-Claude DUVERGER

Président.

M. le Président Claude LISE

Oui. Comment?

M. Jean-Claude DUVERGER

Tu ne peux pas faire voter par commune ? Il y aura moins de sortie d'élus, pour le quorum.

M. le Président Claude LISE

Mais non, mais on a présenté les trois questions, mais je vais formellement vous demander ...

M. Miguel LAVENURE

Il a raison, il a raison.

M. le Président Claude LISE

Bon, eh bien écoutez, on va faire dans l'ordre. On va commencer par Trois-Ilets.

TROIS ILETS

VOTE

CONTRE ? (0)

ABSTENTIONS ? (0)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Donc adopté à l'unanimité. On passe à Trinité. Ils sont sortis.

TRINITE

VOTE

CONTRE ? (0)

ABSTENTIONS ? (0)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Donc adopté à l'unanimité. Et puis Schoelcher, sortis également ?

SCHOELCHER

VOTE

CONTRE ? (0)

ABSTENTIONS ? (0)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Soyez gentils, dites-leurs qu'ils peuvent rentrer. Voilà, et nous passons à la question 35. Il s'agit d'une demande d'aide européenne, cette fois, de l'association solidarité Lamentinoise.

ASSOCIATION SOLIDARITÉS LAMENTINOISES DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 - ACI NONMDOUBOUT LA TERRE AU SERVICE DES HOMMES : LES MARAICHERS SOLIDAIRES DE PROXIMITÉ 2 - MDFSE 201803899"

M. Miguel LAVENTURE

Alors mes chers collègues, Président, mes chers collègues, cette demande concerne un atelier chantier d'insertion ACI, avec un intitulé qui est très parlant, c'est NONMDOUBOUT, la terre au service des hommes. Et par conséquent on a là quelque chose de très tonique, et ça arrive évidemment pour bien nous signifier la portée de cette opération qui concerne en fait une démarche d'intégration qui est proposée pour préparer la réinsertion sociale et professionnelle de personnes détenues, et donc en faisant en sorte que ces personnes puissent s'organiser, se mettre en dynamique à travers un parcours d'insertion cohérent, à travers la réalisation d'un jardin créole. Voilà donc on va dire la philosophie et l'esprit de cette opération. L'association Solidarité Lamentinoise présente donc un projet d'un cout total de 1 064 423 €. L'Europe intervient cette fois-ci à travers le fond social européen, bien entendu le fond social européen inclusion pour un montant de 523 997,80 €. La CTM est sollicitée pour 50 000, l'État 369 336,28 €, encore des financements publics pour 79 708,92 €, et une participation pour le financement des stagiaires qui correspond à 41 400 €. Voilà donc Monsieur le Président une opération, je répète, à caractère original, et qui concoure aux dynamiques d'insertion de personnes qui sont en situation de détention au moment où elles vont être en atelier chantier d'insertion.

Alors, pour l'opération NONMDOUBOUT j'appelle à la solidarité toutes les femmes doubout de la salle. Je pense qu'elles seront unanimes pour une fois. Bon alors avis de la commission Développement agricole.

M. Lucien ADENET

Alors quand on a examiné ce dossier on s'était rendu compte qu'il y avait une p'tite erreur à la page 1 et l'administratif nous a dit que dans le plan de financement, là où c'est écrit privé, on a mis participation des stagiaires. C'est la participation d'un organisme de formation. Et puis sur la page suivante la page 2, là où on a mis participant 382 457 €, il s'agit de la rémunération des détenus. Donc avis favorable de la commission.

M. le Président Claude LISE

Commission Affaires européennes, toujours la même réponse

M. Jean-Claude DUVERGER

Il n'est plus là

M. le Président Claude LISE

Commission Insertion Économie sociale.

M. Georges CLEON

La commission a émis un avis très favorable. Encourage vivement cette initiative, mais souhaite simplement que nous puissions disposer des statistiques de sortie de ce dispositif.

M. le Président Claude LISE

Très bien. Commission des Finances. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Donc, on passe au vote tout de suite ?

VOTE
CONTRE ? (0)
ABSTENTIONS ? (0)
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Et c'est une belle unanimité. Nous passons à la dernière question présentée par le collègue Miguel LAVENTURE; Il s'agit d'une demande d'attribution d'aide européenne, dans le cadre toujours du même programme opérationnel FEDER/FSE pour la transformation des produits de la filière banane en ingrédients cosmétiques et nutritionnels.

36/ SHB SAS – DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 « TRANSFORMATION DES CO-PRODUITS DE LA FILIÈRE BANANE EN INGRÉDIENTS COSMÉTIQUES ET NUTRITIONNELS : DÉVELOPPEMENT INGRÉDIENT/ PRODUITS FINIS, ESSAI PILOTE ET DIMENSIONNEMENT D'UN SITE- MQ0017637 »

M. Miguel LAVENURE

Alors c'est un projet, lui aussi, intéressant et évidemment on est dans le domaine de l'innovation. D'ailleurs ce projet émarge sur l'axe dédié à l'innovation, au titre du FEDER. Il s'agit pour cette entreprise, entreprise martiniquaise qui est animée d'ailleurs par une jeune Martiniquaise de pouvoir mettre en œuvre des processus de transformation, pas seulement la banane, mais les différents éléments qui vont avec, c'est-à-dire les éléments de sa croissance, et à partir de là, de pouvoir évidemment réaliser comme cela a été indiqué, des ingrédients cosmétiques et nutritionnels. L'objectif est très clairement de créer de la valeur à partir des produits qui aujourd'hui sont considérés comme étant, je dirais, des produits disponibles. Et par conséquent c'est très volontiers que les services ont apprécié cette opération dont le coût total est de 1 474 690,77 €, Le FEDER est sollicité pour 884 814,46 €, la CTM pour 221 203,62 €, le porteur de projet intervient pour 368 672 €, et je précise que cette opération s'organise avec le groupement des producteurs de banane de la Martinique, ne serait-ce que pour permettre la collecte et l'acheminement et les logistiques nécessaires pour disposer de la matière qu'il faut transformer en cosmétique et ingrédients nutritionnels. Voilà Monsieur le Président, mes chers collègues

M. le Président Claude LISE

Avis de la commission Développement agricole.

M. Lucien ADENET

Projet intéressant Président, chers collègues. Effectivement ici on avait déjà vu un dossier de ce genre mais avec le tronc du bananier. Là c'est le fruit du bananier qui est exploité, qui est utilisé. Donc c'est un avis favorable de la commission agriculture

M. le Président Claude LISE

Développement économique.

Mme Diane MONTROSE

C'est un avis favorable, projet innovant basé sur la recherche. Donc c'est un avis favorable.

M. le Président Claude LISE

Commission des Finances.

M. Richard BARTHELERY

Projet innovant basé sur la recherche. Avis favorable.

M. le Président Claude LISE

Y a-t-il des demandes d'intervention? Sinon nous passons au vote.

VOTE
Contre ? (0)
Abstentions ? (0)
Adopté à l'unanimité
Je remercie le collègue LAVENTURE. Attends, ah oui, excuse-moi avant de...

M. Miguel LAVENURE

Tu vas me remercier pour ce qu'on a déjà fait.

M. le Président Claude LISE

Hein?

M. Miguel LAVENURE

C'est bien de me remercier pour ce que nous avons déjà fait, remercier tout le monde.

M. le Président Claude LISE

Bien sûr. Voilà non mais je te laisse...

M. Miguel LAVENURE

Alors monsieur le Président mes chers collègues, comme je m'y étais engagé, donc je voudrais sans être, je dirais, dans un luxe de détails qui ne s'imposerait pas faire une présentation très simple dans ce mois, dit le joli mois de l'Europe, et qui partout en Europe, et donc pas seulement au niveau français mais au niveau des 27 pays, je ne sais pas si le 28eme le fait, dire un peu la réalité en matière de fonds européens en Martinique. Alors très rapidement je rappelle que nous avons une masse qui concerne trois fonds, quatre fonds pardon FEDER, FSE, FEAMP, FEADER. Le FSE étant pour un volet entre les mains de la CTM, nous le verrons tout à l'heure, et pour l'autre entre les mains de l'État, avec une finalité commune qui est bien entendu, le développement économique de la Martinique. Les masses financières, eh bien en totalité en globalité c'est 800 M€ pour l'ensemble de ces fonds, l'objectif étant par effet levier de pouvoir réaliser pour 1 500 M d'investissement. Quant au détail de ces masses financières, on passe vite, parce que je pense que nous les connaissons, mais il y a une quand même une petite pédagogie citoyenne à faire. Le FEDER FSE se décompose en 445 101 522 € pour le FEDER et 74 625 579 € pour le FSE. A l'intérieur de cela il y a une dotation qui est Particulièrement dédiée à l'emploi des jeunes de 3 787 101 € au titre de ce que l'on appelle l'IEJ (Initiative Emploi Jeune). Le FEADER qui je répète, on en a vu l'utilisation illustrée dans plusieurs rapports cet après-midi, le FEADER (Fonds Européens pour l'Agriculture et le Développement Rural) est doté en Martinique de 130 200 000 €. Le FEAMP (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche), si on excepte, si on dit or ce qu'on appelle le PCS, mais disons pour le faire comprendre, les opérations de compensation des surcoûts, eh bien il y en a pour 10 914 099 €. Et le FSE État dédié à la Martinique est de 139 100 000 €. Comme son nom l'indique à la différence de tous les premiers fonds que je viens de citer, c'est l'État qui est maître d'affaires, si je puis dire, enfin autorité de gestion, mais la CTM dispose au sein de ces 139 M de ce qu'on appelle une subvention globale dédiée aux opérations d'inclusion pour62 350 000 €. La dernière opération que nous venons de voir concernant les solidarités, l'association de solidarité lamentinoise, émarge sur cette subvention globale du FSE/État inclusion. Ensuite nous avons donc un petit regard à apporter maintenant à la façon dont les choses se présentent. En ce

qui concerne le PO/FEDER/FSE, nous avons dans la première colonne, ce sont les montants prévisionnels en millions d'euros qui ont été affichés au moment où le programme a été adopté et notifié. Alors on voit suivant les lignes, ce qu'il en devient. Il était prévu de faire, il est toujours prévu de faire au terme de ce programme pour un coût total de projet de 1 120 000 000 d'opérations. Au moment où nous parlons nous avons réalisé.758 M d'opérations programmées, c'est-à-dire 68 % de la totalité du montant qui nous a été fixé comme horizon pour cette période 2014/2020. En termes de décomposition, Eh bien ça veut dire un FEDER qui est attribué pour FSE, on l'a dit tout à l'heure c'était 445 M+ 74 M, cela fait 522 M avec aujourd'hui programmés 268M, c'est-à-dire 51 %. La CTM, c'est une indication parce qu'évidemment nous sommes libres dans notre affaire ; il était prévu qu'on puisse affecter à ce programme 187 M, nous y avons pour le moment affecté 100 M c'est-à-dire 63 %. Il y a d'autres financements publics prévus pour l'horizon 2020,237 M. Aujourd'hui nous sommes à 194 M, c'est-à-dire 81 %. Et les appels privés, enfin on aurait dû dire maîtres d'ouvrage, étaient prévus pour 174 M, aujourd'hui ils sont à 196 M, c'est-à-dire 113 %. Le p'tit rappel qu'il faut garder en tête pour voir un peu l'appréciation des, je dirais, des progrès réalisés. Au 31 décembre 2015 on en était à 2 % de programmation du programme, C'est-à-dire 23 M€, donc sur les1 120 000 000 qui constituent, je répète notre horizon au 31 décembre 2020. Alors, une petite illustration des différentes utilisations en termes de nature, d'identité des projets. Sur l'axe 1, que j'évoquais à l'instant, c'est celui sur lequel émarge l'opération qui est la dernière que nous avons examinée, SHB, avec rappelait le collège Lucien ADENET, une autre opération sur le tronc du bananier Fib and Co, et comme son nom l'indique c'est innovation et recherche, et bien nous avons financé pour 4 M. Alors ce sont des coopérations d'entreprises, ce sont des opérations qui sont menées avec des organismes spécialisés. Le collègue Daniel MARIE-SAINTE est très content de voir s'illustrer cette opération, cette rubrique par la référence avec le PARM qui est une des structures d'innovation d'accompagnement et de génération de l'innovation en Martinique, mais aussi des structures comme le CIRAD ou d'autres que nous ne citons pas. Nous avons vu dans la programmation d'aujourd'hui qu'il y avait des opérations également innovantes en matière de FEDER, liées, cette fois-ci, à la santé, l'opération e-santé, et par conséquent donc, tout ceci, émarge sur l'axe de l'innovation. Alors l'axe 3, il concerne la performance et la compétitivité pour la croissance. Cette fois le montant financé est significativement plus important, parce que c'est là qu'on trouve, on va dire, les poids lourds de ce qui fait la dimension de l'activité économique de la Martinique, Donc c'est très normalement que nous trouvons la masse la plus importante de ce qui a été mis en œuvre au titre du FEDER. Donc 134 M d'investissement sûr, je dirais, un total qui visait à réaliser pour le FEDER une mobilisation de 446 M sur l'ensemble de la période. On constate qu'à peu près 350 entreprises ont été concernées par cette multiplicité d'opérations. Il y en a qui relève du secteur du tourisme pour un poids relativement important, 51M. Je rappelle que sur cet axe le total est de 134 M. C'est-à-dire que nous sommes à quelque chose qui va au-delà du tiers de cette opération, de cet axe. Bon, dans le tourisme on trouve un peu de tout, des hôtels, des meublés, des restaurants, des structures touristiques. Il y a de la transformation à Partir de nos propres productions, les distilleries en sont un bon exemple. Il y a cinq distilleries sur la Martinique qui ont bénéficié pour 22 M; par conséquent vous voyez que c'est un point important ; c'est à peu près 15 % du montant total de 134 M mobilisés par cet axe. Et il y a aussi des entreprises industrielles de l'agroalimentaire qui représentent elles, 20 %, 26 M, donc 20 % de ce qui a pu être mobilisé pour cette axe 3 dédié à la performance et à la compétitivité pour la croissance. Signalons aussi des événements, je dirais, d'action

collective. Alors il y a en Particulier le salon. Alors le salon OSE en fait Partie, VALORA, MADIN'EXPO. Je répète nous donnons comme le dis la première ligne de cette slide, quelques mesures phares. Bien entendu il ne s'agit pas d'une présentation exhaustive, comme chacun peut le comprendre. L'axe 5 est dédié à l'aide au fret. Pardon il y a l'axe 4 d'abord. Excusez-moi l'axe 4 qui concerne l'énergie pour un montant cette fois de 44 M€. On voit bien donc que c'est important, mais rien à voir avec les 134 M précédents dédiés à la compétitivité des entreprises. Il y a toute sorte d'opération concernant l'énergie. Le collègue BOUTRIN n'est pas là, il aurait pu illustrer. Il est là. Donc, voilà, avec...

(Discussions hors micro)

Voilà non, mais il est là, il se prépare déjà pour la suite, voilà, et par conséquent, donc avec des investissements pour faire en sorte que nous puissions améliorer notre mix énergétique, et donc organiser ce qu'on appelle la transition énergétique. Vous connaissez les opérations puisque nous les avons vues ici. Elles sont dans toutes sortes de domaines, c'est du photovoltaïque, c'est des chauffe-eaux solaires, ce sont des opérations... bon bref, y compris la maîtrise de l'énergie puisque c'est un élément essentiel de notre dynamique d'énergie. L'axe 5, il est dominé par l'aide au fret. Il y a autre chose dedans mais c'est l'aide au fret qui est très largement, je dirais, pilote sur cette opération. 63M€. Un mot pour rappeler qu'il s'agit de deux choses différentes. La première, c'est aider les entreprises de transformation à pouvoir acquérir en Martinique, donc on le faisant entrer par voie d'importation des éléments de matière première, d'équipements ou de matériel qui vont être utiles à leurs activités, et puis il y a en deuxième main des éléments d'exportation. Alors l'exportation elle est double, cela peut être les produits que nous fabriquons, et dont nous voulons faciliter leur arrivée sur les territoires de destination, à travers l'aide à l'export. Mais c'est aussi, très important pour tous ceux qui sont attentifs à l'écologie, ce sont les déchets dangereux, et faire en sorte que puisque nous ne pouvons pas avoir des filières de traitement pour les déchets ultimes dans tous les domaines, faire en sorte que ces déchets dangereux, et bien ne puissent pas rester indéfiniment en Martinique avec les risques évidemment qui y sont associés. Alors, puisque je parle de risque, je vais évidemment, parler de l'axe 5, qui concerne cette fois-ci les risques non pas de la pollution mais les risques majeurs. Montant important presque aussi important que l'aide au fret, 61.9 M, 62 M à peu près. Et on voit qu'il y a sur ces questions de risques majeurs, on l'évoquait tout à l'heure avec le cas de l'école de Beauséjour, une attention particulière sur la question du risque sismique. Faire attention à l'exposition au tremblement de terre qui peut exister en Martinique. Alors ce sont les établissements scolaires, le plus emblématique d'entre eux c'est le lycée Schælcher, pour lequel il y a, ben je pense que Daniel MARIE-SAINTE aura toutes les occasions de l'illustrer, il y a, je crois, quelque chose de vraiment exemplaire, pour toutes les technologies qui sont mises en œuvre pour ce bâtiment. Il y a une finalité par conséquent qui ne vise pas que la communauté scolaire mais au-delà. Il y a bien sûr d'autres établissements scolaires. On parlait des écoles à l'instant, je rappelle qu'on en a fait également l'application pour une école à Rivière-Salée. Il y a d'autres écoles qui viennent donc, en ce moment là-dessus. Il y a également pour le logement, n'est-ce pas, le logement social en particulier. Donc on voit bien toute la portée de ces affaires-là. L'axe 6, il est plus globalement sur les problèmes d'environnement avec plusieurs types d'intervention. Il y en a qui concerne donc de véritables infrastructures lourdes qui permettent à la Martinique, et bien de traiter la vie quotidienne, y compris les déchets qui sont produits qu'ils soient ménagers, qu'ils soient organiques, qu'ils soient industriels ; de telle façon qu'ils ne soient pas un élément

d'altération de notre environnement. Nous, nous gardons en mémoire l'opération complexe Petit Galion que nous avons financé, une opération de plusieurs dizaines de millions d'euros. Nous savons également qu'il y a les opérations d'assainissement, les stations d'épuration. On vient de voir l'opération de Rivière-Pilote en matière d'assainissement. Il y a plein d'autres opérations qu'on pourrait citer. Mais je veux mettre un p'tit peu un focus sur des aspects, je dirais, écologiques plus originaux, comme par exemple la réhabilitation de la continuité écologique de la Rivière Blanche, avec la réhabilitation de la route des Gués. Et par conséquent, on voit qu'on va dans un élément assez particulier. J'aurais pu citer également toute une série de choses qui se font en forêt, du point de vue de cette préservation de l'environnement et de l'accentuation de l'effort en matière de protection et de valorisation de l'écologie. Alors l'axe 7 c'est celui du transport avec deux grandes locomotives en la matière. Comme nous sommes une île, on imagine bien, c'est le transport aérien et le transport maritime. Transport aérien, nous avons programmé ici la grosse opération de la SAMAC, l'aéroport Aimé Césaire du Lamentin en Martinique, et qui par conséquent donc mobilise des éléments importants de financement, et puis le Grand Port Maritime dont nous avons actualisé le plan de financement à l'instant par un apport complémentaire de 3 M€ de FEDER qui s'ajoutent au 13 qui existaient déjà, c'est-à-dire 16M. N'oublions pas, même si nous parlons des fonds européens, la contrepartie de la CTM à hauteur de 10 M, ce qui n'est pas rien compte tenu de nos moyens. L'axe 8-1, il concerne, puisque nous sommes cette fois-ci sur un axe spécifiquement FEDER, la création d'emploi et l'insertion professionnelle des jeunes notamment, les « ni » cela veut dire ceux qui n'ont ni éducation, ni processus d'éducation scolaire, ni formation professionnelle, ni emploi, et qui par conséquent sont considérés comme étant les plus exposés, les plus fragiles de nos populations, en tout cas chez les jeunes en particulier, et il est intéressant de noter que ce qui a été mis en œuvre jusqu'à présent pour un montant de 15 M a pu concerner de 2 120 participants. Il y a toute série, toute une panoplie d'opérations de toute nature, elles sont sur tous les plans, elles sont sur tous les publics. Par conséquent donc nous n'allons pas en faire le détail ici. Alors l'axe 9, c'est celui de l'attractivité et de l'inclusion dans le territoire. Il s'agit d'investissement qui évite les phénomènes d'exclusion, évite les phénomènes de mise à l'écart, et comme nous sommes une population qui prend de l'âge en moyenne, et bien la notion d'EHPAD va devoir s'imposer. On a déjà une première réalisation qui a été faite à Saint-Joseph. Mais il y a aussi toutes les autres formes d'inclusion. On évoquait à l'instant dans la programmation d'aujourd'hui des équipements sportifs. Ils constituent un élément essentiel de cette programmation du FEDER. On a choisi de signaler par exemple l'équipement de la piscine communautaire du Saint-Esprit, mais communautaire de l'Espace Sud, et puis la médiathèque du Robert. Il y a des opérations moins prestigieuses ou avec des volumes de crédit moins importants, mais qui sont également extrêmement utiles et bienvenues. Alors nous revenons ici à une compétence FSE avec l'axe 10 qui est l'élévation des compétences pour l'emploi 31 M consacrés jusqu'à présent. Le nombre de participants est de 3150. Cela donne une idée un peu de cette diversité de publics qui peuvent en bénéficier. On trouve des personnes qui sont dans des démarches diplômantes, ou bien des gens qui font, je dirais, des repositionnements professionnels; il y a également l'intégration des immigrés, la qualification des salariés, etc. Toujours au titre du FSE, alors cette fois-ci ce n'est pas directement ce qu'on appelle le capital humain, mais c'est plutôt les équipements infrastructures qui peuvent évidemment être mis au service du capital humain, mais en particulier, nous signalons les équipements réalisés par des structures comme le RSMA, avec des aspects concernant la formation proprement dite, mais également des pratiques sportives dont nous avons suffisamment dit aujourd'hui, la force d'intégration. Voilà un peu ce qui est, je dirais, un peu une présentation un peu flashy des activités FEDER-FSE pour ce que nous avons pu faire jusqu'à présent. En masse je rappelle que l'objectif qui est prévu c'est qu'il soit possible de réaliser fin 2019, pour éviter ce fameux dégagement d'office qui est cette préoccupation évidemment que nous avons tous en tête, c'est de pouvoir justifier pour 295 M€ de dépenses réalisées. Cela correspond à 138 M€ de FEDER ou de FSE. Et par conséquent, c'est ce sur quoi nous sommes attendus au 31 décembre. Et que nous avons le devoir de tenir. Au moment où nous parlons, c'est-à-dire en ce soir du 16 mai 2019, nous avons, pour évaluer un peu le chemin qui nous reste, déjà réalisé pour 236 M€ de dépenses qui ont été certifiées par la CTM, certifiées au sens certification de service fait. Je rappelle que cette certification se fait sur pièce par la production de factures acquittées, mais elle se fait également sur place par les visites qui sont effectuées sur les sites qui ont été les lieux de réalisation des opérations. Donc, je dis atteindre 295 M, aujourd'hui nous sommes à 236 M. Donc, dans l'absolu, il nous faut au moins encore pouvoir certifier pour, disons une soixantaine de Millions d'euros. Nous pensons que c'est à notre portée. Rien n'est jamais garantie, rien n'est jamais sûr. Et donc, j'invite tous à l'effort, notamment, ceux qui sont aujourd'hui bénéficiaires des décisions de programmation. Mais nous devons le faire de manière d'autant plus déterminée, qu'une fois que nous avons fait la certification, il reste encore une étape essentielle, c'est la certification dite financière parce qu'au bout du compte, c'est le représentant local de l'état membre, dans son expression financière, c'est-àdire le Trésor public qui doit revisiter la totalité des documents sur lesquels nous nous sommes prononcés, et c'est cette revisitation qui conduit ensuite à afficher les chiffres auprès de Bruxelles. Un mot plus rapide concernant le FEADER. Je rappelle qu'il s'occupe, lui, de l'agriculture et de l'espace rural. Les objectifs sur l'ensemble du programme en termes de dépenses publiques c'est de faire pour 154 M. Au moment où nous parlons nous avons réalisé pour 76 M, c'est-à-dire qu'il y a eu 703 dossiers qui ont été programmés. Eh bien, sur ces 154 M en fait, il faut retenir qu'il y en a pour 130 qui relèvent du FEADER. Et bien, nous avons programmer pour les 703 dossiers déjà sélectionnés, 60 M de FEADER. Et par conséquent, nous voyons que nous sommes sur une dynamique qui a besoin d'être poursuivie de manière ardente. En ce qui concerne les illustrations, et bien, il y a beaucoup de choses en termes d'encadrement, en termes de recherche, en termes d'assistance technique, en termes de partage du savoir, parce que dans l'agriculture il faut perfectionner les connaissances, mais surtout les partager. Et donc il y a des opérations qui sont dédiées à cela, en Particulier la mesure 1. Il faut évidemment renforcer la solidité, la robustesse des exploitations agricoles, et cela dans l'ensemble du screening des spéculations possibles ; il y a les deux grandes que nous connaissons la banane et la canne. Mais il faut la diversification qu'elle soit végétale ou animale, et c'est l'ensemble de tout cela qui doit fonctionner. Bien sûr, au-delà de l'agriculture, l'agro transformation est essentielle. Sur l'agriculture dans ce domaine 550 dossiers ont été programmés; sur l'agro-transformation c'est-à-dire essentiellement de l'industrie agroalimentaire, il y a 15 dossiers, 15 projets qui ont déjà été financés. Et il y a aussi les questions d'irrigation. Nous avons vu encore ce soir deux séries d'opérations avec les ASA, Association Syndicale Autorisé en matière d'irrigation. Alors sur la mesure 6, très important, l'installation des jeunes agriculteurs. Nous voulons porter une attention Particulière, essayer de voir comment on peut faire même un véritable coaching de ces agriculteurs, parce qu'il faut le dire, et il faut le regretter, il y a encore beaucoup d'installations qui ne perdurent pas. Le collègue Lucien ADENET en sait quelque chose puisque nous en parlons souvent. Et bien notre objectif c'est évidemment les sélectionner, les installer, et surtout faire en sorte qu'ils prospèrent. Donc on a mis en place un dispositif qui va s'accentuer, je dis bien d'accompagnement de coaching de ces jeunes agriculteurs. Et puis il faut que tout le monde soit irrigué en internet. Donc vous savez qu'il y a un programme internet Particulier financé par le FEADER à hauteur d'ailleurs de 5 M€ qui est en cours, et qui est même très avancé, parce qu'il va se terminer peut-être dans un an, ou un an et demi et qui permet d'avoir concurremment avec le grand projet très haut débit dont nous avons parlé, la possibilité d'offrir au monde rural de bénéficier de la liaison internet. Là aussi nous avons des objectifs à tenir 37 M de FEADER payés au 31 décembre 2019. Donc nous, on affiche les formations pour que chacun puisse l'avoir bien en tête, et l'assure avec nous. Au moment où nous parlons, en ce 16 mai 2019, il y a 23 M qui ont été payés. Donc, comprenez la différence, donc il en reste encore 14 à opérer, et compte tenu de la date à laquelle nous sommes, si, croisons les doigts, il ne se passe aucun incident, nous devrions être à même de pouvoir les atteindre. Par conséquent donc haut les cœurs, et mobilisons-nous toujours jusqu'au bout. En ce qui concerne le FSE/État, nous avons, vous le savez, un montant total, je l'évoquais tout à l'heure dans le cadre de la subvention globale, de 62 M de FSE/ État, en responsabilité d'autorité, d'organisme intermédiaire, comme si on disait une autorité de gestion déléguée, pour un cout de projet de 81M. Donc au moment où nous parlons, nous avons donc programmé 38 M sur ces 62 pour un coût total de projet de 62 M, ce qui fait qu'on est sur des taux de réalisation de programmation qui sont, on va dire, supérieurs à 60 %. Et là aussi, il faut que nous continuions avec la même intensité. Alors je rappelle que le FSE inclusion c'est vraiment de nouveau le capital humain. Et Par conséquent, nous aimons illustrer cela par, bien sûr, le nombre de Participants avec ce qui a été déjà été mis en programmation. Il y a 4 346 Participants. Si vous voulez des précisions le collègue CAROLE se tient à votre disposition pour vous les donner de manière très précise, enfin très fine, très aboutie. Ensuite, en ce qui concerne le FEAMP. Alors c'est un fond pour lequel il n'y a pas d'autorité de gestion décentralisée. C'est le ministère qui est autorité de gestion. Nous avons quand même une certaine latitude, dans la mesure où, ce sont des mesures qui sont mises en œuvre, avec, je dirais, un engagement de proximité de la part de la CTM. Nous faisons de gros efforts mais je pense qu'il va falloir les renforcer encore pour arriver à faire en sorte que les marins-pêcheurs qui sont nombreux et qui ne sont pas tous dans des situations très florissantes, mais parfois avec des difficultés, et bien acceptent de jouer le jeu, de faire un dossier, de le déposer, et de nous permettre ainsi de concourir à leur prospérité. La collègue Patricia TELLE en sait quelque chose, et chacun est invité par conséquent à se faire apôtre auprès de cette population des marins pêcheurs. Pour le moment, comme nous le voyons à travers les différentes réunions que nous faisons en plénière, il y a une petite amélioration mais je souhaite qu'elle soit accentuée pour les temps qui viennent. Donc, au moment où nous parlons, ce que nous pouvons dire c'est que si nous faisons une approche d'ensemble, et bien il y a eu au total 1 125 dossiers, peut-être un p'tit peu plus, parce qu'il y a eu des décisions qui ont été prises aujourd'hui, donc peutêtre 1 130 ou 1 140 dossiers qui constituent concrètement les décisions réelles, financières qui ont été prises par les élus de la Martinique, par la CTM, sur les fonds européens au profit des divers publics concernés. Cela constitue un montant total de 450 M€ attribués, dont 319 M au titre des fonds européens, et 131 M au titre de la CTM. Je veux juste dire cela parce qu'il faut bien comprendre que ces chiffres que nous donnons, sont des chiffres qui viennent en plus des ressources habituelles que nous pouvons avoir dans un budget. Pour une partie, ils sont intégrés dans le budget, parce que quand le bénéficiaire c'est la CTM, et bien les chiffres de fonds européens attribués à la CTM se retrouvent en ressources dans le budget de la CTM. Mais toutes les sommes qui sont attribuées à des bénéficiaires autres que la CTM. Exemple, ce soir les communautés d'agglomération, les communes, les entreprises, les associations, et bien toutes ces sommes-là ne se lisent pas à travers le budget de la CTM, parce qu'elles sont traitées par la CTM, mais dans un circuit qui fait que cela ne transite pas par la CTM. Et donc dans ces conditions, cela permet de mieux évaluer, de mieux apprécier, de mieux, je dirais, mesurer ce que les fonds européens apportent comme élément de dynamisation de l'activité à la Martinique que ce soit au plan économique, au plan social, de l'éducation de la formation, au plan environnemental, et plus généralement au plan sociétal, puisque les fonds européens ont ce multi-ciblage que j'ai essayé de synthétiser pour vous. Je vous remercie.

M. le Président Claude LISE

Bien collègue y a-t-il des questions ? S'il vous plait, y a-t-il des questions ? Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT

Joint European Resources for Micro to Medium Enterprises (JEREMIE).

M. Miguel LAVENTURE

Alors, alors...

M. Fred LORDINOT

Je n'ai pas fini, est-ce que tu réponds tout de suite, est-ce que je pose mes questions ?

M. Miguel LAVENTURE

Ah ben non, comme tu as fait un temps d'arrêt, je croyais que tu avais fini, mais prend tout ton temps.

M. Fred LORDINOT

How many people are you? How many people ? Donc, Si l'intervention du collègue est programmée depuis un mois, pourquoi nous n'avons pas accès aux documents avant la séance ? Donc je le répète, est-il possible de nous donner par un clic l'ensemble des chiffres qui sont présentés pour que ça soit une discussion utile et efficace, et pour qu'on ait un débat. S'il nous présente des éléments qu'il a prévu de faire depuis un mois est-ce que Monsieur le Président, le bureau peut lui demander d'envoyer l'information avant ? C'est tout ce que je lui demande. Cela me paraît possible. Donc pour la qualité du débat. La deuxième chose c'est que certains élus ne souhaitent pas de présentation flashy, et c'est mon cas. Cela ne m'intéresse pas des présentations flashy. Je souhaiterais des informations en profondeur. Chaque année, est-ce qu'on peut nous donner comme le fait l'Union Européenne et tous les pays, la liste nominative des bénéficiaires de fonds européens ? Chaque année, il me donne, comme le fait l'Union Européenne pour les 28 pays, sur son site la liste nominative avec le nom des gens qui bénéficient et le montant. C'est ça la vraie discussion. Et les entités sont localisées géographiquement. C'est cela le véritable contrôle de l'Assemblée. Si on ne veut pas nous donner ces informations, on peut nous donner toutes sortes de chiffres, et puis dire voilà ça va fonctionner. Donc ce que je souhaite c'est que le collègue nous donne une liste nominative et les montants attribués à chaque bénéficiaire. Je souhaite aussi que l'information soit donnée, pas comme ça. S'il nous dit il y a cinq distilleries pour 22 M€, c'est qui? Qu'on nous donne la liste. Parce qu'il nous dit qu'il y a de mémoire 349 entreprises qui ont bénéficié sur une mesure, sur un axe, il ne nous donne pas la liste des entreprises. Comment pouvez-vous faire une véritable analyse ? Parce que tous nous avons la conviction que les fonds européens sont incontournables. 80 % de financement. Mais quelle est notre position individuelle quand il y a des élections qui arrive le 25 ? Est-ce qu'on se tait ? D'un côté on dit qu'il nous faut des fonds européens, et quand il faut aller Participer à l'élection on dit aux Martiniquais, ah, zot pé rété bo kail zot. Il faut qu'on soit cohérents. Et je prendrai juste un exemple, parce qu'il y a eu 4 ou 5 chiffres qui ont été donnés pour le FEAMP. Comment vous expliquez cette faible utilisation? A peine un quart des fonds utilisés. Mais il y a un problème très cher collègue. Cela veut dire que notre Collectivité doit mettre un réel accompagnement auprès des marins-pêcheurs pour qu'ils puissent mobiliser ces sommes. Pourquoi les marins pêcheurs n'arrivent pas à utiliser la somme ? Pourquoi on n'arrive pas à construire des DCP. Mais vous connaissez la solution. Je discute avec certains collègues, vous refusez le préfinancement. La grande question c'est que comme moi-même vous regardez ce qui se passe dans d'autres régions de France, il y a un préfinancement mis en place par l'autorité de gestion. Pourquoi refusezvous le préfinancement ? Voilà une question. Une question qui est simple, qui est claire. On me dit, ben Monsieur, on ne peut pas le faire, il n'y a pas d'argent etc. Vous avez laissé trop de dettes, bon je ne sais pas. On me répond. Mais on ne peut pas comme ça nous donner des données globales qui ne sont pas affinées, et qui ne permettent pas une bonne appréciation, et une critique constructive. Parce que la question c'est quels sont les taux de paiement par axe? C'est bien de me donner les axes, mais on les connaît pour que ceux qui suivent. Mais il faut nous donner les taux d'engagement et les taux de certification, et les taux de paiement par axe. Je regarde encore Madame FANON, qui donnait ce document, à l'époque, quand nous étions au Conseil Général. Je n'invente rien. Qu'est-ce qui fait qu'on n'a pas cette transparence en 2019 ? Donc si on veut qu'il y ait une véritable compréhension des mécanismes, il faut dire aux gens quel est le temps et la durée de l'instruction. J'ai lu sur un document qu'il y a environ depuis le début, ben si je me trompe on va me dire, environ 1 200 projets je crois, qui ont été financés depuis le début. Combien de temps cela a pris l'instruction moyenne ? On m'a donné un exemple sur JEREMIE, c'est marqué dans le dossier 180 jours à partir du moment on a pris la décision pour mettre en place le premier fonds. Aujourd'hui c'est un an après. Qu'est-ce qui bloque ? Quelle est la durée de réponse ? Il y a des entreprises qui disent nous on n'a pas de réponse, on ne nous dit rien, on ne répond pas. Donc, est-ce que nous pouvons avoir une série d'indicateurs pertinents qui vont nous permettre d'avoir la réalité de la consommation des fonds et surtout de mieux accompagner, et je pense spécialement aux petits porteurs, ce qu'on appelle les petits porteurs, ceux qui ont des petits projets et qui veulent être aidés. Et je le dis, non pas dans un esprit polémique, mais parce que je suis convaincu que ces présentations n'apportent pas les éclairages que chacun réclame sur l'utilisation des fonds européens.

M. le Président Claude LISE

Collègue Patricia TELLE

Mme Patricia TELLE

Merci Monsieur le Président. En fait je ne souhaite pas rallonger les débats. Donc je m'associe totalement aux propos tenus par le collègue LORDINOT. Je voudrais juste insister sur le FEAMP. Il y a un réel problème pour les marins pêcheurs, et c'est vrai que la cellule Europe ne peut pas les aider à compléter les dossiers, mais il y a vraiment à trouver une articulation pour les aider, parce qu'on en est à 60 dossiers programmés, qu'est-ce que vous avez dit, 43 dossiers payés, alors qu'il y a un tel besoin. Je pense qu'il faut vraiment trouver

une autre méthode pour que les marins-pêcheurs puissent accéder à ces fonds européens. Et puis je voulais juste te dire parce que j'ai le micro et j'en profite. Nous avons voté tout récemment l'aide à la création ou à la reprise d'entreprise pour les marins pêcheurs. Moi, cette semaine j'ai vu un dossier, mais jamais ils ne pourront compléter ces dossiers-là. C'est un dossier avec 21 pages ou 27, je ne m'en rappelle plus mais avec des renseignements qui leur sont demandés. Alors les dossiers de fonds européens, il y a un format, de toute façon qui est réglementaire, on ne peut pas faire autrement. Mais je pense que pour les aides qui sont CTM, il faut vraiment que l'on puisse trouver quelque chose qui soit abordable, accessible. Et puis surtout qu'on puisse désigner les structures qui les aideront. Alors c'est vrai qu'il leur est donné une liste de cabinets qui peuvent les aider, mais ça c'est payant. Et aujourd'hui, vu la situation économique qui est celle des marins-pêcheurs, ce n'est vraiment pas possible qu'ils payent. Merci Monsieur le Président.

M. le Président Claude LISE

Y a-t-il d'autre demande d'intervention? Collègue CATHERINE.

Mme Félix CATHERINE

Je m'associe à l'intervention du collègue LORDINOT. Simplement certainement nous n'avons pas encore tous les éléments qu'il demande ? Mais peut-on nous transmettre au moins les documents qui ont été présentés ?

M. le Président Claude LISE

Pas d'autre question ? Donc, je donne la parole au collègue LAVENTURE pour qu'il réponde aux questions qui ont été posées.

M. Miguel LAVENTURE

Merci Président. Alors, premier volet, l'information de nous-mêmes. Alors cela fait un mois que j'ai effectivement pris l'engagement de faire cette présentation, mais la présentation que je viens de faire est la présentation qui intègre les informations résultant notamment des décisions que nous avons prises aujourd'hui, et puis des décisions que nous avons prises dans les Conseils Exécutifs qui ont eu lieu ces derniers jours. Ce que je veux dire c'est qu'on a donné une information actualisée. Vous avez vu que chaque fois je dis en ce 16 mai 2019. Cela veut dire que si nous voulons être respectueux de collègues à collègues, c'est effectivement de donner une vraie information et donc, la donner de manière anticipée c'est toujours possible, mais elle sera moins actualisée. Deuxièmement sur le détail plus précis de ce que nous souhaitons avoir comme indication quant à la mise en œuvre des fonds européens. Eh bien, sauf bug du site qui est consacré à cette question, vous avez, en allant sur le site, la liste nominative des bénéficiaires des fonds européens. Alors je vais personnellement vérifier dès ce soir pour m'assurer que c'est bien le cas, parce que normalement cette liste est mise à jour tous les six mois. Alors elle n'est pas mise à jour en continu, elle est mise à jour tous les six mois. Donc a priori, je dirais, avec un délai d'actualisation qui est relativement raisonnable on a cette information, mais encore une fois je vais m'assurer moi-même tout à l'heure de ce qui est prévu est réputé mis en œuvre. Troisièmement et en ce qui concerne, il y a toujours l'information, les éléments qui ont été présentés ce soir et bien oui, ils seront transmis de manière très diligente par les services j'imagine de l'Assemblée, enfin de la CTM en tout cas, pour que l'ensemble des collègues puisse l'avoir. Ça c'est pour la partie informations. Deuxième élément, les éléments d'indicateurs. Alors moi je suis assez content d'entendre ça, parce qu'on est tous très motivé par la possibilité de procéder à une vraie évaluation de nos politiques, et par conséquent, disposer des indicateurs va nous permettre d'y parvenir. Et donc on n'aura jamais fini de perfectionner ce qu'on pourra mettre au point à ce niveau-là. Mais je pense que c'est d'intérêt collectif que nous puissions avoir ces éléments partagés de lecture, d'analyse de ce que nous faisons. Donc ce n'est pas un problème d'engagement parce que c'est toujours un peu à risque. Mais je crois qu'on peut retenir de dire qu'on va essayer d'être assez concrets sur cette approche-là pour que l'ensemble des collègues, et au-delà puisse disposer des informations. En ce qui concerne les populations qui aujourd'hui peutêtre sont moins engagées dans l'utilisation des fonds européens et plus Particulièrement le monde de la pêche. Alors je crois qu'il faut qu'on se parle franchement entre nous, il y a deux éléments de difficulté. I y a un premier élément que la collègue Patricia TELLE a un p'tit peu, je dirais, souligné, c'est la complexité des documents, qui sont le cadre à travers lequel il faut se positionner pour pouvoir faire la démarche. Alors, elle l'a dit par rapport aux aides CTM, mais je pense que pour les fonds européens il y a aussi des éléments de simplification indispensable. Nous essayons de les forcer, si je puis dire, de forcer leur mise en œuvre, en particulier parce que nous utilisons des appels à projets dont nous souhaitons qu'ils soient plus aisés à être mis en œuvre. Mais pour une grande part la complexité des questions européennes est légendaire, elle est légendaire. Et par conséquent nous savons qu'il y aura probablement un niveau auquel on ne pourra pas parvenir parce que c'est un peu un état d'esprit de cette construction. Et enfin, convaincre et accompagner. Alors convaincre ceux qui sont les plus intéressés potentiellement à se mettre dans cette affaire-là. Je pense que ce que nous avons mis en œuvre jusqu'à présent doit être renforcé, mais il faut probablement que nous multiplions les relais. Je ne peux pas donner d'indication de secteur particulier, mais les relais de toute nature, y compris avec les instances municipales, dont certaines ont dit qu'elles étaient d'accord pour avoir des personnels qui viendraient en formation chez nous, pour récupérer quelques éléments, de manière à pouvoir ensuite les distribuer, les disséminer et qu'elles fassent cette pédagogie de la proximité. Mais aussi peut-être quelques structures socioprofessionnelles, notamment les compagnies consulaires avec lesquelles nous avons commencé à explorer quelques possibilités, et j'espère qu'on y arrivera. Bon il est tard je ne veux pas être long, je pense que l'essentiel c'était qu'on ait eu cet échange et qu'on puisse s'engager sur les voies que nous avons manifestement en commun à retenir. Juste un mot avant de finir sur la question des fonds outils financiers. Ils illustrent assez bien ce que nous disons, assez bien sur le fait que même, j'ai envie de dire, dans la proximité la plus proche, nous pouvons avoir des difficultés à faire en sorte que les mécaniques puissent fonctionner convenablement. Je ne veux faire aucune révélation publique, parce que cela relève des réalités administratives. Mais ce dont nous parlons aujourd'hui, est très concrètement un élément qui illustre que la manière de fonctionner pour faire en sorte qu'on dispose des informations pour pouvoir faire aboutir des projets, et ben, n'est toujours pas utilisée de manière optimisée. Alors de grâce ne me demandez pas de vous dire quoi que ce soit de plus parce que je ne veux mettre personne en difficulté. J'ai dit qu'on allait s'en occuper. Je souhaite qu'on puisse le faire. C'est sûr qu'il y a eu des délais qui ont été longs. Je suis le plus perturbé par cela. J'ai rappelé très vite hier que la première idée, la première initiative, le premier vote en matière de fonds pour aider les entreprises date du 12 octobre 2017 à l'initiative de votre serviteur, présentant un rapport du Président du Conseil Exécutif qui lui a demandé de l'élaborer et de le présenter avec les services. Et par conséquent donc, cette chose qui était réputée pouvoir se faire, se concrétiser dans un délai inférieur à un an, et par conséquent on va dire deuxième semestre 2018, nous arrivons à la fin du premier semestre 2019, non seulement nous n'y sommes pas, mais nous savons que nous n'y serons pas dans les semaines qui viennent. Parce que parfois on est tout bout, on voit le.... Bon, ce n'est pas dedans. Et par conséquent vous devinez à quel point je suis au moins autant que vous, mais certainement beaucoup, beaucoup plus que vous très impatient. Vous voyez que j'utilise des mots très soft, très impatient de faire que ça avance. Donc, ensemble on va y arriver.

M. le Président Claude LISE

Merci collègue LAVENTURE. Alors il n'y a pas de vote bien sûr, et je vais donc demander au collègue BOUTRIN qui ne peut pas être là demain de présenter ses questions, il en a 12. Donc j'espère... mais oui, mais, collègues il ne peut pas faire autrement. Donc je rappelle qu'en début de matinée j'avais demandé d'accélérer un petit peu, que personne n'a voulu m'écouter, et j'avais averti que cela nous entraînerait assez tard. Et vous savez qu'il reste suffisamment de questions, même s'il traite ses 12 questions, il y en a suffisamment pour qu'on soit à la même heure demain. Donc je propose en tout cas qu'il fasse ce qu'il peut. On lui a demandé d'essayer d'être le plus synthétique possible. Si vous êtes le plus raisonnable possible aussi, on va peut-être y arriver, sinon et ben on arrêtera lorsque tout le monde me dira que c'est le dernier degré de l'épuisement. Voilà, alors tu as la parole collègue BOUTRIN sur la question numéro 58.

58/ VILLE DE FONDS-ST-DENIS : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'ÉGLISE

M. Louis BOUTRIN.

Monsieur le Président je tiens à vous remercier de votre compréhension d'une situation Particulière puisque nous devons recevoir en Martinique en ce moment le conseil des ministres de l'environnement des pays de l'OECS, et en tant que pays hôte, on ne peut pas faire autrement que d'accompagner les travaux qui se sont déroulés depuis hier, et qui continuent aujourd'hui et demain. Alors j'ai l'honneur de vous présenter un dossier qui concerne le Nord Caraïbes, la ville de Fond Saint-Denis, pour une demande de subvention qui concerne les travaux de réhabilitation de l'église. C'est un dossier qui est ancien, qui a déjà fait l'objet d'une délibération de l'Ex Conseil Régional en 2012, mais pour des raisons diverses et variées, notamment, parce qu'il y a eu des problèmes en ce qui concerne des travaux qui ont dû être arrêtés, puisque l'entreprise qui était titulaire du marché public a été défaillante, et compte tenu de l'augmentation des prix entre-temps la ville de Fonds-Saint-Denis a introduit une nouvelle demande de subvention avec un nouveau plan de financement. Le nouveau budget prévisionnel pour la réfection de l'église se chiffre à pratiquement un 1 M€, 990 893 €. Dans ce plan de financement il est demandé une participation financière de la CTM, à hauteur de 80 %, soit 792 714 €. La ville de Fonds-Saint-Denis apporte le complément 20 %, soit 198 178 €. Il vous est donc demandé, chers collègues, vous avez le dossier, au regard de l'heure je ne vais pas entrer dans l'approche analytique du dossier. En résumé ce qu'on peut dire, il vous est demandé effectivement, de vous prononcer sur la réaffectation d'une somme qui avait déjà été donné de 191 931 € à la réhabilitation de l'église, et de donner le complément, à travers une subvention d'un montant de 207 733 €.

Avis de la commission BTP

M. Georges CLEON

Avis favorable.

M. le Président Claude LISE

Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI

Avis favorable.

M. le Président Claude LISE

Y a-t-il des questions ? Sinon nous passons au vote. VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

Nous passons au 59. Il s'agit d'une modification de délibération.

DEMANDE DE MODIFICATION DE L'ARTICLE 1 DE LA DÉLIBÉRATION N°16-478-1 DU 16 DÉCEMBRE 2016 PORTANT MANDAT AU PRÉSIDENT DU CONSEIL EXECUTIF POUR LUI PERMETTRE DE LEVER EN CONSEIL EXECUTIF, LA DÉCHÉANCE AFFECTANT LES OPÉRATIONS DE L'EX AIDE REGIONALE AUX POLITIQUES D'ÉQUIPEMENT LOCAL (ARPEL), DE L'AIDE DU CONSEIL RÉGIONAL AUX COMMUNES (ACRC) ET OPÉRATIONS D'INTÉRET RÉGIONAL (OIR)

M. Louis BOUTRIN

Oui ce dossier que vous connaissez déjà donc, on devrait aller très vite. Il y a eu une erreur matérielle, et comme vous le savez, il y a une première écriture qui a été faite pour ce dossier qui devait permettre au Président du Conseil Exécutif de lever, en Conseil Exécutif sans passer par l'Assemblée de Martinique, la déchéance qui affecte les opérations qui concernent l'ex ARPEL c'est-à-dire l'aide régionale aux politiques d'équipement local, mais également l'ex ACRC, c'est-à-dire l'aide du Conseil Régional aux communes, et des opérations d'intérêt régional. La seule chose c'est que dans le lot d'aides, il y avait effectivement des aides qui sont attribuées aux communes directement par l'ex-Conseil Général, et dans la délibération, cet aspect n'a pas été mentionné. Donc on vous demande aujourd'hui, chers collègues de faire une modification, et de proposer qu'il y ait un rajout, la subvention de l'ex-Conseil Général aux communes dans le lot d'aides.

M. le Président Claude LISE

Donc, c'est un problème de forme très simple. Je pense qu'il n'y a pas d'Opposition?

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité Nous passons au 60 : création du programme territorial de préservation et de valorisation de la biodiversité martiniquaise.

60/ CRÉATION DU PROGRAMME TERRITORIAL DE PRÉSERVATION ET DE VALORISATION DE LA BIODIVERSITÉ MARTINIQUAISE SIGNATURE D'UNE CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT ENTRE LA CTM, L'ETAT ET L'AFB

M. Louis BOUTRIN.

Alors je vais prendre, par analogie, ce que vous connaissez déjà, et qui fonctionne bien puisque cela nous a permis de relever le défi énergétique en Martinique. C'est le programme territorial de maîtrise de l'énergie. Donc on a également un autre programme territorial qui concerne la gestion des déchets. Nous avons mis par exemple pour l'énergie un tronc commun à 48M€, avec l'ADEME le SMEM et EDF, ce qui nous permet d'accompagner les porteurs de projets. Et il y a deux instances, il y a une instance qui donne les orientations, et puis une instance qui gère les dossiers, et qui donne des avis sur les dossiers. Donc à l'instar de ce que nous faisons déjà, et d'une mutualisation de moyens, ce qu'on vous propose à travers cette délibération c'est de faire la même chose aujourd'hui en matière de biodiversité. Comme vous le savez la loi sur la reconquête de la biodiversité du 8 août 2016, le gouvernement envisage la création d'agences régionales de biodiversité dans chaque région. Ces agences régionales de biodiversité sont les relais régionaux de l'Agence Française de la Biodiversité. Mais quand on lit le texte de loi, à aucun moment il n'est dit que la création de ces agences régionales de biodiversité sont obligatoires. L'État à travers la DEAL, et à travers le ministère, à chaque fois, interpelle la CTM pour savoir, est-ce que oui ou non la CTM va mettre en place, va créer une agence régionale de la biodiversité. Alors, la réponse elle est récurrente, c'est-à-dire que nous ne voulons pas créer un nouvel établissement qui nous échapperait en quelque part, tant au niveau de la prise de décision qu'au niveau des moyens, et nous ne sommes pas les seuls puisque quand on regarde certaines régions comme la Corse, ils ont décidé, effectivement à l'instar de ce qu'on va faire de créer une structure qui ne soit pas une agence régionale de biodiversité. Donc, on vous propose aujourd'hui, de créer une gouvernance qui serait différente, c'est-à-dire que chacun garde ses prérogatives, on mettra un pot commun et on mettra deux instances. L'instance qui est le comité d'orientation stratégique qui est instituée sous la présidence du Président du Conseil Exécutif de la CTM, avec comme partenaire l'état l'AFB et le Parc Naturel de Martinique, qui est le satellite de la CTM Il vous est proposé également qu'il y ait un comité de gestion de programme qui va regrouper une série de gestionnaires, à savoir par exemple sur le littoral, le Conservatoire du Littoral, en ce qui concerne l'ODE, l'ONF, le Parc Naturel Marin de Martinique, le Parc Naturel de Martinique. Je vous signale que le Parc Naturel Marin n'est pas mentionné dans le projet de délibération qui vous est soumis. Donc il faudra rajouter également cela. Voilà chers collègues, j'ai essayé, d'être le plus synthétique. Ce qui vous est demandé c'est d'autoriser le Président du Conseil Exécutif de signer une convention cadre de partenariat entre l'Agence Française de la Biodiversité, et la Collectivité Territoriale de Martinique pour entériner ce projet, et bien sûr qu'il y ait une création d'un programme territorial de préservation et de valorisation de la biodiversité martiniquaise.

M. le Président Claude LISE

Avis de la commission Développement durable.

M. Charles JOSEPH ANGELIQUE

Avis favorable.

M. le Président Claude LISE

Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI

Nous n'avons pas eu d'administratif pour nous présenter ce dossier, donc on n'a pas pu se prononcer

M. le Président Claude LISE

Y a-t-il des demandes d'intervention? S'il n'y en a pas, je mets aux voix.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0)

Adopté à l'unanimité

On passe au 61 : Création d'un observatoire territorial de la transition écologique et énergétique de Martinique (OTTEE).

M. Louis BOUTRIN.

Merci chers collègues.

M. le Président Claude LISE

Comment?

M. Louis BOUTRIN.

Je dis merci chers collègues, parce qu'on a eu une initiative audacieuse, puisque la loi nous permettait de le faire, et effectivement, on l'a fait.

M. le Président Claude LISE

61 : Création d'un observatoire territorial de la transition écologique et énergétique de Martinique (OTTEE).

61/ CRÉATION D'UN OBSERVATOIRE TERRITORIAL DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE DE MARTINIQUE (OTTEE)

M. Louis BOUTRIN.

Là encore, chers collègues, j'essaierai d'être le plus synthétique possible. Actuellement, depuis 2011 nous avons un observatoire des déchets de la Martinique qui avait été créé par une délibération à l'époque de l'ex-Conseil Général, et qui était domicilié à la Direction de l'Environnement et de l'Énergie de la CTM actuellement. Il est proposé aujourd'hui d'élargir le champ d'observation actuellement porté par la CTM en matière de déchets vers un observatoire territorial de la transition écologique et énergétique de la Martinique. Alors pourquoi ? Parce qu'en fait, il faut tenir compte des nouvelles compétences de la CTM, puisqu'il y a également aujourd'hui une mise en cohérence que l'on doit faire en

transversalité entre les différents observatoires, notamment, on a vu l'observatoire du déchet, mais il y a un observatoire de l'économie circulaire qu'il va falloir mettre, puisque nous sommes sortis des logiques d'économie linéaire où on produit, on consomme et on jette, vers des logiques plus pertinentes et plus cohérentes d'économie circulaire où effectivement on produit, on consomme mais on valorise et on remet dans le circuit. Donc cela nous demande aujourd'hui une autre approche, mais également des stratégies qui nous permettent d'analyser toutes les données que nous n'avons pas encore. Un certain nombre de données de Martinique sont actuellement en possession de la DEAL, de l'État, et nous n'avons pas accès à ces données. Ce qu'on souhaiterait, c'est pouvoir mutualiser les moyens, et que là encore, on puisse avoir un observatoire pour les déchets, pour la transition écologique, et également l'économie circulaire et l'énergie. Donc cet observatoire s'appelle l'Observatoire Territorial de Transition Écologique et de l'Énergie, l'OTTEE. Alors s'il y a des questions, chers collègues, je vais y venir tout à l'heure. Ce qu'on peut dire c'est que cet observatoire, et j'anticipe sur une question qui risque d'arriver en ce qui concerne l'eau, puisque je regarde Marie-France TOUL. Il y a actuellement l'Office de l'Eau qui existe avec un observatoire, et le Président LISE également ; et il y a l'observatoire de la biodiversité qui existe également, et qui est hébergé au Parc Naturel de Martinique. Ces deux observatoires, ils sont opérationnels. Il n'y a pas eu lieu de faire non plus un mammouth, avec un observatoire qui comporterait par exemple, les transports, l'eau, la biodiversité, qui serait quelque peu ingérable. La structure que nous vous proposons aujourd'hui, c'est une structure à la fois souple et cohérente, mais c'est une structure qui tient compte de l'évolution législative depuis qu'elle nous est imposée. Voilà chers collègues ce qu'on pourrait dire sur la création de cet observatoire de la transition écologique et de l'énergie.

M. le Président Claude LISE

Avis de la commission Développement durable.

M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE

Avis favorable.

M. le Président Claude LISE

Commission BTP.

M. Georges CLEON

Avis favorable.

M. le Président Claude LISE

Qui demande la parole ? Personne ? Oui, collègue NILOR.

M. Jean-Philippe NILOR

La première chose, c'est que c'est quand même dommage qu'un dossier aussi important soit présenté, alors que, passez-moi l'expression, tout le monde est déjà saoulé là ce soir de paroles, et on n'a pas peut-être tout l'attention qu'il faut pour ce type de dossier là. La question que je poserais, c'est quid de tous ces jeunes Martiniquais qui travaillaient au sein de l'Agence Martiniquaise de l'Énergie qui a été liquidée. Est-ce que cet observatoire-là va leur offrir des perspectives professionnelles de poursuivre le travail positif qu'ils faisaient au service de la Martinique ? Et je ne parle pas d'un cas ou de deux, mais je parle d'une solution

et d'opportunités pérennes pour tous ces jeunes qui ont prouvé qu'ils étaient capables de mettre leurs compétences très importantes au service de la Martinique. Voilà

M. le Président Claude LISE

D'autre question ? Sinon je donne la parole au rapporteur.

M. Louis BOUTRIN.

La réponse est très claire. Nous n'avons pas créé cette agence martiniquaise de l'énergie, elle avait déjà des difficultés, et la conséquence logique c'est que les six sociétés anonymes qui existaient également, ont été liquidées, et ensuite l'Agence Martiniquaise de l'Énergie a été liquidée. Il se trouve qu'avant la liquidation, le personnel a souhaité rencontrer la CTM et le Président m'a demandé effectivement de rencontrer ce personnel. Je l'ai fait en présence du Président en exercice de l'Agence Martiniquaise de l'Énergie, qui est le Président du SMEM, Monsieur MONPLAISIR Ralph, et, nous avons abouti à un accord, avec recrutement par la CTM de trois des agents sur sept. Il restait sept agents à l'Agence Martiniquaise de l'Énergie, quatre pour le SMEM, et trois pour la CTM. Et parmi les trois, tu as parfaitement raison, nous avons eu le nez fin, puisque nous avons recruté une des agents qui s'occupait déjà des problèmes de l'observatoire de l'énergie donc on avait un p'tit peu anticipé et cette personne se retrouve parmi les agents qui travaillent sur ce dossier de l'Observatoire territorial de la transition écologique et énergétique. Donc nous avons joué notre rôle, et surtout je le dis publiquement, pour qu'il n'y ait pas d'amalgame parce que le plus souvent on entend des fakes news où des intox, la CTM n'avait aucune obligation à recruter ces trois personnes. Donc voilà, malgré l'effectif pléthorique qu'on avait. Donc on a vraiment tenu nos engagements et le Président MARIE-JEANNE a tenu nos engagements sur ce point.

M. le Président Claude LISE

Nous pouvons passez au vote. Non? Tu...

M. Jean-Philippe NILOR

Non je veux juste que le Conseiller exécutif, que je remercie de sa réponse, soit encore un p'tit peu plus précis. Il peut faire un tout p'tit effort. Est-ce que cela veut dire que tous ceux qui travaillaient au sein de L'AME ont eu un emploi, soit au SMEM, soit au sein de la CTM ? Est-ce qu'il n'y a personne sur le chaos ? Est-ce qu'il n'y a personne qui ait été obligée de laisser la Martinique, dans ce contexte de fuite des cerveaux ? Est-ce que des propositions ont été faites à tout le monde sans exception ?

M. Louis BOUTRIN.

Alors s'agissant du traitement humain de ce dossier. Personnellement je me suis impliqué. Nous avons eu trois réunions avec le Président du SMEM sur cette AME, puisqu'il était, comme je le disais tout à l'heure, Président de l'Agence Martiniquaise de l'Énergie. A chaque fois nous avons eu une position constante là-dessus. C'est qu'effectivement dans la répartition, nous allons prendre trois agents, et je me retourne vers la direction, je ne me rappelle pas à quel niveau ils ont été recrutés, mais tout ce que je peux dire en ce qui concerne l'observatoire on se retrouve avec, parmi les trois, un agent qui effectivement vient de l'AME. S'agissant des quatre autres agents qui relèvent du SMEM, je ne suis pas membre du SMEM; s'il y a un élu qui veut nous apporter cette information, pour savoir ce qu'il est advenu de ces agents. Mais je ne peux pas non plus parler au nom du SMEM. En ce

qui concerne la CTM nos engagements nous les avons tenus. Donc je ne peux pas, cher collègue NILOR, faire un effort supplémentaire pour te donner une information supplémentaire.

M. le Président Claude LISE

Bien collègues...non, on ne va pas entamer un débat, collègues sur cela, le vote est acquis. Comment ?

M. Charles JOSEPH ANGELIQUE

Président le collègue a posé une question, il a dit que s'il y a un élu du SMEM qui veut apporter une information et comme je suis un élu du SMEM...

M. le Président Claude LISE

Donc tu interviens, vas-y.

M. Charles JOSEPH ANGELIQUE

Je pense que je peux quand même donner l'information.

M. le Président Claude LISE

Vas-y, vas-y

M. Charles JOSEPH ANGELIQUE

En tant que premier Vice-président du SMEM, je n'ai aucune information. Rien n'est passé encore au niveau du Conseil du SMEM. Donc on ne sait pas, on en n'a jamais parlé. Par contre, je profite, comme j'ai le micro. En 2016, on a fermé la SEM Énergie, et il y a cinq ingénieurs qui sont restés sur le carreau, depuis 2016. Donc je voulais savoir qu'en est-il de ces ingénieurs qui sont restés sur le carreau ? Merci.

M. le Président Claude LISE

Oui, collègue VALENTIN.

Mme Sandra VALENTIN

Merci Président. C'est vrai que l'heure est tardive, et que chacun aimerait bien que nous allions plus vite sur les dossiers, et en même temps nous ne pouvons pas ne pas débattre, ou en tout cas porter les précisions quand il s'agit de choses qui sont extrêmement importantes. En tout cas, en ce qui me concerne je trouve que c'est important. L'AME n'était pas une structure qui était en difficulté, puisqu'il y avait eu des rapports de l'expert-comptable qui donnaient bien des résultats positifs, et je me souviens que l'équipe avait été félicitée, et particulièrement le directeur, il avait été félicité pour la gestion précise et correcte qui était faite de cette agence. Cette agence comportait des salariés qui avaient des compétences pointues, de jeunes Martiniquais, ingénieurs. Alors, c'est vrai, tant mieux, très bien pour ceux et celles qui ont été recrutés par la CTM. Je vois que l'Exécutif est parti, donc je vais m'arrêter. Merci. Donc c'est très bien, je me félicite avec je pense tout un chacun que les agents, certains agents ont pu être recrutés au cœur de la CTM sur des compétences en plus qui correspondent à leur expertise. Néanmoins, à ma connaissance, il y a au moins deux personnes qui ont été licenciées, et qui n'ont pas eu de proposition. Donc c'est vraiment très dommage. Alors peut-être que le SMEM n'a pas poursuivi. Mais en tout cas, je répète, je

trouve que pour ces jeunes Martiniquais et ces jeunes Martiniquaises qui ont des compétences pointues, et qui réalisaient une activité qui était extrêmement intéressante, en termes de précision, et de contrôle, notamment de produits, qui avaient un lien permanent avec des institutions au niveau national, voire international. Vraiment dommage pour la Martinique que cela n'ait pas pu se poursuivre. Donc tant mieux si ça se produit différemment, tant mieux si l'observatoire effectivement voit le jour et que cette activité se poursuive. Mais, quand même je trouve que c'est dommage, en tout cas moi en tant qu'élu, ça a été vraiment très dommage de voir disparaître cette structure, et notamment de voir ces deux autres personnes, ces deux dernières personnes, à ma connaissance, qui n'ont pas pu trouver de quoi se réinsérer dans nos structures existantes.

M. le Président Claude LISE

Merci.

M. Louis BOUTRIN.

Je n'ai pas d'autre précision.

M. le Président Claude LISE

Pas d'autre précision à ajouter, donc...Nous passons à la question suivante.

M. Charles JOSEPH ANGELIQUE

Président, je n'ai pas eu ma réponse concernant les cinq agents de la SEM Énergie.

M. le Président Claude LISE

Non, mais il a dit qu'il n'a pas de réponse.

M. Louis BOUTRIN.

Mais Président ?

M. le Président Claude LISE

Oui.

M. Louis BOUTRIN.

Le collègue, il le sait très bien. Il y a eu un certain nombre de structures qui existaient dans l'ex-gouvernance de l'énergie. Et lui, il était d'ailleurs Président d'une SPL Énergie. Société Publique Locale d'Énergie, puisqu'il représentait le SMEM. Cette structure, elle existe toujours, elle n'existe pas ? Elle a licencié. Donc, il y a actuellement dans le domaine de la gouvernance de l'énergie une recomposition qui se fait. La CTM, je l'ai dit, tient compte pour qu'il n'y ait pas de drame humain, des compétences qu'il y a deux manières à accompagner cette jeunesse qui est formée. Mais nous ne pouvons pas être responsable, ni tenu pour responsable des autres partenaires s'ils sont défaillants. On le fait dans la mesure du possible. D'autant plus que bon, j'entends bien, qu'on dit que cette structure l'AME était

bien gérée et tout. Bon il se trouve qu'il y a des partenaires comme EDF qui se sont retirés, d'autres partenaires se sont retirés; et nous on s'est retrouvé seul avec le SMEM. Donc s'ils se sont retirés c'est parce que les missions premières de cette structure n'étaient pas tout à fait remplies. Cela ne remet pas en doute la compétence et la qualité des agents qui y étaient, mais bon ce sont des problèmes de gestion. Le tribunal a décidé autrement, et nous à la CTM, on ne peut que constater ce que vous avez également constaté individuellement. Mais cela ne remet en rien en cause la qualité, je le répète, des compétences et des agents. Donc ce sont deux niveaux de discussion, et je ne tiens pas à ce que l'on fasse un amalgame. Mais, dès lors, malgré les 2246 agents qu'il y a déjà au niveau de la CTM, eh bien le chef du personnel, le Président, il a fait en sorte que l'on puisse, effectivement, externaliser et recruter non pas en interne, mais recruter ceux qui étaient dans une autre structure qui juridiquement est différente.

M. le Président Claude LISE

Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

Oui simplement je dois constater qu'il y a trois étrangers qui ont posé des questions. Puisque tu dis que la CTM s'est engagée, et ce sont que des gens de la CTM qui ne savent pas, qui posent des questions. Cela veut dire qu'il faut bien d'une information. Je pense que la question du collègue NILOR ou bien de notre collègue, responsable de l'énergie, je crois de la commission ici, à la CTM, y compris. Il y a une préoccupation, qui est la préoccupation de la CTM. Quand tu dis que la CTM a fait, c'est soit une partie de la CTM ou bien aujourd'hui on informe le reste de la CTM. Puisque nous sommes un peu CTM.

M. le Président Claude LISE

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

Bien nous passons à la question 62 : qui concerne la mise en œuvre de la procédure de mise en valeur des terres incultes ou manifestement sous-exploitées dans certaines communes.

MISE EN OEUVRE DU VOLET 2 DE LA PROCÉDURE DE MISE EN VALEUR DES TERRES INCULTES OU MANIFESTEMENT SOUS-EXPLOITÉES DANS LES COMMUNES DU PRÊCHEUR, DU MORNE-ROUGE ET DE RIVIÈRE-SALÉE APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

M. Louis BOUTRIN.

Alors c'est un dossier que vous connaissez bien chers collègues. Il vous est demandé d'autoriser la poursuite par la CTM de la mise en œuvre d'une procédure de mise en valeur des terres incultes ou manifestement sous-exploitées dans trois communes. Les communes du Prêcheur, les communes du Morne-Rouge et de Rivière-Salée. Donc vous avez dans le dossier l'estimation financière pour ces acquisitions. Le montant total c'est 131 749 €, avec

une participation du FEADER dont on parlait tout à l'heure, à hauteur de 85 %, soit 111 986 €, et 15 % CTM : 19 762 €. Donc il vous est demandé chers collègues, de vous prononcer sur ses parcelles. Vous Vous avez le numéro de parcelles le nombre d'hectares, un total d 486 hectares, et la superficie requise en culture qui est de 244 hectares.

M. le Président Claude LISE

Avis de la commission Développement durable.

M. Lucien ADENET

Avis favorable.

M. le Président Claude LISE

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Sinon, nous passons au vote. VOTE

Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

Nous passons à la question numéro 63. Il s'agit d'une demande de classement du site de débarquement de trois rivières en APIT dans la commune de Sainte-Luce.

DEMANDE DE CLASSEMENT DU SITE DE DÉBARQUEMENT DE TROIS RIVIÈRES EN APIT COMMUNE DE SAINTE-LUCE

M. Louis BOUTRIN.

Alors, chers collègues, nous avons une demande qui émane du Maire de Sainte-Luce. Comme vous le savez, nous avons actuellement un certain nombre d'aménagement pour la pêche qui sont des aménagements d'intérêt territorial qui s'appelle APIT. Et la commune de Sainte-Luce qui veut prétendre aux fonds FEAMP a demandé à ce qu'effectivement, dans ce cadre que l'on puisse intégrer et mettre en place un APIT sur le territoire de Sainte-Luce pour le point de débarquement de Trois-Rivières, qui est d'ailleurs le plus grand point de débarquement de poissons de la Martinique. Mais à ce jour, il n'y avait pas possibilité pour la commune qui n'était pas classée non plus dans le cadre du plan territorial d'organisation et d'équipement de port de pêche, les PTOEP. Donc nous avons, eu là encore, plusieurs réunions avec la municipalité de Sainte-Luce, ici même et sur site. Et ce qu'on a proposé au Maire de Sainte-Luce pour qu'il puisse effectivement être éligible, c'est que les installations de Trois-Rivières soient classées APIT, sinon il n'aurait pas pu être éligible au fait FEAMP, et il a suivi nos préconisations, et il demande à ce qu'effectivement la CTM puisse classer le port de Trois-Rivières en port d'aménagement pour la pêche durée territorial en APIT. Voilà chers collègues, si vous avez des questions.

M. le Président Claude LISE

Avis de la commission politique de la mer.

M. Raphaël MARTINE

Avis favorable.

M. le Président Claude LISE

Commission BTP.

M. Georges CLEON

Question simple. Avis favorable.

M. le Président Claude LISE

Y a-t-il des questions? Oui collègue Patricia TELLE.

Mme Patricia TELLE

En fait ce n'est pas une question, juste pour dire que c'est un pas considérable qui va être franchi concernant Sainte-Luce, et concernant Trois-Rivières. Il y a là une communauté de professionnels qui travaille, qui travaille beaucoup, et les conditions actuelles sont vraiment, on va dire minimales. Donc bravo, bravo pour la commune qui a demandé le classement en APIT, pour pouvoir réaliser ces équipements. Et là encore, bravo pour ces jeunes marins pêcheurs, parce qu'il y en a beaucoup qui sont de jeunes marins pêcheurs et qui travaillent sur Trois-Rivières à Sainte-Luce notamment.

M. le Président Claude LISE

Bien. Rien à ajouter?

M. Louis BOUTRIN.

Oui. Je crois que j'ai dit tout à l'heure qu'on a quand même le plus grand point de débarquement de poisson de Martinique, et les conditions, on a eu l'occasion d'aller dans plusieurs visites, y compris, avec la ministre, des conditions qui ne sont pas des conditions optimales. Donc la ville a un projet. Vous avez le projet d'aménagement du port de pêche qui est déjà assez avancé, puisque vous avez dans le dossier le cahier des charges techniques Particulières, le CCTP, et ils sont en attentes de notre décision, parce que sans le financement la commune n'est pas en mesure de réaliser cet aménagement. Donc chers collègues, c'est que qui vous est demandé. Il vous est demandé d'approuver l'inscription de ce port de Trois-Rivières en tant qu'APIT.

M. le Président Claude LISE

Bien. Oui, collègue NILOR.

M. Jean-Philippe NILOR

Je connais bien, vous imaginez, la situation de Trois-Rivières et des marins-pêcheurs, depuis de nombreuses années. Donc je ne peux que me réjouir d'une perspective de modernisation et d'amélioration des conditions de travail des marins pêcheurs, et ceux d'accueil des clients qui viennent acheter le poisson. Cette situation n'est pas seulement difficile mais elle est inacceptable. Parce que le problème peut se poser même au niveau sanitaire. Donc c'est une très bonne chose, et je m'en félicite. Je préfère positiver, plutôt que de m'imaginer derrière cet accord et cette perspective, la traduction de la nouvelle relation d'amour qui existe entre le Maire de Sainte-Luce et le Président du Conseil Exécutif de la CTM. Je préfère me dire que ce n'est qu'un hasard du calendrier que ce dossier arrive là aujourd'hui, comme pour

sanctionner cette idylle. Je retiens que pour les marins-pêcheurs c'est une avancée, pour la population de Trois-Rivières c'est une avancée, et pour tous ceux qui fréquentent ce lieu c'est une avancée. Merci beaucoup. Je n'ai pas besoin de réponse, parce que je n'ai pas posé de questions.

M. Louis BOUTRIN.

Président...

M. le Président Claude LISE

Oui.

M. Louis BOUTRIN

Juste une information parce que la déclaration du collègue NILOR, même si elle n'appelle pas de réponse, elle est publique, donc urbi et torbi, il annonce ce soir qu'effectivement il y a une relation d'amour entre le Président de la CTM est le Maire de Sainte-Luce. Donc, c'est un grand amoureux, il y a d'autres fiancées, notamment du côté du Diamant ; nous allons effectivement faire la même démarche pour Taupinière; nous allons le faire pour d'autres communes. Je ne cite pas par décence dans le nord Caraïbes qui a des demandes qui sont là par les Maires, parce qu'aujourd'hui pour être éligible au FEAMP, c'est un vrai mât de cocagne, les conditions sont très drastiques, et une des conditions pour être éligible c'est être classé. Et les Bretons qu'on a rencontré dans le comité de suivi à Paris, tiennent à ce qu'effectivement on puisse écarter tout ce qui n'est pas APIT. Donc on rentre dans le moule des fonds européens, et pour qu'on soit éligible il faut qu'on soit classé. Donc toutes les communes, y compris celle de Sainte-Luce, que j'affectionne Particulièrement compte tenu de mes liens familiaux également à Sainte-Luce. Donc j'ai moi ma moitié en quelque part à Sainte-Luce, ma mère étant de Sainte-Luce, je me suis toujours considéré également en tant que lucéen. Donc je pensais que cette relation d'amour s'adressait à moi, mais il se trouve que cela s'adresse au Président de la Collectivité Territoriale. Mais je te rassure, cher collègue NILOR, je te rassure, il n'est pas question du tout de succomber à une quelconque tentation, il s'agit de traiter les dossiers, comme nous le faisons, et comme les collègues le connaissent très bien. Donc voilà soit rassuré, tu peux dormir tranquille.

M. Jean-Philippe NILOR

Je te crois sur parole

M. Fred LORDINOT

Président, s'agit-il de la stratégie du lambi?

M. le Président Claude LISE

Bon, collègues, vous connaissez la chanson. Sans l'amour on ne peut rien, n'est-ce pas ? Disons que nous allons...

M. Jean-Philippe NILOR

Et c'est encore un lucéen qui chante cela, donc, je connais la chanson.

M. le Président Claude LISE

C'était un clin d'œil.

M. Louis BOUTRIN.

Finalement, Président...

M. Louis BOUTRIN.

Président finalement, les séances nocturnes laissent place à l'inspiration, on peut continuer.

M. le Président Claude LISE

Nous passons à la question 64. Il s'agit de la Participation financière au programme d'actions 2019 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de la Martinique.

M. Jean-Philippe NILOR

Président, on n'a pas voté sur le projet de Sainte-Luce, moi je veux bien qu'on vote.

M. le Président Claude LISE

Ah bien, tiens, c'est qu'on était emporté par ce flot d'amour là...

M. Louis BOUTRIN.

C'est un tourment d'amour.

M. le Président Claude LISE

Donc, je suppose qu'on est unanime ? Il n'y a pas d'Opposition ?

M. Louis BOUTRIN.

Ne sait-on jamais Président, passe au vote.

M. le Président Claude LISE

Il n'y a pas d'abstention.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

Voilà, j'avais eu le bon pressentiment. Bon, ce sera quand même au procès-verbal qu'on a voté. Donc, voilà à l'unanimité. Donc, on est sur la participation financière au programme d'action 2019 du comité régional des pêches maritimes et élevages marins.

64/ PARTICIPATION FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'ACTIONS 2019 DU COMITÉ RÉGIONAL DES PÊCHES MARITIMES ET DES ÉLEVAGES MARINS DE LA MARTINIQUE

M. Louis BOUTRIN.

Alors chers collègues, nous avons la demande pour le plan d'action 2019 du Comité Régional des Pêches et des élevages marins pour cette année, avec différentes actions qui sont prévues, et quand on analyse les propositions de financement, il y a certaines actions qui ne sont pas éligibles. Alors en page 5 du dossier, vous avez vu que les actions aquaculture ferme, pilotes d'insertion ne peuvent pas être éligibles, et la gestion des machines à glace également ne peut pas rentrer dans ce plan d'action, parce qu'on ne peut pas financer deux fois la même chose. Alors, il vous est proposé chers collègues de... je vais quand même dire à l'Assemblée que la demande du Comité Régional des Pêches n'est pas suivie à 100 %. Nous

participons à hauteur de 69 % du financement depuis notre arrivée, donc nous continuons cette année à hauteur de 69 %, les 31 % qui restent sont à la charge du Comité Régional des Pêches, et sur ces 69 %, nous vous proposons d'allouer une subvention de 180 000 € qui correspond au montant des sommes qui sont éligibles, donc qui correspond à 69 % du montant global des sommes éligibles. Voilà chers collègues, je ne peux pas faire en plus synthétique. Donc il vous est demandé d'accorder une subvention de 180 000 € au Comité Régional des Pêches pour son plan d'action 2019.

M. le Président Claude LISE

Commission Politique de la Mer.

M. Raphaël MARTINE

La commission réunie le 13 mai a donné un avis favorable.

M. le Président Claude LISE

Commission des Finances.

M. Richard BARTHELERY

C'est un avis favorable.

M. le Président Claude LISE

Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en n'a pas, nous votons tout de suite.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

Donc adopté à l'unanimité.

M. Louis BOUTRIN

Je vous remercie.

M. le Président Claude LISE

Alors, nous allons passer maintenant à des questions qui concernent le sport. Donc, question 65 : Attribution d'une subvention à l'USMSA.

65/ ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'USMSA AU TITRE DE L'EXERCICE 2019

M. Louis BOUTRIN.

L'Union des Sociétés Martiniquaises des Sports Athlétiques. Là aussi c'est pour l'exercice 2019. L'USMSA nous a adressé sa demande de subvention. La demande formulée est de 335 115 €, avec une répartition que vous avez là, en montant en ce qui concerne les charges à hauteur de 405 000 €. Donc sur les 405 000 € elle nous demande 335 000. Il vous est proposé au regard de l'étude qui a été faite du dossier et des différents éléments, d'accorder une subvention à hauteur de 270 000 € qui correspond à la subvention de fonctionnement.

Toutes les dépenses, bien sûr, d'investissement relèvent de la CTM, et c'est pour cela qu'on vous demande de voter une subvention de fonctionnement à L'USMSA.

M. le Président Claude LISE

Commission Politique des Sports

M. Richard BARTHELERY

Un avis favorable.

M. le Président Claude LISE

Commission des Finances.

Mme Diane MONTROSE

Avis favorable.

M. le Président Claude LISE

Y a-t-il des demandes d'intervention? Oui, collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

C'est l'USMSA, collègue BOUTRIN qui se trouve au stade Louis- Achille ? Non ? Si c'est ça le stade Louis-Achille c'est à nous, donc ce sont des personnes qui font une prestation pour nous aussi ; et ils demandent 335 000 €, on leur donne moins, cela veut dire que 65 000 € de moins. Et ils disent que c'est pour le personnel, et nous avons fait une étude pour le fonctionnement, pour les salaires et tout cela. Nous avons fait une étude qui montre que l'USMSA n'a pas besoin de ces 335 000 € sur les 405 000 prévus ? Le problème, c'est que s'ils n'ont pas les 65 000 €, est-ce qu'ils peuvent survivre, vivre quand même ?

M. le Président Claude LISE

Alors, je vais donner la parole au collègue BARTHELERY qui va répondre.

M. Richard BARTHELERY

Oui Président c'était pour aller un p'tit peu dans le même sens que le collègue mais avec un tout petit peu plus de précisions. L'USMSA c'est une association qui est vraiment en grande difficulté. Chaque fois qu'ils ont des subventions à la CTM, ils sont régulièrement, régulièrement en difficulté. Et quand on regarde bien la première convention a été signée le 8 août 1962 entre l'USMSA et le Département. Et la deuxième convention a été signée le 5 novembre 1967. Et cette convention-là, elle dit, elle stipule notamment dans son article 4, que le département s'engage à verser à l'USMSA une subvention annuelle d'un montant au moins égal à la somme des dépenses de rémunération du personnel permanent. Le budget prévisionnel, les dépenses de personnel sont de 284 615 €, et la subvention accordée à l'USMSA est de 270 000 €. Donc il y a un différentiel de 14 615€. Or, dans la convention du 5 novembre, comme je viens de le dire, la Collectivité de l'époque, et comme la CTM a pris le relais, s'engage à verser cette subvention représentant la totalité de la rémunération de l'USMSA. Donc ce différentiel de 14 615, très certainement mettra en grande difficulté, donc j'aimerais que le Conseiller territorial puisse m'expliquer comment, puisque la convention est claire, elle a été signée. Pour moi il n'y a aucun doute sur cela. Elle a été signée entre le département de l'époque et l'USMSA. Donc il y a une différence de 14 615 €. Déjà que c'est une association, l'USMSA est en grande difficulté, qu'est-ce que vous avez prévu ? Qu'est-ce qui justifie cette baisse justement de subvention ? Merci.

M. Louis BOUTRIN.

Alors je vais commencer par la dernière question. Parce qu'il est fait référence effectivement au personnel, et que dans la convention l'ex-Conseil Général, je dis bien l'ex Conseil Général s'est engagé à financer le fonctionnement. Et dans le fonctionnement en trouve les frais d'électricité, l'eau, consommation d'eau sur le stade, et également les frais de personnel. Il se trouve que la situation a évolué. La CTM met à disposition de l'USMSA du personnel. Donc il y a lieu aujourd'hui de rédiger une nouvelle convention, et nous ne sommes pas aujourd'hui en mesure de vous donner puisqu'on va s'acheminer vers, très certainement, on parle d'audit depuis un moment, on en fera très certainement. Mais pour l'heure, nous donnant 83 % de la demande à l'USMSA. Nous ne sommes pas en mesure de donner plus. Dans l'attente, je dis bien dans une période de transition, puisqu'il s'agit aujourd'hui de reconsidérer, vous le savez très bien puisqu'il n'y a pas que ce dossier, il y a le dossier du golf. Nous sommes en pleine réflexion sur comment nous allons gérer nos installations sportives. Tout le patrimoine que l'on a, que ce soit Desclieux, la piscine du Carbet, et également le stade Louis-Achille, nous devons redéfinir une nouvelle gestion qui correspond à la réalité des choses, et qui est bien éloignée, comme tu l'as dit, des premières conventions qui ont été signées depuis, si on peut même remonter en 1962, 1967 avec tout l'historique que chacun connaît.

M. le Président Claude LISE

Collègue NARCISSOT.

M. Marius NARCISSOT

Dans le prolongement de cette intervention, moi ce que je voulais dire, c'est qu'effectivement la commission a souligné ces aspects, et a surtout mis en évidence l'envergure de cette infrastructure. Et on voit que les travaux qui sont programmés montrent bien l'intérêt de la Collectivité pour le suivi et l'entretien de cet espace. Il n'en demeure pas moins qu'il y a un point faible que nous avons identifié, le collègue BOUTRIN l'a dit, c'est sur cette convention qui fait l'objet d'un toilettage en ce moment entre les dirigeants de l'USMSA, les services juridiques de la Collectivité, le service des sports, et dans ça, nous tenons compte du fait que c'est vrai qu'en ce moment l'USMSA ne roule pas sur l'or. Mais, pour répondre un peu à la préoccupation du collègue BARTHELERY, c'est que nous avons pris en compte certaines activités lucratives qui sont réalisées aussi par l'USMSA qui permet aussi de combler. Donc le temps pour nous de retrouver une convention où effectivement il n'y a pas que ces aspects-là, il y a des aspects financiers, des aspects de mise aux normes aussi par rapport aux normes comptables de la comptabilité publique qui sont prises en compte. Et je crois que là nous aurons une réponse qui va satisfaire à la fois l'USMSA mais aussi la Collectivité.

M. le Président Claude LISE

Bien, on peut passer au vote.

M. Louis BOUTRIN

On peut passer vous voir je crois que c'est bon.

M. le Président Claude LISE

Il n'y a pas d'amendement ? Non, non, non, il n'y en a pas ? Ok. Mais non, c'est pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. Donc, nous passons au vote, est-ce qu'il y a des...Oui, collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

Nous allons voter cela. Mais dans la réalité cela me préoccupe chaque fois qu'il y a une réflexion, dans l'attente de la réflexion on n'assume pas la transition, et on prend les décisions dans la période avant la mise en place du résultat de la réflexion. Donc moi je dis que l'USMSA sera en difficulté. Mais L'USMSA nous rend service aussi. Vous savez, à un moment précis, quand il y a eu le CROSMA, on voulait éliminer l'USF, et c'est la Collectivité qui a tenu...D'ailleurs à l'époque, Président, le stade Louis-Achille n'appartenait même pas au Conseil Général, parce que les actes n'étaient pas..., et nous sommes intervenus, nous avons voulu qu'il y ait une structure qui entretienne, qui soit là, genre prestation de service pour... Donc quand je dis ça, je dis 65 000 €. Et quand le collègue BARTHELERY intervient il ne parle même pas des 65 000 €, il parle de 14 000 € qui permettrait de régulariser. Et on va voter simplement en maintenant ce qui est prévu sans les 14 000. Je ne fais pas d'amendements, mais enfin j'aurais bien aimé qu'on réfléchisse un peu sur cela.

M. le Président Claude LISE

Bien je te remercie de ne pas faire d'amendement. Et je fais voter donc sur les conclusions du rapporteur. Je pense qu'il n'y a pas d'Opposition.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

Donc adopté à l'unanimité. Nous passons donc à la question numéro 66. Donc il s'agit de la Ligue de football.

66/ LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE / PROGRAMME D'ACTIONS 2018-2019

M. Louis BOUTRIN.

Donc il s'agit de la Ligue de football de Martinique qui nous présente son programme d'actions 2018/2019. Alors avant d'aborder ce dossier, on n'a pas eu l'occasion de se voir depuis la qualification de la sélection de la Martinique pour la Gold Cup. Ça *mérité en bel lanmin. Bayo an lanmin.*

(Applaudissements dans l'hémicycle)

M. Louis BOUTRIN

Mési pou yo, comme dit la chanson. Alors la Ligue de football qui est,

(Discussion hors micro)

M. Louis BOUTRIN

Football.

(Discussion hors micro)

M. Louis BOUTRIN

Hé ben an nou ba yo en lanmin osi.

(Applaudissements)

M. Louis BOUTRIN.

Alors la Ligue sollicite la CTM pour un budget prévisionnel de 870 720 €. La Ligue sollicite la CTM à hauteur de 42 % de ce budget, soit 366 160 €. La proposition que nous faisons c'est de donner un avis favorable à la Ligue de football, mais non pas pour 366 000 mais pour 116 000 €, répartis comme suit 104 000 € pour le programme d'action, 12 000 € pour l'équipement. On se retrouve au même niveau de subvention de l'année précédente. Il faut savoir que la Collectivité accompagne la Ligue de football, par ailleurs, dans justement sa participation au niveau de la Ligue des Nations, et qu'avec ces bons résultats, la Ligue a de nouvelles recettes, et nous avons tenu compte également de cela. Puisque la Ligue reçoit des recettes de la FEDE, et également maintenant de la FIFA. Donc voilà, chers collègues vous avez les différents montants. L'état donne 14 %, la CTM 42 %, la CONCACAF 6 %, l'autofinancement par la Ligue 11%, la FEDE et la FIFA 16 %, les clubs qui payent les licences 0,86 %, et puis bien sûr il y a quelques mohicans qui continuent fort heureusement à aller encourager les clubs, et j'espère que vous irez. Il y a un match, il y a un derby là pour le championnat ce weekend, que vous serez au match Club Franciscain contre Golden Lion, et les spectateurs c'est 6,32 %.

(Discussions hors micro)

M. Louis BOUTRIN

Alors, chers collègues, vous avez de manière très méthodique, les actions qui ont été retenues par la CTM, ainsi que les montants qui sont alloués à ces actions. Ce qui nous donne le total qu'on vous propose aujourd'hui. Donc voilà Monsieur le Président la présentation qui a été faite pour la subvention annuelle de la Ligue de foot.

M. le Président Claude LISE

Avis de la commission des Sports.

M. Marius NARCISSOT

Un avis favorable.

M. le Président Claude LISE

Finances. Y a-t-il des demandes d'intervention? Collègue PAMPHILE.

M. Justin PAMPHILE

Président, le Conseiller exécutif nous a empressé d'applaudir chaleureusement la qualification de la sélection de Martinique les matinos pour la Participation à la Gold Cup. Et nous avons pour chacun d'entre nous applaudi chaleureusement. Par contre, on va voter une subvention pour aider la ligue de football, et en même temps, simultanément, après nos applaudissements, la ligue de football a lancé, je crois que c'est un Kiss Kiss bang bang, ki nom ça ? Un Kiss Kiss bang bang. C'est un appel à financement pour permettre aux footballeurs que l'on vient d'applaudir de pouvoir Partir à la Gold Cup. Ma question c'est

que, est-ce que dans le programme et le financement que nous allons voter là, nous allons voter les fonds qui vont permettre aux footballeurs d'aller à la Gold Cup? C'est ça ma question et faire en sorte que le manque de fonds aujourd'hui dont la ligue exprime déjà dès à présent les difficultés seront supportées largement et suffisamment par la dotation que nous avons votée.

M. Louis BOUTRIN

Alors j'espère qu'on va applaudir deux fois. La Ligue de football a présenté son programme d'action 2018-2019 exactement comme l'an passé. L'an passé, ils n'étaient pas à la Gold Cup. Cette année ils y sont, donc la CTM a déjà versé une subvention de 100 000 €. Il y a un dossier qui arrive parce que le Président PEROT nous a alerté. Il y a un deuxième dossier qui va arriver, et qui sera traité cette semaine en Conseil Exécutif. Et au regard des montant, va repasser devant la plénière. Alors la ligue prend une initiative, il faut saluer ces initiatives. A la limite les Collectivités vont très certainement faire des emprunts populaires comme ça, un appel à l'emprunt Participatif. C'est très d'actualité, il y a une télévision je ne vais pas citer le nom qui s'en est tirée comme ça. Et pourquoi pas si la Ligue arrive à avoir une cagnotte pour pouvoir financer parallèlement au financement public, s'ils arrivent à avoir des fonds privés pour accompagner la délégation et la sélection de la Martinique c'est très bien. Je ne suis pas, je dirais, au fait de l'utilisation de ces sommes. Il y a l'argent public pour la sélection de la Martinique. Si au-delà de la sélection il y a d'autres activités, d'autres déplacements et tout, on ne peut pas demander non plus à la CTM d'y Participer. Mais si la ligue trouve un financement pour qu'il y ait des supporters, pour qu'il y ait toute une population qui soutienne, les familles et tout qui soutiennent les jeunes, c'est très louable. Et il faut applaudir à deux mains. Mais je te rassure cher collègue, nous avons déjà versé 100 000 € pour la sélection, je l'ai dit et c'est dans le dossier, et je t'informe et j'informe les autres qu'il y a une deuxième demande qui arrive au regard effectivement des résultats, et on croise les droits quand on voit les équipes Mexique, Cuba et...zot pa ka suive? Premier match, match d'ouverture Canada, le 15 juin ou kail là?

M. Louis BOUTRIN

D'accord. Donc on fera une cagnotte pour le collègue pour qu'il puisse aller supporter la Martinique contre le Canada en ouverture de la Gold Cup.

M. le Président Claude LISE

Nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

Adopté à l'unanimité. On passe à la guestion 67. Il s'agit de...

67/ DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION WNS RACING A TITRE DE CONTRIBUTION A L'ORGANISATION DE LA 4ÈME ÉDITION DU MARTINIQUE RALLYE TOUR (2019)

M. Louis BOUTRIN

Alors il s'agit d'une association WNS Racing qui organise le quatrième rallye de la Martinique. Alors cette manifestation à un cout c'est 562 500 €. La CTM est sollicitée également, et ce que nous vous proposons chers collègues, c'est d'attribuer une subvention à hauteur de 40 000 € au regard de l'analyse du dossier.

M. le Président Claude LISE

Avis de la commission Politique des Sports

Mme Diane MONTROSE

Oui Président, la commission a donné un avis favorable, eu égard au fait que ce dossier cadre avec les orientations que nous avons-nous-mêmes ici arrêtées, à savoir le soutien aux sports mécaniques, eu égard que nous avons mis un accent particulier sur toutes les manifestations sport-tourisme. C'est la quatrième édition, ces porteurs de projets sont des passionnés. Ils se sont débrouillés pour les trois précédentes éditions sur fond propre. Aujourd'hui, ils essayent de passer de la catégorie amateure à la catégorie professionnelle, puisqu'il s'agit de construire un partenariat avec Barbade notamment, qui est le pôle en matière de rallye, et de faire en sorte que cette édition soit une édition d'un championnat caraïbéen de rallye. Donc, l'avis est favorable.

M. le Président Claude LISE

Y a-t-il des demandes d'intervention? Sinon nous passons...

M. Marius NARCISSOT

Président...

M. le Président Claude LISE

Oui.

M. Marius NARCISSOT

Juste pour compléter le propos de ma collègue, pour dire que la commission aussi souligne une chose, c'est qu'il faut pérenniser cet évènement-là qui a cette dimension caribéenne. Et qu'il faut aussi apporter toujours un soutien aux sports mécaniques, parce qu'il ne faut pas oublier que lors des assises du sport, nous avons clairement identifié les difficultés de ce secteur.

M. le Président Claude LISE

Nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité Donc adopté à l'unanimité. Nous passons au 68. Il s'agit d'une demande de subvention de l'association Caraïbe Surf Project

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION CARAIBE SURF PROJECT A TITRE DE CONTRIBUTION A L'ORGANISATION DE LA MARTINIQUE SURF PRO 2019

M. Louis BOUTRIN

Donc on ne présente plus cette manifestation qui est l'organisation du Martinique Surf Pro qui va avoir quelques modifications tant géographiques qu'au niveau des Participants, puisque cette année, vous avez bien compris, qu'il y aura quelques épreuves du côté de l'anse Charpentier, et également à Basse-Pointe. Autre innovation... C'est, excusez-moi, c'est Trinité et l'Anse Charpentier. Donc il y aura 110 compétiteurs masculins, et l'innovation il y aura 50 compétitrices. Alors c'est une grosse manifestation. Le coût de la manifestation c'est plus de 1 186 572 €. Ce que nous vous proposons c'est de donner une subvention à hauteur de 250 000 € pour cette manifestation pour l'édition 2019, et d'autoriser bien sur le Président à signer la convention que vous avez en annexe du dossier.

M. le Président Claude LISE

Avis de la commission Politique des Sports.

M. Marius NARCISSOT

La Commission a émis un avis favorable en soulignant le fait que le Martinique Surf Pro contribue à redynamiser le territoire du Nord Atlantique, et contribue aussi au développement de ces activités. Et on a noté la mise en place d'un pôle surf au lycée de Trinité. Donc montrer qu'il y a vraiment un élan, un accompagnement de cette activité.

M. le Président Claude LISE

Commission Développement économique et Tourisme.

M. Michel BRANCHI

Ce dossier, malheureusement n'a pas pu être examiné par manque d'information.

M. le Président Claude LISE

Bien. Y a-t-il des demandes de prise de parole. Sinon, nous passons au vote tout de suite.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

Adopté à l'unanimité, et on passe à la dernière question présentée par le collègue BOUTRIN ce soir. C'est...

69/ DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION JET ATTITU'D POUR L'ORGANISATION DE LA 10^{ème} ÉDITION DE LA MARTINIK CUP (2019)

M. Louis BOUTRIN

C'est l'association Jet Attitud', voilà, qui organise la dixième édition de la Martinique Cup. Donc c'est une manifestation avec un budget conséquent, là encore, un budget de 364 200 €. La CTM est sollicitée à hauteur 150 000 €. Au regard de l'étude du dossier et des éléments nous vous proposons d'attribuer à cette association Jet Attitud' la somme de 60 000 €.

M. le Président Claude LISE

Avis de la commission Politique des Sports.

M. Marius NARCISSOT

C'est un avis favorable, et la commission, tout à l'heure comme on disait, sur les sports mécaniques, c'est aussi un autre volet du sport mécanique qu'il faut accompagner, et on souligne le travail fait par cette association.

M. le Président Claude LISE

Commission Développement économique et Tourisme.

M. Michel BRANCHI

Ben, on s'est trouvé dans la même situation par manque d'information. On n'avait personne pour nous présenter ce dossier. Donc on n'a pas pu formuler d'avis.

M. le Président Claude LISE

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT

Quels sont les éléments qui ont été pris en compte pour donner cette contribution ? Pourquoi par rapport à l'autre manifestation ? Est-ce qu'on peut nous donner les raisons parce qu'il me semble que c'est quelque chose qui est très prisée par les jeunes en Martinique notamment, et c'est une innovation du point de vue touristique. Pourquoi 60 000 € ?

M. le Président Claude LISE

Oui, oui, réponds.

M. Louis BOUTRIN

Ben, c'est ce que j'ai dit tout à l'heure. C'est l'étude du dossier au regard de nos capacités financières, c'est-à-dire de l'autorisation d'engagement que l'on a pour notre budget, et par rapport à différents critères. Nous avons donné à cette manifestation, alloué à cette manifestation la somme de 60 000 €. Il y a plusieurs dossiers qui arrivent pour la même discipline, qui concerne le jet ski. Donc il y a une répartition à faire, et nous faisons cette réPartition avec tous ces critères que l'on prend en compte. Comme tu le sais, il y a deux autres manifestations similaires portées par deux autres associations. Donc on essaye également d'avoir un équilibre à toutes ces manifestations. Il faut les saluer, ce sont des jeunes martiniquais qui s'impliquent, qui prennent des risques financiers, et avec des retombées comme cela a été dit tout à l'heure sur le plan touristique. C'est un p'tit peu à l'instar des images que l'on voit à l'international avec Canal+ qui accompagne la

manifestation précédente, qui est le Martinique Surf Pro. Donc tout cela donne de la lisibilité au pays. Donc tous ces critères-là sont discutés, sont pris en compte dans la répartition et dans le montant de la somme que l'on va allouer.

M. Marius NARCISSOT

Président.

M. Fred LORDINOT

Président justement ma question porte sur la liste des critères. Est-ce qu'on peut nous la communiquer ?

M. le Président Claude LISE

La liste des critères.

M. Louis BOUTRIN

Pardon?

M. le Président Claude LISE

Il demande la liste des critères.

M. Louis BOUTRIN

Ben les collègues qui sont dans la commission, l'ont. On peut te faire circuler les grilles cela ne pose aucun souci.

M. Fred LORDINOT

Alors, est-ce que je peux avoir justement les grilles?

M. Marius NARCISSOT

Alors on n'a pas là ce soir de liste de critères. Mais je crois que pour apporter quand même une explication à la question du collègue LORDINOT, puisque je pense que tu poses la question par rapport au montant attendu et au montant distribué. C'est pour ça que lorsque nous avons fait notre intervention lors du débat d'orientation, nous avions dit à l'Assemblée qu'il était important de faire en sorte que nous puissions délibérer le plus tôt possible, de façon à permettre justement à ces organisateurs d'avoir la fourchette que nous mettons à leur disposition pour leur permettre effectivement de mieux calibrer leur opération. Effectivement tu as raison, dans une opération comme ça l'organisateur quand il a l'information en amont, ici s'il avait prévu 40 pilotes il va travailler avec 24 ou 25 pilotes. Donc voilà aussi un élément qui nous permet effectivement d'adapter un peu les moyens par rapport aux besoins de ces structures d'organisation. Donc là, ce soir, on n'a pas de critères listés. Mais ce que je peux te dire c'est que l'analyse qui est faite prend en compte les besoins réels de l'organisateur. C'est-à-dire que quand on regarde un budget tel qu'il est présenté là, effectivement on a un montant de 360 000, c'est le montant maxi. Et après on revient parce qu'on ne travaille pas seulement sur la lecture du budget. On est en relation avec l'organisateur pour voir comment les prévisions qu'il avait estimé, comment il s'approche un peu de la réalité, et à partir de cela on essaye de doser. Et en l'occurrence dans ce dossier, lorsque nous discutons avec l'organisateur, on essaie de voir avec lui est-ce que ce montant que nous lui donnons lui permet de tendre vers la faisabilité de l'opération, ce qui est le cas.

M. Fred LORDINOT

En l'occurrence l'organisateur me dit qu'avec 20 000 € de plus il arrive à équilibrer l'opération.

M. Marius NARCISSOT

C'est possible.

M. le Président Claude LISE

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

Bien, collègues, je demande qu'on te transmette la grille, parce qu'il est 22h33, je pense que quand même, il faut qu'on arrive à suspendre cette séance. Et je demande aux collègues, parce qu'il y a des collègues qui commencent à partir, et demain nous risquons d'être là à 11h sans le quorum. Donc, j'insiste collègues, si vous n'avez pas envie de recommencer demain, d'être à la même heure ici, venez à 9h30. Si nous démarrons à 9h30, nous avons une chance de finir la séance vers les 16h, 17h maximum. Je ne peux rien vous promettre de plus si on démarre entre 10h et 11h. on finira pareil. Donc, j'insiste vraiment et sur ce, je vous souhaite une bonne nuit.

M. Louis BOUTRIN

Président, Président.

M. le Président Claude LISE

Oui.

M. Louis BOUTRIN

Président, je voudrais te remercier chaleureusement parce que je sais que l'heure est tardive, et que tu avais dit qu'on devait arrêter impérativement à 21h30. Je voudrais également remercier les collègues de l'Assemblée de leur compréhension. Ils sont restés et on a eu le quorum pour pouvoir faire passer ces dossiers pour la Martinique. *Mési en pil*.

M. le Président Claude LISE

Merci. La séance est suspendue, elle reprend demain à 9h30.

(Séance suspendue à 22h36)

LES DEBATS

ASSEMBLEE PLENIERE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE SÉANCE DU 17 MAI 2019

Salle Camille DARSIERES

M. Le Président Claude LISE

La séance est reprise, malheureusement avec une heure de retard. Alors, j'espère qu'on va essayer de rattraper ce retard pour éviter de se retrouver comme hier soir. Bien donc nous allons examiner toute une série de questions présentées par notre collègue Conseiller exécutif Francis CAROLE, et il va donc commencer par la question numéro 46. Il s'agit des modalités d'attribution aux assistants familiaux de majorations de rémunération pour sujétions exceptionnelles. Tu as la parole.

M. Francis CAROLE

Chers collègues, bonjour. Mesdames et Messieurs, juste avant de commencer à présenter des dossiers, je voudrais simplement profiter de l'occasion qui nous est donnée pour saluer quelqu'un qui a beaucoup travaillé avec notre Collectivité dans le secteur de l'insertion, qui est un secteur important pour la Martinique. C'est André RENE-CORAIL qui est décédé récemment, et je pense que par rapport à tout ce qu'il a fait pour la Martinique, notamment dans le secteur de l'insertion, qu'il était bon que la CTM présente ses condoléances à sa famille et à tous ses proches. Et, je le dis non seulement en tant que Conseiller exécutif du secteur social, mais j'ai discuté aussi avec des membres de la Majorité et de l'Opposition parce qu'il y autour de cette personne une véritable unanimité quant à la qualité du travail qu'il a fait pour la Martinique. Et c'est pourquoi nous tenions à saluer sa mémoire.

46/ MODALITÉS D'ATTRIBUTION AUX ASSISTANTS FAMILIAUX DE MAJORATIONS DE RÉMUNÉRATION POUR SUJÉTIONS EXCEPTIONNELLES

M. Francis CAROLE

Le dossier 46 est un dossier qui porte sur les modalités d'attribution aux assistants familiaux de majorations de rémunérations pour sujétions exceptionnelles. En effet, les assistants familiaux reçoivent souvent des enfants qui ont plus de difficultés que d'autres. Évidemment, nous avons voulu faire en sorte que les difficultés qui se présentent dans la prise en charge de ces enfants soient reconnues, et soient par conséquent valorisées. C'est ainsi que nous avons établi une grille d'analyse des troubles et des contraintes imposées parce qu'il faut des critères pour apprécier chaque cas. Je ne vais pas reprendre les différents taux que nous avons mis en place, il y en a cinq, et puis, évidemment deuxième point, c'est la création d'une commission d'attribution. Cette commission d'attribution dans le rapport qui vous est proposé, est constitué, du Conseiller exécutif en charge des solidarités, de la DGA solidarité, de la directrice de la Prévention Protection Enfance et Famille, du chef de service socio-éducatif de la DPPEF, du chef de service du suivi des établissements et des prestations de ma DPPEF, de la directrice des actions de préventions sanitaires ou son représentant, et de la DGA ressources humaines ou son représentant. Alors, j'amende le texte que je propose et je demande à l'Assemblée d'accepter l'amendement suivant, c'est-à-dire d'inscrire parmi les personnes appartenant à cette commission, évidemment, la Présidente de la commission sociale de la Collectivité, de sorte que ce ne soit pas une représentation uniquement politique du Conseil Exécutif mais aussi de l'Assemblée. Voilà, présenté de manière succincte, ce document portant sur l'attribution aux assistants familiaux de majoration, de rémunération.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission des Affaires sociales.

Mme Stéphanie NORCA

Bonjour Président, bonjour chers collègues. Je vois que notre commission s'est réunie, en effet, jeudi dernier et je vois que le Conseiller exécutif fait une proposition d'amendement, en fait c'est tout simplement la proposition que nous avons faite lors de notre commission. Je salue le fait qu'il retienne cette proposition, mais c'est une proposition que nous avons faite en commission. Tout simplement on constatait que dans le dossier que nous avons reçu, qu'il n'y avait pas de représentant de l'Assemblée. Et c'est vrai que sur ce volet d'intervention, ce n'est pas forcément ma commission, mais plutôt celle de la collègue Louise TELLE qui est en charge de la petite enfance, et je souhaitais aussi qu'elle soit représentée parce que cela fait partie de ses délégations. Donc voilà, c'était notre proposition. Je remercie le Conseiller exécutif en tous les cas d'avoir retenu notre proposition, d'avoir suivi notre proposition.

M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix mais avec bien sûr, l'amendement présenté par le Conseiller exécutif. Y a-t-il des Oppositions ? Pas de contre, pas d'abstentions donc adopté à l'unanimité.

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?

Voté A l'unanimité.

Nous pouvons passer au 47. Il s'agit des modalités de mise en œuvre de la modernisation du dispositif d'accueil familial pour personnes âgées ou adultes handicapées.

47/ MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA MODERNISATION DU DISPOSITIF D'ACCUEIL FAMILIAL POUR PERSONNES AGÉES OU ADULTES HANDICAPÉS

M. Francis CAROLE

Alors, c'est vrai que dans le rapport précédent, j'ai pris en considération les avenants qu'on avait déjà fait à des textes précédents, où nous avions retenu le principe de faire en sorte qu'il y ait toujours un représentant de l'Assemblée dans les commissions que nous mettons en place, pas seulement des représentants du Conseil Exécutif. Concernant cette question qui nous est soumise au dossier 47, il s'agit de l'accueil familial. L'accueil familial c'est ce dispositif qui permet d'accueillir

des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap dans une famille. C'est un dispositif qui présente beaucoup d'intérêt, un intérêt parfois de proximité, un intérêt financier et un intérêt de bien-être dans un cadre qui apparaît comme un cadre familial. Nous avons mis en place ce dispositif depuis bien des années mais évidemment II s'agit de moderniser. C'est-à-dire de tirer le bilan des expériences passées, de voir ce qui a fonctionné, ce qui a fonctionné moins bien, de tenir compte aussi de l'évolution des choses, et par conséquent de faire des propositions pour pouvoir améliorer les choses. En même temps nous avons le souci, de la professionnalisation des personnes en charge de l'accueil familial. Nous voulons faire de l'accueil familial un accueil exemplaire. Alors je rappelle, rapidement tout de même, un certain nombre d'éléments. Nous avons aujourd'hui 67 familles d'accueil agréées. Nous avons une capacité en termes de place de 160 sur un quota de 180 places. Nous avons comme nombre de personnes hébergées en famille, 124. Sur les 124 nous avons 90 personnes qui bénéficient de l'aide sociale à l'hébergement, 49 personnes âgées, et 41 personnes handicapées. Nous avons un coût de l'hébergement en 2018 qui est de 762 029 €, coût des cotisations sociales 221 408 €. A titre privé sur les 124, 34 personnes en famille d'accueil : 26 personnes âgées et 8 personnes en situation de handicap. En 2018 nous avons investi pour la formation des accueillants familiaux, 7 000 €. Voilà donc quelques chiffres. Alors, en quoi consiste la modernisation du dispositif de l'accueil familial? Elle provient de la mise en œuvre de la délibération numéro 17-131-1 du 16 mai 2017, portant réforme de l'accueil familial. Il est ainsi proposé d'agir sur les conditions d'agrément de l'accueillant familial, la formation, le respect des droits et besoins de la personne hébergée. Donc cela entraîne des procédures d'instructions différentes, les conditions d'exercice, âge et quota d'accueil, la formation, les droits et besoins. Le paiement direct de l'aide sociale à l'hébergement aux personnes accueillies. Les conditions d'agrément : sur la procédure d'instruction et d'irrecevabilité, mention sur le dossier des normes du référentiel d'agrément en matière de condition technique du logement. Irrecevabilité dès l'instruction sur simple courrier après constat du contrôleur de l'application des lois de l'aide sociale et du psychologue dédié en cas de non-respect des normes en vigueur ou de l'existence de travaux. Les normes sont les normes de conditions d'accueil des personnes. Audition en commission d'agrément uniquement en cas d'avis contraire du contrôleur et du psychologue sur la demande, ce qui nous permettrait aussi d'aller plus vite, et nous aurons systématiquement sur l'arrêté d'agrément, la formule : « La Collectivité Territoriale de Martinique devrait être tenue informée de tous travaux envisagés par l'accueillant. La réalisation de ceux-ci sans autorisation pouvant être au contraire à l'agrément délivré ». Sur les conditions d'agrément de formation de l'accueillant et des droits et besoins de la personne hébergée. Conditions d'exercices. Et c'est là où il y a des évolutions par rapport à ce qui précédait. Aujourd'hui jusqu'à 65 ans, l'accueillant familial peut intervenir avec une dérogation à 67 ans. La proposition que nous faisons, c'est que la limite d'âge de l'accueillant soit portée à 70 ans, assortie de la présentation annuelle de certificats médicaux d'aptitudes physiques et psychiques dès 65 ans. Aujourd'hui nous avons 160 places agréées sur un quota de 180 places. La proposition aussi que nous faisons c'est d'augmenter le contrat à 210 places au regard des nouveaux besoins d'hébergement, plus 16 chaque année donc une croissance de 2 %, compte tenu

des nouvelles demandes d'agrément. Les conditions d'agrément : formation de l'accueillant, formation et professionnalisation. Il faut poursuivre les formations initiales continues et à la prévention secours civiques de niveau 1. Un MAPA est en cours pour la formation initiale assurée par le prestataire chargée du suivi social et médico-social. Il faut aussi introduire en critères d'agrément, la détention du diplôme d'État d'accompagnement éducatif et social, et pour les accueillants en exercice, une possibilité de validation des acquis en partenariat externe par le biais de marchés ou en interne. Concernant les droits et besoins de la personne accueillie, nous avons toujours beaucoup de difficultés dans ce domaine. Il s'agit d'inclure dans la procédure d'admission, la production d'un bilan de santé de moins de trois mois en cas de pathologie déclarée de la personne accueillie, l'avis du médecin territorial sur le type de placement au regard du niveau de GIR, c'est-àdire du niveau d'autonomie de la personne, l'intégration au contrat d'accueil et au projet d'accueil personnalisé d'une clause relative aux horaires de visites, parce qu'il y a toujours des désagréments entre les parents et les accueillants sur les questions d'horaires ; donc il faut que ça soit intégré dans le contrat d'accueil. Concernant le paiement direct de l'aide sociale à l'hébergement aux personnes accueillies, aujourd'hui la Collectivité verse directement un complément de rémunération à l'accueillant. Elle se substitue entièrement à l'employeur. La proposition est de rétrocéder progressivement les obligations d'employeur aux personnes hébergées ou à leurs représentants légaux. Il faut donc envisager la rémunération par le CESU accueil familial. Pour les personnes déjà hébergé un accompagnement est envisagé par un prestataire extérieur au terme d'une procédure de marché public. Des réunions d'information seront organisées par la Collectivité pour porter ces nouvelles modalités à la connaissance des accueillants familiaux. En conclusion, compte tenu de ce qui précède, il vous est demandé de vous prononcer sur les points suivants : l'amélioration de la procédure d'instruction de la demande d'agrément ce qui nous permettra de mieux prévenir les situations de maltraitance; le report à 70 ans de l'âge limite d'exercice de l'accueillant avec production à Partir ans de certificats médicaux d'aptitude physique et psychique ; l'augmentation du quota des places agréées qui sera donc porté à 210 ; la formation et la professionnalisation des accueillants familiaux; le respect des droits et besoins de l'accueilli ; le recours au chèque CESU accueil familial avec un accompagnement externe des familles et une campagne d'information tout public. Voilà en substance les éléments qui constituent cette réforme. Bien entendu avant de conclure cette partie, je voudrais remercier la commission composée d'élus et d'administratifs qui ont contribué au toilettage de ce dispositif. Donc, je veux remercier Madame NORCA, Madame BAURAS et nos agents de ce service, Madame CADET-PETIT et tous les autres qui ont travaillé sur ces questions que nous avions identifiées ensemble, mais il fallait bien entendu une commission technique pour travailler sur cette question. C'est un point qui est important parce que cela nous permettra non seulement de mieux accueillir les personnes, mais aussi d'ouvrir les possibilités à l'accueil familial et c'est à la fois une question de prise en charge de nos aînés. Mais c'est une question aussi qui consiste à donner un choix plus large aux parents qui auraient à placer des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées. Voilà, j'ai terminé Président.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission des Affaires sociales.

Mme Stéphanie NORCA

Merci Président. En effet, nous avons eu l'opportunité à travers notre commission Action sociale Gérontologie et Personnes en situation de handicap de mener ces travaux de « toilettage » du dispositif sur la question de l'accueil familial des personnes en situation de handicap, mais aussi des personnes âgées, que nous avons eu le plaisir de mener en effet avec nos collaborateurs, et nous permettre un p'tit peu d'évoluer sur cela. Aujourd'hui, nous arrivons à la finalisation de ce nouveau dispositif et en tous les cas que le Conseiller exécutif a déjà présenté. Néanmoins, nous notons deux choses, parce qu'au fil de l'évolution, parce que ce n'est pas quelque chose qui est un tant soit peu figée dans le temps. Nous avons eu aussi à noter aussi la proposition qui a été restituée déjà par le Conseiller exécutif, concernant, au-delà de 70 ans de demander en effet un certificat médical annuel concernant la révision pour que la personne puisse continuer au-delà de 65 ans à exercer cette fonction, de demander en effet un certificat médical sur l'état de santé, mais aussi la capacité parce que nous savons que beaucoup de ces personnes, des fois, avec l'usure professionnelle, le burn-out, ce n'est pas toujours évident de s'occuper de ces personnes. Mais nous avons fait aussi une deuxième proposition qui était celle, parce qu'on a aussi mis en place la commission consultative de retrait d'agrément, et c'est vrai que nous avons été des fois confrontées à un certain nombre de personnes qui viennent avec leurs conseils juridiques, et on s'est retrouvé, des fois, nous-mêmes en difficulté parce qu'il n'y avait pas de procédure écrite. Et c'est vrai que nous demandons aussi que, quand il y a, par exemple, un contentieux ou qu'il y a des difficultés, qu'on ait une procédure concernant ces difficultés-là, qui soit vraiment établie. C'est-à-dire qu'il ne faut pas que l'on se dise, oui on va envoyer un courrier en recommandé. A partir du moment où on sent qu'il y a des difficultés, que la manière de servir n'est pas celle qui est prévue dans le contrat qui est signé, qu'on ait une commission, qu'on ait une procédure sur la question du retrait d'agrément qui soit mis en place, bien sûr, avec notre Collectivité en partenariat avec L'ARS. Ce sont des choses qui se font sur d'autres territoires qui ont été expérimentées et qui fonctionnent très bien, donc j'aurais souhaité qu'à l'intérieur de notre Collectivité, au-delà de la commission consultative de retrait, que nous puissions avoir des éléments, qu'au moment où on vient, pour soit enlever l'agrément ou aller dans cette démarche, que nous puissions avoir, en tous les cas, du grain à moudre pour ne pas être mis en difficulté. Donc, je demande que par ailleurs, en dehors de ce processus qui a été rénové sur la question de l'accueil familial, que nous ayons aussi une procédure clairement édictée sur les recours contentieux.

M. Le Président Claude LISE

Je voudrais intervenir sur ce dossier-là. Vous savez que c'est un dispositif que j'ai lancé, à l'époque au Conseil Général et au bout d'un certain temps, nous étions très, très contents de répondre à un besoin. Et lorsque nous sommes arrivés à peu près à une centaine d'agréments donnés, je me suis rendu compte qu'il y avait des tas de dysfonctionnements. J'ai découvert des situations invraisemblables. Il y a eu des abus considérables qui m'ont amené à arrêter à un moment donné l'attribution de nouveaux agréments. Je me disais qu'il fallait que nous apprenions à maîtriser ce que nous avions déjà avant d'étendre davantage le dispositif malgré les besoins criants, sans compter l'existence de structures sauvages, bien

entendu. Moi, je suis très content de voir qu'on a modernisé, notamment les conditions d'octroi de l'agrément. Il fallait certainement être plus rigoureux là-dessus, en matière de formation aussi, d'accompagnement des accueillants. Mais je reste un peu sur ma faim dans le domaine du suivi des structures, parce que c'est là qu'il y a une difficulté. Comment nous procédons au contrôle ? Parce qu'après les problèmes de contentieux, ils sont d'autant plus difficiles à aborder que l'on n'a pas d'éléments précis sur le fonctionnement de la structure. Il me semble que dans le cadre de cette organisation, il nous faudrait quand même mieux préciser et mieux renforcer aussi les conditions de suivi de ces structures, parce qu'il y a des gens qui font des choses extraordinaires. Vraiment, j'ai des exemples remarquables, mais malheureusement, j'ai vu des choses gravissimes en matière d'accueil de personnes âgées. Je me rappelle un cas où on avait l'impression qu'on avait fait dans un sous-sol des petits box où il y avait une série de personnes âgées avec des fils électriques qui couraient un peu partout. On a découvert quelque fois des choses que vous n'imaginez pas. Cela ne doit pas ternir le dispositif, mais je pense que nous avons une responsabilité extrêmement importante, et qu'il faut peut-être, si cela n'a pas été déjà... parce que je n'ai pas vu d'éléments sur cet aspect-là, mais c'est peut-être un élément qu'il nous faut quand même en tout cas mieux préciser peut-être. Collègue BAURAS.

Mme Christiane BAURAS

(Problème de micro)

On m'entend là ? Il y a du sabotage, Président ? Non, je plaisante. Effectivement nous avions déjà ce souci-là qui nous avait beaucoup gêné. La collègue NORCA a parlé de la procédure. Justement cette procédure qui va être édictée devrait, à mon sens, être connue par l'accueillant dès le départ. Cela peut être un garde-fou. Et elle n'a pas précisé effectivement à quel moment on permet que l'accueillant en soit imprégné, mais je pense qu'il faudrait effectivement que cela le soit suffisamment tôt pour que cette personne-là sache à quoi elle s'expose. Voilà. Parce qu'aujourd'hui, il est vrai que, accueillir les gens hier, ce n'est pas accueillir les gens, aujourd'hui. C'est vraiment autre chose et puis les choses se sont fortement judiciarisées. Et c'est bien pour cela que nous avons effectivement ce reportage aussi. Parce que nous avions aussi ce désordre où les gens après 65 ans, demandaient systématiquement des dérogations parce que voulant travailler davantage. Alors, bien évidemment ce ne sera pas non, stricto sensu, mais alors il y a effectivement des critères d'adhésion à ce prolongement. Et c'est bien pour cela que l'on a mis qu'il faut avoir des certificats médicaux psychiques, parce qu'aujourd'hui, il faut faire attention, nous avons pas mal de maladies neurodégénératives qui nous guettent, et des fois c'est très vicieux, donc il faudrait effectivement que nous soyons sûrs de ne pas mettre les gens dans de mauvaises mains. Mais je pense que cela aura tout son sens.

M. Le Président Claude LISE

Collègue SAINT-AIME.

Mme SAINT-AIME

Merci Président. Alors, effectivement, on ne peut que se réjouir de cette initiative de toilettage, et cela le méritait. Mais moi, il y a quelque chose simplement qui m'interpelle, c'est à propos de l'instruction de la demande. Quand je vois qu'il y a notification de

l'irrecevabilité de la demande sur simple courrier et que l'audition du candidat ne pourra se faire que dans le cas d'avis divergent du contrôleur de l'application des lois de l'aide sociale et du psychologue, cela m'interpelle quand même au niveau de la procédure et des droits que peuvent avoir des personnes qui sont candidates. Et c'est la raison pour laquelle, compte tenu de la procédure qui est inscrite dans le projet de délibération, quant à la demande et à l'irrecevabilité de la demande, notamment sa notification, je vais m'abstenir sur ce dossier.

M. Le Président Claude LISE

Collègue COUTURIER.

M. Gilbert COUTURIER

Re-bonjour à tous, re-bonjour à toutes. Merci Président. Dire que, je crois que le travail qui a été fait, il faut que nous... En fait je salue le travail qui a été fait, et je veux dire, tout comme tu le disais Président, effectivement il y a des situations particulières. Et, recevoir des personnes en situation difficile, donc avoir la garde, de pouvoir travailler, beaucoup de gens ont choisi ce créneau. Mais ce qu'il faut retenir c'est la bonne volonté parfois des gens. Si effectivement le suivi, l'accompagnement n'est pas là, et bien les gens peuvent dériver, et cela à la dérive très vite. Sachant qu'aujourd'hui quand on parle de maltraitance, il suffit seulement que l'on ait une manière de regarder la personne, que la personne ait demandé quelque chose et qu'on ne lui a pas donné, cette personne peut se considérer être déjà en maltraitance. Donc c'est peut-être pour cela qu'il faut protéger les accueillants, donc par la formation. Et je voulais dire, est-ce que cela n'aurait pas été bien quand des gens reçoivent avec la structure qui va suivre, qu'on puisse permettre que lorsque l'on a des accueillants qui sont exemplaires, quand bien même qu'ils reçoivent un défraiement, s'il ne faudrait pas, lors d'un moment solennel qu'on puisse recevoir et dire. Parce qu'en fait, sé dé moun ki ka fè an twavay inpowtan, sé dé moun ki ka aksepté pwan anlè ko yo, pwan dé moun ki pawfwa izolé, éseulé, é lè ou ni dé moun ki ka rann ko yo disponib, souvan sé dé moun kienmen sa. Yo enmen sa, yo umen, sa té ké bien ke o fèt, nou menm, strikti CTM nou gadé wè ki manniè poté an plis ba moun-an an plis di endemnité-a, défréman-an i ka ni-an. Mé di'y mèsi. C'est une reconnaissance de son professionnalisme et la fowmasion sé déjà an bagay ki enpowtan kè nou ka mété bas é moun-an piske sa enpowtan ke yo sav ke yo pa ni dwa fè nempot kisa épi akeuyi-a. Mèsi an chay.

M. Le Président Claude LISE

Merci. Collègue ADENET.

M. Lucien ADENET

Merci Président. Je tenais à prendre la parole sur ce dossier, parce que c'est un domaine qui m'intéresse énormément puisque je suis à la MDPH, je suis les dossiers des personnes âgées depuis un bon moment en tant que Conseiller général. Je crois qu'il y a une notion dans cela qui est fondamentale, la notion de bien-être de la personne. Il faut faire en sorte que ces personnes qui sont accueillies dans ces lieux d'hébergement soient bien traitées. Tu as parlé de maltraitance mais il faut de la bientraitance. Tu as dit que tu ne sens pas qu'il y a un suivi des personnes à qui on donne un agrément. C'est vrai, il manque un peu ce suivi, un suivi un

peu plus approfondi, mais je pense qu'il y a aussi autre chose qu'il faut peut-être mettre, la mise en réseau. La mise en réseau des différentes personnes qui accueillent ce genre de public c'est-à-dire au lieu de rencontre, un lieu de réflexion avec des retours d'expérience pour permettre d'améliorer un p'tit peu le travail qui est fait. C'est ce que je voulais ajouter tout simplement.

M. Le Président Claude LISE

Merci. Collègue CATHERINE.

M. Félix CATHERINE

Merci Président. Simplement je voudrais rappeler, toi tu l'as rappelé Président, que c'est un sujet sur lequel tu as beaucoup travaillé à l'époque. Je voudrais rappeler également que le Conseil Général à l'époque également, le dernier Conseil Général y a beaucoup travaillé. J'observe qu'il s'agit-là d'une perspective, on est dans une démarche pour revisiter le cadre. Pour revisiter le cadre c'est important puisqu'il s'agit de tout mettre en œuvre pour répondre d'une éducation, d'un intérêt primordial qui est celui de la personne accueillie. Par ailleurs, on est en train de moderniser la démarche. On a mis l'accent sur la formation, et je voudrais Monsieur le Conseiller exécutif, insister sur cette formation-là. ADENET disait tout à l'heure qu'il fallait des lieux de regroupement en quelque sorte pour ces personnes. Il faut qu'il y ait ce lieu où on peut effectivement faire cette évaluation qui est appelée des vœux du Président Claude LISE, parce que c'est vrai que cet élément d'évaluation et de suivi, ce n'est pas qu'il n'y en a pas, mais je pense qu'il est nécessaire de fortifier cet élément-là. Donc, faisons-en sorte que ça soit fortifié. Par contre j'ai quand même une préoccupation, nous avons une préoccupation même si nous sommes d'accord sur le principe du document, c'est au titre 2, la question du paiement direct de l'aide sociale à l'hébergement aux personnes accueillies. Je rappelle, Claude LISE est autour de la table ce matin, lorsqu'on a mis en place l'APA, les difficultés que nous avons eues lorsqu'on a transféré directement cette prestation aux personnes intéressées. Et par conséquent, là, on dit que la Collectivité verse directement un complément de rémunération à l'accueillant, je dis bien à l'accueillant, au lieu de verser la prestation au titre de l'aide sociale à l'hébergement à l'accueilli. Or, l'objectif là, c'est qu'il est proposé de façon progressive de rétrocéder ces obligations d'employeurs aux personnes hébergées ou à leur famille. Donc, là, nous avons des réserves parce qu'on connaît les difficultés, parce que d'une part, cela ne va pas faciliter les accueillants dans leur gestion financière, et d'autre part nous n'avons pas la certitude que les personnes accueillies auront les possibilités en effet de gérer cette affaire-là. Je redis que l'exemple de l'APA avec les institutions accueillant les personnes âgées doivent nous servir d'expérience. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Merci. Collègue TOUL.

Mme Marie-France TOUL

Bonjour à tous. Je ne vais pas être très longue, puisque mon intervention revient à peu près aux mêmes propos que viennent d'avoir les collègues ADENET et CATHERINE. C'était véritablement pour attirer l'attention, non seulement sur la formation, mais pour la

nécessité d'accompagner au mieux les accueillants. Notamment, je pense que la proposition faite par le collègue ADENET, de permettre de mettre en place un lieu où les différents aidants peuvent se rencontrer, échanger, parler de leur expérience, de leur retour d'expérience, je crois qu'il faut vraiment qu'on puisse mettre l'accent sur cela, et qu'on puisse véritablement y arriver. Et cela me semble fondamental, non seulement pour le bienêtre des accueillants, mais surtout des accueillis.

M. Le Président Claude LISE

Merci. Collègue Patricia TELLE.

Mme Patricia TELLE

Merci Monsieur le Président. Bonjour à tous. Alors, je pense que c'est un bon point que nous devons nous attribuer, en tout cas, pour le dépoussiérage de ce dispositif, et je pense que de toute façon, et les accueillants et les accueillis y trouveront leur compte, c'est du gagnantgagnant. J'insiste moi aussi sur la formation qui est...Alors, il y a déjà une formation, en tout cas, elle est basique, quand des personnes sont agréées. Mais sur ce qui est proposé et puis en termes de formation continue également, puisque les personnes ont sans cesse besoin d'être renouvelées dans leurs compétences. Je suis interpellée sur... Mais c'est un constat qui est fait depuis un p'tit moment, notre capacité d'accueil et le nombre de personnes réellement accueillies. D'ailleurs à la page 3 du rapport, il est bien dit qu'il y a un taux d'inoccupation qui mériterait qu'une étude soit menée afin d'en déterminer les raisons. Effectivement, vue la démographie, vu les problèmes que nous connaissons, nous savons qu'en EHPAD, ce n'est pas forcément la panacée et que l'accueil familial est une excellente alternative au placement en maison de retraite ou en EHPAD, et donc, cela me paraît important que cela puisse être creusé pour de bon. Et puis je voudrais poser une question aussi concernant l'accueil temporaire. Est-ce que ces familles accueillantes ont également la possibilité de faire de l'accueil temporaire ? Cet accueil temporaire qui permet parfois d'accorder des phases de répit aux aidants. Dans certaines maisons de retraite, dans certains EHPAD, il y a des places pour de l'hébergement temporaire. Et donc ma question est de savoir si pour ces accueillants familiaux prévus dans ce dispositif, il existe cette possibilité également ? Merci beaucoup.

M. Le Président Claude LISE

Collègue MONTROSE.

Mme Diane MONTROSE

Juste une question pour le Conseiller. S'il pouvait nous rappeler la composition de la commission d'agrément. C'est juste cela.

M. Le Président Claude LISE

Voilà. Je te donne la parole pour répondre.

M. Francis CAROLE

D'accord, je vais répondre à certaines questions s'il n'y a pas d'autres questions. Concernant la possibilité de l'accueil temporaire, oui c'est possible. C'est possible et cela me permet de rebondir sur la question du collègue CATHERINE. En réalité, qu'est-ce qui se passe ? Il s'agit d'un contrat entre la personne accueillie ou sa famille avec la famille qui accueille. Qu'est-ce qui s'est passé jusqu'à maintenant ? Nous nous sommes substitués, c'est-à-dire que nous sommes hors-la-loi. C'est pourquoi justement nous avons prévu progressivement de revenir à la règle qui est que la personne puisse être la personne qui paie. Alors, nous avons utilisé les chèques CESU parce que c'est un moyen de transparence, c'est un moyen qui permet aussi de sécuriser les paiements mais...Alors, je sais qu'il y a un débat énorme, et peut-être que c'est ce débat qui impacte la discussion que nous sommes en train d'avoir, c'est parce que nous avons dans le cadre de l'APA, décidé de revenir à la situation réglementaire qui est que la personne qui a l'APA et qui choisit quelqu'un pour l'accompagner, cette personne en fait c'est un employeur, et elle doit payer ses cotisations. Jusqu'à maintenant la Collectivité prenait de l'argent pour payer les cotisations. Mais, d'une part il n'y a aucune règle, aucune convention écrite entre la CGSS et nous-mêmes pour faire cela. D'autre part, nous nous sommes heurtés à de multiples difficultés pour les paiements parce que les listes n'étaient jamais claires et aujourd'hui nous sommes à des sommes de 15 M et même plus parce que les listes qu'on nous a fourni pour ces paiements ne sont pas claires. Donc, nous avons décidé de faire en sorte de reconnaître la situation d'employeur de ces personnes qui sont dans le gré à gré. Alors, nous avons entendu un certain nombre de déclarations, parfois des cris de refrain, parfois des interrogations tout à fait légitimes. "Vous laisser les personnes âgées seules face à la difficulté ». Mais ce n'est pas ce que nous faisons. Nous avons travaillé parallèlement et cela va entrer en pratique très rapidement. Nous avons travaillé avec la CGSS pour faire en sorte que :1/, la Collectivité verse aux personnes la totalité des sommes dues. Et qu'est-ce qui se passe ? L'accord que nous sommes en train de finaliser avec la CGSS c'est que, la CGSS prendra régulièrement tous les trois mois, les quatre mois, suivant des modalités que nous aurons à définir, pendra les versements que les personnes doivent opérer. Si bien qu'il n'y aura pas de déplacements, d'efforts particuliers des personnes âgées, sauf qu'il faudra qu'évidemment qu'ils autorisent la banque à faire ces prélèvements. Donc, nous permettons à travers cette démarche : 1/ de rationaliser les paiements ; 2/ de faire en même temps que les personnes âgées ne soient pas tellement bousculées dans leur quotidien. Il y a une autre question qui a été posée par le Président LISE. Non, c'est Madame SAINT-AIME, la collègue SAINT-AIME sur une des dispositions de la nouvelle nomenclature que nous avons mise en place, la notification de l'irrecevabilité de la demande sur simple courrier après constat du contrôleur de l'application des lois de l'aide sociale, en cas de nonrespect de ces normes ou de l'existence de travaux en cours. Alors, pourquoi cette disposition particulière ? Simplement parce que nous avions pris l'habitude de donner une autorisation d'agrément aux personnes, alors que les travaux qui devaient être faits n'étaient pas faits. Donc, la personne s'engageait à faire les travaux, mais souvent ces travaux n'étaient pas réalisés. Nous avons donc décidé, toujours dans le souci de bientraitance des personnes, de faire respecter la règle. Avan yo baw an moun pou mété kay-ou, ou pou ja fè lé twavo ki ni a fè, point. Cela nous évitera, les désagréments que nous avons connus. La personne qui demande à recevoir des personnes doit s'obliger à respecter les règles d'accueil, notamment les règles d'accueil en termes de construction, de disposition de la maison, etc. C'est cela. Alors, est-ce que la Collectivité va refuser de recevoir quelqu'un qui souhaite discuter? Non. Mais nous avons le droit, parce que la règle n'est pas respectée,

de refuser d'attribuer un agrément à cette personne. Il faut être clair. Nous ne pouvons pas vouloir lutter contre la maltraitance, tout en étant extrêmement souple sur un certain nombre de choses. Donc il faut être clair. Donc, la personne ne respecte pas les règles en termes d'accueil, elle n'a pas d'agrément. Voilà, donc c'est l'esprit de cette disposition. Une autre question précisément, porte sous le contrôle et le suivi de l'accueil. Nous avons un contrat qui est signé entre la personne qui accueille et la Collectivité. Je vous propose de vous rendre à l'article 11 intitulé "Contrôle et suivi de l'accueil ». Article 11, je crois que c'est la page 13 du contrat qui dit ceci : « L'accueillant familial s'engage à fournir aux personnes chargées du suivi social ou du contrôle tous les renseignements qui lui sont demandés en relation avec la mission qui lui est confiée, et nécessaire à l'appréciation des conditions d'accueil. Les personnes chargées du suivi et les contrôleurs de l'aide sociale pourront rencontrer sur rendez-vous ou lors de visites inopinées, les Parties concernées par le présent contrat sur le lieu d'accueil". Et nous avons un marché que j'ai rappelé ; le marché MAPA pour pouvoir justement désigner un prestataire qui fera ce travail en même temps que nous avons des contrôleurs qui passent et qui passerons visiter les choses et voir. Evidemment on peut toujours consolider, renforcer, rendre plus sévères les modalités de suivi et nous ne nous interdisons pas de le faire, mais ce cadre nous offre la possibilité de suivre et d'agir. Parce que le vrai problème de manière pragmatique, souvent ce ne sont pas les cadres, c'est souvent l'application des cadres. Comment on applique les choses ? C'est-à-dire on cherche toujours à donner une petite chance, à écouter, etc. alors que sur ces questions, il faut bien entendu être à l'écoute mais il y a des principes sur lesquels on ne doit pas transiger parce qu'il s'agit du quotidien de la vie de personnes fragiles. Voilà, c'était pour répondre à cette question, mais on peut toujours améliorer parce qu'un cadre n'est jamais parfait, on peut toujours améliorer. Mais cette disposition est prévue par celles et ceux qui ont rédigé la proposition que nous vous soumettons aujourd'hui. Concernant ce que l'on appelle la CCPT, c'est-à-dire la Commission Consultative Paritaire Territoriale. On va trouver CCPD partout, nous avons remplacé « D » départementale par territorial. Elle a pour fonction essentiellement d'enlever les retraits d'agrément, de modifier les agréments, de réduire aussi les agréments. C'est une structure qui n'existait pas, que nous avons mis en place conformément à la loi sur le vieillissement et nous avons commencé à faire fonctionner cette structure et nous avons eu à régler des situations où le retrait de l'agrément. Nous avons convoqué ces personnes. Alors on peut écrire et il faut écrire d'ailleurs les procédures, mais nous avons convoqué ces personnes. Ces personnes étaient accompagnées soit d'un syndicaliste, soit d'un avocat. Et nous avons d'abord écouté parce que ce n'est pas un tribunal. Mais nous avons eu à faire deux choses importantes, d'abord de procéder à des retraits d'agrément qui s'imposaient, et d'autre part de restituer dans leurs droits des personnes qui avaient été injustement mises à l'index. D'autre part la difficulté à laquelle nous nous sommes trouvés confrontés, c'est la constitution des dossiers de ces personnes. C'est-à-dire que lorsqu'un accueillant familial ou bien un assistant maternel voulait son dossier, on disait qu'il fallait aller soit à la DDPF soit encore aux ressources humaines, et il n'y avait pas véritablement de rapport constitué. Il y avait des éléments, et toute la difficulté a été là. Et lorsqu'on traite de questions qui datent d'années antérieures eh bien, on ne peut travailler, c'est comme les historiens, que sur la base de ce qui existe comme éléments. Et donc, dans cette situation d'absence d'élément suffisant, il faut avoir une démarche qui permet de comprendre et de rendre la décision la plus juste. Il ne s'agit pas d'être dans la vérité absolue, il ne s'agit pas d'agir avec un autoritarisme souvent imbécile, il s'agit de comprendre les situations, donc de prendre le temps de comprendre ce qui se passe et ensuite de prendre la décision qui semble la plus pertinente, la plus juste possible parce qu'en face de nous, nous avons des personnes. Et nous avons des accueillants familiaux qui sont des gens extraordinaires, qui font un travail remarquable et dont les accueillis sont pratiquement considérés comme des membres de la famille. Et puis nous avons des endroits où il y a énormément de déficits, énormément de difficultés et je crois que ce cadre nous permettra de résoudre en partie les choses. Concernant la CCPT, nous avons donné des instructions précises parce qu'il fallait régler d'abord le passif, c'est-à-dire ce qui ne remontait pas, ce qui n'était pas immédiat, nous avons donné des directives pour que les dossiers soient constitués suivant une procédure très précise, parce qu'on ne fait pas un dossier comme cela. Nous avons travaillé avec la DRH et notre responsable la DGA de la solidarité et d'autres DGA. Et puis, nous avons aussi fait en sorte que ces dossiers soient domiciliés à un endroit précis de sorte que les personnes qui souhaitent consulter leurs dossiers puissent avoir des éléments. Parce que parfois, ces personnes allaient consulter les dossiers mais pa ni ayen adan dosié-a, pa ni ayen adan donc on ne peut pas inventer ce qui n'existe pas. Voilà la démarche que nous avons mise en œuvre concernant ces différentes questions. Concernant la composition de la commission qui donne des agréments. Cette commission est constituée du Conseiller exécutif en charge des questions sociales, de la Présidente de la commission Sociale, c'est un peu sur ce modèle que nous avons constitué la commission qui est venue en débat dans le premier point que j'ai présenté, la DGA solidarité et puis nous avons des personnes avec voix consultative, l'AMDOR, des personnes qualifiées de l'ADAPA. L'ADAPA c'est la direction qui s'occupe des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, et puis le médecin qui est chargé de suivre cette partie de l'activité de la CTM. Voilà les quelques réponses que je voulais apporter. Je dis bien qu'aucun dispositif n'est parfait, mais le plus important à part le dispositif, c'est notre capacité à mettre en œuvre, à suivre, et à faire en sorte que les décisions que nous avons prises sont respectées. Monsieur le Président.

M. Le Président Claude LISE

La collègue NORCA demande la parole.

Mme Stéphanie NORCA

Président, juste une observation. Quand je parle de la mise en place de procédure, c'est justement comme le Conseiller exécutif le dit à l'instant, c'est pour que les dossiers n'arrivent pas vides, que je demande qu'il y ait une procédure. Ce n'est pas faire de l'autoritarisme imbécile, c'est demander justement à ce qu'on ait une procédure qui soit connue de tous pour que l'on sache dans telle situation, que faisons-nous. Pour qu'au moment où justement il faut trancher, pour prendre des décisions, que nous sachions, que nous soyons dans une espèce de conformité. Ce n'est pas de la dictature, ce n'est pas de l'autoritarisme imbécile, mais c'est donner une forme, un process, une manière de procéder pour que nous ne puissions pas nous, Collectivité qui agréons, nous retrouver en difficulté. C'est tout simplement ce que je dis parce que je considère qu'il y a pleins de dispositifs cadres sur pleins de choses, mais de la même manière où on doit répondre de façon contentieuse, parce que comme il l'a indiqué lui-même, ces personnes viennent avec des conseils juridiques. Donc, quand ils nous disent : « Mais dans le dossier, il y a quoi ? Quels sont les éléments que nous avons à présenter qui justifient que le dossier de cette personne soit inscrit en Commission Consultative de Retrait d'Agrément, que nous puissions avoir des

éléments tangibles à présenter pour qu'en face, nous puissions nous aussi, nous retrouver dans notre juste droit. Parce qu'en effet, nous avons des contrôleurs de la règlementation qui vont en effet sur le terrain, qui vérifient un certain nombre de choses, mais nous n'avons aucun élément opposable. Et d'ailleurs, cette question de la procédure nous a été évoquée par un des conseils juridiques des personnes, et cela a été reproduit à plusieurs reprises. Donc, aujourd'hui, c'est vrai que c'est une première, mais prenons aussi, tirons leçon de l'expérience que nous avons connue pour que nous aussi, nous puissions nous mettre en conformité et en face être en capacité de répondre et de ne pas nous trouver en difficulté. Et c'est ce que j'avais à dire.

M. Francis CAROLE

C'est ce que nous sommes en train de faire, et sur cette question nous avons déjà beaucoup avancé. La difficulté que nous avons eue, c'est d'apprécier des situations qui avaient parfois huit ans, voire dix ans d'âge. Et, par conséquent, lorsqu'on est dans des situations comme celle-là, on ne peut pas inventer un dossier. On est obligé de travailler sur la base de ce que l'on a, et cela c'est important parce qu'on ne peut pas inventer un dossier qui n'existe pas. S'il n'a pas été constitué au moment où il devait être constitué, on ne peut pas travailler dessus. C'est pourquoi, je rappelais un peu, je faisais ce parallèle avec l'histoire, s'il n'y a pas de documents, on ne peut pas travailler. Par contre, et c'est ce qui est important, c'est que désormais la Collectivité, et il y aura un travail que nous allons vous présenter bientôt sur cela, un travail que nous avons fait avec la DRH sur les modalités de constitution d'un dossier. Ce qui doit entrer dans le dossier, ce qui ne doit pas entrer dans le dossier, parce que nous nous sommes trouvés confrontés parfois à des rapports à charge contre des accueillants familiaux sans que dans le dossier il n'y ait des éléments de défense pour ces personnes. Donc, la technique que nous avons utilisée pour traiter ces cas anciens, c'est de les faire venir pour qu'ils puissent exposer leurs situations, pour que la CCPT puisse faire la part des choses et rendre la décision la plus pertinente. Parce qu'il y a deux moments dans cette histoire. Un moment où nous traitons des situations anciennes, et le moment où nous entrons dans un cadre différent où seront traitées des situations nouvelles sur la base de dossiers dûment constitués.

M. Le Président Claude LISE

Moi, je voudrais dire qu'il y a les procédures. Il est clair qu'il faut renforcer la manière de faire les dossiers puisque c'est ce qui va permettre d'éviter, je suis d'accord avec la collègue NORCA, les difficultés lorsqu'on sera devant des contentieux. Cela, je pense que, bon mais j'ai bien compris, il y a peut-être des dossiers qui avaient été mal préparés donc nous sommes là, en train de viser le présent et l'avenir. Mais moi, je vais Insister sur une chose. En matière de surveillance, il y a des contrôleurs mais il ne faut pas considérer qu'il y a des contrôleurs, il y a un cadre et puis le contrôle sera fait et sera bien fait, etc. Ce domaine du social que je connais bien, demande un investissement des élus. Nous sommes là pour contrôler. Ce n'est pas du tout une méfiance vis-à-vis de l'administration, mais nous sommes là dans le traitement de l'humain, et c'est un domaine, je pense à ce domaine-là, mais je pense par exemple à l'aide sociale à l'enfance, c'est encore un domaine extrêmement sensible, où il faut que les élus en charge et à commencer par celui qui est au sommet de notre système; c'est l'Exécutif qui est maintenant responsable de cela; bon, il délègue à qui il veut ou il ne délègue pas, cela c'est lui qui décide; mais l'Exécutif a une responsabilité

propre dans ces affaires-là. Il faut qu'il ait un regard sur cela. En tant que Président du Conseil Général, j'avais un regard constant, c'est-à-dire que, convocation régulière des services pour leur demander des comptes. Il ne faut pas s'imaginer que cela se passe comme cela. Les services, c'est normal, les services administratifs, même dans le social, ils fonctionnent suivant une routine qui s'installe, et puis on fait comme on a toujours fait, etc. Et, c'est l'élu qui peut de temps en temps provoquer un changement dans des habitudes qui sont quelquefois de mauvaises habitudes. Il faut un investissement Particulier. Je plaide pour cela parce qu'aujourd'hui, vous comprenez, on est dans une Collectivité qui regroupe les deux anciennes. C'était peut-être plus facile quand vous aviez le Département parce qu'il n'avait pas toute la partie de la Région à prendre en compte. Cela veut dire qu'il faut qu'il y ait une attention particulière à ce domaine social, personnes âgées, enfance en difficulté, ASE, et j'insiste là-dessus, c'est régulièrement que par exemple, j'allais sur place avec les services, c'est régulièrement que je demandais aux directeurs généraux, directeurs chefs de services : « Quand avez-vous visité ? ». Demandez à Madame FANON qui a connu cela avec moi : « Quand avez-vous visité ce lieu pour la dernière fois ? ». Je peux vous dire que ce n'était pas toujours la joie à ce moment-là. Parce que vous savez, il y a des structures qui n'avaient pas été visitées. Il y a des choses qui n'avaient pas été contrôlées, etc. Et, je le dis là vraiment, vous savez c'est l'expérience, et je considère que dans ce domaine-là, nous avons mandat des gens qui nous ont élus, à faire en sorte que l'humain soit au centre, pas seulement des discours, mais de la réalité du contrôle. Donc, ça c'est un souhait, ce n'est pas une critique, c'est vraiment un souhait à Partir de ce que j'ai vécu dans ce domaine-là. Je plaide pour qu'il y ait un investissement particulier, alors cela demande si on ne veut pas tout mettre sur une seule tête, des délégations et même quand on donne des délégations, il faut contrôler bien entendu, ceux qui ont reçu ces délégations-là. Voilà, je tenais vraiment à insister sur ce point-là, c'est vraiment une réflexion qui se veut un appel. Il y a plusieurs mains levées. Il y a d'abord, le collègue DUVERGER qui avait demandé depuis un moment. Je donne la parole, on a Diane MONTROSE ensuite, collègue BAURAS et LORDINOT. Donc, collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

J'avais demandé et j'étais presque prêt à enlever puisque le rapporteur est intervenu, mais le Président n'avait pas vu que j'avais demandé. La discussion est intéressante. D'ailleurs je ne sais pas pourquoi cela me fait passer à la discussion qu'on a eue avant la disparition du FASO, on le remplaçait et il y avait des raisons. On croyait avoir tout fait et puis après on s'est rendu compte que les enfants ne mangeaient pas bien et on avait enlevé la gratuité de cantine et il fallait payer la gratuité quand même, etc. il y a toujours discussion. On peut relever quand même qu'il y a une tentative, un effort de fait. On veut faire quelque chose et il faut toujours faire quelque chose. Mais d'abord, je m'interroge, moi je croyais que c'était l'ensemble et je me disais... puisque le Président de l'Assemblée, souvent on dit qu'il a été le Président du Conseil Général. Moi j'ai envie de dire qu'il a été le Président des Affaires sociales de 1988 à 1992 à l'époque où Emile MAURICE était Président dans la cohabitation, et depuis j'ai participé à cela. Il y a toujours eu un effort à faire de contrôle et tout cela y compris sur le truc du Docteur MERLE à un moment, des contrôles de manière permanente qu'il fallait faire. Ce n'est pas facile, et puis ce n'est pas respecter les gens et tout cela. Mais je voudrais demander au collègue CAROLE, quand on parle de la Sécurité Sociale, on dit qu'il n'y a pas de convention, mais une convention se met en place, une convention peut se mettre en place si on sent qu'il y a des difficultés. Que faire pour mettre cela en place ? Moi je sais qu'il y a sûrement eu des efforts. Et puis, par rapport à cela, je sais qu'au moment où la Sécurité Sociale a dit où les problèmes se sont posés, il y a eu une espèce de transition (je l'ai dit hier) mal assumée, mais j'avais posé la question, comment on a pu rattraper ? Il y a des gens qui avaient déjà payé, qui avaient déjà avancé, est-ce qu'on a revu avec ces gens-là, puisque c'était prévu de les revoir et tout cela ? Et puis, je terminerai en disant que sur la rigueur que l'on met en place, il faudrait que les accueillants répondent à un certain nombre de critères que nous demandons avant de mettre, mais pour le tourisme par exemple, quand une personne met sa maison à la disposition du tourisme, il y a une aide possible, comme nous avons besoin des accueillants aussi, puisqu'ils viennent dans le prolongement de ce que nous voulons faire, et comme dit le Président dans le prolongement de nos responsabilités. Est-ce que l'on ne peut pas les aider? Est-ce qu'on ne peut pas trouver une manière ? Quelqu'un qui est d'accord lors d'une visite, on peut visiter la maison et voir que cette personne n'a pas tous les éléments, ne peut pas accueillir. Est-ce que nous ne pouvons pas réfléchir (je le dis comme cela) à aider cette personne ? C'est comme pour les crèches, on peut aider une crèche à avoir des tables rondes au lieu d'avoir des tables carrées où les enfants peuvent péter leur tête. Mais on peut aider la personne si on a besoin qu'il y ait des structures d'accueil, parce qu'on n'en a pas tellement. Donc, dans la réalité peut-être qu'il nous faut réfléchir ensemble sur la possibilité lorsqu'une personne nous fait une demande d'abord voir si cette personne est capable d'accueillir avec la formation que l'on met en place, mais aussi aider par les différentes mesures. Il y a des mesures d'aide pour l'amélioration de l'habitat, trouver des mesures qui sont chez nous pour aider cette structure à répondre à ce que nous demandons pour accueillir ces personnes. Voilà ce que je voulais dire.

M. Le Président Claude LISE

Collègue MONTROSE.

Mme Diane MONTROSE

Oui Président, tout à l'heure le Conseiller nous a dit qu'il y avait de toute façon un travail à priori qui était entamé, notamment s'agissant de la rédaction de procédures. Je voudrais proposer puisque j'ai entendu qu'il y avait des comités techniques, un certain nombre de comités qui se mettent en place voir si les élus, en tout cas, ceux de la commission, pas simplement la Présidente, mais l'intégralité des élus de la commission qui se sont proposés pour faire partie de cette commission certainement pour leur connaissance puissent être associés à ce travail. Cela me semble important compte tenu aussi des éléments qui ont été portés à notre connaissance que les élus qui après se retrouvent dans ces commissions et qui doivent statuer sur les agréments ou les retraits d'agrément puissent être associés à ce travail. Donc c'est la proposition que je ferai.

M. Yan MONPLAISIR

Monsieur le Président, par ici, ton regard par là...

M. Le Président Claude LISE

Je t'inscris, attends parce qu'il y a la collègue BAURAS. Je m'inquiétais de savoir ce qui était en distribution là. Collègue BAURAS.

Mme Christiane BAURAS

Merci Président. Justement ce volet effectivement du contrôle dont nous avons parlé, alors tu as fait un retour sur ce qui se faisait et qui n'était pas inefficace, puisque je me souviens bien qu'il nous arrivait de Partir, les administratifs ainsi que l'élu sur certains cas qui ne nous paraissaient pas forcément clairs. Parce que cela arrive, il ne faut pas croire. On vient de dire qu'il s'agit d'humain et de la manière dont on s'en occupe, donc il nous arrivait de faire des visites inopinées. Et là, je pense qu'il ne faut pas faire l'impasse sur ces visites inopinées, parce que là aussi cela nous permet de voir un certain nombre de choses. Il y avait ces visites inopinées et il y avait aussi le fait que des fois, il nous revenait des comptes-rendus sur des visites d'administratifs qui n'étaient pas forcément clairs. Donc on ne se contentait pas non plus sur un coin de table de ce qui avait été dit, et qui n'était pas forcément un éclairage visà-vis de nos appréciations, et on partait et on allait voir ces gens-là. Il nous est arrivé de faire des demi-journées sur des secteurs bien précis. J'ai eu l'occasion de le faire au François. J'en avais parlé tout au début effectivement de notre mandature, et on m'a parlé d'un budget qui peut-être ne répondait pas à cette possibilité de partir effectivement faire ces visites qui, selon moi, seraient nécessaires. Il faudrait peut-être que nous révisions un petit peu notre budget par rapport à la modernisation du processus. Il faudrait peut-être que nous revoyions cela, parce que si nous avons véritablement conscience qu'il faut absolument que les choses soient faites de manière hermétique, surtout que s'agissent des personnes âgées, et eu égards au fait que nous serons, comme j'aime à le dire une petite usine à personnes âgées dans pas très longtemps (j'y serai de toute manière) donc j'ai intérêt effectivement à être égoïste et de faire en sorte que les choses se passent bien. Et je pense que là c'est un volet aussi de contrôle d'homme à homme, d'humain à humain qui n'est pas à négliger.

M. Le Président Claude LISE

Collègue BAURAS, il y a quelque chose qui m'étonne comment on a pu te dire qu'il y a un problème de budget pour le déplacement d'une commission ? C'est bien cela ? J'ai écrit au Président du Conseil Exécutif au moment du vote du budget pour lui demander où en était le budget de l'Assemblée, et il m'a répondu vous n'avez consommé que 40 % du budget de l'année dernière. Donc je ne vois pas comment si on a dépensé que 40 % du budget de l'Assemblée, ce n'est pas moi qui le gère. Je ne sais pas d'ailleurs à quoi ont servi les 40 %. Donc il y a au moins 60 % qui n'ont pas été utilisé. Je suis donc un peu étonné que sur ces 60 % on n'ait pas pu couvrir un déplacement d'une commission. Parce que moi je pense qu'effectivement, c'était ma conception, je pense qu'une commission des Affaires sociales de même que la commission BTP, je regarde le collègue, commission BTP, collègue tu vas bien voir de temps en temps des chantiers puisque je t'entends exposer les chantiers que tu as vu, etc. etc. La commission des Affaires sociales, elle doit aller voir les structures sociales, elle doit pouvoir le faire. Mais évidemment mais c'est ce que je dis là, il faut l'écouter au regard de ce que j'ai dit tout à l'heure, à savoir l'investissement. Ce n'est pas l'Exécutif tout seul ou même le Conseiller exécutif chargé de ce domaine qui tout seul avec tout ce qu'il a par ailleurs, il va pourvoir aller en permanence jeter un coup d'œil. Si on veut que les élus aient un droit de regard, il faut bien que la commission puisse aller voir, elle n'a aucun pouvoir de décision et elle peut faire remonter des choses. C'est extrêmement important. Moi, la question budgétaire que l'on me le dise à moi cela. Il faut me le dire si on te dit qu'il n'y a pas de budget je vais demander qu'on puisse nous donner les moyens en question. Il fallait faire une mise au point là-dessus parce que moi cela ne m'a jamais été dit, tu comprends?

Mme Christiane BAURAS

Comme ce n'est pas ma commission en propre, Président, quand cela m'a été répondu tout au début que le budget ne suivait pas... Il n'y a pas....

M. Le Président Claude LISE

Non, non ne faites pas d'aparté. La collègue a posé une question, m'a dit quelque chose, elle l'a le droit de dire, et moi j'ai fait la mise au point que j'estime devoir faire, d'autant que j'ai un document qui me dit qu'on n'a consommé que 40 %. Je peux vous montrer ce document...

Mme Christiane BAURAS

Voilà. Donc, on va profiter effectivement de ce modernisme ambiant pour pouvoir y revenir.

M. Le Président Claude LISE

C'est très bien que je le sache, je te dis que la prochaine fois que quel que soit celui ou celle qui te dira cela, il faut transmettre cette histoire au Président de l'Assemblée. Mon devoir à ce moment-là, c'est de demander que l'on dégage les moyens pour que la commission puisse faire son travail. Cela me paraît aussi simple que ça.

M. Francis CAROLE

Président, je vais faire un point sur cette question précise, je vais le dire maintenant...

M. Le Président Claude LISE

Oui, tu vas préciser. Vas-y. Vas-y.

M. Francis CAROLE

Je pense qu'il ne faut pas enfoncer des portes ouvertes. Pour ce qui me concerne, je ne sais pas d'où cela vient, mais pour ce qui me concerne, je n'ai jamais posé de problèmes de budget pour prendre un petit car pour aller visiter des institutions. Je ne sais pas d'où ça vient mais cela ne vient pas de moi. D'autre part, chaque fois que les élus veulent faire un déplacement pour visiter une institution X ou Y, ce n'est pas moi ni le Président du Conseil Exécutif, ce n'est pas nous qui allons opposer une fin de non-recevoir au prétexte de budget. Alors je ne sais pas, je ne vais pas non plus revenir sur les cadavres qui peuvent combler la route, mais ce que je dis très clairement pour ce qui me concerne je n'ai jamais opposé un refus à un désir de visite etc. Ça, à tout moment les élus peuvent visiter. La deuxième chose que je voudrais dire c'est qu'il n'y a pas un avant et un après. Il n'y a pas une situation où les élus étaient Particulièrement sensibles à la situation des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, et puis, une situation différente aujourd'hui. Les modifications que nous faisons dans les prises en change des personnes en situation de handicap et des personnes âgées et ce n'est pas la première réforme. Année après année, ici nous sommes venus avec des dispositifs qui avaient comme finalité essentielle d'améliorer les conditions des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, et aussi des professionnels qui les accompagnent. Que l'on nous dise aujourd'hui, et ça j'entends parfaitement, que les commissions veulent renforcer des visites etc., il n'y a aucune espèce d'Opposition à cela. A la limite, je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, l'Assemblée a sa vie, et par conséquent les commissions de l'Assemblée ont leur vie. Et ce n'est pas à moi de dire si vous avez le droit de visiter ou pas. Je veux que ce soit clair à ce moment précis et puis je répondrai aux questions qui seront posées et qui auraient été posées par les collègues.

M. Le Président Claude LISE

Enfin, moi je n'avais pas noté que qui que ce soit avait mis le Conseil Exécutif en cause. Je n'ai pas noté ça du tout. Et il ne faut pas qu'on fasse preuve de susceptibilité...

M. Francis CAROLE

Non, il n'y a pas de susceptibilité.

M. Le Président Claude LISE

L'Assemblée a parfaitement le droit et son Président de faire des recommandations. Je ne pense pas que les gens étaient plus sensibles avant, et il y a des gens qui ont une expérience et qui peuvent en faire état. Et ce que je dis aujourd'hui je l'ai dit hier, je l'ai dit avant-hier, je le dirai demain, et j'ai le droit de le dire.

M. Francis CAROLE

Personne ne s'oppose à cela.

M. Le Président Claude LISE

Non, mais il ne faut pas que dès qu'on dit quelque chose on a l'impression qu'on attaque, qu'on met en cause, etc. Je crois qu'il y a...

M. Francis CAROLE

Non, il n'y a pas de susceptibilité, il faut préciser les choses.

M. Le Président Claude LISE

On a le droit de s'exprimer, ce n'est pas possible. Je donne la parole au collègue LORDINOT, ensuite au collègue Yan MONPLAISIR.

M. Fred LORDINOT

Monsieur le Président, très chers collègues, Mesdames, Messieurs. Mon intervention vient juste après un dialogue que je n'avais pas prévu, et pourtant elle se situe dans la droite ligne de ce dialogue entre le Président de notre Assemblée « l'honorable Claude LISE » et le Conseiller exécutif Francis CAROLE. Nous sommes dans le domaine de l'humain, il ne faut pas enfoncer les portes ouvertes, mais il ne faut pas non plus se transformer en brasseur d'air professionnel. Le Président a évoqué une question fondamentale celui de l'évaluation des politiques publiques qui sont menées et notamment de la politique sociale et de santé. Un tiers du budget de notre Collectivité près de 400M€. Moi je prends la chose très au sérieux, je la prends très au sérieux. Il y a beaucoup d'argent en jeu et il faut contrôler

l'efficacité de la dépense publique, donc du contrôle et de l'évaluation. Hier j'ai assisté de manière comme vous-même à l'attitude d'un Conseiller exécutif qui dit : et bien, écoutez quand je voudrais je vais vous répondre, je vais choisir le moment de ma réponse. Ce n'est pas comme ça que cela fonctionne. Il y a une loi qui a été votée, et il y a un règlement. Aujourd'hui je vous ai adressé Monsieur le Président, un courrier concernant justement les crédits qui sont affectés à l'Assemblée et la mise en œuvre d'une procédure qui va permettre à cette Assemblée de retrouver ses droits et ses prérogatives, je dis bien de retrouver ses droits et ses prérogatives. Lorsqu'un Conseiller exécutif décide de ne pas répondre à l'invitation du Président de la commission des Affaires économiques pour traiter d'un dossier qui vient en plénière, de qui se moque-t-il ? Il faut qu'on soit sérieux aussi dans la méthode. Si on veut qu'il y ait un dialogue, je dirais, serein et à égalité. La loi n'a pas prévu une supériorité du Conseil Exécutif sur l'Assemblée, la loi n'a pas prévu cela. Donc si le collègue sait qu'il y a des moyens qui sont mis à la disposition des commissions, et bien, qu'il nous dise le montant des moyens, et puis on va voir si c'est utilisé ou pas. Mais qu'il ne vienne pas dire oui on a le droit je ne l'interdis pas, le Conseil Exécutif prend ses arrêtés...Non, ce n'est pas comme ça que ça se passe, en tout cas ce n'est pas ma conception de la démocratie. Donc la question est de savoir comment nous organisons l'évaluation de la politique en matière sociale et de santé. C'est ça ma question. On peut me donner toutes sortes de papier et faire l'apologie de la bureaucratie et de la paperasserie. Parce que les familles martiniquaises, vous le savez c'est comme les fonds européens, les gens devant cette masse de papier et de conditions ; si ces personnes ne sont pas accompagnées, s'il n'y a pas une forme de mutualisation qui est organisée entre tous les accueillants, un vrai accompagnement, le dispositif ne va pas fonctionner et vous le savez. Vous savez que dans beaucoup de campagnes martiniquaises, ce que les personnes veulent aujourd'hui, les familles, c'est réparer leur maison. Vous ne savez pas ? Que les gens aient des difficultés en Martinique partout, parce qu'il y a des toitures qui coulent, parce qu'il y a des fenêtres qui ne sont pas bonnes, et qu'il y a un gros travail à faire d'accompagnement vis-à-vis des familles, qu'elles accueillent ou pas les personnes âgées. Mais elles le font déjà sans tous ces papiers. La réalité c'est que les gens accueillent déjà les personnes âgées chez elles. Aujourd'hui si on veut qu'il y ait un dialogue qui soit serein, organisé, et je suis moi-même surpris, je vois les échanges qu'il y a entre la Présidente de la commission et le Conseiller exécutif, apparemment ils ne sont pas tout à fait en phase. Donc il faut que le vrai débat dans cette Assemblée ait lieu sur le rapport de la commission. Peut-être qu'il faut qu'on change justement ce à quoi on est en train d'assister. C'est-à-dire qu'il y ait un débat sur le rapport fait par la commission, qui elle-même, va procéder à une évaluation de ce qui existe et qui va nous donner une prospective sur les objectifs partagés, plutôt qu'on ait un Conseiller exécutif qui vienne nous dire, c'est ça, c'est ça, c'est ça donc vous racontez votre truc et bon écoutez on vous demande de voter et on passe à autre chose. Ce n'est pas la conception que nous avons, nous, dans ce groupe, c'est qu'il faut qu'il y ait un dialogue qui soit instauré et une information régulière pour qu'on puisse atteindre des objectifs partagés.

M. Le Président Claude LISE

Collègue Yan MONPLAISIR.

M. Yan MONPLAISIR

Merci Président. A la faveur de cet échange que nous avons qui est important à la fois sur le fond et sur la forme, je voudrais que, et je ne m'adresse pas particulièrement au Conseiller exécutif Francis CAROLE, mais de manière plus large. Je pense que la Martinique et notre Collectivité auraient à gagner..., alors, je sais qu'on a des fois la tête dans le guidon, et qu'on avance sous la pression des choses, et des situations compliquées que l'on a à gérer. Mais si le réflexe existait d'associer beaucoup plus les membres de l'Assemblée, soit en amont, soit lors des prises de décisions, lors des choix, je constate en écoutant cet échange que nous avons dans l'Assemblée, et je le constate en confessant modestement précisément mon ignorance, qui me permets d'évaluer le niveau de connaissance et de pertinence et d'expertise de certains élus, et je me dis mais c'est dommage que nous ne nous enrichissions pas de ces connaissances, de ces qualités de ces gens qui ont l'expérience en plus, qui ont déjà fonctionné dans le cadre d'autres Collectivités, et qui sont des sachants, et qui disent, écoutez, nous, nous sommes des sachants ; c'est comme ça que je l'ai compris en tout cas ; nous sommes plein de bonne volonté, nous voyons des lacunes et la nécessité de les combler, et nous souhaitons être associés. Je veux dire que c'est presque un cri du cœur ça. J'aimerais que ce cri du cœur soit entendu, et qu'on ne nous dise pas, on a la tête dans le guidon, on va voir avec l'administration et on va vous amener des conclusions. Je pense que les conclusions si on en discute en amont elles seront beaucoup plus riches, on sera beaucoup plus efficace, pertinent. Alors ce système qui a créé ce ..., on ne va pas revenir sur le principe, il est là, mais essayons de le faire fonctionner plus intelligemment. J'ai vu un dossier récemment où manifestement il y avait la volonté de bien faire, il y avait l'objectif mais parce qu'on n'a pas l'expertise, on passe à côté. Et on s'est privé de l'expertise parce qu'on a exclu ceux qui l'ont. Donc il ne faut pas fonctionner comme ça. Moi, je demande aux élus à la faveur de ce débat et à l'Exécutif de faire en sorte qu'il y ait beaucoup plus..., il y a des réflexions. On a parlé par exemple des problèmes sur les fonds européens hier. Nous essayons de nous associer ; moi j'essaie de savoir. Alors instruction a été donnée au personnel de ne pas nous répondre. Pour nous répondre il faut d'abord, c'est un peu normal en même temps, il faut d'abord demander, etc. etc. Donc, ces gens-là, ils sont paralysés. Il est déjà difficile d'avoir des informations sur des dossiers qui sont en cours de traitement, mais en cours de traitement, je veux dire, il y a des gens qui savent, qui voudraient apporter leur contribution, mais on leur dit circulez, il n'y a rien à voir. Et puis on n'a pas le temps d'ailleurs, parce qu'on est en train d'y travailler. Je trouve que c'est une mauvaise manière de faire. Alors on a un peu fonctionné comme ça ou même beaucoup, mais il n'est jamais trop tard, à la faveur des observations qui sont faites ici et là, pour corriger cette manière de fonctionner. Il y a des dossiers, on a parlé des fonds européens, moi j'ai des suggestions à faire, je les fais en public maintenant, parce que comme je ne suis pas entendu, je les fais en public. J'avais proposé qu'on fasse un audit pour qu'il n'y ait plus de retard sur cette affaire de fonds européens, c'est mon domaine d'expertise, savoir pourquoi si on reçoit 50 dossiers on ne peut en traiter que 10. On ne peut pas répondre aux gens qu'on ne peut en traiter 10. Il faut se donner les moyens de traiter 40 dossiers, on en reçoit 40. Et on me dit non, attendez deux ans, mettez-vous sur la file, et puis dans deux, trois ans on verra. Ce n'est pas comme cela qu'on doit fonctionner. Et puis, en plus on me répond, et je suis atterré. Je reprends encore cet exemple parce qu'il faut le souligner. Quand on pose des questions, on nous répond, on vous répondra quand on voudra bien vous répondre. Ce n'est pas une manière de faire. On les pose dans le fonctionnement et dans le flux courant du fonctionnement, on ne nous répond pas, et quand on fait la demande publique, on nous

répond publiquement je dirai, comble de l'indécence, je vous répondrai quand je voudrais bien. Alors moi, j'aurais voulu qu'on essaie de fonctionner... Moi j'ai entendu deux personnes compétentes. D'ailleurs il y avait des domaines très précis, je sais qu'il y a des problèmes de contrôle etc., bien sûr, mais comment les faire? Comment on peut de manière pratique, concrète... J'ai entendu des personnes qui savent de quoi elles parlent. Associez ces gens-là à vos réflexions, à votre travail, et associez-les à vos décisions. Mais c'est vous qui avez le pouvoir de décision, c'est vous qui allez mettre en œuvre. Mais qu'est-ce qui empêche d'avoir ce travail de collaboration? Voilà ce que je voulais dire. Et je pense que quand on dira ça c'est pour cela que les débats que nous avons en ce moment, à mon avis, sont très sains. Parce qu'on s'aperçoit à la pratique qu'on peut être plus efficace, qu'on peut fonctionner mieux, je n'ai pas dit il y a des dysfonctionnements, mais on peut fonctionner mieux.

M. Le Président Claude LISE

Collègue CLEM-BERTHOLO. Collègue tu as la parole.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO

Bonsoir Président, bonsoir chers collègues. Bonjour, excusez-moi. C'est vrai que j'ai l'impression que les ténèbres s'installent. Je pense qu'il faut vraiment sortir de ce dialogue de sourd qui est en train de s'installer. On est parti sur une question : Y a-t-il du suivi ? Il a été répondu oui, article 11. On s'est posé la question de savoir si nous pouvons faire mieux ? Il y a toujours possibilité de faire mieux. Pourquoi ne pas rester sur cette logique positive ? Non, nous tombons dans des discussions stériles, et des débats que je qualifierai d'accusatoires, c'est untel, ce n'est pas untel. Effectivement, la collègue BAURAS a dit qu'on lui a donné une réponse négative. Le Président, bien sûr, a été interpellé parce qu'on lui a dit que 40% seulement du budget a été utilisé. Donc il reste 60% si je sais compter. Le collègue CAROLE dit qu'il n'a donné aucune instruction disant qu'on n'a pas le droit de visite ou que le budget est terminé. Mais c'est simple, selon moi, il faut tout simplement chercher où cela a bloqué, si ce n'est pas au niveau..., Puisque Monsieur le Président LISE a dit que le Président du Conseil Exécutif lui a donné une réponse disant que 40 % uniquement du budget a été utilisé. Donc cela veut dire qu'il reste 60%. Ce n'est pas le Conseiller CAROLE qui bloque pour les 40 %. Moi, je pars du principe que nous sommes tous des élus responsables, et que nous devons, sur ce point, avoir à minima une confiance, à minima. Alors qui bloque ? C'est ce qu'il faut se poser comme question et pourquoi c'est bloqué ? Voilà. Pourquoi chercher midi à quatorze heures ? Il faut que nous aussi, nous soyons dans notre rôle, nous demandons tout simplement que nous puissions faire normalement notre travail. Je prends comme exemple, et bien sûr, on n'a pas souvent des dossiers qui passent en commission, je prends le cas de la commission Culture, Madame LEOTIN Conseillère territoriale, Madame Christiane EMMANUELLE Conseillère de l'Exécutif, Madame LEOTIN Conseillère de l'Assemblée... enfin, j'ai inversé, mais en tout cas, pour montrer que normalement on doit être dans une dynamique d'unité, et bien elles fonctionnent ensemble sur des dossiers qui... cela ne veut pas dire qu'elles peuvent toujours... et même moi, on n'est pas forcément d'accord, mais on trouve un espace de discussions. Donc prenez exemple sur cette commission. Je prends une autre commission qui fonctionne aussi bien c'est la commission infrastructure où le collègue MARIE-SAINTE Conseiller de l'Exécutif, le collègue CLEON, Président de la commission Infrastructure qui fonctionnent également. Prenez exemple sur ces commissions. Moi, c'est ce que je voudrais. Alors sortons, s'il vous plaît de ces discussions stériles, des discussions où chacun accuse l'autre. Moi, sincèrement, je ne suis pas venue ici pour cela, je suis venue ici pour travailler, pour travailler pour les Martiniquais. Alors s'il vous plaît de grâce, trouvons et avançons. Merci.

Le Président Claude LISE

Non mais, collègues, très franchement, je n'ai pas entendu accuser qui que ce soit. Non, je comprends ta position; non, non mais tu es en train de supposer qu'il y a des accusations. Je préside l'Assemblée, j'ai écouté tout le monde, et moi-même j'ai eu l'occasion d'intervenir parce que c'est un dossier qui m'intéresse Particulièrement. A aucun moment, je n'ai entendu qui que ce soit accuser qui que ce soit. Mais il faut, collègue, que le dialogue démocratique ne soit pas systématiquement considéré comme un pugilat où on s'accuse. C'est ça le problème. Il ne faut pas qu'on donne au citoyen le sentiment que dès que nous avons, alors je ne dirai même pas une discussion, mais attendez, on peut avoir une discussion, même à l'intérieur d'un groupe politique on n'est pas d'accord sur tout du matin au soir avec les membres du groupe, à plus forte raison avec d'autres. Mais le sentiment que je finis par avoir c'est que le fait d'émettre un souhait, une idée, de mettre une nuance sur quelque chose, c'est déjà une attaque. Donc à la fin on peut décider de ne plus rien dire, ou bien de se contenter de dire amen, avis favorable et on finit avec ça. Auquel cas d'ailleurs, à ce moment-là il ne faut pas me faire perdre mon temps à passer des heures depuis le matin où je suis là à l'heure quand tout le monde n'est pas à l'heure, et qu'on finisse à minuit. C'est pour parler inutilement alors. Moi je considère que le débat démocratique, tant qu'il n'y a pas d'attaque de personnes, je n'ai pas entendu attaquer X, Y sur sa vie privée, sur sa personne, etc. Tant qu'il n'y a pas d'attaque qui vise la personne, tant qu'il s'agit d'un débat d'idées, je ne pense pas que nous dérapons. Mais évidemment si on pense que derrière des discussions, il y a des attaques... Moi en tout cas je ne me place pas là-dedans. Lorsque j'ai émis un certain nombre d'idées, de réflexions c'est à partir d'une expérience, dans un domaine qui m'intéresse c'est par souci qu'un dispositif auquel personnellement je tiens beaucoup, puisque c'est moi-même qui l'ai mis en place au départ ici en Martinique, je l'ai mis en place et j'ai vu les conséquences ; j'ai dû l'arrêter à un moment donné, parce que c'est extrêmement difficile à gérer. Donc je me suis permis de dire, je me félicite de ce que l'on organise mieux. Effectivement je suis d'accord avec toutes les mesures ; je me suis contenté d'attirer l'attention sur le fait que dans ce domaine comme celui de l'ASE, que je connais bien également, il faut un investissement des élus, de tous les élus qui s'intéressent à cette question-là, donc des commissions compétentes. Cela ne peut pas se gérer de manière ultra centralisée, ce n'est pas possible. C'est mon point de vue que je défendrai n'importe où, à n'importe quel moment, hier comme aujourd'hui, comme je le ferai demain. C'est vraiment là un problème de fond. On peut ne pas être d'accord avec cela, et croire qu'on peut diriger le social comme on peut diriger, je ne sais pas moi le transport ou tel ou tel autre domaine. Ce n'est pas le cas. Et le collègue DUVERGER a très bien dit, quand j'en parle ce n'est pas pendant 19 ans de Présidence du Conseil Général. Avant sous un autre Président, j'ai été pendant des années Président de la commission des Affaires sociales. Je vais vous dire une chose, quand on a une certaine conception de la démocratie c'est moi qui ai introduit la téléassistance. Il y avait là un Président qui n'était pas du tout de mon bord politique, j'étais premier Vice-président et Président de la commission des Affaires sociales. Je lui ai suggéré de mettre ce dispositif, il n'a pas trouvé que c'était... Vous comprenez, le Président MAURICE, quand j'ai suggéré ça, c'était à lui de mettre en place, il a mis en place

et le jour où il a inauguré, il a dit que c'était moi qui lui avais suggéré. Et moi j'ai dit en prenant la parole qu'il avait bien fait de mettre en place. On n'était pas du même bord politique, on a travaillé pour la Martinique et chacun est resté à sa place et il n'y a pas eu de problème. Il n'a pas trouvé inconvenant que je lui demande de faire quelque chose. Et j'ai pris cet exemple, je peux vous donner une série d'autres exemples dans ce domaine-là. Donc, il faut aussi qu'on s'habitue à accepter, déjà entre nous, un minimum de dialogue social. Après il faut accepter d'avoir ce dialogue-là, même avec ceux qui ne sont pas au départ d'accord avec nous, et ainsi de suite. Je pense qu'il faut qu'on accepte ça. Mais je dis dans le respect des uns et des autres. Et encore une fois, moi je considère qu'il n'y a pas eu d'attaque personnelle et que...en revanche je dis, n'essayons pas de savoir d'où est venu tel blocage, on a évoqué le fait qu'il y a eu quelque part disons un dysfonctionnement, mais on n'est pas là pour faire de procès. Donc, je ne demande même pas qu'on cherche qui est responsable. Après c'est à l'Exécutif d'aller voir où ça a dysfonctionné, est-ce qu'il y a eu un malentendu, etc. On ne va pas discuter de ça ici, puisque si on discute d'où a été le blocage, vous voyez c'est là qu'on va commencer à accuser X, Y, Z. Moi je pense qu'il était normal que le Conseiller exécutif nous dise : ce n'est pas moi qui ai donné cette directive. Une fois qu'il a dit ça, moi je ne peux que lui faire confiance, il a dit que ce n'est pas lui. Mais, je ne lui demande même pas ici de nous dire que c'est X ou Y. Le problème pour moi est clos làdessus.

Mme Christiane BAURAS

Juste un mot pour dire que c'est intéressant, on est très dynamique, pourtant on est rentré tard hier soir, et je vois qu'on est très en forme ce matin, c'est bien. Par contre, Président, comme je dis, c'est dommage qu'ici tout devient explosif. Mais alors, nous étions dans un débat où on parlait des éventualités, de la manière de moderniser et tout ça. Et ce à quoi j'ai fait allusion n'est pas un dossier qui était précis, que j'avais emmené dans un service et pour lequel j'ai eu une fin de non-recevoir. Ce n'est pas cela. Seulement il a été évoqué à une occasion que je ne vais pas citer ici. Pourquoi ? Un peu comme tu fais là, pourquoi on ne reviendrait pas sur cette situation? Parce qu'on évoquait un p'tit peu les difficultés qu'il y avait. Pourquoi on ne reviendrait pas sur une situation qui avait quand même marché, qui permettait effectivement d'inciter les gens et de leur permettre de travailler en se sentant quand même un peu protégés parce que nous étions quand même toujours là avec Monsieur PEDRON. On était là, on faisait des visites et on les voyait. C'était un peu ça. C'est pour apporter de l'eau au moulin et corroborer un peu qu'il est effectivement certainement attendu par ces familles que nous les encadrions correctement. C'était tout simplement cela, parce qu'il m'a été répondu, et cela s'est passé au début de notre mandature. Il m'a été répondu, oui, mais, on ne peut pas faire ce genre de choses, parce qu'il n'y a pas forcément de budget. Mais c'était quelque chose à la cantonade, qui avait été dit suffisamment administrativement pour que je n'ai pas envie de demander une deuxième fois que les choses soient concrétisées, étant entendu que je connais mon budget, mais je n'étais pas au courant, n'étant pas effectivement des Affaires sociales comme je l'étais hermétiquement avec toi, Présidente de la Commission Affaires sociales, je ne suis pas allée plus en avant pour savoir exactement quel était le budget. Je n'ai pas posé plus de questions que cela. C'était une allusion à une manière de faire et qu'on pourrait effectivement reconduire. Et c'était tout simplement cela. Et j'ai été contente quand même de le redire ici. Mais je précise que ce n'est pas Monsieur Francis CAROLE qui m'a répondu ça, je le dis. Parce que finalement il est un p'tit peu visé ; il ne savait même pas que j'avais eu cette réponse. Ce n'est pas lui qui m'a répondu, il ne m'a pas répondu, non. Non, non, parce qu'au fait je ne suis pas allée plus en avant, sachant que nous avons un budget contraint. J'aurais été Présidente des Affaires sociales départementales, et j'aurais eu cette réponse, c'est vrai que je serais allée certainement plus en avant. Mais alors comme cela a été dit dans une conversation, dans une possibilité de... et qu'on me disait il faut faire attention parce qu'il n'y a pas de budget pour ce genre de choses. C'est tout et voilà Président. Donc, là j'ai apporté effectivement le fait et j'en suis fort aise parce que je sortirai d'ici cet après-midi en sachant que j'ai cette possibilité à l'intérieur de la commission que préside Madame Stéphanie NORCA, si d'aventure nous avons quelque chose qui nous intéresse, on pourra aller vers le Conseiller exécutif, lui parler, lui expliquer ce que nous aurons à faire, enfin reprendre une procédure interne, et permettre que nous soyons dans une situation de fonctionnement différent. Je suis quand même contente d'avoir... Mais au fait, finalement, je dis une chose à Madame CLEM-BERTHOLO, il ne faut pas qu'elle prenne les choses à cran, je la comprends, puisqu'elle voit que les choses prennent une certaine dérive mais il faut savoir qu'ici nous avons une Opposition qui est dans son rôle, et qui peut étirer les choses d'une manière ou d'une autre, mais il ne faut pas prendre la mouche pour autant, il faut rester surtout dans la droite ligne des explications que nous donnons ici à la population.

M. le Président Claude LISE

Bien, collègues, nous avons suffisamment... S'il vous plait, collègues, je pense que nous nous sommes étendus. On voit que c'était un sujet important cela nous a amené à faire des mises au point, mais je pense qu'il faut garder toute sérénité à ce débat et continuer puisque nous avons beaucoup de questions à voir. Je vais redonner la parole au Conseiller exécutif Francis CAROLE pour ses ultimes réponses et conclusions et nous passons au vote. Je te redonne la parole pour les conclusions.

M. Francis CAROLE

Merci Monsieur le Président. Alors je ne cultive pas la quête du bonheur, je me méfie de cela, mais je suis très heureux de l'animation démocratique qui a étreint l'Assemblée aujourd'hui. J'en suis très heureux. Il y a eu une question sur le dossier, c'est le collègue DUVERGER qui a suggéré d'étudier la possibilité d'une aide financière aux accueillants familiaux pour mettre aux normes. J'enregistre et nous allons en discuter. Le reste, c'est de la politique, et quand je dis que c'est de la politique ce n'est pas de manière méprisante. C'est au contraire en considérant qu'il nous faut faire de la politique, et qu'il nous faut débattre politiquement, donc je vais répondre politiquement. Parce que je considère que les questions qui étaient propres au dossier ont été posées lors de la première séquence, avant ma conclusion précédente, j'y ai apporté des réponses ; et maintenant on est plutôt dans le cadre politique. Alors évidemment, j'adore ça, et je peux pendant des heures discuter, j'ai passé mon temps à faire ça donc je n'ai aucune difficulté. Par contre, je tiens d'abord à rassurer celui qu'un Conseiller territorial a appelé « l'honorable Docteur LISE » pour lui dire ceci. Moi, autant j'ai des convictions fortes autant je suis dans une attitude d'humilité par rapport à mes interlocuteurs. J'écoute, je note et je prends les décisions que je dois prendre. Et j'écoute tout le monde. Quand on procède à l'amalgame, en parlant de Conseillers exécutifs qui ne sont pas là, c'est moi qui suis là, et je considère que je n'ai jamais ici répondu à quelqu'un, je te répondrai quand je voudrai ; j'ai toujours fait l'effort de répondre et quand je n'avais pas la réponse, de dire que je l'apporterai dans une prochaine plénière,

et c'est ce que j'ai toujours fait. Donc ne mélangeons pas les choses. J'ai le dos large, mais je ne peux pas porter la terre entière. Je me porte moi-même et je crois que c'est une prouesse suffisante pour être respecté... Non, tu n'as rien noté. La deuxième chose, je veux bien débattre, mais lorsque des gens lancent, et ce n'est certainement pas une attaque personnelle, peut-être pas, mais lorsque les gens traitent des collègues de brasseurs d'air professionnels, je ne sais pas si c'est une attaque personnelle, mais ça y ressemble quand même. Parce que moi je n'ai jamais traité personne ici de moulin à vent ou de moulin à paroles ou de bonimenteur professionnel. Je n'ai jamais fait ça. De machine à vent, de machine à gaz, je n'ai jamais fait ça. Je respecte chaque élu. Je ne parle pas de toi. Je respecte chaque élu, et je réponds aux questions qui sont posées. Première question : est-ce que nous associons les élus à un certain nombre de réflexions fondamentales que nous menons? Je dois vous dire collègues, puisque nous sommes au moment des confidences, je vais faire des confidences, ce n'est pas parce que je suis au Conseil Exécutif que je n'ai pas le droit d'en faire. J'ai eu l'occasion de convoquer des réunions sur des questions transversales, et je n'ai pas eu tous les élus que je souhaitais avoir dans ces débats. Alors, peut-être qu'ils étaient occupés, mais en tout cas, nous avons créé un espace de débat qui n'a pas toujours été occupé, sur l'économie sociale et solidaire, sur d'autres aspects, sur le logement, etc. Cela veut dire qu'il faut que chacun prenne ses responsabilités. Et moi je n'ai pas, dans ma culture, l'habitude de servir de punching ball. Chacun doit prendre ses responsabilités. Je le dis clairement et nettement. D'autre part, alors, je vois un certain nombre de discours un peu poussifs sur les évaluations qui n'existeraient pas, etc. Je dois dire à ceux qui nous font ce reproche, l'évaluation. Lorsqu'une Collectivité à peine mise en place, sur les questions des personnes âgées et des personnes en situation de handicap lance aussitôt le schéma de l'autonomie et le schéma des personnes en situation de handicap, met en place toutes les structures que la loi sur le vieillissement de la société prévoit, CCPT, etc., Et bien, ce n'est pas un élu brasseur d'air, ce sont des gens qui travaillent, et ce sont des gens qui obtiennent des résultats. D'autre part, on pourrait faire le bilan de certaines situations. Je rappelle ceci, qu'en 2013, le schéma de l'autonomie aurait dû être fait, il n'a pas été fait. Non, non, il faut qu'on arrête là aussi, il n'a pas été fait, et nous l'avons fait. C'est-à-dire que ceux qui donnent des leçons devraient... non, je ne parle pas de toi parce que toi...

(Discussions hors micro)

M. Francis CAROLE

Parce que toi, je te dis franchement...

M. Le Président Claude LISE

S'il vous plaît, laissez le Conseiller exécutif terminer.

M. Francis CAROLE

Toi, tu as l'habitude d'être pondéré. Je ne parle pas de toi. Mais je parle aux donneurs de leçon et je leur dis que si nous avons autant de choses à faire, c'est parce qu'il y a un certain nombre de choses qui n'ont pas été faites. Mais je ne peux pas accepter, ni ici, ni ailleurs, qu'on profère des injures de cette nature, il n'y a pas de brasseur d'air ici professionnel, d'accord? Et je n'accepte pas cela. Et je tiens à te dire cela très clairement. Et je te dis cela très clairement. Il faut que concernant le débat, je suis Partisan du débat, mais je n'accepte

pas. Quand je vois l'effort que font les élus qui sont dans les commissions du social, logement, social, insertion, les efforts que la Collectivité fait en matière de politiques publiques, dans le secteur social, et bien, je n'accepte pas qu'on sorte n'importe quoi au prétexte que c'est amusant, c'est excitant de sortir n'importe quoi, sans réflexion uniquement pour faire de la politique politicienne. Je voulais dire ça très clairement, parce qu'autant sur les dossiers j'apporte des réponses factuelles, mais s'il y a un débat politique, et s'il y a des attaques politiques qui sortent du cadre de ce rapport, je suis prêt à répondre, et je ne baisserai pas la tête dans ce type d'exercice. Il faut que ce soit clair. J'ai dit ce que j'avais à dire très clairement, et je m'en tiens là. Je vous remercie Monsieur le Président de l'Assemblée.

M. le Président Claude LISE

Bien, collègues nous passons au vote.

M. Fred LORDINOT

Président?

M. Le Président Claude LISE

Non, mais collègue attends, attends. Mais non, mais non.

(DISCUSSIONS HORS MICRO)

M. Le Président Claude LISE

Comment?

M. Fred LORDINOT

Président, je revendique la...

M. Le Président Claude LISE

Non, mais attends. Non.

M. Fred LORDINOT

Je revendique mon intervention en tant que Vice-président...

M. le Président Claude LISE

Ecoute-moi.

M. Fred LORDINOT

Non, non, je suis Vice-président, j'ai le droit de prendre la parole. J'ai le droit de prendre la parole.

M. Francis CAROLE

Je n'ai nommé personne.

M. le Président Claude LISE

Il ne faut pas relancer le débat. Non.

M. Fred LORDINOT

Non, je ne relance pas. Je ne relance pas,

M. Le Président Claude LISE

Non, non. Tout ce que tu peux demander c'est une explication de vote.

M. Fred LORDINOT

Je demande la parole comme Vice-président. Je te demande, tu es obligé de me la donner selon le règlement.

M. le Président Claude LISE

Mais non, mais tu peux demander la parole pour une explication de vote.

M. Fred LORDINOT

Non. Comme Vice-président, je te demande la parole. D'abord il faut que l'on se respecte et je n'ai jamais commencé dans mon intervention en disant qu'il ne faut pas enfoncer des portes ouvertes. Je ne suis pas venu ici enfoncer des portes ouvertes. Et donc, le collègue lorsque qu'il a fait son intervention, il a commencé par cette formule. Il s'est adressé à un membre de l'Assemblée en disant qu'il ne faut pas enfoncer des portes ouvertes. J'ai considéré que je ne suis pas ici pour enfoncer des portes ouvertes, mais porter ma critique de membre de l'Opposition. Et je lui dis très clairement que s'il fait de la politique que moi aussi j'en fais. Donc que lorsque je parle de brasseurs d'air professionnels, s'il se sent visé c'est son affaire. Maintenant je lui demande ici de me dire en tant que représentant de l'Exécutif, quel est le budget consacré à l'Assemblée ? Le Président est là, moi je lui demande et quel est le pourcentage du budget qui a été consommé par l'Assemblée au mois de mai ? Puisque on m'a dit qu'il y a 60% du budget disponible. Quel budget ? Donc, il faut arrêter de tourner en rond et de dévier des questions principales qui sont celles du pouvoir de notre Assemblée. Il n'y a aucun Conseiller exécutif et ça je suis très clair.

M. Francis CAROLE

Cesse de donner des leçons tu es mal placé pour ça.

M. Fred LORDINOT

Non, non, non, non, non, non, non.

M. Le Président Claude LISE

S'il vous plait...

M. Francis CAROLE

Tu es mal placé pour cela.

M. Fred LORDINOT

S'il prend à parti son propre collègue, il s'est désolidarisé de son collègue LAVENTURE hier, ça je prends acte de ça, qu'il s'est désolidarisé mais aujourd'hui qu'on remette le fonctionnement de cette Assemblée selon le texte qu'il a adopté.

M. le Président Claude LISE

Alors, collègues...

M. Fred LORDINOT

Non, non. Attends, attends Président, non, non, ce n'est pas comme cela.

M. Le Président Claude LISE

Mais, non, mais non, parce que tu vas relancer le débat et nous sommes au vote.

M. Fred LORDINOT

Non, non, ce n'est pas comme cela, ce que je dis c'est que cette Assemblée est... et l'échange qu'il a eu avec sa collègue, la collègue tout à l'heure qui a dit prenez exemple sur d'autres fonctionnements. Ce n'était pas moi qui étais visé lorsqu'elle a dit, prenez exemple sur la commission BTP, prenez exemple sur la commission Culture. Elle a incité le collègue Conseiller exécutif à prendre exemple sur le fonctionnement d'autres personnes pour établir un dialogue avec la collègue qui est dans la Majorité. Donc moi je n'ai rien inventé, je regarde. Mais quand il dit par exemple à la fin, il y a l'ancien premier Vice-président du Conseil Général ici qui dit qu'on n'avait pas adopté de schéma d'autonomie, etc., je lui dis que là, lui il fait de la politique politicienne. Donc, ma position est claire, je ne voterai pas tout ce que j'ai entendu là aujourd'hui.

M. Francis CAROLE

Alors, non, je réponds. Ce n'est pas...non non. Ou on arrête le débat après l'intervention du Conseiller exécutif ou on ne l'arrête pas. Donc je réponds. Alors je vous dis clairement Monsieur, vous êtes en train de donner ici aux gens..., vous vous amusez à donner des leçons de transparence, d'accord, mais la première chose à faire quand on veut dispenser des leçons de transparence, c'est d'avoir laissé une trace de transparence dans les affaires.

(APPLAUDISSEMENTS.)

M. le Président Claude LISE

Bien, collègues je vous demande de passer au vote maintenant. Et puis, je pense que pour les séances prochaines je vais demander que nous redéfinissions les procédures pour que tout le monde accepte de jouer un jeu qui nous permette de ne pas passer trop de temps comme cela. Mais vous savez, c'est extrêmement difficile avec une Assemblée où chacun veut que les autres respectent les règles, mais considère qu'il peut lui ne pas respecter. Parce que c'est souvent ça. Quand je refuse la parole à l'un ou l'autre, il n'est pas content, mais l'instant d'après il voudrait que j'empêche un autre de parler dans les mêmes conditions. Donc c'est très difficile. Normalement on ne doit pas intervenir après les conclusions du rapporteur. Mais collègue des deux côtés, il y a des collègues qui interviennent après. Mais oui, mais oui, mais attendez, c'est moi qui préside, je le vois, et si je refuse aux gens, si j'accepte pour les uns il faut que j'accepte pour les autres. Par conséquent, il faut que tout le monde respecte ça, sauf si, et là aussi, je vais le dire, lorsqu'il y a eu une attaque ad nominae, quelqu'un a été nommé, c'est le règlement, je suis obligé de lui donner la parole. C'est pour cela qu'il faut faire attention et je le répète tout le temps. Évitez de nommer sauf si vraiment on ne peut pas faire autrement, mais il faut savoir que le fait d'avoir nommé quelqu'un entraine automatiquement un droit de réponse. Et puis il y a un moment où il faut accepter, si un débat s'éternise, que l'on renvoie cette question-là à une réunion spécifique, puisque sinon on peut passer la journée à se renvoyer les choses et à retourner indéfiniment sur les mêmes choses. Donc, moi je pense que là, cette question nous a amené à aborder bien d'autres sujets que le sujet initial. Je vous demande d'essayer de ne pas retomber dans ce piège sur les questions à venir, sinon nous sommes là encore pour minuit, ce soir. Donc, je passe au vote. Explication de vote ? Vas-y.

M. Jean-Claude DUVERGER

Moi, je suis prêt à respecter les règles et ne pas intervenir quand il y a la conclusion. Mais je suis prêt aussi à dire de ne pas intervenir lorsqu'il y a un amendement déjà voté. Parce qu'un collègue a dit est-ce que l'on peut augmenter quelque chose. Je demande à ce que cela ne se fasse pas non plus pour que l'on ne pense pas que c'est d'un côté. Je demandais la parole, mais le collègue avait commencé, j'ai dit que je peux intervenir en explication de vote mais le débat est reparti, donc, je suis intervenu et à ce moment, je dis, collègue BAURAS, pas pour t'attaquer, je te nomme, mais ce n'est pas... Quand des collègues interviennent parce qu'ils ne sont pas d'accord ou demandent une explication de vote, ce n'est pas une Opposition, c'est un débat. Tu as dit qu'il y a une Opposition qui doit s'exprimer, ce n'est pas nous, Madame SAINT-AIME, NORCA, MONPLAISIR ne sont pas de l'Opposition. Mais on est intervenu, même si j'étais dans la Majorité, je pourrais ne pas être d'accord, mais je te dis, je le dis pour que l'on le sache. Alors, moi ce que je veux dire, dans le débat qu'on a eu de préparation, on avait pensé est-ce que l'on vote, est-ce que l'on ne vote pas, etc. Mais il y a un débat qui montre un malaise, moi j'aurais invité... on ne peut pas voter contre parce qu'il y a quand même une proposition du travail fait il y a un débat, je propose qu'on s'abstienne, nous allons nous abstenir, mais nous n'allons pas voter contre.

M. Le Président Claude LISE

Je demande quels sont ceux qui sont contre ? Personne. Abstentions ? On va compter les abstentions. Il y a une abstention aussi de l'autre côté, si j'ai bien compris ...

Mme Stéphanie NORCA

Président, juste une observation. Non, parce qu'on avait fait une proposition, parce que voter le texte, mais j'avais demandé que soit associé, pour qu'on puisse avoir une procédure qui soit claire concernant cet aspect de contrôle au-delà du contrôle, mais sur la commission consultative de retrait, qu'on mette à côté de cela une procédure vers laquelle nous allons travailler pour que justement nous puissions avoir des éléments beaucoup plus conséquents éventuellement où on pourrait avoir quelque chose. En tout cas c'est l'amendement que moi je propose d'ajouter à cette démarche pour que nous puissions être dans une démarche relativement complète. C'est la proposition que je fais.

M. le Président Claude LISE

Dans la mesure où c'est un amendement, je suis obligé de faire voter d'abord. Par conséquent, nous votons d'abord sur l'amendement proposé par la collègue NORCA. Quels sont ceux qui contre cet amendement ?

M. Jean-Claude DUVERGER

Peut-on repréciser l'amendement ?

M. Le Président Claude LISE

Comment?

M. Jean-Claude DUVERGER

Peut-on repréciser l'amendement ?

Mme Stéphanie NORCA

Dans les éléments d'appréciation, puisque je disais qu'à côté de la procédure d'agrément il y a aussi la commission consultative de retrait d'agrément où des fois il manque du grain à moudre pour que nous ayons des éléments de complétude pour les nouveaux dossiers à venir pour que nous puissions avoir une procédure qui soit claire, connue de l'accueillant et de l'accueilli qui sachent, voilà quand on ne respecte pas la règle, voilà les engagements et la procédure qui sera mise en œuvre en cas de défaillance pour que ce soit vraiment complet, que l'on aille de bout en bout dans cette procédure. Une manière à préserver à la fois l'intérêt des familles, des accueillis, des accueillants, mais aussi de la Collectivité qui agréée ces familles d'accueil.

M. le Président Claude LISE

Si je peux qualifier l'amendement c'est un amendement de précision en quelques sorte, c'est ainsi que cela s'appelle normalement, enfin au Parlement. Alors, cet amendement de précision j'interroge l'Assemblée dessus. Je le dis pour les membres de l'Opposition, normalement on peut très bien voter un amendement et ne pas voter le texte amendé. Enfin je le rappelle pour ceux qui ne sont pas habitués à ces procédures. Je fais voter l'amendement.

Quels sont ceux qui sont contre cet amendement ? Personne n'est contre.

VOTE
ABSTENTIONS?
CONTRE?
POUR?
VOTÉ A L'UNANIMITÉ

Donc ton amendement est adopté à l'unanimité. Donc, ça c'est déjà le premier point.

Maintenant, le texte amendé ainsi, je le mets aux voix. Et donc, si j'ai bien compris il y a des abstentions. Vous relevez le doigt ceux qui s'abstiennent, cela veut dire que vous vous abstenez malgré l'amendement que vous avez voté, mais enfin pour d'autres raisons vous vous abstenez. C'est pour que cela soit clair pour tout le monde.

VOTE
ABSTENTIONS ? 17
CONTRE ?
POUR ? 39
VOTÉ A L'UNANIMITÉ

Cela fait 17 abstentions. Et je suppose que tout le monde prend part au vote. Donc, par différence combien en comptant les procurations, 39 pour. Rappelle-moi le nombre d'abstention avec les procurations. 17 abstentions. Voilà, donc, c'est adopté. Alors, nous passons à la question numéro 48. Il s'agit d'une demande de subvention d'investissement présentée par le centre hospitalier universitaire Martinique pour l'amélioration des conditions de prise en charge des résidents de l'EHPAD du centre Emma Ventura que nous connaissons tous. Tu as la parole.

48/ DEMANDE DE SUBVENION D'INVESTISSEMENT PRÉSENTÉE PAR LE CENTRE
HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE MARTINIQUE POUR L'AMÉLIORATION DES
CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE DES RÉSIDENTS DE L'EHPAD DU CENTRE EMMA
VENTURA

M. Francis CAROLE

Je veux d'abord remercier les collègues qui ont voté pour l'amélioration du dispositif des accueillants familiaux qui constitue un progrès. Concernant le dossier qui a été annoncé par le Président, il s'agit d'une demande de subvention d'Emma Ventura. La demande de cette subvention d'investissement est de 111 563 €, 42 900 € pour l'acquisition d'un véhicule de type minibus de neuf places de type TPMR et 68 663 € pour la rénovation de salle de bain et sécurisation de mise aux normes d'espace de restauration. Compte tenu de la situation à Emma Ventura, le Conseil Exécutif propose de donner la totalité de la somme demandée, étant entendu qu'il y a une réflexion qui est entamée pour reconsidérer complètement Emma Ventura. Nous savons les difficultés, les dysfonctionnements et nous pensons qu'il faut un pôle gérontologique d'excellence qui puisse être créé à cet endroit-là, mais nous aurons à discuter dans d'autres rapports. Pour l'heure, il s'agit essentiellement de se prononcer pour une demande de subvention, et il vous est proposé d'accorder 100% de la demande.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission des Affaires sociales.

Mme Stéphanie NORCA

Pour nous c'est un avis favorable d'autant que notre DGA Solidarité était présente, et l'objectif qu'elle nous exposait c'était d'aller vers un pôle d'excellence en direction de la gérontologie qui aurait un rayonnement sur l'ensemble de la Caraïbe. Donc, pour nous c'est un avis très favorable, Président.

M. Le Président Claude LISE

Commission des Finances. Comment?

Mme

La Commission Santé. Oui, oui, d'accord.

Mme Maryse PLANTIN

Alors, la commission Santé a émis un avis favorable et nous avions demandé collectivement que la totalité de la somme soit accordée, et je constate que c'est le cas. Parce qu'effectivement on connait les difficultés de ce centre, et c'est une population fragile et je crois qu'il faut qu'on soit auprès de cette population. Donc, avis très favorable.

M. Le Président Claude LISE

La Commission des Finances.

Mme Stéphanie NORCA

Avis favorable, Président.

M. Le Président Claude LISE

Alors, moi-même je me félicite aussi de cette subvention qui est donnée dans ces conditionslà. Parce qu'hier je recevais une délégation de l'Assemblée nationale sur ce problème, enfin le problème plus général de la situation des hôpitaux et des EHPAD et on a beaucoup évoqué le problème d'Emma Ventura que la délégation est allée visiter. Qui veut intervenir ? Oui.

Mme Maryse PLANTIN

J'ai oublié de dire quelque chose. Il faut qu'on prévoie une visite à VENTURA, comme il y a 40% du budget à utiliser donc cette visite pourra se faire.

M. Le Président Claude LISE

Je sens qu'il y aura beaucoup de visites maintenant...

M. Francis CAROLE

Les visites coutent très cher.

M. Yan MONPLAISIR

Président par ici.

M. Le Président Claude LISE

Oui, collègue MONPLAISIR.

M. Yan MONPLAISIR

Merci. Oui, Président, je veux d'abord souligner effectivement que là-dessus, il y a un engagement réel de notre Collectivité, souligner ce qui a déjà été dit par les uns et par les autres que la situation des hôpitaux est assez préoccupante, pour ne pas utiliser un autre vocabulaire. Nous ne pourrons pas nous substituer à l'État en la matière, mais nous ne pouvons pas non plus ne pas nous sentir très concernés par cette situation que nous connaissons de l'état, des hôpitaux, en tout cas de certaines structures. Et j'en profite pour alerter notre Assemblée. Je sais qu'un dossier de demande sera transmis, donc j'en profite pour informer également le Conseiller parce que je pense qu'à un moment donné cela risque de passer entre ses mains, sur l'état des cuisines de l'hôpital de la Meynard. Les salariés de cet hôpital m'ont demandé de venir et de visiter, et ils vont présenter un dossier. Je sais que ce n'est pas nous, il faut bien le dire, normalement, ce n'est pas la responsabilité de la Collectivité. Mais il y aura des situations d'urgence comme cela sur lesquelles nous devrons nécessairement à mon avis au moins nous pencher. C'est pour dire que non seulement la commission des Finances appuie et apporte un avis très favorable comme il a déjà été indiqué, mais en plus nous sommes très sensibles à cette difficulté qui concerne tous les Martiniquais qui nous concerne nous-mêmes. Donc, j'invite chacun à être d'autant plus préoccupé que c'est une situation à laquelle personne ne pourra échapper à un moment ou un autre de sa vie.

M. Le Président Claude LISE

Collègue COUTURIER.

M. Gilbert COUTURIER

C'est pour dire aux Conseillers exécutifs et aux différentes commissions qui ont travaillé sur ce dossier, et à tous les élus qui vont donner l'avis favorable d'autant plus qu'Emma Ventura c'est un centre que les Maires ici présents le plus souvent, nous avons des administrés qui sont là-dedans et parfois on ne le sait pas. Je fais l'intervention pour faire savoir à l'équipe dirigeante d'Emma Ventura, comme on le sait à chaque fois, soit en fin d'année ou à des moments particuliers, la Ville du Gros-Morne n'hésite pas à être là au chevet de ses ressortissants, parce qu'il ne faudrait pas laisser seulement les responsables de centres gérer nos patients, nos administrés. Il faut bien aussi que nous allions les encourager, leur faire savoir que nous sommes là avec eux. Je veux dire félicitations et comme tu l'as dit, Francis, effectivement, commencer à imaginer une restructuration, d'autres administrations, une autre gestion pour ce centre qui en a besoin.

M. Le Président Claude LISE

Collègue CATHERINE.

M. Félix CATHERINE

Merci Président. Nous observons avec satisfaction que le Conseil Exécutif propose, enfin à l'Assemblée, de prendre en charge globalement la demande de subvention sollicitée par le centre Emma Ventura. Cela est d'autant plus intéressant puisqu'il s'agit à la fois, pour l'acquisition d'un véhicule contribuant à des actions d'animation pour les personnes âgées, mais aussi en ce qui concerne la rénovation, on va plus dire à la mise aux normes des salles d'eau, des salles de bain, etc. Cela va contribuer en tout cas à l'amélioration à la fois à la qualité de prise en charge, à la qualité de vie des résidents, mais également aux conditions de travail du personnel puisque là aussi c'est un élément important. Alors, Président, je vois que tu me regardes avec attention, je sais le travail que tu as fait sur ce secteur, j'ai le Viceprésident de l'ancien Conseil Général juste à côté de moi, nous savons le boulot qui a été fait, et l'intervention qui a été faite juste avant notre arrivée par le Conseil Régional au niveau de cette structure, puisque c'est une structure qui en permanence est en grande difficulté. Quand on connait la situation financière de l'institution, je voudrais attirer l'attention-là qui ne cesse de s'aggraver parce qu'en réalité aujourd'hui, le Centre Emma Ventura c'est un budget annexe du CHUM. Or, Monsieur le Président, toi qui es membre du Conseil d'Administration, tu en sais quelque chose. Alors, j'appelle l'attention des collègues tout simplement parce qu'il est arrivé que des subventions soient accordées au Centre Emma Ventura et que ces subventions, compte tenu de la difficulté de l'institution ont été utilisées à d'autres effets, et non pas pour le Centre Emma Ventura. Donc, véritablement, il est important que nous soyons extrêmement attentifs. Alors, j'ai observé que dans la convention, il est indiqué que la subvention est donnée dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de la qualité. Le gestionnaire s'est engagé avec le concours financier des deux anciennes Collectivités, etc., dans un programme de réhabilitation, d'humanisation des locaux. Et l'objectif pour nous, c'est effectivement de demander, et c'est inscrit dans le document, que les subventions qui sont accordées soient utilisées strictement pour les mesures qui sont donc préconisées. J'insiste parce qu'il faut que nous soyons attentifs à cela parce que nous savons qu'il y a aujourd'hui de grandes difficultés et quand la difficulté arrive, on a les moyens, on peut les utiliser à d'autre chose et cela nous est arrivé, souvienstoi Claude, Président, de cette situation. Par ailleurs, je rappelle simplement que le Conseiller exécutif a indiqué qu'il y aura une baisse de l'évolution de l'institution, mais il est prévu également, on sera certainement à nouveau sollicité puisqu'il y a un plan de rénovation beaucoup plus large qui est prévu au niveau de l'institution. En tout cas je me félicite de ce qu'on apporte cette réponse-là, c'est une réponse significative dans l'intérêt des populations qui sont prises en charge au niveau de l'institution.

M. Le Président Claude LISE

Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

Mon intervention associe mon explication de vote. Ce sera la même. Je voudrais dire, mais je ne sais pas s'il faut peut-être préciser, même dans cet espace-là, une personne âgée malade

relève de l'État, mais une personne âgée simple relève de nous. Ce n'est pas tout le temps à l'État, mais il y a eu beaucoup d'efforts de fait, y compris à l'époque même quand la MAS (Maison d'Accueil Spécialisée) a été créée, le Conseil Général de l'époque avait laissé sa part de manière intacte sans enlever c'était pour aider cet espace-là. Et puis après nous sommes intervenus. Mais, je ne dis même pas que la commission de l'Opposition va donner un avis favorable, je dis qu'il y a une adhésion à la proposition qui est faite. Moi je trouve que cela prend en compte une réalité et nous ne pouvons qu'adhérer à cela. Quand la proposition rencontre, et ce n'est pas le Conseiller exécutif seulement qui propose, l'Assemblée aussi est d'accord pour qu'il y ait ce travail-là. Donc, nous voilà en phase, il y a une adhésion totale, nous allons totalement voter cela.

M. Le Président Claude LISE

Het ben, je crois qu'on peut s'en féliciter.

M. Francis CAROLE

Oui, quelques réponses quand même.

M. Le Président Claude LISE

Oui. Attends, une seconde, je vois que la collègue VALENTIN demande à intervenir dans le domaine qu'elle connait aussi.

Mme Sandra VALENTIN

Merci beaucoup. Bonjour à toutes et à tous. Simplement pour compléter et attirer votre attention sur le fait qu'il était question qu'à l'horizon 2030, la Martinique soit le département le plus vieux de France, et en fait les chiffres se sont aggravés, parce que nous sommes déjà, aujourd'hui en 2019, le département le plus vieux de France. C'est vrai que la stratégie de la Collectivité Territoriale c'est aussi de beaucoup favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, mais de toute façon nous avons une situation sociale dans le pays qui montre bien que nous avons besoin d'avoir des structures. Et effectivement, comme l'a dit notre chef de file, j'accueille également favorablement cette stratégie qui est employée pour le Centre Emma Ventura qui, je pense, va même aller jusqu'à... est-ce qu'il serait nécessaire à repenser et à reconstruire carrément cet établissement compte tenu de son niveau de vétusté. Je ne serai pas plus longue. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Merci bien. Juste avant de te donner la parole, je tiens moi à m'associer à un des éléments qu'a évoqué le collègue CATHERINE, effectivement c'est que nous ayons un regard très, très attentif sur l'utilisation des fonds. Effectivement, là aussi c'est l'expérience. Ce qu'il a évoqué, je peux en témoigner, il nous est arrivé de voter des sommes importantes et ensuite de constater que l'utilisation n'a pas été conforme à ce que nous avions voulu dans notre accompagnement, dans notre volonté d'apporter un soutien. Enfin, c'est une recommandation que personnellement je crois qu'il faut faire remonter au niveau de l'Exécutif qu'il y ait un regard vraiment très, très attentif à la manière dont cet effort

important que nous consentons va être traduit dans la réalité de la situation que vivent les patients, puisque nous connaissons cet établissement. Je te passe la parole.

M. Francis CAROLE

Très rapidement. La situation est telle à Emma Ventura que, évidemment le Conseil Exécutif a proposé que la totalité de la subvention demandée soit accordée. Deuxième chose, concernant l'interpellation du collègue MONPLAISIR sur les cuisines de la Meynard, évidemment nous avons cette information et nous allons traiter ce dossier. D'ailleurs je crois que ce dossier même est en instruction et nous allons voir ce que nous pourrons faire, étant entendu que la Collectivité se substitue souvent à l'État dans les domaines qui relèvent de la responsabilité de l'État, et que même l'État doit à la Collectivité, lorsqu'on accumule le RSA, PCH, etc., c'est une somme de 745 M€ que l'État nous doit. Donc l'État nous doit, mais en même temps nous devons aller sur ses missions pour pouvoir tenter d'humaniser les situations comme la situation d'Emma Ventura. Concernant la vigilance financière évidemment elle est actée dans le rapport, notamment dans la convention qui dit très clairement qu'il faut que ce soit des sommes utilisées dans les intentions, les effets pour lesquels cela a été retenu et évidemment après, il ne s'agit pas simplement que ce soit dans une convention, mais il faut que ce soit suivi attentivement par nos services et centime après centime. Le dernier point que je voudrais aborder c'est la question du pôle d'excellence très rapidement. Nous avons rencontré, dès son arrivée, le nouveau directeur du CHUM et la CTM lui a proposé que nous ayons une réflexion commune sur l'affaire, dans la mesure où nous sommes concernés les uns et les autres à des titres divers, puisqu'il s'agit effectivement d'une extension du CHUM. Donc, nous avons par conséquent, déjà mis en place une commission de réflexion sur cette question, et dans cette commission on retrouve les principaux concernés à savoir l'ARS, le CHUM et la CTM. Et l'idée c'est que très rapidement nous puissions avoir une espèce d'esquisse de ce que nous voulons faire, évidemment nous allons à ce moment débattre des meilleures orientations. Mais, ce qui est extrêmement clair, c'est que nous ne pouvons pas laisser perdurer ce scandale à ciel ouvert. Il faut par conséquent qu'il y ait des mesures radicales en termes de changement qui soient arrêtées pour que nous ayons autre chose que cette espèce d'endroit compliqué où le personnel se dévoue, où les cadres se dévouent, mais le passif est tellement lourd, les difficultés sont tellement considérables qu'il faut revoir complètement la vision que nous avons de cette structure. Monsieur le Président, j'ai terminé. Nous passons au vote.

M. Le Président Claude LISE

Nous passons au vote.

Vote Abstentions? Contre? Pour? Voté A l'unanimité.

Adopté à l'unanimité. Dossier 49. Demande de subvention formulée par le centre hospitalier là aussi, et cette fois, c'est pour la réalisation de l'étude « exposition aux pesticides et expression clinique du parkinson aux Antilles françaises. La maladie de Parkinson, voilà.

49/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR LE CENTRE HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE DE MARTINIQUE POUR LA RÉALISATION DE L'ÉTUDE « EXPOSITION
AUX PESTICIDES ET EXPRESSION CLINIQUE DU PARKINSON AUX ANTILLES
FRANÇAISES PAROX »

M. Francis CAROLE

Chacun sait aujourd'hui qu'il y a une forme Particulièrement sévère de Parkinson en Martinique et en Guadeloupe, où les effets sont plus rapides et plus compliqués, et il y a une petite équipe du CHUM qui se propose d'étudier de manière systématique cette question et notamment d'étudier les effets possibles de la chlordécone sur ce type de Parkinson en Guadeloupe et en Martinique. Nous les avons rencontrés, nous avons discuté avec cette équipe à plusieurs reprises. La subvention demandée est de 12 250 €, nous avons décidé d'attribuer la somme de 10 000 €. Alors évidemment il y aura une discussion sur la question de savoir s'il ne faut pas donner 2 000 € supplémentaires. Mais je tiens à dire ceci, plusieurs choses : d'abord que les discussions que j'ai eues avec le médecin qui porte cette recherche me permettent de dire que les 10 000 € permettront de mener à terme ce travail. La deuxième chose que je voudrais dire c'est que systématiquement toutes les demandes qui ont été faites par le CHUM en matière de recherche ont trouvé une réponse favorable ici. Il y avait une recherche sur les rythmes cardiaques dans des manifestations sportives de haut niveau que nous avons financées. J'ai rencontré aussi l'équipe qui devait faire cette recherche. Il y a eu récemment une recherche sur le cancer de la tyroïde, et nous avons les rapports, d'ailleurs je vais faire en sorte que cela soit mieux diffusé. Nous avons accompagné à 100 % cette demande, et il y a cette recherche. Ce que j'essaie de faire en général ce n'est pas de donner la totalité systématiquement, je prends en considération deux choses, la première chose, quelles sont nos capacités parce qu'il y a d'autres demandes qui arrivent et il faut que nous soyons en capacité de les accompagner. Et la deuxième question, si nous donnons un peu moins, est-ce que cela empêchera la réalisation de la recherche. Les réponses que j'ai de la part de mes interlocuteurs se résument en un mot les 10 000 € sont... Alors, évidemment s'ils demandent 12 000 € et que vous leur proposez 14 000 €, 15 000 €, ils vont dire oui évidemment, mais je pense que nous ne sommes pas dans un espace de foire à qui donnera plus, je pense que très honnêtement que les 10000 € permettront d'accompagner efficacement cette recherche.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Santé.

Mme Maryse PLANTIN

Merci Président. Alors, la commission considère que les éléments d'information apportés au niveau du rapport notamment en vertu de l'alinéa 4 paragraphe 1 que je cite : « L'étude qu'a mené sur la région caraïbe confirme en Guadeloupe et identifie en Martinique, la surreprésentation des formes atypiques de Parkinson. Ces pathologies se caractérisent par une mauvaise réponse au traitement et à l'apparition précoce de troubles cognitifs. Ceci témoigne de lésions cérébrales plus sévères et diffuses ». Devant cette situation et considérant l'intérêt de la population, la commission demande le maintien de la subvention. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Je n'ai pas compris, le maintien de la subvention, c'est-à-dire?

Mme Maryse PLANTIN

La demande c'était 12 250 et 10 000 attribués, alors nous sommes réunis en commission et la commission souhaite que le montant demandé soit maintenu...

M. Le Président Claude LISE

Donc 12 000 alors ?

Mme Maryse PLANTIN

12 250.

M. Le Président Claude LISE

C'était pour que les choses soient claires...

Mme Maryse PLANTIN

Oui, tout à fait. Alors, il y a 10 000 d'accordés et 12 250 de demandés.

M. Le Président Claude LISE

Très bien, donc la commission demande une augmentation de 2 000 €. Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI

La commission des Finances a formulé un avis favorable à ce dossier concernant l'intérêt de cette recherche. J'ai noté dans l'exposé du Conseiller exécutif que ce n'était pas apparu clairement dans l'exposé de l'administratif qui a représenté les services que ces formes de Parkinson étaient particulièrement sévère en Martinique et qu'on pouvait soupçonner le ou la chlordécone. Donc, notre avis est favorable.

M. Le Président Claude LISE

Alors, je donne la parole à la commission Développement durable puisqu'il y a l'aspect pesticide.

M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE

Bonjour, la commission n'a pas eu d'administratif pour présenter le dossier, mais personnellement en tant que Président de commission je donne un avis favorable sur cela.

M. Le Président Claude LISE

D'accord. Collègue NORCA, tu as demandé la parole.

Mme Stéphanie NORCA

Oui Président. Alors, mon avis rejoint celui de la commission Santé parce que c'est vrai que la Particularité de cette forme de Parkinson est vraiment atypique sur nos territoires. C'est vrai, d'autant plus que pour une première qui est en tous les cas sur une enquête de ce type, moi je serais favorable à ce que nous accordions l'intégralité. C'est vrai qu'en commission, j'avais interpellé pour demander les éléments parce que par ailleurs sur le cofinancement, je n'ai pas vu d'autres partenaires en dehors de la Collectivité qui pourraient suppléer sur le manque à gagner en réalité. Donc, la proposition que nous faisons en commission des Affaires sociales, c'est d'accorder l'intégralité aux vues de l'enjeu. Je ne dis pas que 10 000 € ce n'est pas rien par rapport à la démarche, mais pour l'impact que cela a sur notre société, il est important en tous les cas pour nous de couvrir l'intégralité de la demande.

M. Le Président Claude LISE

Qui demande la parole ? Collègue CATHERINE.

M. Félix CATHERINE

Merci Président. Simplement, évidemment, je soutiens la position de la commission Santé qui a examiné ce dossier avec attention. Je voudrais quand même rappeler que les études confirment l'association entre la maladie de Parkinson et l'exposition professionnelle ou environnementale aux pesticides, notamment à celui qui nous pourrit la vie. Alors plusieurs études ont montré en effet qu'il y avait cette évidence, ce qui a permis de constater évidemment que l'indice de maladie de Parkinson est accru singulièrement dans les zones agricoles chez nous. C'est une affection qui, ma foi, aujourd'hui croit régulièrement. Par conséquent, le collègue l'a indiqué c'est une étude qui est menée à la fois par des professionnels qui interviennent au niveau du CHU de Martinique et de Guadeloupe sur l'épidémiologie de Parkinson et par conséquent, il faut que nous soyons extrêmement attentifs. Alors il ne s'agit pas de faire le marchand de tapis, nous considérons qu'en fait il nous est demandé sur les 37 000 € le tiers. Donc, je voudrais simplement rappeler que si nous sommes dans cette situation aujourd'hui à rechercher des moyens pour effectivement poursuivre les investigations, Madame Agnès BUZYN qui est aujourd'hui Ministre de la Santé, a été directrice de l'Institution nationale du cancer, et a supprimé les dotations pour la recherche de cancer de la prostate dans les Antilles en 2014. Donc, il est important pour nous de nous inscrire dans une perspective positive avec les chercheurs qui, aujourd'hui, disent qu'il faut aller plus loin. Nous ne pouvons pas nous inscrire, et nous l'avons condamné ici d'ailleurs, et même ici nous avons pris des motions justement sur la question de la chlordécone, et il est important pour nous d'agir. Alors, c'est vrai qu'on est sur cette hypothèse d'intoxication, et les chercheurs veulent aller plus loin en validant cette hypothèse-là, puisqu'il y a une toxicité, la preuve est faite qu'il y a une toxicité neurologique qui serait d'ailleurs déterminante. En tout cas, si le CHUM fait l'effort d'apporter les deux tiers de cette prise en charge, même si cela n'apparait pas extrêmement importante, le collègue MONPLAISIR l'a indiqué tout à l'heure les difficultés que nous connaissons au niveau du CHUM, le Conseiller exécutif l'a rappelé, nous pensons qu'il est important et nécessaire de donner effectivement à minima les 12 250 € qui représentent le tiers du financement de cette opération de recherche au niveau du CHUM, pour nous permettre en tout cas d'aller plus loin par rapport à cette préoccupation majeure qui touche la Martinique et qui empoisonne les Martiniquais.

M. Le Président Claude LISE

Collègue VALENTIN.

Mme Sandra VALENTIN

Merci Président. Je m'associe aux interventions qui ont été faites et je voudrais compléter en expliquant que lorsque l'on parle de forme sévère concernant la manifestation de la maladie de Parkinson, c'est qu'il faut savoir qu'en Martinique 75 % de la population qui est touchée par cette maladie, présentent des formes qui ne sont pas habituelles. Les formes de manifestation habituelles dans l'hexagone sont plutôt de l'ordre de 75% alors que c'est inversé chez nous. Ce sont les formes inhabituelles de manifestation qui sont les plus élevées. D'où cette volonté de creuser la recherche à ce niveau et c'est vrai que c'est bien de pouvoir accompagner les équipes, les professionnels en ce sens. Et j'abonde également dans la demande qui est faite. C'est vrai que ce n'est une question de marchand de tapis et de deux sous contre un sou, mais si on peut aller au bout de la demande et donner pleinement les moyens à cette équipe, si la Collectivité peut le faire et si les collègues de l'Assemblée en sont d'accord, et bien j'accueille favorablement la demande qui est d'accorder ces 12 000 € de subvention. Merci.

M. le Président Claude LISE

Alors, il n'y a pas d'autres demandes ? Oui, collègue MARTINE.

M. Raphaël MARTINE

Oui merci Président. Bien sûr je veux saluer cette initiative visant la réalisation d'une étude sur l'exposition des pesticides et l'expression clinique du Parkinson aux Antilles. Car non seulement cette sur-représentation des formes atypiques du Parkinson avec lésions cérébrales, on l'a dit tout à l'heure, est de plus en plus sévère, cette représentation est caractérisée et connue, et la collègue qui est intervenue avant moi l'a précisé. Mais nous connaissons aussi les conséquences des dégâts que causent les pesticides organochlorés comme le chlordécone sur la santé de la population martiniquaise, et c'est la raison pour laquelle je crois qu'il est tout à fait évident que nous accompagnions de manière conséquente cette demande de subvention visant à l'amélioration des connaissances dans ce domaine. Je crois qu'il y va de la santé de nos populations. C'est la raison pour laquelle je partage l'idée que nous devions satisfaire, dans la mesure du possible, financièrement la demande telle qu'elle est formulée pour que nous donnions, disons, un acte fort de l'accompagnement de cette demande.

M. le Président Claude LISE

Bien pas d'autres demandes d'intervention? Collègue CLEON.

M. Georges CLEON

C'est juste une question. Le tableau enfin du dossier n'est pas très lisible. Le tableau qui est en fin de dossier là n'est pas très lisible. Je m'interrogeais sur la participation de l'ARS. Pourquoi je ne vois pas une ligne ARS, Monsieur le Conseiller exécutif?

M. Francis CAROLE

Je peux répondre Président ? Alors je savais qu'il y aurait ce débat, j'ai supposé. J'aurais pu, cédant à la facilité intellectuelle, dire d'accord on met 2 000 €, comme ça c'aurait été très clair, très simple etc. Moi, j'agis avec des principes, systématiquement ; j'agis avec des principes. Le problème qui est posé ce n'est pas un problème d'enjeu, puisque je pense que tout le monde sait quels sont les enjeux qui sont derrière cela. Et si nous avons décidé d'accompagner la structure, la recherche, c'est parce que nous sommes conscients des enjeux. Donc le problème ce n'est pas des laïus sur les enjeux, nous connaissons des enjeux tous, vous et nous. Le problème n'est pas là. Le problème dans la gestion de la Collectivité n'est pas non plus de donner, parce que ça fait bien, c'est d'évaluer la pertinence de ce que nous donnons ; d''évaluer la pertinence de ce que nous donnons. Et tout à l'heure, concernant Emma Ventura, nous avons donné 100 %, parce que nous considérons que c'est pertinent. Et ce n'est pas une question de petite somme de 12 000 de 10 000 c'est la pertinence. Et nous considérons que c'est pertinent de donner à Emma Ventura la totalité de la somme demandée. Par contre la connaissance que j'ai personnellement de cette démarche, me conduit à dire, et m'a conduit à proposer 10 000 €, parce que ces 10 000 € permettront de mener à terme la recherche. Mais il y a un autre aspect aussi, et qui a été souligné par le collègue CLEON. La Collectivité en permanence dans toutes les recherches du CHUM qui nous sont soumises, accompagne souvent à 100 %. L'ARS ici, on ne met pas en accusation l'ARS ou autre chose, mais il n'y a pas de ligne ARS ici. Et donc, je considère que compte tenu des éléments que j'ai énoncé, et là je ne suis pas sur un problème de petite somme, de grande somme, je suis sur une question de principe. A partir du moment où je considère que ces 10 000 € permettront de mener à bien les recherches, je propose 10 000 €. Si on nous demandait 100 000 €, et que je considérais que sans ces 100 000 € dans leur totalité n'auraient pas eu de recherche possible, nous aurions donné 100 000 €. Donc voilà un peu la démarche que j'ai, qui est une démarche simple, où je prends en considération que nous avons une Collectivité qui aide beaucoup, qui a beaucoup aidé. Mais c'est une Collectivité qui, en même temps, a des limites et ne pourra pas tout faire parce qu'il y a d'autres demandes de même nature qui vont intervenir, et qui sont toutes aussi importantes. C'est pourquoi l'Assemblée fera ce qu'elle voudra, mais moi je suis toujours dans la défense de principe, et donc je maintiens la proposition que nous avons faite qui est d'accorder 10 000 € à cette structure, parce que je pense que c'est la subvention pertinente à leur attribuer, et je suis très conscient des enjeux de cette forme particulière de Parkinson. Mais je considère que le débat n'est pas entre 2 000 € et 10 000 €, ce n'est pas ça le débat. Voilà ce que je tenais à dire clairement simplement. Évidemment l'Assemblée votera ce qu'elle voudra bien.

M. Le Président Claude LISE

Alors, on arrive au vote et je suis obligé de tenir compte des amendements qui ont été proposés. Il y a eu une convergence d'amendements + 2 000 € qui est venu en plus des commissions, plus d'élus tant de la Majorité que de l'Opposition, donc si les différents intervenants maintiennent leur amendement, je suis obligé de faire voter d'abord cet amendement de 2 000 €. Donc, chers collègues quels sont...Comment ? Non, je n'ai pas entendu.

Mme Maryse PLANTIN

Oui je maintiens.

M. Le Président Claude LISE

Donc je suis obligé de faire voter d'abord cet amendement de 2000 €. Donc quels sont ceux qui sont contre l'amendement de plus de 2 000 € ? Quels élus sont contre ? Abstentions ? Là il faut compter avec les procurations. 11 avec procuration. Donc tout le monde prend part au vote ? Par différence cela nous donne combien avec les procurations ? 27.

Vote

Abstentions?

Contre?1

Pour ? 27

Voté A l'unanimité.

Donc l'amendement est adopté. Et, je fais voter l'ensemble.

Vote

Abstentions?

Contre?

Pour?

Voté A l'unanimité.

Donc, les conclusions sont adoptées avec simplement l'ajout de 2 000. Bien. Nous passons à la question suivante, il s'agit de la question 50. Et là encore une demande de subvention et qui est formulée par l'association martiniquaise pour la promotion de la recherche en oncologie et médecine nucléaire. C'est pour l'organisation de la 2 eme édition du colloque caraïbéen sur le cancer de la thyroïde. Alors c'est l'édition 2019. Mais je pense que le collègue Conseiller exécutif va rappeler qu'il y a eu une édition l'année dernière que nous avions soutenue, et qui a mis la Martinique à l'honneur, puisqu'on parle maintenant dans la littérature médicale de protocole pour la thyroïde de Martinique. C'est comme cela que ce sera mis, d'ailleurs, ce sont plus exactement les principes de Martinique. Dans la littérature médicale sur le cancer de la thyroïde, puisqu'il y a eu un consensus de tous les experts internationaux sur le protocole qu'on doit utiliser maintenant pour soigner le cancer de la thyroïde. Donc, là du coup, il y a une deuxième édition qui s'est tenue Donc, je te passe la parole là-dessus.

50/ DEMANDE DE SUBVENTION FORUMULEE PAR L'ASSOCIATION MARTINIQUAISE POUR LA PROMOTION DE LA RECHERCHE EN ONCOLOGIE ET MEDECINE NUCLEAIRE (AMPROM) POUR L'ORGANISATION DE LAZ 2^{EME} EDITION DU COLLOQUE CARAIBEEN SUR LE CANCER DE LA THYROÏDE EN MARS 2019

M. Francis CAROLE

Oui. Alors il s'agit... vous avez lu le dossier je résume par conséquent, Il s'agit d'une réunion des plus grands spécialistes du cancer de la thyroïde. Ils se sont rencontrés en 2018, et c'est à ce moment-là que les principes de Martinique ont été retenus. Il y a des publications qui ont été faites dans des revues spécialisées sur cette question, et il y a eu une deuxième

rencontre qui s'est tenue cette année en Martinique. Alors la demande de subvention qui a été proposée est une demande de 8 618,33 €. Nous avons décidé donc de donner la totalité parce que nous avons considéré au centime près, que cette deuxième réunion, comme la première, apportait quelque chose d'extrêmement favorable pour la Martinique. C'est-à-dire que désormais dans toutes les revues, dans toutes les publications spécialisées d'abord mais cela ne va pas rester qu'à ce niveau, et bien on saura qu'il y aura un pays qui s'appelle la Martinique et qu'il y a eu là une décision des spécialistes mondiaux pour définir les principes en matière de traitement du cancer de la thyroïde. Et chaque fois qu'il y a une possibilité d'accompagner des projets de cette nature qui rapportent une plus-value extraordinaire à la Martinique en termes de réputation, en termes de connaissance nous l'accompagnons. Et c'est cette analyse qui nous a conduit à proposer 100 % de la demande. Donc je dis ça pour que l'on comprenne bien comment nous réfléchissons. Après chacun réfléchis comme il l'entend. Mais voilà les raisons qui nous conduisent, à des moments donnés, à donner la totalité ou à ne pas donner la totalité. Ici, dans ce cas précis, il convenait de donner la totalité parce que la plus-value apportée à la Martinique est tout à fait considérant.

M. le Président Claude LISE

Je demande l'avis, bien sûr, de la commission Santé.

Mme Maryse PLANTIN

Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Et je vais demander l'avis de la commission Tourisme parce que je crois que c'est une action de promotion de la Martinique.

Mme Karine MOUSSEAU

Évidemment avis favorable, mais c'est vrai que nous sommes toujours heureux d'accueillir des congrès comme cela, on en a de plus en plus et d'ailleurs on travaille beaucoup beaucoup là-dessus. C'est dans pas longtemps d'ailleurs ?

M. Francis CAROLE

Quoi

Mme Karine MOUSSEAU

C'est dans pas longtemps le...

M. Francis CAROLE

Lequel?

M. le Président Claude LISE

Non, ça a eu lieu.

Mme Karine MOUSSEAU

Ça a déjà eu lieu.

M. Francis CAROLE

Mais il y aura certainement une troisième édition en 2020.

Mme Karine MOUSSEAU

D'accord. Parce qu'il y en a un aussi à la fin du mois, donc...

M. le Président Claude LISE

Voilà donc commission des Finances.

M. Michel BRANCHI

Avis favorable.

M. le Président Claude LISE

Voilà. Commission des Affaires sociales.

Mme Stéphanie NORCA

En fait, en ce qui concerne notre commission nous avons décidé collégialement en fait de suivre la proposition du Conseil Exécutif qui allait vers l'intégralité, et ce n'est ni par opportunisme ni par facilité, mais en tous les cas nous donnons pour cette proposition intégrale un avis très favorable Président.

M. le Président Claude LISE

Alors je donne la parole à l'Assemblée. Qui veut intervenir là-dessus ? Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

Avis favorable à l'avis favorable de NORCA.

M. le Président Claude LISE

C'est une explication de vote là? Je voudrais juste avant de redonner la parole au rapporteur pour ses conclusions, dire qu'il nous faut rendre un hommage à un médecin du centre hospitalier qui s'appelle le docteur Ciprian DRAGANESCU qui est d'origine roumaine, et qui est le spécialiste de cette affection, le cancer de la thyroïde, et qui est à l'origine, on peut dire, l'organisateur, c'est lui qui a eu l'idée, et je peux vous dire qu'il s'est beaucoup battu pour que le premier colloque se tienne en Martinique. A l'intérieur du premier colloque, il a fait en sorte qu'il y ait ce qu'on a appelé la conférence de consensus, qui est donc cette rencontre entre des experts internationaux qui se mettent d'accord sur une procédure dans un domaine où il n'y avait pas consensus par définition. Vous voyez il y avait des procédures différentes pour traiter le cancer de la thyroïde, et conférence de consensus, à l'intérieur de ce colloque, d'où ce qu'on a indiqué tout à l'heure, et qui met la Martinique à

l'honneur forcément. Donc je pense qu'il fallait quand même le citer, le docteur Ciprian DRAGANESCU qui est donc un des médecins du CHU, et puis bien sur tous ses collègues, puisqu'il n'a pas fait les choses tout seul. Donc c'est quand même le signe aussi qu'il y a des gens qui font des choses très dynamiques. Et effectivement je voulais juste vous montrer la revue thyroïde. Voyez c'est la revue thyroïde qui, dans son numéro que j'ai là, fait allusion par conséquent aux principes de Martinique. Voilà.

M. Francis CAROLE

Très rapidement pour conclure. Alors évidemment tout cela c'est l'aboutissement d'une stratégie que nous avons. C'est-à-dire qu'on n'attribue pas les hommes comme cela, c'est une stratégie. C'est-à-dire que chaque fois qu'il y a lieu de valoriser une opération qui conduit à la promotion de la Martinique ou à des avancées, nous faisons le maximum. Donc lorsque Ciprian nous a vu il y a quelques temps de cela, Miguel tu étais là à l'époque, enfin à ce moment-là, ce n'était pas une affaire gagnée parce qu'il partait un peu à l'aventure parce qu'il fallait pouvoir réunir en Martinique tous les plus grands spécialistes. Donc cela a donné des résultats, et par conséquent quand je pense qu'il faut s'en féliciter.

M. le Président Claude LISE

Bien. Vu que Miguel partait à l'aventure.

(RIRES DANS L'HÉMICYCLE)

M. Francis CAROLE

Ciprian partait à l'aventure.

M. le Président Claude LISE

Ça lui arrive? Hein?

M. Francis CAROLE

Mais Miguel y a assisté.

M. Le Président Claude LISE

Voilà, bon. Donc, oui, je suis obligé de dire que c'est une explication de vote, puisque le rapport a...donc...

Mme Karine MOUSSEAU

Oui, voilà j'explique mon vote. En fait, c'est juste pour ajouter qu'effectivement ces colloques médicaux sont très importants pour nous et au Comité Martiniquais du Tourisme on accueille les médecins de façon grandiose, je dirais, on leur réserve toujours une journée d'excursion pour qu'ils découvrent la Martinique et qu'ils reviennent en famille en vacances, donc voilà nous sommes assez fiers de cela. Et souvent de plus en plus je constate que ce sont des médecins, une belle équipe de médecins martiniquais qui sont à l'origine évidemment de l'organisation de ces colloques, voilà.

M. le Président Claude LISE

C'est cela. Voilà.

Mme Karine MOUSSEAU

C'est juste pour dire un petit peu aussi que c'est notre travail au Comité Martiniquais du Tourisme.

M. Francis CAROLE

La prochaine fois je leur demanderai de vous demander un petit financement supplémentaire.

Mme Karine MOUSSEAU

D'accord.

M. le Président Claude LISE

Je dois...

Mme Karine MOUSSEAU

C'était donc pour expliquer que nous allons tous voter pour....

M. le Président Claude LISE

Alors je dois vous dire pour être juste que j'ai sollicité le Maire de Saint-Pierre lors de ce colloque pour qu'il organise une visite, c'était à la demande de mon confrère Ciprian DRAGANESCU qui avait souhaité emmener tous ces experts internationaux qui était là, visiter Saint-Pierre. Donc j'ai sollicité le Maire de Saint-Pierre qui m'a répondu favorablement et a organisé les choses et à très bien reçu cette délégation. Donc je tiens à le dire pour que les choses soient dites dans leur totalité et dans la vérité, voilà. Voilà donc nous passons au vote. Quels sont ceux qui sont contre je suppose qu'il n'y en a pas.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité.

Donc adopté à l'unanimité. Nous passons à la question suivante qui concerne une demande de subvention, cette fois, de l'association martiniquaise pour la recherche épidémiologique en cancérologie. Alors, cela concerne ce qu'on appelle le registre du cancer. Ce qui me fait penser à mon collègue défunt, Docteur AZALOUX qui est à l'origine de la création en Martinique de ce registre du cancer, registre que nous avons constamment soutenu à l'époque du Conseil Général, et je crois que la CTM a parfaitement pris la suite. Donc je te passe la parole là-dessus.

51/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ASSOCIATION MARTINIQUAISE POUR LA RECHERCHE EPIDEMIOLOGIQUE EN CANCEROLOGIE (AMREC) POUR LE FONCTIONNEMENT DU REGISTRE DES CANCERS EXERCICE 2019

M. Francis CAROLE

Alors c'est une question récurrente, puisque chaque année nous avons à prendre un certain nombre de décisions concernant le registre des cancers. Il y a une demande de 50 000 € qui a été faite par cette association, nous accompagnons à hauteur de 45 000 €. Alors je rappelle simplement qu'on a mis dans le tableau qu'en 2015 l'association avait reçu 20 000 €, en 2016 : 25000 €, en 2017 et en 2018 : 90 000 € autrement dit 45 000 € chaque année, et la proposition qui est faite par le Conseil Exécutif c'est d'attribuer sur les 50 000 demandés, 45 000.

M. le Président Claude LISE

Avis de la commission Santé.

Mme Maryse PLANTIN

Avis favorable.

M. le Président Claude LISE

Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI

Avis favorable.

M. le Président Claude LISE

Qui demande la parole ? Personne ? On peut passer au vote tout de suite ?

VOTE

CONTRE ?

ABSTENTIONS ? (0)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Donc, adopté à l'unanimité. Je vous remercie. Nous passons au 52. Demande de subvention formulée par l'association des centres médico-psycho-pédagogiques pour l'organisation du 18e congrès international qui va se dérouler...

M. Francis CAROLE

Qui se déroule.

M. le Président Claude LISE

Oui, qui se déroule...

52/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ASSOCIATION DES CENTRE MEDICO-PSYCHO-PEDAGOGIQUES (ACMPP) POUR L'ORGANISATION DU 18E CONGRES INTERNATIONAL AIFREF EN MAI 2019

M. Francis CAROLE

Ça a commencé hier. Évidemment la Collectivité était représentée. Là aussi je vais simplement résumer. Il s'agit d'une association qui s'occupe au plan international de recherches sur l'éducation, la famille, qui a une expertise importante et qui a organisé avec l'association des centres médico-psycho-pédagogiques de la Martinique ce congrès, le 18e congrès. Le dernier s'était tenu à Bilbao au Pays Basque, et ce congrès se tient ici. Alors d'abord dire, en termes de sens, c'est un congrès important pour nous, parce que malheureusement dans notre pays, la recherche sur le secteur social n'est pas suffisamment développée ; et je crois que cette possibilité de mettre en relation des spécialistes, des travailleurs sociaux, des universités de Martinique, et bien cela permettra de donner un « balan » à la recherche dans le domaine social. Alors, il y a évidemment de la réflexion. Mais peut-être faut-il structurer les choses, faire en sorte que non seulement nous puissions réfléchir nous-mêmes, mais que nous puissions aussi travailler en réseau. Et je crois que cet événement est important. D'autre part, je dois dire qu'il y a quand même, et ça c'est un élément que Madame MOUSSEAU mettra dans son bilan d'action touristique. Il y a à peu près 120 personnes qui viennent de l'extérieur et qui seront dans les hôtels martiniquais et qui mangeront en Martinique etc. Et cela représente à peu près 16 nationalités différentes. Donc c'est quand même quelque chose de très important. La demande qui a été faite par l'association est de 40 000 €. Alors en dépit de notre passion personnelle pour la réflexion sur ces questions, nous avons quand même tenu à rencontrer l'association, là aussi dans la même démarche. Quelle est la pertinence de la subvention que nous allons pouvoir donner. L'association demandait 40 000 €, et ce que nous avons considéré comme étant pertinent, et qui a répondu aux souhaits de l'association c'est de verser une subvention de 30 000 €. Donc nous proposons à l'Assemblée de verser la subvention de 30 000 € pour l'organisation. Je dois cependant appeler l'attention sur une rédaction erronée du rapport. Notamment lorsqu'on compare ce qu'on a donné il y a quelques années, on fait une comparaison avec 2016, et on dit qu'en 2016 on a donné 10000 €. En fait cette comparaison n'a pas de signification parce que les 10 000 € qui ont été donnés en 2016, c'était 10 000 € pour aller au congrès de Bilbao. C'est-à-dire que c'était pour que les Martiniquais puissent y aller. Là nous sommes dans une situation complètement différente, les 30 000 € servent à accueillir la manifestation. Voilà les précisions supplémentaires que je voulais apporter.

M. le Président Claude LISE

Avis de la commission Santé

Mme Maryse PLANTIN

Alors, la commission constate que l'ACMPP accueille et prend en charge en ambulatoire les patients de 4 à 20 ans avec l'aide d'une équipe de psychologues cliniciens, de psychopédagogues, de psychomotriciens, d'orthophonistes sous l'égide de pédopsychiatre. Pour toutes ces raisons nous émettons un avis favorable. Cependant la commission pense

qu'il eut été judicieux de saisir le CMT en partenariat sur cette opération. Attendu qu'il pourrait accompagner sur certains postes.

M. le Président Claude LISE

Avis de la commission des Finances.

M. Michel BRANCHI

Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Qui demande la parole ? Sinon, nous passons au vote.

VOTE

ABSTENTIONS?

CONTRE?

Pour?

VOTÉ A L'UNANIMITÉ.

Nous passons à la question 53 : demande de subvention d'investissement formulée par l'association « OZANAM ALZHIEMER » en vue de l'amélioration des conditions d'hébergement des résidents de l'EHPAD intitulé « Terre village Georges VATON »

53/ DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT FORMULEE PAR L'ASSOCIATION « OZANAM ALZHIEMER » EN VUE DE L'AMELIORATION DES CONDITIONS D'HEBERGEMENT DES RESIDENTS DE L'EHPAD « TERRE VILLAGE GEORGES VATON »

M. Francis CAROLE

Alors, là aussi ce sont des opérations connues. Donc « Terre Village » qui demande une subvention sur plusieurs questions :

- L'amélioration du système d'information,
- <u>Le renouvellement des équipements de la cuisine de production</u>,
- L'adaptabilité du matériel et mobilier à l'état de santé des résidents, et enfin
- Le renforcement des moyens techniques du personnel dans le cadre de la prévention des risques d'accident du travail liés aux troubles musculo-squelettiques (TMS).

Au-delà de l'accompagnement des personnes âgées dépendantes l'établissement est également un site de formation aux métiers relevant du médico-social. Donc voilà les raisons de cette demande. La sollicitation est de 84 031,85 et représente 40 % du montant global de l'investissement qui est estimé à 210 079, 62 €. Dans le rapport que vous avez, il y a une proposition de 70 000 €. Alors, ce qui est important à savoir, c'est que la Collectivité est très

fortement impliquée auprès de cet EHPAD au point qu'il y a des sommes dues par cette EHPAD qui auraient dû nous être déjà versées, et nous avons fait le choix de reporter à 2020 le paiement de ces dettes de l'EHPAD à notre Collectivité. Et donc par conséquent notre première réflexion c'était de leur accorder 70000 €. Nous avons rencontré les uns et les autres, nous avons analysé à nouveau cette demande, nous avons vu le Président du Conseil Exécutif qui est l'ordonnateur, donc c'est lui qui décide de verser cette somme, et nous avons pris la décision aux vus des nouveaux éléments que nous avions, et nonobstant les difficultés de remboursement de l'EHPAD « Terre Village » à l'égard de la CTM, nous avons pris la décision de proposer à l'Assemblée le versement de la totalité de la somme. Parce que là aussi, après analyse, ce qui nous a semblé le plus pertinent, compte tenu de la situation de l'EHPAD, que nous avons visité à plusieurs reprises, nous avons vu que c'était de proposer la totalité de la somme c'est-à-dire 84 000 € sans les poussières. Donc la proposition est une proposition de 84 000 €.

M. le Président Claude LISE

Avis de la commission Santé.

Mme Maryse PLANTIN

Alors la commission note que Terre Village est une institution remarquable, à la fois dans la gestion et dans la prise en charge spécifique des résidents souffrant de troubles cognitifs, notamment la maladie d'Alzheimer. Elle observe que le rapport indique, je cite, « Il est à noter que le gestionnaire de l'établissement s'est engagé dans la démarche de l'évaluation externe avec la production de son rapport 2014. Un plan d'action continue d'amélioration des qualités des prestations PACQ a été proposé au sein duquel la Majorité des préconisations formulées par l'évaluateur ont été mises en œuvre sur le seul exercices 2016. Le renouvellement de l'autorisation de l'établissement a été prononcé par arrêté du 13 septembre 2017 ». Aux regards de ces éléments, et considérant le service rendu à la population, la commission propose le maintien, je vois que ça a été fait, de la subvention sollicitée puisque c'était 70 000 qui avaient été proposés dans le rapport qui nous a été soumis. De plus nous observons qu'aucune subvention n'a été allouée au cours des trois dernières années. Il conviendrait d'avoir quelques précisions émanant des services administratifs de la CTM qui par ailleurs avaient été conviés à la commission. Merci.

M. le Président Claude LISE

Avis de la commission des Affaires sociales

Mme Stéphanie NORCA

Alors Président pour nous, nous étions en tous les cas prêts à suivre la proposition du Conseil Exécutif qui était de 70 000 €, mais si aujourd'hui on nous fait une nouvelle proposition sur l'intégralité de ce qui a été demandé à savoir un peu plus de 84 000 €, et bien nous suivons cette proposition d'accorder un peu plus.

M. le Président Claude LISE

Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI

Alors ce dossier n'a pas été examiné en commission pour les raisons que j'ai déjà indiqué. Mais bon, on peut dire en séance que nous suivons l'avis des commissions spécialisées.

M. le Président Claude LISE

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT

Collègue, tu as jeté mon drapeau en passant.

(Rires dans l'hémicycle)

M. le Président Claude LISE

Oh là là là. C'est une cause de déclaration de guerre.

(RIRES DANS L'HÉMICYCLE)

M. Fred LORDINOT

C'est un symbole de la république française. Et, je suis citoyen de cette république, jusqu'à nouvel ordre. Et dans le hall de notre Assemblée, avec une réunion au cours de laquelle il y avait des ministres des pays indépendants de la Caraïbe, j'ai vu sur une image, un drapeau avec un lambis. Ce drapeau n'est pas mon drapeau. Je vous le dis, et ce n'est pas cela qui avant été dit concernant ce drapeau.

M. le Président Claude LISE

Non collègue, non, reviens au sujet, reviens au sujet. On va débattre de cela ailleurs.

M. Fred LORDINOT

Je suis dans le sujet. Je suis dans le sujet. S'il y a des gens qui ne sont pas contents de mes interventions, ça c'est leur problème. Moi, je

M. le Président Claude LISE

Non, non, non, non. Mais attends, nous sommes sur...tu as la parole sur un sujet.

M. Fred LORDINOT

Donc, je me réjouis de cette proposition du Conseiller exécutif. Ce n'est pas une décision, c'est une proposition ; et cette proposition qui a été débattue, je crois dans la commission, qui a permis d'augmenter et de revaloriser l'ancienne proposition sera, je l'espère, votée par notre Assemblée et la délibération qui va permettre l'exécution de la décision sera signée par le Président Claude LISE, Président de notre Assemblée. Ah oui, ah oui, ah oui ;

(Discussions hors micro)

M. Fred LORDINOT

Tout de suite, parce que tout à l'heure j'ai dit, l'honorable Docteur LISE, et...Non mais écoutez, écoutez, soyons sérieux. J'ai été interpellé.

M. le Président Claude LISE

Et tu as entendu des protestations...

M. Fred LORDINOT

J'ai été interpellé dans le couloir par quelqu'un, et je lui ai répondu ceci. Lè le jeun Doctè LISE té ka fè politik Marigot, é ke yo té ka vréyé cab dèyèy épi goudron en lè lotoy, sé la famille LORDINOT ki té là, mon grand-père, militant communiste qui effectivement, participait à la campagne électorale du jeune Docteur LISE. Et quand les gens ne connaissent pas l'Histoire de leur pays, et viennent me raconter des choses ici, mwen ka di yo non, alé renseigné kow. Allé renseigner ko-ou ki au de là de mes désaccords, il le sait, j'ai été dans l'Opposition au Conseil Général, nous n'étions pas d'accord, le Président LISE et moi-même, mais il sait le respect que j'ai pour lui comme médecin et comme homme politique. Parce que tu sais, il ne faut pas confondre les trucs, et rentrer dans des histoires de personnes. Je n'attaque pas les personnes, je donne des positions politiques, je n'ai jamais attaqué ici. Et dernièrement j'échangeais avec le Président Alfred MARIE-JEANNE, et je lui ai dit ceci, il sait, je lui dis. Monsieur le Président, mwen pa jinmin di ayen en lèw,en lè person-ou, paske sé conception mwen di la politik. Mwen pa ka attaqué moun, mwen ka palé de position politik. Donc, je le dis, et je veux dire aussi au Docteur LISE, que c'est son intervention qui a permis, à l'époque, avec le Docteur PETIT, de réaliser, me semble-t-il, cette affaire à Schoelcher, qu'on ne part pas de rien. Il y a une Histoire dans ce pays, donc, il faut aussi la prendre en compte et ne pas considérer que tout commence à partir de la CTM. Je tenais à le dire. Donc, c'est bien qu'il y ait 84 000 €, que la proposition ait été changée. Mais je veux rappeler la procédure. La délibération ne peut prendre effet que si elle est signée par le Président de l'Assemblée et envoyée au contrôle de l'égalité et ensuite, il y aura un titre qui sera émis, signé par le Président du Conseil Exécutif qui va exécuter, c'est le mot, qui va exécuter une décision de l'Assemblée. Ça c'est le droit, ça c'est la procédure. Donc, réjouissons-nous, parce qu'il s'agit là d'investissement. Si effectivement l'établissement a des dettes envers la CTM, je me réjouis d'une procédure d'étalement de la dette. C'est une bonne chose. Mais là, nous sommes bien dans le cadre d'une opération d'investissement qui va permettre d'améliorer le confort des personnes âgées qui y sont, et on espère donc que ces personnes pourront passer de meilleurs moments, puisque j'ai cru comprendre qu'il s'agissait d'acheter des fauteuils. D'après ce que j'ai vu dans le dossier.

M. Francis CAROLE

Tu as lu le rapport?

M. Fred LORDINOT

Oui, 84000, oui, j'ai lu le rapport qui dit 84 000 € pour fauteuils gériatriques. C'est ce qui est marqué dans le rapport.

M. Francis CAROLE

Non, ce ne sont pas des fauteuils.

M. Fred LORDINOT

Ah! je ne sais pas, mais je l'ai vu. C'est ce qui est marqué dans le rapport. Fauteuils gériatriques, voilà, c'est marqué là. 84 000 €. Donc, si c'est cela, nous sommes d'accord, et donc, nous voterons cette proposition d'augmenter la subvention.

M. Le Président Claude LISE

Très bien Alors, collègue, juste sans allonger, puisque tu as ouvert une petite parenthèse historique, je suis obligé quand même avant de la refermer de dire qu'à l'époque, on est aux années 70, le jeune Docteur LISE a eu aussi à participer aux campagnes de Monsieur LORDINOT père à Sainte-Marie. J'ai fait quelques conférences dans des conditions difficiles de l'époque, sous les bombes de certains à côté de Monsieur LORDINOT père, dont j'observais les techniques de résistance lors des prises de parole, à ce qu'on appelait les bombes, à l'époque. Bon voilà, je ferme la parenthèse. Mais oui, mais c'est l'Histoire, c'est notre Histoire, et on a eu des routes qui se sont croisées, entre croisées, etc. Voilà, c'est l'Histoire de ce pays.

Voilà, je ferme la parenthèse, et y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Sinon, nous passons au vote.

M. Francis CAROLE

Avant Président, de passer au vote...

M. le Président Claude LISE

Oui alors...

M. Francis CAROLE

Est-ce que tu me permets de...

M. le Président Claude LISE

Ah! mais bien sûr.

M. Francis CAROLE

Est-ce que tu me permets de livrer ma petite part d'histoire ?

M. le Président Claude LISE

Eh ben oui!

M. Francis CAROLE

Je venais d'arriver au Conseil Général, il y a de cela peut-être 20 ans, et les années 2001, et j'ai trouvé un Conseiller général qui était systématiquement, comment dire, harcelé par des élus du PPM, et il s'est trouvé que c'est moi qui ai pris la défense de ce Conseiller général, à plusieurs reprises pour réclamer son droit à la parole. Mais, il arrive que les mémoires soient courtes, et que cette Partie de l'Histoire ne soit pas retenue.

(Applaudissements)

M. Francis CAROLE

Il y a un certain nombre de questions...

M. le Président Claude LISE

Vous voyez les complexités de notre Histoire.

M. Jean-Claude DUVERGER

Il ne faut pas mentir sur l'Histoire quand même.

M. Francis CAROLE

Non, il ne faut pas mentir sur l'Histoire.

M. Jean-Claude DUVERGER

En 2001, quand tu es arrivé, puisque je suis parti en 2004, et le Président dont tu parles était dans le même Parti, et était protégé par moi, j'étais son Vice-président.

M. Francis CAROLE

Donc, tu étais parmi les gens qui n'étaient pas très sympathiques à l'égard de notre collègue à l'époque. Bon. Mais on en discutera autour d'un punch si tu veux. Bien alors, ensuite. Il y a un certain nombre de questions, d'interrogations qui sont posées ici. Alors, je réponds rapidement. Aucune subvention n'a été votée depuis trois ans. Ce n'est pas juste de dire cela. C'est faux. Non, non, non, non, non, c'est faux de dire qu'aucune subvention n'a été votée depuis trois ans. Ce qu'il faut dire c'est qu'il n'y a pas eu de demande de subvention d'investissement durant les trois dernières années. Et comme il n'y a pas eu de demande de subvention d'investissement pendant les trois dernières années, on ne pouvait pas en donner. Donc, je pense que c'est important de dire cela. Par contre, il y a des subventions de fonctionnement qui sont régulièrement votées à l'EHPAD; Parce que je ne veux pas que quelqu'un entende, dépi twa ans, yo pa ba yo ayen. Non. Ils n'ont pas fait de demande d'investissement. Là ils font une demande de subvention d'investissement, et la Collectivité a décidé de suivre, non pas parce que, comme je l'ai entendu, mais j'ai du mal à admettre qu'on mente devant moi ; non pas parce que telle commission a décidé ou pas. Vous savez, je crois l'avoir démontré tout à l'heure, les commissions peuvent avoir leur position. Moi je pense que je suis toujours dans le devoir de défendre les positions que j'estime en âme et conscience les plus pertinentes, même si je ne suis pas majoritaire. Ce n'est pas un problème, mais je suis clair avec moi-même. Et par conséquent, c'est compte tenu de cette même démarche de clarté intellectuelle que nous avons décidée, après avoir revu un certain nombre de choses, de proposer le vote de ces 84 000 €, alors ce n'est pas la peine d'ajouter les centimes, c'est 84 000 € pour que ce soit très clair dans les délibérations. Alors, est-ce qu'il faut rappeler les règles de fonctionnement de la Collectivité que nous connaissons depuis maintenant près de quatre ans, et bien entendu, l'Assemblée vote et le Président signe la délibération, et le Conseil Exécutif, il exécute les décisions de l'Assemblée, ce n'était pas la peine de répéter cela, parce que c'est un dispositif que nous connaissons très bien. Merci.

M. le Président Claude LISE

Bien, alors nous passons au vote sur les conclusions du rapporteur.

VOTE

ABSTENTIONS?

CONTRE?

Pour?

VOTÉ A L'UNANIMITÉ.

Donc adopté à l'unanimité. Nous passons à la question 54 : demande de subvention formulée par l'association Fédération Martiniquaise de Foyers Ruraux. Alors c'est pour leur programme d'actions de l'année précédente, de 2018

54/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION FÉDÉRATION MARTINIQUAISE DE FOYERS RURAUX (FMFR) POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS, AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

M. Francis CAROLE

Alors, ce qu'il faut dire, c'est que je vois tout de suite, les réflexions, comment vous donnez en mai 2019 des demandes de subventions pour 2018. Pour la raison simple et évidente que cette demande nous est parvenue à la fin, tout à la fin de l'année 2018, au mois d'octobre, donc nous l'avons traité dans ces délais, et ça vient devant le Conseil Exécutif, devant la plénière aujourd'hui, après passage au Conseil Exécutif. Alors, la demande qui est faite pour une série d'activité de la fédération des foyers ruraux dont nous savons le travail, c'est sur un budget prévisionnel de 192 080 €, la demande est de 30 500 €, et le Conseil Exécutif propose que soit attribuée une subvention de 20 000 €, comme les autres propositions des rapports précédents, donc ici c'est une proposition de 20 000 €.

M. le Président Claude LISE

Avis de la commission des Affaires sociales.

Mme Stéphanie NORCA

Alors Président, pour nous c'est un avis favorable, sauf que sur les années précédentes, je sais que cette association, enfin la fédération avait déposé un dossier au titre de 2017 sur lequel nous n'avons pas de retour pour le moment. Ça c'est une première chose. Et il y a une deuxième chose, c'est qu'aujourd'hui on a signé le schéma martiniquais de service aux familles avec la Caisse d'Allocations Familiales et d'autres partenaires, où il y a le dispositif

« Dites-le nous une seule fois » et via une boite aux lettres, en fait les porteurs de projets posent leurs dossiers sur cette plateforme et en fait, l'ensemble des partenaires qui cofinancent les projets qui sont sollicités interviennent et récupèrent via la plateforme. Alors, c'est vrai qu'on s'est beaucoup entendu dire par un certain nombre d'associations qu'on a déposé des demandes via la plateforme « Dites-le nous une seule fois », et qu'aujourd'hui, qu'ils ont du mal, en tous les cas, à ce qu'il y ait une suite dans la Collectivité. Donc, on en a discuté avec notre DGA solidarité. C'est vrai que l'objectif c'est, bien sûr, de rencontrer la CAF pour que nous puissions harmoniser nos pratiques. Parce que sur la méthodologie d'accès à ces documents et à cette plateforme pour qu'en tous les cas, nous puissions donner satisfaction aux porteurs de projets qui, via cette plateforme et qui je rappelle parce que nous avons signé en 2016, le schéma martiniquais des services aux familles pour qu'en face que nous puissions, en tous les cas, répondre à l'ensemble des partenaires qui passent par cette plateforme. Parce que l'objectif c'est de ne pas aller déposer l'ensemble des dossiers auprès de chaque partenaire, mais via la plateforme, qu'ils arrivent de façon dématérialisée sur l'ensemble. Et c'est vrai que pour nos Collectivités il faut que nous arrivions à nous conformer pour que nous puissions servir le mieux que possible ces porteurs de projet, via cette plateforme. Donc voilà, pour nous c'est un avis favorable sur la proposition du Conseil Exécutif, et que nous puissions avancer aussi sur le dossier de 2017. Merci.

M. le Président Claude LISE

Avis de la commission des Finances.

M. Michel BRANCHI

C'est un avis favorable.

M. le Président Claude LISE

Qui demande la parole ? Collègue LORDINOT ?

M. Fred LORDINOT

Oui, c'est juste pour noter ce qui a de marqué dans le rapport, comme le précédent. C'est marqué subventions versées au cours des dernières années, zéro en 2017, zéro en 2018. Il n'y a pas la distinction entre les subventions de fonctionnement, et les subventions d'investissement. Et je suggérerais au collègue du Conseil Exécutif, au moins que lui soient soumis les rapports avant qu'ils ne soient signés par le Président du Conseil Exécutif. Comme cela, il aurait eu l'occasion...

M. Francis CAROLE

Collègue, on ne donne pas de subventions d'investissement aux associations. Ce sont des subventions de fonctionnement. Donc, ton propos est quand même un peu...

M. Fred LORDINOT

Attends. C'est marqué subventions versées au cours des dernières années. Tout à l'heure, tu as fait la distinction entre les subventions de fonctionnement et les subventions d'investissement. Là je te dis que...

M. Francis CAROLE

Pour l'EHPAD.

M. Fred LORDINOT

Je te dis que là, il n'y a pas de distinction, et que c'est marqué zéro, et nous ne faisons que lire les rapports qui nous sont soumis, mais la collègue fort justement dit qu'apparemment, il y aurait une demande qui serait en cours d'instruction pour une année antérieure. Et la question que je pose, qu'en penses-tu clôturer l'instruction de cette demande de subvention ?

M. Francis CAROLE

Alors, tu permets Président que je réponde immédiatement. D'abord, je ne veux pas faire une leçon, mais les EHPAD nous demandent deux types de subvention. Ce sont des subventions de fonctionnement et des subventions d'investissement. Dans le rapport sur l'EHPAD « Terre Village », il est écrit dans le rapport noir sur blanc, ça aurait pu être rouge sur noir, je ne sais pas. Il est écrit que c'est une demande de subvention d'investissement. Mais chacun sait aussi ici, que nous ne versons pas uniquement des subventions d'investissement aux EHPAD, mais aussi des subventions de fonctionnement. Ici, il s'agit d'une association. Et tu as lu le rapport attentivement, et tu as dû constater que la demande portait sur le programme d'activité de l'association, et non pas sur l'investissement. Donc, cela permet de relativiser tes propos. Concernant les demandes de dossiers 2017/2018, chacun tire ses informations d'où il veut. Moi, vous savez ce que je fais, je regarde les demandes qui arrivent ici, qui nous sont adressées, je lis mes courriers quotidiennement. Lorsque les demandes nous parviennent, je les transmets en instruction, d'accord, et on les traite, et je suis derrière pour que ça aille le plus vite possible. Vous avez dû observer que le dispositif que l'on a voté récemment, c'est un dispositif, justement pour accélérer le traitement des dossiers. Et non seulement le traitement des dossiers, mais le paiement des dossiers. Mais je ne veux pas faire de laïus sur le paiement des dossiers. Et par conséquent, vous comprenez cela, c'est une évidence, si nous traitons un dossier de 2018, c'est que moi, en tout cas, je n'ai pas eu connaissance de demande en 2017. Alors, je vais considérer que c'est quelque chose qui nous a échappé. Je vais lancer un avis de recherche, et sur cette demande de 2017, mais je ne peux pas traiter personnellement. Peut-être qu'il y a des gens qui ont cette capacité, mais je ne peux pas traiter des dossiers que je ne reçois pas. Donc, voilà ce que je voulais dire très simplement, et je n'ai pas ces éléments. Alors, si les services me font remonter l'état de la recherche, je transmettrai aux élus, et je répondrai à mon collègue qu'on a trouvé le dossier zombi qu'on cherchait, mais je ne l'ai pas. Donc, Donc, voilà ce que je voulais dire très simplement. Je ne peux traiter que ce que j'ai. Et je ne peux suivre que ce que j'ai. Ce que je n'ai pas, je ne peux pas le traiter et je ne peux pas suivre. Le dossier que nous venons de voir, c'est un dossier qui est arrivé, que j'ai vu, que nous avons traité, et que par conséquent je suis. Alors, on fera le point avec les services, s'il y a un dossier de 2017 qui a échappé à ma vigilance, eh bien ce dossier sera traité.

M. le Président Claude LISE

Alors, nous passons au vote ? Oui, collègue NORCA.

Mme Stéphanie NORCA

Non, juste une petite intervention, puisque j'entends bien ce que le Conseiller exécutif donne comme information. Mais, je me suis assurée parce que la fédération m'a transmis le dossier que j'ai transmis aux services. Parce que le dossier, pour l'instant était, en tous les cas, dans les circuits. Mais apparemment on avait du mal à mettre la main dessus. Donc, j'ai pris la tâche de transférer le dossier aux services. Et je n'ai pas dit qu'il n'est pas en cours d'instruction, il est arrivé dans les services, et il est bien en cours d'instruction. C'est tout ce que je dis.

M. Francis CAROLE

Alors, ce que je répète et qui est très simple, c'est que je ne peux suivre que ce qui passe par moi. Et je ne peux pas suivre ce qui ne passe pas par moi. C'est très simple.

M. Le Président Claude LISE

Bien. Nous pouvons passer au vote.

VOTE

ABSTENTIONS?

CONTRE?

Pour?

VOTÉ A L'UNANIMITÉ.

Donc adopté à l'unanimité. Nous passons au 55. Il s'agit d'une demande de subvention formulée par la ville du Gros-Morne pour la première édition des assises de la vie associative de la Martinique

55/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR LA VILLE DU GROS-MORNE POUR LA PREMIÈRE ÉDITION DES ASSISES DE LA VIE ASSOCIATIVE DE LA MARTINIQUE EN MARS 2019

M. Francis CAROLE

Alors il s'agit d'une demande de subvention pour ce que la ville du Gros-Morne a appelé les premières assises des associations. Alors, c'est une manifestation qui s'est tenue le 12 mars de cette année 2019, qui se fixait comme objectif de réunir au Gros-Morne des acteurs associatifs, institutionnels ou simplement des opérateurs de terrain et de donner des outils techniques aux opérateurs. Vous avez la déclinaison de la liste des objectifs qui avaient été fixés. La demande de la ville du Gros-Morne, sur un budget prévisionnel de 98 000 €, est de 50 000 €. La proposition du Conseil Exécutif est d'attribuer 25 000 €. Alors, lorsque nous

attribuons 25 000 €, c'est évidemment toujours dans la même démarche que nous avons pour traiter les associations indépendamment de qui est à la tête de telle ou telle institution. Nous essayons d'être le plus pertinent et le plus impartial possible.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission des Finances.

M. Michel BRANCHI

La commission des Finances a émis un avis favorable.

M. le Président Claude LISE

Voilà. Qui demande la parole ? Collègue COUTURIER.

M. Gilbert COUTURIER

Comme je dois me retirer, donc avant de me retirer, il faut quand même que je puisse déjà vous dire merci pour la ville d'avoir ramené le dossier en Assemblée. Donc dire que ce dossier qui est arrivé en Assemblée, et c'est vrai que la manifestation a eu lieu déjà. Je crois qu'il était important pour nous la ville du Gros-Morne, notamment moi-même, car le plus souvent on entend les difficultés que rencontrent les dirigeants d'association auprès des Collectivités. Soit, souvent on entend, yo pa ka pa nou asé, yo pa ka ba nou piès, yo pa ka otchipé di nou, et tous ces éléments-là nous semblaient être important de pouvoir comprendre la vision, le regard, mais aussi les explications, les informations que nous avions fait remonter pour les Présidents d'associations. Et c'est sur ces bases-là que nous avons pris contact avec d'autres communes, avec d'autres Collectivités, d'autres instances ,DJSCS, tous ceux qui gravitent autour des aides accordées aux dirigeants d'association, puisqu'en mettant en place la réflexion, le groupe de travail, cela a débouché sur les assises de la vie associative en Martinique, ce qui s'est passé déjà dans d'autres départements en Guadeloupe aussi, et nous avons organiser cela sur le territoire du Gros-Morne, mais pour la Martinique. Mais je veux féliciter tous ceux et toutes celles qui sont venus. La CTM représentée par des techniciens, mais notamment le service pour la coopération avec Madame LESDEMA, avec les techniciens, Monsieur CAROLE avec deux techniciens; mais solliciter aussi le groupe de travail et la Fédération des Foyers Ruraux qui était représentée. Parce qu'il me semble important qu'on puisse comprendre les difficultés que rencontrent les dirigeants d'association, mais aussi dire aux dirigeants d'association que ce n'est pas toujours chose facile. Et le collègue Marius NARCISSOT qui a eu à venir préparer une réunion avec les dirigeants d'association pour leur dire comment constituer les dossiers de demande de subvention, ce qu'il a fait avec les élus le 3 mars 2018, ensuite une réunion avec les associations le 10 mars 2018 ; parce que souvent on a observé que lorsque les dirigeants sont là, eh bien ils oublient qu'ils ont des responsabilités, et sur ce point-là, il était fondamental qu'on puisse organiser et puis expliquer que si une demande de subvention est déposée, et pas déposée dans les normes, pas déposée dans les temps, pas respecter les parfois que les dirigeants d'associations plateformes, constater d'accompagnement et de formation. Et tous ces éléments-là ont été soulignés. Et c'est pour cela qu'au comité de pilotage où tous ceux et celles qui ont travaillé, puisque ce dossier a été porté par Madame PALCY, avec comme personne ressource, Monsieur Jeff LAFONTAINE qui est venu apporter son expertise, et d'autres dirigeants. Dire que voilà un peu comment on peut. Donc, on a la collègue TINOT qui était inscrite dans un atelier et qui n'a pas pu venir, et dire que c'est ensemble qu'on va voir comment faire avancer la vie associative, comment répondre à des questions, et comment former nos dirigeants d'association; et puis comment faire pour pouvoir répondre parfois à des subventions qui sont données après, parce qu'il est important qu'on puisse les leur donner dans les temps. Mais pour pouvoir leur donner dans les temps, il faut aussi déposer des dossiers dans les temps, pour permettre aux instructeurs de pouvoir instruire les dossiers plus tôt. Voilà un peu les observations que je voulais faire, et dire que c'est dans ce sens-là que cette idée, cette manifestation a eu lieu.

M. Francis CAROLE

Président. S'il n'y a pas d'autres intervenants.

M. Le Président Claude LISE

Pas d'autres demandes d'intervention? Tu conclues.

M. Francis CAROLE

Non, je n'ai pas grand-chose à dire puisqu'il n'y a pas eu de question.

M. le Président Claude LISE

Donc on passe au vote.

VOTE

ABSTENTIONS?

CONTRE?

Pour?

VOTÉ A L'UNANIMITÉ.

Donc adopté à l'unanimité. Nous passons donc maintenant au 56 : demande de levée de déchéance quadriennale, alors c'est pour un dossier ...

56/ DEMANDE DE LEVÉE DE DÉCHEANCE QUADRIENNALE POUR LE DOSSIER D'AIDE A LA CONSTRUCTION DURABLE DE MME LFB

M. Francis CAROLE

Oui c'est pour un dossier de levée de déchéance quadriennale. C'est une administrée qui avait reçu une aide par délibération de septembre 2008, qui avait reçu donc une autre prime à la construction parasismique de 9 000 €, pour la construction de sa maison individuelle. Un acompte de 5 400 € à lui a été versé le 30 mai 2012, mais les travaux n'ont plus être réalisés dans les délais de quatre ans, en raison des difficultés de la personne concernée qui avait de faibles revenus. Alors, compte tenu du profil social de l'intéressée, nous avons décidé de proposer à l'Assemblée de lever la déchéance quadriennale afin que l'on puisse verser le solde à l'administrée concernée.

M. le Président Claude LISE

Très bien je pense qu'il n'y a pas de problème là-dessus. Personne n'est contre ? Il n'y a pas d'absence ?

Vote Abstentions? Contre? Pour? Voté A l'unanimité.

Donc adopté à l'unanimité. Nous passons à la question 57. Il s'agit de l'adhésion au Comité National d'Action Sociale.

57/ ADHESION AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE

M. Francis CAROLE

Donc il s'agit d'une question qui n'est pas une question directement de la DGA solidarité, mais qui est davantage une question DRH, c'est-à-dire de ressources humaines. Le titre « Adhésion au Comité National d'Action Sociale » pour les prestations d'œuvres sociales en faveur du personnel. Je crois qu'il est utile de rappeler dans les détails, cette affaire, puisque nous avons un peu plus de 4 000 personnels de la Collectivité qui nous écoutent et qui veulent savoir ce qu'il en sera demain. Alors depuis l'installation de la CTM en 2016, un COS unique n'a pu à ce jour être mis en place, et les agents n'ont pu bénéficier, de ce fait, de prestations sociales conformément aux dispositions de la loi du 19 février 2007 et à l'article 88-1 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. L'article 25 de la loi numéro 2001-2 du 3 janvier 2001, permet en effet aux Collectivités de confier, à titre exclusif, la gestion de tout ou Partie des prestations au bénéfice des agents à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales. Le législateur ne considère pas que l'action sociale est une prestation soumise aux règles des marchés publics ou s'il n'y a pas obligation de mise en concurrence. Le législateur permet de choisir intitu personae l'organisme chargé de la gestion de ces prestations sans mise en concurrence préalable, et sans être astreint à la passation de marchés publics de prestations. Il apparaît que le Comité National d'Action Sociale ayant pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles, est à même de répondre aux attentes de la Collectivité qui pourra ainsi marquer son effort en matière d'action sociale. Le CNAS propose un large éventail de prestations pour améliorer les conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leur famille, prestations sociales et culturelles, loisirs, vacances, chèques, réductions, secours etc. De nombreuses Collectivités locales et établissements publics ont d'ores et déjà adhéré aux prestations du CNAS. Aussi, afin d'apporter ce type de prestation aux agents de la CTM, une adhésion est proposée à compter de 2019. Les prestations concernées se différencient de celles prévues dans le cadre de l'action sociale obligatoire qui relève de la seule compétence de la CTM, c'est le fameux passeport qui a été votée récemment à la Collectivité. Les bénéficiaires, ce sont les agents titulaires, dès le premier jour de leur arrivée dans la Collectivité, et les contractuels ayant plus de six mois d'ancienneté pour un contrat de plus de six mois. La cotisation à l'occasion de l'adhésion et conformément à la législation, la Collectivité verse une cotisation annuelle évolutive calculée sur le nombre de bénéficiaires actifs indiqué sur les listes multipliées par la cotisation par bénéficiaire actif. La cotisation est basée sur un montant forfaitaire de 207 € par agent actif, soit un montant prévisionnel annuel de 838 000 €. Un délégué local représentant la Collectivité est désigné parmi les élus, un délégué des agents et des correspondants sont chargés d'assurer le relais entre les bénéficiaires des prestations et le CNAS. Le dossier a été soumis pour avis au comité technique du 19 mars 2019. Les précédentes conventions avec les deux comités d'œuvres sociales des ex-Collectivités, Conseil Régional et Conseil Général devront être dénoncées et revues. Il est donc proposé à l'Assemblée de donner délégation au Président du Conseil Exécutif pour la signature de la convention d'adhésion au CNAS, ainsi que tous les documents s'y rapportant dans les conditions mentionnées au présent rapport. Voilà donc présentés les éléments du rapport tel que vous l'avez reçu. Mais je voudrais peut-être pour la compréhension de celles et de ceux qui nous écoutent au-delà de cette plénière, apporter un certain nombre d'éléments. D'abord avant la création de la CTM, il existait deux COS, un COS au Conseil Général et un COS au Conseil Régional. Ils avaient à leur disposition des locaux, des personnels, des subventions. Le coût total pour les deux COS était 2 914 954 € euros. Quand il a fallu unifier ces deux COS, eh bien il y a eu des difficultés. J'ai moi-même participé à plusieurs réunions, pour essayer de faire comprendre aux deux COS qu'il fallait qu'un accord soit trouvé de sorte que le personnel ne soit pas lésé, et cela a duré des semaines, des mois, des années. Enfin pour permettre une sortie de conflit, la Collectivité a organisé des élections pour la mise en place d'un groupe de travail chargé de préparer une Assemblée générale constitutive, en réaction d'une loi, d'une l'association loi 1901 pour un COS CTM. Donc il y a eu de longues négociations pour essayer de réconcilier les deux COS, et comme il n'y avait pas de résultat nous avons démocratiquement provoqué une élection pour qu'un groupe de travail soit mis en place, et que ce groupe de travail propose un COS CTM. Alors l'histoire ne se termine pas là, puisqu'il y a eu un recours devant le tribunal administratif de l'un des anciens COS contre les agents élus au titre du groupe de travail et contre la Collectivité, les deux ayant été traduits devant le tribunal administratif. Quelle est la situation aujourd'hui? Eh bien les deux COS proposent des actions chacune de son côté. La volonté c'est que l'adhésion au CNAS permette aux agents de bénéficier d'un large panel de prestations en toute neutralité. Le CNAS compte 197 791 organismes adhérents, dont des Collectivités de ce qu'on appelle les départements d'Outre-Mer pour un total de 745 924 bénéficiaires. Il détient le label qualité AFNOR Certification depuis 2014. L'effet de mutualisation permet en effet de proposer des prestations d'envergure. Il peut être complémentaire d'autres organismes comme les amicales et le COS.

Quelles sont, pour que chacun comprenne, les exemples de prestations que les agents peuvent demander et auquel ils ont droit ? Il s'agit par exemple des chèques-vacances, de l'aide au déménagement, de prêts de diverses natures, de prestations de garde de jeunes enfants, crèche, jardin d'enfants, d'accueil et de loisirs. Et ce qui est important de noter c'est qu'il n'y a pas de cotisation pour les agents. Le montant forfaitaire dont j'ai rappelé le niveau, c'est un peu plus de 843 000 € étant payé par la Collectivité. Voilà donc les quelques éléments que je voulais apporter pour expliquer cette décision. Évidemment, je laisse le soin à l'Assemblée d'en débattre, et de prendre position. Et il est évident que je reviendrai dans le débat avec les éléments en fonction des questions qui seront posées.

M. le Président Claude LISE

Bien. Donc je ne sais pas si une commission a été saisie. Est-ce qu'une commission a été saisie, et qu'elle souhaite donner un avis ? Si aucune commission n'a été saisi, je vous propose d'en débattre. En ce qui me concerne je vous dis d'ores et déjà que personnellement, je le dis très solennellement, je ne pourrai pas voter en faveur de ce dispositif. J'ai passé ma vie à défendre l'idée de faire chez nous ce que nous pouvons faire, ce n'est pas maintenant que je vais commencer à demander que d'autres fassent pour nous ce que nous sommes parfaitement en mesure de faire, simplement parce que pour des raisons diverses, nous n'arrivons pas à nous entendre entre nous. Donc bien entendu, si les personnels sont d'accord, si tout le monde est d'accord, bon ben, on fera. Je ne vais pas voter contre, mais je ne vais pas pouvoir voter cela, parce que c'est contraire fondamentalement à ce que je défends depuis que je suis jeune militant. Donc, aller demander aujourd'hui à d'autres de s'occuper de nos propres affaires. Non, cela m'est insupportable. Donc normalement je devrais voter contre, mais pour ne pas me mettre en Opposition puisque je sens bien que c'est une affaire, qu'on fait passer les économies avant les principes. Donc puisque c'est comme cela, pour ne pas être en contradiction avec la Majorité, je ne vais pas voter contre, mais je m'abstiendrai, par conséquent. Voilà, donc qui demande la parole ? Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT

Merci Monsieur le Président et merci pour cette intervention directe franche et honnête. Au-delà de nos désaccords, tout à l'heure je l'ai dit, voilà quelque chose qui nous rassemble. Cette décision, cette proposition, elle est incompréhensible. Et je ne sais pas comment vous allez interpréter mon intervention mais elle se veut sincère, c'est le constat d'une réalité. Par cette proposition vous signez l'échec total de la politique des ressources humaines et de fusion des personnels de la Collectivité, ex-Conseil Général, ex-Conseil Régional. Et cette responsabilité, vous la portez entièrement. Vous êtes responsable de l'échec, de l'absence de fusion des deux comités des œuvres sociales des deux Collectivités. Tout le travail qui a été fait en amont pour l'harmonisation, je le rappelle, on pourra, à l'époque il y a quelques années, dire que vous avez laissé des dettes, encore qu'on ne me donne pas le rapport KLOPFER, qui dit l'audit, mais on me dit vous avez laissé des dettes. Et je m'honore avec l'ancienne Majorité du Conseil Régional, d'avoir voté une disposition qui, pour harmoniser les statuts des personnels a couté à la Collectivité 11 M€. Ce n'est pas une question d'argent c'est une question de principe. Et là, vous ne dites quatre ans après votre arrivée, nous constatons que nous n'avons pas réussi à faire que tout le personnel de la CTM marche d'un même pas dans l'harmonie, dans la même direction. C'est cela votre échec. Mais, là où ça va plus loin, c'est que vous, nationalistes, défenseurs de ce drapeau, que vous, vous nous disiez aujourd'hui, on va délocaliser l'action sociale de notre Collectivité en Ile-de-France. On va délocaliser l'action sociale des personnels de la Collectivité en Ile-de-France. C'est ce que dit ce rapport. Comme le Président LISE, je ne peux l'accepter. Et comme membre de l'Opposition, je voterai naturellement contre, parce que c'est l'adhésion là à un système tout à fait différent de celui qui était en vigueur. Les personnels retraités par exemple pouvaient adhérer aux prestations, oui vérifie, des COS; là ce ne sera plus possible. Les prestations, elles sont différentes. Je vais donner un exemple. Lorsqu'on traite quelque chose comme le décès dans une famille martiniquaise, la perception, la conception même, l'approche même du décès n'est pas la même dans une famille martiniquaise qu'une famille en Île-de-France. Si on organise une veillée, les proches viennent, les voisins, les amis. Nous avons des coutumes différentes des coutumes françaises. Et nous devons prendre cela en compte. Et vous nous dites maintenant qu'on aura un système de prestation appliqué à la France et à la région Navarre. Non. Nous devons avoir notre propre système de prestation. Parce qu'il y a un prix à payer pour l'identité. Il y a un prix à payer pour la prestation locale. Et vous dites qu'on va dépendre d'un organise qui est en Île-de-France. Ce n'est pas admissible. Et là il nous faut travailler aussi la responsabilité de la gestion des personnels par les salariés qui doivent... nous devons faire constamment l'apprentissage de notre propre gestion. Et vous nous dites que tout cela sera délocalisé. Et qu'on ne vienne pas me dire que juridiquement ce n'était pas possible. Il y a toujours des désaccords entre syndicats, entre élus, entre citoyens. Mais c'est le rôle du politique de trouver l'élément qui rassemble et qui fédère. Or là, vous ne l'avez pas trouvé. Et vous préférez vous défausser sur l'Europe. Mais, je serais tenté de vous dire mais, pourquoi cette difficulté ? Pourquoi depuis quatre ans, je vous demande de nous fournir l'organigramme complet de la Collectivité, et vous me refusez ce document. Pourquoi refusez-vous de me donner un document public que tout citoyen martiniquais peut détenir? C'est cela la transparence? Aujourd'hui vous dîtes qu'il n'y a pas d'organigramme public qui est donné aux élus et aux citoyens. Mais nous disons, comme nous avons le pouvoir de financer, en fait c'est cela, nous disons ou bien zot ka pren sa, ou bien zot pé ké ni ayen. Ce n'est pas cela non plus la concertation. Ce n'est pas comme cela qu'on va rassembler les martiniquais. Et donc je vous invite à revoir la procédure, à vous asseoir avec les représentants du personnel et un groupe d'élus. Là encore, je vois qu'aucun membre de l'Assemblée n'a été associé à cette décision, aucune commission n'a été consultée. Comment voulez-vous qualifier cette procédure ? Vous êtes au sommet, vous décidez et l'Assemblée doit appliquer. Ce n'est pas cela la démocratie. La procédure n'est pas bonne, la proposition n'est pas bonne. Il faut tenir compte des réalités locales, des besoins exprimés par les personnes, des pratiques culturelles locales. Les COS de France, les comités, on n'organise pas des cantiques de Noël par exemple. Mais oui, mais oui, cela peut te faire sourire, mais cela fait partie de notre culture. Et je considère que les personnels qui dirigent le COS peuvent décider que les fêtes, le carnaval, Pâques, Noël, sont des temps forts de la politique de cohésion sociale. On parle de cohésion sociale et de culture, et pourtant vous refusez ces méthodes. Et aujourd'hui, vous nous donnez un document et on nous dit qu'il y a un ensemble de prestations donné à tous les COS de France et bien vous n'avez qu'à adhérer parce que cela va nous coûter... parce que c'est cela l'argument. L'argument c'est que cela va nous coûter 1 000 000 € de moins. Sinon, pourquoi ne pas mettre 2 M€ à la disposition. Il y a quand même plus de 4 000 agents. Si c'est pour travailler à la culture. Président, Président est-ce que je peux avoir un peu de silence parce que...

M. Francis CAROLE

Comment tu ne peux pas continuer?

M. Fred LORDINOT

Si c'est pour parler...

M. le Président Claude LISE

S'il vous plaît...

M. Fred LORDINOT

Si c'est pour faire eux comme je peux faire comme eux...

M. Le Président Claude LISE

Collègues, essayons de terminer cette séance dans la sérénité. Donc, s'il vous plaît, il faut que la parole circule, donc laissez le collègue terminer son intervention pour que d'autres collègues puissent s'exprimer sur cette affaire.

M. Fred LORDINOT

Donc la prise en compte, je dirais, de nos pratiques culturelles, de nos coutumes, de nos traditions, tout cela il faut l'intégrer dans la construction d'un comité d'œuvre social commun. Faire que justement il y ait cette culture commune dans la Collectivité. Or là, cela n'existe pas. Et je vous l'ai dit. Aujourd'hui, les agents des services routiers par exemple considèrent qu'ils ne sont pas intégrés, qu'il y a deux services routiers. Mais interrogez, interrogez-les. Mais pourquoi ne pas faire un référendum par exemple ? Puisque c'est à la mode. Eh bien, proposons au personnel de faire un référendum interne, où chacun... on a la liste des personnels, chacun va s'exprimer démocratiquement, et là on saura si votre proposition sera retenue par les personnels. Mais la position défendue par le Président LISE, qui est aussi la mienne, c'est qu'on ne peut pas, et il l'a dit, aller à l'inverse d'un discours qu'on a tenu pendant des années. Il faut construire une Martinique responsable. Il faut construire une Martinique collaborative. Il faut construire une Martinique où nous devons faire, nous-mêmes, la preuve que nous sommes capables de collaborer. Et je vous demande de retirer votre proposition pour qu'on n'aille pas sur cela à un affrontement. Et ce que je pressens et j'espère que les collègues de la Majorité vont bien réfléchir, j'espère que vous allez rejeter cette proposition de délocaliser l'action sociale en Île-de-France.

M. Francis CAROLE

Président?

M. le Président Claude LISE

Qui demande la parole ?

M. Francis CAROLE

Président?

M. le Président Claude LISE

Oui.

M. Francis CAROLE

Permets que je réponde, parce que je pense qu'il y aura beaucoup de questions.

M. le Président Claude LISE

Comment?

M. Francis CAROLE

Permet que j'intervienne.

M. le Président Claude LISE

Oui, oui, bien sûr. Oui.

M. Francis CAROLE

Alors d'abord, c'est pour que je n'ai pas répondu à trop de questions parce que ça va se diluer. Il ne s'agit pas d'une décision liée à une volonté de faire des économies. J'ai rappelé au départ, que nous avions tout fait, et i'y ai moi-même participé pour que les COS se mettent d'accord. Dans la médiation que j'ai faite, à deux moments, nous sommes arrivés à un accord, la semaine suivante, il n'y avait plus d'accord. J'ai tout fait. Le Président lui-même a rencontré les uns et les autres. Et quand nous avons constaté que cela ne pouvait pas se faire, nous avons décidé de régler les choses par voie d'élection. Il y a eu un recours. Et aujourd'hui, il ne s'agit pas d'organiser des zouks, du carnaval, ce n'est pas cela. Aujourd'hui le personnel de la Collectivité est privé d'un certain nombre de droits que nous avons l'obligation de respecter. C'est cela la réalité. Et donc, face à cela, nous avons, et notamment le Président du Conseil Exécutif qui est responsable du personnel est dans l'obligation de trouver des solutions. C'est cela la situation. Il est dans l'obligation de trouver des solutions. Alors, après il y a des discours extrêmement faciles. C'est vous qui êtes responsables. Alors on ne peut pas dire que nous sommes tous responsables, et dire que ce sont les élus qui sont responsables, quand ils font tout pour au contraire essayer de réconcilier les gens. Chacun doit prendre ses responsabilités. Nous avons tous fait, pendant des mois, pendant des années. Et nous devons tenir compte que les dissensions étaient tellement fortes, que même lorsqu'on a cru trouver une voie élective, cette voie élective a été battue en brèche, et finalement nous sommes dans une situation où le personnel ne perçoit pas ses droits, et c'est le Président du Conseil Exécutif qui est interpellé, parce que c'est lui qui est garant du respect de ces droits. Alors on essaie de me raconter un certain nombre d'histoires. La première l'histoire c'est que, exemple les retraités n'ont pas le droit de bénéficier de cette adhésion. Non. Cela dépend de ce que nous demandons. Si nous demandons que les retraités puissent en bénéficier, ils vont en bénéficier. C'est nous qui décidons. Donc on ne peut pas affirmer des choses comme cela qui sont des contrevérités, et qui ont comme finalité, non pas le débat démocratique, mais la manipulation. Je ne nomme personne mais je le dis clairement de manière très claire. Ensuite les termes sont forts. Vous délocalisez l'action sociale de la CTM. Alors que l'action sociale que nous menons n'est pas délocalisée. Nous menons notre action sociale. Ce dont il est question, c'est du COS. C'est-à-dire d'un certain nombre de prestations auquel le personnel a droit et dont il est privé aujourd'hui parce que nous ne nous entendons pas. Mwen ka mété kô mwen adan, nous ne nous entendons pas. Et qu'on paralyse le système. C'est de cela dont il est question. L'action sociale que nous dirigeons, que l'honorable Docteur LISE a dirigé pendant un certain nombre d'années. Cette action sociale va se poursuivre. Ce dont il est question porte uniquement sur le COS. Donc c'est pourquoi c'est grave de sortir des choses comme cela. Parce que finalement, là aussi, on est dans la manipulation, on n'est pas dans l'argumentation. Et puis quand même, il y a des choses...Moi vous savez, c'est la mort dans l'âme que j'observe cette incapacité à se mettre d'accord, la mort dans l'âme. Et je ne peux pas faire reproche à un élu ou au Président du Conseil Exécutif de ne pas avoir tout tenté pour trouver une solution. La mort dans l'âme. Mais la question qui est posée, c'est de savoir si nous avons le droit de priver le personnel de la Collectivité de l'accès à un certain nombre de droits. Et de manière très légitime, il demande au Président de débloquer la situation. Et il faut trouver une solution même à titre provisoire. Alors on me parle de nationalistes. Je vous dirai quelque chose, moi je n'ai pas de leçon de nationalisme à recevoir de qui que ce soit. Parce que lorsqu'il a fallu prendre des risques, lorsqu'il a fallu s'engager, lorsqu'il a fallu avoir un langage clair, il y a ceux qui zanzolaient, et il y a ceux qui ont pris une position claire, radicale. Il y en a qui rêvent, tous les jours de bleu blanc rouge, qui font des cauchemars bleu blanc rouge, des rêve bleu blanc rouge, et qui veulent nous donner des leçons de rouge-vertnoir aujourd'hui. Il faut être conséquent avec soi-même. Nous n'avons pas ce type de leçon à recevoir. Nous sommes dans une situation où il nous faut apporter des réponses. Et je dois ajouter ceci. Parce que ce qui se fait là, cette décision du Président, elle a été prise, je l'ai dit, pas sans meurtrissure, parce que nous sommes, nous-mêmes, obligés de constater un certain nombre de choses. Alors, ne parle pas trop vite d'échec, parce que cela ne t'apPartient pas, cela appartient au peuple. Je dois dire tout de même, pour que les choses soient claires. Alors, est-ce que la Martinique serait une exception dans cette histoire ? Estce que le fait d'adhérer au CNAS serait une espèce de péché contre le nationalisme ? De péché contre l'engagement dans la responsabilité ? Je voudrais signaler quand même un certain nombre de choses, parce qu'on semble découvrir des choses. Je rappelle ceci, qu'il y a, au moment où nous parlons, plusieurs autres régions qui sont adhérentes. Il y a la Région Guadeloupe qui est adhérente au CNAS, il y a la Collectivité Territoriale de Guyane qui a adhéré au CNAS, il y a Saint-Martin qui a adhéré au CNAS, mais et c'est pourquoi je pense qu'il ne faut pas être atteint de schizophrénie. C'est-à-dire que parce que je ne parle pas du Président LISE, parce que je connais ses positions. Je le dis clairement. Si je devais lui dire quelque chose directement, je n'aurais pas hésité non plus. Mais je ne parle pas de lui en l'occurrence. Mais tout de même, nous sommes dans un pays, nous vivons dans ce pays, nous savons ce qui s'y passe, et je suis frappé, mais vraiment frappé par l'amnésie de certains de nos collègues qui ignorent, ou font semblant d'ignorer qu'ici même en Martinique dans des organismes où ils sont élus, eh bien on a recours au CNAS. Et quelles sont les structures, qui sont des structures politiques pour l'essentiel. On a le SMTVD qui a adhéré à cette structure. Alors on me dira, bon oui d'accord, SMTVD ce n'est pas très politique, si vous voulez. Mais il y a deux grands organismes politiques, deux grandes institutions politiques, où il y a certains d'entre nous des élus, qui y sont. Je veux parler de Cap Nord, et je veux parler de l'Espace Sud. En quoi les élus de Cap Nord et de l'Espace Sud seraient des irresponsables, seraient des ennemis de la nation martiniquaise, seraient des ennemis d'un drapeau qu'on est en train d'instrumentaliser. Je vois des gens qui ne s'en étaient pas beaucoup occupé, et qui aujourd'hui se drapent dans le drapeau. Vous savez les nouveaux convertis sont toujours plus extrémistes que les anciens convertis. C'est ce qui nous arrive un peu. Eh bien ces organismes font partie du CNAS. Alors que l'on soit rebuté, que l'on se dise comment en sommes-nous arrivés là ? On peut débattre. Et je le dis parce que je ne le fais pas personnellement de gaieté de cœur. Et d'autre part si j'avais eu d'autres possibilités on l'aurait exploré. Mais je suis surpris de certaines déclarations que j'ai entendues. Je ne veux pas nommer les collègues que j'adore par ailleurs, mais enfin, il ne faut pas dire n'importe quoi. Et je tenais à faire cette mise au point, au départ, pour d'une part, contester les contrevérités qui sont énoncées, non seulement devant les élus mais devant toute la Martinique, et contester aussi une vision qui me paraît un peu contestable. Moi je dis cela franchement, je ne veux pas faire de palmarès, je suis quelqu'un de très humble, j'aime bien disparaître ou bien raser les murs, mais je ne veux pas qu'on me donne des leçons de nationalisme surtout quand on mélange le drapeau bleu-blanc-rouge avec le drapeau rouge vert noir.

(APPLAUDISSEMENTS)

Je trouve que ce n'est pas exactement la même chose pour moi. Le drapeau rouge vert noir, permettez que je fasse un p'tit peu de poésie, quand même. Le drapeau rouge vert noir est un drapeau de rupture, ça c'est ma position. Voilà ce que je voulais dire pour apporter une première réponse aux questions qui étaient posées. J'attends les autres questions et j'y répondrai dans la mesure de mes possibilités.

M. Le Président Claude LISE

Alors je me sens quand même obligé, puisque j'ai donné une position de préciser les choses. Moi je n'accuse personne d'être irresponsable. Personnellement je ne donne de leçon à personne, mais je n'en reçois pas non plus. Je prétends être cohérent. Alors je sais bien que parmi nos handicaps structurels, comme on dit à Bruxelles, il y a une tendance à être ambivalent tout le temps. Moi j'essaie d'être cohérent. Ce n'est pas toujours facile. Il y a une différence entre Partir d'une situation à zéro et puis aller vers quelque chose, et puis régresser. Là, j'ai le sentiment d'une régression, car il y avait deux comités d'œuvres sociales qui existaient. Si c'était si normal d'aller vers une affiliation ailleurs, pourquoi on a mis trois ans à se battre? Et toi-même tu as dit que c'était... quelle était ta phrase tu as dit que « c'est la mort dans l'âme », donc il y a un problème. Alors je comprends la difficulté. Je ne dis pas qu'il n'y a pas une difficulté, et je ne dis pas que c'est l'Exécutif qui est responsable, que c'est X ou Y qui est responsable puisque si j'ai bien compris, un certain nombre de représentants du personnel consultés, me semble-t-il, n'ont pas été contre. D'après ce que je sais, il n'y en a pas tellement qui ont été pour, mais il n'y a pas eu de contre. Donc je ne rends pas l'Exécutif responsable en l'occurrence, mais je ne peux pas m'associer personnellement à une opération que je considère comme... sur le plan de ce que j'appelle la pédagogie de la responsabilité. Moi, il me semble que pour aller vers la responsabilité, il faut qu'au quotidien nous soyons dans une pédagogie de la responsabilité. Moi j'ai le sentiment que là, il y a une régression. Donc je ne peux pas m'associer à cela. Mais je vois bien la difficulté. Et je suis prêt même à participer à cette espèce de, comment dirais-je, de mouvement de régression. Je ne veux pas me mettre en dehors, nous sommes en train de régresser, et d'ailleurs cela fait un moment. Vous savez c'est facile de se réfugier dans des symboles, mais si dans le même temps où on essaie de s'affirmer par des symboles, on régresse sur des choses aussi simples. Enfin, franchement vous croyez que je ne serais pas gêné vis-à-vis de collègues, de politique que je vais rencontrer dans l'Hexagone, qui vont me dire, tous les jours on t'a entendu sur la responsabilité, on veut plus de pouvoir local, on veut ceci, on veut cela, et puis tout d'un coup, nous ne sommes même pas capables, entre nous, de nous mettre d'accord pour que deux anciens comités des œuvres sociales puissent former un seul. On a pu faire fusionner deux Collectivités territoriales importantes, deux Assemblées importantes, des politiques ont accepté quelquefois de se sacrifier pour cela, et puis c'est impossible de gérer à l'intérieur d'une Collectivité un comité des œuvres sociales. Je ne peux pas ne pas dire en conscience qu'il y a là une régression. Quand bien même les avantages matériels seraient supérieurs, je dis que c'est une régression. Mais pour qu'on comprenne bien que je n'accuse personne, j'assume la régression parce que je ne veux pas me mettre au-dessus. J'assume, je suis dans un mouvement de régression. Et comme ancien politique qui se bat depuis longtemps pour la responsabilité locale ce n'est pas seulement la mort dans l'âme, je me sens très mal, très, très, très mal. Et je me demande si on continue comme cela, à quoi serviront les symboles? On pourra toujours raconter tout ce qu'on veut, si on continue comme cela, je me demande jusqu'où nous irons. Voilà, encore une fois, je pense que si je le dis ce n'est pas pour accuser qui que ce soit, mais c'est peut-être pour que chacun s'interroge en conscience, que tout le monde dans notre personnel, que chacun dans le personnel se dise au-delà de telle ou telle avantage, si j'ai plus d'avantages est-ce qu'en acceptant en cela est-ce que je ne participe pas à un mouvement dégression ? C'est la question que je veux poser. C'est qu'on s'interroge. Qu'il y ait une interrogation sur ce que signifie ce qu'on est en train de faire là. Et je me garderai bien, encore une fois, de rentrer dans des accusations. Je préfère considérer que nous sommes...si on en est là, je pense qu'il y a 20 ans cela n'aurait pas été possible. Il y a 20 ans on aurait fait ça, il y aurait eu des articles, il y aurait eu des intellectuels martiniquais. Vous pensez que les gens comme GLISSANT, etc. vous pensez que CESAIRE aurait dit bravo pour cela etc. Non.

(APPLAUDISSEMENTS)

M. Le Président Claude LISE

Je suis persuadé qu'il y aurait eu des tas d'interventions, il y aurait eu un débat. Aujourd'hui cela va se faire, malheureusement, il n'y aura même pas de réaction. Je ne pense même pas que des intellectuels vont analyser ce que cela signifie. Je pense que cela va passer comme ça. Cela va passer entre nous soit dit, comme le fait que nous ayons aujourd'hui l'élément culturel le plus important de la Martinique qui s'appelle l'Atrium est aujourd'hui une scène nationale française. Cela ne gêne personne apparemment, personne.

(APPLAUDISSEMENTS)

M. Le Président Claude LISE

Quand je l'avais appelé Atrium, il y avait déjà eu des articles pour dire que « Atrium » c'était quelque chose d'élitiste, parce que c'était un mot latin. J'ai eu des articles, on m'a accusé d'avoir fait quelque chose pour ceux venus de l'extérieur. En fait on a bien vu que ça a servi d'abord à une politique locale culturelle. Eh bien, on a quand même régressé puisque sans que l'État mette un sou de plus, c'est devenu une scène nationale française. Et j'ai connu des gens qui nous reprochaient d'avoir hébergé le CMAC, à l'époque, au sein de l'Atrium et qu'ils ont allègrement participé à l'opération qui en a fait une scène nationale française. Le tout, le tout. Donc, cela prouve que nous sommes quelquefois dans des contradictions. Alors c'est pour cela qu'il faut faire attention, parce qu'on peut se lancer les uns les autres comme cela, et on retrouve des contradictions partout. C'est pour cela que je préfère, je vous dis, soyons modestes sur cela. Considérons mes chers amis que nous sommes en train de régresser collectivement tous ensemble. Alors peut-être que de le dire cela va provoquer un sursaut. C'est ce que je souhaite provoquer, un sursaut. Qu'on se dise que ce n'est pas possible de

continuer comme cela, pas possible. Parce que les autres nous regardent. Et cela ne me console pas que d'autres pays d'Outre-Mer qui sont dans d'autres conditions, acceptent aussi de faire la même chose, ce n'est pas cela qui me console. La preuve c'est que nous n'avons pas toujours pris les mêmes décisions. Que je sache, la Guadeloupe n'a pas été vers une Collectivité unique par exemple. Donc c'est peut-être plus embêtant pour nous qui avons fait ce pas de faire une Collectivité unique, et puis dans le même temps nous faisons... nous donnons ce spectacle-là. En tout cas, voilà, je ne pouvais pas en conscience ne pas dire ce que je pense sur cette affaire-là. Donc je l'ai dit, et je t'assure que... heureusement que tu as dit que la schizophrénie cela ne s'appliquait pas de mon côté, car au contraire je suis dans le principe de cohérence.

M. Francis CAROLE

Heureusement que je l'ai dit.

M. Le Président Claude LISE

Je suis dans la cohérence, mais je vois qu'il y a beaucoup de schizophrénies, et beaucoup de manque de cohérence. Et cela me perturbe beaucoup, beaucoup, beaucoup. Je suis désolé, mais je n'en dirai pas plus. Donc, la collègue SAINT-AIME avait demandé la parole. Ensuite la collègue BAURAS. Je vous donne, SAINT-AIME, BAURAS, CATHERINE, et la collègue BERTHOLO, et puis ADENET.

M<u>me</u>

DUVERGER.

M. Le Président Claude LISE

Oui, oui, tout le monde va parler. Jean-Philippe NILOR. Voilà, donc collègue SAINT-AIME.

Mme Sandrine SAINT-AIME

Merci Président. Je rebondis sur ce que tu as dit, à savoir que nous allons régresser tous ensemble, et je refuse. Je refuse que nous régressions tous ensemble. Je ne peux pas l'accepter. C'est vrai que nous avons tous reçu les élus, des communications des organisations syndicales, et en particulier il y a eu un tract de la CGTM, SADEM, SGAFP. Qui dit son refus qu'il y ait cette adhésion au CNAS, et qui explique notamment que le CNAS a son siège social à Guyancourt, dans les Yvelines, qu'il y a neuf délégations régionales qui sont toutes basées dans l'Hexagone, et qui dit comment nous en sommes arrivés à ce point. Dans le rapport on dit qu'il y a eu un vote du comité technique. Le dossier a été soumis pour avis au comité technique du 19 mars 2019. On ne nous dit pas le résultat de ce vote. On ne nous dit pas que le comité technique a voté contre ce dossier. Et j'estime qu'en quelque part le rapport a caché cela. Et il y a d'autres choses qui ne figurent pas non plus dans ce rapport. On nous a fait un petit résumé, mais quand j'ai reçu les communications des organisations syndicales, cela m'a interpellé. Je me suis rapprochée d'agents, j'ai essayé de savoir. Et quand je lis dans le rapport toujours que la décision finalement qui serait prise d'adhérer au CNAS serait parce qu'un COS unique n'a pu à ce jour être mis en place. Ce ne sont pas du tout les éléments qu'en tout cas, moi, j'ai vu. Parce qu'on m'a montré les éléments. Je sais qu'il y a un groupe de travail qui est, qui a été élu en novembre 2017, qui comprend des agents qui ont travaillé sur la fusion des COS. Ce groupe de travail a effectivement fait des réunions, ils ont travaillé sur cela et le 18 avril 2018, il y a eu une Assemblée générale pour constituer un nouveau COS, et il y a eu non seulement l'adoption des statuts de ce nouveau COS, et il y a eu une élection du conseil d'administration. Suite à cela, le 25 avril 2018, il y a eu la mise en place du bureau de ce COS fusionné. Effectivement il y a eu un recours d'un des agents d'une liste contre les élections qui ont eu lieu le 18 avril 2018. C'est venu devant le tribunal d'instance, et j'y étais quand c'est venu, parce que j'avais une affaire. Ce sont des audiences qui se tiennent en matière d'élection professionnelle, il y a eu une radiation. J'y ai assisté. Cela ne me concernait pas, ce n'était pas mon dossier, mais j'ai noté qu'il y avait eu une radiation de la procédure. Donc finalement quand on nous dit que ça a été frappé de recours, c'est un recours qui aujourd'hui est radié. Et suite à tout cela, nous avons eu, depuis le 22 juin 2018, un courrier qui a été envoyé, adressé par le COS fusionné au Président du Conseil Exécutif pour parler du budget, des équipements, des locaux, du personnel. On m'a dit qu'il n'y a pas eu de réponse à ce courrier. Il y a eu un deuxième courrier qui a été adressé en février 2019, il n'y a pas eu de réponse à ce courrier. Et aujourd'hui nous sommes au stade où ce COS qui est en place, qui a des élus, qui a un conseil d'administration, qui a un bureau a adressé, très exactement le 18 mars 2019, une requête préalable au Président du Conseil Exécutif. Alors moi j'aimerais que les débats soient pacifiés. Qu'à chaque fois qu'il y a un avis contraire ce ne soit pas vécu comme une déclaration de guerre ou comme une traîtrise. Nous sommes un ensemble d'élus, qui pouvons avoir des visions contraires, des visions différentes, et qui peuvent également aller à la recherche d'informations auprès de ceux qui sont concernés par le dossier que nous examinons aujourd'hui. C'est ce que j'ai fait. C'est ce que j'ai fait parce que je suis proche des syndicats, je suis proche des agents, Je l'ai fait. Et je ne parle pas sur des « on dit » je parle avec des pièces, des documents qui m'ont été présentés, et même remis. Donc ce que je veux dire c'est que ce nouveau COS, ce COS fusionné, contrairement à ce que l'on peut nous dire dans ce rapport, il est prêt à être mis en place. Et ce que je regrette, c'est que ce rapport-là, qui nous est présenté ne nous donne pas tous les éléments. Et ça c'est regrettable. Qu'on nous dise qu'il y a eu un avis du comité technique, sans nous dire lequel; Quel est le sens de cet avis? Je l'ai, j'ai même le résultat du vote, syndicat par syndicat. Qu'on ne nous dise pas non plus qu'il y a eu un groupe de travail, qu'il y a eu des élections, qu'il y a eu une radiation du recours, qu'il y a un COS qui a fait le COS fusionné une requête préalable. La requête préalable elle veut dire ce qu'elle veut dire. C'est-à-dire que nous sommes au stade où quant qu'il n'y aura pas de réponse, il y aura certainement un recours parce que ce COS demande à être mis en place. Je ne suis pas entré dans le débat nationaliste, je me suis cantonnée à ce que les agents eux- même m'ont dit. Parce que je ne vais pas paraphraser, mais j'ai envie de dire que les meilleurs spécialistes des affaires du personnel c'est le personnel lui-même.

(APPLAUDISSEMENTS)

Mme Sandrine SAINT-AIME

Je veux en terminer par-là, pour dire que oui c'est une régression de confier la gestion des œuvres sociales à une association qui se trouve en France avec certainement pas du tout les mêmes avantages, parce qu'on sait comment cela se passe. Moi, j'ai connu le combat que les médecins ont mené par rapport à la CARMF, Président Docteur Honorable, que tu connais, parce qu'ils n'avaient pas les mêmes avantages, cela ne se passait pas pareil. Et les agents de

la Collectivité, le syndicat majoritaire ne veux pas que cette gestion soit délocalisée. Donc moi, en mon âme et conscience, après avoir écouté les agents, et avec mon sentiment nationaliste qui me dit qu'on ne peut pas aller donner cette gestion à là-bas, je voterai contre ce dossier qui nous est présenté aujourd'hui. Et d'autant plus que je n'aime pas avoir le sentiment que des choses me sont cachées dans la présentation du dossier. Ce seront mes observations.

(APPLAUDISSEMENTS)

M. Le Président Claude LISE

Collègue BAURAS.

Mme Christiane BAURAS

Merci Président. Alors Madame SAINT-AIME m'a devancée. Je suis fort aise d'entendre cet avis. Mais allons Président tu as parlé effectivement du manque...

(DISCUSSIONS HORS MICRO)

M. Le Président Claude LISE

S'il vous plait collègues, mais non, mais...

(DISCUSSIONS HORS MICRO)

M. Le Président Claude LISE

Non, non, parole est à la collègue BAURAS. Collègue BAURAS, continue ton intervention s'il te plait.

Mme Christiane BAURAS

Oui, Président. Voilà, alors Président, tu as dit tout à l'heure, et tu as fait comprendre par tout ce que tu as exposé, parce que je partage bien tout ce que tu as exposé, que l'incohérence devient ambiance, malheureusement, malheureusement parce qu'aujourd'hui il y a des discours et des hommes. Donc je me rends compte que nous avançons quand bien même, effectivement les choses se font par à-coups, par peut-être humeur, avec humeur, sans humeurs des fois, mais alors ça, on avance quand même. Et je suis venue à côté de Monsieur CAROLE, c'était précisément pour lui dire parce qu'à cette séance du comité technique du 19 mars 2019, j'y étais, et je lui disais que j'ai eu vent du fait qu'après les avis qui avaient été donnés, il y a eu un recours en plus haut lieu. Est-ce qu'il pourrait, effectivement, nous en dire davantage. Voilà, je voulais l'inviter à nous en dire davantage. Là, Madame SAINT-AIME a dit un certain nombre de choses, et je pense que Monsieur CAROLE complétera ou nous permettra de comprendre ce qu'il faut entendre. Voilà Président c'est ce que j'avais à dire.

M. Le Président Claude LISE

Merci. Collègue CATHERINE.

M. Félix CATHERINE

Merci Président. Tout simplement je suis en train de me demander quelles sont les raisons profondes de cette externalisation ? J'avoue que je ne comprends pas. Pendant que nous sommes en train de parler là je reçois des dizaines de messages d'agents qui disent qu'il ne faut pas accepter cela. On nous dit oui, il faut dire toute la vérité. Alors, la collègue SAINT-AIMÉ intervenue avant moi sur ce sujet, toi aussi Président. Mais le constat que je fais, c'est qu'en effet, ni l'information précise sur le comité technique paritaire n'a été donnée, ni le fait que le tribunal a renvoyé cette affaire, ne donne les informations. Je ne vais pas reprendre les éléments, elle les a tous donné. Mais, il apparait quand même qu'on est dans une situation extrêmement particulière. On a le sentiment qu'il y a une décision d'autorité qui est prise sans concertation, sans véritablement aller dans le sens de l'intérêt du personnel. Je prends la décision. Écoutez, nous considérons ici, aujourd'hui que cette actionlà, elle n'est pas liée. Quand vous avez, je veux parler des édilités, donc des Collectivités à l'époque, vous avez mis en place ces structures-là, vous aviez également une dynamique liée avec l'idée du patrimoine martiniquais. Parce que de ce point de vue-là, le COS ou les COS participaient à cette vie de la Martinique. Donc on n'est plus dans l'ancrage local pour la gestion de l'action sociale. On n'est plus dans cet ancrage-là. J'entends par là donc les avantages de proximité, d'écoute du personnel. Et la collègue SAINT-AIMÉ disait tout à l'heure qu'il y a en effet, et là on nous l'a dit aussi, qu'il y a une délégation régionale. Mais enfin écoutez, les mesures qui sont prises en France, on connaît les catalogues. Ce sont des catalogues qu'ils font. Et donc je suis moi-même issu d'une institution de la fonction publique, où nous avons eu à débattre de cette situation, et on n'a jamais accepté que ça soit donc le dépaysement au niveau des œuvres sociales. Tout simplement parce que les propositions, la dimension économique, le soutien à l'économie locale etc. le contact, la réponse au personnel en proximité n'était pas là. Alors on peut, pourquoi pas, on peut être en coopération, en affiliation avec quelque chose mais il est hors de question de faire en sorte que nous soyons dans cette dynamique que tu as évoqué Président, qui soit cette dynamique de régression. Alors il s'agit là bien d'une dynamique de régression sociale, et même d'une dynamique de destruction de l'action sociale pour le personnel. Et par conséquent contrairement à la demande qui est faite, contrairement aux éléments qu'on nous apporte ici aujourd'hui, nous considérons en effet que tous les éléments ne sont pas apportés à notre connaissance. En plus le syndicat majoritaire du personnel est contre. D'autres n'ont pas voté, il y a un seul syndicat qui a voté pour. Un seul les autres se sont abstenus. Donc il y a quand même matière à ce que l'Assemblée aujourd'hui soit bien informée de la situation, et comprenne que nous ne pouvons pas accepter de délocaliser l'action sociale. On l'a assez dit tout à l'heure, et le Président l'a repris sur le plan de la pédagogie, donc de la responsabilité, on a assez dit sur cette question-là. Moi, je pense que chacun dans cette salle a bien compris qu'il est hors de question que nous transférions l'essentiel de la dynamique sociale au niveau de l'institution à une organisation extérieure qui n'aura pour tout et simple, comment dire, intérêt à avoir les 800 000 € de contribution donc, de la CTM. Nous voulons que ces moyens-là restent en Martinique, et que la structure qui est déjà organisée, puisqu'il y a là, également une liste qui est donc majoritaire, eh bien la fameuse liste des agents puisqu'il y en avait deux. Il y en a une qui avait fait un recours, l'autre qui est majoritaire. Eh bien, faisons-en sorte que nous avançons. Et puis quand même, deux organismes comme la CTM, comme le Conseil Général et le Conseil Régional ce sont mis d'accord. On a eu au niveau des hôpitaux la fusion des trois, quatre établissements, on s'est mis d'accord. Donc on est incapable de se mettre d'accord pour régler un problème d'œuvre sociale pour le personnel à la CTM ? Après maintenant quatre ans ? Mais quand même. Alors, trouvons la formule, trouvons la manière et allons donc dans une démarche. Eh bien Président, l'honorable Président, peut-être que c'est toi qu'on va solliciter pour qu'on ait un médiateur pour permettre de réguler, de faire en sorte que cette situation-là cesse, et que l'on répondre positivement à la demande, et à la démarche du personnel dans le champ de l'action sociale.

M. Le Président Claude LISE

Collègue CLEM-BERTHOLO.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO

Merci Président. Alors je me pose la question de savoir si le COS est une instance indépendante? Je me pose la question de savoir si ce sont les élus qui sont, puisqu'effectivement à chaque fois on parle de responsabilité, qui sont responsables et à quel niveau ? Il me semble que la Collectivité a effectivement l'obligation de mettre en place des élections. A partir de ces élections, doivent effectivement en sortir un COS. Donc quand j'entends que nous n'avons pas réussi à faire en sorte qu'il y ait un COS, il me semble que ce sont les syndicats, ce sont les différents COS qui existaient qui devraient trouver un terrain d'entente. Là maintenant, la Collectivité, pour ma part, tente de résoudre une situation. Et Président, je suis tout à fait d'accord avec vous quand vous parlez de régression. Effectivement nous ne sommes pas dans une dynamique de responsabilité quand on délocalise. Mais il faut aussi vous mettre à la place de certaines personnes. La Collectivité Territoriale, ce ne sont pas que les syndicats, la Collectivité Territoriale c'est aussi des personnes qui ne sont pas syndiquées. Ce sont aussi des personnes qui sont libres, et ce sont aussi des personnes, peut-être qui attendent que certaines prestations leur soient fournies. Il faut aussi se poser cette question. Est-ce que l'ensemble du personnel, est-ce que le message qui est porté représente effectivement la volonté des 4 000 agents de la Collectivité ? C'est la question que je me pose.

M. Le Président Claude LISE

Bien, collègue ADENET.

M. Lucien ADENET

Président c'est un dossier assez délicat. Délicat, tout simplement parce qu'il est inhabituel. Il relève de la défense des intérêts des travailleurs de cette Collectivité. C'est un dossier délicat également parce que nous avons deux catégories de personnel qui essayent de se mettre ensemble, et qui n'ont pas encore trouvé vraiment une solution, un terrain d'entente. Vous savez les fusions ne sont pas toujours chose facile. J'en veux pour preuve ce qui se passe au niveau de notre Collectivité. Pas plus tard que ce matin, alors que c'est une loi qui a créé cette nouvelle Collectivité, il y a eu des élections libres pour désigner les instances de cette Collectivité, on a mis en place un certain nombre d'élus, et ce matin encore, j'ai entendu un collègue dire qu'il faudrait que les Présidents de commission prennent la place des

rapporteurs qui sont des Conseillers Exécutifs. Vous savez, on est dans une démarche qui n'est pas facile. Donc on ne peut pas reprocher à ces deux catégories de personnages, ces deux catégories de personnels d'avoir encore des hésitations entre elles. Maintenant, si je lis à la lettre le rapport qui est présenté, parce que j'ai essayé, j'ai relu déjà deux ou trois fois ce qui est écrit, ce qui m'a été proposée, et je constate qu'il y a les intérêts des travailleurs à défendre. Les travailleurs ont droit à un certain nombre de prestations. Et ces prestations ne sont pas satisfaites aujourd'hui. Je crois qu'il y a parfois des solutions provisoires à mettre en place. Donc on peut aussi aller vers une solution provisoire en attendant qu'il y ait une solution définitive. On peut aussi, si les informations ne sont pas tout à fait complètes et exhaustives, se donner encore un temps de réflexion aussi. Mais, je refuse que l'on dise que nous régressons. On ne régresse pas parce que vous avez les hommes, chaque homme chaque tête, chaque homme chaque esprit. Donc on n'a pas tous la même façon de voir. Donc, je crois qu'il faut aujourd'hui comprendre que c'est une solution difficile à trouver. Alors, il y a deux propositions que je ferais. Donc j'ai déjà donné mon avis sur mes positions. C'est soit on adopte une solution provisoire, transitoire, provisoire, ou bien, on se donne encore un p'tit temps de réflexion pour bien étudier le dossier. Mais quand on parle d'institution extérieure, en ce qui nous concerne, nous les élus, nous avons bien adhéré à l'IRCANTEC, nous avons bien adhéré à CAREL. Ce ne sont peut-être pas les mêmes structures. Mais ce sont des structures extérieures qui traitent de nos dossiers. Donc, voilà, j'en ai terminé Président. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Tu as oublié de dire qu'on a la sécurité sociale aussi. Mais oui.

(DISCUSSIONS HORS MICRO)

M. Lucien ADENET

Je crois que...Président.

M. Le Président Claude LISE

Non mais tu comprends...Mais oui.

M. Lucien ADENET

Président, je te connais, tu as l'art de tourner en dérision certains...

M. Le Président Claude LISE

Ah mais ce n'est pas en dérision du tout. Non, non...

M. Lucien ADENET

Non, non, non, non. Tu n'aimes pas qu'on te contredise.

M. Le Président Claude LISE

Eh bien, non!

(DISCUSSIONS HORS MICRO)

M. Lucien ADENET

Même quand tu as tort.

M. Le Président Claude LISE

Ah bon!

M. Lucien ADENET

Tu vois ? Donc, il faut éviter de faire des plaisanteries parfois.

M. Le Président Claude LISE

Eh bien, ce n'est pas une plaisanterie, je suis très sérieux. Parce que quand tu me dis...

(DISCUSSIONS SIMULTANÉES)

M. Le Président Claude LISE

Attends! J'ai adhéré à la CAREL. Non, non, tu as dit quelque chose qui me concerne en disant cela. J'ai adhéré à la CAREL, mais pourquoi ? J'avais un moyen d'adhérer à quelque chose de local, j'ai quitté quelque chose de local pour aller à la CAREL. Tu comprends, il faut aussi dire les choses comme elles sont. Si....

(DISCUSSIONS SIMULTANÉES)

M. Le Président Claude LISE

Non, non non non. Mais non, mais ce n'est pas pour toi que j'ai dit.

(DISCUSSIONS SIMULTANÉES)

M. Le Président Claude LISE

Mais non, mais j'ai voulu te montrer tout simplement qu'il y a une différence entre le fait d'adhérer à des... bien entendu, nous adhérons à quantité de choses, puisque nous sommes dans la république française.

(DISCUSSIONS SIMULTANÉES)

M. Le Président Claude LISE

Autre chose..., et lorsque tu as organisé quelque chose localement, pendant des années, tu as géré tes affaires localement, et puis tu décides brusquement de confier cela ailleurs, c'est quand même différent. Tu ne peux pas comparer cela avec le fait, je te dis, d'être affilié à la CAREL ou comme je te dis, à la sécurité sociale. Comment tu veux faire ? Ce n'est pas la même chose. Là nous partons de quelque chose que nous savions faire. Nous avions montré,

pendant des années, que nous étions capables de nous occuper nous-mêmes de cela. Et puis, aujourd'hui, nous sommes en train de démontrer que nous ne sommes pas capables de le faire. C'est cela qui me pose problème. Tu comprends ? C'est cela. C'est parce que nous partons d'un acquis, et puis nous...C'est pour cela que je dis qu'on régresse. Mais je...Non, non, non, il n'est pas question de dire, celui-là a raison, celui-là a tort. Je t'ai dit que moi-même, je me mets dedans. Mais ne me dis pas qu'on ne régresse pas. C'est une régression objective. Maintenant, il y a des explications pour cela. Tu vois ? On peut expliquer pourquoi on en est là. Il y a un tas de raisons qui font qu'on en est là. Il n'y a pas que là. Je t'ai donné d'autres exemples où nous avons régressé. Et nous acceptons cela. Alors, c'est le fait de nommer un mal, cela te permet déjà d'essayer de réfléchir à comment t'en sortir. Mais si tu dis non, c'est normal. Il n'y a pas de régression, c'est normal, eh ben, demain, on va continuer, on va au fur et à mesure confier, chaque fois qu'on va nous dire, bon, il y a une difficulté, eh ben...Alors que justement, tu étais en train de faire une proposition que moi je trouvais pas mal, de dire peut-être qu'il faut se donner un temps de réflexion. Tu comprends ? Alors, ce qui m'a déçu c'est qu'après tu dises tout compte fait, comme si c'est normal. Si toi-même tu dis, donnons-nous un temps de réflexion, c'est qu'il y a un problème. Reconnaissons qu'il y a un problème, et moi je t'ai dit que je n'accuse personne. Je ne dis pas que c'est X qui est responsable. C'est nous tous qui sommes responsables. Nous sommes tous responsables d'être dans cette situation aujourd'hui. Si nous avions fait tout ce qu'il fallait, je veux dire, ce qu'il fallait sur la prise de conscience ; si nous avions réussi à faire prendre conscience de ce dont nous parlons tous les jours, c'est-àdire la responsabilité locale, on n'en serait pas là. Donc, il y a un effort à faire. Et je pense que là on peut se retrouver au lieu de s'envoyer des...Moi, tu sais, je t'assure que je n'ai pas envie de plaisanter avec cela, je suis très malheureux de cette situation-là. Mais j'aimerais bien qu'on trouve une solution. Si on ne la trouve pas aujourd'hui, il faudra la trouver demain. Mais, on ne peut pas rester comme cela. Est-ce qu'au moins on peut être d'accord pour dire qu'on ne peut pas rester comme cela ?

M. Lucien ADENET

J'attends des réponses. Donc, j'ai fait des propositions, j'attends des réponses...

M. Le Président Claude LISE

Bien. Alors, il y a le collègue NILOR qui a demandé la parole. C'est le dernier inscrit.

(Discussions Hors Micro)

M. Le Président Claude LISE

Alors, attends. C'était sur ma liste. Alors, je rajoute le collègue DUVERGER, la collègue TOUL, le collègue MARTINE, CLEM, je te remets. Bon. Alors, Jean-Philippe NILOR.

M. Jean-Philippe NILOR

Normalement, objectivement, après l'intervention de Sandrine SAINT-AIME, il n'y a plus grand-chose à dire. Parce qu'elle a fait une démonstration quand même implacable. Pour ma part, je comparerais... vous savez on peut s'essayer à des comparaisons, où certaines sont heureuses, d'autres moins. Effectivement, zafè CAREL-là sa pa ni ayen à woué, piske pa ni en

caisse Martinique ke nou ka kité pu aléa dan sa. Donc pas confon coco épi zabrico. Par contre on peut imaginer que deux enfants, deux frères, soient héritiers d'une maison. Yo copropriétaires, épi yo pa ka enten kô yo sé en rivalité ki ka créé en situation de blocage, en situation d'indivision, épi sel solution yo ka trouvé sé ven-ni ba en étrangé épi aille fè en demande la SIMAR, alors ke yo za ni en bagail. L'impossibilité de s'entendre, de travailler ensemble comme si c'était quelque part un mal congénital de nos frères et soeurs martiniquaises et martiniquais. Kon si diré sé en malédiction yo vréyé enlè nou. Tout moun pé enten. Tout pep ka rivé enten. Coréens du nord, ka maché enlè coréens du sud pou ba yo l'an min, épi Martinique, adan ti Collectivité territorial nou-an, no ka renoncé à l'idée ke moun ké travail ensem. Les choses sont simples, je refuse ce renoncement. Il y a longtemps que j'ai renoncé à ce renoncement-là. Sinon, on n'a rien à faire en politique, si c'est pour accompagner l'inqualifiable; si c'est pour accompagner pire que la régression, la mort lente de notre peuple. Alors je suis moi aussi surpris de voir qu'aujourd'hui on nous explique qu'on va livrer les salariés pieds et poings liés au CNAS, en bagail ki lot bô. En bagail ki en Frans. Dans l'intérêt des salariés. Mais quand ces mêmes salariés, il y a quelques mois, sont venus solliciter notre écoute, yo mandé nou ricivrè yo, nou pa ricivrè yo. Nou inmin yo telmen ke nou pa ka ricivrè yo en direk épi nou kail kité yo traité directement épi le CNAS paske le CNAS mié pou yo ke nou-mim. La lumière vient souvent de l'extérieur, vient systématiquement de l'extérieur pour celui qui s'enferme dans l'esprit de colonisé. C'est la traduction concrète de cette phase-là. Alors, je voudrais terminer en revenant sur ce que m'inspire la démonstration et le travail qui a été fait par Sandrine SAINT-AIME. Ce que cela m'inspire, c'est que parfois dans l'Assemblée, il y a du moins bon. Il y a du moins bon, on a entendu du moins bon, il n'y a pas très longtemps. Mais parfois il y a du bon, il y a de la compétence dans cette Assemblée. Et si certains avaient l'humilité de solliciter d'avantage les avis, les compétences, les intelligences, les savoirs qu'il y a l'intérieur de cette Assemblée, toute tendance confondue, si on avait érigé cette humilité-là de faire ensemble avant de faire des bêtises. Réfléchi ensem pou nou pa mété kô nou tout là, collectivement dans la régression, on aurait peut-être évité certaines erreurs de stratégies; on aurait évité peut-être des mauvais choix et l'incompréhension qui est en train de se développer entre nous. Et cette incompréhension-là qui est en train de se développer entre nous, se propage aussi dans le peuple martiniquais. Si on avait eu l'humilité de se dire que chacun ici peut porter, chacun a une expérience, chacun peut contribuer à éclairer les autres, on n'en serait pas là aujourd'hui. Sandrine a démontré qu'au sein de cette Assemblée, il y a de la compétence, il y a de l'intelligence qui est prête à se mobiliser pour l'intérêt général, pour l'intérêt de la Martinique. Sé sa nou pa ka fè suffisament paske certin compren ke sé yo. Et lè sé yo sa pé pa être les autres. Sa pé pa être tous ensemble. La morale de cette histoire, c'est que nous allons couler tous ensemble s'il n'y a pas un sursaut. Et ce sursaut-là, c'est ce qui va m'amener à voter contre cette proposition, sans haine contre personne, en toute conscience, en toute confiance dans la capacité, l'intelligence collective du peuple martiniquais. Voter contre ce rapport-là, c'est voter contre le renoncement. Paske si nou coumencé sinoncé jodi-ya, en ni condané tout ti manmaille ki la maternel, pa continué fè ayen. Péyi tala modi, i mô. Sa vé dire ke péyi-a modi. Si dé structures consa pap a enten kô yo, é nou pé pa trouvé en solution à nivo tala, cela veut dire que la Martinique est perdue. Je refuse d'admettre que la Martinique est perdue. Parce que la première chose qu'on devrait faire tous ensemble, si on ne croit pas en l'avenir, en la capacité de nogtre peuple à se hisser, à hisser son niveau, si on ne croit pas en la capacité des deux frères copropiétaires qui veulent vendre leur maison pour un étranger, si on ne croit pas en leur capacité de trouver une solution, tous nous devrions, autant que nous sommes démissioner de nos mandats politiques, paske la politique pa rété sens encô si nou pa rété intelligence en didan péyi-a. J'en ai terminé.

M. Le Président Claude LISE

Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

Merci Président. Je crois qu'il y a effectivement à Partir de ce qu'a dit la collègue SAINT-AIME il y a du vrai. De quoi s'agit-il ? Il y a un collègue qui présente un rapport, qui dit voilà ce que nous souhaitons. Et il dit voilà les difficultés qui nous amènent à souhaiter cela ; et puis il y a d'autres personnes qui disent, mais nous avons eu des travailleurs, nous avons eu des représentants qui nous ont dit le contraire. Et lorsque j'entends tout ce qui s'est passé, tout ce qui s'est dit et ici et là, il y a eu des élections. J'ai été moi-même secrétaire d'un comité d'entreprise ; il y a eu des élections, et puis il y a eu une liste qui a gagné. Et notre responsabilité c'est d'assumer, de travailler avec la liste qui a gagné. Mais il y a eu un recours, le recours a perdu et les gens qui ont fait le recours avaient la possibilité d'aller signer pour revenir, de faire appel, ces gens-là n'ont pas fait appel. Donc il y a eu un résultat d'élection. Moi je ne vois pas où on va partir, il y a eu une élection. Alors il y a des collègues qui disent, mais est-ce que ce sont tous les travailleurs qui ont voté ? Non. Peut-être que ce ne sont pas tous les Martiniquais qui ont voté, mais vous êtes la Majorité. Vous êtes la Majorité, vous avez gagné. Ce ne sont pas tous les Martiniquais, mais vous avez gagné. Donc il y a eu une liste qui a gagné les élections. Il faut mettre en place ce comité d'œuvre sociale avec ces gens-là. Bien sûr il y aura quelques réticences de personnes, etc. mwen télé ginyin, mwen pa ginyin qui ne sont pas majoritaires à partir du résultat des élections. Il faut en tenir compte. Ce qui se passe c'est que nous avions deux comités d'œuvre sociale COSREG et COSDEN. Mais nécessairement il y a ce que nous savons tous, à tort ou à raison, le personnel a le sentiment qu'il y a ici des gens qui sont acceptés, et des gens qui ne sont pas acceptés. A tort ou a raison ne donnons pas la main à cela. Il y a des gens qui pensent, et vous l'avez entendu, qu'il y a CTM d'en haut et CTM d'en bas. Disons non s'il le faut, mais montrons par nos actions qu'il n'y a pas cela. Vous croyez qu'il n'y a pas des travailleurs qui nous disent pourquoi on ne peut pas manger ici? Vous croyez qu'il n'y a pas des travailleurs qui nous disent que ceux qui mangent ici sont avantagés, par rapport à ceux qui ont un ticket. Et ils font le calcul. Vrai ou faux, il nous appartient de rassurer ces gens-là, que nous voulons qu'il y a un comité d'œuvre social, que nous voulons travailler avec tout le monde, et les entendre. Et c'est ça qui ne se fait pas. Parce qu'il y a des élections et nous ne tenons pas compte des élections. Et les travailleurs pensent que nous, les élus, nous ne nous attendions pas à ce résultat, donc ce résultat ne nous convient pas, donc nous ne mettons pas en place. Ça c'est la réalité. Mais ce n'est pas quand je dis, nous, les élus, je suis là parce qu'ils m'accusent aussi, etc. etc. Ce n'est pas une question X ou Y, c'est que nous n'avions pas accepté. Et je le dis, ce n'était pas facile non plus pour faire une fusion ni ici ni à l'Atrium. C'est difficile, mais c'est là. La fusion de l'Atrium est là, avec la difficulté. Et quand je t'entends Président dire que nous sommes devenus une scène nationale, je me rappelle très bien. Il y avait le CMAC scène nationale, il y avait l'Atrium, et nous avions un moment mit au pas je le répète, le directeur des affaires culturelles qui voulait nous imposer un directeur pour l'Atrium. Il voulait nous imposer quelque chose. Et on refusait la participation du CMAC pour que l'Atrium... Parce que l'Atrium a, à un moment hébergé.... Il y avait une différence entre l'Atrium et le CMAC, avec deux conseils de gestion qui étaient là , et il fallait mener combat. Je veux dire, entendons-nous bien. Il y a un collègue qui propose, pourquoi il n'y a pas un temps de réflexion et une gestion de transition? Mais la dernière fois, c'est bien de cela que j'ai parlé. Parce que j'avais été interpellé par des retraités qui devaient avoir des indemnités de départ à la retraite, une prime, après avoir cotisé et qui n'avaient rien, parce qu'il n'y avait pas de structure. Et la transition serait que pour le moment, de donner peutêtre s'il n'y avait pas eu d'élection, de donner aux deux COS ce qu'ils avaient auparavant pour fonctionner, pour régler le problème. Ce serait cela le problème de la transition. Ce serait cette possibilité. Ce n'est pas qu'on ne puisse pas aller à l'extérieur, mais les œuvres sociales... J'ai dit que j'ai été, je reviens du privé, secrétaire du comité d'oeuvre social. Dans les aides il y a la relation humaine aussi. La relation de la personne qui vient dire « mwen pèdi en parent ou bien mwen ni en ti lagen en difficulté-là. Ou pa obligé di tout moun sa. Kon moun en ka vini doucement, c'est une relation, etc. Est-ce qu'on peut m'aider? Bien sûr, je change de maison et puis il me faut payer l'eau, l'electricité. Oui, les œuvres sociales aident, mais les œuvres sociales ont une proximité. Et c'est pourquoi cela me gêne que ce soit là. Parce que la proximité par la relation humaine, par ce qu'on a l'habitude de faire entre nous, ça part et puis c'est une espèce de gestion, etc. Je n'accuse pas ceux qui ont tenté en pensant que ce serait la solution. Mais je dis, si après avoir pensé que c'est une solution, on trouve dans l'Assemblée des gens qui disent attention, faisons autrement, ne soyons pas fermés à cela. Voilà ce que je veux dire. Je veux dire que nous avons à entendre, et c'est vrai qu'il y a eu des élections, respectons les élections. Nous avons un débat sans tenir compte qu'il y a eu effectivement des élections et qu'une liste a a gagné, travaillons avec la liste qui a gagné. Voilà

M. Le Président Claude LISE

Collègue TOUL.

Mme Marie-France TOUL

Alors, je tiens à dire que je fais partie des élus qui ont participé au CT, et je suis très à l'aise pour dire, parce que lorsque je vote je suis tout à fait consciente, et j'essaie de voter toujours en mon âme et conscience. Et là, cette fois j'ai voté en âme et conscience pour le CNAS. Alors pourquoi j'ai voté pour le CNAS, parce que pour moi, je considérais qu'en attente de décision de justice, nous ne pouvions pas laisser les agents sans aucune aide, sans aucune action d'œuvre sociale. Cela me semblait important fondamentale, mais je dois aussi dire que c'est avec beaucoup de difficultés, et que cette décision a été pour moi très difficile. Ça a été un sentiment effectivement, on l'a dit on l'a répété, de régression, mais en même temps c'est vrai que laisser les agents sans accompagnement, me paraissait très difficile également à assumer. D'autant que j'ai eu, moi, en tant qu'agent d'une des Collectivités, je ne le citerai pas ce n'est pas là le but, de voir que d'une manière générale, sur notre territoire, en matière d'œuvre sociale, qu'il y avait un véritable savoir-faire. Donc voilà, je tiens à le dire, quelle a été ma position. Aujourd'hui, j'ai entendu qu'une décision de justice a été très clairement prise. J'ai entendu que le recours n'avait pas abouti, puisqu'effectivement, on attendait cette épée de Damoclès de savoir que déciderait la justice. Mais il me semble qu'une décision a été donnée, il me semble, c'est ce que j'ai entendu, qu'il y a un COS qui est constitué, un COS qui a un conseil d'administration, qui a un bureau et qui demande à travailler. Alors pourquoi devrais-je aller contre ce COS ? Pourquoi devrais-je ne pas entendre cette décision ? Donc aujourd'hui, je ne vois pas pourquoi en mon âme et conscience je devrais voter pour le CNAS. Donc pour moi, si nous avons aujourd'hui la possibilité de faire en sorte que les œuvres sociales de notre personnel soient véritablement posées par le personnel, bien pourquoi devrions-nous nous en priver ?

M. Le Président Claude LISE

Bien. Collègue MARTINE.

M. Raphaël MARTINE

Merci Président. Je dois dire d'emblée que j'abonde dans le sens de la Majorité des collègues qui sont intervenus pour la non-adhésion au CNAS, c'est-à-dire au Comité National d'Action Sociale, et ce pour plusieurs raisons. La première c'est que je ne partage pas l'idée qu'il faille que nous allions vers la régression, même la mort dans l'âme, à travers cette adhésion. La deuxième c'est que je ne crois pas non plus en notre incapacité à réunir les deux COS, en dépit des difficultés rencontrées. Or, je ne crois pas non plus que la Majorité du personnel voudrait aller vers cette adhésion, et la collègue Sandrine SAINT-AIME, à travers son argumentaire à démontrer que le personnel n'est pas d'accord d'aller dans ce sens. Au contraire, je crois que chacun d'entre nous a la capacité de réfléchir, de comprendre et d'agir. Je crois qu'en tant qu'élu, nous avons le devoir d'accompagner le personnel qui nous le rend bien, puisque ce personnel nous accompagne dans notre mission tout secteur confondu. Il est de notre devoir de défendre l'intérêt général du personnel, puisque ce personnel ne veut pas aller dans le sens de cette adhésion au Comité National d'action Sociale. Je crois aussi que nous avons la capacité d'aller vers la cohérence, la cohésion et aussi la responsabilité. Et c'est la raison pour laquelle je voterai contre cette adhésion qui va à l'encontre de l'intérêt de la Majorité du personnel.

M. Le Président Claude LISE

Collègue CLEM BERTHOLO.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO

Alors j'ai quand même une question à poser, c'est qu'il me semble que ce sont les syndicats qui ont émis des avis, soit en s'abstenant, soit en avis négatif, mais qu'il n'y a pas eu interrogation du personnel en entier. Mais bon, qu'à cela ne tienne. Je voudrais quand même donner un p'tit peu ma position. Je rejoins tout à fait celle du collègue ADENET, puisqu'effectivement aux vus des éléments qui ont été énoncés, des différentes assertions, je pense effectivement qu'il serait peut-être opportun ou prudent qu'on puisse différer la décision, notre décision, et reporter pour qu'il y ait une véritable discussion sur le sujet. Donc je me range à l'avis de....

M. Le Président Claude LISE

Il y a le collègue Yan MONPLAISIR, et puis Richard BARTHELERY ensuite. Et après, collègues, nous passerons à une décision, vote, retrait, vote, enfin, comme vous voulez, et puis on ira déjeuner, et puis ça reprendra donc après le déjeuner. Parce que là, ça devient limite. Donc, collègue Yan.

M. Yan MONPLAISIR

Monsieur le Président nous avons examiné ce sujet à la commission des Finances, sous la présidence de Monsieur BRANCHI. Ce que je constate aux vus des échanges utiles qu'a notre Assemblée, c'est qu'il y a deux informations, que ceux qui ont eu à examiner cette proposition n'avaient pas. La première information c'est qu'il y avait eu un vote du personnel qui avait arrêté un choix. La deuxième information, qui est d'ailleurs relative à celle-là, puisqu'elle fait suite à un contentieux, il nous avait été indiqué qu'il y avait une contestation judiciaire dont on sait qu'elles peuvent être quelquefois très longues, et que dans l'intervalle, afin de ne pas léser les salariés qui pourraient avoir à faire appel au système social de la Collectivité, la solution consistait à faire une adhésion dont la durée était limitée à 1 an, éventuellement renouvelable, pour permettre d'éviter le vide qui résultait de cette situation qui pouvait être préjudiciable aux salariés. D'après les informations nouvelles, et jusqu'à ce qu'éventuellement elles soient contredites peut-être par le Conseiller, il y a eu une décision de justice qui pouvait donner lieu, et qui confirmait en quelque sorte le choix des salariés, et donc ce choix devrait à mon sens être démocratiquement respecté. Il y avait une possibilité d'appel à laquelle les parties qui s'opposaient n'ont pas fait recours dans les délais prévus par la loi. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui le choix des salariés est démocratiquement définitif. Si j'ai bien compris tout cela, moi je suis d'abord un démocrate, tout d'abord un démocrate, et je vous dirais que je pense que nous devons donner l'exemple encore plus qu'ailleurs. Ayant un passé de chef d'entreprise je me souviens à quel point il était exigé de nous, que nous respections même quand quelque fois les chefs d'entreprise n'étaient pas tout à fait heureux du résultat, que nous respections la démocratie au sein de l'entreprise, puisque ça c'est un processus démocratique de désignation qui est prévu. Et donc je pense que d'abord cela nécessite que le Conseiller nous précise si effectivement, je n'ai pas de raison de mettre en doute, qu'il ne croit pas que je mette en doute ses informations, mais je voudrais que peut-être éventuellement...et si le Conseiller à une information qui ne correspond pas à la réalité peut-être qu'il faut prendre le temps effectivement de réfléchir. Si entre-temps il y a une collègue qui est mieux informée que nos services, cela nécessite que nous soyons tous informés de manière précise y compris le Conseiller exécutif. Donc ma position de principe c'est que l'on respecte la démocratie, et que si réellement il y a eu un problème une entrave qui va pénaliser les salariés et qu'il y a une solution de transition, et bien éventuellement, qu'on l'adopte cette solution, parce que moi je pense qu'on n'a pas le droit parce qu'on est bloqué par un processus de contestation, on n'a pas le droit de faire payer le coût de tout cela aux salariés qui ont peut-être besoin d'être soutenus dans des circonstances. Les urgences sociales n'attendent pas. Et donc je souhaiterais que nous ayons ces éclaircissements afin que nous donnions les explications de notre vote, voilà.

M. Le Président Claude LISE

Collègue BARTHELERY.

M. Richard BARTHELERY

Oui chers collègues. Je ne voulais pas intervenir mais je crois, après avoir entendu tout ce que j'ai entendu, je me dois de faire une intervention sur ce rapport-là. Je rappelle que dans le rapport que j'ai reçu, il est écrit que le législateur permet de choisir l'organisme chargé de gestion de ces prestations sans mise en concurrence. Et s'il permet de choisir l'organisme

sans mise en concurrence, cela voudrait dire également que l'organisme peut choisir le COS qu'il veut dans le choix justement de ces prestations-là. Et quand je dis ça, je veux dire simplement qu'il y a un COS qui est allé au tribunal, et qui a remporté, qui a en quelque sorte eu gain de cause sur l'autre COS. Ça c'est une première chose. La deuxième chose c'est que personnellement j'étais également dans ce comité technique, et je n'avais pas tous les éléments que j'ai entendu de Sandrine SAINT-AIME, quand on sait qu'elle manipule très bien le droit et qu'elle a très bien expliqué les raisons qui font qu'elle va voter... pourquoi elle va voter contre, et jusqu'à présent je n'ai entendu personne démentir la prestation de Madame Sandrine SAINT-AIME. Personnellement je voulais m'abstenir, mais pour toutes ces raisons je vais voter contre. C'était une explication de vote.

M. Le Président Claude LISE

Alors mes chers collègues, on est devant une situation un peu difficile. Je pense qu'il faut que tout le monde fasse preuve de bonne volonté. On arrive à la limite là, côté cafétéria pour le déjeuner, même si vous n'êtes pas en hypoglycémie, ce qui m'étonnerait, mais il faut quand même respecter les gens qui font la prestation pour nous. La liste des interventions ne cesse de s'allonger au fur et à mesure. Donc moi je vous fais une proposition ; que le collègue rapporteur Francis CAROLE nous apporte un certain nombre d'éléments par rapport à tout ce qui a déjà été dit, qu'ensuite je suspende, que nous allions déjeuner et que pendant le déjeuner j'espère que nous pourrons à la fois déjeuner et réfléchir. Donc moyennant quoi nous allons revenir armés de nouveaux éléments d'information et de réflexion, et à ce moment-là on va trouver une solution. Ah voilà, je pense qu'on est d'accord là-dessus. Donc je donne la parole tout de suite au collègue rapporteur. Tu apportes tes éléments, on suspend, et la séance va reprendre après le déjeuner.

M. Francis CAROLE

Alors je voudrais apporter plusieurs informations. D'abord la position d'un syndicat aussi majoritaire soit-il n'est pas l'opinion du personnel. L'opinion du personnel est nécessairement plurielle. Dans quel monde on vit si on imagine que parce qu'un syndicat majoritaire a une Opposition, et bien tout le monde à la même position. Nous sommes bien majoritaires ici, mais toute la population martiniquaise ne pense pas comme nous. Donc il faut arrêter cette histoire c'est la position d'un syndicat. Ça c'est la première chose. Le deuxième élément factuel qu'il faut développer. Il y a eu un comité technique, mais le comité technique a montré deux choses. D'abord que les syndicats étaient divisés, parce qu'il n'y a pas eu un vote unanime sur cette affaire, et la deuxième chose, on sait que la décision, l'avis du comité technique n'est qu'un avis, ce n'est pas d'une décision et c'est le Président qui prend la décision. Troisième élément et qui pose un certain nombre de difficultés. C'est la question de savoir si l'affaire, le jugement qui a eu lieu et qu'on a évoqué et bien, est un jugement définitif. Je rappelle ceci. Il y a eu une radiation d'office du rôle du tribunal qui a été proposée. Mais cela ne veut pas dire que l'affaire est terminée; l'affaire est pendante. Au moment où nous parlons il n'y a pas de décision définitive sur cette affaire. L'affaire est pendante aux vus des informations que nous avons. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que nous nous exposons encore à des procédures qui risquent de durer un certain nombre de temps. D'autre part, je voudrais qu'on ait un minimum de cohérence. C'est nous qui avons, parce que le débat entre les COS était bloqué, c'est nous qui avons proposé la démarche qui consistait à procéder à des élections pour pouvoir mettre en place un groupe

de travail et constituer un COS. Suivant quelle logique aurions-nous saboté quelque chose que nous avons organisé pour sortir de la crise ? C'est nous qui avons proposé ce vote contre l'avis d'un certain nombre de syndicat. Et par conséquent les résultats de ce vote pour mettre en place la commission chargée de mettre en place le COS, et bien nous ne pouvions pas y renoncer puisque c'est nous qui l'avons proposé. Ce qui nous a amené à prendre la position que nous prenons aujourd'hui, c'est que l'affaire n'est pas terminée. Et conséquemment à cela, l'affaire n'étant pas terminée, le Président du Conseil Exécutif n'a pas souhaité exposer le personnel à une situation, qui est une situation difficile où un certain nombre de droits qu'ils ont, ils ne peuvent pas y accéder parce qu'il y a ce blocage. Et dans l'esprit du Président du Conseil Exécutif, comme je l'ai exposé au départ, il s'agit d'une décision transitoire, le temps que nous puissions régler cette affaire entre nous. Il ne s'agit pas d'être définitivement dans cette situation, mais il s'agit d'une mesure transitoire pour permettre, et je l'ai dit, finalement de répondre aux revendications légitimes du personnel. Voilà dans quel état d'esprit cette proposition a été faite. Alors et je finirai avec ça puisque le Président nous a dit qu'il fallait que nous allions déjeuner, et c'est juste. Donc j'entends tout un discours complotiste sur le fait qu'on aurait caché des choses. Ça n'existe pas, puisque c'est nous, qui devant la difficulté, avons cherché à trouver cette solution qui consistait à faire des élections. Alors après chacun fera ce qu'il voudra. Je le dis, que chacun fera ce qu'il voudra. En tout cas le Président du Conseil Exécutif, aura devant une situation le blocage tenté de trouver une solution permettant au personnel d'accéder à ses droits à titre transitoire, en attendant que nous puissions trouver une solution définitive. Et je finirais avec cette dernière phrase. J'entends tout un discours catastrophiste, notamment de gens qui parlent de l'unité. Il faut faire l'unité de...Je pense qu'il faut sortir de là. Il y a une réflexion à faire, que nous avons faite sur le fait que nous puissions permettre à notre personnel d'accéder à ses droits. Voilà les informations que je voulais apporter. Après cela, je ne suis dans aucune polémique. Et je considère que chacun en âme et conscience a le droit de prendre les positions qu'il a à prendre. Mais la démarche qui consiste à jeter la suspicion n'est pas acceptable. Ce que je disais, moi je ne tiens pas à laisser le personnel dans une situation où il viendra nous demander le respect de ses droits. Et sinon sur les interventions des uns et des autres je n'ai pas de commentaire Particulier à faire, mais je pensais qu'il fallait rappeler ces éléments.

M. Le Président Claude LISE

Bien collègues comme je l'ai indiqué, oui j'ai noté les inscriptions. Le collègue Yan MONPLAISIR devra assumer la présidence après le déjeuner, au moins jusqu'à une certaine heure puisque je pense qu'on est là pour très tard, puisque j'ai une obligation à 17 h; 17h, 17h15 et moi je vous propose la reprise à 17h15. Donc la séance est suspendue.

SÉANCE SUSPENDUE À 15H55

REPRISE À 18H

M. le Président Yan MONPLAISIR

Je donne la parole au Conseiller exécutif CAROLE. Allez-y, Monsieur le Conseiller.

M. Francis CAROLE

Alors, ce matin nous avons discuté longuement sur un certain nombre de questions. Je ne pensais pas que j'aurais été réquisitionné aussi longtemps, mais je le fais de bonne grâce évidemment. Concernant le dossier que l'on vient de voir, c'est un dossier que j'ai explicité, et j'ai expliqué les raisons qui avaient conduit le Président du Conseil Exécutif à proposer la mesure qui a été exposée, puisqu'il a la responsabilité du personnel. Et le personnel a droit à un certain nombre de mesures d'accompagnement, notamment à travers les œuvres sociales. Des solutions ont été cherchées. Nous n'avons pas pu finaliser, aboutir, je n'accuse personne, et cela génère la situation que j'ai mise en évidence, de personnels qui ont des difficultés à accéder à leurs droits. Alors, bien entendu, on pourrait continuer cette discussion Jusqu'à la nuit tombée, jusqu'à demain matin, jusqu'à après. Mais je crois qu'audelà des positions, au-delà des postures, au-delà des arguments, ce qui importe c'est que la Collectivité, c'est-à-dire les élus du Conseil Exécutif comme de l'Assemblée puissent œuvrer pour tenter de faire vivre les droits du personnel. Mais en même temps, il nous faut tenir compte dans un débat, dans les moments de contradiction, il faut tenir compte de la situation telle qu'elle est, et faire une analyse de la situation concrète. Manifestement, il y a un certain nombre d'interrogations légitimes pour certaines, et la poursuite de ce débat en l'état ne permettrait pas, de mon point de vue, de trouver la meilleure réponse au défi qui est posé aujourd'hui. Parce que quant au fond, il ne s'agit pas d'avoir une Majorité et une Minorité, quant au fond il s'agit d'être en capacité de répondre au droit des 4 000 et quelques employés que nous avons. C'est conscient de cela, et ouvert à l'idée qu'il peut arriver que tout le monde ne soit pas au même moment sur la même longueur d'onde, que je propose qu'il y ait sur ce dossier un sursis à statuer qui soit renvoyé à pas inédié, mais à une date qui nous permettrait, en tout cas, de répondre à des milliers d'agents qui attendent, et à l'égard desquels nous avons des responsabilités. Parce que l'intérêt du personnel ne doit pas être un enjeu politique, et encore moins un enjeu politicien, et que par conséquent, ce qui me semble le plus pertinent et le plus sage aujourd'hui, c'est de procéder à un sursis à statuer de sorte que l'Assemblée puisse revenir sur cette question, pas seulement sur la question des Finances en tant que telle, mais sur la question dans des conditions qui nous permettraient de faire des choix qui soient véritablement en faveur de nos agents, de nos milliers d'agents. Voilà un peu ce que je propose et l'explication de cette proposition.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Très bien, nous allons donc voter sur ce sursis à statuer. Devons-nous voter d'abord Madame ? Qui peut me dire si on est tenu de voter ou si c'est une décision.... Oui. Donc nous allons voter. Qui s'abstient ?

(DISCUSSIONS HORS MICRO)

Non, mes amis, je vous indique simplement sur quoi nous votons. Nous avons une proposition de surseoir à statuer. Si vous ne voulez pas sursoir, on ne va pas sursoir. Sinon on ne sortira pas d'ici aujourd'hui. Donc je vous propose, qui s'abstient ? Qui est contre ? Je repose la question. Nous devons nous prononcer sur une demande de proposition qui est faite de surseoir à statuer; ou l'Assemblée décide de surseoir ou pas. Je vous propose de répondre par oui ou par non à cette proposition. Je passe au vote. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Quels sont ceux qui sont contre ? Pouvez-vous compter ? Alors vous comptez

23. Quels sont ceux qui sont pour ? Si vous avez une procuration vous faites comme pour le vote contre, vous levez les deux mains. On va refaire le vote je ne veux pas qu'il y ait d'ambiguïté là-dessus. On refait le vote. Quels sont ceux qui votent contre ? Si vous avez une procuration, vous levez deux mains. Mais je n'ai pas tant de procurations. Alors dites-moi qui a des procurations, pour qui. Parce que moi, j'ai une liste de procurations ici, j'en ai une, deux, trois, quatre, cinq, six, sept. 1 2 3 4 5 6 7 8. Vous n'avez pas de procuration. Vous avez la liste? Monsieur LORDINOT à une procuration. Je donne les procurations, attendez. Ce vote-là, je ne veux pas qu'il y ait d'ambiguïté. J'ai une procuration de Monsieur HAJJAR pour Madame MONROSE. J'ai une procuration de Madame LEBRAVE pour Madame TELLE. J'ai une procuration de Monsieur MENCE pour Monsieur LORDINOT. Oui, tu ne le savais même pas! Tu vois. J'ai une procuration de Madame CASIMIRIUS...Non, mais c'est normal, la procuration a été amenée ici, il n'est pas obligé de le savoir. Madame CASIMIRIUS pour Monsieur DUVERGER, Madame CONCONNE pour monsieur ZOBDA. Donc, Monsieur ZOBDA n'est pas là et Madame CONCONNE non plus. Une procuration de Monsieur ROBIN pour Monsieur CATHERINE. Il est là. Une procuration de Madame BERNABE pour Monsieur BELLUNE. Y a-t-il d'autres procuration ? Est-ce que nous avons ces procurations ? Avonsnous ces procurations?

Monsieur Denis LOUIS-REGIS

J'ai la procuration de Monsieur BIROTA.

M. Clément CHARPENTIER-TITY

J'ai la procuartion de Monsieur BRANCHI

M. le Président Yan MONPLAISIR

Madame TOUL a une procuration de Monsieur BIROTA.

(DISCUSSIONS HORS MICRO)

M. le Président Yan MONPLAISIR

Non, non, non, ce n'est pas ça. J'ai deux personnes qui ont la procuration pour une même personne. On a les documents-là ? À qui Monsieur BIROTA a-t-il donné procuration ?

(DISCUSSIONS HORS MICRO)

M. le Président Yan MONPLAISIR

C'est pour cela que je disais que j'avais plus de procurations que je n'ai de documents.

(Brouhaha)

M. le Président Yan MONPLAISIR

Alors, mes amis prenons le temps compte tenu de la sensibilité, je préfère prendre le temps d'y voir clair. Donc nous continuons. Quelle procuration avons-nous encore, que je n'ai pas énoncée ?

M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE

J'ai une procuration pour Madame RENARD.

M. le Président Yan MONPLAISIR

D'accord Monsieur BARTHELERY a reçu une procuration de Madame RENARD. Monsieur JOSEPH ANGELIQUE, excusez-moi. D'accord, on a celle-là ? Et puis ? Et puis ? Si vous avez...une seconde, une seconde. Calmez-vous, calmez-vous. Si vous voulez intervenir sur le contrôle, des... et vous en avez le droit, voulez-vous vous exprimer dans le micro que l'on entendre ce que vous dites, si c'est une information qui nous facilite la compréhension de la situation. Merci. Alors nous avons quelles procurations encore ? Allez-y.

M. Jean Philippe NILOR

J'ai une procuration de Madame TELLE.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Oui, je l'ai indiquée celle-là. Oui, Madame TELLE.

M. Clément CHARPENTIER-TITY

J'ai une procuration de Monsieur BRANCHI.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Vous ne pouvez pas avoir deux procurations.

M. Clément CHARPENTIER-TITY

Non moi.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Qui c'est qui a... Ah oui, excusez-moi. D'accord. Pardon, j'avais confondu. D'accord, très bien. Vous l'avez cette procuration ? Bon, on a vu toutes les procurations ? Oui ? Monsieur CLEON.

M. Georges CLEON

J'ai une procuration de Madame LESDEMA.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Monsieur CLEON a la procuration pour Madame LESDEMA.

M. Marius NARCISSOT

Monsieur BOUQUETY.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Vous avez tout ça? Ok. Bon, on est bon maintenant pour les procurations? On va pouvoir compter? Comment? Alors, il y avait une petite interrogation concernant Monsieur LOUIS-REGIS, mais la personne veut régler les problèmes administratifs, quand même, à qui la procuration avait été donnée a eu un problème familial, elle avait dû s'absenter deux minutes, c'est cela? Et donc, on a effectivement cette procuration, et elle vient de rentrer. Mais la procuration n'a pas été donnée à deux personnes. Celle de Madame TOUL est annulée. Madame TOUL vous n'avez plus de procuration. Madame TOUL vous êtes d'accord? Vous n'avez plus de procuration. D'accord. Et monsieur le Président que je remplace, le Président de l'Assemblée a donné procuration à Monsieur MARTINE. C'est tout? On est d'accord maintenant. Cette fois-ci on va faire le décompte. Alors, qui est contre le sursis à statuer? Comptez. Acceptez le pensum un moment parce qu'on va compter.

Vous êtes d'accord qu'il y a 22 ? Il y a 23 ? Vous avez compté 23, on a compté 22 ici. Non, parce que je ne veux pas qu'il y ait de discussions après mes amis ! Excusez-moi, cela vous donnera mal aux mains, mais refaisons bien. 23, tout le monde est d'accord ? Certains avaient énoncé ce chiffre, 23. Maintenant qui est pour le sursis à statuer ? 21. Vous avez voté quoi là ? Vous avez voté ou pas là ? Au moment où j'annonçais le chiffre, il y a quelqu'un qui a levé la main. Levez bien la main mes amis, que je vous vois. Monsieur RANGON vous votez ? Monsieur RANGON, vous avez voté ? Vous votez ? Parce qu'on ne voit pas bien si vous votez ou pas ? Ah d'accord. 20, donc mes chers amis, nous allons donc continuer le débat puisqu'il n'y a pas de sursis à statuer nous voterons à l'issue de ce débat sur...

VOTE
Abstentions?
Contre?23
Pour?20
Voté A l'unanimité.

Alors, pour le débat il y avait des inscrits, il y a Monsieur NARCISSOT, Monsieur COUTURIER qui n'est pas là, et Madame SAINT-AIME. Je donne donc la parole à Monsieur NARCISSOT.

M. Marius NARCISSOT

Président je laisse mon tour. Je le prendrai tout à l'heure.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Madame SAINT-AIME.

Mme Sandrine SAINT-AIME

Je prends la parole par rapport au caractère définitif du jugement qui a été énoncé, j'ai entendu « énoncé cela ». Je voudrais dire d'une part qu'un recours en matière électorale n'est pas suspensif. Deuxièmement, que quand il y a une radiation, la radiation sanctionne le défaut de diligence d'une des parties, en l'espèce la personne qui a introduit le recours, la demanderesse. Et quand il y a radiation, il y a la radiation, elle emporte suppression de l'affaire, du rôle des affaires en cours. Ce n'est pas une affaire en cours. Il peut y avoir

éventuellement remise au rôle d'une affaire qui a été radiée, c'est possible, comme il peut ne pas y avoir remise au rôle. Et au bout d'un certain temps prévu par la loi, il y a ce qu'on appelle la péremption d'instance. Mais je pense que dans ce dossier, la remise au rôle n'est pas possible. Pourquoi ? Parce que dans son jugement, le juge d'Instance a visé l'article 381, qui est l'article du code de procédure civile en matière de radiation, mais a visé aussi l'article 470. Et l'article 470 est un article qui dit qu'après avis des parties, quand elles n'ont pas effectué les diligences qui leur sont demandées, le juge a la possibilité de radier d'office par une décision non susceptible de recours. Le juge a visé cet article, parce que c'est un dossier manifestement, le juge l'indique dans sa décision, où la partie demanderesse n'est pas venue. A aucun moment elle n'est venue. Et le visa de l'article 470 laisse à penser que ce ne serait pas possible de remettre au rôle cette affaire. Et puis à la limite même si c'était remis au rôle, ce n'est pas suspensif. C'est-à-dire que, et c'est classique en matière de recours électoral, il n'y a pas d'effet suspensif. C'est-à-dire que quand quelqu'un conteste une élection, même s'il y a ce recours, et bien tant qu'il n'y a pas une décision du juge qui vient annuler l'élection, les personnes qui ont été élues restent en place. Et en l'espèce il y a eu une élection. On ne peut pas ignorer qu'il y a des personnes, des agents de la Collectivité qui ont été élus. Mais je poursuis mon raisonnement. Le jugement en question, il faut savoir que c'est un jugement de radiation du 25 janvier 2019, qui a été notifié aux parties le 1er février 2019. Et dans cette notification le juge indique que la seule voie de recours possible est un pourvoi en cassation dans un délai de 10 jours. Pourvoi en cassation qui n'a pas été effectué, et c'est pour cela que les membres du COS fusionné ont écrit au Président du Conseil Exécutif et ont même fait un recours préalable pour dire d'installer l'institution. Et c'est très important parce qu'il faut dire d'une part, qu'il y a eu une seule personne qui a fait un recours qui n'est pas suspensif. Alors, cela voudrait dire qu'une seule personne pourrait bloquer tout, pour plus de 4 000 agents. Une seule personne qui a fait un recours auquel elle ne s'est pas présentée, et qui a été radié et pour lequel elle n'a fait aucun recours encore. Non. Il faut quand même rester dans une logique. Et je dis que quand même c'est très important cela, parce que je signale que pour les sociétés, quand même, quand il y a des instances qui doivent être mises en place, que les salariés demandent que ces instances soient mises en place, et que l'employeur ne le fait pas, on peut se retrouver dans du pénal, on peut se retrouver dans du délit d'entrave. Donc, il faut quand même être très prudent, il faut savoir qu'on a eu des agents élus, que leur élection n'a pas été annulée, que le recours n'est pas suspensif, que de toutes les manières ce recours a été radié, et que ces élus sont élus, et qu'il faut prendre une décision qui soit conforme à la démocratie qui s'est exercée au niveau des agents. Chacun a le droit d'aller voter, ou de ne pas aller voter, et au terme de ce processus démocratique, et bien, il y a des élus qui ne peuvent pas être ignorés et c'est ce que je voulais dire. Je voulais dire que la décision qui a été rendue par le tribunal d'Instance au visa notamment de l'article 470 du code de procédure civil, il serait difficile de remettre cette affaire au rôle des affaires en cours. Et que nous ne devons pas ignorer les personnes, les agents qui ont été élus.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Merci. Merci Madame de cet exposé. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ou est-ce que nous donnons la parole à Monsieur le Conseiller exécutif? Avant, pour sa conclusion et après il n'y aura pas de débat. Est-ce qu'il y a une demande d'intervention? Il n'y a plus de demande d'intervention? Donc, Monsieur le Conseiller, vous concluez, et nous passons au vote. Merci.

M. Francis CAROLE

Oui. Je conclus rapidement, parce que je crois avoir déjà dit l'essentiel dans les débats et dans les réponses que j'ai pu apporter à l'Assemblée. Je vois qu'il y a des conditionnels qui sont utilisés, « il serait » ce qui montre qu'il n'y a pas de certitude absolue. D'autre part la Collectivité a plusieurs modes pour pouvoir assurer les œuvres sociales. Elle peut confier cela à un COS, elle peut externaliser, ou elle peut le faire en régie. C'est son choix. Donc, elle n'est pas soumise à une obligation par rapport au COS. D'autre part, la volonté que nous avons exprimée est extrêmement claire. Compte tenu de la difficulté de pouvoir constituer un COS, non à cause de la volonté des élus, mais du fait des dissensions qui existent entre des syndicats, il nous a fallu, la répétition est pédagogique, il nous a fallu trouver un moyen de répondre aux revendications légitimes des travailleurs de la Collectivité. Et ce n'est pas une atteinte à l'intérêt général. Au contraire, c'est une réponse à l'intérêt général. Point n'était dans notre intention de violer, je ne sais quel nationalisme, surtout au moment où pour d'autres choses on a recours allègrement à des institutions françaises. Mais je crois que, en tant que Président du Conseil Exécutif, il 'y a une obligation c'est de répondre à la demande des milliers de gens qui me demandent, qu'en sera-t-il à la rentrée pour accompagner leurs enfants? Et c'est cela. Donc, nous avons fait cette proposition. Nous avons écouté attentivement tous les élus qui se sont exprimés, nous respectons les positions des uns et des autres, mais nous pensons que c'était dans notre devoir de proposer à titre transitoire et provisoire un dispositif permettant de donner satisfaction aux agents de la Collectivité. Après, nous nous en remettons à la décision de l'Assemblée, en étant sûr que nous avons fait tout ce qui était dans nos possibilités pour insister au-delà des Oppositions politiques sur les intérêts du personnel.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Merci Monsieur le Conseiller. Donc, nous allons voter pour ou contre cette proposition qui nous est faite d'adhérer au CNAS. Alors, qui s'abstient ? Qui est contre ? Voulez-vous compter ?27 ? Très bien, 27. Et qui est pour ? Très bien, de toute évidence, c'est 12.

Vote Abstentions? Contre?27 Pour?12 Rejeté.

De toute évidence le vote est clair. Cette proposition est donc rejetée par l'Assemblée. Oui, Monsieur LORDINOT.

M. Fred LORDINOT

Monsieur le Président, pouvez-vous s'il vous plaît proclamer le résultat du vote ?

M. le Président Yan MONPLAISIR

Mais, je viens de le proclamer. En bien, oui, parce que comme vous étiez sur votre pensée Monsieur LORDINOT, vous ne m'écoutiez pas. Je viens d'indiquer que le vote a rejeté la proposition qui est faite, et donc de manière très claire, cette proposition. Oui.

M. Fred LORDINOT

J'aimerais que ça soit écrit.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Alors, 27 contre et 12 pour.

(APPLAUDISSEMENTS)

M. le Président Yan MONPLAISIR

Ah! C'était pour applaudir Monsieur LORDINOT. J'avais compté... Cela n'a pas d'importance, l'essentiel c'est qu'on ait ce résultat. Nous passons au point suivant qui est le rapport 71. Convention annuelle d'objectifs et de moyens... c'est encore vous Monsieur le Conseiller. Convention annuelle d'objectifs et de moyens 2019 entre la Collectivité Territoriale de Martinique et l'État, relative à la mobilisation d'aides aux postes en faveur de l'insertion des bénéficiaires du RSA dans le secteur non marchand.

71/ CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2019 ENTRE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE ET L'ETAT, RELATIVE A LA MOBILISATION D'AIDES AUX POSTES EN FAVEUR DE L'INSERTION DES BENEFICIAIRES DU RSA DANS LE SECTEUR NON-MARCHAND.

M. Francis CAROLE

Je vais donc résumer ce document puisque nous avons encore d'autres collègues qui doivent intervenir, qui porte sur la convention annuelle d'objectifs et de moyens 2019 entre la Collectivité Territoriale de Martinique et l'État, convention relative à la mobilisation d'aide au poste en faveur de l'insertion des bénéficiaires du RSA dans le secteur non-marchand. Je résume la délibération. Je crois que les collègues sont toujours sur l'autre vote.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Mes amis nous voulons sortir quand même à une heure décente, alors nous allons commenter le match ailleurs qu'ici. Pour l'instant, restons fixés sur l'ordre du jour. Écoutez le Conseiller qui est en train de nous faire un exposé et puis on avance. Allez-y Monsieur le Conseiller. Merci.

M. Francis CAROLE

Je serai extrêmement succinct :

L'article 1 de la délibération prévoit ce qui suit : est autorisée, la passation d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens, CAOM 2019 entre la Collectivité Territoriale de Martinique et l'État relative à la mobilisation des aides aux postes en faveur des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, RSA dans le secteur non-marchand et dans le secteur de l'insertion par l'activité économique comme suit : prescription et co-financement de 200 PEC c'est-à-dire Parcours Emploi Compétence dans le secteur non marchand au profit de

bénéficiaires du RSA. Cofinancement de 600 contrats à durée déterminée d'insertion prescrits par Pôle Emploi dans les ateliers d'insertion, les entreprises d'insertion, les entreprises de travail temporaire d'insertion, au profit toujours des bénéficiaires du RSA. Pour chaque PEC et CDDI prescrit, la participation forfaitaire de la Collectivité Territoriale de Martinique, CTM, équivaut à une aide mensuelle versée pendant toute la durée d'emploi correspondant à 88 % du montant forfaitaire du RSA. Cette aide pourra faire l'objet de financement au titre du FSE, de l'ordre de 75 %.

Article 2 : les dépenses correspondantes sont imputées au chapitre fonctionnel 934-4 du budget de la Collectivité Territoriale de Martinique.

Article 3 : Mandat est donné au Président du Conseil Exécutif de Martinique pour décider au sein du Conseil Exécutif de toutes mesures d'application et d'ajustement relative à la présente décision et notamment pour préciser les modalités d'imputation et de paiement des dépenses au titre du FSE, et adapter à cet effet, si besoin, la convention.

Article 4 : mandat est donné au Président du Conseil Exécutif de Martinique pour prendre toutes dispositions nécessaires à l'application et à la mise en œuvre de la présente décision, et signer tous les actes, documents et documents inhérents à cette affaire.

Article 5 : la présente délibération de l'Assemblée de Martinique qui pourra être diffusée. Et ça, ce sont les formalités d'usage.

Tels sont donc les éléments essentiels de ce dossier qui d'une manière générale est un dossier assez récurrent puisque chaque année nous devons voter cette convention avec l'État pour définir un certain nombre de postes dans les domaines qui sont concernés dans le document. Voilà en résumé.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Merci Monsieur le Conseiller. De toute évidence, compte tenu que c'est un dossier qui vient en raison de son importance, et je dirais du fait qu'il devrait pouvoir faire consensus, qui vient un peu tard, mais en tout cas, qui vient un peu au dernier moment. Les commissions n'ont pas émis d'avis. Est-ce que je peux malgré tout, si vous le souhaitez ; recueillir l'avis des Présidents, s'ils souhaitent donner un avis quel qu'il soit, et puis éventuellement, nous allons ouvrir le débat. Nous ouvrons le débat. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole. ? On passe au vote ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Vote

Abstentions?

Contre?

Pour?

Voté A l'unanimité

A l'unanimité. Merci Monsieur le Conseiller. Je crois que c'en est tout pour vous pour aujourd'hui.

M. Francis CAROLE

Je remercie l'Assemblée.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Vous avez eu une longue partie et puis une partie courte, alors c'est bon.

M. Francis CAROLE

Mais nous sommes habitués.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Merci. Nous passons donc au point suivant... Oui, Monsieur NILOR, allez-y.

M. Jean -Philippe NILOR

Simplement, en attendant le Conseiller exécutif Daniel MARIE-SAINTE, j'informe l'Assemblée que j'ai introduit une demande pour une motion, afin que cette motion soit examinée en fin de plénière. Je l'ai envoyée par mail au Président qui ne pouvait pas l'avoir sur le moment donc il ne pouvait pas savoir qu'elle avait déjà été adressée. Mais, je suis d'accord pour respecter... Le règlement c'est l'avis de l'Assemblée, l'Assemblée est souveraine donc je vais te demander de procéder à un vote de l'Assemblée pour savoir si on examine ou pas cette motion.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Monsieur ADENET, allez-y. Sachant, Monsieur ADENET juste un point d'ordre. Sachant que nous n'allons pas entamer de débat sur ce sujet maintenant. C'est une motion, on l'examinera en fin de...

M. Lucien ADENET

Mais non, mais la recevabilité ou l'irrecevabilité de la motion.

M. le Président Yan MONPLAISIR

D'accord. Allez-y.

M. Lucien ADENET

C'est sur cela que je m'exprime.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Très bien.

M. Lucien ADENET

J'ai en mains, le règlement intérieur de l'Assemblée de Martinique, numéro 16-7-1 de 2016 et du 19 janvier. D'accord ? Donc, voilà, c'est ça ? A la page 17 de ce règlement intérieur, à l'article 36, concernant les motions, il est dit : "Tout Conseiller du groupe peut déposer auprès du Président de l'Assemblée une heure au moins avant le début d'une réunion de l'Assemblée, un projet de motion, ou de vœux à soumettre au vote de l'organe délibérant" donc de notre Assemblée. "Le Président en informe l'Assemblée, qui se prononce sur

l'opportunité de ce texte. Si l'opportunité est reconnue, le projet est débattu devant l'Assemblée dès que l'ordre du jour de la réunion est épuisé. Le vote intervient après un débat organisé par le Président de l'Assemblée". La réunion de l'Assemblée a commencé hier matin, vers 10h30 à peu près, je ne me souviens plus, donc la motion aurait dû être déposée auprès du Président depuis hier matin. Et on dit une heure au moins avant le début de la réunion donc sur... Quand on lit cet article qui est là, l'article 36 du règlement intérieur, je considère Président que cette motion est irrecevable. Elle est irrecevable donc c'est toi qui prends la décision.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Non, non, non, non.

M. Lucien ADENET

Si. Écoute-moi bien Président. Président, Président, si tu décides de rendre cette motion recevable, il y a des moyens de contestation de la décision que tu vas prendre. D'accord!

M. le Président Yan MONPLAISIR

Moi, ce que je souhaiterais c'est que sur un sujet qui en plus est un sujet sensible, nous puissions essayer d'avoir un débat serein. Je n'avais pas connaissance, j'aurais dû l'avoir, je devrais connaître le règlement intérieur par cœur, mais comme je n'ai pas la mémoire suffisamment aiguisée, j'ai le texte dont Monsieur ADENET vient de donner lecture. Il m'est difficile, il me demande de... que c'est à moi, ce n'est pas à moi, moi j'applique un règlement auquel je dois me soumettre. Quand je lis ce règlement intérieur, à moins que des personnes averties, mais c'est pour cela que, en t'écoutant je me renseignais, parce que moi je tiens à faire appliquer la loi, il ressort en effet que le règlement intérieur qui, je dois le dire en passant a fait l'objet de quelques entorses, déjà. Il faut bien le dire. Mais ces quelques entorses, Il faut bien aussi le dire, n'avaient pas fait l'objet d'objections. Et donc, à partir du moment où on interpelle le Président en lui demandant d'appliquer le règlement intérieur, ce n'est pas moi qui décide, ce sont les circonstances et les textes qui me conduisent à devoir appliquer le règlement intérieur. Je n'ai pas le choix on ne peut pas me demander de ne pas faire la police qui est conforme à un règlement intérieur que nous avons voté. Donc, je prendrai évidemment mes responsabilités. Monsieur NILOR, allez-y.

M. Jean-Philippe NILOR

Vous imaginez bien qu'en introduisant cette demande, je ne l'ai pas fait la fleur au fusil. Dans toute Assemblée du monde, l'Assemblée est souveraine s'agissant de toute modification de l'ordre du jour. L'Assemblée est souveraine. Oui, c'est une modification de l'ordre du jour et c'est à l'Assemblée de décider. Donc, n'importe quelle Assemblée au monde doit pouvoir si elle le souhaite, examiner la question qu'elle souhaite et ça, c'est valable dans toutes les Assemblées. Je ne parle pas

(ÉCHANGE VERBAL INTENSE, BROUHAHA)

M. le Président Yan MONPLAISIR

Mes amis je ne ferai pas le débat. Après l'intervention de Monsieur NILOR, je vais vous dire la position que le Président arrête. Monsieur NILOR, allez-y.

M. Jean -Philippe NILOR

D'accord. Donc, je parle de toutes les Assemblées démocratiques, bien évidemment, je n'inclus pas les républiques bananières. Dans toutes les Assemblées de tous les pays démocratiques, c'est l'Assemblée qui est souveraine s'agissant de son ordre du jour. Et ça c'est un principe fondamental. Et je vais même plus loin, l'Assemblée si elle souhaite aujourd'hui introduire un point de modification du règlement intérieur, elle l'introduit et elle statue librement.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Moi, ce que je vous propose, entre-temps si on peut trouver un point d'accord pour tout le monde, un modus vivendi pour tout le monde, on le trouvera. Pour l'instant, je ne peux pas en l'état, au regard du texte que j'ai sous les yeux, je ne peux pas prendre la responsabilité de commettre un impair, je ne veux pas le faire. Non Monsieur ADENET, je vais donner la parole à Monsieur MARIE-SAINTE et nous statueront ultérieurement sur cette question. Monsieur MARIE-SAINTE, allez-y, Allez-y, Monsieur MARIE-SAINTE. Vous engagerez le débat après mes amis. Non, Monsieur ADENET, non. Monsieur ADENET je vous en prie. Vous engagerez le débat sur la motion en fin de séance si vous le voulez.

M. Lucien ADENET

Je n'engage pas de débat.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Non, Monsieur ADENET, il y aura ou il n'y aura pas de débat, mais je ne le ferai pas maintenant. Allez-y, Monsieur MARIE-SAINTE.

M. Daniel MARIE-SAINTE

Président, pouvez-vous me dire sur quel point je dois intervenir?

M. le Président Yan MONPLAISIR

Alors, vous intervenez sur le point 37. Sur le plan d'investissement dans les compétences PIC, le Pacte Territorial d'Investissement dans les compétences 2019-2022.

37/ PLAN D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPETENCES (PIC), LE PACTE TERRITORIAL D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPETENCES 2019-2022.

M. Daniel MARIE-SAINTE

Je vous remercie Monsieur le Président. Vous voyez que l'épaisseur du dossier fera que compte tenu de l'heure avancée de notre réunion, je ne vais pas tout vous lire, je vais simplement tenter de le résumer. Cela me paraît un point très important. Il s'agit d'un pacte d'investissement dans les compétences. Vous savez que nous avons l'an dernier, signé avec l'État, un PIC, un Plan d'Insertion pour les Compétences, un plan d'Investissement dans les compétences. C'était une opportunité que l'État nous avait proposé en nous disant : "Si vous vous engagez à augmenter le nombre de personnes que vous faites entrer en formation, vous pouvez bénéficier de compléments de financement". Et j'étais venu devant cette Assemblée pour vous rendre compte, pour vous indiquer en faisant le bilan de ce PIC que nous avions atteint les objectifs puisqu'il s'agissait de doubler l'effectif d'entrée en formation. Nous étions l'un des territoires ayant atteint, voire dépassé l'objectif que nous nous étions engagés à poursuivre. Le gouvernement, disons l'État nous a proposé de poursuivre en ce sens et que cela puisse devenir un véritable pacte qui va s'appeler Pacte Territorial d'Investissement dans les Compétences. Et c'est un pacte qui va s'étaler sur trois ans, 2019, 2020, 2021 pour arriver jusqu'à 2022. C'est la période, donc c'est un programme pluriannuel. Son objet c'est d'investir dans les compétences, c'est-à-dire que c'est un objectif qui doit traduire pour la Martinique des ambitions initiées par le gouvernement au cours des années 2019-2020 en tenant compte de nos spécificités. Ce pacte invite à la modernisation du système de formation professionnelle et de l'offre de formation implantée sur notre territoire vise donc dans une logique de transformation. L'objectif, accompagner et assurer le suivi des demandeurs d'emploi, développer de nouveaux formats pédagogiques, mieux adapter l'offre de formation aux besoins des entreprises et du territoire, engager des opérateurs de formations dans une réingénierie des parcours de formation. Voilà les objectifs qui seront convenus. Et pour se faire, l'État nous propose sur la période 2019-2020, d'abonder nos financements, de porter sa contribution pour la Collectivité de Martinique, à hauteur de 69 M€, à condition que notre action se décline sur quatre axes :

Un axe 1 qui consiste à garantir l'accès des publics les plus fragiles aux parcours qualifiants dans la consolidation des compétences clés. Avant, on disait les savoirs de base, savoir lire, écrire, compter etc. C'est cela l'axe 1, donc ce sont les personnes les plus éloignées de l'emploi qui sont concernées et la proposition c'est de réserver sur les 69 M, un financement de 27,6 M sur 2019 à 2022.

L'axe 2 est de proposer des parcours qualifiants vers l'emploi, renouvelés dans leur contenu au regard des besoins de l'économie en temps réel et de façon prospective. Pour cet axe 2, également 27,6 M seront réservés.

L'axe 3, c'est l'axe qui nous permet d'innover dans le territoire c'est-à-dire rechercher des méthodes, des parcours qui soient adaptés aux besoins de notre territoire. Et pour cet axe 3, 6,9 M sont réservés.

Et puis il y a un axe transverse, l'objectif c'est de s'engager dans la modernisation du contenu et des modes de mise en œuvre de la formation et de l'accompagnement pendant les formations, 6,9 M également réservés à cet axe.

Donc vous voyez que pour la CTM, ce sont des recettes nouvelles, pour la première année de 25,600 M qui va se répartir, évidemment, se décliner sur les 4 axes que j'ai énoncés. Ce pacte va faire l'objet d'une convention, mais également d'une convention financière annuelle avec évidemment une évaluation continue qui va nous permettre éventuellement d'entrer dans les possibilités de révision, d'ajustement par voie d'avenant ou si évidemment il y a lieu où cela ne marche pas, on pourra même prévoir une résiliation anticipée. Évidemment, retenez l'idée que c'est un processus qui va nécessiter une évaluation en permanence pendant les différentes années. Voilà un résumé de ce pacte que je vous propose. Vous pourrez, mais je pense que vous avez lu le document, avoir plus de précisions détaillées dans cette affaire. Nous avons présenté cette question aux partenaires sociaux réunis au sein de l'organe de consultation, qui ont en général donné leur avis favorable, puis nous avons présenté ce dossier à l'avis du Conseil Exécutif le 28 mars dernier, et qui a donné son avis favorable pour que ce soit présenté devant l'Assemblée. Voilà, Monsieur le Président, je me tiens à disposition des conseillers.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Merci, Monsieur le Conseiller. Y a-t-il des commissions qui ont émis un avis ? Monsieur CLEON peut-être ? Votre commission ?

Mme Francine CARIUS

Les commissions formation professionnelle et insertion se sont réunies conjointement et ont émis un avis favorable sur ce nouveau plan d'investissement dans les compétences, puisqu'il s'agit de nouveaux publics, d'autres publics cibles et de mettre en place de nouvelles méthodes d'apprentissage dans le cadre de la formation continue. Donc avis favorable des deux commissions.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Merci Madame CARIUS. Y a-t-il d'autres commissions qui ont émis un avis ? Y a-t-il des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. On passe au vote. Adopté à l'unanimité.

Vote

Abstentions?

Contre?

Pour?

Voté A l'unanimité

Adopté à l'unanimité. Monsieur le Conseiller, je suis obligé de suspendre un moment. Voulez-vous voir parce que nous avions déjà engagé la discussion, et donc au moment où nous avions engagé la discussion nous avions le quorum. Nous n'avons plus le quorum et donc est-ce qu'on peut demander à quelqu'un de voir si dans le couloir, il y a des élus. Apparemment, il doit y avoir un match ce soir ou je ne sais trop quoi, parce que les élus ont déserté la salle. Alors, une Partie des élus...

Mme Francine CARIUS

Président, c'est quand même triste parce que la formation professionnelle me semble-t-il concerne tous. On entend çà et là dire qu'on ne fait pas assez pour les jeunes, qu'on ne met pas d'action de formation en place et quand on débat de la formation professionnelle, curieusement, l'hémicycle se vide.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Je le regrette comme vous, je regrette également que sur des sujets aussi importants pour la Martinique, nous ne puissions pas conclure, avancer, donner du travail à des entreprises vraisemblablement, parce que je suppose Monsieur le Conseiller, que vous aviez des dossiers qui nécessitent le vote pour permettre d'enclencher sans doute certains chantiers. Je le regrette, pour l'instant parce que j'ai demandé qu'on aille voir si les Conseillers sont dans le couloir, peut-être qu'on a servi des gâteaux ou la boisson et que... Ce n'est pas cela? Moi je donne cinq minutes et dans cinq minutes mes chers collègues, si je n'ai personne je lève la séance et... Je lève la séance. Je déclenche mon chronomètre. Je donne les cinq minutes parce qu'il ne faut pas que l'on me dise, on était à côté, on avait... Je signale simplement avant de donner la parole à Madame MONTROSE, je signale simplement que s'il s'agissait d'une demande de suspension pour pouvoir discuter de sujets, quels qu'ils soient, bien évidemment, je l'aurais accueilli favorablement. Je n'ai pas eu de demande de suspension, je constate que l'hémicycle s'est en partie vidé au moment où nous abordons des sujets sérieux, importants et significatifs pour l'équipement du pays et le travail dans les entreprises. Madame MONTROSE vous avez la parole.

Mme Diane MONTROSE

Président, je regrette fortement que l'Assemblée se vide à ce moment, même si l'heure est tardive. Je voudrais pour mémoire rappeler les sujets qu'il nous reste à traiter. Nous devions aborder dans ce prochain rapport, le partenariat avec des école de la deuxième chance centre et sud de Martinique pour la réalisation de leur programme d'activités. Cela ne souffre pas de délai d'un mois supplémentaire parce qu'administrativement une fois que les subventions sont votées il faut pouvoir les mettre en œuvre et cela ne peut pas être reporté à une prochaine plénière. Donc je regrette, si vous voulez Monsieur le Président, l'absence des élus dans un moment comme celui-là. Nous allions voter la proposition d'une dotation à accorder à Pôle Emploi pour le développement partagé et renforcé de la formation des demandeurs d'emploi au titre de l'exercice 2019. Nous allions voter la participation de la Collectivité à l'investissement que veut faire le RSMA. Je veux dire que ce sont des sujets qui touchent les plus fragiles, la formation, les demandeurs d'emploi, ceux qui essayent aujourd'hui de s'en sortir, ce n'est pas acceptable. Ce n'est pas acceptable. Donc je tenais à le souligner.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Merci Madame MONTROSE. Je donnerai nonobstant les cinq minutes, et si cela va au-delà je donnerai la parole à tous les élus qui le souhaitent, ensuite Monsieur le Conseiller je vous donnerai l'occasion de vous prononcer également et si d'ici là je n'ai pas le quorum, je lève la séance. Monsieur ADENET, vous avez la parole.

M. Lucien ADENET

Merci Président. J'abonde dans le même sens que ma collègue Diane MONTROSE, que notre collègue Diane MONTROSE. Je dis qu'il est intolérable que des élus qui ont mené campagne pour obtenir l'adhésion de la population, des électeurs à leurs projets pour la Martinique se comportent de cette manière-là, surtout quand on est en train d'examiner les dossiers des plus fragiles. Donc, ce n'est pas sérieux cela, et je parle à la population, je parle tout simplement à toutes celles et à tous ceux qui nous écoutent et qui nous regardent en ce moment. C'est ce que je voulais dire. Je voudrais Président que tu me dises, quand on constate qu'il n'y a plus de quorum au cours d'une séance comme aujourd'hui, dans combien de jours on pourrait reprendre les travaux ? Et à quelles conditions ? Est-ce que tu peux interroger les services pour que je puisse avoir la réponse ?

M. le Président Yan MONPLAISIR

J'interrogerai les services, mais nous allons suspendre et nous allons éventuellement relancer à travers une convocation le redémarrage des travaux. Voilà, mais entre-temps je vais vous donner la précision. Allez-y Madame PINVILLE.

Mme Josiane PINVILLE

Oui Président. Bonsoir les quelques collègues élus qui restent là. J'avoue que je ne suis pas tout à fait surprise tout en étant totalement désorientée par cette voyoutocratie qui existe depuis quelques temps. C'est vrai qu'il y a un an à peu près, jour pour jour, j'avais vu la preuve dans une instance différente que l'avenir des jeunes n'intéressait pas vraiment certains élus, et que c'était des intérêts personnels, des comptes à régler, je n'emploierai pas l'expression de certains. Et, nous sommes à pratiquement un an jour pour jour, et il y a de nouveau ce scandale, il y a de nouveau ce drame de politique, de personnes élues, de personnes qui se disent responsables et qui disent ils ont été élus, qui parlent de la jeunesse, qui parlent de la formation, qui parlent de l'avenir de la Martinique, et ce sont ces mêmes personnes qui pour des conflits de politicailleries ; ce sont ces mêmes personnes pour des conflits de pouvoir ; ce sont les mêmes personnes pour des conflits de couper la tête à certains qui n'hésitent pas à mettre à mal l'avenir de nos jeunes martiniquais. Le peuple martiniquais, soyez là, Martiniquais, Martiniquaises, jenn manman yich, papa yich, gadé jodi jou ki moun ki ka mété yich zot anba dlo. Sé pa nou, nou la. Nou ka tchenbé é ni an nan di sa dan an lot struktur, sé menm moun an ki pati ki lévé, sé sé menm moun tala ki dan an lot instans té paré koupé kou an moun, paskè yo té pwan lajen jenn, yo té mété lanmen yo an tchès jenn, é lè en tant que personne responsable, on avait dénoncé cela, c'est la personne qui avait dénoncé qui s'était retrouvée au banc des accusés. Je constate qu'aujourd'hui, les élus de la Martinique, certains élus de la Martinique, ont perdu le sens des responsabilités. Certains élus de la Martinique ont perdu le pourquoi pour lequel ils ont été élus. Certains élus de la Martinique ont oublié qu'ils sont là, non pour se servir, mais pour servir le peuple. Et là, je suis désolée, je suis en train de revivre un même drame que j'ai vécu un certain mardi 15 mai à la mission locale de l'Espace Sud où ce sont les voyous, où ce sont les voleurs, où ce sont ceux qui ont mis la main dans la caisse des jeunes qui ont été encensés et ceux qui ont dénoncé cela, on a failli leur couper la tête. C'est dommage la Martinique est en train de foutre le camp à cause de personnes qui sont montées sur les tréteaux, à cause de personnes qui ont fait campagne, à cause de personnes qui ont donné des espoirs aux parents, aux jeunes et qui aujourd'hui se foutent de ces parents, se foutent de ces jeunes, se foutent de la Martinique. Et j'en suis désolée.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Madame CLEM-BERTHOLO, vous avez la parole.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO

Merci Président. Comme beaucoup de mes collègues je suis...

M. le Président Yan MONPLAISIR

Vous pourrez changer de micro-Madame? Ou alors est-ce qu'on peut me remettre à la technique un peu de son, s'il vous plaît? Allez-y, Madame.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO

Comme beaucoup de mes collègues... C'est pareil ? Ça va ?

M. le Président Yan MONPLAISIR

On ne vous entend pas, Madame. Monsieur...

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO

J'ai changé déjà de micro, là ça va mieux ? Ça va mieux. Comme beaucoup de mes collègues, je suis attristée de voir la salle, l'hémicycle se vider sur des questions importantes pour notre jeunesse, la formation professionnelle. Et, j'ai beaucoup de mal à comprendre que sur des questions qui relèvent de politique politicienne, que nous fassions légion dans l'hémicycle et lorsqu'il faille parler de sujets importants, de sujets qui ont un caractère très factuel et qui vont déterminer l'avenir de nos jeunes, nous ne soyons pas capables de faire union, de faire unité à ce niveau-là. Il n'y a pas là d'enjeu politique, il n'y a pas là d'enjeu politique, il y a tout simplement à décider pour l'avenir de nos jeunes, pour l'avenir de certains adultes qui se sont engagés dans des formations parce qu'ils veulent espérer un avenir meilleur. Il n'y a pas d'enjeu politique donc l'hémicycle se vide. Et, je voudrais formellement dire que je regrette, je regrette énormément ce type de comportement. Et tout à l'heure quand je parlais d'unité, je ne pensais pas qu'on serait arrivé à cette heure qui n'est pas si tardive, qui n'est pas si tardive, qu'on arrive à ce point. Il me semble qu'à un certain moment il faudra que nous nous ressaisissions et que nous sachions pourquoi nous sommes ici, et que nous redonnions du sens à notre engagement auprès de la Martinique. Je vous remercie.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Merci Madame. Monsieur LOUIS-REGIS a demandé la parole. Allez-y Monsieur LOUIS-REGIS.

M. Denis LOUIS-REGIS

Président, j'ai entendu beaucoup de choses. Des accusations, cela peut être moi, cela peut être ma collègue de droite, cela peut être mon collègue de gauche. Je ne me retrouve pas

dans cette Assemblée. En tant que Vice-président je demande une suspension de séance afin qu'on puisse en discuter.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Très bien, nous allons...

M. Daniel MARIE- SAINTE

Président.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Oui, oui, Monsieur, je vous donnerai la parole. Vous semblez être... Vous voulez le faire maintenant ? Non tout à l'heure ? Il y a Madame CARIUS qui demande la parole. Ce que je vous demande, Madame CARIUS je vais vous donner la parole parce que je ne veux pas brimer l'Assemblée ; Est-ce qu'il y a d'autres personnes ? J'enregistre. Monsieur ADENET à nouveau et après je donne la parole à Monsieur le Conseiller Daniel MARIE-SAINTE. Madame CARIUS, allez-y.

Mme Francine CARIUS

Ce que je veux dire, mes collègues qui m'ont précédé ont dit être attristés, etc. Je ne suis pas attristée, mais je me dis simplement que l'ordre du jour de notre séance plénière est connu de tous. Chacun sait et connaît les points qui vont être présentés par les différents Conseillers Exécutifs. Ce que je regrette, c'est que pendant deux jours, nous ayons des collègues qui abusent du temps, qui interviennent dans tous les sens, et que le moment venu, tous les dossiers sont importants, tous les dossiers ce sont des dossiers sérieux, mais quand on aborde un certain nombre de dossiers qui sont importants pour notre jeunesse comme l'ont dit un certain nombre de collègues, l'hémicycle se vide. L'hémicycle ne se vide pas parce que les collègues ont décidé de rentrer chez eux, l'hémicycle se vide pour qu'ils aillent dans la salle des pas perdus, et là c'est d'autant plus grave. Là, c'est d'autant plus grave mais cela ne me gêne pas, je ne suis pas attristée parce que nous avons souvent constaté que quand il s'agit de formation professionnelle, c'est souvent le pouvoir du verbe. C'est-à-dire que les gens parlent, ils parlent, ils parlent mais quand il faut passer à l'action, on ne les voit pas souvent.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Monsieur ADENET. Allez-y.

M. Lucien ADENET

Quand on avait commencé à parler de la motion, il y a un propos qui a été énoncé et qui est tout à fait faux. L'ordre du jour d'une plénière est établi en début de séance. On ne revient pas sur l'ordre du jour d'une Assemblée plénière. Donc il faut bien comprendre cela, c'est en début de séance. D'ailleurs, on demande aux élus de l'Assemblée d'approuver ou de ne pas approuver l'ordre du jour en début de séance. C'est ce que je voulais dire.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Monsieur ADENET, merci de ces précisions et de ces conseils. Moi, je vais vous donner mon interprétation et ensuite je passe la parole. Très simplement, moi, je tiens à faire respecter la légalité. Nous avons un règlement intérieur. Si vous n'aviez pas évoqué ce règlement, j'aurais donné suite à la motion. Je suis tenu par les textes, je ne veux pas qu'on me dise demain que j'ai dérogé, et donc pour moi à Partir du moment où quelqu'un oppose un texte c'est qu'il y a un problème et ma référence c'est le texte. Ma référence c'est le texte. C'est pour cela que j'ai dit que malheureusement, je suis obligé de m'en tenir au texte. C'est ma position. Si on peut être d'accord, on peut discuter, on peut ne pas être d'accord, c'est ma position. Je suis un démocrate, je l'ai déjà indiqué, je le dis à chaque fois pour qu'on comprenne bien comment fonctionne mon cerveau. Je passe la parole à Monsieur MARIE-SAINTE. Monsieur MARTINE, excusez-moi, je vais faire une précision. J'avais indiqué que j'enregistrais toutes les demandes d'intervention. Si vous voulez rester après, on restera après. Il n'y aura plus de séance. Non, non, non, Monsieur MARTINE, il n'ya aura pas plus de séance.

M. Raphaël MARTINE

Ah d'accord.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Monsieur Daniel MARIE-SAINTE intervient et je lève, je suspends la séance. Voilà, c'est tout. Après, chacun jugera.

M. Daniel MARIE-SAINTE

Je vous remercie Président. Le texte qui a créé la CTM, 27 juillet 2011 dispose que les Conseillers Exécutifs sont invités à assister aux réunions et ils interviennent, on leur donne la parole à leur demande pour faire des communications. C'est pour cela que j'ai souhaité avoir la parole, ce n'est pas pour participer au débat. J'ai toujours laissé librement les Conseillers territoriaux débattre entre eux. Nous n'avons pas le droit de vote, mais nous avons le droit de faire des communications. J'étais appelé à monter à la tribune pour exposer des points qui relèvent de mon domaine de compétence. En plus, j'ai entendu plusieurs collègues dire qu'il y a des points importants, mais ceux qui nous écoutent ici savent quels sont les points puisqu'ils ont eu l'ordre du jour. Ceux qui nous écoutent au-delà de cette salle, puisque la CTM s'est donné les moyens de faire que la séance publique, soit la publique le plus large. Il y a les publics qui viennent dans les places réservées, mais cela a un nombre limité. Les moyens technologiques que nous pouvons être entendus par tous ceux que cela intéresse dans le monde entier. J'ai la preuve qu'il y a des gens de l'autre côté de la terre qui par internet suivent ce que nous faisons. Ceux-là ne connaissent pas l'ordre du jour, bien que cela a été annoncé hier. Mais il me plaît si vous le permettez de dire de quels points nous devions traiter. Je remercie la collègue MONTROSE qui en a cité quelques-uns. Je voulais compléter. Ces points auraient dû être traités, c'était le 6ème paragraphe de notre ordre de jour. Pour une série de considérants, le Président, pas vous mais celui qui est en exercice a convenu avec les différents rapporteurs compte tenu des différentes contingences, qu'on allait décaler et 'il se trouve que les points que j'ai à traiter là se sont retrouvés en dernière position. De quoi il s'agit? Comme cela a été dit cela concerne des personnes. Les politiques que nous devons voter là concernent des personnes, les plus fragiles, et je l'ai répété les plus fragiles de notre société. Quelles sont les personnes les plus fragiles ? Ce sont les personnes qui n'ont pas les moyens actuellement de pouvoir gagner leur vie à la sueur de leur front. Moi j'ai appris lorsqu'on a fait la morale à l'école que la dignité de l'homme c'était sa capacité à gagner la vie à la sueur de son front. Son travail c'était sa fierté. Il se trouve que les affaires sont devenues tellement compliquées que pour pouvoir prétendre à un emploi, soit un emploi de salarié ou soit créer son propre emploi, on doit disposer d'un certain nombre de compétences professionnelles et de capacités professionnelles qui ne sont pas innées. Ce sont des capacités acquises, qu'on acquiert soit par l'expérience, c'est un peu long, soit en allant en formation. Il y a dans notre société des personnes qui, ayant bénéficié des formations initiales, C'est-à-dire ce que l'on appelle l'éducation, ce qui est obligatoire jusqu'à 16 ans, n'ont pas pu décrocher de compétences professionnelles suffisantes pour pouvoir s'insérer professionnellement. Le législateur a prévu qu'ils ont droit à la formation professionnelle. Et, Lorsque les personnes n'ont pas les moyens en particulier lorsqu'ils sont demandeurs d'emploi, depuis 1983, le législateur a délégué cette compétence aux régions, donc maintenant à la CTM. Donc, nous avons un devoir, c'est même une obligation de répondre à ce droit qu'ont les citoyens qui ont besoin de se former, d'être formés. Jusqu'à présent nous le faisions avec les moyens étant à notre disposition. Des opportunités nous sont proposées, et c'est le 1er point que j'ai pu exposer, il y avait le quorum au début donc il a pu être voté, acté. Nous pourrons disposer pour chacune de ces personnes, d'une enveloppe de 8 000 € par an pour les aider. Mais pour mettre en œuvre cette politique, la Collectivité ne peux pas faire seule, elle doit le faire avec des partenaires. Le premier d'entre eux c'est le Pôle Emploi qui recense à longueur d'année justement ces personnes fort éloignées de l'emploi. Ces personnes doivent aller s'inscrire à Pôle Emploi, et la Collectivité a le devoir de mettre en place pour elles, un programme de formation. Nous avons passé une convention avec Pôle Emploi qui doit être renouvelée chaque année. Le point qui devait suivre, celui que j'ai exposé, était justement le renouvellement de cette convention pour permettre à Pôle Emploi d'instruire pour notre compte les demandes de formation, orienter les personnes vers les différents stages et une fois qu'ils sont en stage, rémunérer ces personnes en leur donnant une indemnité mensuelle, plus les frais de déplacement, les frais de restauration parce que ces demandeurs d'emploi qui sont sans pouvoir d'achat ont besoin de ces aides. En ne votant pas, nous ne sommes pas en capacité de voter puisque nous n'avons pas le quorum, les dotations que nous pouvions donner à Pôle Emploi, et bien, la collaboration risque de s'éteindre faute de financement, et cela fera des victimes sociales, c'est-à-dire des personnes qui ne pourront pas bénéficier de leur rémunération quand elles voudront aller en formation. C'est la première conséquence. Le deuxième partenaire et je remercie la collègue de l'avoir indiqué, ce sont les écoles de la deuxième chance. Il y a une dans le sud, une dans le centre. Ce sont des publics qui sont ce que l'on appelle les décrocheurs, c'est-à-dire ceux qui, arrivés à l'âge de 16 ans ou même avant ont décroché de l'école. C'est-à-dire qu'ils sont sortis, ils ont quitté le système de formation initiale, d'éducation sans rien. Il y a un dispositif, un réseau qui leur donne une deuxième chance pour voir si on leur remet le pied à l'étrier. On leur apprend à lire, écrire et compter, et ensuite ils rentrent dans un parcours qualifiant. La réPartition des compétences entre l'Assemblée et le Conseil Exécutif fait que le Conseil Exécutif n'ayant pas reçu de délégation pour pouvoir donner ces financements aux écoles de la deuxième chance, nous étions contraints, de par l'état du droit actuel de proposer, de présenter des projets à la plénière pour que la plénière nous autorise à donner des dotations aux écoles de la deuxième

chance. Si nous n'obtenons pas cette décision, nous ne pourrons pas verser les dotations et les écoles de la deuxième chance perdront toutes les chances de pouvoir continuer à prospérer. Et ce sont là les publics de 16 à 25 ans les plus en situation très difficile actuellement. Il y a également un autre partenaire. Tout le monde reconnait actuellement sur notre territoire que le RSMA, qui s'appelle le Régime du Service Militaire Adapté, il est plus adapté que militaire. Parce qu'il se trouve, qu'il y a de nos compatriotes qui ont besoin d'être un peu re socialisés, re disciplinés, qu'ils puissent retourner dans une école de vie pour établir des règles. Il y a plusieurs années de cela, visitant le RSMA, faisant le bilan de ce qu'ils font, nous voyons que cela pouvait être utile, il faisait du bon travail. Mais lorsque j'ai eu occasion de le visiter avec le Président MARIE-JEANNE il y a quelques années de cela, les colonels qui le commandaient à l'époque, nous indiquaient que les moyens qui leur étaient donnés par l'État faisaient qu'il y avait un nombre précis de jeunes qu'ils pouvaient accueillir. Mais que s'ils avaient davantage de moyens ils pourraient en accueillir davantage. C'est-àdire tirer de la rue ou des abribus davantage de jeunes que cela. C'est à Partir de cela que l'idée est née, alors que la loi ne nous faisait aucune obligation de donner des dotations au RSMA pour augmenter le volume des stagiaires accueillis. Et ceux qui nous ont succédé en responsabilité entre 2010 et 2015 ont poursuivis cette politique, elle n'était pas si mauvaise que cela, et revenus aux responsabilités en 2016, nous l'avons réenclenchée. Mais c'était le dossier suivant où non proposions à l'Assemblée de donner 1M€ au RSMA pour augmenter le nombre de jeunes accueillis. Mais en plus et c'est exceptionnel puisque ce n'est pas forcément notre rôle, de lui donner une aide à l'investissement pour augmenter la quantité de matériel pédagogique. Je constate que nous ne pourrons pas le faire ce soir. Donc, les jeunes que nous comptions faire entrer au RSMA, le RSMA n'aura pas la capacité de le faire. Je voulais bien expliquer de quoi il s'agissait, les points que nous n'arrivions pas à traiter. Et puis il y a un centre de formation qui nous est très cher, mal connu puisque d'aucun parfois l'appelle l'école des pêches. Or, on n'y apprend pas que la pêche, mais on apprend tous les métiers de la mer, tous les métiers de la mer; Marine marchande, marine de commerce mais également la petite pêche. Et pour tous ces métiers-là il faut être formé, il faut avoir des capacités, il faut avoir des brevets, même les bacs, etc. C'est le seul endroit en Martinique où cela peut se faire, autrement il faudrait que les jeunes martiniquais qui veulent aller dans ces métiers liés à la mer, y compris la conduite de gros paquebots, quittent le pays. Et ben, ceci existe, cela existe à Trinité au quartier Beauséjour, mis en place par des professionnels qui ont créé une association, certains d'entre eux sont déjà partis à la retraite. Je veux leur rendre hommage. Il y avait, samedi dernier, une opération portes ouvertes. Beaucoup de jeunes sont venus visiter et ils ont découvert les capacités. Mais le problème c'est que ce centre de formation, qui au début des années 80, était entièrement pris en charge par l'État, les affaires maritimes. Après la décentralisation de la formation professionnelle, ce centre fonctionnait sur des dotations, 50 % Région, 50 % des Affaires maritimes, la direction de la mer, comme on dit maintenant. Et nous avons découvert qu'actuellement c'est 85 % de la Collectivité et 15 % des Affaires maritimes. Même 10 % des Affaires maritimes, 5 % de ressources propres, donc les personnes, les adultes qui viennent en formation continue et qui payent leur formation. Ce centre a absolument besoin de la dotation sinon il ferme. Les négociations avec ce centre ont été assez longues, qui a fait que c'est seulement à la fin du mois de mars que nous avons bouclé les propositions, que nous avions soumis au mois d'avril et qui devaient être traitées aujourd'hui. Je constate que, là non plus, nous ne pourrons pas voter cette subvention ce soir. Je le déplore. Alors, il y a un autre point mais qui a déjà été débattu quant au principe je devais exposer, ce n'est pas fondamental, c'était pour régler juridiquement les relations avec la mairie de Fort-de-France quant à l'occupation du palais de justice, je n'en parle pas plus, on en avait déjà parlé hier. Alors concernant les entreprises, Monsieur le Président, je n'avais pas à proprement parler de marché à exposer aujourd'hui, puisque je rappelle que l'Assemblée à donner délégation au Président pour passer les marchés dans le cadre des programmes qui sont déjà votés dans le budget. Simplement ce que je devais rendre compte aujourd'hui, c'est tous les marchés, toute la commande publique passés avec les entreprises. En tout cas vous avez les documents. Je devais présenter un document qui cumulait tout ce que nous avions fait du 1er janvier à aujourd'hui. Et peut-être que j'aurai l'occasion, comme ce n'était que des, informations, c'était pour rendre compte à l'Assemblée des commandes publiques que nous passions. Mais par contre, comme nous le découvrons au fur et à mesure, il y a deux entreprises qui ont fait des prestations pour le compte de la CTM, prestations avérées, vérifiées, service fait mais malheureusement comme ça arrive et j'espère que cela arrivera de plus en plus rarement, des prestations ont été commandées à des entreprises sans qu'il y ait des commandes préalables, réglementaires passées et la loi actuelle dispose que pour pouvoir payer ces entreprises, il faut avoir l'autorisation de l'Assemblée. Encore faut-il que l'Assemblée soit en mesure de donner l'autorisation. Donc ces deux entreprises vont encore devoir patienter pour recevoir les émoluments pour des services qui ont été effectivement rendus. Je voulais porter et je remercie de m'avoir permis de le faire pour que tout ce qui nous écoutent au-delà de cette salle sachent, ce que nous voulions présenter à l'Assemblée sur lequel nous ne pourrons pas avoir de délibération et les conséquences. Mais je veux quand même rappeler si vous le permettez sans faire de leçon à personne, heureusement que le règlement prévoit ou la loi dispose que s'il est vrai qu'on ne peut pas prendre de décision par absence de quorum, la séance peut être reportée sur un délai qui est indiqué dans la loi, et à ce moment on peut valablement délibérer quel que soit le nombre de présents. Moi, je connais un établissement public de coopération intercommunal ou quasiment à chaque fois il n'y a pas de quorum et le Président est obligé de renvoyer, et on siège la séance d'après sans quorum parce que c'est la deuxième convocation. Heureusement que le législateur prévoit cela, peut-être qu'on aura une deuxième chance pour présenter le dossier des jeunes qui méritent d'être formés. Merci.

(APPLAUDISSEMENTS)

M. le Président Yan MONPLAISIR

Très bien. Merci Monsieur le Conseiller. Mesdames et Messieurs, je constate simplement qu'il manque trois élus pour pouvoir délibérer. Manifestement, tous les élus de l'Opposition s'étant retirés, nous n'y arriverons pas. J'ai entendu Monsieur LOUIS-REGIS, je pense que vous avez compris que ce n'est même plus la peine que l'on débatte parce que nous allons débattre entre nous, nous sommes 23, nous n'allons pas faire venir des gens qui ne sont pas là. Et donc, je demande simplement qu'on me précise si en levant, si plutôt en suspendant la séance, nous pourrons délibérer sans quorum. Je veux simplement avoir la certitude juridique pour déterminer si nous suspendons ou si nous levons la séance. Vous voyez que c'est une question... Attendez, non, non, on ne va pas débattre là-dessus parce que moi je prends une décision, soit je lève, soit je suspens. On en est là et là-dessus, on ne va pas débattre. Si on peut valablement délibérer sans quorum, je vais suspendre. Si on ne peut pas délibérer sans quorum, je vais lever la séance et on reconvoquera, et blablabla, et blablabla.

Et chacun prendra ses responsabilités dans cette affaire. Je vous remercie chers collègues, y compris, je vous remercie vous aussi Monsieur NILOR, y compris...

M. Jean -Philippe NILOR

Ne me prends pas à part.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Vous êtes là. Je vous remercie d'être là parce que les uns et les autres souhaitaient un débat, j'ai constaté....

M. Jean -Philippe NILOR

Président, tu vois que je suis là, sagement.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Merci d'être sage.

M. Jean -Philippe NILOR

Non, non, je suis élu, j'ai le droit d'être là comme n'importe quel élu. Tu dis que tu me remercies, tu peux remercier n'importe quel élu d'être là et même ceux qui ne sont pas là, c'est tout à fait leur droit de ne pas être là. Donc, ne prends pas à part, s'il te plaît. Ne me prends pas à part pour me remercier d'être là comme si c'était un exploit que je sois là.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Je remercie tous les élus. D'accord. Mais parce que la motion émanait de toi, c'est pour cela.

M. Jean -Philippe NILOR

Tout ce que je fais, je le fais en connaissance de cause et en mon âme et conscience.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Merci. Mes chers élus, je vous remercie tous. Tous ceux qui sont là, d'être là, quelles que soient vos opinions et de na pas entraver, ni le fonctionnement de la démocratie, ni le fonctionnement de nos institutions dans l'intérêt des Martiniquais. C'est ce que je voulais dire.

M. Raphaël MARTINE

Président, je voulais savoir, est-ce qu'on a une date de reprise de nos travaux si tu souhaites lever la séance ?

M. le Président Yan MONPLAISIR

Je vous dirai cela quand j'aurais pris ma décision. Je vous lis l'article 22. Il faut nous tenir au texte. Mes amis, quand nous avons des difficultés, c'est pour cela que moi je me raccroche

au texte. Toutefois... L'article 22 : quorum. On va relire la loi quand même pour être bien certain. Article L7222-15 : « L'Assemblée ne peut délibérer que si la Majorité absolue de ses membres en exercice est présente. Toutefois, au jour fixé par la convocation, si l'Assemblée ne se réunit pas en nombre suffisant pour délibérer, la réunion se tient de plein droit trois jours plus tard, et les délibérations sont alors valables quel que soit le nombre des présents ». Alors, moi, j'ai pleins de juristes derrière moi, ils sont en train de discuter. Donc, trois jours plus tard, cela veut dire que si je suspends, dans trois jours, c'est cela ? Dans trois jours, qu'il y ait quorum ou pas, il y aura la tenue de cette Assemblée et les délibérations arrêtées seront valables. Cela me parait sage parce que sinon on pourrait avoir un véritable blocage de nos institutions. Comment Monsieur ?

M. Georges CLEON

Précise le jour.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Le jour... C'est trois jours francs, c'est le 21. Donc, le 21 donc le 21 c'est mardi. Je vais donc suspendre la séance et vous savez d'office puisque je vous le signale que vous serez conviés à revenir le mardi 21 à 9h30. Je demande cependant aux services de l'Assemblée de veiller à informer de cela, même si ce sera un peu urbi et orbi mais pour le principe, je demande qu'on en informe tous les élus par mail, et qu'ils sont convoqués à la tenue de la conduite de notre séance qui n'a pas pu se poursuivre jusqu'au bout aujourd'hui. Et donc, je ne lève pas la séance mais je la suspends. Mes chers collègues, je vous remercie tous et puis malheureusement, on ne peut faire que quand on veut. Merci.

M. Charles JOSEPH- ANGELIQUE

Président, excuse-moi. Tu lèves la séance ou tu suspends la séance ? Ce sont deux choses différentes.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Jusqu'à mardi, trois jours francs. Sé mardi nou ka rikoumancé, ki korom, ki pa korom. Voilà.

SÉANCE SUSPENDUE À 19H18

LES DEBATS

ASSEMBLEE PLENIERE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE SÉANCE DU 21 MAI 2019

Salle Camille DARSIERES

M. Le Président Claude LISE

Alors mes chers collègues, avant d'entrer dans le vif du sujet, je tiens à faire certaines mises au point. La première concerne mon absence à la fin de la réunion de jeudi : à partir de 17h30, j'ai dû m'absenter. Alors comme il y a des commentaires sur tout et des commentaires qui ne sont pas toujours d'une grande bienveillance, il y a des gens qui passent leur temps sur les réseaux, surtout dans l'anonymat à raconter tout et n'importe quoi, je tiens à vous rappeler que j'ai annoncé au moment où je suspendais, pour que nous allions déjeuner, je dis que j'ai annoncé que la séance serait reprise sous la présidence de... du 1^{er} Vice-président, Yan MONPLAISIR. Je l'ai fait publiquement parce que tout simplement, j'avais une délégation que je recevais à mon bureau, avenue des Caraïbes, à l'Hôtel dit « de l'Assemblée ». J'avais donc un rendez-vous pris depuis longtemps, il s'agissait en plus de certaines personnalités de passage ; j'avais rendez-vous à 18h donc je ne pouvais pas faire autrement que de passer la présidence à mon premier Vice-président. Je pense que les choses sont parfaitement claires, il n'y avait aucune autre raison et je vais même vous dire qu'à la fin de mon entretien avec mes interlocuteurs, je m'apprêtais à revenir, j'étais prêt à reprendre la présidence, si la séance n'était pas terminée, lorsque l'on m'a appris qu'en fait la séance était suspendue. Voilà, ça c'est la première mise au point.

Deuxième mise au point. Comme j'ai entendu, ici ou là, dire qu'il y avait complot (parce qu'il y a une maladie qui est la complotite chronique avec des poussées aiguës de temps en temps), je tiens à dire que personnellement, je ne fonctionne pas de manière occulte. Je ne prends pas mes décisions dans des caves, des souterrains et je ne pratique pas le en-basfeuille qui est malheureusement très pratiqué dans notre pays. Quand j'ai quelque chose à dire, je le dis publiquement et chacun connaît mes positions, chacun sait mes positions, qui sont les miennes, que j'ai le droit d'avoir, sur le fonctionnement de notre Collectivité. Chacun sait que je considère que l'articulation entre l'Exécutif et l'Assemblée n'est pas conforme à l'esprit de la loi ; c'est ma conviction, je le dis clairement. Donc, je suis dans la clarté et la cohérence, mais je ne prends jamais de position de manière occulte et je ne participe à aucune forme de complot et je ne participe à aucune forme de déstabilisation de l'Exécutif, je tiens à le dire. Très clairement. Et je redis que mes positions, je les assume, je n'ai peur de personne, je ne suis en allégeance vis-à-vis de personne, par conséquent, je ne veux pas qu'on me fasse des procès de prendre des positions dans des culs-de-basse-fosse, ce n'est pas mon style. J'ai passé ma vie politique à dire ce que j'avais à dire et quand je veux prendre des positions radicales, les anciens camarades d'une formation politique savent que je suis capable de prendre des positions, mais quand je prends une positions radicale, je l'annonce, parce que je respecte l'opinion, je ne suis pas de ceux qui glissent de manière furtive d'un champ à l'autre... d'un point à l'autre du champ politique donc ça c'est la deuxième mise au point que je voulais faire et j'espère que tous ceux qui scribouillent sur les réseaux sociaux vont cesser de me faire des procès d'intention mais surtout, j'espère que les élus qui les inspirent et ceux qui entretiennent ce genre de choses, vont faire un examen de conscience et puis vont avoir un sursaut de responsabilité. En tout cas, je suis prêt à débattre avec qui veut débattre avec moi, clairement, face à l'opinion, mais je n'entrerai pas dans des débats en-bas-feuilles. Ça c'était ma deuxième mise au point. Donc maintenant, je voudrais souhaiter que notre séance qui reprend aujourd'hui se déroule dans la sérénité et je veux vous dire comment je conçois notre réunion conformément aux textes tels que je les lis, en toute bonne foi. Nous devons reprendre, et les textes le disent, que lorsque l'on reprend après une suspension, on n'a pas besoin de quorum, et c'est pour ça que je vais immédiatement donner la parole à.. au collègue Conseiller exécutif MARIE-SAINTE pour qu'il nous présente les questions qui étaient à l'ordre du jour et qu'il avait à nous présenter. Si une question, qui n'était pas formellement à l'ordre du jour, doit venir en dehors des questions prévues à l'ordre du jour, cela nécessitera un quorum ; c'est la lecture des textes, j'ai regardé ce qu'il y avait comme jurisprudence là-dessus : « il faut le quorum pour toute question qui n'était pas à l'ordre du jour ». Voilà, ces précisions étant clairement portées, je demande donc au collègue MARIE-SAINTE de commencer les questions qu'il a à nous présenter.

M. Fred LORDINOT

Président, je demande la parole.

M. Le Président Claude LISE

Alors je donne la parole pour des points d'ordre mais, je demande de vous tenir à des points d'ordre. Voilà, alors, collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT

Merci M. Le Président, très chers collègues. J'interviens en ma qualité de Vice-président de cette Assemblée. Comme prévu par le règlement intérieur. M. le Président, vous nous avez adressé par courrier électronique hier, avec accusé de réception pour certains. Moi j'ai accusé de réception vers 21h de ma convocation de ma convocation ainsi libellée : « Fort-de-France, le... [il n'y a pas de date]. Mesdames, Messieurs, les Conseillers à l'Assemblée. Convocation Assemblée de Martinique. Chers collègues, suite à la suspension de la séance de notre Assemblée le vendredi 17 mai 2019 et comme convenu, je vous confirme que nos travaux se poursuivront le mardi 21 mai 2019 à 9h30 à l'Hôtel, 6 rue Gaston Defferre à Plateau Roy en salle Camille DARSIÈRES. Je vous informe que ces travaux se tiendront quel que soit le nombre de présents. La séance débutera à 9h30 très précises. Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, chers collègues, l'assurance de mes sentiments distingués. Le Président de l'Assemblée de Martinique, Claude LISE » avec le tampon de la Collectivité. Monsieur le Président, nous sommes au regret de vous dire que les conditions de la légalité de cette réunion ne sont pas réunies parce que, à aucun moment au cours de la séance précédente, vous n'aviez annoncé que la séance se poursuivrait au-delà des 2 jours de la convocation, et ceci, et ceci, m'amène à vous demander dans les délais les plus brefs, le procès-verbal in extenso de la réunion qui s'est tenue jeudi et vendredi derniers, dans les plus brefs délais. Car il y a une question de validité juridique de cette réunion d'aujourd'hui. Il est marqué dans la convocation d'ailleurs il y a une nouvelle convocation une nouvelle convocation, qui a été envoyée, je le rappelle, hier après-midi, pour une réunion ce matin. Il est marqué « comme convenu » : à aucun moment, à aucun moment, les élus de la Minorité n'ont convenu d'une séance ce jour. La seule, la seule remarque que vous avez faite, c'est que les Conseillers devraient venir ici, au risque de rester très tard dans la nuit. À aucun moment, vous, Président de l'Assemblée, vous n'avez dit que la séance se prolongerait le mardi. En tout cas, pas en présence des élus de la Minorité. Donc...

(CONTESTATIONS, RIRES)

Oui mais... mais, la discussion...

(CONTESTATIONS)

Je n'ai pas fini, est-ce que je peux m'exprimer ?! Est-ce que je peux m'exprimer ?

M. Le Président Claude LISE

Laissez le collègue poursuivre.

M. Fred LORDINOT

Est-ce que je peux m'exprimer? Est-ce que je peux m'exprimer?

Donc, je souhaiterais avoir le plus rapidement possible, les propos tenus par le Président LISE en exercice et ensuite par le Président Yan MONPLAISIR où on va nous dire qu'on a annoncé quand il y avait le quorum, que la réunion se poursuivrait au-delà de vendredi. Je pense que cela ne va pas poser de difficultés. Mais là, où on est encore moins d'accord, c'est que la convocation de l'Assemblée, elle ne peut pas venir la veille! La veille! Il y a un délai pour convoquer les élus et si vous faites une nouvelle convocation, lorsqu'il y a suspension de séance, vous deviez joindre l'ordre du jour ; puisque s'il y a une nouvelle convocation que voici, comment peut-elle être... ne pas être liée à un ordre du jour ? Et c'est tellement vrai que le Président LISE vient de dire qu'il ne va pas traiter des points qui n'étaient pas inscrits à l'ordre du jour. Cela signifie très clairement que la motion que le collègue NILOR a l'intention de présenter ne sera pas examinée. Nous faisons aussi du droit. Donc il vient de nous dire : la réunion de fera sur un ordre du jour que je ne vous communique pas et je vous dis d'ores et déjà qu'il n'y aura pas de nouveaux points à l'ordre du jour, donc qu'il n'y aura pas de vote de motions. Il y a là, très cher Président, un déni de démocratie. Il y a là, un abus de pouvoir, il y a là, un détournement de la loi. Donc, pour apaiser les choses, la mesure la plus sage, la plus sereine, serait d'annuler cette séance aujourd'hui. Je vous le dis parce que l'ensemble des délibérations qui seront prises sera entaché de suspicions, pour ne pas dire d'illégalité. Donc, je vous invite, M. le Président, à arrêter cette séance et à la re-convoquer. D'autant plus que l'esprit de la loi est clair, vous avez re-convoqué sans consulter le bureau de l'Assemblée qui lui, est le seul à même d'arrêter l'ordre du jour de notre Assemblée. Là aussi, il y a un déni de démocratie et un non-respect de la lettre et de l'esprit de la loi de 2011. Donc, je vous demanderais, là, pour apaiser les choses, de nous dire si... si vous comptez poursuivre cette convocation, cette réunion, de nous dire avant le début de cette séance, l'ensemble des points que vous comptez traiter et de nous dire si la motion que veut proposer le collègue NILOR sera examinée. J'en ai terminé.

M. Le Président Claude LISE

Bien, alors, collègue, collègue LORDINOT, tu sais, ce qui m'ennuie dans tes interventions, c'est lorsque tu pousses à l'extrême les choses et que tu utilises des termes qui sont des

termes excessifs, et parler d'abus de pouvoir, c'est me faire un procès d'intention que je n'accepte pas. J'essaye de faire au mieux dans une situation que je n'ai pas choisie. Ce n'est pas de ma faute si certains d'entre vous sont partis et qu'il n'y a pas eu de quorum. J'ai expliqué tout à l'heure que j'ai eu... j'ai dû m'absenter pour des raisons précises et ça ne m'arrive pas souvent, et je m'apprêtais d'ailleurs à revenir en séance lorsque j'ai appris qu'il y avait suspension, et ça m'a été confirmé, je ne pense pas que...que l'on m'ait raconté des histoires puisque, aussi bien des élus qui étaient là (je dis bien qui étaient là parce qu'il y en a qui étaient partis) que des... des collaborateurs mais également des personnes qui suivaient... qui suivaient en radio ou télé, m'ont parlé de suspension. Le Vice-président Yan MONPLAISIR a suspendu la séance. Et c'est pour cela, qu'il n'est pas question de... d'une nouvelle convocation, il a été annoncé... il a été annoncé qu'il y aurait une reprise dans les 3 jours, comme c'est prévu par les textes lorsqu'il n'y a pas... lorsqu'à un moment donné, il n'y a plus de quorum. C'est d'ailleurs... c'est d'ailleurs une disposition qui est prévue aussi bien pour les communes, les départements, les régions, la Corse et nous-même. Donc c'est une... c'est une... c'est une... Ça fait partie du droit commun. Si tu veux puisque... j'ai noté que tu peux consulter le code, le CGCT à l'article L2121-17. Voilà. Donc... regarde ce qui est dit et puis je t'invite à lire toute la jurisprudence du Conseil d'État en la matière. Alors moi, je ne suis pas, je ne suis pas un juriste de profession, j'ai quand même consulté les personnes compétentes que j'ai pu consulter dans les délais, j'ai consulté les textes que j'avais à ma disposition et je fais les choses au mieux donc il n'est pas question d'abus de pourvoir, quel est mon intérêt propre dans le fait de tenir cette réunion ? Ma seule préoccupation, c'est qu'il y a 9 questions que le collègue MARIE-SAINTE doit nous présenter. Parmi ces questions, il y a des questions qui concernent la formation professionnelle de nos jeunes, il y a des questions qui ont une incidence économique et il y a la présentation des marchés qui est quand même un élément d'information important pour les élus et pour l'opinion; par conséquent, moi, mon souci, c'est bien entendu de faire en sorte que l'on ne renvoie pas, car s'il s'agissait d'une nouvelle convocation pour une autre séance, ça nous ramènerait à plus de 15 jours. Donc c'est ça mon souci. Alors si maintenant, on estime que ce n'est pas conforme aux textes, il y a des procédures, collègue, je t'invite à... à actionner... Selon les... Mais bien entendu! Ce n'est pas un conflit avec moi, mais parler d'abus de pouvoir, je refuse, je refuse ce terme, je considère que c'est une attaque personnelle, intolérable, parce que ça signifie que je commets une espèce de... d'acte... en vertu de quoi ? Quel est mon intérêt personnel dans... dans cette affaire-là? Et je ne suis pas responsable du fait que le quorum a été rompu! Et je n'ai critiqué personne dans... dans la pratique de la rupture de quorum, puisqu'il y a eu rupture délibérée, d'après de ce que j'ai compris. Par conséquent, je n'admets pas que l'on puisse aujourd'hui me parler d'abus de pouvoir. Moi j'essaie de me conformer aux textes, s'il y a des supers juristes ici, bon ça... bien ils n'ont qu'à faire la preuve, ils font de la procédure et moi je me conformerai aux décisions des tribunaux. Voilà. Mais pour revenir donc à... à la situation...

(INTERVENTION INAUDIBLE DE M. LUCIEN ADENET)

Mais je n'ai pas terminé collègue, ne sois pas impatient, je donne la parole à qui la demande. Bon. Je tiens donc à dire qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle séance. On a fait que confirmer ce qui a été annoncé par le premier Vice-président, compte tenu du fait qu'il fallait insister pour que les collègues soient présents ce matin, j'ai demandé que l'on envoie une confirmation. C'est pour ça que toi-même tu as cité « comme convenu ».

« Comme convenu » ça dit bien que c'est suite à l'annonce qui a été faite publiquement par le premier Vice-président qui présidait et qui n'a pas... il n'a pas clos la séance, il n'a pas levé la séance, il l'a suspendue, comme je suspends avant le repas et puis on reprend. Je n'envoie pas de convocation. Je ne vous envoie pas une nouvelle convocation! Sinon... alors tu me dis que le Bureau n'a pas été consulté, mais il n'avait pas à être consulté puisque ce n'est pas une nouvelle réunion qui est convoquée. Il est prévu par les textes que lorsqu'il y a rupture de quorum, on peut convoquer dans les 3 jours. C'est ce qui a été fait. Et à la limite, je n'avais même pas besoin de confirmer quoi que ce soit, je te signale qu'on a même appelé des collègues, j'ai demandé qu'on appelle tous ceux qu'on pouvait toucher, c'était pour qu'on soit le plus nombreux possible. Pourquoi ? Parce qu'il faut quand même donner une image... une image des élus qui soit une image valorisante. Si je m'étais retrouvé avec... avec 4 élus ce matin, j'étais en droit de... de continuer mais quelle image ça aurait donné ?! Donc, j'ai cherché à faire en sorte que nous soyons le plus nombreux possible ici ce matin.

Dernier point : j'ai effectivement... j'ai effectivement dit que la séance, quand elle est reprise dans ces conditions-là (j'ai vérifié les textes), elle ne peut porter que sur ce qui était à l'ordre du jour. Mais on peut très bien aborder un sujet qui n'est pas à l'ordre du jour, dans ce cas, il faut de nouveau le quorum. C'est ce que j'ai vu, moi, dans les éléments de jurisprudence que j'ai pu consulter. Donc, moi je me tiens à ça, maintenant si la jurisprudence a évolué en... or, ma connaissance, encore une fois, vous pouvez attaquer ce qui sera fait là, vous pouvez faire en sorte que les délibérations concernant la formation professionnelle de nos jeunes soit annulée... chacun prend ses responsabilités. En ce qui me concerne, je pense que les choses sont claires. Alors, je donne maintenant la parole au collègue ADENET qui l'a demandée pour également un point d'ordre.

M. Lucien ADENET

Un point d'ordre Président. Je sais qu'il y a des collègues ici, qui veulent toujours jouer une 3^{ème} mi-temps, même quand le match est terminé. Même quand le résultat du match est... est connu déjà. Je crois que c'est tout simplement parce qu'ils veulent entraver la bonne marche, le bon fonctionnement de notre Collectivité de la CTM. Je ne vais pas faire de débat avec ces personnes-là, surtout avec le camarade... le collègue qui vient de s'exprimer, c'est son habitude, on est habitués à ce genre de propos. Je dirai, Président, et je me réfère à des documents encore : le règlement intérieur de l'Assemblée, et je le répète pour les gens qui n'étaient pas à l'écoute vendredi, c'est une délibération n° 16-7-1 de 2016. En 2016. Et dans le titre 3 de ce règlement intérieur concernant le fonctionnement de l'Assemblée de Martinique, à l'article 22 concernant le quorum donc en référence à l'article L722-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales, il est clairement mentionné, dans ce document, que l'Assemblée ne peut délibérer que si la Majorité absolue de ses membres en exercice, est présente. Toutefois, au jour fixé par la convocation, si l'Assemblée... si l'Assemblée ne se réunit pas en nombre suffisant pour délibérer, la réunion se tient de plein droit 3 jours plus tard et les délibérations sont alors valables quel que soit le nombre de présents. Donc c'est clairement dit. Donc, c'est un règlement intérieur qui a été élaboré, qui a été amendé, qui a été voté par l'ensemble des élus présents à cette Assemblée, donc venir aujourd'hui remettre en cause ce qui a été... ce qui a été fait, moi je crois que ce n'est pas sérieux. Et puis, tu l'as dit Président, quand on a suspendu la plénière vendredi soir vers 19 heures, eh bien le collègue... le collègue qui présidait l'Assemblée, le collègue premier Viceprésident Yan MONPLAISIR, il a dit clairement « donc on va reprendre... » ... je lui ai posé la question. Je lui ai demandé « dans quelles conditions peut-on reprendre la séance si on la suspend, là, aujourd'hui ? », il m'a dit qu'il va consulter les textes, qu'il va consulter son staff juridique et il m'a... il a répondu, il a proposé que, conformément aux textes, que dans 3 jours, on puisse se réunir et nous nous sommes mis d'accord pour se retrouver ici aujourd'hui mardi 21 mai 2019.

Je voudrais également faire une deuxième remarque et je vais m'arrêter là : dans le mail que tu nous as envoyé, que tes services nous ont envoyé, il est écrit : Assemblée des 16, 17 et 21 mai 2019, donc c'est la même Assemblée qui a commencé depuis le 16. Et tu dis dans le... dans ta convocation, c'est pour poursuivre les travaux de l'Assemblée. Bon c'est là, de toute façon on l'a. C'est pour poursuivre les travaux de l'Assemblée. Donc je... je dis donc, que si tu parles aujourd'hui, tu dis que tu as trouvé des éléments de jurisprudence disant que si un point n'était pas à l'ordre du jour, on peut, on peut en débattre mais à une condition, c'est que le guorum soit atteint. Je ne mets pas en doute ce que tu dis, puisque tu as trouvé des éléments de jurisprudence, même si je ne les ai pas devant moi, mais je te fais confiance. Donc. Ce que je dis c'est qu'on a convoqué une Assemblée en disant bien qu'on n'a pas besoin de quorum... on n'a pas besoin de quorum pour continuer les travaux donc il y a un petit paradoxe dans... dans ce qui... dans ce que tu as dit et ce qui s'est dit vendredi... vendredi en partant d'ici, d'accord. Donc c'est ce que je voulais dire, moi je... ce que je te préconise, Président, c'est de tenir, de respecter, exactement et correctement, les règlements, les textes et, de faire en sorte que ce soit uniquement les points que... que l'on doit voir aujourd'hui, les points qui seront présentés... qui seront présentés par notre collègue Daniel MARIE-SAINTE. Et puis, je... je voudrais, je voudrais reprendre aussi (et c'est là que j'ai terminé) reprendre l'article 36 de notre règlement intérieur, parce que peut-être qu'il y en a qui ne l'ont pas à l'esprit non plus, concernant les motions : « Tout Conseiller ou groupe peut déposer auprès du Président de l'Assemblée, une heure au moins avant le début d'une réunion de l'Assemblée, un projet de motion ou de vœu à soumettre au vote de l'organe délibérant. Le Président en informe l'Assemblée qui se prononce sur l'opportunité de ce texte. Si l'opportunité est reconnue, le projet est débattu devant l'Assemblée dès que l'ordre du jour de la réunion est épuisé. Le vote intervient après un débat organisé par le Président de l'Assemblée. » Donc, les choses, là aussi, sont claires. Les motions... les motions, si on doit débattre d'une motion aujourd'hui, elle aurait dû être déposée au moins une heure jeudi avant le début de... de notre Assemblée, c'est-à-dire le jeudi... le jeudi 16 mai. Donc on ne peut pas se permettre non plus de modifier l'ordre du jour à n'importe quel moment. Parce que l'ordre du jour, je rappelle encore, concernant l'ordre du jour, parce que je l'ai entendu ici. Je l'ai entendu ici ek mwen pa ka confond coco epi zabricot, mwen ten'n li ysi-a, l'ot jou-a. L'ordre du jour, il a... il est examiné, là c'est toi qui reprends l'ordre du jour, en début de séance. Tu nous dis : « voilà, on va faire telle modification. Est-ce que vous êtes d'accord pour amender... pour amender l'ordre du jour de telle manière ? » Et puis, ensuite il y a un vote. Donc c'est en début de séance qu'on établit l'ordre du jour de l'Assemblée. J'en ai terminé, Président.

M. Le Président Claude LISE

Oui, alors collègue, enfin... tu as... tu as repris les éléments d'un texte, tu as parlé du règlement intérieur, mais en fait tu as cité la loi. Moi je me base sur la loi. Pourquoi je dis

ça ? Notre règlement intérieur comporte des éléments que nous ne respectons pas, donc si tu veux, moi j'ai du mal à accepter qu'on me renvoie simplement au règlement intérieur, parce que je peux te montrer l'article 69. L'article 69 et l'article 70 concernant le questeur, lis ce qui est marqué là « les moyens et les missions du questeur », ce n'est pas appliqué. Donc tu comprends... c'est très difficile de ne se baser que sur le règlement intérieur quand il n'est pas appliqué, tel ou tel article n'est pas appliqué. Bon, donc tu vois, je pourrais prendre d'autres exemples mais tu as ça, là. Tu as 2 articles qui te disent: le 70 te dit les missions du questeur, on a un questeur, il ne peut faire aucun de ces éléments-là, il a été dépossédé de la questure en contradiction avec le règlement intérieur, donc tu vois, je ne dis pas ça pour polémiquer mais c'est pour te dire que moi, je préfère me référer à la loi parce que ça, ça s'impose et le règlement que tu as cité... le règlement que tu as cité, je l'accepte puisqu'il ne fait que reprendre ce que dit la loi ! Je t'ai cité l'article du code, donc je ne veux même pas entendre le règlement intérieur, c'est la loi ! On est conforme et j'ai oublié de préciser une chose : j'ai le sentiment que beaucoup d'entre vous et même certains administratifs ont une lecture particulière selon laquelle, on ne pourrait délibérer ici que 2 jours et je pense que le collègue LORDINOT a repris cela, puisqu'il me dit qu'on n'avait pas, en quelque sorte, à prolonger au-delà des 2 jours alors je vous lis... je vous lis la loi :

L'article 7228-8... -9 plus exactement : L'Assemblée de Martinique se réunit à l'initiative de son Président au moins une fois par trimestre au chef-lieu de la Collectivité Territoriale (ou dans tout autre lieu choisi par son Bureau). Ça c'est la loi aussi qui dit ça. C'est « en tout autre lieu choisi par son Bureau ».

Article L7222-10 : L'Assemblée de Martinique est également réunie à la demande :

1. Du Conseil Exécutif. 1. Du Conseil Exécutif.

Et il y a un deuxième paragraphe qui dit :

« 2. Ou du tiers de ses membres »

(Alors je vous signale que le 1° c'est « L'Assemblée de Martinique est également réunie à la demande du Conseil Exécutif. » Point. De même « à l'initiative de son Président au moins une fois par trimestre », on n'a pas dit combien de jours.

Mais dans le 2° on vous dit « ou du tiers de ses membres » « ou du tiers de ses membres sur un ordre du jour déterminé pour une durée qui ne peut excéder 2 jours ».

C'est quand la plénière est convoquée à la demande d'un tiers des membres que l'on ne peut débattre au-delà de 2 jours. C'est ça, c'est ça la loi et pas ce que beaucoup pensent, à savoir que la loi aurait dit qu'on ne peut pas... qu'on ne peut pas faire une plénière de plus de 2 jours. C'est totalement faux. Je tenais...je tenais à le préciser parce que toute sorte de gens me disent ça y compris certains administratifs. Alors là aussi, si je ne sais pas interpréter la loi, eh bien attaquez aussi le fait qu'on continue au-delà...au-delà de 2 jours, vous êtes sûrs de perdre. Bon, cela étant posé, je passe la parole maintenant au collègue NILOR pour un point d'ordre également.

M. Jean-Philippe NILOR

Oui, pour un point d'ordre. Je suis atterré de constater à quel point des politiques martiniquais qui se disent nationalistes, patriotes ou indépendantistes se distinguent par leur connaissance plus qu'approximative et hasardeuse, d'une loi française qu'ils exècrent et qu'ils vénèrent en même temps. Je ne vais pas entrer dans ce débat de procédures de spécialistes. J'ai bien dit vendredi qu'il y a la loi et il y a le règlement intérieur. Pour l'instant, je vais me baser simplement sur ce que dit le règlement intérieur et à ce fameux article 36 qui a été lu, on dira... maladroitement, par le collègue qui m'a précédé. Que dit cet article en cas de dépôt d'une motion ? L'article dit que « la motion doit être déposée au moins une heure avant le début de chaque réunion ». Pas le début de la séance. Une séance peut se décomposer en plusieurs réunions. La motion que j'ai proposée a été déposée bien avant, bien avant le début de cette réunion. Je n'ai pas voulu insister vendredi mais elle a été adressée dès vendredi matin par mail. Donc, si elle a été adressée dès vendredi matin par mail, elle a été adressée une heure avant le début de cette réunion d'aujourd'hui, je ne parle pas de début de séance. C'est une interprétation abusive. Une séance peut se décomposer de plusieurs réunions. Donc, je ne vois pas ce qui s'oppose à l'examen de cette motion sinon la peur de laisser s'exprimer un minimum de démocratie ici. La peur du débat, la peur de la contradiction. La peur, quelque part, de la vérité. Parce qu'où est le problème, outre le fait de chercher à s'enferrer dans la législation, dans la loi, dans la règlementation ? Qu'est ce qui pose un problème que l'Assemblée de Martinique se positionne sur un projet majeur présenté comme étant un projet de la Collectivité Territoriale de Martinique ? Qu'est ce qui nous pose problème? Nou plis procédural ke tribunal jodi jou! Ek nou ka itilisé maladroitement dé texts ke nou pas ka mèm métrisé pou yon empéché lot palé issy-a, alow ke nou tout là élu démocratikeman! Majorité comme Opposition. Je le répète mais avec force, puissance, détermination et enthousiasme : rien ne s'oppose à ce que cette motion, qui a déjà suffisamment souffert comme ça, elle a déjà suffisamment souffert, et je n'ose même pas m'interroger publiquement dans les conditions dans lesquelles cette motion est déjà dans les médias! Rien ne s'oppose à ce que dans le cadre d'une Assemblée, démocratiquement élue et fonctionnant dans le respect de la démocratie, que cette motion soit examinée, quorum ou pas quorum. Toutes les conditions ont été remplies. C'est vrai qu'il y a eu une confusion chez certains entre « séance » et « réunion ». C'est ce qui est dit dans l'article du règlement intérieur... dans l'article 36, c'est « au début de chaque réunion » pas au début de la séance. Alow, si zot ka li'y, li'y bien, compren'y bien ek aplikey bien. J'en ai terminé pour l'instant.

M. Le Président Claude LISE

Je pense qu'il faut éviter...

(CONTESTATIONS)

M. Lucien ADENET

Je ne tolère pas. Je ne tolère pas que l'on me critique inutilement. Alors je, je veux répondre.

M. Le Président Claude LISE

Tu n'as pas été attaqué personnellement, collègue!

M. Le Président Claude LISE

Mais tu n'es pas plus attaqué que moi. Puisque... Mais non, mais attends, attends, non, non, on ne va pas entrer dans des polémiques. S'il te plait...

M. Lucien ADENET

Ce sont des questions de sémantique. Je n'admets pas ce genre de... de remarque.

M. Le Président Claude LISE

Tu peux ne pas admettre, mais tu n'es pas plus mis en cause que moi puisque j'ai rappelé des éléments qui sont en ma possession. Écoutez, moi j'ai à présider, alors collègue NILOR moi je suis désolé, mais ce n'est pas moi qui vais faire de la procédure hein... mais ici tout le monde fait de la procédure. Quand ça n'arrange pas, on ne fait pas de procédure, hein, quand ça arrange, on fait de la procédure. C'est comme ça que ça fonctionne, j'ai remarqué ça. Si tout d'un coup je fais quelque chose qui gêne, on va me dire, ce n'est pas conforme à la loi et puis, un autre moment, on me dit le contraire. Bon moi je suis... je préside. J'ai mes positions et il n'est pas dit dans les textes que le Président est simple arbitre. Je suis situé politiquement, tout le monde le sait et j'ai ma liberté de parole, mais par ailleurs, je dois faire respecter les lois en vigueur, le règlement intérieur qui malheureusement est...

(CONTESTATIONS)

Eh oui, que je sache, on peut avoir tous les symboles qu'on veut, que je sache... on est dans le système du droit commun à peine... à peine aménagé. Ce n'est pas moi qui l'ai choisi, hein. Tout le monde sait pourquoi je me suis battu. Donc, moi je suis cohérent et je suis démocrate, c'est pour ça. On n'est pas dans le système que j'ai choisi, on est dans le système que le peuple a choisi, et dans ce système-là, je suis désolé, je suis obligé de respecter les textes. Maintenant, il y a des textes qui sont quelquefois difficiles à interpréter. S'ils sont mal interprétés par le Président de l'Assemblée, libre aux uns et autres à attaquer ça devant les tribunaux, point! Puisqu'on en est là. En tout cas, en ce qui me concerne, je ne cherche à museler personne, au contraire. On me reproche souvent de donner trop la parole à l'Opposition, je ne sais même pas... ou aux Oppositions, je ne sais même plus à certains moments, qui est l'opposant de qui mais en fait, je m'efforce de donner la parole à tout le monde. Mais dans la mesure où les gens se respectent et respectent les choses, mais je n'admets pas de procès d'intention de qui que ce soit. Moi j'essaie de respecter les textes et je vous ai donné les textes, maintenant l'Assemblée est souveraine. Je vais accepter, si l'Assemblée veut, y compris si elle veut examiner toute question même hors quorum, etc. Moi j'ai dit ce que j'ai trouvé dans les textes, de bonne foi, maintenant l'Assemblée peut décider. Moi on peut... j'entends parler de marronnage... des fois au contraire, je suis pour ça. Si on veut marronner, on ne respecte plus aucun texte et puis on fait ce qu'on veut! Mais il faut le faire, à ce moment-là, il y a beaucoup d'autres domaines où j'aurais préféré qu'on marronne, hein... que le simple fait de savoir s'il faut le quorum ou pas le quorum, etc. Moi je crois, collègues, ce matin, essayons d'être tous dans l'état d'esprit de répondre aux attentes des Martiniquais. Je pense qu'il faut laisser présenter les questions qui n'ont pas pu être présentées qui concernent la formation professionnelle, qui concernent un certain nombre de dossiers qui ont une incidence économique. Les Martiniquais, à mon avis, ne vont pas admettre que nous mettions ça de côté et mon cher collègue LORDINOT, je pense que ce serait grave de faire de la procédure sur ça pour dire qu'il vaut mieux ne... il vaut mieux suspendre la séance à cause d'une interprétation qui m'apparait à moi, abusive. Tu as dit que c'est un abus de pouvoir de ma part, je considère que tu as une interprétation abusive des textes. Bon, donc, je ne vais pas aller dans ton sens, c'est clair. Je vais donner la parole au collègue MARIE-SAINTE pour qu'il présente ses questions. Après, après (je te donne la parole), après si tel ou tel collègue veut présenter quelque question que ce soit, eh bien, l'Assemblée (j'ai rappelé les textes tels que je les ai compris), si l'Assemblée veut passer outre, elle est souveraine, elle se prononcera et ceux qui veulent faire de la procédure, ce n'est pas moi qui vais les inciter à faire de la procédure mais s'ils veulent faire de la procédure, ils feront de la procédure. Mais en tout cas, moi, je me sens parfaitement à l'aise, je suis de bonne foi, j'essaie de faire avec les moyens que j'ai. Je ne peux pas faire autrement, je fais avec les moyens que j'ai, en toute transparence, devant l'opinion, en toute bonne foi. Et maintenant, lorsque telle ou telle question arrive, moi, lorsque j'ai une déclaration à faire, je la fais pour donner... parce que j'ai le droit d'avoir des explications de vote et mon vote, il est libre. Il est libre. Voilà. Donc, collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

Merci Président. Bonjour à tout le monde. Je n'ai pas... je n'ai pas d'ordre à te donner, s'il faut continuer ou pas. Moi je veux bien comprendre les choses. Personnellement, j'ai cherché aussi : est-ce qu'on pouvait avoir la réunion ce matin ? Je... je n'ai pas les éléments, je ne suis pas juriste non plus. Donc, sur ce qui se dit, j'entends. Et dans ce que j'entends, il y a quand même quelque chose que je voudrais comprendre : j'entends qu'on ne peut délibérer que sur ce qui était prévu, et je suis... on peut être d'accord; mais en même temps, s'il y a un point, un autre point qui devait être ajouté, on l'ajouterait mais s'il y a le quorum (il me semble avoir compris ça). Si un autre point devait être ajouté, on l'ajouterait s'il y avait le quorum y compris la motion. S'il y a le quorum on peut demander est-ce qu'on peut ajouter cela. Mais mon intervention, c'est pour dire ici, parce que... on ment en permanence : le règlement intérieur n'a pas été voté à l'unanimité. On ment ici. Je voudrais que l'on... que ça se dise. Quand des collègues lisent le règlement pour dire que ç'a été voté à l'unanimité... d'abord, nous n'avons pas voté ; ensuite, nous avons demandé la mise en place d'une commission pour améliorer le règlement intérieur étant entendu que l'erreur est humaine, on a une Assemblée, on met en place, on fait un règlement qui devait progresser petit à petit mais ça n'a pas été voté à l'unanimité. Le règlement intérieur.

D'autre part, comme on a l'habitude de mentir, je profite pour dire que le dossier 10 sur le fait que l'on mette un Musée d'art contemporain au Palais de Justice n'a pas été voté à l'unanimité. D'abord il y a des gens... Nous avons voté contre et il y a eu 2 abstentions. Il ne faut pas que l'on mente et qu'on laisse entendre que tous, on a voté pour ça. Je ne supporte pas cela. Et puis ensuite, je vais dire « ouais nous sommes partis », et parce que l'Assemblée voulait bien se prononcer, mais j'ai entendu il y a des collègues qui ont demandé, mais à un moment, le Président a donné la parole à LORDINOT, mes 3 collègues de la Majorité di nou ka pati, ils étaient déjà arrivés là ! Ils partaient. Ce n'est pas la première fois que des gens partent, quoi. Bien. Tant qu'on peut rester pour faire le quorum, on reste. Mais dans la réalité, le quorum est de 26, et vous avez 33 même s'il y a 7 en congé de maladie, il reste 26. Donc dans la réalité, il ne faut pas accuser qui que ce soit quand ils sont partis. À partir du

moment où on va sentir qu'on n'est pas entendu, qu'on n'est pas écouté, etc. Donc, quand on vient, ce n'est pas simplement pour faire le quorum, c'est pour participer au débat, c'est pour prendre des décisions, voter, dire « on est d'accord », dire qu'on n'est pas d'accord. Mais on ne va pas laisser entendre, lorsqu'il n'y a pas de quorum, c'est de notre faute quand même, j'ai suffisamment entendu cela. Donc, je demande que l'on soit un peu sérieux, que l'on ne raconte pas n'importe quoi.

Alors ma dernière question : si jamais on a le quorum, est-ce que l'on pourra ajouter le point qui est la motion présentée ? Puisque si ça peut... un point peut être ajouté mais si on a le quorum... Bien. C'est oui ou non, ça ne me gêne pas, peu importe la réponse, c'est l'entendre et puis me conformer à ce qui aura été décidé.

M. Le Président Claude LISE

Alors oui... oui pour le moment, il n'y a pas de quorum. Mais écoute, quand... quand la question viendra, on verra. Mais il y a aussi des collègues, si j'ai bien compris le collègue NILOR, il y a aussi un débat sur : est-ce que ce qui est évoqué par le règlement intérieur, c'est-à-dire le fait de déposer une heure avant, est-ce que c'est à chaque... à chaque réunion ou est-ce que c'est à la première réunion ? Il y a aussi une ambigüité sur la question de la séance ou de la réunion. Bon, il faut admettre ça! Bon. Moi, en toute bonne foi, je vous dis, ça fait partie des éléments que je souhaitais voir précisés. S'il y a une chose que vous devez m'accorder, c'est que depuis au moins 2 ans et demi, il y avait à peine 6 mois que nous étions là, que j'ai commencé à dire qu'il faut modifier ce règlement intérieur qui a été rédigé dans des conditions de... on peut dire, de hâte. Ça a été un peu bâclé. Bon, on avait des choses peut-être plus importantes à faire et c'est vrai que ce règlement intérieur comporte des éléments contestables, il y a des imprécisions, il est à améliorer. Mais ce n'est pas de ma faute, moi, s'il est à améliorer depuis 2 ans et demi! Donc il est ce qu'il est. Et moi-même je vous ai dit qu'il y a... qu'il y a des choses qui ne sont pas appliquées dedans. Donc on ne peut pas... on ne peut pas me mettre tel article en me disant « c'est le règlement intérieur ! », et puis il y en a d'autres que je pourrais mettre! Je vous en ai donné deux sur la questure. Ce n'est pas appliqué, et c'est le règlement intérieur. Donc moi, je ne parle même pas du règlement intérieur, je parle de la loi et dans la loi, je n'ai pas trouvé la réponse à cette... à cette précision-là. Donc là, c'est l'Assemblée qui va prendre ses responsabilités! Moi je ne privilégie pas telle ou telle interprétation, et puis il faut qu'on se mette d'accord par la suite sur les conditions dans lesquelles la motion peut venir. Et il est clair que bon... c'est vrai le collègue dit « je l'ai envoyée par mail ». Bon, l'embêtant c'est que moi je n'ai pas un ordinateur là pour me donner... pour me donner le mail, là, tout de suite. C'est peut-être un tort, mais habituellement on me déposait du papier. Bon, mais je ne peux pas lui reprocher non plus, puisque certains d'entre vous, vous réclamez que tout soit maintenant fait par... de manière dématérialisée. Donc vous voyez, je pense que dans cette affaire-là, il ne faut pas qu'on se réfugie derrière des questions de...de... de procédure. En réalité : ou on veut un débat, ou on ne le veut pas. Donc l'Assemblée décidera si elle veut ou si elle ne veut pas de débat, après si certains considèrent qu'il faut, qu'ils fassent de la procédure, ils feront de la procédure! Mais pour l'instant, je signale que nous n'avons pas de quorum mais que nous pouvons parfaitement débattre des points à l'ordre du jour et, je propose que nous passions maintenant à l'ordre du jour car c'est important, collègues, nous n'allons pas passer la matinée à faire... à faire un débat juridique, puisqu'il ne pourra pas être tranché! Personne ici n'est membre du Conseil d'État. Donc, est-ce que je peux passer à l'ordre du jour?

Tu veux faire un point d'ordre ? On va y passer la matinée...! Alors collègue CATHERINE.

M. Félix CATHERINE

Merci Président. Non simplement donc... c'est un sujet qui... qui nous préoccupe. Parce qu'en effet on observe que... tu as évoqué des textes, enfin... on n'a pas nécessairement la même lecture, mais enfin il y a des éléments aussi dans le débat qui est entamé, sur le fait que... on a le sentiment qu'on porte le fait qu'il n'y ait pas eu la poursuite de l'Assemblée, ça serait la faute, en quelque sorte, de la Minorité. Je dis... alors on parle d'entraves, on parle de rupture délibérée donc... dans la démarche et... il y a eu une suspension. Il y a une suspension. DUVERGER a rappelé tout à l'heure qu'en effet donc, eh bien, la Majorité 33, a priori on devait avoir donc la Majorité, et que nous ne sommes pas là, simplement, pour faire l'appoint. On est ici des élus qui apportent une contribution sur l'ensemble des débats et des actions qu'il y a lieu de mener. Nous avons, comme toi Président, vu à la fois la loi, donc, de 2011, vu également ce que dit le Code Général des Collectivités Territoriales, eh bien il est... il est dit de manière très claire, pour lorsqu'il cesse d'être... comment dire... en cours, lorsque le quorum cesse en cours de séance, le Président... et on ajoute le Maire ou le Président de l'EPCI, comme tu l'as dit tout à l'heure, pourra convoquer l'Assemblée à 3 jours francs. Je pense que c'est sur la question de la convocation qu'on a un problème! Donc, estce qu'on va rester en blocage sur le principe? Il faut quand même qu'on reconnaisse que là, il y a... il y a... il y a un problème! Il y a effectivement un manquement. C'est-à-dire que... on n'est pas... Alors, on l'aurait convoqué vendredi, on comprendrait! On l'aurait convoqué tout de suite vendredi. Mais là on convoque hier, donc on a une difficulté. Donc là-dessus, la question donc a été indiquée puisque le Bureau ne se serait pas concerté, mais enfin, ce que j'observe, c'est qu'on nous oppose également un règlement intérieur, tu l'as dit que ce règlement intérieur... aujourd'hui, eh bien nécessite qu'il soit revisité; par ailleurs, nous observons également qu'il y a... nous observons également qu'il y a pratiquement des Oppositions à la présentation d'un... d'une motion alors que dans d'autres temps, ici même, eh bien au retour donc... au retour de... du restaurant, certains viennent nous présenter une motion, bon mwen kay ni en motion pou présenté, es ou kay dakô? Alors écoutez, moi je pense que là-dessus, il faut... il ne peut pas y avoir deux poids, deux mesures, il faut que nous soyons dans une pratique donc... démocratique pour tout le monde et que les dispositions soient prises dans les mêmes conditions. J'ajoute ici que nous sommes dans une... dans un vrai questionnement sur le fait que si on tient cette Assemblée aujourd'hui, est-ce qu'elle sera... elle relève véritablement des dispositions donc... de la loi ? Ou si... estce qu'il n'y aura pas véritablement... comment dire... elle ne sera pas entachée ? Donc, sur ces aspects-là, il faut qu'on soit clairs. Alors moi, je suis comme toi, je ne suis pas juriste! Mais enfin je lis ce qui est écrit. Tu as dit tout à l'heure qu'on faisait les suspensions lorsqu'on allait déjeuner, on revenait... et lorsqu'on revenait, on avait le quorum pour continuer à travailler ! On n'était pas dans les mêmes conditions. Donc il faut véritablement qu'on... qu'on se tienne à notre réalité et que nous voyions, véritablement, sans qu'il y ait, de mon point de vue... d'attaque, ou pas d'attaque, etc. Bon c'est ce que j'observe, on est dans une espèce de machin, on attaque, nou ka tiré an lè talà, nou pas dakô épi sa, etc. Alors que non! Il s'agit de clarifier la situation et il y a un service juridique au niveau donc... de l'institution, je crois, qui peut nous dire ce qu'il en est de ce point de vue-là.

M. Le Président Claude LISE

Bien, collègue. Non attends... non, non, non. Non, on ne va faire... on ne va pas passer la matinée à répéter les mêmes choses.

(CONTESTATIONS)

Collègues, s'il vous plait! Non, non... Collègue LORDINOT, non, non... Si tu continues (puisque vous voulez le règlement intérieur !), je te mets un rappel à l'ordre, parce qu'il faut arrêter! Collègue... collègue... collègue CATHERINE, tu n'as fait que reprendre ce qui avait déjà été dit, tu comprends, tu n'as rien ajouté de plus. Parce qu'on t'a lu le texte de loi sur lequel je me fonde qui dit qu'on reprend de plein droit. C'est clair : on reprend de plein droit. Quand... quand c'est un problème de quorum, on reprend de plein droit, ça veut dire quelque chose! Donc, la convocation, on l'a faite comme un rappel. Si vous voulez en faire une question de procédure, attaquez ! Et puis... et puis on ne va pas... Ce n'est pas ici ! Personne n'est membre du Conseil d'État, ici, pas même du Tribunal Administratif. Donc arrêtez! Si vous ne voulez pas... parce que... il y a quelque chose d'extraordinaire : vous voulez qu'une motion soit votée, mais vous voulez me demander de renvoyer la plénière. Si on la renvoie, moi... ça ne pose pas de problème de la renvoyer! Sauf que ça pose un problème aux jeunes qui ont besoin qu'on prenne une délibération parce que les mêmes, quelques fois, qui veulent en quelque sorte que cette plénière-là ne se tienne pas, après sur les réseaux sociaux, viennent dire que les élus sont en train de sacrifier l'intérêt des jeunes, etc. etc. Vous allez faire ce que vous voulez. Aujourd'hui, je vais prendre mes responsabilités. Le collègue... le collègue MARIE-SAINTE va présenter des questions. S'il y a de l'obstruction, s'il y a du désordre, je lève à ce moment-là la séance et ça sera évidemment... c'est l'Assemblée qui aura pris ses responsabilités en ce sens, pas moi. Vous aurez décidé que vous voulez renvoyer toutes les questions. Moi je demande au collègue MARIE-SAINTE, Conseiller exécutif, d'entamer les questions à l'ordre du jour. Collègue... collègue MARIE-SAINTE, tu as la parole sur la première question que tu as à présenter.

(APPLAUDISSEMENTS. CONTESTATIONS DE M. FRED LORDINOT)

DÉBUT: 10H38

M. Daniel MARIE-SAINTE

M. Président. M. le Président. Pouvez-vous me dire sur quelle question je dois démarrer ? Pourquoi je pose cette question, parce que...

M. Le Président Claude LISE

La question n°37.

M. Daniel MARIE-SAINTE

Merci.

M. Le Président Claude LISE

Il s'agit du Plan d'Investissement dans les Compétences et le Pacte Territorial d'Investissement dans les Compétences 2019-2022.

37/ PLAN D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPETENCES (PIC) PACTE TERRITORIAL D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPETENCES 2019-2022

M. Daniel MARIE-SAINTE

Merci Président. J'ai posé la question parce qu'il y a une ambigüité. J'ai commencé à présenter cette question, il y avait le quorum, mais il me semble de mémoire, en tout cas certains collègues ont porté à mon attention que le vote n'a pas effectivement eu lieu. Je me fais un plaisir de ré-exposer la question mais synthétiquement, de manière qu'il n'y ait plus aucun doute et que vous puissiez interroger l'Assemblée par un... par le système électoral qui est mis à la disposition de l'Assemblée. De quoi s'agit-il? C'est un projet de Pacte Territorial d'Investissement dans les compétences qui nous a été proposé par le représentant de l'État. D'ailleurs, nous avons eu l'honneur d'accueillir ici, M. Jean-Marie MARX, MARX, qui est le Haut-Commissaire pour les compétences, qui était venu et a été reçu par le Président du Conseil Exécutif pour présenter ce pacte. Nous l'avons examiné.

En synthèse, l'État nous propose, comme il l'a proposé d'ailleurs aux autres régions, de signer un pacte pour la période 2019-2022.

L'objet de ce pacte : le Pacte Territorial d'Investissement dans les Compétences est un document qui doit traduire pour la Martinique les ambitions du Plan d'Investissement dans les Compétences initié par le gouvernement au cours des années 2019-2022, en tenant compte de nos spécificités. Ce pacte invite à la modernisation du système de formation professionnelle et l'offre de formation implantée sur notre territoire vise donc une logique de transformation.

L'objectif:

- accompagner et assurer le suivi des demandeurs d'emploi
- développer de nouveaux formats pédagogiques
- mieux adapter l'offre de formation aux besoins des entreprises du territoire
- engager les opérateurs de formation dans une ré-ingénierie des parcours de formation.

Le financement proposé c'est 69 millions de contribution de l'État sur la période allant de 2019 à 2022.

Évidemment, ce pacte se décompose en plusieurs axes :

L'axe 1 : pour garantir l'accès des publics les plus fragiles aux parcours qualifiants, par la consolidation des compétences-clés (c'est-à-dire les compétences de base : savoir lire et compter). L'axe 2... Alors pour cet axe 1, pour la période des 3 ans, c'est 27,6 millions €

L'axe 2 : Proposer des parcours qualifiants vers l'emploi renouvelés dans leur contenu au regard des besoins de l'économie en temps réel, de façon prospective. C'est le même montant : 27,6 millions €, qui sera consacré sur la période de 2019 à 2022.

L'axe 3 : C'est pour financer des innovations dans le domaine de la formation dans notre territoire.

Et puis enfin il y a un axe 4 qui est un axe transversal. L'objectif c'est de s'engager dans la modernisation des contenus des modes de mise en œuvre de la formation et de l'accompagnement pendant les périodes de formation.

Pour ces 2 derniers axes, chacun d'entre eux pourra bénéficier de 6, 9 millions € pendant cette période de 2019 à 2022. Évidemment, c'est une convention donc, ces sommes seront mises à la disposition de la CTM à condition que les objectifs soient remplis, soient atteints. Le nombre de personnes formées augmente par rapport à un chiffre socle qui était la référence 2015. Il s'agit d'augmenter le nombre de personnes formées et il nous a été dit que, par personne, par entrée en stage supplémentaire, c'est 8 000 € en moyenne par personne. Alors cette convention a été présentée au Conseil Exécutif le 28 mars qui a donné un avis favorable pour que cela soit présenté devant votre Assemblée. Voilà, j'ai résumé, Président, ce premier point.

M. Le Président Claude LISE

Bien. L'avis de la commission Formation professionnelle.

Mme Francine CARIUS

Alors les commissions Formation professionnelle et Insertion se sont réunies conjointement et ont émis un avis favorable sur cette nouvelle convention PIC/PAC ou PAC/PIC comme ça s'appelle, puisqu'il s'agit d'augmenter le nombre de personnes formées, prises en charge, ce d'autant que la cible, ce sont des personnes sans qualification donc infra Bac et au niveau économique, ça permet aussi pour des centres de formation d'avoir la possibilité de former beaucoup plus de personnes. Donc avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI

La commission... Je m'excuse, je suis un peu... un peu pris au niveau de la gorge. La Commission des Finances a examiné avec beaucoup d'intérêt ce plan pour les compétences. Entendu que nous savons parfaitement que nous avons un taux de chômage de 50% parmi les jeunes et dont beaucoup ont décroché scolairement et par conséquent, c'est une opportunité en nous adaptant au marché de l'emploi. Un marché de l'emploi, je le signale d'ailleurs, qui s'améliore au cours de l'année 2018. C'est l'occasion de... de contredire une certaine sinistrose qui s'installe. Le nombre de demandeurs d'emploi a diminué de plus de 5% et par contre, bien sûr, le nombre d'embauches en contrat... en contrat court s'est élevé et par conséquent, il nous faut donner à ce marché de l'emploi, des éléments de qualification pour consolider... pour consolider cette petite reprise. Nous avons ici même d'ailleurs, apprécié, lors de la présentation de l'enquête « Besoins de main-d'œuvre » de... de Pôle Emploi pour l'année 2019, que les intentions d'embauche (je dis bien les intentions d'embauche, pas les embauches!) étaient en hausse de 9,3% par rapport à 2018, et que

dans ces intentions d'embauche, ce qui est aussi un signe intéressant, les intentions d'embauche dans la construction... *la construction* étaient en hausse. Par conséquent, nous devons faire ce qu'il faut pour éviter les dysfonctionnements du marché de l'emploi, c'est-à-dire l'adéquation entre la demande d'emploi et la recherche d'emploi par les employeurs par les compétences. Donc c'est pourquoi, nous approuvons ce plan en essayant de tirer parti au mieux de nos spécificités et de la réalité du marché de l'emploi martiniquais. Je vous remercie.

M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il des demandes d'intervention? Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT

Merci M. le Président. Tout à l'heure, Président LISE, tu m'as fait de la peine. Et j'ai été touché... et j'ai été touché parce que je ne t'ai jamais attaqué personnellement de toute ma vie publique. Nous avons eu des désaccords politiques, nous les avons toujours. Je n'ai jamais écrit ou prononcé des attaques personnelles à l'égard de Claude LISE, homme politique martiniquais, ni en tant que membre d'aucun parti que ce soit. Je ne l'ai jamais fait. Je l'ai dit aussi au Président du Conseil Exécutif, Alfred MARIE-JEANNE ici présent : je n'ai jamais attaqué aucun élu personnellement. Donc que ça soit très clair, ici nous sommes élus pour confronter nos opinions et notre vision politique du pays, je n'attaque pas personnellement mes collègues, ni personne. Et je veux te dire que je suis favorable à ce qu'il y ait un débat sur le net. La démocratie numérique. C'est bien que les Martiniquais s'expriment pour le net, mais qu'ils apprennent à se contrôler et que chacun prenne ses responsabilités et n'utilise pas de pseudo. Mais il faut du débat démocratique et pour citer tout à l'heure un collègue : je n'ai peur ni du débat, ni de la démocratie, ni de la vérité. Donc, nous sommes venus ici pour débattre et lorsqu'il y a un désaccord public comme la dernière fois, entre 2 membres du Conseil Exécutif sur la question des Fonds Jérémy où il y a 28 millions € en jeu pour aider les entreprises, j'en appelle à l'arbitrage du Président du Conseil Exécutif, et je lui demande de trancher ce litige entre 2 Conseillers Exécutifs. Ma position est claire. Donc quand, Vice-président de l'Assemblée, je fais un certain nombre de remarques, ce n'est pas ici pour polémiquer, ce n'est pas pour fuir les débats, s'il y a quelqu'un qui est présent systématiquement et qui participe à la vie de l'Assemblée, c'est bien moi ! Donc, je ne comprends pas aujourd'hui, là où chacun veut en venir. La question c'est que vous avez, le collègue l'a dit, vous avez le quorum à vous tous seuls. Vous avez 33 élus sur 51, vous avez largement le quorum ! Donc la Minorité vient pour faire valoir son point de vue, sachant qu'avec le quorum, vous pouvez débattre et délibérer. C'est clair, c'est la loi de la République française, représentée ici par ce drapeau. Et si tout le monde applique la loi de la République Française... si maintenant il y a des gens qui veulent en sortir, ça c'est leur histoire! Moi je ne veux pas en sortir. Je dis aux Martiniquais « restez au sein de la République française et dans l'Union européenne ». Mon discours politique est très clair, je ne zozote pas. Le drapeau ici « Rouge, Vert, Noir » n'est pas un drapeau de rupture, il est un drapeau qui marque l'identité du peuple martiniquais dans le cadre de la République Française. Maintenant, c'est mon point de vue! S'il y a des gens qui pensent qu'il faut l'indépendance, eh bien qu'on fasse un vote, et puis on verra si les Martiniquais veulent l'indépendance. Maintenant, sur l'application du texte : à deux reprises, tu as dit, il n'y a pas de quorum aujourd'hui, et ça c'est clair, et je le... je le demande, gentiment, Monsieur le Président : quand va-t-on me donner le procès-verbal de la séance de jeudi dernier et de vendredi dernier et celle d'aujourd'hui, pour me permettre de faire valoir les droits de la Minorité ? Parce qu'il y a une question qui se pose et à laquelle on ne veut pas répondre, la Majorité ne veut pas répondre : la motion proposée par le collègue, sera-t-elle oui ou non examinée ? Donc c'est ça la question aujourd'hui. Il faut le dire et trancher ça parce qu'il y a un ordre du jour. C'est tellement vrai qu'il y a une question d'ordre du jour, que le collègue a dit : je ne sais pas sur quel point on reprend ! Il l'a dit ! Donc ce sera noté au procès-verbal. Et dans les convocations qui sont adressées, dans l'une on nous dit « comme convenu », dans l'autre on nous dit : « comme annoncé ». C'est qu'il n'y a pas les mêmes termes qui sont prévus, nous sommes en droit de faire valoir nos droits de la Minorité sans mettre en cause qui que ce soit personnellement et pour cela, au nom du groupe, je voudrais demander une suspension de séance pour nous permettre d'arrêter notre position.

M. Le Président Claude LISE

C'est le Président du groupe qui demande cette suspension de séance ?

(INTERVENTION DANS L'ASSEMBLÉE)

Comment ? Non, non, non, non, non, c'est chaque chef de groupe qui peut demander une suspension de séance. Donc, tu demandes une suspension de séance ? De ? 5 minutes. Bon, la séance est suspendue pendant 5 minutes.

Suspension de séance à 10h52

Reprise à 11h04

M. Le Président Claude LISE

Collègues, la séance est reprise. Donc... Y a-t-il des demandes d'intervention ? Sinon, nous allons passer au vote. Alors, je précise que certains collègues me disent qu'on avait déjà voté, alors... Je précise qu'effectivement, d'après les renseignements qui m'ont été donnés puisque je n'étais pas moi-même présent, il semble qu'il y ait eu un début de votation et qu'en fait, à ce moment-là, il n'y ait pas eu de quorum. Donc, il est tout à fait normal que nous procédions de nouveau à un vote, en bonne et due forme, puisque nous n'avons pas besoin de quorum aujourd'hui. Voilà, que les choses soient claires. Par conséquent, je demande au rapporteur s'il a des choses à ajouter. Collège TELLE. Patricia TELLE. Une seconde.

Mme Patricia TELLE

Oui en fait juste une seconde, M. le Président. Vous avez demandé si quelqu'un voulait intervenir. Juste pour dire qu'en tout cas ce... ce Pacte Territorial d'Investissement, il faut que nous le saluions surtout, *surtout* pour les personnes les plus éloignées de la formation. Nous avons un plan ambitieux, et donc il faut que nous soyons ambitieux tous ensemble pour notre pays. Je note surtout, en tout cas, qu'il faut répondre de manière plus adaptée aux besoins de ces personnels... de ces personnes, la cible, des personnes les moins formées, et également répondre au mieux aux besoins des entreprises. Nous savons qu'il y a de nombreux métiers en tension et que le Pacte Territorial d'Investissement puisse...comment

dire... s'engager pour que ces métiers donc soient investis par les personnes et puis que les opérateurs de formation s'engagent aussi dans une réingénierie des parcours de formation. Ça me parait capital et c'est juste ce que je voulais saluer, donc concernant ce Pacte Territorial d'Investissement.

M. Le Président Claude LISE

Merci. As-tu quelque chose à ajouter?

M. Daniel MARIE-SAINTE

Non, sinon pour remercier la collègue d'avoir dit cela puisque nous essayons de dire ça depuis vendredi mais nous étions peu écoutés, peut-être elle sera mieux écoutée de son groupe parce que tout le monde a pu se rendre compte, le dossier qui n'a cessé d'être repoussé, repoussé dans son débat, j'espère qu'il va recueillir l'avis de tous. Donc je la remercie pour cela, parce que nous avons une véritable volonté politique de donner la main à ceux que l'on appelle maintenant... que les technocrates appellent « les décrocheurs ». Nous avons malheureusement une frange, une fraction de notre jeunesse qui n'arrive pas à sortir du système d'éducation, de la formation initiale, avec un bagage suffisant pour pouvoir s'insérer professionnellement. Nous avons là une possibilité de leur donner une deuxième chance et nous espérons qu'elle soit la bonne.

M. Le Président Claude LISE

Bien nous passons au vote. Quels sont ceux qui sont... Oui explication de vote, collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

Simplement pour dire que la collègue Patricia est intervenue au nom du groupe.

M. Le Président Claude LISE

Merci. Donc

CONTRE ? PERSONNE

ABSTENTION?

DONC ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Nous passons au 38 : Partenariat avec les écoles de la 2^{ème} chance, centre et sud de la Martinique et c'est pour la réalisation de leur programme d'activité en 2019.

38/ PARTENARIAT AVEC LES ECOLES DE LA 2ème CHANCE

M. Daniel MARIE-SAINTE

Je rappelle que l'école de la 2^{ème} chance est un label. Il y en a 2 en Martinique, l'une au centre et une autre au sud, qui sont toutes les 2 portées par 2 associations et justement leur mission, c'est de l'insertion durable des jeunes en situation de décrochage scolaire.

Évidemment ils font partie d'un réseau qui leur donne le label et qui garantit la qualité du travail qui est effectué. Les personnes concernées qui bénéficient de ces actions sont les jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire depuis *moins d'un an*, sans diplôme, sans qualification, mais toutefois, ne présentant pas de problématique d'illettrisme (parce que pour ceux qui sont en situation d'illettrisme, nous avons d'autres dispositifs). La durée moyenne des parcours au sein de l'école est de 10 mois. A la fin du parcours... la fin du parcours dépend de la validation de son projet professionnel et est également liée à son entrée en formation ou en emploi. Il lui est remis à sa sortie une « attestation de compétences acquises » (la A.C.A.). Alors vous avez dans le rapport (je ne vais pas être trop long) un peu le bilan de ce qui s'est passé pour ces 2 écoles de 2ème chance en 2018, et il s'agit donc pour nous de leur donner les moyens de poursuivre en 2019, par l'attribution d'allocations. Nous vous proposons, compte tenu de l'effectif des personnes accueillies, pour l'allouer à l'école de la 2ème chance du centre pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019, une dotation de 300 000 €. Et pour l'école de la 2ème du sud qui est portée par l'association AFDIJ, pour la même période, une dotation de 230 000 €.

M. Le Président Claude LISE

Alors... Avis de la Commission Formation professionnelle.

M. Georges CLEON

Bonjour tout le monde. Les Commissions Formation et Insertion se sont réunies de manière conjointe et nous avons émis un avis très favorable pour ce point de l'ordre du jour. Toutefois, nous avons déploré une baisse des effectifs de ces écoles et puis nous avons également appelé de nos vœux, une harmonisation entre différents dispositifs tels que « Garantie Jeunes », « Atout Inclusion », pour que la portée de tous ces dispositifs soit maximalisée.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la Commission Éducation.

M. Clément CHARPENTIER-TITY

Oui, bonjour Président de l'Assemblée, bonjour également au Président du Conseil Exécutif, à tous les collègues et également au public qui nous écoute et nous regarde. Alors nous avons effectivement, au niveau de la commission Éducation, examiné cette question et nous émettons un avis favorable et nous nous joignons à la demande des Commissions conjointes Insertion et Formation pour appuyer la demande d'harmonisation qui est venue des écoles de la 2^{ème} chance. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Bien. Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI

Alors... La commission des Finances conjointement avec la commission du Développement Économique a émis un avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Vous avez la parole, qui la demande ? Sinon nous passons au vote tout de suite.

CONTRE?
ABSTENTION?
POUR?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Nous passons au 39 : C'est une... c'est la proposition d'une dotation à accorder à Pôle Emploi pour le développement partagé et renforcé de la formation des demandeurs d'emploi et ce au titre de l'exercice 2019.

39/ PROPOSITION D'UNE DOTATION A ACCORDER A POLE EMPLOI POUR LE DEVELOPPEMENT PARTAGE ET RENFORCE DE LA FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI AU TITRE DE L'EXCERCICE 2019

M. Daniel MARIE-SAINTE

Alors Pôle emploi, je le rappelle : c'est un établissement public à caractère administratif de loi privée, qui a en charge l'emploi pour le compte de l'État.

Sa mission est, d'une part, d'indemniser les demandeurs d'emploi et de les accompagner vers le retour à l'emploi. Mais d'autre part, de guider les entreprises dans le recrutement. Pôle emploi propose donc des services d'orientation aussi bien généraliste que spécialisée avec des prestations adaptées aux profils et besoins de formation... adaptées aux profils et aux besoins de formation de tous les publics. Tout au long de la vie. Aux côtés de la CTM, Pôle Emploi compte ainsi parmi les principaux financeurs de formation pour les demandeurs d'emploi.

Les engagements de Pôle Emploi : La Collectivité Territoriale de Martinique en coordination avec Pôle Emploi définit l'articulation adaptée pour les Actions de Formation Collective puisque les Actions de Formation Collective sont conventionnées, sont faites sur la base de contrats de marché après appel d'offres et elles visent à développer les compétences des demandeurs d'emploi inscrits, en particulier ceux de faible niveau de qualification ou en reconversion, pour répondre à un besoin de recrutement des entreprises. Ça c'est donc le premier volet : ce sont les Actions Collectives.

À côté des Actions Collectives, il y a des Aides Individuelles à la Formation. L'aide individuelle à la formation est mobilisée pour financer des frais pédagogiques d'une formation dans le cadre de parcours personnalisés.

Il y a également un autre volet qui est l'Aide à la Mobilité. L'Aide à la Mobilité se décline en 3 types de prise en charge :

- Les frais de déplacement, qu'ils soient quotidiens, hebdomadaires, mensuels ou ponctuels.
- Les frais d'hébergement qui peuvent être accordés à un demandeur d'emploi lorsque l'action de reclassement se trouve éloignée de son domicile et qui correspondent dans les limites des frais engagés à un plafond journalier qui est défini par un texte réglementaire.

- Troisièmement, les frais de restauration qui permettent la prise en charge des frais de repas du demandeur d'emploi à l'occasion de son action de reclassement et correspondant à un montant forfaitaire.

La rémunération des stagiaires relevant des Aides Individuelles à la Formation et les Actions de Formation Collectives lancées par la CTM: La rémunération des stagiaires de l'IMFPA. Alors l'IMFPA c'est l'Institut Martiniquais de Formation Professionnelle pour Adultes; de l'IMS (l'Institut Martiniquais du Sport) qui est également un centre de formation; l'École de Formation Professionnelle Maritime et Aquacole, qui est l'école qui se trouve à Trinité; mais également ceux qui sont insérés dans le dispositif Atout Inclusion. Donc tous ces stagiaires bénéficient d'une rémunération qui est financée par la CTM. Il est à préciser que le programme régional de formation de la Collectivité donne lieu à un co-financement du Fonds Social Européen.

Nous avons donc... nous signons chaque année une convention avec Pôle Emploi et Pôle Emploi liquide ces... ces différents dispositifs que je viens d'énoncer. Il n'est pas inintéressant de connaître un peu le bilan de ce qui s'est fait en 2008... 2018. Depuis le début de l'année 2018, 6 600 demandeurs d'emploi sont entrés en formation, tous financements confondus. Par rapport à 2017, ce volume est en progression de 24,20 %, dû principalement au Plan d'Investissement des Compétences. Ce plan a visé à former des demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés, des jeunes éloignés de l'emploi afin de répondre aux besoins du marché du travail et plus particulièrement dans les métiers en tension. 3 986 demandeurs d'emploi, bénéficiaires de ces formations en Martinique pour l'année 2018 ont répondu aux critères du PIC (du Plan d'Investissement des Compétences) ce qui correspond à 59 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi. On retient 2 objectifs prédominants des formations financées par la CTM ou Pôle Emploi, puisque nous travaillons de concert, dans le PIC : la certification et la professionnalisation. Pôle Emploi se distingue par un 3^{ème} objectif prédominant avec une forte proportion de formations visant à l'adaptation au poste de travail. Ces objectifs confirment la volonté d'accroître les qualifications des demandeurs d'emploi pour une meilleure insertion sur le marché du travail. De plus, de nombreuses formations financées, avaient pour objectifs : des remises à niveau, la maîtrise des savoirs de base ou l'initiation selon les orientations fixées dans le Plan d'Investissement des Compétences.

La plupart des formations s'adressait à des demandeurs d'emploi de niveau BEP, CAP (ce qu'on appelle généralement le niveau 5) : 24 %; ou des formations du niveau Bac (donc niveau 4) : 14 %; et seulement 9 % s'adressaient au public plus diplômé, c'est-à-dire supérieur au niveau Bac (Niveau 3, 2 voire 1). Les actions de formation ont davantage bénéficié aux femmes (60 %). La plupart des stagiaires, soit 58 %, sont âgés de 25 à 49 ans et leur âge moyen est de 37 ans. 31 % des stagiaires sont des demandeurs d'emploi de longue durée, soit inscrits depuis plus d'un an. Plus d'un bénéficiaire de formation sur 2 a été indemnisé au titre de l'assurance chômage. Les bénéficiaires d'actions de formation financées par la CTM se distinguent par : d'une part, des jeunes (33 %), une plus forte part de femmes (65%), ça c'est la partie qui est financée par la CTM seule (65 %), et les demandeurs d'emploi de longue durée (43 %), alors que le Pôle Emploi a fortement répondu aux besoins surtout des seniors.

Perspectives pour 2019 : Après une phase d'amorçage réalisée en 2018, le Plan d'Investissement dans les Compétences évolue vers un Pacte Ultramarin d'Investissement

dans les Compétences (ce fameux pacte que nous venons de voter tout à l'heure). Dans le cadre de ce pacte, la CTM s'engage à *maintenir* son propre effort consacré à la politique de formation des demandeurs d'emploi et la coordination avec Pôle Emploi sur des achats des formations, permettra d'assurer une complémentarité de l'intervention pour réussir à atteindre... à l'atteinte qualitative et quantitative du Pacte. Par ailleurs, les engagements réciproques déclinés au travers du Pacte d'Investissement dans les Compétences s'inscriront en cohérence avec les objectifs spécifiques du Fonds Social Européen et en complémentarité des actions prioritaires identifiées dans ce cadre. La dotation sera versée, pour partie, à la signature de la convention (soit 80 %) et un versement intermédiaire et le solde seront liquidés sur présentation de justificatifs, prévus dans la convention. Les dépenses seront imputées au chapitre 932 du budget de la Collectivité.

Donc la proposition qui est faite et qui a été approuvée par le Conseil Exécutif, ou plutôt qui a donné un avis favorable, est la suivante : le maintien pour 2019 du niveau d'intervention de 2018 soit l'octroi d'une dotation de 12 744 708 €, et vous êtes donc invités à vous prononcer sur l'autorisation à donner au Président du Conseil Exécutif pour prendre et signer tous les actes des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision. Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

M. le Président Claude LISE

Avis des commissions Formation professionnelle et Insertion.

Mme Francine CARIUS

Oui, les commissions Formation professionnelle et Insertion se sont réunies conjointement et ont émis un avis très favorable sur le renouvellement de cette convention de partenariat avec Pôle Emploi, un partenariat qui facilite la relation entre les demandeurs d'emploi, les centres de formation et la Collectivité Territoriale.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI

Avis favorable. Je ne vais pas redire ce que nous avons déjà dit sur les métiers en tension pour l'adaptation de notre marché martiniquais du travail.

M. Le Président Claude LISE

Qui demande la parole ? Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT

Le groupe de la Minorité réunie a pris position pour voter ce dossier. Par contre, ma position aujourd'hui, c'est : compte tenu de l'absence de quorum soulignée à au moins 2 reprises par le Président de l'Assemblée à 10h25 et à 10h28 où le Président dit qu'il n'y a pas de quorum dans cette Assemblée, je ne prends pas part au vote.

M. Le Président Claude LISE

Très bien, donc nous passons au vote. Contre... Alors bien entendu, on a pris note qu'il y a 1 non-participation au vote.

CONTRE ?

NE PARTICIPE PAS AU VOTE : 1

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Nous passons à la question 40 : il s'agit de la participation de la Collectivité au financement du RSMA au titre des actions de formation et de l'investissement pour l'exercice 2019.

40/ PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE AU FINANCEMENT DU RSMA AU TITRE DES ACTIONS DE FORMATIONS ET DE L'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2019

M. Daniel MARIE-SAINTE:

Merci Président. Alors je signale tout de suite à l'Assemblée qu'à la relecture du rapport qui vous a été adressé, nous avons noté une erreur matérielle et qui a fait l'objet d'une note explicative qui vous a été transmise en temps et en heure et cela concerne, et je vais le dire tout à l'heure, sur le montant proposé pour la partie Investissement.

Alors le RSMA, parce que tout un chacun connaît la nature, l'objet de ce Régiment de Service Militaire Adapté, j'ai l'habitude de dire qu'il est plus « Adapté » que « Militaire », puisqu'en réalité, c'est un organisme de formation. Donc j'ai l'honneur de vous soumettre le présent rapport de subvention et de conventionnement avec le Régiment du Service Militaire Adapté de Martinique pour l'exercice 2019. Depuis sa création en 1961, le Régiment du Service Militaire Adapté de Martinique, le RSMAM, a accueilli 35 000 jeunes Martiniquais de toutes conditions. Il a été un acteur historique du développement de la Martinique. C'est un fait. Le RSMA Martinique est un dispositif militaire d'insertion professionnelle... professionnelle, au profit des jeunes Martiniquais de 18 à 25 ans éloignés du marché de l'emploi. Le RSMA cherche en permanence à s'adapter aux besoins de l'économie locale, c'est-à-dire de l'économie Martiniquaise tant dans les... dans tout type de filières proposées, que dans son contenu pédagogique. Cela passe par l'acquisition d'une solide formation humaine à l'aide d'un cadre militaire inculquant rigueur et respect mais également une formation préprofessionnelle. Préprofessionnelle. Je rappelle que la durée est trop courte pour qu'on puisse conduire le jeune jusqu'à une professionnalisation, une attestation, et souvent ces jeunes poursuivent le parcours dans des centres de formation qui délivrent des formations qualifiantes comme par exemple l'IMFPA. C'est pourquoi nous avons dit « préprofessionnelle ». Évidemment, parfois pour... il y a des diplômes qui nécessitent une formation courte ; pour ces diplômes-là, ils ont le temps d'avoir leur titre professionnel dans le cadre du RSMA. Alors, je rappelle que depuis de nombreuses années, et d'ailleurs c'est une proposition du Président MARIE-JEANNE lorsqu'il était à la Région, ayant constaté la qualité du travail qui était fait, le vœu avait été émis de doter le RSMA de financement complémentaire par rapport à ce qui est donné par le Ministère qu'on appelle actuellement le Ministère de l'Outre-mer, pour augmenter le nombre de jeunes accueillis dans ce centre de formation. C'est pour cela que nous vous proposons que pour l'année 2019, une subvention de fonctionnement soit attribuée à hauteur d'1 million €. Alors le RSMA a

sollicité également une subvention d'investissement au titre de renouvellement de matériel du cercle du mess (en langage militaire, le mess en fait c'est le restaurant, le lieu où il y a la restauration collective, on l'appelle le mess des officiers), c'est pour augmenter, accroître le bien-être des stagiaires. Ils ont sollicité un montant de 41 682 €. Alors nous avons examiné cette question et la Collectivité, je le rappelle, accorde chaque année une subvention au RSMA. Ces 2 dernières années, c'était d'1 million € donc nous vous proposons de reconduire ce montant en 2019. Le RSMA a reçu également, en outre, 1 402 559 € pour les dépenses de fonctionnement liées à la formation conventionnée Fonds Social Européen et IEJ (Investissement dans l'Emploi des Jeunes). Le RSMA a reçu 2 114 665 € pour ses dépenses de fonctionnement non directement liées à la formation et financées par le Ministère des Outremers. Il est à noter que le RSMA a perçu de ce même ministère, une subvention d'investissement qui s'élevait à 3 542 865 €.

Dans le bilan de 2018, la convention qui a été établie entre la CTM et le RSMA, quel est-il ce bilan? Cette convention permet à chacune des parties de prendre des engagements dans une optique d'amélioration de la qualité du service rendu. L'objectif du RSMA en 2018 n'a pas varié de celui des années précédentes: permettre à l'ensemble des jeunes qui ont rejoint le RSMA de trouver un emploi. Les éléments de bilan transmis nous indiquent le nombre de demandeurs d'emploi (74), le nombre de personnes en situation de handicap (0), le nombre de personnes illettrées, niveau 1 et 2 selon les critères de l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme (280), le nombre de personnes du sexe féminin (238), le nombre de personnes âgées de moins de 25 ans (709).

Quelques indicateurs sur les... sur les différents prestataires orientant le public vers le RSMA: nombre de stagiaires adressés par les Missions Locales (298), donc l'essentiel des stagiaires sont des stagiaires qui sont adressés par les Missions Locales en direction du RSMA; nombre de stagiaires adressés par le Pôle Emploi (74).

Indicateurs sur les publics accueillis : vous voyez que le nombre de volontaires stagiaires en cursus long inscrits ayant débuté leur formation de 10 à 12 mois (643) ; le nombre de volontaires stagiaires (66) ; le nombre de volontaires stagiaires inscrits au 2nd trimestre 2018 et présents en formation encore (363) ; nombre de volontaires stagiaires ayant abandonné (31). Il y en a qui abandonnent, évidemment c'est un taux assez faible, par rapport à l'effectif complet.

Indicateurs sur les niveaux : niveau infra V, c'est-à-dire qui n'ont même pas le CAP, c'est la Majorité (416) ; niveau ayant un CAP, niveau V (122) ; ceux qui ont un niveau IV c'est-à-dire niveau Bac (166) ; ceux qui ont un niveau III (il y en a 5) ; il n'y en a aucun qui a le niveau II ou le niveau I. Vous voyez, ce sont les jeunes les moins diplômés qui sont récupérés par le RSMA.

Indicateurs de performance : le nombre de volontaires ayant eu un emploi durable durant le... un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation dans le cadre de l'alternance (204), donc 204 jeunes en 2018 ont quitté le RSMA pour rentrer soit en contrat d'apprentissage ou en contrat d'alternance, c'est-à-dire contrat de professionnalisation ; nombre de volontaires ayant obtenu l'attestation d'entrée en stage qualifiant, donc dans un autre centre de formation (131) ; nombre de volontaires stagiaires suivant un projet mobilité

validé par un organisme, donc l'ADOM (97), donc 97 ont quitté le territoire par le biais de l'ADOM pour poursuivre leur formation.

Voilà quelques indicateurs qui nous ont été fournis par le RSMA pour 2018. Maintenant, les perspectives en 2019 : le RSMA et l'Institut Martiniquais de Formation Professionnelle pour Adultes (l'IMFPA) ont décidé d'œuvrer à la réussite des jeunes volontaires et à leur accès de qualification et à l'emploi. Ainsi une convention-cadre avec l'IMFPA devrait permettre de garantir aux volontaires une poursuite de formation en adéquation avec leurs aspirations. Également, le RSMA a décidé de convenir d'une collaboration avec la CCIM (la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Martinique) afin de favoriser l'insertion des jeunes Martiniquais dans la vie active. Le RSMA mettra en place à titre expérimental une filière numérique dénommée « Développeur Web » en Martinique à compter d'avril 2019.

Alors compte tenu de ces perspectives, voilà les propositions que nous faisons. Le Conseil Exécutif réuni en séance du 25 avril a émis un avis favorable pour la transmission à l'Assemblée de Martinique pour fin de décision : Premièrement l'attribution d'une subvention à hauteur d'1 million € et d'attribuer (et c'est là qu'il faut voir le rectificatif) 70 % du montant de subvention sollicitée pour l'investissement, soit un montant précis (je rectifie) de 29 178 €. Pourquoi nous avons fait cette proposition ? c'est pour un peu s'aligner sur ce que nous avons proposé pour la Chambre des Métiers puisque nous avons proposé de financer à hauteur de 70 % les…les investissements au CFA, parce que ça ne nous paraissait pas normal, ni même légal que l'on finance à 100 % un bien qui sera la propriété du RSMA. Donc, on lui donne une subvention et il aura une participation, un autofinancement de complément à apporter. Ça nous paraissait plus juste, plus équitable que ce soit un financement partiel. Voilà, j'en ai fini et je vous prie donc, chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

M. Le Président Claude LISE

Bien. Avis de la commission Formation professionnelle et probablement en même temps, la Commission Insertion.

Mme Francine CARIUS

Alors les 2 Commissions se sont réunies conjointement. Nous avons émis un avis favorable, toutefois les commissaires s'interrogeaient sur la possibilité pour la Collectivité de faire l'acquisition du matériel et de le mettre à la disposition du RSMA, maintenant le Conseil Exécutif a modifié la proposition qui est faite, non pas de financer à 100 % mais de financer à 70 % et là , effectivement, la proposition que nous faisions tombe, puisque la proposition se faisait effectivement parce qu'il était proposé à la Collectivité de financer le matériel et l'équipement à 100 % donc avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI

Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Qui demande la parole ? Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT

Il faut se réjouir de la poursuite de la convention avec le Régiment du Service Militaire Adapté. À l'époque, ce n'était pas la position de certains qui aujourd'hui, apparemment se sont rendus à la réalité. Le RSMA joue un rôle essentiel dans la formation de nos jeunes en Martinique et vous savez, relève donc du Ministère que vous savez, de la République française que vous savez. Je regrette simplement, personnellement qu'on ne soit pas allé jusqu'au bout pour le financement des équipements. Je considère qu'il faut pérenniser notre relation avec le RSMA qui fait un travail conséquent dans l'encadrement des jeunes et notamment sur le savoir, *le savoir-être des jeunes*. On sait qu'il y a un grand souci qui est rappelé régulièrement par les employeurs de Martinique qui disent que beaucoup de jeunes ne savent pas se comporter dans les entreprises, qu'il y a des problèmes d'attitude mais cela relève, me semble-t-il, comme on a pu le constater, de carence sur la confiance en soi, l'estime de soi et l'amour de soi donc ces actions, me semble-t-il, doivent être poursuivies. Mais comme tout à l'heure, pour mon même vote, compte tenu du fait que le Président de cette Assemblée a rappelé qu'il n'y a pas de quorum, je ne participerai pas au vote.

(CONTESTATIONS)

M. Le Président Claude LISE

Bien, nous passons au vote. Donc j'ai retenu qu'il y a 1, 1 élu qui ne participe pas au vote. En ce qui concerne ceux qui participent :

CONTRE?

NE PARTICIPE PAS AU VOTE : 1 DONC ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Nous passons au 41 : Proposition de subvention à accorder à l'École de Formation Professionnelle Maritime et Aquacole, donc, pour, toujours, l'exercice 2019.

41/ PROPOSITION DE SUBVENTION A ACCORDER A L'ECOLE DE FORMATION PROFESSIONNELLE MARITIME ET AQUACOLE (EFPMA) POUR L'EXERCICE 2019

M. Daniel MARIE-SAINTE

Merci. Je vous remercie Président. Je remercie les collègues pour leur vote. Je dois pour la vérité historique, rappeler que la collaboration et le cofinancement du RSMA a pris naissance sous la mandature, qui a commencé en 98, qui s'est poursuivi après jusqu'en 2004 et ensuite 2004 à 2010, donc il faut toujours connaître l'Histoire. Bien. Donc on a poursuivi jusqu'à présent mais il faut savoir à quel moment cette initiative a été prise. Bien, ceci étant dit, le dossier 41, c'est la proposition de financement accordé à l'École de Formation Maritime et Aquacole. Je vais répéter sans cesse puisqu'il faut arriver à casser des anciennes... Ce n'est pas... le nom n'est pas « École de pêche », on continue à le dire. À un moment donné, c'était l'École d'Apprentissage Maritime parce qu'ils accueillaient des jeunes

en apprentissage; maintenant, c'est une école de formation professionnelle Maritime et Aquacole. Cette école est gérée par une association. Elle est située sur le territoire de la ville de Trinité. L'association qui la gère s'appelle l'Association de Gérance de la Formation Professionnelle Maritime et Aquacole de Martinique. L'EFMA est la seule structure qui forme des navigants en Martinique. Son rayonnement s'étend bien au-delà car il y a peu de structures dans la Caraïbe susceptible de rivaliser avec ses enseignements. La place au sein de ses actions de formation sont prisées et fréquemment, l'EFMA refuse des candidatures. Quand le quota... quand le quota est atteint, on met des gens sur la liste d'attente. Elle compte une équipe administrative de 8 personnes et une équipe pédagogique de 19 formateurs titulaires mais elle fait appel souvent à des vacataires, compte tenu de leur spécialité. Cette école dispense de la formation initiale qui va du Bac pro au CAP (Bac professionnel au CAP), ainsi que des formations continues, des CCACP, des diplômes de matelots, de mécaniciens, de capitaines 200... 200 miles pêche (ceux qui vont faire la pêche hauturière c'est-à-dire en haute mer), capitaines 200 navigants, mais également la préqualification pour la voile. La Formation Professionnelle Maritime continue participe à la formation maritime des marins en activité, des adultes en recherche d'emploi ou en reconversion. Elle permet également, aux salariés marins en activité de s'adapter aux changements techniques et technologiques mais également aux conditions de leur travail et offre aux demandeurs d'emploi une qualification professionnelle reconnue. Elle favorise dans tous les cas, la promotion sociale en permettant à chacun, en partant d'un niveau de qualification modeste, d'accéder au plus haut niveau, au plus haut niveau de qualification. Les financeurs, la Collectivité Territoriale de Martinique accorde chaque année à l'EFMA, une subvention de fonctionnement pour le financement de son programme annuel d'actions. Cette dotation s'est élevée à 1 830 000 € ces 2 dernières années et il convient de noter la participation de l'État (écoutez bien), s'est élevée en 2017 à 216 000 € et en 2018 à 196 000 €. Cette baisse *substantielle* de la participation de l'État serait liée, serait liée, dit-on, à la réforme de la formation professionnelle, selon l'EFMA. La participation attendue de l'État pour 2019 serait identique à celle de 2018. Je rappelle pour mémoire : au début des années 80, lorsque la compétence « Formation Professionnelle » est transférée aux régions, la formation se faisait sur une clé de répartition de 50 % pour chacun des 2 financeurs. Et nous avons assisté à un recul année après année de l'État pour actuellement arriver à près de 10 % de financement.

Alors, un mot sur le bilan de 2018 : un contrat d'objectifs et de moyens avait été établi pour l'exercice 2018 entre la Collectivité Territoriale de Martinique et l'EFMA, ce contrat permet à chacune des parties de prendre des engagements clairs dans une optique d'amélioration de la qualité du service rendu. Les éléments de bilan transmis par l'EFMA attestent de l'atteinte des objectifs, puisque vous avez... nous avons joint un tableau d'indicateurs et vous pouvez voir que les objectifs ont été atteints, en termes de nombre de personnes formées. Le budget de l'EFMA en 2019 s'élève à 2 751 400 € se répartissant comme suit : 2 591 400 € en fonctionnement et 160 000 € pour l'équipement. L'EFMA sollicite au titre de 2019 une subvention de fonctionnement de 1 847 820 € soit 67,16 % du budget total. Les propositions que vous fait le Conseil Exécutif, c'est d'attribuer un montant en 2019 équivalent à celui de 2018 soit 1 830 000 €, et l'autorisation à donner au Président du Conseil Exécutif de Martinique, de signer un contrat d'objectifs et de moyens pour 2019. Alors je... si je peux ajouter un complément puisque certains collègues, en particulier Conseillers Exécutifs (ah, vous êtes là) chargés des Fonds Européens nous ont demandé de passer le message à l'École d'apprentissage... à l'École de Formation Maritime pour qu'ils sollicitent les Fonds

Européens. Il faut que vous sachiez que le Fonds Social Européen ne finance pas le fonctionnement, il ne finance que des actions. Donc, nous avons eu une réunion avec la Direction du centre et tout son conseil de direction pour bien les inciter à solliciter le Fonds Social Européen mais en *montant* des actions. Il ne faut surtout pas faire une erreur qui a été commise par le passé pour un autre institut qui avait pensé qu'il pouvait bénéficier de Fonds Social Européen pour payer son fonctionnement année après année. Et nous avons encouragé vivement la Direction de cette école de se rapprocher de la Direction des Fonds Européens pour qu'il y ait un échange sur les techniques pour monter les dossiers, puisque beaucoup de centres de formation sollicitent les Fonds Européens, mais en montant une action qui a un début, qui a une fin, qui a des coûts bien circonscrits ; ceci est possible mais il faut que les dossiers soient montés. Ce n'est pas simplement solliciter un budget de fonctionnement qui sera renouvelé année après année. Mais donc, je voulais dire à l'Assemblée que ce travail de réflexion est engagé pour que le centre puisse avoir d'autres financeurs mais sur des actions bien circonscrites. Voilà.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la Commission Formation professionnelle.

Mme Francine CARIUS

La Commission Formation professionnelle a émis un avis favorable pour la dotation proposée pour ce centre de formation qui est l'unique en Martinique dans ce domaine et qui a un rayonnement sur la Caraïbe comme le disait notre Conseiller exécutif.

M. Le Président Claude LISE

Commission Politique de la Mer.

Mme Nadia LIMIER

Bonjour à tous. C'est un avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Commission des Finances.

M. Richard BARTHELERY

C'est un avis favorable également.

M. Le Président Claude LISE

Qui demande la parole là-dessus ? Oui... Collègue HAJJAR.

M. Johnny HAJJAR

Non, juste la conclusion du Conseil Exécutif sur la notion de fonctionnement et d'accès aux Fonds Européen par rapport au fonctionnement me paraît assez discutable. On ne fonctionne pas pour fonctionner : on prend une secrétaire, un ordinateur, des bics, c'est par

rapport à un projet pour répondre à des actions. Donc de toutes les façons, il y a nécessairement, et je suis assez surpris d'entendre dire que le FSE ne finance pas le fonctionnement! Il finance le fonctionnement par rapport à des projets! Mais les projets, pour les mettre en œuvre, il faut du secrétariat, il faut un suivi, il faut des moyens logistiques, des matériels ; eh bien oui, il faut un local! L'électricité que l'on paye, ce n'est pas pour se faire plaisir, c'est pour avoir un local qui justement va coordonner la mise en œuvre des projets de l'ensemble des porteurs donc je suis assez surpris d'entendre dire « attention, on ne peut pas bénéficier des Fonds Européens pour le fonctionnement » alors que ce n'est pas du fonctionnement pour fonctionner, ce n'est pas quelqu'un qui s'est assis là et qui attend matin, midi et soir que rien ne se passe. Les personnes sont recrutées, la logistique est achetée, les cartouches, c'est pour imprimer des documents justement pour mettre en œuvre les différents projets dans toutes les actions liées aux projets qui doivent être financés dans le cadre des investissements ou du fonctionnement portés par le projet et donc par le porteur de projet qui est l'association, le privé ou autre. Donc, je suis... je considère assez discutable de dire « attention, le FSE ne finance pas le fonctionnement ». Au contraire, que ce fonctionnement soit rattaché à des projets, des actions, c'est une évidence ; qu'il faut le rappeler, peut-être. Mais effectivement, lorsque l'on vient demander du financement de Fonds Européen, c'est par rapport à des projets, ça c'est clair, net et précis. On ne demande pas ni de subvention, ni d'attribution de moyens financiers publics juste parce qu'on a décidé d'avoir un local à tel endroit pour se faire plaisir.

M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention? Collègue NARCISSOT.

M. Marius NARCISSOT

Oui, merci Président. Je voudrais à la lecture de ce rapport, saluer le travail qui est fait par la Collectivité et le collègue MARIE-SAINTE nous l'a expliqué en détail et d'ailleurs, il nous a invité à une visite qui s'est tenue il y a déjà 2 années où nous avons pu apprécier la qualité des outils qui sont mis à disposition des jeunes de cette école et nous avons apprécié la qualité du travail qui est fait. Et il a raison de dire qu'il faut justement arrêter de parler de « l'école de pêche » mais s'inscrire clairement dans une démarche de formation professionnelle maritime donc l'école de formation professionnelle maritime et je salue l'effort considérable, malgré les difficultés financières que rencontre la Collectivité pour maintenir ce niveau de dotation à ce niveau. Il a rappelé que l'État, c'est 196 000 € et aujourd'hui, nous sommes appelés à voter une subvention de 1 830 000 € donc, ça mérite d'être souligné pour accompagner justement cette filière sans oublier que dans notre schéma territorial de développement économique, nous soutenons l'économie bleue, nous avons voté la modernisation des ports de pêche. C'est tout un travail cohérent qui est mis en place par la Collectivité donc j'invite le Conseiller exécutif et bien évidemment la commission Formation et tous les collaborateurs de cette filière à poursuivre ce travail de soutien de cette filière pour que dans les années à venir, que nous puissions encore aller plus loin dans cette démarche d'école de formation maritime pour qu'on ne soit pas seulement à former, effectivement, tous ceux qui interviennent dans le pilotage... tout ce qu'on a vu, mais qu'on aille un peu plus loin sur la formation au niveau des navigants, des personnels de bord, pour que nos jeunes puissent trouver... je dirais encore une autre voie, un autre levier, pour la création d'emplois. Je le dis, parce que j'ai eu l'occasion, il y a quelques années de cela, de

visiter à Brest, au niveau de... l'école de pêche de Brest, au niveau de la préfecture maritime, où nous avons, justement, vu une structure qui accompagnait la formation des jeunes dans les métiers de steward, de... tous ces métiers qui sont justement dans les métiers de la mer donc j'encourage la Collectivité à poursuivre ses efforts en ce sens. Voilà.

M. Le Président Claude LISE

Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

Oui Président. De toutes les façons, on ne peut que voter l'aide que l'on peut apporter, ça relève de notre compétence. Ça relève de la compétence des élus de la CTM que l'on mette en place de la formation pour des jeunes. Par contre, le Conseiller exécutif a dit qu'il y aurait un rapprochement entre l'école et puis ceux qui gèrent les Fonds Européens, mais peut-être, y compris pour toute formation (je crois que ça s'est peut-être fait pour les formations dont on a parlé tout à l'heure), il faut voir aussi avec les utilisateurs dans un premier temps. On est capitaine 200 ou capitaine 500 mais avec un certain nombre d'heures sur la mer. Et on a constaté à un moment (j'avais proposé ça), malgré le simulateur qui est mis à la disposition pour bien se situer sur la mer, il y avait des... des élèves, des apprentis, des formés qui recevaient la formation mais qui après avaient le mal de mer. Ça peut arriver donc dans la réalité, il faut les habituer à la mer. Mais la formation doit servir aussi à ceux qui travaillent, ça veut dire y compris aux... aux pêcheurs, à ceux qui peuvent embaucher, vous savez, ceux qui peuvent embarquer un matelot dans un premier temps. Et il faut aussi dans cette relation avec la formation qu'il y ait cela avec le Conseiller ou l'Assemblée, pour la gestion de manière générale des aides que l'on pourrait apporter à la pêche, quoi. Puisque de plus en plus, on voit qu'il y a des pêcheurs, je le dis après ce qu'ils m'ont dit, qu'ils n'embarquent pas des jeunes et tout ça et ils ont besoin d'être embarqués, soit comme matelot, etc. Donc dans la réalité, j'aurais souhaité qu'il y ait cette relation entre la formation, à Trinité, à l'école de formation, la relation avec les pêcheurs et la relation aussi avec le comité de pêche, de manière à ce que la formation ne soit pas une formation de diplôme mais une formation de diplômes permettant de travailler après et de pouvoir avoir son embarcation et tout cela, quoi. Ce n'est pas plus une question qu'une proposition, une contribution.

M. Le Président Claude LISE

Collègue TELLE Patricia.

Mme Patricia TELLE

Sans rallonger les débats, je voudrais insister, le rapporteur l'a dit, on a... c'est écrit dans notre rapport, mais je voudrais insister sur la qualité des enseignements qui sont donnés dans cet établissement. Et c'est vrai que nous avons là un outil unique à la Martinique parce qu'en fait l'école de formation maritime forme les navigants et en complémentarité, on a un lycée, Éducation Nationale qui forme aux métiers du nautisme, je veux parler de Raymond NERIS au Marin. Et cet outil exceptionnel que nous avons, donc c'est non seulement pour la Martinique mais, ça a été dit aussi, pour la Caraïbe toute entière, il y a beaucoup de demandes émanant de partout pour intégrer cet EFMA et donc je voudrais aussi saluer la qualité du travail effectué par les équipes. On a là une cinquantaine de personnes qui

travaillent et donc ce sont des personnels extrêmement motivés. Nous avons des instructeurs, par exemple, qui sont de vrais marins. Ce sont des professionnels donc la transmission qu'ils font à leurs élèves, elle est au-delà de... de la transmission théorique et donc il y a un véritable savoir-faire à saluer. Et puis, je voudrais dire aussi qu'il y a, même si quelques investissements sont encore à faire, mériteraient d'être encore à faire, il y a des outils performants, donc l'école est bien équipée. Il y a notamment des simulateurs qui sont un peu une merveille pour ceux qui viennent et qui, donc, visitent l'établissement et je crois que cette école a besoin de rayonner encore davantage. Elle a besoin d'être mieux vue et il y a un travail de fait, on doit le dire, par les équipes puisque le samedi 11 mai, il y a eu une matinée Portes Ouvertes qui a porté toutes ses fruits... qui a porté tous ses fruits, pardon. Il y a eu beaucoup de monde, les personnes sont venues en famille pour découvrir l'établissement, les élus étaient là et donc le rapporteur a fait mention d'une réunion donc qu'il a eu à l'établissement ce jour-là, et je pense qu'il faut valoriser ce genre d'initiatives. Les élèves eux-mêmes étaient guides des visiteurs et il fallait voir avec quelle opiniâtreté ils faisaient leur job, ils faisaient leur boulot de guides ; et d'ailleurs, je pense que ces jeunes, en fait, il faut aussi tenter, chaque fois qu'on en a la possibilité, de les valoriser, de les mettre un peu en lumière parce que chaque fois que nous montrerons les aspects positifs, donc, ça donnera un peu plus de brio encore à cette école-là. Et donc... je plaide beaucoup pour qu'en termes de communication, on accompagne l'école maritime pour qu'elle se fasse encore mieux connaître, donc, à l'avenir. Merci beaucoup.

M. Le Président Claude LISE

Collègue BARTHELERY.

M. Richard BARTHELERY

Bonjour à tous, bonjour Président, bonjour chers collègues, bonjour à l'ensemble de l'Exécutif. Concernant cette école d'apprentissage maritime, je voulais juste dire qu'à Trinité, dans la mémoire collective trinitéenne, dans l'esprit collectif trinitéen, les Trinitéens disent toujours « l'école de pêche ». C'est véritablement une institution qui est très appréciée des Trinitéens et qui est respectée par les Trinitéens, et qu'ils aiment beaucoup leur école de pêche parce que tous ces jeunes de Trinité qui sont passés à cette école de pêche, que j'ai connue, que j'ai fréquentée, ont toujours... ont tous été satisfaits. Et puis justement, je suis très content parce que la Collectivité Territoriale de Martinique a maintenu le même niveau de... le même niveau d'intervention que 2018 c'est-à-dire 1 830 000 €, et ça je crois que c'est une excellente chose pour l'association. Et puis juste une petite anecdote : j'étais en Guyane il y a 2 ans, j'ai rencontré chez des amis, 2 Guyanais. Quand je leur ai dit que j'étais de Trinité, ils m'ont dit qu'ils ont fait toute leur formation maritime à Trinité en Martinique et qu'ils aimeraient bien un de ces jours, revenir même pour travailler, faire la pêche à Trinité. Donc, ça, ça m'a vraiment touché, donc je tenais à donner cette petite anecdote qui m'avait... qui m'avait vraiment touché. Voilà. Merci Président.

M. Le Président Claude LISE

Collègue ADENET.

M. Lucien ADENET

Tout juste pour dire, Président, que quand le collègue Conseiller exécutif, chargé des Fonds Européens nous a fait son rapport sur l'avancée de l'utilisation des fonds en l'état, l'utilisation de ces fonds, il nous avait dit qu'au niveau des Fonds FEAMP, il y avait une petite faiblesse pour mobiliser ces fonds. Moi je pense que l'intervention de notre collègue Daniel MARIE-SAINTE nous disait que l'école maritime... l'école maritime et aquacole aurait pu aussi solliciter les fonds européens pour pouvoir au titre de formations, d'un certain nombre de formations, un certain nombre de projets, pour augmenter un petit peu ses ressources. Donc si l'école maritime arrive à augmenter ses...ses ressources, donc cela permettra à un plus grand nombre de personnes, de jeunes, de moins jeunes, de se former et plus tard d'embrasser la profession de marin-pêcheur donc et ainsi, on pourra aller vers une utilisation beaucoup plus importante des fonds destinés... des fonds FEAMP. Donc, c'est ce que je voulais faire comme remarque.

M. Le Président Claude LISE

Merci. Nous passons au vote.

(INTERVENTION DE M. DANIEL MARIE-SAINTE)

Ah pardon, excuse-moi.

M. Daniel MARIE-SAINTE

Si je peux... Bien merci. Non, j'ai entendu quelques observations sur lesquelles je voudrais réagir. Il faut toujours tirer l'expérience du passé. Si je suis allé (et je remercie le collègue de l'avoir signalé) faire une réunion qui a duré longtemps le samedi 11, à l'occasion de la Porte Ouverte avec la Direction de cette école, il y avait également le Président du Comité Régional des Pêches qui a participé également à cette réunion, c'était pour un peu faire le point sur le devenir de l'école, sur le soutien *résolu* que nous voulons porter à cette école, parce que vous savez qu'il y a des menaces de la disparition de cette école. Je remercie le collègue qui a dit que c'est... ça relève de la compétence de la Collectivité de financer cette formation. Il faut savoir qu'il y a des projets concurrents qui viseraient à effacer cette école. Parce que vous savez qu'il y a une tendance actuelle avec le... ce gouvernement présent actuellement, de re-centraliser un certain nombre de compétences qui ont été données depuis le début des années 80, de les... de les reprendre. Or, tout le Conseil d'Administration de l'école mais également la Direction, nous ont fait *clairement* savoir qu'ils souhaitent garder les relations avec la CTM et ne pas revenir sous la tutelle de l'État. Je voulais donc relayer ici ce message.

Deuxièmement, rappeler que les équipements pédagogiques que vous avez pu voir ont été mis en place sous la mandature 2004-2010. On parle en Particulier du simulateur, qui est envié et qu'on nous dit que, dans beaucoup d'écoles qui sont sur le continent européen, ils n'ont même pas ce type d'outils. Et c'est ce qui fait que notre école est attractive, et j'espère que le collègue qui a porté le témoignage sur la Guyane, c'est vrai, il y a un recrutement caribéen, donc y compris jusqu'à la Guyane, jusqu'au continent, par cette école, j'espère qu'en échange, nos amis ou nos frères guyanais accepteront de bon gré que nos marinspêcheurs, qui vont pêcher en haute mer, puissent venir pêcher sur le plateau de Guyane. Puisqu'il y a eu par le passé quelques petits différends. Bien. Alors, je voulais en Particulier

expliquer pourquoi je suis monté faire une mise en garde sur les Fonds Européens pour ne pas tomber dans des errements qu'on a connus et je veux parler du Campus Caribéen des Arts sous la mandature dernière, où ceux qui le géraient, ont cru que le Fonds Social Européen pouvait financer année après année le fonctionnement, et ça a failli coûter son existence! Allez étudier, faites une analyse de ce qui s'est passé au Campus Caribéen des Arts. Ça a failli coûter son existence à cette école. Parce qu'on avait fait des recrutements de formateurs en CDI et on pensait les financer année après année sur du Fonds Social Européen alors que c'est un projet que l'on finance, qui doit être bien circonscrit. Mais oui, mais c'est tellement évident que vos amis n'ont pas su ça. Donc, j'ai exposé devant la Direction de l'école pour leur dire : « Attention, analysez ce qui s'est passé pour ne pas refaire les mêmes erreurs ». Il y a des centres de formation en Martinique, je peux même me permettre de citer la CCIM formation, qui monte parfaitement année après année des opérations bien circonscrites, où on a bien identifié le coût de la main d'œuvre lié à cette opération, on a identifié, on a même défini le profil des bénéficiaires. Ce n'est pas comme ça que fonctionne cette école, elle fonctionne comme une école. Donc il faut qu'ils aient une culture pour monter les dossiers ; je suis Partisan qu'ils cherchent d'autres financeurs, non pas pour augmenter leurs ressources, mais pour augmenter le nombre d'actions qu'ils font. Parce que je siège à la commission où on attribue les Fonds Européens et je vois parfois des erreurs qui se font et puis donc des personnes (de fonds social européen ; mon collègue Miguel LAVENTURE souhaite toujours que je sois toujours à ses côtés pour analyser les dossiers pour le Fonds Social Européen). Il y a plein d'erreurs qui se font, qui font qu'à l'arrivée, les gens n'ont pas les fonds et ils sont surpris parce qu'ils n'avaient pas bien identifié le montant, le coût affecté à chaque opération donc j'ai voulu faire bénéficier ces expériences aux autres pour que ces fonds puissent être atteints et ensuite à l'arrivée, qu'ils arrivent à destination. Bien, je ne vais pas parler d'une série de scandales qui a lieu actuellement sur les Fonds Européens, c'est pour ça que je pense qu'il faut agir avec beaucoup de prudence et de rigueur dans ces affaires.

Je veux également rappeler au collègue, le rassurer, et je l'ai dit : il y a de la formation continue dans le programme ; par exemple, il s'est agi à un moment donné puisque les lois avaient évolué, qu'il y ait des Validations des Acquis de l'Expérience parce qu'il y a beaucoup de marins-pêcheurs qui ont appris un peu sur le tas mais les règles font qu'ils doivent y avoir certaines qualifications. Eh bien l'école les accompagne, pour ceux qui sont déjà des professionnels, pour qu'ils acquièrent des attestations et ces qualifications. Et puis je veux rappeler également que c'est vrai que certains diplômes nécessitent qu'il y ait un certain nombre de jours de navigation et ce qu'a été mis en place ici et nous poursuivons la mise en œuvre de ce type de mesures, une aide donnée aux patrons pêcheurs pour qu'ils recrutent des jeunes, ça s'appelle l'AREM (L'Aide Régionale pour l'Emploi des Matelots) pour que les titres puissent être validés, ils ont besoin d'un certain nombre de miles à parcourir. Donc je voulais rappeler ça au collègue, qu'il connaît très bien puisqu'il était dans la commission Pêche (je ne sais pas s'il y est toujours) mais sous la mandature précédente, il y était mais c'est pour dire que cette action se poursuit. Évidemment, ça ne vient pas devant vous puisque vous avez donné délégation, ça fait partie des dispositifs que vous avez... dont vous avez délégué l'application, la mise en œuvre, au Conseil Exécutif.

Et enfin, c'est juste pour annoncer. Nous avons voulu respecter le délai de saisine de l'Assemblée, donc il y a un dossier qui viendra, hélas à la prochaine plénière. Ça concernait la prise en charge de la journée de Portes Ouvertes qui a été faite. C'est peut-être un peu trop

tardivement que l'école nous l'a sollicitée, donc à la prochaine plénière, vous serez saisis du dossier pour cofinancer, après coup, cette journée de Portes Ouvertes. Voilà ce que je voulais apporter en complément. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Bien. Nous passons au vote.

CONTRE 0

ABSTENTION 0

Donc adopté à l'unanimité.

Nous passons au 42 : Il s'agit du retrait de délibérations de l'ex-Conseil Général. Ça concerne l'ancien Palais de Justice et donc je demande au rapporteur de résumer cette affaire puisqu'elle a déjà été évoquée lors d'un dossier précédent.

42/ RETRAIT DE DELIBERATIONS EX CONSEIL GENERAL N°5 CP/1375-04 DU 16
DECEMBRE 2004 ET CP/1044-15 DU 19 NOVEMBRE 2015 RELATIVES A L'IMMEUBLE
ANCIEN PALAIS DE JUSTICE - RESILIATION CONVENTION DU 11 FEVRIER 2005

M. Daniel MARIE-SAINTE

Je vais tenter de résumer puisque nous l'avons déjà évoquée longuement.

Alors je rappelle que par une délibération de 2004, la Commission permanente de l'ex-Conseil Général avait autorisé la mise à disposition anticipée et retenu le principe de cession à titre onéreux au profit de la ville de Fort-de-France, de l'immeuble de l'ancien Palais de Justice, sis à Place Légitime-Défense à Fort-de-France. Par une convention en date du 11 février 2005, la mise à disposition a été formalisée dans le cadre d'un projet ville intitulé « le Centre des Arts Littéraires Afro Caribéen » dédié à Aimé CÉSAIRE. Par délibérations du 19 novembre 2015, la Commission permanente de l'ex-Conseil Général avait autorisé également cette mise à disposition au profit d'autres personnes publiques par un avenant à la convention initiale. Toutefois, par courrier du 20 décembre 2017, la Collectivité (la CTM) informe la ville qu'elle n'envisage plus le maintien de cette mise à disposition souhaitant initier ses nouveaux projets autour du bâtiment. La ville de Fort-de-France, ignorant cette correspondance, a par lettre le 23 février 2018 donné son assentiment pour l'acquisition de l'immeuble au prix des domaines de 2 040 000 €. Par un courrier du 18 juin 2018, elle confirme sa demande d'acquisition de l'immeuble. Par un courrier du 28 décembre 2018, la CTM rappelle le terme de sa correspondance du 20 décembre 2017. Un courrier datant du 19 novembre 2019 a été adressé au Maire de Fort-de-France portant confirmation de la volonté de la Collectivité de récupérer l'immeuble de l'ex-Palais de Justice et réclamation d'un planning et des modalités de remise du site. Dans ce courrier, on faisait savoir aussi une visite prochaine du site en présence d'experts et une demande de libre accès pour favoriser leur mission. Également, ce courrier demandait l'arrêt de toute activité qui ne correspondait pas à l'objet de la mise à disposition puisque l'information avait été... il nous avait été rapporté qu'il y avait une association de droit privé qui faisait des exercices à l'intérieur de... du... de l'ex-Palais de Justice alors que la convention ne prévoyait que des associations de droit public. Il est proposé de saisir les instances de la Collectivité afin de se prononcer sur :

Le retrait de la délibération de 2004 et de 2015 ;

La résiliation de la convention de mise à disposition du 11 février 2005 ;

Et l'abandon du principe de cession de cet immeuble à la ville de Fort-de-France.

Puisque comme ça a été dit, jeudi dernier, il y a un projet de Musée d'Art Contemporain qui a été voté ici à la Majorité et les études ont commencé sur la faisabilité pour implanter ce Musée d'Art Contemporain en plein cœur de la ville pour augmenter son attractivité. Voilà ce que je voulais rappeler, je vous prie d'en délibérer.

M. Le Président Claude LISE

Bien. Qui demande la parole ? Collègue HAJJAR.

M. Johnny HAJJAR

Bien. Merci Président. C'est un sujet éminemment politique. Ce n'est pas qu'un bâtiment. Ce n'est pas qu'un bâtiment classé monument historique. Il a un positionnement stratégique en plein cœur de ville, plein cœur de la capitale de la Martinique. Il y a une vocation patrimoniale, culturelle, identitaire très forte puisque ce bâtiment abrite les activités du SERMAC créé par Aimé CESAIRE. C'est un bâtiment qui est à Fort-de-France tout en appartenant... tout en ayant appartenu d'abord par la colonie à l'État, cédé gratuitement, transféré, on va dire, gratuitement au Conseil Général de l'époque et qui de fait, avec la Collectivité Territoriale de Martinique qui a été créée, est devenu propriété de la Collectivité Territoriale de Martinique et non pas de la gouvernance en place. J'insiste, c'est un patrimoine qui appartient à la Collectivité Territoriale de Martinique et non pas à la gouvernance en place qui est là pour une durée déterminée. Nous verrons bien sûr lors des prochaines échéances, mais ce n'est pas le sujet. Mais il est clair que, pour le moment, la gouvernance en place a un mandat jusqu'en 2021. Néanmoins, c'est vraiment un bâtiment qui est très utilisé par l'ensemble des Martiniquais. Je dis bien l'ensemble des Martiniquais parce que ce ne sont pas que les enfants des Foyalais qui peuvent bénéficier de formations, d'activités culturelles, c'est l'ensemble des enfants martiniquais qui, à des prix très accessibles, que l'on ne peut concurrencer nulle part, parce que justement, l'objectif c'était de rendre accessible la culture, l'art à tous et à toutes. Notamment aux plus démunis, aux plus fragiles, parce que la culture est la colonne vertébrale. Et là, d'un revers et je comprends... mais je pense qu'il faut, puisque vous avez très largement la Majorité et quel que soit le résultat du vote, nous tenons et je tiens personnellement à pouvoir exprimer une position qui sera partagée par beaucoup, par mon groupe et qui va devoir vous imposer d'assumer vos responsabilités et vos choix. Pas seulement les choix présents mais les choix futurs. Et je pense que la Martinique doit savoir que d'abord, le premier intérêt pour vous, c'est de donner de l'activité à une société publique locale que vous avez créée le 15 septembre 2016 suite à la liquidation de la SODEM que vous avez organisée, présidée par une élue ici de votre groupe de la Majorité, et c'est vrai qu'aujourd'hui vous avez un problème politique. Quel est-il? La SPL aménagement que vous avez créée il y a plus de 2 ans, n'a pas d'activité. Non, elle n'a pas d'activité parce qu'elle n'a pas d'opérations. Donc effectivement, il est évident qu'à l'approche des élections il est important pour vous de pouvoir montrer que le seul outil que vous avez créé, puisque vous avez plus détruit des outils que créer quoi que ce soit, mais que le seul outil que vous avez créé, la SPL

aménagement, dans un champ aménagement aujourd'hui qui est très restreint (il ne faut pas se faire d'illusions), le champ est restreint donc il faut lui donner une opération ; elle n'en a pas. Ça fait 2 ans qu'avec de l'argent public, on finance une société publique locale créée par vous-même, dirigée par vous-même qui n'a pas d'activités, parce qu'elle n'a pas d'opérations. Donc, la première raison, il faut le dire puisqu'il me semble que vous avez passé, à la dernière séance justement, l'affectation de cette opération à la société publique locale que vous avez créée. Donc c'est triste d'utiliser le simple fait qu'en fait, vous avez besoin de donner une opération à une structure que vous avez créée qui travaille depuis 2 ans, qui dépense de l'argent public mais sans réellement... Vous parliez justement qu'il faut avoir des projets, je rebondis! Vous êtes en train de financer depuis 2 ans une structure avec de l'argent public qui n'a pas d'opérations. Donc il fallait bien lui donner... et quelle est la meilleure opération ? Une opération qui se trouve dans le cœur de ville, alors que vous avez des bâtiments abandonnés depuis des années. Zot pa ka méyé yo piès, yo abandonné, yo pa ka sévi ayen. Au lieu créer activité, non, zot en lè an batiman ki ja ni activité, ki ni moun adan'y. Qui reçoit du public, qui a une convention juridique et politique avec la ville de Fortde-France au service de l'intérêt général. Eh bien non, malgré tous les bâtiments à votre disposition, tous les équipements à votre disposition abandonnés que vous auriez pu réhabiliter pour donner de l'activité dans des quartiers, pas nécessairement... à la rigueur on ouvre sur le territoire, non! Vous avez choisi un bâtiment qui existe déjà et puis il y a une aubaine : vous êtes propriétaire de ce bâtiment aujourd'hui. Mais je vous répète, vous êtes propriétaire de ce bâtiment pour un temps, ce n'est pas vous qui êtes propriétaires, c'est la Collectivité Territoriale de Martinique.

(En réponse dans l'Assemblée) Et oui bien sûr, mais le temps passe, rassurez-vous. Il n'y a aucun souci, mais allez-y. Voilà. Mais vous n'allez pas m'empêcher de parler, je le répète avec le grand sourire que j'ai.

M. Le Président Claude LISE

Oui, mais collègue, tu vas parler comme tout le monde dans... dans une durée acceptable. Je ne vais pas te laisser parler pendant 2 heures.

M. Johnny HAJJAR

Il est clair que je vais parler dans une durée acceptable mais je demande au Président de faire en sorte que ma parole ne soit pas coupée systématiquement avec des propos désobligeants, qui va certainement allonger mes propos. Donc, que je puisse parler sereinement, c'est tout ce qui m'intéresse, je fais exprimer mon droit démocratique à la parole.

M. Le Président Claude LISE

Tout à fait.

M. Johnny HAJJAR

Donc. Alors, c'est tellement symbolique ce que je dis là, qu'en fait, on est vraiment... on a voulu sortir du cancan, chak lè-a nou ka essayé soti adan an cancan, zot lé rimété nou a dan an bagay. Qu'est ce qui est proposé là à l'Assemblée ? Je constate que tous les dossiers ne

passent pas à l'Assemblée. Je prends l'exemple du drapeau, ce n'est pas passé à l'Assemblée. Sa, sa pa té ka conserné les élus de l'Assemblée. L'hymne et le drapeau, ça concerne la Martinique, mais ça ne concerne pas l'Assemblée, très bien! Vous avez fait le choix de ne pas faire passer ne serait-ce qu'un avis, ne serait-ce que discuter, une concertation, nous élus du peuple, on est exclus de ce débat-là et je pense que la Martinique en est parfaitement consciente à l'heure où nous parlons. Et puis, vous décidez quoi finalement? Parce qu'il faut donner de l'activité à la SPL, il faut aller derrière le cœur de Fort-de-France, il faut empêcher que les projets de la ville se mettent en place et il faut utiliser tous les moyens légaux à votre disposition. Mais là je fais appel à votre conscience et à votre responsabilité de gouvernance martiniquaise. Je remarque qu'il y a 3 termes très importants dans votre délibération.

1) « Retrait » : Vous voulez en gros, parce que vous savez que vous ne pouvez pas récupérer le bâtiment qui est occupé depuis des dizaines d'années, pour lequel la ville de Fort-de-France a fait des investissements et qui accueille le public foyalais, martiniquais, pour des activités culturelles, artistiques, d'épanouissement et de développement personnel et collectif. Donc vous voulez retirer une délibération qui date de 15 ans, qui fonctionne, il n'y a pas de problème là ! Zot ka chèché pwoblèm là ki pa ni pwoblèm. Mais bon, vous voulez la retirer, c'est votre droit, vous allez l'assumer et nous assumons également notre choix. Vous voulez en plus, résilier la convention, alors après la résiliation de la délégation de service public, après la destruction du GIP Martinique Europe Performance qui gérait les fonds européens et je comprends bien l'embarras du Conseiller exécutif, par rapport à la notion de fonctionnement puisqu'effectivement, aujourd'hui, au lieu d'accompagner les porteurs de projets à avoir des dossier ficelés pour qu'en commission ils soient validés, il nous explique que les dossiers arrivent avec des erreurs, mais c'est justement le rôle des personnes que vous auriez dû mettre à gérer et accompagner ces porteurs de projets pour qu'ils puissent faire en sorte que les dossiers soient ficelés et qu'on cherche plus à aller vers 100 % de consommation des Fonds européens plutôt que d'expliquer qu'il faut restreindre l'utilisation des fonds européens parce que le fonctionnement n'est pas le fonctionnement et puis vous avez votre pensée...

Alors « Résiliation » : donc voilà, on est dans le brutal, on est dans de l'autoritaire, sans concertation avec la commune membre. Quand je dis bien « sans concertation », ce n'est pas les échanges de lettres, hein ! Mais quand vous avez pris une décision unilatérale. Sé zot ki là, point trait final. Pren'y kin sa, sé nou.

Et puis... et puis, dernier point, alors bien sûr, malgré le fait qu'il y avait actée la session, c'est-à-dire que sur un bien qui a été donné gratuitement et qui aurait pu être transféré gratuitement parce que je pense que la Collectivité travaille pour l'ensemble des Martiniquais donc aussi dans le respect des élections et des élus des territoires communaux, je vois qu'il y a également, dernier point, qui est l'abandon de la session. C'est-à-dire que non seulement, vous retirez une délibération qui existe, en plus vous résiliez une convention qui existe, mais en plus, vous ne voulez plus vendre. J'ai cru comprendre que la Collectivité avait des problèmes d'argent mais c'est vrai que j'ai oublié que depuis 3 ans, vous n'avez plus de problèmes d'argent. Et qu'en fait, vous n'avez pas besoin de vendre, parce que ce que je comprends là, c'est que zot pa bizoin lajen, zot pa bizoin ven'n. Vous préférez garder en gestion la charge foncière alors que vous avez des dizaines, je répète et j'insiste, vous avez des dizaines de bâtiments qui vous appartiennent, qui ne servent à rien, pour lesquels

vous payez des dizaines, des centaines de millions... de milliers d'euros en charge foncière, au lieu de chercher à les réhabiliter, les réutiliser pour que cette création de richesse serve en recettes à la Collectivité pour aller vers des projets innovants et créer une dynamique, non ! Vous refusez la session, donc vous refusez les recettes de ce bâtiment qui, au-delà du fait qu'il appartienne à la Collectivité, est surtout sur Fort-de-France. Voilà, donc, vous pensez bien que je ne pouvais pas ne pas exposer ces éléments-là. Et que la Martinique entende bien que c'est une décision, qui n'est pas une décision de mise en œuvre de projets, mais c'est pour satisfaire un certain nombre d'intérêts qui vous sont propres : le premier étant de permettre à la SPL aménagement d'avoir un projet, yo pa ni, donc fô bien yo trapé an projè. Et puis surtout, surtout, faire valoir que c'est vous les maîtres de la Martinique et faire en sorte que les projets des communes puissent être stoppés sur la seule décision anti-démocratique dans un déni de la... du respect de la culture, de l'identité, tel qu'il est fait aujourd'hui dans la formation de nos jeunes, eh bien il est empêché et que le Maire de Fort-de-France, que Fort-de-France, que la Martinique puissent bénéficier de formations au service de nos jeunes Martiniquais, de culture et d'identité. Voilà, merci.

M. Le Président Claude LISE

Bien, alors. Je veux quand même dire au collègue HAJJAR qu'aucune Majorité n'est évidemment propriétaire du patrimoine d'une Collectivité et c'est valable pour toutes les Collectivités et c'est valable pour toutes les Assemblées alors il me semble qu'il faudrait qu'il réfléchisse aux différentes dispositions qui ont été prises par une Majorité à laquelle il a appartenu concernant différents... différents éléments de patrimoine et je n'ai pas envie de rentrer dans ce débat-là mais je pourrais illustrer ça pas mal avec le département. Bien. Ça c'est une première chose. Donc je ne vois pas en quoi l'Assemblée actuelle ne peut pas prendre des décisions sur son patrimoine et l'Exécutif d'ailleurs, c'est la loi, il est gestionnaire du patrimoine. Bon, maintenant, quand il y a un changement, la nouvelle Majorité prend les dispositions qu'elle entend prendre! Je ne vois... je ne vois pas comment, lorsqu'une Majorité décide de prendre un certain nombre d'initiatives concernant son patrimoine, on va lui dire « ah mais vous n'êtes là que de passage », donc il ne faudrait plus rien faire! Vraiment... vraiment je crois que là ce n'est pas possible. Je ne peux pas, en tant que Président de cette Assemblée, laisser passer une chose pareille.

Et puis je mets ma casquette d'ancien Président de Conseil Général : quand c'est moi qui ai pris l'initiative, en discutant avec le Maire de Fort-de-France de l'époque, c'est moi qui ai pris l'initiative de solliciter mon Assemblée dans le cadre d'un soutien précisément à la politique de la ville de Fort-de-France, qui ai pris l'initiative de faire voter par mon Assemblée, cette mise à disposition. Et cette mise à disposition, elle a été faite, c'est indiqué, pour un Centre des Arts et de la littérature afro-caribéenne dédié à Aimé CESAIRE. Il y a eu donc un détournement, mais oui, un détournement d'objet, un détournement d'affectation.

(QUELQUES APPLAUDISSEMENTS)

Je suis obligé de le dire. Et à l'époque, je n'ai pas crié qu'il y avait un manque de démocratie, qu'on n'avait pas le droit de faire ça. J'aurais pu dire à l'époque « vous faites ça, vous êtes de passage, d'autres vont le défaire », mais c'est précisément ce qui est en train de se faire là. Donc demain, si le peuple martiniquais décide qu'il faut une autre Majorité, eh bien elle prendra ses responsabilités. Aujourd'hui, cette Assemblée sollicitée par l'Exécutif, a

parfaitement le droit de prendre des décisions sur ce patrimoine et mon témoignage, tu m'as forcé à le donner, si tu n'étais pas allé aussi loin comme d'habitude dans tes récriminations, je n'aurais pas rappelé que je n'avais pas donné... enfin fait donner par mon Assemblée, cette équipement, je ne l'avais pas fait mettre à disposition pour l'objet qui a été mis en œuvre sans concertation, parce que personne n'est venu dire « mais, vous aviez décidé de quelque chose dans un cadre, mais nous, on a changé » non, ça a été décidé purement et simplement, on a créé un espace Camille DARSIÈRE, ce n'était pas le... ce n'était pas ce dont nous avions parlé qui concernait un centre dédié à Aimé CESAIRE. Donc ça je peux en témoigner, j'ai les éléments, donc ça c'était quand même pour que chacun entende ce qui s'est passé réellement.

Dernier point, très franchement, toujours avec la même casquette, parce que quand nous avons mis à disposition, comme d'autres éléments de patrimoine (j'en ai fait mettre toute une série à disposition), et je suis consterné de voir qu'on a laissé à ce point se détériorer un tel équipement.

(QUELQUES APPLAUDISSEMENTS)

C'est quand même un élément aussi. Eh oui. Il faut reconnaître que cet équipement-là, alors... on peut ne pas avoir les moyens, mais si on n'a pas les moyens de l'entretenir, l'intérêt... l'intérêt martiniquais, c'est que la Collectivité qui peut entretenir l'équipement puisse le faire! Et en quoi, en quoi ça prive la Martinique finalement de... on est toujours dans du culturel. Non mais je le dis très franchement, autant j'estimais qu'il fallait effectivement aider la ville et je l'ai fait beaucoup, à l'époque avec l'Assemblée que je présidais, mais autant, bon, si certains équipements ne peuvent pas être entretenus, il faut accepter que d'autres le fassent. Et je pense qu'il n'y a pas là à aller chercher des raisons obscures, il n'y a aucune malignité dans ce qui se fait, en tout cas, moi je ne pense pas que mes collègues soient dans une quelconque arrière-pensée, nous prenons en compte l'intérêt martiniquais dans cette affaire-là., ce n'est pas une guerre contre une autre Collectivité. Personnellement, si c'était une guerre contre une Collectivité (tu sais très bien à laquelle j'ai appartenu pendant assez longtemps, je ne pense pas que je m'associerais à ça). C'est bien pour ça que j'explique bien ma position. Moi, aujourd'hui je n'ai vraiment aucune gêne à avoir par rapport à un acte auquel j'ai participé au premier niveau en 2005, mais aucune gêne à avoir aujourd'hui, cette position que nous pouvons prendre qui va permettre de sauver un équipement important et finalement, c'est le patrimoine martiniquais, voilà. Maintenant si demain d'autres décident de faire autrement, ils auront la légitimité pour le faire, mais aujourd'hui, nous avons la légitimité pour prendre, si l'Assemblée... si l'Assemblée vote en ce sens. Mais je veux dire qu'on a la légitimité pour ce faire, je ne peux pas entendre que nous n'aurions pas la légitimité sous prétexte qu'il y aura des élections dans 2 ans, parce qu'à partir de quel moment, il faut cesser de prendre des décisions ici ? Alors donc il ne faut pas me parler de démocratie, la démocratie, c'est justement que ceux qui ont été élus par le peuple dans les conditions (on peut regretter les conditions), mais dans les conditions qui étaient légales, ils ont la légitimité pour prendre des décisions dans le cadre de leurs compétences. C'est ce qui se fait, voilà ça me paraît... ça me paraît simple et vraiment, je n'ai pas envie que l'on donne l'opinion, le sentiment, que nous sommes dans des histoires, dans des cancans... Ça me paraît clair là. Il y a suffisamment de problèmes par ailleurs où malheureusement, il y a des choses contestables, quand les choses sont claires, sont simples, il faut les présenter comme telles. Voilà. Collègue TOUL.

Mme Marie-France TOUL

Bonjour à tous. Merci Président pour ces précisions et ces petits rappels parce que je crois que certains font... font et défont l'Histoire à leur guise. Juste, j'ai aussi entendu qu'à l'occasion de ce rapport 42, ça a été aussi l'opportunité de passer en revue les différentes SPL. Puisque c'est comme ça, on part d'un sujet et puis progressivement, on dévie et on va sur d'autres... sur d'autres points. Bien j'en profite également pour interpeller le Conseiller exécutif en charge du transport pour savoir : qu'en est-il de la SPL transport de Martinique ? Puisqu'on a fait le tour de toutes les SPL sauf justement de celle-là qui, comme par hasard, est présidée par notre collègue de l'Opposition Johnny HAJJAR.

M. Le Président Claude LISE

Collègue Karine MOUSSEAU.

Mme Karine MOUSSEAU

Bonjour à tous. Donc je voudrais quand même revenir avant que le collègue BOUTRIN réponde, puisqu'il a été interpellé, revenir sur quelques contre-vérités. D'abord la SPL n'a été créée que depuis 9 mois puisque la date de création est juin 2018, donc ça ne fait pas 2 ans que la SPL existe. M. HAJJAR doit oublier aussi que le 16 mai, nous avons voté l'entrée de 11 communes dans la SPL présidée par Mme Diane MONTROSE (qui n'a pas pu être des nôtres aujourd'hui, elle s'en excuse), donc 11 communes en plus de CAP Nord et de la Collectivité Territoriale de Martinique sont aujourd'hui actionnaires de cette SPL. La SPL a en charge les travaux du collège du Vert-Pré...du collège Vert-Pré, du collège du Morne Rouge, du collège du Lamentin. Et puis M. HAJJAR, les conseils que vous avez l'air de nous donner, vous auriez pu vous les appliquer à vous-même, parce que de 2010 à 2014, aucun chantier n'avait été confié à la SODEM, ce qui a valu d'ailleurs qu'elle soit coulée donc on aurait pu penser aussi aux 15 salariés de la SODEM... Bref. Donc, voilà, je voulais juste rétablir ces quelques vérités.

M. Le Président Claude LISE

Collègue CHARPENTIER-TITY.

M. Clément CHARPENTIER-TITY

Oui. Merci. Merci Président. Alors je tiens naturellement à m'associer aux précisions apportées sur ce dossier par le Président de l'Assemblée. Alors, j'entends toujours les mêmes leçons dans cet hémicycle, venant du même corps et quand on regarde un peu plus près les résultats de ces donneurs de leçons patentés, ils ne sont pas probants, c'est le moins que l'on puisse dire et j'ai comme habitude de respecter, si vous voulez... l'indépendance, l'autonomie des Collectivités qu'il y a en Martinique mais suivez mon regard... Pour le vote de la création... portant sur la création du Musée d'Art Contemporain, dans le site qui est en cause aujourd'hui dans ce dossier : je vous l'avoue, je ne comprends toujours pas la signification du vote de l'Opposition. Au cours de cette séance, le vendredi 17 mai, il a été apporté à la connaissance de l'Assemblée, un échange de courrier entre le Président de l'ex-Région de l'époque M. Serge LETCHIMY, et l'actuel Maire de Fort-de-France, M. Didier LAGUERRE. Ces 2 courriers datent de 2015 et il était question de quoi ? Il était question pour le Président de région de l'opportunité de créer un Musée d'Art Contemporain dans le site

dont nous discutons aujourd'hui, c'est-à-dire l'ancien Palais de Justice et là, dans l'échange de courrier, il y avait un accord parfait entre ces 2 responsables. Aujourd'hui, parce que la gouvernance a changé mais... c'est, enfin, la loi de la démocratie. Il n'y a pas eu de coup d'État. Nous poursuivons, nous prenons pour ainsi dire le projet et nous le mettons en œuvre, il devait y avoir une belle unanimité! Loin de là et les ateliers de... du SERMAC existaient déjà dans l'ancien Palais de Justice en 2015, et bien avant. Donc cet argument-là n'avait pas été mentionné. Aujourd'hui, on veut même accuser la Majorité de chercher à supprimer le nom de Camille DARSIÈRES, de cet espace. Et heureusement que la Conseillère exécutive en charge de la culture a dit que même dans un Musée d'Art Contemporain et pour le travail en tant qu'avocat et... qu'a mené Camille DARSIÈRES, on peut tout à fait discuter de la nomination d'un espace dans ce musée et... au nom de Camille DARSIÈRES! Il n'y a aucune volonté de nier ni d'annihiler, ni de faire disparaître de l'Histoire qui que soit, quoi que ce soit. Donc je trouve cette... cette position, ce positionnement-là, un peu intenable. Comment vous pouvez expliquer ça à vos électeurs ? Je n'arrive pas ! Je... j'essaie de prendre par tous les bouts, ça ne tient pas! Donc c'est ce que je voulais dire. Et je... je ne vais pas rêver, comme la dernière fois, d'un consensus parce que j'ai entendu ce qui a été dit mais j'espère quand même qu'il y aura une bonne Majorité pour appuyer ce projet. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Bien, donc tout le monde s'est exprimé, nous passons au vote.

<u>M.</u>

Attendez, Président. Président si je peux...

M. le Président Claude LISE

Oui alors non, non, tu peux, non j'ai oublié une collègue, la collègue CLEM-BERTHOLO. Excuse-moi.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO

Oui, bonjour Président. Bonjour Messieurs les Présidents, bonjour chers collègues. Alors, je voudrais intervenir sur 2 points :

Le premier sur l'attractivité. L'attractivité par le Musée d'Art Contemporain, ça sera l'attractivité de la ville de Fort-de-France, la ville capitale. Aussi bien que ce bâtiment n'appartient pas à une Collectivité donc à la CTM, la ville de Fort-de-France n'appartient pas non plus à la...la... comment dirais-je... à la mairie ou à l'édilité la ville appartient aux Martiniquais, et donc chaque fois qu'une Collectivité travaille, elle travaille pour le bien des Martiniquais. Et travailler à l'attractivité de la... de la ville peut aussi être fait par la Collectivité.

Autre point que je voudrais aussi évoquer, c'est cette gestion de l'incohérence. Comment peut-on reprocher à certaines personnes de ne pas vouloir acheter parce qu'elle n'a pas d'argent alors que celui ou celle qui veut acheter, ne peut pas payer ? Il faudra m'expliquer comment on peut vouloir acheter sans être... sans être solvable ? Merci.

Mme Marie-France TOUL

Président, je me... avant... Président, avant le vote...

M. Le Président Claude LISE

Donc je passe... je passe la parole au Conseiller exécutif.

Mme Marie-France TOUL

Président, avant le vote, j'ai inter...

M. Le Président Claude LISE

Attends, attends. Toi c'était une explication de vote, non?

Mme Marie-France TOUL

Président.

M. Le Président Claude LISE

Ah bon, ben attends donc je te donne la parole.

(ÉCHANGES / BROUHAHA)

Mme Marie-France TOUL

Président, je n'ai pas la réponse à ma question, j'avais interpellé le Conseiller exécutif, après.

M. Le Président Claude LISE

Non, non, mais, mais attends, il n'a pas encore commencé à répondre. Oui, oui, oui, d'accord. Alors, collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

Merci Président. De toute les façons, mon intervention ici ne cherche pas à changer quoi que ce soit. J'ai entendu les propos, même les mensonges de ceux qui ont dit que ç'a été voté à l'unanimité, le projet n°10 pour un Musée d'Art Contemporain, c'est faux. Je dis que c'est faux. Il y a eu notre Opposition mais il y a eu, même chez vous, une abstention, disons la vérité. Et puis le collègue PAMPHILE s'est abstenu. Quelle est la réalité de notre présence ici ? Notre présence, c'est qu'il y ait un rapporteur qui présente un dossier et par ailleurs, on nous invite à donner une position sur ce dossier. Donc nous intervenons pour dire ce que nous souhaitons. C'est peut-être à perte, c'est peut-être un investissement à perte, mais il nous appartient de dire pourquoi nous souhaitons, quelque part, influencer ou influer le... la décision qui va se prendre. D'autant plus que l'on... j'ai l'impression que le premier dossier mentait et qu'on continue à mentir. Si un collègue nous dit d'expliquer aux électeurs pourquoi le Président de la région était d'accord et pourquoi nous ne sommes pas d'accord aujourd'hui, je vais lui dire que le Président de la Région était d'accord sur un Centre d'Art Contemporain et Littérature de la justice qui allait accueillir des œuvres du fonds, etc., du

FRAC. Qui allait être ouvert aussi à une fondation de CESAIRE qui allait accueillir un certain nombre de documents. Ce n'était pas un Musée d'Art Contemporain, ce n'est pas vrai. Ce n'est pas vrai. J'ai ici l'appellation et il y a eu un certain nombre de courriers. Mais ici, depuis ce matin, je vois qu'on parle de droit, de règlements, de ce qui peut se faire, de ce qui peut se défaire, on peut tout défaire! Tout défaire. Les bâtiments aussi de la Préfecture peuvent appartenir, si nous voulons, nous pouvons les prendre. On peut tout... La ville de Fort-de-France ayant bénéficié de cette mise à disposition a pu mettre à la disposition de l'actuel Palais de Justice, l'assiette de Perrinon. Quelqu'un qui gagnerait les élections de la ville peut reprendre aussi et complètement éliminer le Palais de Justice. Je veux dire ici, disons la vérité, ce n'est... ça n'a jamais été un Musée d'Art Contemporain. Ça a été un Centre d'Art des littératures y compris littérature de la justice, etc. etc. Alors pourquoi le SERMAC est là ? Alors oui, on l'a dit la dernière fois, le SERMAC est là parce qu'il y a un moment important et c'était de manière... provisoire. Mais le Centre d'Art n'est pas éliminé! D'où ça sort ça? Quel courrier qui le dit? Et puis subitement il y a un jour où on dit « bien, on ne vous donne plus, on vend ». Eh bien il y a une réponse en 2018 signée par le Premier adjoint M. Yvon PACQUIT qui dit « Oui la ville de Fort-de-France est d'accord pour acheter ».

(Brouhaha)

Sa pa ka di ayen, nou pa ni lajen ga gabay nou fè! dè le débu, zot di nou pas ni lajen, ga bagay zot fè. Au contraire, nou ka appren'n la maji zot là. Ga coumén zot di pa ni lajen et jodi-à, 23 millions là. Nou ka appren fè. Yo pa ka prété moun ki pa ni lajen emprunt ban nou key fè si yo ka pa moun ki pa ni lajen, nou key fè aussi. Si sé en règ, nou key bénéfisié. Donc dans la réalité, ce n'est pas cela. Je ne sais pas si mon intervention (c'est pas ça...) ça va permettre de ne pas voter, vous allez voter tout cela. La ville de Fort-de-France va prendre ses responsabilités, et puis d'autres, peut-être qu'il faudra prendre une délibération pour que la gendarmerie et la police nous fassent sortir là. Peut-être! On ne sait jamais ce qui peut se passer. Je n'ai pas été militant uniquement pour venir gérer, j'ai été militant aussi pour donner ma position, un peu! Donc dans la réalité quand on demande, comment on va expliquer, je peux expliquer ça aux gens, sur le droit, sur le respect du règlement. Ce matin, je n'ai pas voulu intervenir, mais vous me faites intervenir, vous respectez quoi ? On va respecter un règlement? On n'est pas capable de nous donner le personnel que la loi prévoit. J'ai proposé qu'on nous donne 3 personnes, on m'a proposé 1 personne ; kan mwen pwoposé an moun, yo licencié'y, de quoi on me parle là? Et puis, depuis je cherche partout, tout moun pè vini, pesonn pa lé vini. Mwen pwoposé an jou eske yo pé pren an moun dewó kan mem pou mwen ni an moun, yo di mwen non, intérieur pa ka ba mwen, yo di mwen sé intérieur. Ne me parlez pas de règlement, ça c'est la... la réalité. Maintenant vous allez faire ce que vous voulez, je voulais simplement dire que ce n'était pas un Musée d'Art Contemporain qui était prévu, le Musée d'Art Contemporain pouvait être intégré avec d'autres éléments, qui sont là. J'ai les courriers aussi. Avec d'autres éléments, qui sont là. On lit ce que l'on veut. Et je l'ai dit la dernière fois, on a mis l'ordre du jour tête en bas. Je le pense. On peut ne pas le penser mais je le pense. On fait voter sur un... un bâtiment, on dit « Voilà, nous allons faire ça là », et puis on nous dit après « Mais nous allons récupérer le bâtiment ». Vous avez souhaité qu'on récupère le bâtiment, s'il faut récupérer et après dire, voilà, nous allons faire ça là, maintenant qu'on a récupéré. Dans la réalité, voilà ce que... ce que je pense, donc vous voulez nous inviter... vous ne voulez pas qu'on dise ce que l'on souhaite; mon souhait, c'est que le Palais de Justice reste à la mairie. Et nous sommes très gentils à Fort-de-France : je parle de nos errants, je parle de tous ceux qui sont là, de 2004 à

2019, on n'a rien fait et ce n'est ni squatté, ni rien du tout. Je trouve ça bien quand même. 15 ans qu'un bâtiment est là, on ne fait rien, ce n'est ni squatté, ni i paka tombé, ni moun adan, l'assirance ka accepté assire'y koi! Donc si vous voulez reprendre, mais ce n'est pas la première fois que vous allez aller contre une proposition de la ville, je ne sais pas ce à quoi ça va servir mais je suis capable d'expliquer aux électeurs la différence qu'il y a entre Centre d'Art, etc. et un musée d'Art Contemporain. Et je l'ai dit la dernière fois, je n'ai rien contre un musée contemporain, on y a pensé! On y a pensé quand j'étais au Conseil Général et on avait pensé au pavillon Bougenot. Au moment où on a commencé, il y avait d'autres besoins, et à ce moment-là, on a ouvert tous les espaces aux expositions. Je n'ai rien contre. Nous avons demandé ici de nous dire le patrimoine, nous ne l'avons pas. Je ne sais pas! Je sais qu'il y a un musée quelque part sur le Boulevard Général de Gaulle, et derrière ce musée, il y a la Sécurité Sociale, en face de la Sécurité Sociale, il y a l'EDF. Peut-être que c'est un espace agréable mais je peux proposer, on peut me dire « non, merde »... Mais j'ai le droit de proposer même si on me dit « merde ».

M. Le Président Claude LISE

Bien, la collègue Marie-Thérèse LEOTIN, Conseillère exécutive, a demandé...

Mme Marie-Thérèse LEOTIN

Oui bonjour et merci Président. Bon j'ai demandé la parole, c'est vraiment pour apporter une information ou ré-apporter une information parce que j'ai presque été traitée de menteuse lisant ce qu'elle veut, par un Conseiller de l'Assemblée. Donc, je vais relire ces 4 lignes, je ne serai pas longue. Je vais relire la lettre du Président de Région qui date de janvier 2015 au Maire de Fort-de-France et on entendra bien ce qui est écrit dans cette lettre. Je n'invente rien!

« Monsieur le Maire, au plan régional de développement culturel adopté en décembre 2010 figure la réalisation d'un Musée d'Art Contemporain ». C'est ce qui est écrit et on peut transmettre à tous les Conseillers cette lettre du Président de Région qui date de janvier 2015. « La réalisation d'un Musée d'Art Contemporain. Le lieu idéal pour accueillir ce musée me parait être l'ex Palais de Justice de Fort-de-France ». Voilà les 4 premières lignes de cette lettre donc je n'invente rien et je crois que je sais encore lire.

(APPLAUDISSEMENTS)

Je veux ajouter une information. L'autre information que je veux ajouter : jusqu'à présent, je ne connais pas de délibérations du Conseil Général donnant le nom d'espace Camille DARSIÈRES à l'ancien Palais de Justice ; de même que je ne connais pas de délibérations du Conseil Régional donnant le nom de cette salle de délibérations à Camille DARSIÈRES, c'est tout ce que je veux ajouter comme information, merci.

M. Le Président Claude LISE

Bien. Alors. La collègue TOUL avait sollicité une réponse concernant la SPL Transport. Donc c'est le Conseiller exécutif Louis BOUTRIN qui... qui répond.

(BROUHAHA/INTERVENTIONS HORS MICRO DE M. JEAN-CLAUDE DUVERGER)

M. le Président Claude LISE

Bien. La parole est au collègue Conseiller exécutif Louis BOUTRIN.

M. Louis BOUTRIN

Oui merci M. le Président. J'ai été interpellé par les membres de l'Assemblée, concernant une SPL Transport de Martinique. Pour ceux qui nous écoutent, la SPL c'est une société publique locale, puisque dans le cadre des compétences des Collectivités, la loi autorise ces Collectivités à se regrouper et à créer ces sociétés publiques locales dont elles détiennent la totalité du capital. La loi a été modifiée, désormais on est passé de 7 à 2 personnes morales de droit public qui peuvent se regrouper, deux Collectivités par exemple, pour créer une société publique locale. C'est ainsi que l'ex-Région s'est regroupée avec le syndicat mixte du TCSP pour créer une SPL dont la dénomination tenez-vous bien s'appelle « Transport de Martinique ». Je n'ai pas dit « Martinique Transport », qui est un établissement public. Mais il y a une similitude entre les dénominations. Toujours est-il que, quand nous sommes arrivés aux affaires en janvier 2016, nous avons voulu clarifier la gouvernance des transports avec cette kyrielle de sociétés qui existait, avec la création d'un établissement public de transport qui se substitue de plein droit à l'ensemble des autorités organisatrices de transport, c'est ce qui a été fait avec la création de Martinique Transport. Il aurait fallu, puisqu'il y a sur un périmètre unique, une seule autorité, que tous ceux qui intervenaient dans le champ du transport public, puisse effectivement disparaître. Or, ce qui s'est passé, malgré notre demande, réitérée, nous avons vu, et jusqu'à ce jour, persisté cette SPL Transport de Martinique, dont le Président est un membre de l'Assemblée, qui effectivement a fait toute une série d'interventions sur la SPL. Sauf que, j'ai dit que la SPL est constituée de deux membres : la Région et le syndicat mixte. L'Assemblée de Martinique a pris une délibération pour, effectivement, se retirer du syndicat mixte et de cette SPL. Et ceux qui parlent de démocratie à longueur de journée, jamais ils n'ont respecté le vote démocratique d'une Assemblée, qui est l'Assemblée de Martinique, puisqu'il a fallu que ça soit l'autorité de l'État, le Préfet, qui intervienne et qui, le 18 avril 2019, récemment, à la demande du Président de Martinique Transport, M. Alfred MARIE-JEANNE, qui demande au Préfet, d'appliquer la loi, c'est-à-dire d'opérer la dissolution du syndicat mixte de Martinique transport. Il y a deux entités : l'ex-Région, donc maintenant la CTM et le syndicat mixte. L'ex-Ré... La CTM se retire et pourtant, cette SPL demeure. Il a fallu attendre cette décision, et voilà l'arrêté qui a été pris par le Préfet. C'est un arrêté qui met fin aux compétences du syndicat mixte de transport collectif en site propre. Dès lors, et pour répondre aux interrogations de la collègue TOUL et des autres collègues, dès lors que cette SPL... les membres qui constituent cette SPL se retirent, et dès lors que le Préfet va procéder à la dissolution, pour l'instant, on est à la phase 1, à la phase de... d'arrêt des compétences de Martinique... de... du syndicat mixte du TCSP. Deuxième phase c'est nomination d'un liquidateur judiciaire pour les actifs et les passifs, et on va opérer la dissolution définitive.

Tout cela pour vous dire, chers collègues, au-delà des méandres juridiques, il y a une volonté politique de se maintenir et d'aller à l'encontre du suffrage universel et de la volonté du peuple martiniquais de mettre une nouvelle équipe à la tête et une nouvelle gouvernance pour le transport. Voilà ce qui s'est passé et voilà en quelques mots... L'actualité nous rattrape, aujourd'hui même, aujourd'hui même... le collègue MARIE-SAINTE sourit parce que nous étions avec le collègue LAVENTURE, tout à l'heure, tous les trois, nous faisons partie de, ce qu'on appelle la CPE (la Consultation Préalable des Élus), où nous nous réunissons sur les

dossiers de demandes de fonds européens. Et à l'ordre du jour des dossiers de... du mardi 21. De ce matin, 8h30, avant la plénière, il y a, au nom du FEDER, une demande du Transport de Martinique, pour faire des études sur les extensions du TCSP. Alors, chers collègues, je vous dis en deux mots, le coût de l'opération c'est 2 200 000 €, l'aide européenne qui est sollicitée c'est 996 600 €. Deux millions deux cents milles euros pour faire quoi ? Pour faire des études sur l'extension du TCSP par la SPL Martinique Transport qui n'a aucune existence juridique aujourd'hui. Deuxièmement, ici-même, il y a eu une délibération qui a été prise, par les élus de l'Assemblée qui mérite d'être respectée. Les élus de l'Assemblée ont donné mandat, pour que l'on puisse effectivement créer un groupement de commandes, entre Martinique Transport (c'est-à-dire l'établissement public que vous connaissez) et la CTM. Pourquoi faire ? Pour réaliser des études d'extension du TCSP. Donc voilà un doublon, voilà une double démarche. D'un côté une structure juridique qui a toute sa légitimité, et de l'autre côté des élus qui s'accrochent à une gouvernance révolue et qui sont, là encore, en train de donner des leçons à longueur de journée à la Martinique entière. Voilà les précisions que je voulais apporter, sans aucun esprit de polémique et je ne souhaite pas débattre de quoi que ce soit là-dessus. Merci.

M. le Président Claude LISE

Oui. Oui, oui, collègue HAJJAR, je vais te donner la parole parce que malheureusement ton nom a été prononcé, c'est à cause de ça...

(BROUHAHA)

Mais, mais, mais, attendez... Non, non, mais je ne vais pas entamer un débat, je ne vais pas laisser s'entamer un débat sur les questions de SPL. S'il s'agit de ça, on met ça en questions diverses, tu pourras la soulever. Mais là, je vais vous dire que, il est 12h56. Bon. Il y a beaucoup de collègues qui ne pourront pas rester ici cet après-midi, ils me l'ont dit. Par conséquent, moi je tiens absolument à ce que les questions qui sont à l'ordre du jour, qui ont motivé d'ailleurs cette... cette réunion dans les conditions que vous savez, je tiens absolument à ce que ces questions-là soient vues. Donc on ne va pas rentrer dans des... dans des considérations annexes. Ceux qui veulent des questions diverses, eh bien les questions diverses seront à la fin, éventuellement dans l'après-midi, la nuit s'ils veulent. Mais en ce qui me concerne, je vous assure que nous, nous allons siéger là, sans désemparer... Je ne vais pas lever... suspendre la séance pour aller déjeuner tant que ce ne sera pas terminé. Donc ça... Aussi clair que ça ! Donc tu as la parole, très rapidement s'il te plait et tu n'entres pas... Non, non. Si tu rentres sur le débat SPL, moi je vais arrêter ça.

M. Johnny HAJJAR

Alors je constate, M. le Président de l'Assemblée, qu'il est très facile de dévier du sujet et que vous ne l'avez pas recadré, vous l'avez laissé aller au bout de son intervention, vous lui avez même *donné* la parole alors que c'est...

M. le Président Claude LISE

C'est une... C'est une demande d'un élu de l'Assemblée.

M. Johnny HAJJAR

Vous lui avez donné la parole sur un sujet qui n'est pas à l'ordre du jour de la plénière. Je veux qu'on soit... C'est un sujet qui n'est pas à l'ordre du jour de la plénière.

M. le Président Claude LISE

C'est toi qui avais parlé de SPL.

M. Johnny HAJJAR

Je n'ai pas parlé de la SPL transport. Non, non, non. Non. Il faut arrêter à un moment donné...

M. le Président Claude LISE

Collègue, je t'ai donné la parole, prends-là et donne ta position.

M. Johnny HAJJAR

Je vais être très clair, j'ai été nommé à plusieurs reprises. Je vais d'abord rétablir aussi un certain nombre de vérités, toujours sur le sujet qui nous concerne. Le premier c'est que je souhaiterais, c'est que dans les documents qui sont fournis aux élus de l'Assemblée, membres de droit comme vous-même, je puisse avoir les statuts de la SPL aménagement signés et tamponnés avec la date. Quand je dis signés et tamponnés : vous avez mis des statuts, il n'y a pas la date! Tout cela pour dire qu'il y a une collègue qui a dit que cela ne faisait que neuf mois, ce n'est pas vrai! Les élus ont été nommés le 19 janvier 2016, les élus de la SPL aménagement. Que les statuts aient été votés après..., j'ai pris mes précautions, j'ai parlé du 15 septembre 2016 mais je souhaiterais que dans les documents qui nous sont fournis, notamment les statuts de la SPL aménagement, il y ait la date de vote des statuts. Parce que là j'ai des statuts signés, il n'y a pas de date! Pour qu'on puisse bien voir que ce n'est pas neuf mois, mais c'est bien plus que cela et rétablir cette vérité-là, une fois pour toutes. Le deuxième élément, et je le répète, ce n'était pas à l'ordre du jour, c'est devenu à l'ordre du jour. Avec votre accord puisque vous avez donné la parole. Donc je vais être obligé aussi de rétablir un certain nombre de vérités. Le premier point, très clair, c'est que premièrement, il y a eu une élection démocratique au sein de la société publique locale, le collègue en question était candidat, il a perdu l'élection. On ne peut pas faire mieux en démocratie. Il n'a pas été élu, il a fait un scandale, il s'est énervé, il est parti, c'est son droit, mais la démocratie a parlé. La société publique locale Transport, contrairement à ce qui est ici allégué, a une activité certaine. Aujourd'hui on travaille encore sur le contrôle du partenariat public-privé. Le deuxième élément, et je vous ai remis en mains propres les études d'extension, ici, en Assemblée plénière. Qu'on ne vienne pas dire autre chose, alors même que vous n'aviez pas... et que vous aviez décidé de lancer par vous-même d'autres études. Alors que je suis venu ici vous dire « Mais... les études d'extension sont faites, on vous donne la première phase ». Je rappelle que la SPL Transport a travaillé justement pour que le TCSP fonctionne aujourd'hui. Vous êtes tous fiers qu'il fonctionne. Eh bien ayez au moins un minimum de reconnaissance pour la société publique locale Transport de Martinique, qui a fait en sorte... qui a joué son rôle pour que le TCSP roule. Sa mission essentielle c'est la gestion des infrastructures de transport. Et je veux rétablir une autre vérité, par rapport à ce qui a été dit. L'autorité unique n'a pas été créée par vous-même, elle

a été créée par délibération de la Région Martinique du 18 décembre 2014, à travers une habilitation que la Région Martinique avait. Et cette délibération existe, je vais vous la transmettre pour que vous ne donniez pas le sentiment que l'autorité unique a été créée uniquement quand vous êtes arrivés. Vous l'avez mise en place, c'est une chose, mais le mettre en place, n'est pas le créer. Juridiquement, statutairement, par délibération, il est créé par délibération du 18 décembre 2018...2014 (vous m'excusez) par habilitation et par la Région Martinique de Serge LETCHIMY, de l'époque. Et puis... et je vais faire une synthèse, parce que je vais vous répondre, rassurez-vous, j'ai tous les éléments, je vais vous répondre. Premièrement vous avez voté ici, une délibération qui n'a aucune valeur juridique puisque vous n'avez pas le pouvoir de dissoudre. Vous avez voté également ici, je parle de votre gouvernance, du retrait de la SPL Transport. Vous ne pouvez pas juridiquement vous retirer de la SPL Transport, et vous le savez mieux que moi-même. Donc n'allez pas donner le sentiment à l'extérieur, que les gens entendent bien, vous avez pris des délibérations qui n'ont pas de sens juridique, qui n'ont pas de valeur juridique et qui ne peuvent pas aboutir. Non seulement vous ne pouvez pas vous retirer de la SPL, mais pire, pire, vous ne pouvez pas la dissoudre. C'est une décision qui ne peut être prise que par le Préfet...

M. le Président Claude LISE

Bien, il y a une décision préfectorale qui me semble avoir clos le débat.

M. Johnny HAJJAR

D'autre part... d'autre part... Vous me laissez terminer, puisqu'il a eu le temps de terminer. Il a eu le temps de terminer !

M. le Président Claude LISE

Tu ne vas pas développer, on n'entre pas dans le débat.

M. Johnny HAJJAR

L'arrêté dont il parle... Je vais faire court. L'arrêté dont il parle, est un arrêté qui met fin aux compétences du syndicat mixte du TCSP, pas de la SPL. Ne faites pas, et je dis aux... à ceux qui nous écoutent, ne faites pas de liaison. Il fait exprès de créer une confusion, il s'agit d'un arrêté mettant fin aux compétences du syndicat mixte du TCSP alors même qu'il y a un contentieux important d'une trentaine de familles qui sont délogées et qui doivent être relogées définitivement, qui ne sont pas encore relogées. Et deuxièmement l'arrêté dit bien que « le SM TCSP continue à fonctionner pour les besoins de sa liquidation, et autres. ». Ça veut dire quoi ? Ça veut dire que juridiquement le syndicat mixte TCSP existe toujours! Et la demande de fonds européens, c'est dans la continuité des extensions que nous avons faites. Je vous rappelle que ça fait plus d'un an... plus d'un an et demi (et je vais revenir avec cette date) que cette demande a été faite, et que c'est aujourd'hui... je vois bien la manipulation qui est faite à travers ce dossier, mais rassurez-vous, je vais préparer un dossier sérieux. Et le dernier élément que je veux ajouter, c'est que justement la SPL et moi-même, nous avons été victimes de... Parce que la Chambre régionale des comptes nous a contrôlés. Pour que les choses soient claires. Pour qu'il n'y ait pas de... en-bas-feuilles. La Chambre régionale des comptes nous a contrôlés. Et clairement, bon... il y a des journalistes, dont une qui a tenté de faire valoir que la Chambre régionale des comptes attaquait la SPL transport. C'est faux! Et d'ailleurs nous avons obtenu gain de cause puisque ce... ce reportage fait par une chaîne publique a été dé-pu-bli-é. Que les choses soient claires et que la vérité soit dite. J'en dirai plus à un autre moment.

M. le Président Claude LISE

Tu as donné ton point de vue. Je t'ai laissé parler. Je souhaite que l'on ne revienne pas sur cette affaire de SPL sauf lorsque ce sera à l'ordre du jour. Bien, collègue Conseiller exécutif, peux-tu conclure sur la question qui est à l'ordre du jour, s'il te plaît, celle qui concerne le Palais de justice.

M. Daniel MARIE-SAINTE

Président, j'ai entendu un certain nombre de choses, je suis obligé de porter quelques éléments de réponse! Évidemment le dossier dont il s'agissait aujourd'hui, on s'en est fort éloigné! Je rappelle qu'il s'agit de récupérer l'ex-Palais de justice qui a été mis à disposition de la ville de Fort-de-France, depuis 2005, il y a maintenant bientôt... bientôt 15 ans. C'est de cela qu'il s'agit. Mais j'ai entendu un certain nombre de choses concernant ce dossier : j'ai entendu des élus traiter les autres de menteurs. Mais ça me rappelle un dicton : « on parle de corde dans la maison d'un pendu ». Parce que celui qui prétend savoir, dit des choses inexactes que je vais prouver. Alors il y en a qui ont l'excuse parce qu'ils n'étaient pas là le premier jour, j'avais déjà fait un certain nombre de révélations, Marie-Hélène LEOTIN aussi, elle vient de les rappeler. Donc ceux qui ont l'excuse d'être absents ne le savent pas, mais moi je connais un autre dicton qui dit « Les absents ont toujours tort ». Par exemple, ce n'est pas parce qu'on a répété plusieurs fois dans un long discours une chose qu'elle devient vérité. La CTM n'a jamais décidé de confier la maîtrise d'ouvrage de la... pour la réalisation du Musée d'Art Contemporain à aucune SPL. Au contraire, c'est écrit que c'est sous maîtrise d'ouvrage de la CTM elle-même. Alors le collègue a inventé une histoire, il l'a répétée plusieurs fois. Ceci n'est pas exact. Je dis que ceci n'est pas exact. La décision de confier la maîtrise d'ouvrage par la CTM est une décision qui doit être prise par l'Assemblée sur proposition du Président du Conseil Exécutif. Cette...

(INTERVENTION HORS MICRO DE M. JOHNY HAJJAR)

M. Daniel MARIE-SAINTE

Vous écoutez ? Peut-être que votre SPL a l'habitude de s'accaparer d'un dossier sans qu'on leur ait confié. Peut-être que la SPL dont le collègue est Président a l'habitude de s'accaparer d'un dossier sans que personne ne le lui ait confié. Qui lui a confié la maîtrise d'ouvrage, les études d'extension du TCSP ? La seule autorité qui peut lui confier, c'est celui qui a la compétence Transport. Or Martinique Transport a adressé un courrier au conseil exé... au... à la Collectivité Territoriale de Martinique. Je suis venu ici, au nom du Président du Conseil Exécutif, proposer à l'Assemblée d'adhérer à un groupement de commandes. Le groupement de commandes au sein duquel la CTM a été désigné comme coordonnateur. Que signifie ce terme ? Cela signifie que, lorsque pour le compte du groupement de commandes formé par les deux entités, la CTM doit agir en tant que maître d'ouvrage. Et comme maître d'ouvrage, nous avons lancé une consultation pour retenir des bureaux d'étude à la fois pour étudier la faisabilité du transport par câbles aériens jusqu'à Schœlcher et deuxièmement pour étudier l'extension vers le sud jusqu'à Sainte-Luce et vers le nord

atlantique jusqu'à Trinité. Les bureaux d'étude ont été retenus par la commission d'appel d'offres de la Collectivité Territoriale de Martinique, parce qu'il y a une délibération qui ici, acceptait cette fonction, ce rôle de coordonnateur. Et puis effectivement ce matin nous découvrons en CPE, comme le collègue l'a dit, qu'il y a une autre entité qui s'autoproclame être conducteur d'études et qui réclame des fonds européens pour une étude que l'autorité de transport ne lui a jamais confié! C'est ça la réalité. Eh bien j'affirme, avec la même force, que le Président du Conseil Exécutif a fait savoir que la maîtrise d'ouvrage pour le musée sera réalisée par la CTM elle-même. À telle enseigne. Et je le rappelle, je l'ai dit jeudi, que nos propres services techniques de la DGAIE, comme un courrier adressé au Maire de Fortde-France l'annonçait, sont allés faire une expertise sur le bâtiment du Palais de Justice. Le rapport, le compte-rendu qui nous a été fait est édifiant! L'état de délabrement de cet immeuble occupé depuis 15 ans. La vulnérabilité sismique aux séismes est avérée. L'hypothèse (parce que je prends des précautions, je suis aussi un technicien), qu'il y ait du plomb, et qu'il y ait de l'amiante, cette hypothèse est forte. A tel point que nous avons écrit au Maire de Fort-de-France un courrier en date du 17 avril 2009, dont je vous donne lecture de l'extrait : « Par la présente je... »

(CONTESTATIONS)

Pardon, 2019, excusez-moi. Excusez-moi. Emporté par mon élan... 2019. « Monsieur le Maire, par la présente j'ai l'honneur de vous informer que je dois lancer au plus tôt une mission de repérage d'amiante avant travaux dans le bâtiment abritant l'ancien Palais de Justice à Fort-de France, de ce fait je sollicite que vous puissiez m'apporter la contribution utile en vue de la réalisation des investigations. Ces dernières seront réalisées par l'entreprise [je donne le nom] CEDEC qui est titulaire d'un accord-cadre à bons de commandes avec la CTM. » Et nous souhaitions que les occupants puissent permettre à cet expert de venir faire une recherche d'amiante pour savoir s'il n'y a pas même de risque pour les occupants actuellement. Mais l'expertise a été faite, et j'ai rappelé jeudi, que nos propres services a estimé... ont estimé un montant, un coût de réhabilitation, avant même que l'on fasse des travaux pour mettre le musée, réhabilitation pour conforter le bâtiment, pour le sécuriser : 5 millions €! Et le rapport nous indiquait qu'il y a urgence à le faire! Voilà une vérité. Un bâtiment qui est occupé depuis 15 ans qui n'est pas conforté. Autre chose que je voulais dire : suivant celui qui écrit au Maire de Fort-de-France, pour proposer quelque chose, la... l'idée est bonne, mais quand c'est un autre qui dit la même chose, l'idée devient mauvaise et même criminelle. Alors la collègue a déjà lu une partie du courrier qui était signé du Président de la Collectivité régionale en 2010... en 2015. Le courrier date du 15 janvier 2015. 15 janvier 2015. Je ne vais pas reprendre ce qui a été dit, mais la réponse est intéressante! La réponse émane du Maire. Que dit le Maire? « Par courrier ci-dessus référencé [donc il fait allusion au courrier du 15 janvier], vous avez exprimé le souhait que soit réalisé dans l'ex-Palais de justice le Musée Régional d'Art Contemporain. Cette proposition reçoit mon entier agrément. [Cette proposition reçoit mon entier agrément.] En effet un tel équipement s'intègrerait parfaitement dans le centre des arts et de la littérature afro-caribéenne dédié à Aimé CESAIRE prévu dans ces lieux. Il contribuerait par ailleurs à la mise en valeur de cet élément riche de notre patrimoine architectural et viendrait au surplus renforcer l'attractivité du centre-ville de la capitale, en diversifiant l'offre des produits touristiques dans une conjoncture où la croisière connaît un regain de croissance ». Mais, pli bel anbala bay, la stratégie qui est proposée c'est que la Région puisse récupérer l'immeuble

pour assurer la maîtrise d'ouvrage, ce qui permettra à la Région d'entreprendre les travaux. Donc le... le Maire de Fort-de-France explique qu'il est en pourparlers avec la Présidente du Conseil Général de l'époque pour qu'il y ait une récupération pour permettre à la Région de venir faire ces travaux comme maître d'ouvrage. La Région est devenue la CTM, ou la CTM a absorbé la Région. On n'a plus besoin d'avoir l'accord de l'ex-Présidente puisque le bien est devenu le bien de la CTM. Il s'agit maintenant de mettre en œuvre ce qui avait déjà été prévu! Qu'est-ce qui a différencié? C'est l'intervention du peuple! Le 13 décembre 2015, le peuple a chargé quelqu'un d'autre le soin de réaliser ce musée d'art contemporain réclamé depuis très longtemps par nos artistes. Et dans les courriers échangés entre le Président du Conseil Exécutif et le Maire de Fort-de-France, a été remis en avant l'idée que le musée au cœur de la ville augmente l'attractivité de la ville. Je ne vois pas en quoi on peut faire un procès pour dire que l'on veut démolir celui-là ou démolir celui-ci, comme si c'était leur bien personnel. Enfin je veux rappeler, puisque le collègue n'était pas là hier... avant-hier, que... et le Président LISE l'a dit, que le SERMAC y est arrivé (ce n'est pas ce qui était prévu à l'origine), prenant prétexte qu'il devait remettre en état son lieu de naissance, son lieu de naissance c'était l'ex-Parc floral devenu parc Aimé Césaire. Qu'est-ce que je veux rappeler aux collègues ? J'ai un document là, qui montre que... écoutez bien. Dans le PO 2013... Pardon. 2007-2013, et précisément le 16 décembre 2011, le SERMAC... pardon... la ville de Fort-de-France a déposé un dossier pour obtenir des fonds européens alors gérés par l'État. Et ils ont obtenu... la ville a obtenu pour un dossier estimé globalement à 8 076 923€, a obtenu la somme modique de 4,2 millions du FEDER. Mais également une subvention de la région de 1,4 million, une subvention de l'État de 2 023 000 €, pour, disait-on, rénover les bâtiments et jardins du parc Aimé Césaire, ex-Parc floral. Que s'est-il passé ? Quand vous programmez un dossier, dans le PO 2007-2013, vous devez terminer, boucler votre opération au 31 décembre 2015. Que s'est-il passé? Ils n'ont pas été capables de le boucler, puisque les remontées de dépenses que j'ai là, indiquaient qu'au 31 décembre 2015, 31 décembre 2015, ils n'étaient qu'à 60% de la réalisation. Moralité : la ville n'a obtenu que 60 % des crédits qui leur... qui lui avaient été promis. Et depuis, les bâtiments sont en l'état, vous pouvez descendre au Parc floral voir qu'ils ne sont pas en état d'accueillir à nouveau le SERMAC. Et voilà la raison fondamentale pour laquelle le SERMAC veut s'accrocher dans un bâtiment qui appartient à la CTM alors que vous avez ici-même approuvé un projet d'installer un musée d'art contemporain, tout comme ç'avait été annoncé en janvier 2015. Donc je voulais relever néanmoins cette incohérence dans la positions, les positions sont variables suivant que ce soit celui-là ou celui-ci qui porte le projet. Ce sont des faits que j'ai cités pour confondre ceux qui donnent des choses erronées. Je vous remercie de m'avoir permis de le dire.

M. le Président Claude LISE

Merci. Donc nous passons au vote. Quels sont ceux qui sont contre ? Oui ? Collègue DUVERGER. Oui ben... une explication de vote.

M. Jean-Claude DUVERGER

Une explication de vote, je veux dire, Président. Que l'on remette en cause le fait que je dise que l'on ment. Je demande à l'Assemblée ici de relever que, ici, le Musée au Palais de Justice n'a pas été voté à l'unanimité. Voilà là où je dis que l'on ment. Et je dis ici que l'Opposition a voté contre et que M. PAMPHILE et Mme SAINT-AIMÉ se sont abstenus. Il y a quelqu'un qui

est intervenu pour dire « à l'unanimité. C'est là que je dis qu'on ment ! Si personne n'a dit ça, personne n'a menti. C'est ce que je dis. Je dis qu'on a menti en disant ça !

M. le Président Claude LISE

Mais non, mais attends, excuse-moi, collègue. Mais non... Ça fait plusieurs fois que tu dis ça et l'opinion va croire que c'est peut-être le Président de l'Assemblée, ou qu'il y a eu un vote de l'Assemblée, etc. Si un collègue s'est trompé en disant que c'était à l'unanimité, c'est possible! Moi je ne le sais pas. A aucun moment ç'a n'a été dit par une autorité: le Président, les Vice-présidents... A aucun moment cela n'a été dit et effectivement, nous avons recueilli un vote avec 2 abstentions, d'ailleurs. Une abstention côté Majorité... Mais c'est clair! Donc c'est... on ne va pas passer des heures à redire que « on a menti ». Il y a quelqu'un qui s'est trompé, c'est tout! Donc ce n'est pas la peine de dramatiser une erreur.

M. Jean-Claude DUVERGER

Président, écoute, j'ai dramatisé, tu dis ce que tu veux.

M. le Président Claude LISE

Je ne dis pas ce que je veux. Je dis qu'officiellement...

M. Jean-Claude DUVERGER

Président, écoute-moi.

M. le Président Claude LISE

Excuse-moi, oui, oui.

M. Jean-Claude DUVERGER

Je suis intervenu, le rapporteur dit qu'il y a des gens qui mentent. Je dis « je n'ai pas menti ».

M. le Président Claude LISE

Officiellement... officiellement, le vote auquel tu fais allusion, je le dis, puisque nous recueillons ici les votes, c'est un vote qui a comporté 2 abstentions. Voilà...

(INTERVENTIONS INAUDIBLES)

Mais en tout cas... Comme il a dit « on a menti », l'opinion peut croire qu'officiellement, nous avons décidé de dire qu'il n'y avait pas d'abstention. Oui il y a eu 2 abstentions. Si un collègue... si un collègue en intervenant a dit que ç'a été voté à l'unanimité, il s'est trompé. Ce n'est pas un mensonge, en tout cas s'il a menti, il est tout seul à avoir menti. Ce n'est pas « on ». Et ce n'est pas le Président de l'Assemblée, ce n'est pas le Bureau, ce n'est pas un Président de commission... C'est quelqu'un (moi je pense) qui s'est trompé. Donc, nous n'allons pas... nous n'allons pas créer un problème sur... sur ça. Ça arrive qu'un collègue se trompe!

M. Jean-Claude DUVERGER

Ce que... ce que... Président! J'accepte que l'on dise ce que l'on veut à des moments précis. Il y a un rapporteur qui présente un dossier, le rapporteur fait un compte-rendu à la radio et dans son compte-rendu dit qu'on a voté à l'unanimité. Je suis interpellé par des gens qui me disent « comment vous avez voté cela ?». Je dis « non, je vais rectifier ». Je dis qu'on a menti quand on dit que ç'a été voté à l'unanimité. J'ai fini! Mais lorsqu'on intervient pour dire que j'accuse les gens de menteurs, je dis la raison. C'est tout! C'est simplement ce que j'ai fait. Je dis, voilà ce qu'il faut corriger, y compris parce que j'ai aussi écrit à Radio Caraïbes pour dire de corriger ça. Point final! Maintenant, mon explication de vote. Je dis : j'ai aussi des courriers, et le courrier n'est pas de 2015, il est de 2018, par divers courriers notamment ceux en date du 1^{er} juin 2012, du 29 avril 2014, et du 25 mai 2016, la commune de Fort-de-France a réitéré sa volonté d'acquérir le site de l'ex-Palais de Justice pour en faire un haut-lieu de la culture et d'expression etc. qui va accueillir le Musée d'Art Contemporain. C'est ce que j'ai. Voilà! Ceci étant dit, voilà pourquoi nous allons voter contre. Nous allons voter contre. Voilà.

M. le Président Claude LISE

Très bien. Donc contre? Je recueille les votes contre, s'il vous plaît. Je recueille les votes contre. Avec combien de procurations? Donc ça fait 10. Abstentions? Il n'y en a pas. Pour? 24 avec les procurations. 24.

(Interventions dans l'Assemblée)

Oui, oui, on tient compte des procurations.

Contre 10
Abstentions 0

Pour 24

Donc je vous remercie. Chers collègues, il y a deux questions qui concernent la passation de convention transactionnelle. Est-ce que le rapporteur peut présenter les deux en même temps et de la manière la plus synthétique puisque ça ne pose pas de problème ? Parce qu'il nous faut essayer de gagner du temps, là on est déjà en dépassement.

43/ PASSATION D'UNE CONVENTION TRANSACTIONNELLE ENTRE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE ET LE GROUPEMENT ANTILLES PROTECTION SARL/ANTILLES TELESURVEILLANCE SARL/ ANTILLES INTERVENTION SARL

M. Daniel MARIE-SAINTE

Nous sommes d'accord. En tout cas mais si cela suscite des débats... Alors le premier porte sur... c'est une convention transactionnelle qui vous est proposée. D'autoriser le Président du Conseil Exécutif à passer avec le groupement Antilles Protection SARL et Antilles Télésurveillance, et Antilles Intervention SARL, c'est-à-dire un groupement de 3 entreprises. Je résume :

Vous savez que nous avons un accord-cadre pour la surveillance de nos bâtiments et c'est un accord-cadre d'un an renouvelable trois fois et qui dispose d'un certain nombre de prestations. Et ces prestations se sont traduites dans l'accord-cadre sous forme d'un bordereau de prix unitaires qui va donner des prix unitaires pour chacune des types de prestations. Et puis il s'est révélé un besoin, parce qu'il y avait un certain nombre d'actes d'incivilité qui se faisaient soit sur cette immeuble ou soit ailleurs, et la nécessité qu'il y a eu de pouvoir faire face à cela pour les prévenir, ces actes d'incivilité. Donc très naturellement, les services ont demandé au groupement avec lequel nous avons un accord d'assurer une surveillance pour limiter ces actes. Ce qui s'est passé après, c'est qu'au moment de la transmission des factures, les services se sont rendu compte que les prix unitaires qui avaient été proposés par l'entreprise dans les factures ne figuraient pas dans le bordereau de prix unitaires. Donc ces factures n'ont pas pu être payées! Alors il a fallu faire une enquête, pour savoir pourquoi on ne pouvait pas le payer. C'est que, pour faire face à un certain nombre de prestations de services, il faut recourir à des agents d'une autre spécialité. Puisque vous savez, bon... pour ceux qui se sont penchés sur cette profession de gardiennage, il y a plusieurs niveaux de responsabilité. Il y a même plusieurs niveaux de diplôme. Par exemple pour faire la fouille au corps, c'est un niveau, pour contrôler, faire la sécurité, pour faire la simple surveillance, le simple gardiennage, c'est un autre niveau. Donc la seule manière pour payer, c'est qu'il fallait faire un avenant pour introduire des prix nouveaux au bordereau de prix unitaires. Donc, ce qui d'ailleurs a été fait sous le contrôle de... la... le Conseil... Pardon. De la CAO (la Commission d'Appel d'Offres). Mais il y a des prestations qui avaient été réalisées avant la passation de cette avenant et la seule manière pour les régler, c'est de pouvoir être autorisé à transiger. Alors il y a une négociation qui a eu lieu entre les services... nos services et la société et si vous lisez le rapport, vous verrez que le montant d'origine... originellement demandé c'était 255 000€, après beaucoup de négociations ce montant a été ramené... à... alors il y avait deux montants, excusez-moi : 249 000 € plus 256 000 €. Il y a eu tout un tas de négociations et la société a accepté de ramener le coût horaire (puisqu'on négocie le nouveau prix horaire), et l'indemnisation sera passée sur le... pour un montant total de 293 108,42 €. Voilà pour le premier dossier.

44/ PASSATION D'UNE CONVENTION TRANSACTIONNELLE ENTRE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE ET L'ENTREPRISE AQUADOM INGENIERIE

M. Daniel MARIE-SAINTE

Le second dossier concerne une entreprise de plomberie qui a eu à intervenir, comme malheureusement ça arrive beaucoup... souvent dans la plomberie, en urgence... Mais... et dans certains lieux... En tout cas d'après l'enquête que j'ai faite auprès des services, les techniciens étaient persuadés que cette entreprise pouvait intervenir parce qu'ils avaient un accord-cadre pour le faire. Mais il s'est avéré que les limites géographiques de l'accord-cadre faisaient que l'accord-cadre du nord se limitait à Schœlcher. Or vous avez vu que l'entreprise est intervenue dans le cadre du Salon du lycéen, ce qu'on appelle actuellement Forméo, et il se trouve que le stade Louis-Achille n'est pas à Schœlcher, il est à Fort-de-France. Donc, donc l'accord-cadre ne couvrait pas cette partie géographique. Bon, ça c'est donc pour l'un des cas, pour l'autre cas c'est une fuite qu'il y avait, et on a fait travailler sans bon de commande délivrée au préalable. Maintenant il s'est avéré que cette intervention a eu lieu. Donc, il faut

donc indemniser l'entreprise. C'est pour cela que pour l'entreprise AQUA DOM INGENIERIE, il vous est proposé de permettre au Président du Conseil Exécutif de passer... de faire une convention transactionnelle pour une indemnisation à hauteur de 38 000 €, pour dédommager l'entreprise. Voilà Président.

M. le Président Claude LISE

Avis de la commission des Finances.

M. Michel BRANCHI

Avis favorable.

M. le Président Claude LISE

Bien. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ces deux... ces deux conventions transactionnelles ? Sinon nous passons au vote tout de suite. Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

Nous allons voter cela en rappelant qu'une convention transactionnelle, c'est une entreprise qui a travaillé et nous devons payer l'entreprise quand l'entreprise a travaillé avec une négociation. Donc quand c'est juste, nous votons.

M. le Président Claude LISE

Donc... donc... D'abord est-ce qu'il y a des collègues qui ne prennent pas part au vote ? Ensuite, contre ? Abstention ? Donc adopté à l'unanimité.

CONTRE 0

Abstention 0

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Je vous remercie. Donc il y a une dernière question que doit présenter le Conseiller exécutif MARIE-SAINTE. C'est le traditionnel compte-rendu de l'exercice de la délégation du Président du Conseil Exécutif en matière de marchés publics et d'accords-cadres.

45/ COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE LA DELEGATION DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS ET D'ACCORDS-CADRES

M. Daniel MARIE-SAINTE

Merci Président. Alors vous avez vu que, cela dépend d'un certain nombre de collègues, nous avons changé un peu la forme. Au lieu de donner des rapports par petits morceaux fractionnés, nous avons, et c'est pour cela que le document a pris de l'ampleur en poids, récapitulé tous les marchés publics ou les commandes publiques de toute forme juridique, de toute forme de procédure, passés depuis le 1^{er} janvier 2019. Et nous vous rendons compte pour cette période, qui part du 1er janvier au 25 avril. Pourquoi le 25 avril ? C'était pour... c'était le délai qu'il fallait pour vous transmettre les documents. D'abord au

Conseil Exécutif puis ici. Au cours de cette période précitée, les contrats d'achat suivants ont été conclus :

- Il y a eu 13 marchés à procédure adaptée pour un montant de 315 197,13 €
- 9 marchés à procédure formalisée pour un montant de 390 684 €

Étant entendu que les accords-cadres devant s'exécuter par l'émission de bons de commande et des marchés subséquents, le montant initial de ce contrat n'est pas connu à l'avance.

Donc on peut totaliser sur la période sus-indiquée, 530... Pardon. 503 bons de commandes hors marché... hors marché formalisé. Cela fait pour 1 336 584,63 € et 1698 bons de commande liés à des accords-cadres et marchés de travaux de fourniture de services pour un montant de 83 175 634,89 €. Donc le total sur cette période s'élève donc à 85 208 110,76 € TTC. Et vous avez la liste exhaustive de toutes les commandes qui ont été passées.

M. le Président Claude LISE

Alors collègues, vous savez qu'il n'y a pas de vote sur... sur cet exposé, ce compte-rendu. Mais il y a débat. S'il y a des questions... S'il y a des réflexions Particulières, vous avez la parole. Qui la demande, alors ? Collègue BRANCHI, en tant que Président de la commission des Finances.

M. Michel BRANCHI

Merci Président. En m'excusant de vous infliger l'audition pénible de ma voix mais je tenais quand même à souligner effectivement que sur cette période la commande publique s'est élevée par le canal de notre Collectivité à 85,5 millions €, mais que notre commission des Finances a comptabilisé aussi que, au cours de cette plénière, nous avons octroyé 50,2 millions de fonds européens pour des investissements se montant à 167,6 millions. Au cours de cette plénière, nous avons débloqué 17,8 millions de subventions de la CTM, notamment dans le domaine social. Et enfin, nous avons aussi autorisé des plans de financement de projets, pour 2,9 millions, et assuré la garantie d'emprunt pour 1,8 million €. Autrement dit, vos élus (je m'adresse au public), vos élus ont travaillé au service du peuple martiniquais.

M. le Président Claude LISE

Merci. Collègue Jean-Philippe NILOR.

M. Jean-Philippe NILOR

Oui. Merci Président. Le Conseiller effectif Daniel MARIE-SAINTE nous a proposé un document très complet. Il s'est même félicité de son poids, moi je me félicite aussi qu'il y ait davantage de marchés publics, donc à ce niveau-là, félicitations. Mais le document est peut-être trop exhaustif même, ou il est peut-être un tout petit peu trop lourd, parce qu'il y a des marchés qui m'interpellent, et qui doivent tous nous interpeller. Dans la liste des marchés passés du 1^{er} janvier au 25 avril, il y a un marché avec un numéro de commande 2019-13-668. C'est... le document n'est pas paginé à ce... niveau. 13-668 qui constitue un véritable scandale, et je pèse mes mots. Je lis bien "Objet de la commande : Acquisition photos AG

constitutive Péyi-a". « Acquisition photo AG constitutive Péyi-a". Le Parti politique « Péyi-a », pour 1400 €.

Alors à ce niveau, je pose une première question. Qu'est-ce que les photos de l'AG constitutive, qui n'est même pas une AG constitutive, c'est un meeting de présentation. Ce n'est pas une AG constitutive. Qu'est-ce que les photos d'un meeting de présentation de Péyi-a font dans une liste de commandes payées par la CTM? À quelle fin? Pour quoi faire? Qu'est-ce que ça porte ? Est-ce que lorsqu'il y a une Assemblée générale, ou une réunion du PPM, ou du MIM, ou des LR, ou de Ba Péyi-a An Chans, est-ce qu'il y a cette tradition, chez nous, dans nos Collectivités, à l'ex-conseil Régional, à l'ex-Conseil Général, et puis depuis 3 ans à la CTM ? Est-ce qu'il y a un cas où la Collectivité a lancé un marché public pour acquérir des photos d'une réunion publique d'un Parti politique ? Je ne veux pas croire que ce mouvement Péyi-a est déjà considéré comme aussi dangereux pour quiconque, je ne sais pas. En fait, vraiment, je suis stupéfait et je pense que beaucoup de collègues peuvent être stupéfaits parce que je ne comprends pas. Alors je demande des explications. Dans quelles conditions ce marché a été passé ? Qui a passé cette commande ? Qui a décidé que la Collectivité va payer 1400 € pour acquérir des photos d'une réunion publique alors que la Collectivité a son propre service de communication, me semble-t-il ? Est-ce qu'il y a eu mise en concurrence ? Donnez-moi les trois autres entreprises qui ont fourni un devis pour une mise en concurrence comme cela doit être le cas normalement. Vraiment, ça m'interpelle et je préfère... je préfère être rassuré tout de suite par le Conseiller exécutif parce que s'il n'y a pas une réponse crédible à ma stupéfaction, ça va... ça ne va pas s'arrêter là. Donc il n'y a pas de numéro de page, c'est au tout début, c'est le tableau qui présente la liste des commandes hors marché du 1er janvier 2019 au 25 avril 2019, et le numéro du dossier c'est 2019-13-668, « Acquisition photos AG constitutive Péyi-a ». D'ailleurs, comment... Normalement un marché est passé... il est passé avant un évènement. Le nom « Péyi-a » a été dévoilé le jour-même. Le jour-même. Beaucoup de nos amis ne connaissaient même pas le nom. Comment on a pu passer un marché à l'avance, en connaissant le nom qui a été dévoilé au grand public le jour-même, c'est-à-dire le 3 février ? Enfin il y a tellement d'interrogation sur ça, que je préfère, pour ne pas partir dans des interprétations, peut-être excessives, je préfère attendre d'avoir des éléments de réponse crédibles et des éléments tangibles. Alors si le Conseiller général ... le Conseiller exécutif Daniel MARIE-SAINTE était en difficulté pour me répondre aujourd'hui, vous savez je ne suis pas exigeant, il peut attendre la prochaine plénière, mais j'exige en tant que Président... en tant que co-Président de ce mouvement, et en tant que membre de cette Collectivité territoriale de Martinique, j'exige d'avoir des éléments me permettant de comprendre le bien-fondé d'un tel choix. Parce qu'on ne peut pas avoir un déficit abyssal et se permettre de payer 1400€, à... à payer une entreprise pour... pour quoi faire ? Pour prendre des photos d'une réunion publique d'un Parti politique. Enfin, je ne crois pas que ce soit dans les compétences de la CTM. Je préfère ne même pas imaginer à quelle fin. Voilà, j'en ai terminé pour l'instant.

M. le Président Claude LISE

Bien. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Il n'y en a pas ? Donc je passe la parole au Conseiller exécutif Daniel MARIE-SAINTE pour qu'il réponde. S'il le...

(BROUHAHA)

M. Daniel MARIE-SAINTE

Je ne sais pas à quelle page. Je suis fatigué de chercher, je ne trouve pas. Mais je ne connais pas cette commande, donc je n'ai pas de réponse. Non, non, j'ai toujours...

Quand je ne connais pas... Non, mais, le collègue me connaît depuis longtemps. Quand je sais, je dis, quand je ne sais pas, je ne dis pas, voilà.

M. Fred LORDINOT

Tu n'as pas lu ton dossier, collègue Conseiller exécutif ? C'est dans le dossier que tu nous a remis.

M. Daniel MARIE-SAINTE

Il y a une ligne qui est marquée qu'il y a un photographe qui s'appelle BOISSARD qui a vendu des photos, le montant est tel qu'on n'a pas besoin de faire des marchés. C'est ce qu'on appelle « les petits lots ».

M. Fred LORDINOT

On est dans le cadre d'une commande publique, là!

M. Daniel MARIE-SAINTE

Non, non, écoutez. Moi je joue la transparence. J'ai demandé au service de vous rendre compte de toutes les commandes qui ont été faites. Donc je vous ai remis un document avec toutes les commandes, je n'ai pas... je n'ai pas fait de censure! Les services nous ont donné les commandes qui ont été faites, il y en a une qui a intéressé Particulièrement un collègue, je lui demande de m'indiquer la date, de m'indiquer la page. Bien, j'ai cherché, quelqu'un vient de me montrer. Je vois qu'il y a un photographe professionnel qui a vendu pour un petit montant (parce qu'il faut connaître les règles de la commande publique). L'obligation de mise en concurrence pour ce type de choses ne commence pas à...

(INTERVENTION DANS L'ASSEMBLÉE)

Non, non, le seuil est supérieur à ça.

M. Fred LORDINOT

On est bien dans le cadre d'un marché public.

M. Daniel MARIE-SAINTE

En toute transparence, il y a des photos, et je suppose (parce que je n'ai pas eu le temps de regarder) qu'il doit y avoir d'autres photos qui sont vendues, il y a des photos d'évènements publics, que parfois on a besoin pour illustrer tel ou tel document de communication.

M. Fred LORDINOT

Attends, attends, il faut m'expliquer, il faut m'expliquer, collègue. Non... Président, je demande un point d'ordre, je demande un point d'ordre. M. le Président.

(Brouhaha)

M. le Président Claude LISE

Attends qu'il ait terminé.

M. Fred LORDINOT

Non, mais je tiens à demander un point d'ordre.

M. le Président Claude LISE

Tu as terminé. Alors s'il vous plaît, s'il vous plaît! Mais non mais... S'il vous plaît. (S'adressant à M. Daniel MARIE-SAINTE) Non, mais attends puisqu'il y a des questions qui sont posées. Ah non mais il y a des questions qui sont posées sur ton dossier, tu ne peux pas partir.

M. Daniel MARIE-SAINTE

Non mais j'ai répondu, Président.

M. le Président Claude LISE

Mais il y a une question qui est posée là.

M. Daniel MARIE-SAINTE

Ah excusez-moi. J'ai entendu une seule question, donc j'ai porté la réponse que je pouvais donner à cette question.

M. le Président Claude LISE

Collègue LORDINOT...

M. Daniel MARIE-SAINTE

Alors maintenant, il y en a qui veulent faire des débats avec moi, alors allons-y, je suis prêt.

M. le Président Claude LISE

Non, non, collègue, il n'est pas question...

M. Daniel MARIE-SAINTE

Parce que ce n'est pas prévu dans le règlement qu'il y ait des débats. Pour le Conseiller exécutif... On répond aux questions. Voilà. J'ai répondu ce que je savais.

M. le Président Claude LISE

Collègue LORDINOT.

M. Daniel MARIE-SAINTE

Que vous soyez satisfaits ou pas de ma réponse, j'ai répondu ce que je savais.

M. Fred LORDINOT

Merci M. le Président, je...

M. le Président Claude LISE

S'il vous plaît, collègues, il est 13h42. Je pense qu'il faut rester calme...

M. Fred LORDINOT

Il faut rester calme et serein...

M. le Président Claude LISE

... pour qu'on puisse terminer notre séance tranquillement.

M. Daniel MARIE-SAINTE

Donc autrement dit c'est interdit d'acheter des photos auprès d'un photographe professionnel, c'est ça ?

M. Fred LORDINOT

Attendez... Monsieur le Président, je peux m'exprimer ? La loi a imposé... La loi a imposé qu'il y ait ce compte-rendu justement, exactement comme pour les matières contentieuses, sur l'ensemble des marchés publics, des *marchés publics* passés par la Collectivité...

M. Daniel MARIE-SAINTE

Des commandes publiques.

M. Fred LORDINOT

L'ensemble des marchés publics.

M. Daniel MARIE-SAINTE

Commandes publiques.

M. Fred LORDINOT

Non, non. Non. Contractuellement, juridiquement... *Juridiquement* lorsqu'il y a une convention passée entre une Collectivité et un privé ou une autre Collectivité, cela s'appelle un marché public.

M. Daniel MARIE-SAINTE

Non, Monsieur.

M. Fred LORDINOT

Aujourd'hui... Vérifiez ! Je ne l'ai pas emmené aujourd'hui, il est dans ma voiture. Il y a plus de code des marchés publics, il y a un nouveau code qui s'appelle le code de la commande publique, c'est Celui que j'ai montré jeudi dernier et vendredi dernier. Donc... Il y a donc une commande publique qui a été passée dans le cadre d'un contrat qui s'appelle un marché public avec une entreprise privée, un photographe privé. L'objet de ces photographies, si j'ai bien compris, c'était donc d'aller filmer une manifestation...

M. Daniel MARIE-SAINTE

Publique.

M. Fred LORDINOT

Laisse-moi terminer!

M. Daniel MARIE-SAINTE

Ah pardon.

M. Fred LORDINOT

Laisse-moi terminer collègue, je ne t'interromps pas ! Une manifestation organisée par un Parti politique dont nous avons ici le Président fondateur. La question que nous nous posons légitimement, en tant qu'élus de la Collectivité : en quoi la Collectivité Territoriale de la Martinique peut-elle passer une commande à un photographe privé que je connais, je suis bien content pour lui qu'il est 1500 €, mais fokli viv oci kon tout moun ! Mais en quoi la Collectivité Territoriale de la Martinique est-elle concernée par une manifestation organisée par un Parti politique, un Parti politique, une personne morale de droit privé ? Une personne morale de droit privé. Comment la CTM peut-elle, là, passer une commande publique pour aller photographier la manifestation organisée par ce Parti politique ? Moi je... Légitimement je demande à ce que j'aie une réponse claire. Le collègue commence par dire « je n'ai pas vu ça dans le dossier ». Mais pourtant c'est lui-même qui présente le dossier. Ensuite il dit un agent m'a montré que c'est vraiment dans le dossier, mais que finalement je n'ai rien à vous dire sur cela. Non collègue, ce n'est pas l'esprit de la loi. Il faut justifier les raisons pour lesquelles cette commande publique a été passée, c'est-à-dire pourquoi aujourd'hui la Collectivité doit 1500 € à ce photographe, puisque la prestation a été exécutée. Et c'est là où les choses deviennent intéressantes, elles devront être inscrites au procès-verbal. Moi, Conseiller territorial je demande à ce que on m'envoie ce reportage. Je me demande qu'on me l'envoie par voie électronique ou bien sur support papier ; par voie électronique, ça va vous coûter moins cher. Sur support papier ça va coûter un peu plus à la Collectivité. Donc je demande à ce que ce reportage, sur une réunion organisée par un Parti politique, personne morale de droit privé, soit envoyé à tous ceux qui le souhaitent, mais moi je souhaite qu'il me soit fourni. Soit le collègue répond tout de suite : il dit qu'il me l'envoie, soit-il ne veut pas m'envoyer les preuves que cette prestation a été accomplie, donc ce serait une prestation fictive. Je ne veux pas croire que c'est le cas. Donc si la prestation a eu lieu, je demande à ce que ces photos nous soient adressées dans les meilleurs délais. Et j'aimerais savoir sur quelle base juridique il compte payer le photographe.

M. le Président Claude LISE

Collègue NILOR. Je prends toutes les questions en une fois.

M. Jean-Philippe NILOR

Alors moi je ne veux pas spécialement rentrer dans des débats de procédure, comme trop souvent malheureusement nous le faisons, mais y a-t-il jurisprudence ? Si c'est une habitude de la Collectivité, qu'on me cite les exemples de réunions où nous avons eu un certain nombre d'AG avortés très animés du Mouvement Indépendantiste Martiniquais, ont-elles fait l'objet de telles commandes ? Nous avons des opposants qui sont organisés en Partis politiques qui font des réunions, de grandes réunions : est-ce que ces réunions ont fait l'objet de telles commandes ? Derrière moi, il y a les représentants de *Ba Péyi-a an chans*, qui se réunissent régulièrement, est-ce que cela a fait l'objet de telles commandes de la Collectivité ? Bon.

Deuxième question : À quoi ça sert ? Quelle est la finalité ? En quoi ça intéresse la CTM d'avoir des photos d'une réunion publique de Péyi-a? Et si je n'ai pas de réponse, je vais commencer à imaginer des choses! Est-ce que c'était pour voir les élus présents? Est-ce que c'était pour vérifier s'il y avait des agents de la Collectivité qui étaient présents ? À quelle fin ? des Présidents d'associations ? Et qui a passé cette commande ? Parce que cette commande n'est pas passée par des agents, elle est passée par une commande politique. Qui a donné l'ordre de débloquer 1500 € pour acquérir des photos. Et quelle est la finalité ? Estce qu'à l'occasion de la prochaine plénière, on compte nous présenter les photos de l'Assemblée, de cette réunion, de Péyi-a, sur le grand écran qu'il y a devant moi, pour justement justifier cette dépense-là ? Peut-être que... que... enfin j'espère. Si c'est cela il faut me répondre et puis je serai flatté de l'honneur qui nous est fait, nous, jeune mouvement politique. Mais il faut des réponses ! On ne peut pas rester dans une opacité, parce que c'est trop grave. C'est un scandale! Ce que... S'il n'y a pas de réponse, c'est un scandale. De mémoire, je n'ai jamais vu une chose aussi extraordinaire, je n'ai jamais vu ça. Dans mon vécu, au sein des Collectivités, je n'ai jamais vu ça. Mais je n'avais d'ailleurs jamais imaginé ça. Et je vous assure que lorsque j'ai découvert ça dans le tableau, je n'en croyais pas mes yeux. Je me suis dit « c'est une erreur ». J'espérais que le Conseiller exécutif me dise : "Non, non, mais, c'est une erreur. Ce n'est pas possible, on n'a pas le droit de faire ça ». Donc je répète : c'est excessivement grave ce qui... de passer une commande publique... alors que... on est ric-rac sur les aides aux étudiants, sur les aides aux associations, aux mouvements sportifs. Ces 1500 euros là auraient fait bien... beaucoup d'heureux ! Alors qu'on a une situation budgétaire qui est Particulièrement critique, nous dit-on. Comment on peut se permettre ce type de dépenses-là in-jus-ti-fiées ? Alors, je veux bien croire que pour certains je représente un danger, mais qu'un autre Parti politique puisse passer une commande comme ça, je peux comprendre! C'est de l'espionnage, on va dire... Si c'est un autre Parti politique qui paye un photographe pour aller prendre des photos de son concurrent. Mais en quoi la Collectivité a besoin de ça? Pour faire quoi ? Autant de questions qui méritent réponses, et je crois que c'est justifié parce que l'absence de réponse crédible va ouvrir la voie à toutes les interprétations possibles, et personne n'a intérêt à ce qu'on reste dans cette espèce de non-dit par rapport à des faits avérés qui sont particulièrement graves. Personne n'a intérêt. Finalement on est en train de glisser doucement vers une république bananière.

(CONTESTATIONS)

Finalement on est en train d'aller petit à petit vers un pouvoir autocratique. Non, l'exagération, Mesdames et Messieurs, elle est là, dans le scandale. Elle n'est pas dans mon analyse. Elle n'est pas dans ma dénonciation, elle est là ! Dans le fait que la Collectivité ait dépensé de l'argent pour un tel objet. C'est là qu'est le scandale ! Pa chanjé bagay-la ! Je peux comprendre qu'il y ait un malaise. Mais lorsqu'il y a un malaise, on dit qu'on ne sait pas, et moi je suis prêt à attendre la prochaine plénière, et ne pas en parler tant que je n'ai pas des éléments objectifs. Je suis prêt à faire silence, attendre. Et j'attends les réponses, ou je peux très bien admettre que le Conseiller exécutif me dise « Je n'ai pas les éléments aujourd'hui tu les auras à la prochaine plénière ». Et là, on reste gentil d'ici là.

M. Daniel MARIE-SAINTE

Président, il me semble que j'ai déjà répondu. Peut-être le collègue était inattentif. Mais j'ai déjà répondu. Je prends à témoin tous ceux qui m'ont entendu.

M. le Président Claude LISE

Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

Je voudrais dire en ma qualité de chef de file du groupe : je suis d'accord avec le chef de file de la Majorité pour qu'on affiche les photos la prochaine fois.

M. le Président Claude LISE

Bien, collègue ADENET.

M. Lucien ADENET

Merci Président. Président, il y a une question qui a été posée, et je crois que le rapporteur a donné sa réponse. Il a dit tout simplement : quand il peut donner une réponse positive à une question posée, il répond.

(CONTESTATIONS)

Quand il a la réponse, il... il la donne. Maintenant il a dit qu'il va s'informer. Il va essayer de savoir ce qui s'est passé. Si c'est pas an la pô bannan yo glissé an ba pié nou osi! Kité mwen palé! Si sa an lapo bannan an moun essayé glissé an ba pié nou oci, donc on va essayer de fouiller le dossier, on va essayer de chercher la réponse. D'accord. Je crois qu'il faut attendre tout simplement la réponse.

M. le Président Claude LISE

BIEN, S'IL VOUS PLAIT!

(BROUHAHA)

M. Lucien ADENET

Mé non man pa akisé pèson!

(CRIS DANS L'ASSEMBLÉE)

M. le Président LISE

Je donne la parole à chaque personne qui la demande. Si le Président du Conseil Exécutif veut intervenir, je lui donne la parole.

M. le Président du Conseil Exécutif Alfred MARIE-JEANNE

(INTERVENTION PEU AUDIBLE, SANS MICRO)

Il n'y a pas de dérive bananière ici. Ça suffit. Beaucoup de gens ont tissé les mailles de filets, un filet noir Pas de république bananière ici.

(ÉCHANGES ENTRE M. ALFRED MARIE-JEANNE ET D'AUTRES CONSEILLERS, HORS MICRO)

M.

Micro

M.

Micro... micro

M. le Président Claude LISE

Bien, donc... collègue LORDINOT.

M. le Président du Conseil Exécutif Alfred MARIE-JEANNE

...comment dirais-je... les mailles d'un filet, mais les mailles en filet noir. Et pas un filet rouge, un filet noir pour signifier leur propre deuil.

M. le Président Claude LISE

Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT

Merci, M. le Président. Je n'ai pas tout à fait compris, mais on aura peut-être l'explication. Par contre mwen pas ni piès bab mwen ka mennen epiou'ou. Ou konnet mwen, mwen ni

mem temperaman epi'ou. Sel bagay mwen ka di... non, non, non. Mwen pa ka flaté peson non pli.

M. le Président du Conseil Exécutif Alfred MARIE-JEANNE

Pas flaté mwen.

(INTERVENTION PEU AUDIBLE, SANS MICRO)

(SORTIE DE M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL EXÉCUTIF ALFRED MARIE-JEANNE)

M. Fred LORDINOT

M. le Président, comme Vice-président de l'Assemblée, j'ai demandé un certain nombre de choses, et je veux avoir la certitude qu'elles me seront fournies. J'ai demandé 2 choses : la première, c'est que... la première c'est que l'ensemble de la prestation accomplie par l'entreprise me soit adressée, ainsi qu'aux autres collègues qui le souhaitent, c'est-à-dire les photos qui sont aujourd'hui...

Et la commande, non... Les photos qui auraient été produites par l'entreprise. Ça je... sur ça, c'est... il faut des faits matériels. La deuxième chose : j'ai demandé au collègue qui fait, là, un exposé sur les marchés publics (c'est le nom), qu'il me donne l'ensemble des éléments juridiques, c'est-à-dire le bon de commande, qui sera signé par quelqu'un et qui va... il connaît aussi bien sinon mieux la loi que moi, il le dit tout le temps, qui va donner tous les éléments qui concernent cette commande publique. Bon, le bon de commande. Ensuite, la prestation puis, la facture de l'entreprise et les éléments qui ont permis de payer l'entreprise, c'est-à-dire le mandat qui a été émis, et naturellement la preuve de la liquidation du mandat. On est là dans du droit administratif, du droit public. Moi je ne rentre pas... je ne mets pas en cause... et c'est là où... j'ai quelques réserves sur les propos que j'ai entendus tout à l'heure. Sur les questions peut-être que bon, dans un balan, comme le collègue a entendu république bananière, il a parlé de peau de banane, il n'a peut-être pas bien compris. Mais la question... la question c'est qu'il ne faut pas mettre en cause l'administration...

(S'ADRESSANT À M. LUCIEN ADENET QUI INTERVIENT) CALME-TOI LULU.

(RIRES)

Il ne faut pas...

M. Lucien ADENET

Mwen pa komper'w!

M. Fred LORDINOT

Calme-toi. Calme-toi.

M. Le Président Claude LISE

Collègues, s'il vous plaît. Mais non, mais non. Là vous donnez une mauvaise image de... d'un débat démocratique. Chacun a le droit... chacun a le droit d'avoir des opinions ici. Chacun a une liberté de parole dès lors qu'il n'attaque pas les personnes.

(Brouhaha)

Voilà, c'est tout. Bien. Le collègue... collègue... Tu demandes un certain nombre d'éléments, je profite pour le dire, que... tu les demandes en présence de : tout à l'heure il y avait le Président du Conseil Exécutif lui-même; il y a plusieurs Conseillers exécutifs qui sont présents, dont le rapporteur. Et je veux, pour l'opinion, que chacun sache que je n'ai aucun moyen de répondre à tes questions. Tes questions s'adressent par conséquent au Conseil Exécutif et au Président du Conseil Exécutif. C'est à eux de répondre, et c'est à eux de te donner les documents que tu réclames, et qui sont des documents réputés publics. Donc... que ce soit bien clair : tes questions ne s'adressent pas au Président de séance et au Président de l'Assemblée. Je n'ai aucun moyen de ni répondre sur le fond, ni donner des documents quels qu'ils soient. Que ce soit bien entendu. Bon. Que les choses soient claires. Tu n'as pas fini ?

M. Fred LORDINOT

Donc je poursuis...dans... sur mes demandes précises, donc, j'espère qu'elles ont été enregistrées par le Conseil Exécutif, qui certainement... moi je n'ai pas de doute sur ça! Il va nous les fournir, ce n'est pas un secret! Donc il n'y a pas de souci sur ça. Mais là où je veux faire un point, comme membre de cette Collectivité : il est inadmissible, inadmissible, qu'un Conseiller territorial mette en cause la probité des agents de la Collectivité en présence de leurs représentants, leurs représentants, que nous sommes, parce que quelque part, bon... nous sommes là pour garantir la protection de ses agents. Donc je ne comprends pas que par une forme d'insinuation, il parle de peau de banane qui serait mise... bon... aujourd'hui, sur le chemin... De quoi ? De la Majorité ? Du Conseil Exécutif ? Est-ce qu'il s'agit d'une forme de pression? De menace sur le personnel? Mais il donne du crédit à ce que disait le collègue tout à l'heure! Puisque le collègue dit : est-ce qu'il s'agit de faire des reportages sur les activités politiques sur les agents de la Collectivité ? Ce qui est formellement interdit par la loi. La question est grave, c'est une question de libertés publiques. Si aujourd'hui on laisse passer cette chose, c'est-à-dire qu'un pouvoir en place va photographier des manifestations publiques organisées par des Partis politiques pour voir s'il y a des agents ou des membres d'associations présents, c'est extrêmement grave! Et là je ne... je parle sur le plan des principes, de la liberté d'opinion et d'action de chaque Martiniquais. Donc, de grâce, n'allons pas accuser les membres du personnel de quoi que ce soit, parce que si un membre de l'administration a rédigé un bon de commande, c'est sur ordre de l'autorité! Si le bon de commande a été signé, ce n'est pas l'agent qui a fait, l'autorité signait le bon de commande. Il faut qu'on soit clairs sur nos responsabilités. Donc c'est une question de défense des principes et des libertés. De grâce, moi aussi Président je souhaite que ce débat ne s'éternise pas. Il suffit de nous donner les éléments matériels et le débat va s'arrêter.

M. Le Président Claude LISE

Bien. Donc tout le monde s'est exprimé, il n'y a pas de vote, comme je vous l'ai dit. Donc vous me donnez acte du fait que le Conseiller exécutif a rendu compte de tout ce qui a été fait en matière de marchés publics et d'accords-cadres, depuis notre dernière plénière. Puisque c'est une obligation qui est légale. Voilà. Donc je remercie le Conseiller exécutif et il me semble qu'il n'y a pas d'autre point à l'ordre du jour donc, s'il n'y a pas d'autres demandes... Y en a-t-il ? Il n'y a pas de questions diverses ? Non ?

M. Jean-Philippe NILOR

Non il n'y a pas de questions diverses, mais il y a une demande qui a été réitérée de... d'examen d'une motion, que j'ai présentée, dans les délais, que j'ai déposée dans les formes.

M. Le Président Claude LISE

Alors... Le collègue NILOR qui a eu l'occasion d'intervenir considère qu'il a fait parvenir à...

(INTERVENTIONS INAUDIBLES)

Comment ? S'il vous plaît ! S'il vous plaît, collègues. Bon. S'il vous plaît. Le collègue NILOR a eu l'occasion d'intervenir. Il considère qu'il a fait parvenir à la présidence son texte sur un projet de motion. Il a fait parvenir ce texte par internet, donc il a choisi la voie dématérialisée. Bien. Effectivement, nous avons pris connaissance de ce texte, mais pas au début de la première réunion, c'est bien pour cela que je n'avais pas annoncé au moment de l'ordre du jour, je n'ai pas annoncé qu'il y avait un dépôt de motion même si, effectivement il m'avait fait part préalablement de son intention de déposer une motion. Mais quand j'ai ouvert la première séance, le collègue n'était pas là et je n'avais pas de motion, donc je ne pouvais pas... je ne pouvais pas de moi-même dire qu'il avait déposé une motion, puisque je ne l'avais pas, matériellement, à ce moment-là. Et qu'il n'était pas là non plus pour me dire « oui, je vais... je vais te faire parvenir dans un moment », comme ça arrive très souvent. Parce qu'effectivement, ç'a déjà été dit, personne jusqu'ici n'a respecté strictement ce fameux délai d'une heure avant, etc. Très souvent les collègues font part de... du désir de déposer une motion et puis ensuite, la motion arrive, quelques-fois même on met des heures à la rédiger. Bon. Mais je l'annonce ! Je ne l'ai pas annoncée en toute bonne foi. Je vous ai expliqué pourquoi. Mais c'est vrai que nous avons pris connaissance par la suite que le collègue avait envoyé son texte par voie dématérialisée. Ça, c'est un point. Alors il y a des collègues qui, eux, considèrent qu'il faut s'en tenir strictement à l'idée d'un document qui est déposé écrit sur le... sur le bureau de la Présidence. Et nous avons donc 2... 2 points de vue là-dessus. Alors, le problème est important, parce que si on considère (c'est... c'est le point de vue du collègue NILOR et d'un certain nombre de collègues), si on considère que sa... sa motion a été effectivement déposée, il est clair que ça rentre dans l'ordre du jour. Et on n'a pas besoin de quorum pour cela. Si au contraire on considère qu'il fallait formellement que le document écrit soit là 1 heure avant, etc., évidemment, là, il nous faut absolument le quorum. Donc vous voyez, il y a 2 positions, et j'avoue que moi, ça m'est difficile de trancher. Parce qu'effectivement il y a eu l'envoi d'un... d'un document, mais par voie dématérialisée, et effectivement il y a des collègues qui considèrent que ce n'est pas comme ça que ça doit se passer. Je n'ai aucun élément... je n'ai aucun élément me permettant de trancher moi tout seul là-dessus. Par conséquent, dans un tel cas je suis obligé de m'adresser à l'Assemblée, qui est réputée souveraine! Bon, maintenant, si certains pensent que l'Assemblée ne peut pas trancher cela, bon ça va... ça va faire l'objet de recours. Mais pour l'instant, moi je n'ai pas d'autre moyen. Je n'ai aucun élément me permettant de trancher. En faveur de l'un ou de l'autre. Donc moi je vais solliciter l'Assemblée telle qu'elle est là. Qu'elle me dise si elle veut prendre en compte cet élément comme un élément qui faisait partie de l'ordre du jour ou pas. Voilà donc... c'est la question que je pose à l'Assemblée. Y a-t-il des collègues qui sont contre le fait de considérer que cet élément-là fait partie de l'ordre du jour ?

Mme Nadia LIMIER

Président.

M. Le Président Claude LISE

Alors intervention. Collègue LIMIER.

Mme Nadia LIMIER

Moi je ne prends pas part au vote.

M. Le Président Claude LISE

Tu ne prends pas part au vote. Bon. Donc c'est noté. Y a-t-il des collègues qui veulent intervenir ? Collègue NORCA.

(INTERVENTION INAUDIBLE)

Comment?

Mme Stéphanie NORCA

Bonjour Président, bonjour chers collègues. Sur ce sujet, très honnêtement, Président, je ne vais pas... je ne vais pas prendre part au vote. Clairement, parce que je considère qu'à chaque fois qu'on a eu des motions, on a toujours présenté les éléments en début de séance, ç'a toujours été une tradition, que nous le faisions comme ça et ç'a n'a jamais posé de problème. Donc aujourd'hui vouloir faire passer à tout prix... moi je vous dis que je ne prends pas part au vote, tout simplement. Donc voilà ma position sur cette question, Président.

M. Le Président Claude LISE

Oui, collègue BAURAS.

Mme Christiane BAURAS

Président, une position toute personnelle : je ne prendrai pas non plus part au vote. Ce n'est pas très clair.

M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention? Collègue MOUSSEAU.

Mme Karine Mousseau

C'est vrai qu'on parle de cette motion depuis... ces 3 jours. Donc je pense que Président, tu as bien expliqué que la motion doit être déposée une heure avant le début de séance ou réunion. C'est ça le...visiblement le souci. Le souci est sémantique : est-ce qu'on parle de séance, est-ce qu'on parle de réunion ? Je pense que vu le stade où on en est arrivé là, je pense que c'est plus raisonnable pour tout le monde que M. NILOR dépose sa motion à la prochaine Assemblée.

M. Le Président Claude LISE

Tu as terminé?

Mme Karine Mousseau

Donc pour ça, on ne prendra pas part au vote non plus.

M. Le Président Claude LISE

Comment?

Mme Karine Mousseau

On ne prendra pas part au vote non plus.

M. Le Président Claude LISE

Tu parles au nom de...?

Mme Karine Mousseau

De moi et Mme MONTROSE.

M. Le Président Claude LISE

Très bien. Bien. Alors. Oui. Collègue NORCA, tu redemandes la parole ?

Mme Stéphanie NORCA

Juste pour dire que comme j'ai la procuration de Yan MONPLAISIR, donc c'est ma position et celle partagée par MONPLAISIR.

M. Le Président Claude LISE

Collègue BRANCHI.

M. Michel BRANCHI

De prime abord, je ne participerai pas à ce vote. Au-delà de toutes les discussions juridiques et autres, je considère qu'une question de ce genre est une question *politique*, qui aurait nécessité qu'elle soit communiquée au préalable, et j'aurais pu consulter, j'aurais dû consulter mon Parti politique sur la position à prendre. Par conséquent, je ne participerai pas au vote.

M. Le Président Claude LISE

Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

Président, je retiens tout ce qui s'est dit mais je ne regrette pas un jour d'avoir voté pour une motion après une discussion sur l'université; qui n'était pas prévue mais proposée après une longue discussion et ç'a été voté, et j'y ai pris part, et ç'a n'avait pas été déposé avant.

M. Le Président Claude LISE

Oui c'est... Si vous voulez... Je vous le dis en toute bonne foi, c'est pourquoi moi je ne me sens pas en mesure de trancher. Parce que, collègues, effectivement, effectivement ici on a déjà voté des motions sans qu'elles aient été déposées, comme indiqué au règlement intérieur, formellement, une heure avant. Ça c'est incontestable. Je suis bien placé pour le dire. Et j'ai laissé faire parce que très souvent il s'agissait de motions sur lesquelles tout le monde était... était pratiquement en accord et il est arrivé qu'on me dépose une motion... vraiment, le soir du premier jour, voire le deuxième, et qu'on ait même rédigé la motion pendant toute une plénière, avec même un groupe qui est allé rédiger. Et ça, c'est un témoignage que je suis obligé de donner. Et c'est pourquoi, mais je comprends aussi, je comprends ceux qui veulent qu'on s'en tienne strictement au règlement. Je le comprends, mais comme ç'a n'a pas toujours été fait comme ça; comme deuxièmement certains collègues ont demandé que l'on utilise la voie dématérialisée, donc, on est devant une difficulté que je ne peux pas trancher tout seul, et c'est pourquoi j'ai préféré interroger. Chaque collègue, je pense, répond en conscience ! Chacun répond en conscience. Bon. J'ai relevé tout... j'ai relevé les positions de ceux qui ont... ceux qui sont intervenus. Est-ce qu'il y a d'autres collègues qui veulent donner leur position?

M. Jean-Christophe NILOR

Tu as commencé à interroger, il y a certains collègues qui ont dit (et c'est leur droit) que pour des raisons diverses, qu'ils ne souhaitent pas participer au vote. Bien on va interroger ceux qui souhaitent qu'il y ait un vote par rapport à cette motion. Et puis on passe en phase vraiment concrète, opérationnelle. Je demande que la motion soit distribuée à tout un chacun, pour ceux qui ne... ne l'auraient pas encore lue, puisqu'elle est déjà dans les médias, je ne sais par quel biais. Qu'elle soit distribuée, qu'on se... qu'on traite de... du fond et qu'on vote sur cette motion.

M. Le Président Claude LISE

Alors le vote ne peut... ne peut porter là, en ce moment, que sur l'acceptation de débattre sur la motion. Ce n'est pas encore le vote sur la motion elle-même. Bon. C'est le point de vue de savoir si la motion peut être prise en compte ou pas. Voilà. Donc, collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT

Président. Mais... Il y a, il y a une réalité, c'est que... on a été convoqués par voie électronique puisqu'on n'a pas reçu de papier pour cette convocation. Je l'ai imprimée, mais on me l'a envoyé sur... sur mon mail. La semaine dernière il y a un Conseiller exécutif qui a fait une communication sur les fonds européens. Jusqu'à maintenant, la communication ne m'a pas été expédiée, donc... alors que l'engagement a été pris de nous envoyer la communication par voie électronique. Donc comment peut-on, d'un côté, dire « on veut la voie électronique » et puis d'autre dire « on ne veut pas » ... Donc je pense que là, la chose à faire, c'est un clic! C'est le même fichier qui a été utilisé pour envoyer la convocation, c'est le même fichier qui peut être utilisé pour envoyer la motion. Donc qu'on fasse un clic, qu'on nous donne la motion, et puis qu'on passe au vote pour savoir ceux qui veulent que la motion soit débattue! Que chacun, tel ou tel, décide de ne pas participer, c'est son droit. Mais Président n'oublie pas : tu as convoqué (même si moi je ne suis pas d'accord avec la position juridique) une plénière où tu dis que le quorum n'est pas nécessaire. Donc on peut voter quand il n'y a pas de quorum. Donc votons!

M. Le Président Claude LISE

Bien. Alors si tout le monde s'est exprimé, s'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je pose la question alors : Quels sont ceux qui sont pour que la motion soit prise en compte ? Qu'elle soit prise en compte et débattue ! Voilà.

Pour 22

CONTRE 0

ABSTENTIONS 3

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE 3

Comment? Alors il y a 22 Pour, 3 abstentions et 0 contre. 3 ne prennent pas part au vote.

Donc la motion peut venir. Donc le collègue peut la faire... peut la faire distribuer.

(INTERVENTIONS INAUDIBLES)

Comment? Comment?

M. Jean-Philippe NILOR

Ce sont les services qui doivent distribuer la motion, pas moi. Elle ne m'appartient plus, depuis que je l'ai remise dans les délais. Donc bien une heure avant la réunion de ce matin. Puisque je l'ai déposée lundi pour une deuxième fois. Donc je demande qu'on la distribue.

(UNE PERSONNE APPLAUDIT. LA MOTION EST DISTRIBUÉE)

M. Fred LORDINOT

On m'interroge pour me demander si je suis pour le vote par voie électronique. Président, c'est une proposition que j'ai déjà faite ici : c'est qu'on achète des boîtiers électroniques

pour voter par voie électronique. Et ça ce n'est pas quelque chose qui va coûter très cher à la Collectivité.

M. Le Président Claude LISE

Donc c'est toi qui donnes lecture de ton projet de motion ?

M. Jean-Philippe NILOR

Oui je peux... Je peux donner lecture. Non sans avoir rappelé que tout à l'heure, au niveau... au moment de l'interruption de séance, il y a eu un petit bug. Les micros étaient restés ouverts et le Conseiller exécutif Daniel MARIE-SAINTE était en train de parler notamment avec le collègue BRANCHI et le collègue ADENET, je crois. Et il y a un certain nombre de choses assez graves qui ont été dites. Et c'est à ce moment-là qu'il a... qu'il a demandé très clairement (ne sachant pas que les micros étaient ouverts, mais ça passait *en direct* sur Youtube), il a demandé très clairement qu'au moment du vote de la motion... Ça veut dire tout simplement qu'il y a une consigne claire qui a été donnée). Donc je savais déjà, et tous ceux qui ont suivi sur Youtube la retransmission de la séance ont... savaient déjà quelle était... où était la stratégie décrétée et imposée par Daniel MARIE-SAINTE.

« Motion des élus de l'Assemblée de Martinique relative à la consultation pour l'adoption d'un drapeau et d'un hymne martiniquais Les Conseillers à l'Assemblée de Martinique, réunis en séance plénière le 21 mai 2019,

Considérant que, de la décision de lancer une consultation devant mener à l'adoption d'un hymne et d'un drapeau pour la Martinique. Jusqu'au dévoilement public des résultats, l'Assemblée de Martinique n'a jamais été consultée.

Considérant que le règlement de cette consultation, en accordant au Président du Conseil Exécutif, le pouvoir de déterminer de manière unilatérale, la composition de la commission de sélection, et de procéder, je cite, librement au choix final mais aussi en excluant explicitement toutes les œuvres préexistantes, ne portait pas en son sein la garantie d'un choix démocratique, transparent et ouvert au plus grand nombre.

Considérant qu'un drapeau est le fruit d'une Histoire partagée, et non le résultat d'un concours expéditif d'œuvres artistiques, aussi respectables soient elles. - Il ne s'agit pas de dénigrer les œuvres qui ont été présentées.

Considérant qu'un fanion présenté à la population comme ayant pour seul objet, je cite, d'accompagner nos artistes et nos sportifs à l'international, n'a pas vocation à être arboré au fronton de la CTM ni d'aucun bâtiment public.

Regrette que le manque de concertation de la démarche ait entraîné encore plus de divisions et de confusion en Martinique, alors que la fonction de symboles identitaires comme un drapeau ou un hymen est de rassembler et d'unifier un peuple. »

Fin de citation et je dirais fin de proposition. De motion.

M. Le Président Claude LISE

Bien, donc vous avez la parole sur le texte. Alors, collègue LIMIER.

Mme Nadia LIMIER

Oui Président, je voulais tout simplement expliquer mon vote. Donc je voudrais quand même, même si l'Assemblée n'a pas été consultée, c'est vrai. C'est peut-être une erreur, mais je crois que ça ne doit pas être un motif de division. Donc. Je voudrais saluer, quand même, les personnes qui ont quand même participé au concours. Et je voudrais remercier ce jeune (parce qu'on parle de jeunesse) qui a quand même dessiné un emblème. C'est vrai qu'on a essayé de caricaturer la conque de lambis (j'en ai plein chez moi). Donc. Je rappelle que la conque de lambis fait partie de notre Histoire et que c'était un instrument pour les Arawaks qui ont... C'est un instrument pour regrouper et rallier les gens. Regrouper, en signe de regroupement, et je ne le considère pas comme autre chose. C'est vrai qu'on l'a un petit peu caricaturé : on a parlé de femmes, d'hommes. Il y a beaucoup de choses qui se sont passées sur les réseaux sociaux. Mais... et je condamne fermement parce que je suis une élue responsable. Même si je ne suis pas d'accord sur un projet, je suis une élue responsable, je condamne tout ce... tout ce qui s'est passé. Même si on n'est pas d'accord pour l'emblème qui a été choisi, même si on n'est pas d'accord pour le drapeau qui a été choisi. Il y a eu un concours, démocratiquement. Ça s'est passé sur internet mais ça s'est fait démocratiquement. Je regrette mais je... je dis que cette personne a fait une erreur, je regrette que l'on ait... on m'a dit qu'on a... qu'on ait enlevé le drapeau, qu'on a... qu'on ait marché sur le drapeau, et qu'on l'ait brûlé. Moi je condamne ça fermement. Et puis je veux dire une autre chose. C'est vrai qu'on veut me dire...Parce que je lis dans la motion « drapeau martiniquais », j'ai fait la remarque au collègue NILOR. Je n'ai... la question n'était pas pour un drapeau, d'après ce que j'ai compris (à moins que je me sois trompée). Il s'agissait bien d'un drapeau pour la Martinique, mais pas dans le sens du drapeau de la nation, et ça je, je déplore ça parce que ça fait une confusion dans la tête des gens, parce qu'il s'agissait tout simplement... Est-ce que je peux continuer? Il s'agit... D'après ce que je j'ai compris, Il s'agissait tout simplement d'une demande qui a été faite lors des assises de l'Outre-mer... des sportifs... mais oui des assises du sport, excusez-moi. Il s'agissait d'une demande... Je crois que, c'est vrai que l'on tape sur le Président, disant que bon... il n'aurait pas dû, mais il y a quand même eu une demande! Donc il a pris ses responsabilités et il l'a fait. C'est vrai que l'Assemblée devait peut-être être consultée, bon... Que celui qui n'a jamais péché jette la première pierre, moi la première! Donc ce que je veux dire ici: moi je prends mes responsabilités et je le dis au peuple martiniquais : moi j'ai participé à ce concours, j'ai voté, et je suis fière que ce soit l'emblème qui a été choisi, qui a été dévoilé, et l'hymne qui a été dévoilé. C'est ce que j'ai choisi. Mais je regarde en face, c'est désolant parce que j'ai des amis de la Caraïbe et ça m'a un peu touchée, surtout sur la Dominique. J'ai des amis qui m'ont appelée et qui ne comprenaient pas puisque c'est allé sur tous les réseaux sociaux, et qui me disent : eux ils ont compris que c'était un drapeau pour le sport et la culture, que ce n'était pas un drapeau national. Parce que lorsqu'on parle de drapeau de Martinique, on parle de drapeau national. De pays... On... Et ce n'était pas l'objet. Ce n'était pas à l'ordre du jour et ce n'était pas l'objet. Je dis que... on a fait la confusion entre le drapeau national, le drapeau d'un pays, et nous ne sommes pas encore à ce stade. Et on a beaucoup parlé du drapeau Rouge-Vert-Noir. Je suis... qui est plus révolutionnaire que moi? Qui est plus indépendantiste que moi ? J'ai toujours... je salue le combat qu'a mené l'OJAM. Et parmi ces militants de l'OJAM j'ai quand même... je suis allée, pour ne pas dire de bêtises, je suis allée rechercher regarder dans l'Histoire. Et je suis fière de cette dame, dans ces 18 personnes il y avait une femme. Donc je lui rends hommage. Aujourd'hui je rends hommage à ce jeune, et je trouve ça quand même triste et désolant pour nous, élus, et pour le peuple

martiniquais. Parce que mes amis de la Caraïbe quand ils m'ont appelée, eux, ils étaient fiers pour nous! Ils me disaient « ah mais c'est bien vous avez un drapeau, même si ce n'est pas votre drapeau national. On sait que vous avez le drapeau Bleu-Blanc-Rouge ». Et par respect, je me dis que par respect, parce que le drapeau Rouge-Vert-Noir, que moi-même je pense que ce sera peut-être l'emblème de la Martinique un jour... Le drapeau Rouge-vert-Noir moi je crois qu'il doit arriver en son temps. Et puis je... mon... Pourquoi je, je, je dis que pourquoi ça me désole ? Et c'est triste, parce qu'on est en train de faire une confusion dans la tête des Martiniquais. Parce que pendant ce temps on parle de drapeau de Martinique, on parle de drapeau national. Il faut continuer derrière. Lorsqu'on parle de nation, parce que j'ai même entendu des gens dire qu'ils vont faire un referendum. Lorsqu'on fait un referendum pour le drapeau d'un pays, ça veut dire ce que ça veut dire après. Parce que jusqu'à présent comme je dis je suis fière d'être une Martiniquaise, je suis fière d'être Caribéenne, j'ai été adoptée, je suis une adoptée française, une adoptée européenne, et je refuse que l'on confonde le drapeau que ce jeune, le drapeau sportif, et le drapeau Rouge-Vert-Jaune, euh... pas Rouge-Vert-Jaune, Rouge-Vert-Noir, je refuse de faire cela. Et nous sommes Français, nous sommes quand mêmes voisins, nous sommes Européens d'adoption, Français d'adoption, mais nous sommes toujours dans un cadre français et européen. Donc je ne veux pas qu'on me fasse confronter différents drapeaux, différents... A l'heure où nous parlons, c'est très simple. Je ne sais pas si j'ai... je ne sais pas lire, si j'ai mal interprété, pardon, mais ce que j'ai compris, qu'il s'agissait tout de même d'un drapeau qui a une demande, et qu'il s'agissait d'un drapeau pour les sportifs et la culture. Point barre. Je n'ai pas cherché autre chose. Donc s'agissant du... On veut en parler du drapeau de la Martinique. Je trouve que beaucoup de personnes font de la propagande. Lorsqu'il s'agissait de monter au créneau, parce que je prends l'exemple de l'ancien Maire de Sainte-Anne, M. Garcin MALSA : lorsqu'il avait érigé ce drapeau-là sur le fronton de sa mairie, qu'est-ce qu'on n'a pas entendu! Et jusqu'à présent, bon, aujourd'hui, y a un convoi qui arrive chez nous, au Prêcheur on voit pour la réparation, on en a suffisamment parlé. Ça n'est pas parce qu'il y a eu ce concours qu'aujourd'hui... je voudrais dire en créole mwen ni moun ki twouvé en ti faut, yo glissé a dan'y considéré sé ti zanguilles ki a dan lan mè ka glissé en font roche.

Non mais je pense qu'il faut être sérieux. Il faut être responsable. Nous sommes des élus responsables. Je pense qu'il faut arrêter la confusion dans la tête des Martiniquais. Parce que ça va plus nous desservir, desservir la cause du drapeau Rouge-Vert-Noir que... qu'autre chose. Je vous remercie.

M. Le Président Claude LISE

Collègue TOUL.

Mme Marie-France TOUL

Président, j'aimerais savoir, enfin, j'ai lu la motion et j'aimerais être bien sûre pour ne pas me tromper. Aujourd'hui est-ce que nous votons pour ou contre tel ou tel drapeau ? Rouge-Vert-Noir, Bleu-Blanc-Rouge, conque de lambis, pas conque de lambis... Moi je suis à l'aise avec la conque de lambis... Le RDM, l'emblème, c'est la conque de lambis. Est-ce que c'est pour ça que l'on vote ou est-ce que nous votons sur la *méthode* ? Est-ce que nous votons pour dire que nous, élus de l'Assemblée, nous souhaiterions avoir été consultés ? Que nous estimons que nous avons notre mot à dire ? Est-ce que c'est cela ? Ou bien est-ce qu'il s'agit

de voter pour un drapeau Bleu-Blanc-Rouge, Rouge-Vert-Noir et j'en passe. Je crois que ce n'est pas ça le débat. Le débat ce n'est pas de critiquer le travail des jeunes, puisqu'il y a eu plusieurs jeunes, y compris celui qui a été retenu. On aime ou on n'aime pas. Ça ce n'est pas... je crois que là ce n'est pas le débat. Ce n'est pas, l'objet me semble-t-il, sauf si je me suis trompée, l'objet de la motion. La motion aujourd'hui me semble être plus sur la méthode : de dire qu'aujourd'hui, avant d'arriver au terme de... de tel choix, que les élus de l'Assemblée auraient dû être consultés. Et moi, si c'est ça la motion, je vote à deux mains.

M. Le Président Claude LISE

Il m'a semblé que tu voulais faire un point d'ordre.

M. Jean-Philippe NILOR

Oui, juste un point d'ordre. C'est-à-dire, je trouve... Mais... Voilà les vertus du débat et de la confrontation des idées. La collègue LIMIER n'était pas d'accord pour qu'on introduise le sujet, mais elle y participe allègrement, avec son avis, et puis on va échanger, et on va sortir de là enrichis. Quelque part, c'est... lorsqu'on fuit le débat que ça pose problème. Alors... mais je me rends compte qu'on est d'accord dans son... son long... son long... monologue, dans sa longue intervention, elle dit qu'il ne faut pas desservir la cause. Mais justement c'est ce qui est en train de se... de se faire. Et si on nous parle de fanion, je cite « destiné à accompagner des artistes et des sportifs à l'international ». Ce n'est pas, « accompagner des artistes et des sportifs », comme j'ai vu récemment, et « à l'international ». Non, non, non : « accompagner des artistes et des sportifs à l'international ». C'est ce qui est dans leur règlement, officiel. Mais en quoi... Bon c'est normal, il y a un choix qui a été fait, on peut le contester, on doit en tout cas respecter les œuvres, et respecter les artistes. Donc je ne m'inscris pas dans toute cette démarche qui consiste à salir des propositions qui ont été faites par des Martiniquais. Par contre, ce n'est pas parce qu'elles ont été faites par des Martiniquais, que je vais considérer que moi je me sens investi par ces symboles-là! Mais c'est une œuvre, une œuvre d'art, donc pas déchiré'y, pas brûlé'y, pas craché'y en lè. Mais si c'est un fanion, un drapeau, destiné à accompagner les artistes et les sportifs, pourquoi estce qu'il est arboré là, en ce moment-même, au fronton de la CTM ? Pourquoi, lors de la réunion qui a eu lieu la semaine dernière avec l'OECS (Organisation des États de la Caraïbe Sud). Ce drapeau-là était arboré avec les pays indépendants, donc qui met la confusion ? Je veux être sûr qu'il n'y a pas de tromperie sur la marchandise. On m'a dit c'est juste pour accompagner les artistes et les sportifs. Et maintenant on me dit c'est pour accompagner les artistes et les sportifs, et pour être utilisé à l'international. Alors on les a accompagnés à l'international... Il y a une subtilité, là, qui est très dangereuse ; il y a un glissement dans le contenu, dans la vocation. Donc c'est ce qu'on dénonce. On a le courage de dénoncer. Vous savez que... vous... ça coûte beaucoup à... à certains d'entre nous d'adopter cette position courageuse, là aujourd'hui, parce qu'il y en a... il y en a qui vont en baver, c'est clair. Et pas seulement eux, mais les structures dans lesquelles ils représentent la Collectivité risquent d'en baver aussi. En privé, les représentants sportifs qui, devant les micros, devant les caméras, sont obligés d'acquiescer! En privé, ils ne partagent pas la démarche et ils disent qu'ils n'ont pas été associés. Ça c'est la réalité. Et puis, la motion a bien pris soin de ne pas évoquer cette histoire de ce... le drapeau Rouge-Vert-Noir. Pour ne pas opposer, pour ne pas confronter. On n'est pas dans ce choix-là. Et je le dis à la collègue LIMIER. Justement on n'a pas fait ça, on n'est pas tombés dans cette erreur-là de dire, nous nous sommes pour RougeVert-Noir ou autre chose... Chacun prend ses positions en dehors. Mais aujourd'hui, nous les élus de l'Assemblée, on doit simplement se démarquer d'une méthode qui n'a pas abouti à quelque chose de positif. Parseke sa mété plis désod, plis kankan adan peyi-a pliski te jani en kô adan kestyon tala. Tala ka brilé tala, tala ka brilé lot-la. Donc la méthode et l'absence de concertation ont créé ces... ces... cette situation aujourd'hui. Et il faut le reconnaître tout simplement. Sans remettre en cause les personnes, les individus. Remettre en cause une démarche qui était largement perfectible, et qui aurait été beaucoup plus féconde si un maximum d'entre nous avaient été sollicités. Si la démarche avait été plus ouverte, elle aurait porté des résultats beaucoup plus sains. C'est tout simplement ce que nous disons. Plus on ferme, plus c'est une seule personne qui décide de la composition de la commission ; du rôle de la commission ; qui décide que tout ce qui a préexisté avant 2019 ne peut pas participer. Alò an mosso MONA pepa et'adan. Ekclu de fet.

Mais au nom de quoi ? Sur quels critères ? Où est la transparence ? Donc il faut bien comprendre : je ne suis pas là pour attaquer les hommes, j'en ai assez de ces histoires ! C'est en train de nous miner. Je... je m'attaque aux méthodes qui sont dangereuses. Et cette méthode-là, telle qu'elle a été observée, elle est dangereuse. Et même ceux qui sont partis tout à l'heure, ils savent au fond d'eux-mêmes, que cette méthodologie-là est dangereuse pour la Martinique, ce n'est pas de ça dont on a besoin. On a besoin de consensus, d'ouverture, d'avancer, de progresser, de conscientiser. Et certains s'évertuent à faire régresser des causes qui sont fondamentales ; par leur attitude. Donc c'est ça l'objet de la... de cette motion, et je ne l'ai pas faite... je ne l'ai pas écrite... Je l'ai écrite, et j'assume. Mais je ne l'ai pas écrite dans le sens, comme si c'était moi, Jean-Philippe NILOR! J'ai essayé de l'écrire pour qu'elle soit le plus soft possible, pour qu'elle soit la plus rassembleuse possible. Pour que tout le monde puisse se retrouver. Ce qui est dit là, ce sont des évidences. C'est une évidence que si c'est un fanion de sport, i pa ni a twouvé koy adan an réunion l'OECS puisque le S de l'OSCS, ce n'est pas Sport. C'est évident. Marquons pour une fois, marquons pour une fois, non pas une désapprobation, mais l'approbation d'une méthode qui aurait été beaucoup plus intéressante et beaucoup plus positive pour la Martinique. C'est-à-dire que... en votant cette motion-là, on prend acte que ce n'est pas comme ça qu'il faut faire, et qu'il y a une autre méthode : c'est celle de la démocratie, de l'ouverture, du plus grand nombre ; c'est ça ce que ça veut dire. Je pense qu'on n'est pas obligés de s'éterniser sur des débats. On peut voter cette motion. S'il y a des amendements, on les examine... Je pense que... je pense que quelque part c'est salutaire, c'est sain. Il n'est pas bon de se taire lorsqu'on n'est pas d'accord, profondément. Lorsqu'on commence à baisser la tête une fois, on risque de la baisser définitivement.

M. Le Président Claude LISE

Collègue CHARPENTIER-TITY.

M. Clément CHARPENTIER-TITY

Oui merci Président. Alors, en ce moment je vais expliquer très clairement la position qui sera la mienne. D'abord, je me suis abstenu lors du vote précédent, pour savoir s'il fallait débattre de la motion. Et je considère que dans la situation de confusion qui est actuellement au niveau de l'Assemblée... vous avez bien vu... l'expression... de malentendu, de... différents questionnements... je pense que... la question sur une question aussi

importante ne va pas donner tous les résultats escomptés. Cependant il ne faut pas voir dans cette abstention l'absence d'avis sur la question, ou la fuite devant le débat, et je veux apporter pour preuve que j'avais déjà préparé mon intervention si cette question arrivait à l'ordre du jour. Et je vais lire ce que j'avais préparé :

Je disais et je dis : je ne veux pas être pris en otage dans une bataille politicienne où la question du drapeau est instrumentalisée. Je mets les apprentis-sorciers en garde contre une guerre du drapeau en Martinique. Selon moi, c'est un combat douteux. L'éruption du drapeau à la conque de lambis, pour les sportifs, pour la culture, en dépit des réserves que l'on peut assortir sur la procédure, le manque d'ouverture (peut-être faudrait-il l'ouvrir à tous les drapeaux?). Parce qu'il n'y avait pas seulement le drapeau Rouge-Vert-Noir: pourquoi pas le drapeau du MIM rouge et noir au liseré jaune, pourquoi pas le drapeau qu'à un moment le CNCP a brandi avec un drapeau rouge, une Martinique verte, une étoile jaune ? Donc on peut effectivement discuter de son... l'ouverture de la procédure... ou de la non-ouverture de la procédure. Mais, enfin c'est mon caractère, c'est mon tempérament, je veux retenir ce qu'il y a de positif. Et ce n'est pas parce que je n'ai pas mis ma main làdedans, ce n'est pas parce que je n'ai pas mis mon grain de sel là-dedans, que je vais cracher sur ce qui a été fait. Et j'ai lu, et je demande aux autres, qui ne l'ont pas fait peut-être, de lire les motivations du jeune Martiniquais qui a remporté ce concours. Je vois que l'on tente lâchement de descendre le symbole de la conque de lambis. Enfin... On ne peut pas être ignorant du symbole de la conque de lambis en Martinique! Mais pas seulement en Martinique. Enfin! La conque de lambis c'est le symbole du ralliement à des révoltes! C'est quand même la statue qui trône devant le palais national haïtien, qui représente un esclave marron, il tient bien une conque de lambis. Nous connaissons également la conque de lambis comme œuvre d'art naturelle. On connaît également la conque de lambis comme instrument de musique. Il y a même une formation en musique qui se sert de la conque de lambis. Nous connaissons également la conque de lambis qui accompagne les coups de mains, les lassotè du Nord Caraïbe. Alors selon moi il faut respecter une œuvre, surtout quand l'auteur a explicité son choix, et le brûler, la brûler (brûler cette œuvre) est-ce un apport au débat? Alors j'entends dire que dans la motion n'apparaît pas la question du drapeau Rouge-vert-noir. Mais elle sous-tend cette motion, elle est en filigrane, enfin! Maintenant on veut me dire ce qu'il faut voir dans ce que je lis. Alors sur la question du Rouge-Vert-Noir: je suis à l'aise pour en parler. Le Parti auquel j'appartiens, et c'est la première fois que je le nomme dans cette enceinte, parce que pour moi je faisais partie d'une Majorité et je n'avais pas... et ça m'a été reproché, même dans mon Parti, que je ne me servais pas suffisamment de cette tribune-là pour en faire état; mais je vais le citer: c'est le PALIMA (Parti pour la libération de la Martinique). Eh bien le Parti auquel j'appartiens a adopté le drapeau Rouge-Vert-Noir dès son deuxième congrès. Or aujourd'hui nous préparons le quatrième congrès du PALIMA. Donc je ne vous montre pas que ça n'a pas été un choix opportuniste, d'opportunité politique. Personnellement, dans mon parcours politique, j'ai eu à plusieurs reprises, avant même que le PALIMA ne soit créé, à brandir ce drapeau Rouge-Vert-Noir avec fierté, en tant qu'étudiant, Membre de l'AGELAG, L'Association Générale des Étudiants en Lettres des Antilles et Guyane, où nous fêtions ensemble avec les Guadeloupéens, les Guyanais, le 21 février de chaque année la journée anti-impérialiste. Ce drapeau n'a jamais été pour moi un drapeau à vocation régionale ou régionaliste. C'est un drapeau indépendantiste. Plus largement un drapeau nationaliste. Martiniquais. Et le drapeau Rouge-Vert-Noir continuera sa vie. Ceci dit et précisé, rappelons que particulièrement, dans le domaine sportif, le besoin s'est fait sentir, et a été réaffirmé aux assises du sport. Faut-il rappeler, pour faire un petit point d'Histoire, que cette question se pose depuis plus d'une vingtaine d'années, en Martinique ? Et que, je le rappelle, de l'intervention de Guy LORDINOT. Pas Fred LORDINOT. Guy LORDINOT. L'ancien Maire de Sainte-Marie. Qui était Député à cette époque et qui mettait en exergue la nécessité qu'il y ait un signe distinctif au niveau sportif, qui désigne la Martinique. Je me rappelle qu'à ce moment-là il avait même évoqué une couleur et... pour... pour représenter la Martinique dans les manifestations sportives. Je veux également saluer l'effort d'autres, comme par exemple Philippe PETIT. Je n'ai pas d'accointances avec Philippe PETIT, mais j'ai en mémoire le fait qu'il ait voulu, à un moment, trouvé un emblème qui rassemble la Martinique, et il avait même fait appel à un artiste-peintre. Et dans une dernière communication qu'il a faite, il a même dit qu'il pourrait mettre cette œuvre à la disposition des Martiniquais. Je veux également saluer ceux des ligues sportives qui ont, comment dirais-je, contourné la difficulté. Qui avaient déjà des rencontres au niveau mondial et qui pouvaient se trouver face-à-face avec la France et donc, qui ne pouvaient pas se présenter avec le drapeau Bleu-Blanc-Rouge. La ligue de taekwondo a eu son drapeau, qu'ils brandissaient en tant que Martiniquais dans les rencontres internationales. Même des clubs, comme le Budo club, qui allaient dans des rencontres internationales, brandissant un drapeau rouge et noir. Et pour moi, tout ça c'est positif. Pour moi, depuis que le Martiniquais essaie de se montrer en tant que Martiniquais, c'est positif Et là, la ligue de taekwondo n'était pas allée demander l'avis de qui que ce soit. Ils ont fait avec les moyens du bord et c'est très positif comme démarche. Alors j'entends depuis quelques temps et je vois une hystérisation du débat par certains qui cherchent à tout prix à régler des comptes politiques ou politiciens, et je ne peux pas m'exclure dans cela. Et je ne prêterai pas ma voix à cette motion qui n'apporte aucun apaisement, aucune clarification, et qui contribue à jeter inutilement de l'huile sur le feu, parce qu'au sortir de cette Assemblée, parce que cette motion sera votée, on va aller déclarer que mi apresen, nou ni an bagay an lenmin nou, se ke assemblé-a ka rijeté bagay tala, sa ki fet la. A quoi ça va nous mener ? Très sincèrement ? Quel élément positif dans le ciel martiniquais va sortir de l'adoption de cette motion?

Et puis, pour terminer : pourquoi maintenant ? Alors que la procédure d'adoption de ce drapeau avait toutes ses faiblesses, avait été lancée dès novembre 2018. C'est là qu'il fallait venir mettre en garder les pauvres Conseillers territoriaux que nous sommes, et proposer une autre procédure. Et maintenant que cette procédure est arrivée à terme, et que je vois même des sportifs qui commencent à aborder ce drapeau dans des compétitions, voilà qu'arrive cette motion. Alors pour conclure, je dirai que je resterai à la même place, tout au long du débat et jusqu'à la fin. Mais je ne Participerai pas au vote sur cette motion. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Merci collègue. Y avait-il une autre demande? Oui, collègue MONTROSE? MONROSE, pardon. Ensuite j'ai le collègue DUVERGER. Et le collègue LORDINOT, c'est ça? (S'adressant à Mme Michelle MONROSE) Oui, tu as la parole, oui.

Mme Michelle MONROSE

Alors, bonjour. Merci. Les interventions des collègues LIMIER et CHARPENTIER-TITY nous montrent bien, confirment en fait, qu'il y avait nécessité d'un débat. Et c'est ce qu'on dit dans la motion, c'est exactement ça, ils sont en train de prouver par leur intervention qu'il

était nécessaire que nous discutions : que nous soyons d'accord ou pas, mais au moins qu'il y ait un échange. Alors le collègue CHARPENTIER-TITY juge qu'il s'agit pour nous de jeter de l'huile sur le feu. Ces propos lui appartiennent, moi je considère que le fait de dire que nous ne sommes pas d'accord avec le fait que l'Assemblée de la Martinique, représentant de la population martiniquaise, n'ait pas été consultée... Je trouve que le fait de dire qu'on n'est pas d'accord, ça n'a rien à voir avec jeter de l'huile sur le feu. C'est tout simplement dire qu'il y a quelque chose qui ne fonctionne pas. On l'a déjà dit sur d'autres sujets à l'intérieur de l'Assemblée, et ça n'était pas jeter de l'huile sur le feu. Enfin nous proposons un amendement concernant un terme à la fin : « regrette que ». Nous, nous proposons « dénoncer », et pas seulement « regretter » puisque pour nous, « dénoncer » marque encore plus le fait que nous regrettions les conditions dans lesquelles ce... ce drapeau et cet hymne martiniquais, comme il est écrit ici, ont été choisis.

M. Le Président Claude LISE

Bien, collègue LORDINOT. Non, Collègue DUVERGER, pardon.

M. Jean-Claude DUVERGER

Je serai... je serai très court. Mais Président, j'avais envie de comprendre. Chers collègues, j'ai envie de comprendre. Nous n'avons pas fait de débat sur un drapeau, la couleur du drapeau. On demande à l'Assemblée : est-ce que l'Assemblée est d'accord, pour lorsqu'il y a eu un sujet, que l'Assemblée soit informée ? Et l'Assemblée dit non. C'est comme si des gens allaient dire: si on avait simplement saisi le Palais de Justice, d'autres auraient dit « pourquoi ce n'est pas passé ici ? ». On donne une position. Il ne s'agit pas... alors j'entends des grands discours. Mais il ne s'agit pas de ça, il ne s'agit pas de débat sur le drapeau, au contraire, on l'aurait souhaité! Il s'agit de dire : oui ou non, est-ce qu'on a été saisis ? Est-ce qu'on a été informés ? On ne l'a pas été! Alors si maintenant on dit que lorsque la CTM prend une décision, l'Assemblée n'a pas le droit de dire « pourquoi nous ne sommes pas informés ? Cette décision nous semble importante », nous-mêmes, quoi, c'est un peu... un peu maso quoi! Mais ce n'est pas sur ce sujet-là seulement que nous disons pourquoi nous ne sommes pas informés ? Nous allons demander d'être informés sur les fonds européens. Nous demandons sur cela. Et en plus un jour, nous allons demander les sommes allouées à cela. On a le droit de dire combien on a dépensé, soit pour la réception, soit pour etc. On a le droit de savoir. Donc je ne vois pas en quoi cette motion-là est une motion qui dit « quel drapeau? », et même si on avait choisi le drapeau de Philippe PETIT ou le drapeau proposé par Guy LORDINOT, j'aurais souhaité que l'on soit informés ici. C'est différent ! On n'entre pas déjà dans un débat de choix, on entre simplement sur le respect de cette Assemblée qui n'a du tout pas été consultée. C'est ça que je voulais dire.

M. Le Président Claude LISE

Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT

Merci M. le Président. On a beaucoup parlé de lambis, ou d'anguille, mais il ne faut pas noyer le poisson dans la métaphore maritime. Et je voudrais rappeler à notre très chère collègue que nous ne sommes pas des Français d'adoption. En tout cas je ne me considère

pas comme un Français d'adoption. Nous sommes des Français de plein droit, et nous avons choisi démocratiquement depuis plusieurs décennies de continuer à appartenir à cette grande république : la République française. Ca c'est très clair. En 1946, une loi portée par qui-vous-savez, le grand Aimé Césaire et d'autres députés dont les communistes, nous ont sortis du statut de « sujets de l'empire », pour devenir des citoyens de la République française. Et ça en tout cas, pour ce qui me concerne, je revendique cette appartenance à la République française. L'appartenance à la République française est constitutive de notre identité martiniquaise. Et je lui fais... juste pour mémoire, un petit rappel sur la signification de ces trois couleurs. Le drapeau tricolore n'a pas toujours été le drapeau de la République française. Il l'est depuis le début du XIXème siècle. Les deux couleurs, le bleu et le rouge, étaient les couleurs de la ville de Paris, et le blanc la couleur de la royauté. Le drapeau de la France a été souvent le drapeau blanc avec la fleur de lys, et les révolutionnaires français ont imposé un emblème national pour fédérer tous les Français; ils ont encadré la royauté avec les deux symboles des révolutionnaires de la ville de Paris. Schématiquement résumé, voilà l'Histoire du drapeau français. Donc venir nous dire aujourd'hui que nous sommes des citoyens de seconde zone, d'adoption, ne peut pas trouver mon approbation. Il faut être clair : nous sommes des citoyens de plein droit de la République française, et à ce titre, nous pouvons justement réclamer l'égalité des droits.

En ce qui concerne le Rouge-Vert-Noir : c'est un drapeau symbolique. C'est le symbole des luttes martiniquaises. Il n'est plus le drapeau de la revendication indépendantiste ou autonomiste. Il était sur le cercueil du plus grand de tous les Martiniquais : Aimé Césaire. Le Martiniquais le plus connu et l'auteur français le plus étudié dans les universités américaines. Donc il était sur son cercueil. Ce n'est pas un drapeau indépendantiste, ni, ce n'est pas le drapeau de Garcin MALSA. C'est le drapeau de l'affirmation identitaire. Une identité qui n'est pas en rupture avec la France. Non! Les Martiniquais veulent rester Français, il faut respecter leur choix, et ne pas imposer un drapeau. Ou bien une interprétation d'un drapeau qui serait un drapeau indépendantiste. D'ailleurs le drapeau reprend une des couleurs du drapeau français : il reprend la couleur rouge, qui est la couleur des révolutionnaires! Et il y a deux autres couleurs, dont vous connaissez la symbolique : le vert et le noir! Mais comment peut-on dire aujourd'hui, que c'est le drapeau des indépendantistes? Ce n'est pas vrai! Ce n'est pas vrai!

Donc il faut être honnête dans sa réflexion. Aujourd'hui, c'est un symbole identitaire, comme les Corses ont leur drapeau, et personne ne trouve anormal que lors d'une visite du Président de la République en Corse, il y ait le drapeau corse qui soit devant le siège de la Collectivité de Corse. Personne ne s'étonne, qu'il y ait le drapeau, un drapeau breton en Bretagne. Personne ne s'étonne qu'il y ait le drapeau des Pays de la Loire.

Écoutez, ce n'est pas moi qui ai inventé la région. Ça a été voté à l'Assemblée nationale en France. Pays de la Loire! Et il met son drapeau à côté du drapeau tricolore. Et au nom de quoi, nous Martiniquais, nous n'avons pas le droit d'avoir notre symbole identitaire? Au nom de quoi? Aujourd'hui, ce drapeau transcende très largement les divisions entre départementalistes, autonomistes ou indépendantistes. Il est devenu un symbole identitaire qui est brandi par la jeunesse martiniquaise. A ce titre-là, il devait être (et je l'ai dit au cours de 3 séances. 3 séances), à l'entrée, au début des séances, je pose les questions à la Conseillère territoriale: Qu'en est-il de la procédure? Quand allez-vous nous dire la composition du comité? Aucune réponse. Combien d'argent vous allez mettre? Les procès-

verbaux sont là! Chaque fois, aucune réponse. Aucune réponse. Jusqu'à ce jour, on ne sait pas quels étaient les membres du comité de choix. Il ne s'agit pas de parler de tel ou tel artiste, non! Il s'agit de parler d'une procédure, du respect des prérogatives de notre Assemblée: elles ont été bafouées. Il faut l'avouer: le choix n'est pas un choix collectif. C'est un choix qui est orienté, politicien, partisan, minoritaire! Et voilà pourquoi il y a tant de polémique. Et c'est ce que nous proposons, nous en tout cas, dans ce mouvement auquel j'appartiens, puisque chacun cite son mouvement: Convergences Progressistes Martiniquaises. Nous disons aux Martiniquais: nous ne renions pas le drapeau de la République mais nous acceptons notre symbole identitaire. Notre choix est très clair. Donc ne venez pas nous dire aujourd'hui que la procédure n'était pas... était transparente, c'était l'opacité totale! Moi j'ai une question à poser. Je vous pose une question: combien cela a-t-il coûté à la Collectivité? Combien cela a-t-il coûté? Personne ne sait! Aujourd'hui, la communication. Tout ce qui a été organisé.

(Brouhaha/Échanges)

Mais collègue, je t'ai écouté calmement, pourquoi tu n'écoutes pas ? Donc. Donc ce que je te dis... Ne m'interromps pas ! Ce que je te dis c'est qu'aujourd'hui, aujourd'hui il y a, aujourd'hui, aujourd'hui, aujourd'hui il y a une motion qui est proposée par un collègue, qui cherche le consensus minimum. Un commun dénominateur. C'est pourquoi je suis prêt à la voter, même si j'estime qu'il y a beaucoup de questions qui sont en suspens. Mais pour justement faire peuple, montrer que c'est possible de s'entendre entre Martiniquais, au-delà des clivages politiques, autonomistes, indépendantistes, droite ou gauche. Parce que nous pouvons avoir un camp des progressistes contre les conservateurs, et je dirais des libertaires contre les autoritaires. C'est pourquoi je voterai la motion proposée. Mais de grâce, ne faisons pas de procès à qui que ce soit, pour ses opinions. Il ne faut pas non plus falsifier la réalité historique de notre appartenance à la République française, qui est un choix, je le répète, validé systématiquement par les Martiniquais. Donc aujourd'hui, qu'on ait la transparence sur le drapeau qui aujourd'hui n'est pas le drapeau validé par l'Assemblée de Martinique.

M. Le Président Claude LISE

Bien. Donc tu veux intervenir de nouveau? Brièvement, parce que tu sais là il faut...

Mme Nadia LIMIER

Non je voudrais répondre au collègue parce que bon mes propos sont... ont été sortis de leur contexte. Et tout ce que je veux lui dire, que ses propos n'engagent que lui. Parce que dans tout ce... Je n'ai jamais dit que le drapeau rouge et noir c'était le drapeau de Garcin MALSA. D'une part. Et je crois, il n'est pas plus nationaliste que moi. J'ai toujours dit que je n'ai aucun problème avec le drapeau rouge vert noir. Et puis il y a beaucoup de choses qu'il a dites. Je ne veux pas... je ne veux pas entrer dans la polémique stérile ni de cancan. Je suis une élue responsable. Je ne vais pas rentrer dans des cancans, dans des polémiques stériles. Moi j'ai dit ma position. Je crois qu'on est en démocratie, j'ai le droit de m'exprimer. Donc il s'est exprimé mais ne peut pas enlever mes propos dans leur contexte. De grâce, merci.

M. Le Président Claude LISE

Bien. Alors si vous permettez, je vais vous donner ma position. Parce que j'en ai une, forcément. Alors d'abord je veux vous dire que je regrette, que le débat sur un sujet aussi sensible, se déroule devant une Assemblée aussi réduite. Ça, je veux le dire très clairement. C'est dire que je regrette, finalement, que beaucoup aient préféré partir, etc. à partir du moment où cette question, on voulait l'aborder. Deuxièmement, je suis obligé de dire que je garde une interrogation, voire même une inquiétude, sur la sécurité juridique de notre vote. Je ne peux pas ne pas le dire puisqu'au départ j'ai bien indiqué, j'ai bien indiqué qu'il y avait un problème mais que je ne peux pas trancher, que personne n'a pu trancher. Donc il y a une inquiétude. Je... Pour rester cohérent avec moi-même, je suis obligé de le dire. Cela étant, puisqu'une Majorité de collègues présents, une Majorité de collègues présents a opté pour l'examen de cette motion, je ne peux pas ne pas prendre une position. Alors voilà comment je peux expliciter ma position.

Premièrement, je veux dire très clairement que je ne m'inscris dans aucune guerre de drapeaux, et que je considère qu'on n'est pas là dans un débat sur un choix de drapeau. Je pourrais faire un petit point d'humour, comme la collègue TOUL en faisant remarquer... d'ailleurs le collègue CHARPENTIER-TITY a indiqué pratiquement tous les domaines où il a entendu parler de la conque de Lambis, il a oublié que... que... que c'est l'emblème du RDM. Et si c'est l'emblème du RDM, ce n'est pas par hasard! D'ailleurs nous n'avons pas simplement mis la conque elle-même. On a bien montré qu'il y a des gens qui appellent... Appellent peut-être à l'éveil de la conscience, appellent au appellent à quoi? rassemblement, appellent à la révolte, etc. Donc je serais très malvenu de critiquer un drapeau qui a le symbole de mon propre Parti dessus. Et par conséquent c'est vous dire que ça ne m'a pas plu de voir... de voir brûler ce drapeau, qui en plus est une œuvre réalisée par un jeune dont je reconnais le talent, etc. Donc ça, je ne m'inscris absolument pas aujourd'hui, mon vote ne sera pas le vote sur un choix de drapeau. Je veux que ce soit clair. Je ne m'inscris non plus dans aucune guerre de clans, ou de fractions, qui seraient en train d'instrumentaliser la question du drapeau. Si tel était le cas, mon vote je tiens à le dire, ne rentre pas dans cela. Parce que je considère que ce n'est pas comme ça. Ce n'est pas à travers... ce n'est pas à travers le problème qui est posé là, qui pour moi est un problème de procédure. C'est sur ça que je vais me prononcer. Le sens de cette motion, telle que je la lis, porte essentiellement sur la procédure, et non sur le fond du problème (sur le choix d'un drapeau, l'opportunité d'un drapeau, etc.). Donc en ce qui me concerne, je considère qu'en tant que Président de l'Assemblée, je ne peux pas affirmer que l'Assemblée n'aurait pas dû être consultée sur une affaire pareille, et je ne peux pas ne pas dire qu'il ne fallait pas un débat. La preuve, c'est que là, nous avons débattu, j'aurais préféré que ce soit un débat au sein d'une Assemblée, convoquée pour cela, avec un grand débat où tout le monde aurait pu s'exprimer. Je pense que c'est ça... ça fait partie des choses que je critique. En permanence. Je pense que c'est un oubli. Je préfère penser que c'est un oubli. Que ce n'est pas délibérément un choix anti-démocratique. Je pense que quelques fois on oublie même que cette Assemblée existe. J'ai remarqué que l'hôtel de l'Assemblée, l'immeuble qu'on appelle « l'hôtel de l'Assemblée », est toujours couvert de différents endroits du logo du Conseil Général, comme si, là, on l'avait complètement oubliée. J'y vois un symbole (puisqu'on parle beaucoup de symboles) d'un oubli de l'Assemblée! On oublie d'avoir recours à l'Assemblée. Donc ça, c'est sur ça que mon vote va porter.

Et puis un deuxième élément : c'est sur l'ambigüité qui est objectivement entretenue sur cette affaire de drapeau. C'est le deuxième point qui me pose problème. Alors je n'accuse personne, je ne veux pas faire de procès d'intention, mais je dis objectivement, c'est un constat, objectivement il y a une ambigüité qui est entretenue sur cette question du drapeau. Et même dans les débats, là, à l'instant je m'en rends bien compte. Que chacun y amène ce qu'il veut. Je ne sais toujours pas moi, si le drapeau qui a été retenu, au terme d'une procédure, qui n'est pas celle qui a mon adhésion : est-ce que c'est uniquement un drapeau pour les sportifs? Est-ce que c'est un drapeau qui est appelé à devenir un symbole identitaire? Je n'en sais rien parce qu'effectivement, si c'est pour les sportifs, pourquoi il est utilisé hors manifestation sportive? Puis je ne vois pas pourquoi il faudrait un emblème dans de telles circonstances. Pourquoi il n'y avait pas un emblème pour telle autre catégorie ? Peut-être pour les musiciens, il faudrait qu'ils aient... qu'ils aient le leur, que les artisans aient le leur, etc. etc., pourquoi pas ? Parce que moi j'ai noté que les Corses ou les Bretons, qu'ils aillent en manifestation sportive ou qu'ils aillent à l'international, qu'ils défilent dans les rues de Paris, etc. c'est le même... le même emblème qu'ils ont ; ce qui me paraît d'ailleurs beaucoup plus cohérent. Il n'y a pas un emblème par catégorie sociale. Donc moi ça me pose un problème. Et comme je ne suis pas né non plus de la dernière pluie, personne ne me fera croire que tout ça, est innocent. Il y a de l'ambigüité, elle est probablement voulue, entretenue. Mais je ne... ne me prononcerai pas sur ceux qui veulent l'entretenir. Je ne suis même pas sûr que cela ne vienne que d'une seule origine, je pense qu'il y a beaucoup de confusions entretenues par différents clans, ou organisations, ou différents individus. Peu importe. Je pense que l'ambigüité est entretenue. Donc moi je suis contre la procédure. Et contre l'ambigüité. C'est pour ces deux raisons, et ces deux raisons seules que je vais voter en faveur de la motion. C'est le sens de mon vote.

Alors si j'insiste c'est parce que je sens bien que, de même que, parmi ceux qui sont partis, tous ne sont pas sur la même position ; parmi tous ceux qui s'abstiennent, tous ne sont pas sur la même position ; parmi tous ceux qui ne prennent pas part au vote, tous ne sont pas sur la même position. Et parmi tous ceux qui vont voter probablement la motion, tous ne sont pas sur la même position, non plus.

Et mon vote je l'ai expliqué, et je demande que chacun tienne compte de ce que j'ai dit : il n'est pas forcément le vote d'autres, qui pour d'autres motifs que les miens, vont voter également pour cette motion-là. Voilà ce que je tenais à dire. Que les choses soient claires. Ceci étant posé puisque bon... Je vote comme tout le monde, donc il faut bien que je donne des explications de vote. Ceci étant posé, donc nous passons au vote, et par conséquent je pose la question : Parmi ceux qui ne... parmi ceux qui prennent part au vote, puisqu'il y a des collègues qui, soit parmi ceux qui sont partis, soit parmi ceux qui sont ici, ne prennent part au vote ? Parmi ceux qui prennent part au vote...

(INTERVENTION)

Comment? Il y a une question que tu veux poser collègue NELLA.

Mme Aurélie NELLA

Oui Président. C'est vrai que je n'ai pas pour habitude, et j'aime à le rappeler, m'immiscer dans les débats de l'Assemblée. Mais aujourd'hui je crois que je me permets, sur un sujet

aussi important d'inverser un peu les rôles. Même si généralement les Conseillers Exécutifs interviennent lorsqu'ils sont interpellés par les Conseillers à l'Assemblée. Mais aujourd'hui j'aimerais peut-être t'interpeller directement concernant la procédure puisque concernant le concours qui a été lancé, qui n'a pas été discuté, ni dans son opportunité, ni dans ses modalités. Mais pour autant, il me semble, que le Président de l'Assemblée fait partie des membres de la commission de sélection. Alors est-ce que tu peux nous répondre ? Parce que moi je souhaiterais savoir si toi, Président LISE, Président de l'Assemblée, tu as été, très officiellement, sollicité pour être membre de cette commission de sélection ?

M. Le Président Claude LISE

Pour te répondre, j'ai vu effectivement, passer un papier une fois, où mon nom figurait parmi... parmi les membres des deux commissions qui avaient été retenues. Mais on... à aucun moment on ne m'a demandé mon avis, si je voulais faire Partie de cette commission. Comme on ne m'a pas demandé mon avis, je ne l'ai pas donné non plus. Mais je n'ai jamais reçu aucune invitation particulière à participer. En tout cas, s'il y a eu des invitations, je ne les ai pas reçues. Et je n'ai participé à aucune réunion. Si j'avais eu à participer à une réunion, j'aurais dit exactement ce que je viens de vous dire, parce que j'ai l'habitude d'être cohérent. J'aurais... j'aurais dit ce que je pense de la procédure (d'ailleurs j'ai eu l'occasion de le dire dans des interviews). Et j'aurais dit également ce que je pense de la confusion et de l'ambiguïté qui sont entretenues sur cette affaire-là, et qui me gênent profondément.

Mme Aurélie NELLA

Donc si je comprends bien, en fait, ton nom a été mis d'emblée, sans que ton avis n'ait été sollicité ?

M. Le Président Claude LISE

Oui je pense que mon nom a été mis parce que... Président de l'Assemblée... probablement... on a considéré que je devais faire partie... disons automatiquement quoi ! Mais l'affaire est tellement sensible que pour moi, il fallait vraiment interroger chacun. Sur cette affaire-là. Moi, je ne pouvais pas m'inscrire dans une procédure... Moi, Président de l'Assemblée, je ne pouvais pas m'inscrire et je ne peux pas m'inscrire dans une procédure qui ne passe pas par un débat au sein de mon Assemblée. Ce n'est pas possible. Soit l'Assemblée me mandate, pour être dans une commission, soit il y a une position... vous comprenez, que je soumets à l'Assemblée en lui disant « voilà ma position, et puis on en débat ». Et puis il y a des conclusions, mais je ne peux... Je ne peux pas es qualité, impliquer mon Assemblée, alors que je ne connais pas la position de l'Assemblée. Est-ce que c'est clair ?

Mme Aurélie NELLA

Oui Président. Très clair. Je crois que cela démontre l'esprit de ce règlement et de ce concours qui a été lancé, en effet, collègue TITY, le 30 novembre, c'est-à-dire le lendemain d'une plénière qui s'est tenue sur 2 jours, et qui portait notamment sur le débat d'orientation budgétaire, où il ne figure pas. Ni dans les questions relatives à la culture, ni aux sports, ni à la coopération régionale. Voilà.

M. Le Président Claude LISE

Donc je reprends le vote. Donc je dis bien que je commence par ceux qui ne prennent pas part au vote. Bien donc... on note. Enfin, et qui sont présents dans la salle! Évidemment puisque nous savons que d'autres sont partis mais en nous disant qu'ils ne prenaient pas part au vote, mais je ne peux pas les décompter évidemment.

Pour 23 (AVEC PROCURATIONS)

CONTRE 0

Abstentions 0

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE 2

Alors pour que les choses soient bien claires... Est-ce que M. PRIAM vous pouvez nous donner les procurations ? Juste on arrive à la fin... Instruit par l'expérience, et pour que personne ne vienne poser des problèmes sur les procurations, je veux qu'on nous dise qui avait donné procuration à qui.

M. PRIAM

Nous avons une procuration de Mme CONCONNE à Mme MONROSE. Une procuration de Mme CASIMIRIUS à M. DUVERGER. De M. ROBIN à M. CATHERINE. De Mme DULYS à M. LORDINOT. De Mme LEBRAVE à Mme TELLE. De M. LARCHER au Président LISE. De Mme SAINT-AIME à Mme PLANTIN. De Mme RENARD à M. JOSEPH ANGELIQUE. De Mme TELLE à M. NILOR. De M. MARTINE à M. BARTHELERY. Et de M. BIROTA à M. LOUIS-REGIS.

M. Le Président Claude LISE

Très bien. Donc...

(INTERVENTION INAUDIBLE DE M. DUVERGER)

M. Le Président Claude LISE

Il n'y a pas de contre, oui, oui. Bien. Donc mes chers collègues, je vous remercie. La séance est levée.

Fin 15h26

INDEX DES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

1/ APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 19 ET 20 DECEMBRE 2018, ET 14 ET 15 FEVRIER 2019	22
	22
2/ CRÉATION D'UN SERVICE DE RESTAURATION ET D'HÉBERGEMENT AU COLLÈGE LOUIS DELGRES DE SAINT-PIERRE	22
3/ MISE EN PLACE DE L'OPERATION « ACCES AUX RESSOURCES CULTURELLES DE LA CTM PAR DES COLLEGIENS ET DES ELEVES DE SECONDE »	26
4/ ANNULATION D'UNE CRÉANCE NÉE DE PRÊTS ÉTUDIANTS	50
5/ PRÉSENTATION DU COMPTE-RENDU DE L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DONNÉE AU PRÉSIDE DU CONSEIL EXÉCUTIF EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX POUR LA PÉRIODE DU 28 FEVRIER 2019 AU 31 MARS 2019	51
6/ DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA PRÉSENTATION DU PROJET « NUMÉRIQUE AUX MUSÉ » SUR LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FEDER)	ES 74
7/ DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA PRÉSENTATION DU PROJET DE MISE EN PLACE DE LA MUSÉOGRAPHIE ET DE LA SCÉNOGRAPHIE DU MUSÉE DU PÈRE PINCHON SUR LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FEDER)	75
8/ DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA PRÉSENTATION DU PROJET DE RÉNOVATION ET DE MI EN VALEUR DU CENTRE CULTUREL « GRADIS » À BASSE-POINTE SUR LE FONDS EUROPÉE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FEDER)	
9/ DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA PRÉSENTATION DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT, DE SÉCURISATION ET DE VALORISATION DU DOMAINE DE « FOND SAINT-JACQUES » SUR LE FONDS EUROPÉEN DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FEDER)	80
10/ CRÉATION DU MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN (M.A.C)	81
11/ TROPIQUES ATRIUM CONTRIBUTION DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE POUR L'EXERCICE 2019	97
12/ PROPOSITIONS RELATIVES AU PRIX DE VENTE DE LA REVUE : LES CAHIERS DU PATRIMOINE MARCHE NUMÉRO 2019	72
13/ GARANTIE DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE A LA SOCIÉTÉ D'HLM OZANA A HAUTEUR DE 40 % D'UN PRÊT D'UN MONTANT TOTAL DE 1 326 740,00 € DESTINÉ À LA CONSTRUCTION DE 9 LOGEMENTS PLS SITUÉS SUR LE BOULEVARD DU GÉNÉRAL DE GAU A FORT DE France	4
14/ GARANTIE COMPLÉMENTAIRE DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE A LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE LA MARTINIQUE A HAUTEUR DE 100 % D'UN PRÊT DE HAUT D BILAN BONIFIÉ D'UN MONTANT TOTAL DE 1 220 252,00 € DESTINÉ AUX TRAVAUX DE CONFORTEMENT PARASISMIQUE DU PARC ANCIEN DE LOGEMENTS SOCIAUX	E 102
15/ MISE EN OEUVRE DES CONVENTIONS DE PORTAGE FONCIER – APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRET (AMI) – REPRISE DES SITES HOTELIERS « LE MAROUBA » ET « HOTEL CLUB DES TROIS-ILETS » RETIRE DE L'ORDRE DU JO	
16/ SARL TI-FONDS – DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 – « PLANTATION DE VITROPLANTS (21,32 HA RAMENÉS A 12,46 HA) AVEC DRAINAGE DES PARCELLES ET AMÉNAGEMENT DE L'ACCES AUX PARCELLES (2017- 2018) – RMAR040116DA0970326 »	103

- 17/ SAS NOUVELLE CITE DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 « PLANTATION DE BANANES (28,66 HA RAMENES A 24,35 HA), MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES ET DES EQUIPEMENTS AGRICOLES DE LA SAS NOUVELLE CITE EN 2016 ET 2017 RMAR040119DA0970011 »
- 18/ THE CUBE SARL DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 AIDE A L'INVESTISSEMENT CRÉATION D'UN POINT DE VENTE DE RESTAURATION BÉNÉFICIANT D'UNE STRUCTURE ARCHITECTURALE INNOVANTE (CUBE DE VERRE) SUR LA PLAGE DE SCHOELCHER RMAR190219GA3340002
- 19/ SAS CAFÉIÈRE DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 « PLANTATION DE BANANES (20,78) HA), MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES ET DES ÉQUIPEMENTS AGRICOLES DE LA SAS CAFÉIÈRE EN 2016 ET 2017 RMAR040116DA0970210 » 104
- 20/ S.A EXPLOITATION AGRICOLE DE LA MONTAGNE PELÉE DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 « CONSTRUCTION D'UN HANGAR AGRICOLE (2016-2017) RMAR040116DA0970325 »
- 21/ SAS DISTILLERIES AGRICOLES DE SAINTE-LUCE DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE
 EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA
 MARTINIQUE 2014-2020- « REPLANTATION DE 48 HA DE CANNES A SUCRE, TRAVAUX DE
 DÉROCHAGES, D'AMÉLIORATIONS FONCIÈRES ET DE DÉSENCLAVEMENT PARCELLAIRE &
 RÉALISATION D'UN HANGAR PROGRAMME D'EXPLOITATION DASL 2016 –
 RMAR040116DA0970259 »
- 22/ SAS HABITATION PECOUL DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE
 DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 :
 INSTALLATION D'UN CENTRE PHOTOVOLTAÏQUE SUR L'HABITATION PECOUL
 104
- 23/ SCEA MASSY BE DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU
 PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 –
 MODERNISATION ET AMÉLIORATION D'UNE UNITÉ D'ÉLEVAGE 104
- 24/ ASA PLANTEURS BASSE-POINTE MACOUBA DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 : OPTIMISATION RESSOURCE EN EAU ET RÉHABILITATION RÉSEAU SECTEUR FALAISE ET POCQUET
- 25/ ASA PLANTEURS BASSE-POINTE MACOUBA DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 OPTIMISATION RESSOURCE EN EAU SUR LE BASSINS SECTEUR DE LA RIVIÈRE-ROCHE ET DE LA RIVIÈRE MACOUBA
- 26/ COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQIE DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER – INFRASTRUCTURES TRÈS HAUT DEBIT : INFRASTRUCTURES TRÈS HAUT DÉBIT 107
- 27/ CAP NORD MARTINIQUE DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET

 COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER –

 « TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU DOMAINE MARTINIQUAIS DE L'EXPÉRIMENTATION

 (DOME) DE GRANDE-SAVANE MQ0003004

 113

- 28/ SAS RC SPORT CENTER DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER CRÉATION D'UN CENTRE DE LOISIRS ET D'UN RESTAURANT
- 114
- 29/ GRAND PORT MARITIME DE MARTINIQUE DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DUPROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER – FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE POUR LE PROJET D'EXTENSION DU GRAND PORT MARITIME
- 30/ COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE MARTINIQUE (CACEM) DEMANDE
 D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU
 PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 « CONSTRUCTION D'UNE PÉPINIÈRE
 AGRO TRANSFORMATION MQ0020306 « 118
- 31/ COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ESPACE SUD MARTINIQUE (CAESM) DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 « EXTENSION DES RÉSEAUX D'EAUX USÉES AU BOURG DE RIVIÈRE-PILOTE TRANCHE 2 MQ0003503
- 32/ COMMUNE DES TROIS ILETS DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET

 COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 20142020- « SIGNALÉTIQUE TOURISTIQUE DE LA VILLE DES TROIS-ILETS -MQ0010655 » 121
- 33/ COMMUNE DE TRINITÉ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET

 COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 20142020 « CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE PARASISMIQUE DE BEAUSÉJOUR DANS LE CADRE
 RÉGLEMENTAIRE DU PLAN SÉISME ANTILLES MQ0018489 » 121
- 34/ COMMUNE DE SCHOELCHER DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET

 COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014
 2020 « DIGUE DE PROTECTION EN MER DE FOND LAHAYE MQ0017976 » 121
- 35/ ASSOCIATION SOLIDARITÉS LAMENTINOISES DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 ACI NONMDOUBOUT LA TERRE AU SERVICE DES HOMMES : LES MARAICHERS SOLIDAIRES DE PROXIMITÉ 2 MDFSE 201803899" 127
- 36/ SHB SAS DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 « TRANSFORMATION DES CO-PRODUITS DE LA FILIÈRE BANANE EN INGRÉDIENTS COSMÉTIQUES ET NUTRITIONNELS : DÉVELOPPEMENT INGRÉDIENT/ PRODUITS FINIS, ESSAI PILOTE ET DIMENSIONNEMENT D'UN SITE- MQ0017637 » 129
- 37/ PLAN D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES (PIC) PACTE TERRITORIAL
 D'INVESTISSEMENT DANS COMPÉTENCES 2019-2022 259/284
- 38/ PARTENARIAT AVEC LES ÉCOLES DE LA 2EME CHANCE (E2C) CENTRE ET SUD DE MARTINIQUE POUR LA RÉALISATION DE LEURS PROGRAMMES D'ACTIVITÉS EN 2019 (L'ÉCOLE DE LA 2EME CHANCE CENTRE MARTINIQUE (E2C CENTRE ASSOCIATION POUR LA FORMATION, LE DÉVELOPPEMENT ET L'INSERTION DES JEUNES- ÉCOLE DE LA 2E CHANCE SUD (AFDIJ-E2C SUD)
- 39/ PROPOSITION D'UNE DOTATION A ACCORDER À POLE EMPLOI POUR LE DÉVELOPPEMENT
 PARTAGÉ ET RENFORCÉ DE LA FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI AU TITRE DE
 L'EXERCICE 2019 290
- 40/ PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ AU FINANCEMENT DU RSMAM AU TITRE DES ACTIONS DE FORMATIONS ET DE L'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2019 293

41/ PROPOSITION DE SUBVENTION À ACCORDER À L'ÉCOLE DE FORMATION PROESSIONNELLE MARITIME ET AQUACOLE (EFPMA) POUR L'EXERCICE 2019	296
42/ RETRAIT DÉLIBÉRATIONS EX-CONSEIL GÉNÉRAL N°S CP/1375-04 DU 16 DECEMBRE 2004 ET CP/1044-15 DU 19 NOVEMBRE 2015 RELATIVES A L'IMMEUBLE ANCIEN PALAIS DE JUSTI – RÉSILIATION CONVENTION DU 11 FÉVRIER 2005	
43/ PASSATION D'UNE CONVENTION TRANSACTIONNELLE ENTRE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIA DE MARTINIQUE ET LE GROUPEMENT ANTILLES PROTECTION SARL/ANTILLES TÉLÉSURVEILLANCE SARL/ ANTILLES INTERVENTION SARL	323
44/ PASSATION D'UNE CONVENTION TRANSACTIONNELLE ENTRE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIA DE MARTINIQUE ET L'ENTREPRISE AQUADOM INGÉNIÉRIE	ALE 324
45/ COMPTE-RENDU DE L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL EXECUTIF I MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS ET D'ACCORDS-CADRES	EN 325
46/ MODALITÉS D'ATTRIBUTION AUX ASSISTANTS FAMILIAUX DE MAJORATIONS DE RÉMUNÉRATION POUR SUJÉTIONS EXCEPTIONNELLES	164
47/ MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE DE LA MODERNISATION DU DISPOSITIF D'ACCUEIL FAMIL POUR PERSONNES AGÉES OU ADULTES HANDICAPÉS	IAL 165
48/ DEMANDE DE SUBVENION D'INVESTISSEMENT PRÉSENTÉE PAR LE CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE MARTINIQUE POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE DES RÉSIDENTS DE L'EHPAD DU CENTRE EMMA VENTURA	194
49/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR LE CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE MARTINIQUE POUR LA RÉALISATION DE L'ÉTUDE « EXPOSITION AUX PESTICIDES ET EXPRESSION CLINIQUE DU PARKINSON AUX ANTILLES FRANÇAISES – PAROX »	200
50/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION MARTINIQUAISE POUR LA PROMOTION DE LA RECHERCHE EN ONCOLOGIE ET MÉDECINE NUCLÉAIRE (AMPROM) POUR L'ORGANISATION DE LA 2ÈME ÉDITION DU COLLOQUE CARIBÉEN SUR LE CANCER LA THYROÏDE EN MARS 2019	DE 205
51/ DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION MARTINIQUAISE POUR LA RECHERCHE ÉPIDÉMIOLOGIQUE EN CANCEROLOGIE (AMREC) POUR LE FONCTIONNEMENT DU REGIS DES CANCERS EXERCICE 2019	STRE 210
52/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION DES CENTRES MEDICO-PSYCHO PEDAGOGIQUES (ACMPP) POUR L'ORGANISATION DU 18ÈME CONGRES INTERNATIONA AIFREF EN MAI 2019	
53/ DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION « OZANAN ALZHEIMER » EN VUE DE L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'HÉBERGEMENT DES RÉSIDENTS L'EHPAD « TERRE VILLAGE GEORGES VATON »	И 212
54/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION FÉDÉRATION MARTINIQUAISE FOYERS RURAUX (FMFR) POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS, AU TITRE DE L'EXERCICE 2018	DE 218
55/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR LA VILLE DU GROS-MORNE POUR LA PREMIÈR ÉDITION DES ASSISES DE LA VIE ASSOCIATIVE DE LA MARTINIQUE EN MARS 2019	E 221
56/ DEMANDE DE LEVÉE DE DÉCHEANCE QUADRIENNALE POUR LE DOSSIER D'AIDE A LA CONSTRUCTION DURABLE DE MME LFB	223
57/ ADHÉSION AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE	224

40
S
41
T 42
43
E- 48
19
52
E 53
53
59
50
51
E 31
51

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE – Assemblée de Martinique – procès-verbal des 16, 17 et 21 mai 2019



COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

Rue Gaston DEFERRE CS 30137 | 97201 Fort-de-France, Martinique
Téléphone : 0596 59 63 00 | Fax : 0596 72 68 10 | Courriel : courrier@collectivitedemartinique.mg
www.collectivitedemartinique.mg